

KODJALBAYE BANGUIAM OLIVIER

Les officiers français : constitution et devenir de leurs collections africaines issues de la conquête coloniale

Thèse présentée et soutenue publiquement le 19 mai 2016
en vue de l'obtention du doctorat d'histoire contemporaine
de l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense

sous la direction de M. DIDIER MUSIEDLAK

Jury :

Rapporteur:	FRANCOIS COCHET	Professeur, Université de Lorraine
Rapporteur:	OLIVIER DARD	Professeur, Université Paris IV La Sorbonne
Président du jury:	OLIVIER FORCADE	Professeur, Université Paris IV La Sorbonne

QUELQUES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEF : Afrique Equatoriale Française

AOF : Afrique Occidentale Française

Arch Nat : Archives Nationales

AROM : Amitié, Réalité, Outre-Mer

ASCVIC : Association des Saint-Cyriens dans la vie civile

ASOM : Académie des Sciences d'Outre Mer

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

ATHENA : Armée, Traditions, Histoire, Emblèmes, Nation, Armement

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BTS : Bataillon de Tirailleurs Sénégalais

BU : Bibliothèque Universitaire

CADE : Coordination pour l'Afrique de Demain

CADIST : Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique

CAOM : Centre d'Archives d'Outre Mer

CDNL : Conférence des Directeurs sur le Conservation des Documents de Bibliothèques

CHEAM : Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Moderne

CHETOM : Centre d'Histoire et d'Etudes des Troupes d'Outre Mer

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CTHS : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

EHESS : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

ENFOM : Ecole Nationale de la France d'Outre Mer

ESM : Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr

ICOM : International Council Of Museums (Conseil International des Musées)

IFAN : Institut Français d'Afrique Noire

IMTSSA : Institut de Médecine Tropicale du Service de Santé des Armées

INALCO : Institut National des Langues et Civilisations Orientales

INSH : Institut National des Sciences Humaines

MAAO : Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie

MET : Musée d'Ethnographie du Trocadéro

MQB : Musée du Quai Branly

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

ONG : Organisation non gouvernementale

PAC : Préservation et Conservation

PUF : Presses Universitaires de France

RCA : République Centrafricaine

RFHOM : Revue Française d'Histoire d'Outre Mer

RTM : Régiment de Tirailleurs Malgaches

RTS : Régiment de Tirailleurs Sénégalais

SHAT : Service Historique de l'Armée de Terre

SHD : Service Historique de la Défense

SG : Société Géographique

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pu être réalisée sans l'assistance du Professeur Didier MUSIEDLAK. Nous tenons à le remercier d'avoir dirigé avec assiduité les recherches doctorales jusqu'à la rédaction définitive du travail. Nos sincères remerciements s'adressent également à Camille FORBES de l'Université de la Californie à San Diego, à Alain CHATRIOT de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales pour toute la documentation sur l'exploration de l'Afrique au XIX^e siècle et pour ses précieuses orientations bibliographiques. Celles-ci ont été complétées par les observations de Josette RIVALLAIN et de Pascal DIBIE, respectivement Maître de Conférences au Muséum National d'Histoire Naturelle et Maître de Conférences à l'Université Paris VII. Nous voulons aussi témoigner notre reconnaissance à Jean MARTIN, Professeur émérite à l'Université de Lille III et à Jacques FREMEAUX, Professeur à l'Université de Paris IV. Ses différentes institutions ont fourni d'intéressantes informations sur l'action, le rôle et le mode d'intervention de l'armée française dans les colonies.

Notre gratitude à Jean CANTOURNET, membre de l'Académie des Sciences d'Outre Mer, auteur de nombreuses publications sur la République Centrafricaine, à Jean-Pierre RENAUD, ancien administrateur formé à l'Ecole Nationale de la France d'Outre Mer et à Jacques SERRE pour toutes les corrections apportées au manuscrit tout au long de son élaboration ; leurs riches conseils pédagogiques et leurs volontés de partager leurs expériences africaines ont apporté d'énormes éclaircissements sur le monde colonial. Par ailleurs, l'accueil et la disponibilité du personnel des centres de documentation et d'archives (Académie des Sciences d'Outre Mer, Bibliothèque Nationale, Archives Nationales...), celui de l'ASVIC, de la Saint-cyrienne et celui des Musées (Musée de l'Armée, Musée National de la Marine, Musée de l'Homme, Musée du Quai Branly, Musée Africain de Lyon, Musée de Piré...) ont été particulièrement précieux. Un remerciement particulier doit être adressé :

- A Madame Sarah FRIOUX-SALGAS, responsable des archives du Musée du Quai Branly, qui n'a ménagé aucun effort pour mettre à notre disposition d'indispensables documents sur les collections des explorateurs français, y compris les officiers coloniaux.
- au colonel Henri ORTHOLAN, conservateur du Département contemporain du Musée de l'Armée, pour les importants dossiers sur ces militaires fournis.

Nous n'oublions pas les personnalités qui nous ont soutenu au cours de nos travaux,

notamment le personnel du Service de Reprographie de l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, la secrétaire du Département « Economie-Organisations-Société », Isabelle TRIPET ainsi que tous les membres du secrétariat d'Histoire et ceux de notre Laboratoire (ISP Laboratoire UMR 7220). Par ailleurs, nous citons les responsables de la FNAC qui, à défaut de bourse d'étude, ont bien voulu aménager les plannings pour permettre de combiner les activités professionnelles avec les études doctorales.

L'attention et les encouragements des uns et des autres ont été d'un grand réconfort : les généraux COSTEDOAT, Dominique GERARD et PACCAGNINI, le colonel JACOB, le colonel Gilles JARON, porte parole de l'état major, le député maire de Levallois Patrick BALKANY, messieurs ADOUM Francis, DJIMTA Sylvestre, Mesdames AMERAMA Florence, BAMBERG Patricia, CARO Rosemarie, CLIVIO Anna, MORESSEE Corinne, PARENT Annick, PEDRO Olga, les familles BANGUIAM, BANANE, BALIMBA, BEADINAN, BEALOUM, BELINGAR, DIMANANGAR, DJAINTA, NANINA, DJORBAYE, EJANGUE, IALBAYE, KASSIRE, KIBASSOUM, KOSSI, LOUBRIAT, LONDADJIM, MAMARI, MANGARAL, MONGUEDJI, NAGOUM, NDINTAMADJI, NELBAYE, N'DOLAMNON, N'DOUBAYO, NGARIO, NGUENAN, GOMINE, NGONGOTO, ODJINKEM, RYAIRA, SIMADJI, SANIGUERA, SARINGAR, SITAMADJI, TATALA, TONAMADJI. Qu'ils en soient tous remerciés. Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution y trouvent l'expression de notre reconnaissance.

INTRODUCTION GENERALE

La présente recherche porte sur “ Les officiers français : constitution et devenir de leurs collections africaines issues de la conquête coloniale ”. Il s’agit des militaires mandatés par la France en vue de participer à sa politique d’expansion coloniale en intégrant une mission d’exploration ou en prenant la tête d’une expédition. L’attention est centrée, en priorité, sur une dizaine de personnages qui, au cours de leurs séjours en Afrique, avaient réalisé d’importantes collections africaines dont les traces sont décelées, par exemple, dans les registres des musées ou les dossiers d’archives. Les noms de Pierre Savorgnan de Brazza, Jean-Baptiste Marchand, Louis Archinard ont été retenus. On s’intéresse aussi à ceux qui ont marqué l’histoire coloniale du fait de leur action militaire et du résultat de leurs recherches ethnologiques, linguistiques, géographiques, scientifiques... Gallieni, Faidherbe et Tilho font partie de ces talents. Décrits par Claude Liauzu¹ et Jean-Pierre Rioux², certains officiers cités se retrouvent dans les deux cas de figures.

Dans le présent contexte, ont été privilégiées les collections effectuées lors de la conquête coloniale de l’Afrique en général, et celle de l’Afrique noire, en particulier. Selon le ministère de l’Instruction publique, les articles sollicités devaient permettre de faire connaître aux Français le mode de vie des populations étrangères. Sur le plan géographique, l’espace étudié porte sur l’AEF et l’AOF largement présentées par Jean Sellier³. Les caractéristiques de l’AEF ont également été analysées par Olivier Luciani et Georges Bruel⁴ alors que celles de l’AOF furent exposées par Marc Michel⁵. Représentant un vaste terrain de recherche d’objets africains pour les officiers, ces deux fédérations relevaient du ministère des Colonies ayant succédé au sous-secrétariat d’Etat aux Colonies, en 1894. En effet, les bases de ces territoires furent jetées essentiellement par les militaires comme Pierre Savorgnan de Brazza pour l’AEF et Louis Faidherbe considéré comme « le véritable fondateur de l’AOF »⁶. Concernant cet espace, il fallut plusieurs étapes de structuration avant que les possessions

¹ - Voir Claude LIAUZU, *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007, 653p

² - Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007, 936p. Les pages de ce dictionnaire renferment les écrits d’un certain nombre de spécialistes de l’histoire africaine tels que l’auteur Marc Michel et le professeur émérite de l’Université de Paris I, Hélène d’Almeida-Topor.

³ - Jean SELLIER, *Atlas des peuples de l’Afrique*, Paris, La découverte, 2003, 303p

⁴ - Olivier LUCIANI, « L’Afrique équatoriale française », *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit.*, pp.281-291. Georges BRUEL, *L’Afrique Equatoriale Française. Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 1918, 558p

⁵ - Marc MICHEL, « L’Afrique occidentale française », *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit.*, pp. 293-299

⁶ - CHAILLEY (commandant), *Les grandes missions en Afrique occidentale*, Dakar, IFAN, 1953, p.41

françaises de l'Afrique de l'Ouest soient regroupées sous cette appellation le 16 juin 1895. Leur unité fut réalisée par l'instauration d'un Gouvernement Général⁷. Il importe de préciser que, peu de temps avant la mise en place de ce Gouvernement, le milieu colonial apprit la nouvelle de la création d'un ministère autonome des Colonies, séparé de celui de la Marine. En AOF, le Gouverneur Général élu d'abord domicile à Saint-Louis avant de s'installer à Dakar à partir de 1902. L'organisation de la fédération ne se stabilisa, dans ses grandes lignes, qu'en 1905. Avec Dakar pour capitale, cette zone comprenait les colonies suivantes : le Sénégal, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Dahomey et les deux territoires militaires de Zinder et de la Mauritanie. Au sujet du Niger et de la Côte d'Ivoire, il faut savoir qu'ils résultaient de la dislocation du Soudan⁸. A la différence de l'AOF formée à la fin du XIX^e siècle, l'AEF ne fut constituée qu'au début du XX^e siècle. Comme il a déjà été indiqué, sa création se concrétisa grâce à l'effort de Savorgnan de Brazza qui fonda au cours de la « Mission de l'Ouest Africain » (1883-1885) de nombreux postes et stations sur le Congo et l'Ogooué. Cette entreprise déboucha sur la création de la colonie du Gabon et du Moyen-Congo, prélude à la fédération de l'Afrique Equatoriale. En tant que commissaire du gouvernement, Brazza se pencha sur l'organisation de ces régions. A l'issue de sa mission, l'administration des territoires du Gabon et du Congo fut confiée, en juillet 1885, à Pradier. En 1886, Brazza, alors lieutenant de vaisseau, fut nommé commissaire général de la colonie du Gabon-Congo. Le Congo français fut créé en 1896. Doté au départ d'une structure provisoire, il fut réorganisé par le décret du 28 décembre 1897. Selon ce texte, le commissaire général devait avoir sous ses ordres deux lieutenant-gouverneurs dont l'un pour le Congo et l'autre pour l'Oubangui. En 1903, Brazzaville fut désigné comme la capitale du Congo français. Dans le même intervalle de temps, Emile Gentil occupa le poste de gouverneur de l'AEF. Il le resta jusqu'en 1908. C'est à partir de cette date que la zone devint un gouvernement général. Avant cette décision, un essai de décentralisation fut engagé à la promulgation du décret du 29 décembre 1903 qui créa le Territoire de l'Oubangui-Chari, le bassin de la Sangha et le Bas

⁷ - Les pouvoirs du Gouverneur Général furent précisés dans le décret du 18 octobre 1904 accordant notamment au gouvernement général un budget propre.

⁸ - Jean-Robert de BENOIST, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français : Administrateurs et missionnaires dans la Boucle du Niger (1885-1945)*, Paris, Kharthala, 1987, p.45 : « Disloqué le 17 septembre, recréé le 18 octobre sous le nom de Haut-Sénégal-Niger, le Soudan retrouve son nom le 4 décembre 1920, non sans avoir été amputé de toute sa partie orientale, devenue colonie de Haute-Volta le 3 mars 1919. La Haute-Volta est, à son tour, disloquée le 5 septembre 1932 et divisée entre la Côte d'Ivoire et le Niger. Elle n'est reconstituée que le 4 septembre 1947 ».

Oubangui rattachés au Moyen Congo⁹. Dix ans après la création de l'AEF, le Tchad devint une colonie distincte avec Fort-Lamy (actuel N'Djamena) pour chef lieu. Au fil du temps, cette fédération ne cessait de se structurer. L'année 1906 fut marquée par l'organisation de l'Oubangui-Chari-Tchad placée sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur. En effet, cette entité administrative résultait du rattachement du Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad (créé en 1900 après la victoire des troupes françaises sur les colonnes de Rabah) à la colonie voisine. L'année suivante, le chef-lieu fut fixé à Bangui. L'Oubangui-Chari-Tchad fut ensuite intégré à l'Afrique Equatoriale Française instituée en 1910¹⁰. Celle-ci fut alors composée des colonies de l'Oubangui-Chari, du Tchad, du Gabon (dirigées par un lieutenant-gouverneur) et du Moyen-Congo (sous l'autorité du gouverneur général).

L'AEF et l'AOF étaient donc constituées d'une multitude de régions. Actuellement, celles-ci restent difficiles à identifier en raison des changements de noms occasionnés par la proclamation des indépendances des anciennes colonies françaises. De ce fait, il n'est pas évident de privilégier l'approche géographique. Cette source perturbe la connaissance exacte de certaines collections africaines. Il est alors indispensable de faire des rapprochements entre quelques anciens noms de régions et ce qu'elles représentent de nos jours afin d'éviter des erreurs de toutes sortes. Ainsi le Soudan français renvoie-t-il aujourd'hui au Mali ; le Gold-Coast, au Ghana actuel ; le Dahomey, au Bénin ; la Haute-Volta, au Burkina Faso ; le Moyen-Congo, au Congo-Brazzaville ; l'Oubangui-Chari, à la République Centrafricaine... L'étude ne prend donc en compte que les appellations employées à l'époque. Il est souhaitable d'adopter cette démarche pour ne pas sombrer dans une sorte de confusion sur les aires géographiques. Cet usage englobe les termes autrefois utilisés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro (l'actuel Musée de l'Homme) et les mots longtemps associés à la vision coloniale ; tel est le cas du terme « fétiche »¹¹. Les objets africains rassemblés furent soit envoyés en France par les militaires, soit rapportés par eux en métropole. Dans l'ensemble, l'étude privilégie les découvertes réalisées, sauf exception, entre la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Elle s'inscrit certes dans l'après 1850, mais ce choix ne traduit en

⁹ - Limité au Sud par le territoire du Cabinda Portugais, au Sud-Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Gabon, au Nord par les territoires du Cameroun Allemand et de l'Oubangui-Chari, à l'Est par l'Oubangui et entre le cinquième parallèle sud et l'Equateur par le Congo, le Moyen-Congo était séparé du Congo Belge par ces deux fleuves. Sur le plan géographique, il était à cheval sur l'Equateur, s'étendant ainsi du cinquième degré de latitude Sud au troisième degré de latitude Nord. Sa longueur atteignait près de 1 000 kilomètres alors que sa largeur moyenne ne dépassait pas 300 kilomètres. Son étendue représentait environ 360 000 kilomètres carrés sur une superficie de 2.510 000 kilomètres carrés que couvrait l'AEF.

¹⁰ - Bernard L'ANNE, *Répertoire de l'administration territoriale du Tchad (1900-1994)*, Paris, l'Harmattan, 1995, p.16 : « Le décret du 15 janvier 1910 crée le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française ».

¹¹ - Dans *L'Encyclopédie des arts*, Louis REAU définit le « fétiche » comme « un objet magique qui peut aussi bien chasser les esprits qu'attirer leur faveur » (p.545) en parlant des « arts des peuples primitifs ».

aucune manière la volonté de faire table rase sur l'histoire de l'Afrique avant cette période. Fruit de la politique coloniale de la France sous la III^e République, les collections africaines enregistrées par les musées français étaient d'une grande diversité. Il y avait, par exemple, des pièces d'histoire naturelle généralement conservées au Muséum d'Histoire Naturelle et des œuvres ethnologiques, au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. En prenant en considération la période d'acquisition des objets africains placés au cœur de la présente réflexion et celle de leur entrée dans les établissements qui conservent toujours leurs traces, il est judicieux d'étendre l'étude jusqu'à 1960. Ce choix permet de se limiter aux objets entrant dans le cadre de la colonisation française en Afrique. De ce fait, on n'inscrit pas dans la démarche analytique adoptée ceux apparaissant après la proclamation des indépendances des anciennes colonies françaises.

Situé aux confins de plusieurs matières (histoire coloniale de l'Afrique, histoire militaire, histoire de l'art, ethnologie...), le thème choisi revêt un caractère pluridisciplinaire. Compte tenu de l'étendue du champ d'investigation, il s'avère utopique d'approfondir le sujet dans toutes ses composantes. Il a fallu se limiter à certains aspects de l'objet étudié. Concrètement, cette recherche s'inscrit dans le prolongement des précédents travaux menés sur l'histoire de l'Afrique¹² à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr et à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne. Pour la présente enquête, le choix est délibérément opéré en vue de réduire le champ d'étude exclusivement aux militaires, et plus précisément, aux officiers coloniaux. En dépit de cette restriction, il est impossible de faire abstraction des liens de collaboration entre ces militaires et les autres catégories d'explorateurs. Vouloir isoler leur action de celle de leurs collaborateurs civils serait une erreur grave car dans les colonies, les groupes professionnels n'évoluaient pas en milieu clos. Au contraire, ils se côtoyaient et menèrent ensemble l'œuvre colonisatrice, même si leurs domaines d'action différaient. C'est une des difficultés rencontrées.

Par ailleurs, l'analyse de la politique coloniale n'est pas évidente à mener en raison de la diversité des situations. Cette lacune n'est pas seulement relative aux multiples facettes de l'action coloniale. Elle est liée aussi et surtout à la complexité d'aborder la question de la colonisation dans son ensemble. Cet exercice se révèle difficile du fait que cette question reste

¹²- D'une part, les études à Saint-Cyr en 1998 ont porté sur la mission Dybowski (1891-1892) en Afrique centrale. De ce fait, il ne faudrait pas s'étonner de l'intérêt accordé dans le présent manuscrit à cet explorateur civil ayant fait l'objet des toutes premières recherches. D'autre part, le mémoire de DEA (1999) sur « *L'œuvre des acteurs de l'exploration de l'Oubangui à la fin du XIX^e siècle : objectifs et réalisations* » a permis de mettre l'accent sur l'action des explorateurs français dans cette partie de l'Afrique. C'est aussi et surtout l'ultime occasion de passer en revue les différentes catégories professionnelles (militaires, agents commerciaux, missionnaires...) impliquées dans le processus d'expansion coloniale sur le continent.

indissociable de la problématique de l'histoire des collections africaines issues de la conquête coloniale. Cet aspect peut être abordé sous différents angles :

- La politique coloniale elle-même
- L'héritage de l'histoire coloniale
- L'historique des collections africaines.

L'histoire de ces acquisitions est tributaire de celle de la colonisation française marquée d'ailleurs par d'innombrables zones d'ombre. La Première Guerre mondiale reste une date charnière dans cette étude. Le début de ce conflit correspond approximativement à la fin de la conquête coloniale en Afrique, et donc à celle des collectes massives des objets africains dans les colonies, bien que leur organisation militaire et administrative ait été poursuivie après la première décennie du XX^e siècle. Parallèlement, l'intérêt porté aux collections africaines conduit à s'intéresser à quelques événements ayant préparé le terrain à l'immense entreprise européenne en Afrique. D'emblée s'impose l'évocation de l'esclavage et de la traite des Noirs. Ces événements avaient plus ou moins fragilisé les structures et le fonctionnement des anciens royaumes et empires africains. Il convient de relever que bien avant l'arrivée des Européens en Afrique, l'histoire de ces territoires est marquée par un temps de gloire. Cette période est partiellement présentée par l'historien Elikia M'Bokolo¹³ qui, dans l'ensemble, se focalise sur la phase de la colonisation et de la décolonisation. Cette option ne remet toutefois pas en cause la fiabilité de l'organisation de ces régions. Le cas du royaume du Kongo (XII-XVIII^e siècle) en est un exemple manifeste. Décrit par Georges Balandier¹⁴, ce royaume s'étendait sur une superficie allant de 130 000 à 300 000 kilomètres carrés à son apogée. Fondé par un chef de guerre du nom de Nimi (ou Lukéni, le nom clanique), il avait sa capitale à Mbanza Kongo (aujourd'hui en Angola) au sommet d'une colline et bâtit son économie sur un système d'échanges complexes entre la côte, l'intérieur de l'Afrique, les forêts équatoriales au nord et les vastes plaines de savanes au sud. Comme le Kongo, certains territoires africains s'étaient érigés en de véritables empires ou royaumes. Ce fut les cas du royaume Shona du Zimbabwe (XI^e-XV^e siècle), des empires islamisés du Soudan occidental (X^e-XVI^e siècle) renfermant les régions de Tekrou, Ghana, Mali, Songhaï, des empires Luba et Lunda en Afrique centrale (XV^e-XVIII^e siècle), des royaumes interlacustres (XVI^e (?) -XIX^e siècle) formés de Buganda, Rwanda, Burundi, Ankole..., du

¹³ - Elikia M'BOKOLO, *Afrique noire. Histoire et civilisations. Du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Hatier, 2004, 587p

¹⁴ - Georges BALANDIER, *Le royaume de Kongo du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette Littératures, 1965, 286p. Professeur émérite à la Sorbonne, Balandier fut le directeur d'étude à l'EHESS et fondateur des centres africanistes à la Sorbonne et au CNRS.

royaume d'Abomey et de l'empire Ashanti en Afrique occidentale (XVII^e-XIX^e siècle). Alain-Michel Boyer¹⁵ a présenté les principales caractéristiques de ces pays répartis dans différentes parties de l'Afrique alors que Joseph Ki-Zerbo¹⁶ a largement insisté sur le contexte de leur expansion. Sur le plan géographique, les royaumes situés en Afrique centrale comme le Kongo se développèrent dans l'aire culturelle bantou. Ceux de l'Afrique de l'Ouest, par contre, se situaient dans la ceinture sahélienne entre le sud du Sahara et le nord des forêts tropicales. A titre indicatif, on peut faire allusion à l'empire du Ghana qui se développa grâce au commerce de l'or. A sa chute, le puissant empire du Mali lui succéda en fondant également sa richesse sur l'or.

Rien n'indique que la liste des royaumes africains déjà évoquée soit exhaustive. Cependant, elle a le mérite de lever le doute sur l'antériorité de leur existence par rapport à la date d'arrivée des premiers explorateurs occidentaux en Afrique. Cette qualité d'information n'empêche pas d'être prudent sur les siècles relatifs à leurs créations. Ces références sont, en général, avancées par ces voyageurs. En raison de la diversité des sources utilisées, certaines divergences apparaissent au sujet des dates retenues. D'ailleurs, nombre d'auteurs contemporains abordent cette thématique avec beaucoup de réserve. Ainsi Suzanne Preston Blier note avec prudence que le Kongo serait fondé « peut-être dès 1400 »¹⁷ alors qu'il a été précédemment souligné que sa création remontait au XII^e siècle. L'Académie des Sciences d'Outre-Mer¹⁸ se tourne vers la présente estimation et suppose même que l'existence de ce territoire révélée en Europe par les découvertes portugaises du XVI^e siècle serait sans doute antérieure au XII^e siècle. Autant de données qui ne font que semer de confusions dans l'esprit ! En dépit de ses doutes sur le siècle de fondation du Kongo, Suzanne Preston Blier présente une précieuse chronologie sur les royaumes africains (Bénin, Yoruba, Dahomey, Ashanti, Kongo, Cameroun...) à la fin de son ouvrage. Jean Sellier¹⁹, pour sa part, est revenu sur un ton très dubitatif sur les références historiques d'un certain nombre d'empires africains. En parlant de l'empire Songhaï dans la vallée du Niger, il relève que cette dynastie, née peut-être au VIII^e siècle, a duré jusqu'à la fin du XV^e siècle. Ces doutes ne remettent néanmoins

¹⁵ - Alain-Michel BOYER, *Les arts d'Afrique. Styles. Fonctions. Aires culturelles*, Paris, Editions Hazan, pp.88-134. Dans son chapitre sur « L'Afrique dans l'histoire », il a procédé à la description des empires et royaumes africains tels que l'empire du Mali, l'empire des Songhaïs, le royaume du Zimbabwe, le royaume du Bénin.

¹⁶ Joseph KI-ZERBO, *Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, pp. 103-342. Dans son ouvrage, l'auteur a mené une étude approfondie sur l'historique de ces différents royaumes et empires.

¹⁷ - Suzanne PRESTON BLIER, *L'art royal africain*, Paris, Flammarion, 1998, p.20. Professeur à l'Université de Harvard, cet auteur est un spécialiste de l'art et de l'architecture en Afrique noire. Son ouvrage a été traduit en français par Denis-Armand Canal.

¹⁸ - Académie des Sciences d'Outre Mer, *L'Afrique d'hier à demain, et les hommes qui l'ont fait*, Paris, ASOM, 2011

¹⁹ - Jean SELLIER, *Atlas des peuples d'Afrique, op.cit*

pas en cause la puissance de ces régions.

En procédant à la description de ces territoires, Philippe Héduduy²⁰ et Armand Duchâteau²¹ dévoilent leurs principales caractéristiques et les comparent même aux réalisations architecturales européennes. Il s'agit d'une vision occidentale sur ces structures. Cette représentation porte généralement sur les aspects extérieurs (architectures des royaumes...) accompagnés de quelques traits historiques tirés certainement des récits des premiers voyageurs européens en Afrique. De ce point de vue, il est bénéfique de confronter cette vision avec celle des auteurs issus de ce continent. Malheureusement, il n'a pas été possible de consulter beaucoup d'ouvrages des Africains sur la question. Une des rares publications est celle de Sékéné-Mody Cissoko²². Il revient sur l'historique d'un certain nombre de royaumes africains (Empire Songhaï, Empire du Ghana, Empire du Kanem-Bornou, les royaumes Mossi, les royaumes du golfe du Guinée, les royaumes Fon du golfe du Bénin, les royaumes Ouolof...), en insistant essentiellement sur leur vie économique, sociale et religieuse ainsi que leur évolution politique. A la différence des Occidentaux, Cissoko a reconstitué l'histoire de ces territoires en s'appuyant principalement sur les écrits locaux et les documents épars des auteurs arabes ou arabisants du X^e au XVII^e siècle. En remettant en cause certaines idées reçues percevant les royaumes africains comme des structures immuables, il tient à montrer qu'ils représentaient de grands centres de civilisation qui, au cours de leur histoire, avaient une certaine originalité et un certain rayonnement. Que reste-t-il aujourd'hui de la grandeur des dynasties après l'arrivée des Européens en Afrique ?

La note explicative de l'exposition sur le « Fleuve Congo, arts d'Afrique centrale »²³, révèle que les Portugais avaient débarqué sur la côte du Gabon dès 1472, puis au Kongo en

²⁰ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar 1364-1960*, Paris, Société de production Littéraire, 1985, p.40 : « Il y a en tout cas beaucoup de ville et une infinité de villages entre le royaume d'Ulcami et la ville de Bénin, que les Hollandais appellent Grand Bénin, parce qu'il n'y en a pas de si grande dans tout le pays... Les appartements des ministres sont réunies par de belles galeries, pour la plupart aussi grandes que la bourse d'Amsterdam ». A la page 41, HEDUY s'intéresse, par ailleurs, à la région de Loango et note que « cette ville est à peu près de la grandeur de Rouen... Les maisons sont longues et couvertes en sorte que le milieu du toit est plat, comme on bâtit en Italie. Chacune comporte deux ou trois chambres séparées, de même qu'en Europe, et a une haie de branches tout autour ».

²¹ - Armand DUCHÂTEAU, *Benin. Royal Art of Africa*, Germany, Prestel, 1993, p.9. Ces éléments sont extraits du chapitre « The History of the Kingdom of Benin » où ce professeur en art africain à l'Université de Vienne et auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Angola au XVIII^e siècle consacre une étude sur l'histoire du Bénin : « The Kingdom of Benin proper consisted of the capital city and several hundred villages (...). The authority of the Benin kings extended over a very large area, which at the time of the greatest expansion in the sixteenth century encompassed the region of the Ekiti Yoruba in the northwest, reached to Ouidah in the west in the present-day Republic of Benin, and stretched to the Niger Rver in the east ».

²² - Sékéné-Mody CISSOKO, *Histoire de l'Afrique Occidentale. Moyen-Age et temps modernes : VIII^e siècle-1850*, Paris, Présence Africaine, 1966, 333p

²³ - Musée du quai Branly. Exposition « Fleuve Congo, arts d'Afrique centrale », Mezzanine est, 22 juin-30 octobre 2010

1482 où le portugais Diego Cao fit la découverte de l'embouchure du fleuve Congo ; un autre portugais célèbre, Camoens, décrit le Kongo en 1556 comme le plus grand des royaumes de la côte Ouest de l'Afrique. Il indique qu'il s'agit d'un immense royaume florissant, structuré, voire raffiné et développé. Cette découverte devait certainement impressionner ces explorateurs considérés comme les premiers Européens ayant pénétré dans la région. Même si la primauté historique de l'exploration portugaise au Gabon est reconnue, il n'en demeure pas moins qu'elle est contestée par quelques acteurs coloniaux comme l'agent commercial français Nicolas Villault, auteur d'une relation de voyage sur les côtes de Guinée en 1666 et 1667. Dans sa publication, il a développé la thèse selon laquelle les voyageurs français auraient précédé les Portugais en Afrique. Loin d'entrer dans une polémique séculaire, l'antériorité de la présence des représentants du Portugal sur le continent n'est pas contestée par des spécialistes de l'histoire de la colonisation comme le congolais Paul Kaya²⁴. Il reconnaît que l'arrivée d'une colonne portugaise dans ce royaume remontait à 1491, année où le roi Jean II du Portugal y dépêcha une expédition. Elle était composée de plusieurs caravelles transportant des personnes de professions différentes : missionnaires appartenant à plusieurs ordres religieux, officiers et soldats en armes, ouvriers de plusieurs corps de métier avec les outils, paysans et même quelques femmes. Pour Hervé Dubourjal et Jean-Marie Quémener, la fin du XV^e siècle marque le début de l'évangélisation de cet empire qu'ils considèrent comme le « premier royaume chrétien d'Afrique noire »²⁵. A l'instar du Kongo, les autres royaumes africains avaient une certaine forme d'organisation marquée au sommet par la présence d'un chef. Reconnaisant ce fait, Albert Adu Boahen²⁶ précise que, même en 1880, l'Afrique était encore gouvernée par ses rois, reines, chefs de clan et lignage sur une superficie atteignant environ 80% du continent. Au fil du temps, on a assisté cependant à la désagrégation et à la recomposition de ces vastes empires.

A l'image du Portugal, d'autres pays européens envoyèrent leurs représentants dans les royaumes africains. A la fin XIII^e siècle, l'Europe ne pouvait se priver de cette présence, du fait qu'elle était devenue avide des produits exotiques, tels que la soie, les épices, le poivre, les cotonnades, l'or. Ce facteur montre que les premiers contacts des Européens avec l'Afrique ne datent pas de la période de la conquête coloniale. Bien avant l'aboutissement de

²⁴ - Paul Kaya fut un ancien ministre de l'économie, du plan et des travaux publics du Congo. Il figurait parmi les intervenants présents à la journée d'hommage à l'explorateur Savorgnan de Brazza organisée par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer en 2005.

²⁵ - Hervé DUBOURJAL, Jean-Marie QUEMENER, *Le Congo, un rêve d'avenir*, Paris, Encre d'Orient, 2010, p.51

²⁶ - Albert Adu BOAHEN, *Histoire générale de l'Afrique. Vol.VII : L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*, Paris, UNESCO, 1987, 937p

ce processus, le continent africain fut complètement bouleversé par le temps de l'esclavage et celui des traites, même s'il convient de préciser que d'autres événements viendront précipiter la disparition de ses régions.

D'après Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès²⁷, l'esclavage sévissait en Afrique depuis l'Antiquité sous diverses formes. Il y avait les traites intra-africaines et orientales qui ont, sur le plan chronologique, précédé les traites négrières coloniales. Celles-ci prirent véritablement forme dès le début du XV^e siècle et bouleversèrent les systèmes traditionnels existants. Très vite, toutes les grandes puissances européennes s'engagèrent dans ce commerce d'êtres humains dont le fonctionnement exigeait la création des structures adéquates. C'est dans cette optique que la France mit en place en 1635 la Compagnie des îles d'Amérique. Alimentée exclusivement d'esclaves provenant du Gabon, cet organisme gérait les colonies implantées aux Caraïbes. La présence française en Guadeloupe et en Martinique remonte à 1635, et à Saint-Domingue, à 1642. Concernant leurs parcours, les Noirs achetés en Afrique (Sénégal, Bénin, Gabon, Angola...) transitaient par différents ports français comme ceux de Marseille, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo et le Havre. En vidant le continent africain d'une partie de sa population, la traite négrière eut des conséquences désastreuses sur sa démographie. Selon Philippe Héduy, ces ports enlevaient annuellement au moins quinze milles esclaves : plus de trente vaisseaux furent envoyés sans doute tous les ans sur la côte de l'Angola pour transporter les esclaves. S'appuyant sur ces données, Héduy tire la conclusion que « la traite des Noirs est sans contredit une plaie faite à l'humanité »²⁸.

Lors de la Révolution française, l'abolition de la traite négrière fut revendiquée par des personnalités telles que l'abbé Grégoire, La Fayette, Condorcet, Marat, La Rochefoucauld. Le débat sur cette question occupait alors la scène politique et la Déclaration des droits de l'Homme (août 1789), dans son article 1^{er}, interdit implicitement l'esclavage. Un accent particulier est mis sur cet adverbe car dans les faits, les principes de 1789 ne furent pas appliqués dans les colonies, excluant ainsi toute volonté de remettre en cause la politique d'expansion coloniale. Il fallut attendre le 4 février 1794 pour que la Convention Nationale abolisse explicitement cette pratique, par acclamation. Ces réformes républicaines étaient fondamentales et constituaient une grande avancée dans la lutte contre toutes les formes de sévices humains. Cependant, elles ne firent pas long feu avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon Bonaparte qui décida leur annulation pure et simple. L'esclavage fut alors rétabli en

²⁷ - Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Françoise VERGES, *La colonisation française*, Toulouse, Editions Milan, 2007, 63p

²⁸ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française – Afrique Equatoriale Française – Madagascar. 1364-1960*, op.cit, p.57

1802 avant d'être interdit en mars 1815, à quelques semaines de l'ouverture du Congrès de Vienne. Cette problématique ne refit surface que lors de la première moitié du XIX^e siècle grâce au combat mené par le sous-secrétaire d'Etat en charge des Colonies, Victor Schoelcher²⁹, qui parvint à obtenir l'abolition définitive le 27 avril 1848. Dans la même année, la Constitution organisa l'Algérie en trois départements français.

S'agissant de l'influence de l'abolition officielle de l'esclave sur la politique coloniale de la France, il faut savoir que cette décision étendue dans les possessions françaises en Afrique cache une autre réalité : elle n'implique pas un désintéressement systématique face aux territoires africains aux prises à une vague d'exploration pour avoir la mainmise sur l'Afrique. Après l'avoir vidé de sa population, les pays européens, par le biais de leurs représentants, arrachèrent durant la colonisation une partie importante d'objets utilisés par les habitants qui avaient échappé au filet de la traite négrière.

Pour mener à bien ce travail sur les traces des collections africaines héritées de la colonisation, des investigations ont été menées tant en histoire militaire qu'en histoire de la France et celle de l'Afrique dans les établissements susceptibles de conserver les dossiers relatifs à ces acquisitions, quel que soit le type d'institution.

- Les établissements militaires

Un certain nombre d'établissements militaires dont le Musée de l'Armée ont été choisis. Sur la liste des centres fréquentés figurent le centre de documentation et la Bibliothèque Centrale des Ecoles de Coëtquidan à l'Ouest de la France. Mais les recherches cruciales ont été principalement menées à Paris dans les différents services historiques de Vincennes disposant d'un grand nombre de dossiers d'archives sur les états de services des officiers coloniaux. D'une part, le Service Historique de la Marine conserve d'intéressants documents sur les ressortissants de l'Ecole Navale. Le cas de Savorgnan de Brazza et ses rapports sur ses explorations en Afrique ont retenu l'attention. Le journal personnel de Jean Pouplier³⁰, un compagnon de Brazza, a été également consulté. D'autre part, le Service Historique de l'Armée de Terre renferme d'importantes archives sur les officiers, y compris ceux qui furent engagés dans les colonies. On a pu relever d'indispensables éléments sur les états de services de grandes figures militaires telles que Marchand, Faidherbe, Archinard. Ces dossiers furent complétés par des illustrations (photographies, cartes...) extraites de la Section

²⁹ - Victor Schoelcher fut sous secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies du 4 mars au 11 mai 1848.

³⁰ - Musée de Piré. Journal personnel de Pouplier : manuscrit 1890-1891, Piré, 11 page, extrait du journal de Pouplier commandant la canonnière *Oubangui*.

Archives Photographiques. A ces deux sources s'ajoute celles du Service Historique de la Défense³¹ dont les publications sur les parrains de promotion de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr ont fourni de précieux détails sur les parcours des militaires comme Marchand, Gallieni, Lyautey. Dans l'ensemble, les recherches effectuées ont été productives aussi bien sur le plan de l'histoire militaire que sur celui de l'histoire de la colonisation de l'Afrique.

En fait, les références historiques sur l'armée française et les dossiers d'archives sur les officiers coloniaux sont de nature à apprécier la contribution des militaires français à la conquête coloniale. C'est pourquoi, il est nécessaire de recentrer la réflexion sur le rôle qu'ils avaient joué dans le domaine des collectes d'objets africains lors de l'expansion coloniale française.

- Les bibliothèques et les centres de documentation

Le sujet exige nécessairement le recours à la documentation relative à l'histoire globale de la France et celle de l'Afrique. L'accès à ces sources a eu lieu en marge de la consultation des collections de la Documentation Française et de la Bibliothèque Nationale de France et son Département Cartes et Plans. Ces deux établissements sont largement pourvus de dossiers sur les explorations et sur l'Exposition coloniale de 1931. Hormis les institutions publiques, les bibliothèques universitaires ont été sollicitées. En plus de la Bibliothèque de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, la Bibliothèque de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne et la Bibliothèque du Centre de Recherches Africaines à l'Université de la Sorbonne Nouvelle, les informations recueillies à la Bibliothèque centrale du Muséum National d'Histoire Naturelle ont été d'une grande utilité. On y a découvert une riche documentation sur l'histoire du centre et celui du Musée de l'Homme. Les enquêtes de terrain à Aix-en-Provence remontant au mois de juin 2008 ont, par ailleurs, permis de découvrir dans les locaux de la bibliothèque universitaire de la Faculté des Lettres le « fonds colonisation »³² du Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (CADIST). En marge de la consultation de ce fonds riche en informations sur les anciennes possessions françaises en Afrique, il a été possible de rassembler des données sur

³¹ - Créé le 17 janvier 2005 et considéré comme le centre de recherche, par excellence, en histoire militaire en raison de ses milliers d'ouvrages et périodiques sur l'histoire des armées, le SHD a pour vocation la collecte, la conservation, le classement, l'inventaire et la communication des archives provenant de l'Etat-major des armées et des grands services du ministère de la Défense. En étroite collaboration avec le monde universitaire, il édite, entre autre, des ouvrages d'histoire et les résultats des travaux universitaires.

³² - Le « fonds colonisation » renferme a lui seul plus de 100 titres de périodiques et environ 3500 volumes sur un total de 140 titres et plus de 10 000 volumes en français et en langues étrangères conservés dans ce centre créé en 1983.

l'œuvre des officiers tels que Faidherbe au Sénégal ou Savorgnan de Brazza au Congo.

- Les Centres d'archives

Les archives constituent une source importante de l'étude. Elles proviennent essentiellement de la région parisienne. Les Archives Nationales sont dotées d'importants documents sur le Muséum d'Histoire Naturelle et le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Aux Archives Nationales, les recherches ont permis de découvrir une série de dossiers individuels des explorateurs français (Paul Crampel, Jean Dybowski, Alfred Marche, Ferdinand de Behagle...), et notamment des médecins et officiers coloniaux dont les traces biographiques sont rares dans les archives du Service Historique de l'Armée de Terre et du service de la Marine. Il s'agit là des dossiers issus des archives produites par le Service des missions et conservées dans la sous série F/17 renfermant le fonds du ministère de l'Instruction publique. Deux tiers de ces dossiers furent constitués dans les décennies allant de 1880 à la fin du XIX^e siècle. Abordant la question de l'expansion coloniale française en Afrique, ils ont la particularité de contenir des pièces de différentes natures, souvent inexistantes dans les archives dépouillées dans d'autres établissements à Paris ou en province. On y trouve des correspondances, des rapports, des comptes rendus de missions accompagnés des cartes, dessins, photos, relevés météorologiques... Ayant fait l'objet d'un répertoire numérique, ces documents sont très utiles. Leur dépouillement a apporté de précieuses informations sur les militaires comme le médecin de la Marine Ballay, le docteur Alphonse Voillot, le pharmacien Victor Liotard, l'enseigne de vaisseau Pierre Savorgnan de Brazza, le lieutenant de vaisseau Louis Mizon, les capitaines Mangin, Tilho, Eugène Lenfant, le commandant Monteil.

Un autre fonds est localisé à l'Académie parisienne des Sciences d'Outre-Mer³³. Fondée en 1922, elle est devenue aujourd'hui le principal pôle de référence sur l'Outre-Mer. Les investigations menées ont été marquées par les entretiens fructueux avec des spécialistes de l'histoire coloniale. Parmi eux figure Jean-Pierre Renaud, ancien élève de l'Ecole Nationale de la France d'Outre Mer et ancien administrateur. Auteur d'un ouvrage sur la *Supercherie coloniale*³⁴, il a apporté d'amples éclaircissements sur les différents aspects de la colonisation de l'Afrique. Ses observations et ses remarques sur certains volets du présent travail ont permis d'avoir un regard plus précis sur la démarche adoptée à l'époque par des

³³ - Sur le plan documentaire, l'ASOM compte près de 75 000 ouvrages, 3 000 périodiques, un millier de manuscrits et environ 10 000 brochures.

³⁴ - Jean-Pierre RENAUD, *Supercherie coloniale*, Paris, Mémoires d'Hommes, 2008, 294p

officiers comme Gallieni et Binger. Connaissant les tenants et les aboutissants de la colonisation qu'il avait vécus personnellement, il tient un discours critique sur la façon dont certains spécialistes de la question présentent l'iconographie et les sources documentaires ayant trait à cette période. Relevant les clichés et préjugés coloniaux, son ouvrage aide à aborder avec beaucoup de lucidité l'histoire coloniale de l'Afrique contemporaine.

En dehors des contacts enrichissants noués au sein de l'Académie, elle détient des collections d'archives particulièrement précieuses sur l'Indochine, le Pacifique, l'Afrique... L'étude du volet africain a débouché sur la consultation des Fonds Bruel et Landeroin³⁵. Le premier fonds est doté d'une riche documentation sur l'AEF et le second, d'intéressantes informations sur la mission Marchand. Les ouvrages sur l'Afrique ainsi que de multiples revues sur l'histoire d'Outre-Mer apportent des éclaircissements sur les différents aspects de la politique coloniale. C'est dans ce cadre qu'un intérêt particulier est accordé aux publications d'AROM (Amitié, Réalité, Outre-Mer), une association déterminée à faire connaître les réalités, trop souvent méconnues, de l'actualité dans les pays d'Outre-Mer autrefois dépendants de la France ou restés aujourd'hui des départements et territoires d'Outre-Mer. Ne cessant de multiplier conférences, expositions et débats, cette association est composée d'éminentes personnalités dont des anciens administrateurs de la France d'Outre-Mer comme Monsieur Serge Jacquemond, président de l'organisation. Illustrés par des témoignages vécus et des réflexions prescrites, les articles de ces personnages ont permis de tirer profit de leurs expériences et surtout d'avoir un nouveau regard sur certaines réalités de la période coloniale relatées.

Du côté des recherches documentaires en province, la plus grande partie des archives sur l'Outre-Mer sont issues d'Aix-en-Provence au Centre d'Archives d'Outre-Mer (CAOM)³⁶ considéré comme une référence en matière d'histoire coloniale de l'Afrique. Les premiers travaux dans ce centre de recherche avaient eu lieu en avril 1998 dans le cadre de la préparation du mémoire de Saint-Cyr sur la mission Jean Dybowski en Afrique centrale. Les archives analysées à cette occasion portaient sur les caractéristiques de cette expédition ainsi que sur l'action du chef de mission et celle de son prédécesseur Paul Crampel. Les présentes études doctorales, quant à elles, sont orientées vers des officiers comme Lenfant, Marchand,

³⁵ - Se référer à la bibliographie. ASOM. Fonds Bruel : Afrique Equatoriale et Fonds Landeroin : Mission Marchand – Tchad - Gabon

³⁶ -A l'instar de l'ASOM, le CAOM dispose d'une quantité importante d'archives à caractère colonial. Créé en 1962 et ouvert au public en 1966, il est le dépositaire des archives du ministère des Colonies devenu ministère de la France d'Outre Mer. Il est doté ainsi d'une cartothèque munie d'au moins 40 000 cartes et plans. Sa photothèque renferme plus de 50 000 images et ses collections proviennent de 29 pays dont 18 pays africains.

Savorgnan de Brazza, Mizon, Monteil, Moll, Tilho. Les dossiers des trois premiers militaires ont fait l'objet d'une étude minutieuse tandis que ceux des quatre derniers ont été partiellement vus faute de temps. Pour la même raison, les archives relatives à d'autres figures coloniales telles que Faidherbe, Archinard n'ont pas pu être dépouillées.

C'est le cadre des missions d'exploration dirigées par ces officiers qui situe l'objet principal de la recherche. L'accès aux archives privées sur ce point a permis d'entrer en possession de leurs dossiers personnels. On a ainsi pu recueillir des éléments sur leur trajectoire professionnelle même si les détails sur leurs collections africaines n'y figurent pas. Dans les fonds ministériels, on constate que les militaires faisaient néanmoins allusion à quelques objets africains dans les échanges épistolaires avec les conservateurs des musées, preuve qu'un certain nombre d'entre eux étaient en contact avec le personnel de ces établissements. Faute de fiches portant exclusivement sur leurs collections africaines, l'analyse du contenu de leurs correspondances apparaît comme un moyen approprié pour recueillir des informations fiables sur le résultat de leurs découvertes. A part les archives du CAOM, l'étude a également été portée sur celles qui sont conservées au Centre d'Histoire et d'Etudes des Troupes d'Outre-Mer (CHETOM) de Fréjus. Les documents extraits de ces deux départements sont complétés par les archives religieuses constituées par la Congrégation des Pères du Saint-Esprit de Chevilly-Larue. Les recherches y ont été menées dans l'optique de comprendre la vision des missionnaires sur la colonisation, et surtout de confronter leur conception avec celle d'autres explorateurs. Grâce à cette démarche, il est possible de confronter la nature des écrits des missionnaires avec ceux issus d'autres centres de documentation et des musées.

- Les musées

N'ayant pas suivi une formation en ethnologie pouvant permettre de traiter aisément la question relative aux objets, il n'est pas évident de cerner tous les contours et les aspects particuliers relatifs à cette dimension. De ce fait, il est légitime de combler cette lacune en multipliant les enquêtes de terrain dans une série de musées. Pour les établissements militaires, il s'agit des musées du souvenir comme celui situé dans les enceintes des écoles militaires de Coëtquidan. On y avait mené des recherches pour entrer en possession des éléments biographiques sur les officiers coloniaux formés à Saint-Cyr. Cette institution fait partie de nombreux musées militaires repartis sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les petites communes liées à l'histoire militaire soit par un événement, soit par l'action

d'une grande figure militaire. En général, ces centres de conservation présentent les mêmes types d'objets (collections de drapeaux, de fanions, d'armes, de tableaux évocateurs des grandes batailles...). Compte tenu de l'existence d'un nombre important d'établissements de cette nature, il est utile de réduire le champ d'investigation à ceux qui exposent des produits africains issus de la conquête coloniale. Géré par le ministère de Défense, le Musée de l'Armée aux Invalides en fait partie. On y a retrouvé les dossiers sur les objets rassemblés par les officiers grâce à l'appui du colonel Henri Ortholan alors conservateur du Département Contemporain de l'établissement. Ressortissant de Saint-Cyr, ce dernier a fait preuve d'une grande ouverture en fournissant une riche documentation sur les collections africaines des militaires comme le général Henri Gouraud. Il y figure d'intéressantes informations sur un certain nombre d'objets béninois rapportés.

Concernant d'autres catégories de musées, le choix a porté sur le Musée de Piré-sur-Seiche en Ille-et-Vilaine, le Musée Africain de Lyon, le Musée National de la Marine, le Musée de l'Homme et le Musée du Quai Branly, tous trois situés à Paris. Dans le cadre des travaux dans les musées provinciaux, le Musée Africain de Lyon a retenu l'attention. Sa particularité est liée au fait que les objets conservés provenaient des missionnaires. Sur le plan géographique, ces articles provenaient, en grande partie, de l'Afrique de l'Ouest. Pour ce qui relève du Musée de Piré, c'est lors de la préparation du mémoire de Saint-Cyr que sa collection africaine avait été explorée. Il renferme les acquisitions du sous-officier de Marine Jean Pouplier, un collaborateur de Jean Dybowski. Cette enquête de terrain marque, par ailleurs, le début des travaux au Musée de l'Homme sous la direction de Madame Josette Rivallain, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle. Au Laboratoire d'Ethnologie et au Département Afrique Noire du Musée de l'Homme, il a été inventorié quelques correspondances du général Louis Archinard portant sur les prises de guerre et les objets qu'il avait collectés durant ses séjours en Afrique. Une note évoquant le butin récupéré au Niger³⁷ a fait l'objet d'une étude minutieuse. Les fiches des donateurs du musée ont été également examinées en raison de la qualité d'informations disponibles. Elles constituent un remarquable support de travail renvoyant aux apports des grandes figures militaires comme Marchand et Tilho. Même si elles ne disposent pas de données précises sur les échantillons enregistrés, elles renseignent (d'une manière vague) néanmoins sur leurs provenances ethniques et géographiques (AOF, AEF...).

Le transfert de la réserve du Musée de l'Homme au Musée du Quai Branly, entraînant

³⁷- Musée de l'Homme. Département d'Afrique Noire. Dossier technique, Paris le 10 juillet 1883 (L. Archinard, capitaine d'artillerie de la Marine).

la suppression du Laboratoire d'Ethnologie, a ensuite conduit à poursuivre les enquêtes de terrain dans ce nouvel établissement ouvert au public depuis le mois de juin 2006. Dans ce musée, Madame Sarah Frioux-Salgas a insisté sur l'utilisation de la base de données de ses collections. Cette étude s'est avérée riche du fait que les fiches concernées sont souvent accompagnées d'une documentation à caractère juridique, administrative, technique et scientifique. Ces dossiers comprennent des éléments sur les missions d'exploration, les expositions et les inventaires ainsi que des références bibliographiques liées aux collections africaines. On y relève des fonds d'archives publiques et privées. Outre cet aspect, la série de conférences (octobre 2006 – avril 2007) organisée au Quai Branly sur l'histoire mondiale de la colonisation dans le cadre de son université populaire a été d'un grand secours. L'accent a été mis sur la politique coloniale conduite par plusieurs pays dont la France, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Japon. Le mérite de cet enseignement réside dans le fait que le musée n'avait ménagé aucun effort pour que chaque intervention soit marquée par la présence d'un grand historien devant présenter une synthèse du rôle colonial de son pays.

Les archives du Quai Branly ont été complétées par celles du Musée National de la Marine où ont été dépouillés les dossiers des officiers de Marine comme Savorgnan de Brazza. En revanche, les recherches sur le sous-officier de Marine Jean Pouplier ont été infructueuses. Parallèlement, le répertoire de collection du Musée de la Marine a été analysé dans l'optique d'avoir une idée sur la nature des objets inventoriés par son service de conservation. Les informations recueillies restent néanmoins parcellaires, et donc non exploitables pour une étude fiable sur les apports des officiers de Marine engagés en Afrique. Ce problème épineux est lié au fait qu'ils ne se souciaient pas à l'époque des détails entourant les articles qu'ils rassemblaient. Ceci était une tendance générale. En dépit de cette constatation, les dossiers consultés dans les centres de recherches évoqués représentent un ensemble d'éléments indispensables pour approfondir les connaissances sur l'histoire des collections ethnologiques africaines. C'est à l'aide de ce corpus imparfait qu'il a été permis d'explorer plusieurs pistes sur ce thème qui n'a pas donné lieu à de larges publications.

Comme la réalisation de ces collections était d'usage à l'époque, les militaires, à l'instar d'autres voyageurs, ne s'interdisaient pas de se rapprocher des populations locales et de procéder aux collectes d'objets dans les régions qu'ils sillonnaient. En effet, ces voyageurs, sous l'incitation des instructions des institutions publiques et privées, étaient appelés à rechercher des pièces d'une certaine qualité, ce qui créait des réflexes dans leur démarche quotidienne. Quel était le mode d'investigation privilégié et quelle était la nature de leurs

acquisitions ? Sur quel type d'objets leur choix se portait-il ? A quelle fin étaient destinés les objets rapportés dans les musées ethnologiques français ? Quels modes d'enregistrement et de conservation ces établissements adoptaient-ils ? Autant d'interrogations qui incitent certainement à apporter des éclaircissements sur les circonstances d'obtention et la nature des produits africains rassemblés vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Ces questions légitimes pour les militaires envoyés dans les colonies et pour l'ensemble des explorateurs ont encore plus de consistance si on insiste sur le cas des officiers qu'il faut élucider au moyen de l'étude de leur biographie. Il va sans dire que leur action était inscrite dans un cadre géographique et historique qu'il convient de présenter. Il en est de même de l'environnement et du milieu social où ils avaient évolué et où se déroulait leur action. En marge de cette préoccupation, il s'agit surtout de parvenir à dégager la spécificité de la logique des militaires par rapport à celle des civils pour pouvoir mettre à jour d'éventuelles particularités dans leurs apports. La méthode retenue consiste à tenter de comprendre les circonstances d'acquisition des articles en Afrique et celles de leur transfert en France avant de montrer comment ils aboutirent dans les musées français. Ce faisant, il est préférable de présenter d'abord le contexte où s'étaient déroulées les collections africaines pour mieux cerner les conditions de leur appropriation par les officiers. Cette perspective permettra de comparer leur démarche à celle des civils engagés en même temps dans les colonies. La possibilité est ensuite offerte de procéder à l'exploration de la diversité des objets africains rapportés et conservés aujourd'hui dans les musées français.

Dans la démarche adoptée, on envisage d'aborder dans un premier temps la problématique liée à la présence européenne en Afrique dans son ensemble à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle en privilégiant le climat de concurrence qui régnait entre les puissances coloniales représentées. La multiplication et surtout l'action de leurs sociétés coloniales dans cet environnement traduit leur détermination à s'assurer de l'existence de leurs possessions. De ce climat découle la question du partage de l'Afrique couronnée par la tenue de la Conférence de Berlin (1884-1885). Sur le terrain, cet événement dont l'importance n'est pas à négliger n'a pas résolu pour autant toutes les velléités de ces pays. A l'issue de la rencontre, il fallut donc qu'ils s'efforcent de signer un certain nombre de traités pour pouvoir trouver un terrain d'entente en vue de procéder à l'occupation des territoires africains proprement dite. Dans ce contexte, la France, à l'instar d'autres puissances coloniales, y développait son influence en diffusant des instructions à ceux qui étaient chargés de conduire sa politique. Il y figure des civils et militaires dont il convient d'analyser les préoccupations. Cette étude ne peut être abordée sans évoquer la nature du rapport que ces acteurs coloniaux

entretenaient avec les populations locales.

Après avoir examiné l'œuvre de ces explorateurs dans son ensemble, c'est l'action des officiers qui va être privilégiée dans un second temps. D'emblée, il importe de relever que ces militaires, en dépit de leur appartenance dans un même corps qui est l'armée, présentent des profils et des parcours différents. D'une part, ce phénomène est lié à la diversité de leurs classes sociales, et d'autre part, il est indissociable de leurs trajectoires scolaires et professionnelles. En s'intéressant à ces facteurs, on se rend très vite compte qu'ils avaient été formés dans des écoles comme l'Ecole Navale, l'Ecole Militaire de Saint-Cyr, l'Ecole Polytechnique ou même l'Ecole des sous-officiers de Saint-Maixent. A cela s'ajoute la diversité de leur spécialisation à leur sortie de ces établissements. On y compte, par exemple, des officiers de Marine et des officiers de l'infanterie ou de l'artillerie. Une fois sur le terrain, ils furent affectés dans une série de régions où ils se distinguèrent par l'action coloniale accomplie. Face aux différentes facettes de leurs missions, les uns brillaient par leur action militaire, ethnologique ou scientifique, d'autres, dans l'administration coloniale. Du fait de l'enchevêtrement de leurs tâches, il n'est pas évident de procéder à leur catégorisation en fonction des œuvres accomplies. Ce faisant, le moyen adéquat pour y parvenir serait peut être de les regrouper autour d'un certain nombre de points communs qu'il faudrait énumérer.

Dans un troisième et dernier temps, on insistera sur l'action de ces militaires en matière d'ethnographie et de collections. Ce volet permettra aussi et surtout de faire la lumière sur leur mode d'intervention dans ces domaines. De ce point de vue, il a été considéré comme légitime de s'imprégner des points de vue des soldats sur les populations locales qu'ils avaient l'occasion de côtoyer et d'apprécier les mœurs et coutumes. A cet effet, il a été fait appel à leurs observations ethnologiques qu'il serait souhaitable de confronter avec celles des explorateurs civils. Peut-être que certaines caractéristiques de leurs apports pouvaient fournir des éclaircissements sur leurs visions sur l'Afrique. L'analyse de leurs découvertes ne peut s'opérer sans l'étude des conditions d'acquisition et la nature de leurs trouvailles. Si elle ne livre pas d'informations pointues sur la provenance ethnique et géographique des objets amassés, elle va donner néanmoins une idée sur l'identité des donateurs militaires. Avec une approche historique, cette tâche ne s'annonce pas comme évidente non plus. Comment élaborer une telle approche lorsqu'on manque cruellement d'éléments sur les pièces récoltées durant la conquête coloniale dans un environnement dominé par la tradition orale ?

PREMIERE PARTIE

**LES CONDITIONS DE L'APPROPRIATION DES OFFICIERS FRANCAIS DURANT
L'EXPANSION COLONIALE EN AFRIQUE**

INTRODUCTION

La conquête coloniale fut l'occasion de rencontre entre deux continents (Europe et Afrique), celle des idéologies occidentales avec les principes traditionnels africains ainsi que celle des colonisateurs et des colonisés qui pouvaient se côtoyer au moment où se produisirent les collections africaines. « Cependant, aucun des deux groupes n'étant homogène, ils ne peuvent être envisagés comme des entités closes sur elles-mêmes (...). L'ancienneté, la durée, la nature même de la colonisation imposée ont des effets sur les modes de domination comme sur les formes de contact »³⁸. Albert Memmi³⁹ souligne combien cette situation de clivage produit inévitablement chez le colonisateur un écart avec la réalité. Quelle que soit son expression (politique, économique, culturelle), le système colonial accordait de nombreux privilèges aux colonisateurs, peu importe leur statut social. Le besoin de justifier cette position légitimait dans leur démarche un sentiment de supériorité et le bien-fondé de l'action coloniale. Source d'excès de tous genres, cette attitude individuelle ou globale ne laissait pas les colonisés indifférents. Au contraire, elle suscitait des réactions très diverses. Même si des cas d'hostilités et de résistances ont été enregistrés dans différentes parties de l'Afrique, il ne faut pas exclure des situations où la collaboration et l'amitié dominaient le terrain comme le montrent les liens qui se tissaient entre les officiers français et quelques soldats noirs. Jusqu'au XIX^e siècle, ces relations entre les Occidentaux et les populations locales se limitaient surtout à des contacts ponctuels sur les littoraux, même si bien avant ce siècle certains pays européens avaient pris l'initiative d'envoyer leurs représentants dans quelques anciens royaumes africains. Un exemple éloquent précédemment relevé porte sur la présence portugaise au Kongo au XV^e siècle.

Au-delà de ce cas, la pénétration européenne vers l'intérieur de l'Afrique se déroula à une date relativement récente contrairement à celle de ses côtes. La reconnaissance de la frange côtière se produisit au cours de nombreux périple maritimes des Européens dans cette partie du continent. Déjà au XVII^e siècle, le trafic des esclaves ainsi que le commerce de l'or et des bois précieux justifiaient la mobilisation des Portugais, Anglais, Hollandais, Français, pour ne citer que ceux-là. Ces étrangers y implantaient de petits comptoirs gérés par quelques

³⁸- Isabelle SURUN (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : 1850-1960*, Neuilly, Atlande, 2012, p.23 « Aucun des deux groupes n'étant homogène, ils ne peuvent être envisagés comme des entités closes sur elles-mêmes. On distinguera du côté des « colonisateurs », les militaires, les administrateurs civils, les missionnaires et les colons et, du côté des « colonisés », les autorités traditionnelles, de nouvelles élites, des subalternes » de toute sorte et des groupes émergents (...) ».

³⁹ - Albert MEMMI, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1985, 163p

compagnies de commerce. Concernant la présence française, elle résidait principalement dans les possessions ponctuelles au Sénégal. Elle se faisait également remarquer sur les côtes du golfe de Guinée, au Gabon, ainsi que dans les comptoirs commerciaux établis avec l'accord des autorités africaines dans les lieux côtoyés par d'autres négociants européens. En 1785, on compte, par exemple, plus de soixante dix compagnies françaises qui envoyèrent environ cent dix navires sur les côtes africaines. Dans l'ensemble, cette implantation européenne était à l'origine de l'essor commercial et de la réputation des zones côtières. Cependant, la configuration (géographie, hydrologie, population...) de la partie intérieure de l'Afrique restait globalement très peu connue, même dans la première moitié du XIX^e siècle. C'est seulement vers la seconde moitié de ce siècle qu'on assiste à la pénétration et à l'occupation effective de cet espace qui recélait pourtant d'importantes richesses susceptibles d'être exploitées par les puissances coloniales. A ce propos, il est intéressant de constater que vers la fin du XIX^e siècle, les Européens avaient montré un intérêt grandissant pour l'Afrique. Comme l'a souligné Albert Adu Boaden⁴⁰, cet attrait les avait poussés à entreprendre des expéditions en vue de rapporter des renseignements plus précis sur les principales caractéristiques du continent. On peut citer, entre autres, le recueil des informations sur les sources des fleuves, la situation des montagnes et des lacs, la répartition de la population et les principales productions de l'agriculture et de l'industrie. Animés par l'esprit de découverte souvent entretenu par la presse et les journaux illustrés de l'époque, les voyageurs se lançaient dans une aventure à un moment où la carrière coloniale proprement dite n'existait pas. Cette entreprise était périlleuse et entachée de risques de toutes natures. Compte tenu de cette situation, le fait de se mettre en route ou de s'embarquer pour les terres lointaines a été considéré pendant des siècles comme un défi téméraire, voire de l'inconscience suicidaire. François Angelier⁴¹ a brossé le portrait des centaines d'Occidentaux qui avaient pris ce risque.

Les explorateurs engagés dans cette aventure devaient donc être armés d'une énergie exceptionnelle pour affronter les difficultés et les réalités africaines dans un espace inconnu et jalonné d'embûches. Dans les colonies, ils allaient connaître des parcours variés. L'itinéraire des uns pouvait connaître un dénouement heureux, celui des autres, prendre une tournure malheureuse, voire fatale. A en croire Paul Bory⁴², longue est la liste des Européens morts sur

⁴⁰ - Albert Adu BOADEN, *Histoire générale de l'Afrique* (Vol.VII) : *L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*, op.cit, 937p

⁴¹ - François ANGELIER, *Dictionnaire des voyageurs et explorateurs occidentaux du XIII^e siècle au XX^e siècle*, Paris, Pygmalion, 2011, 766p

⁴² - Paul BORY, *Les explorateurs de l'Afrique*, Tours, Alfred Mame et Fils, 1830, pp.219-206

les routes africaines. Il fait, par exemple, allusion à l'explorateur allemand Gustav Nachtigal⁴³ décédé en 1885 en mer au retour de son voyage en Afrique où il fit hisser le pavillon allemand dans les régions de la partie atlantique du continent entre juillet et octobre 1884. Nul ne peut nier de l'existence des militaires parmi ces voyageurs. A l'image d'autres pays européens, la France envoya dans les colonies des soldats de tous grades confondus : hommes du rang, sous-officiers, officiers. Des personnalités, des initiatives, des qualités s'étaient révélées lors de leurs séjours outre mer. Loin d'un cadre de séjours paradisiaques, leur expérience coloniale était comme une école où la situation obligeait à développer, bon gré mal gré, des qualités telles que le dépassement de soi, la persévérance, le courage, la patience face à une situation donnée. Comme tout autre explorateur ou simplement comme tout être humain, ces militaires avaient des limites que leur imposaient, par exemple, les conditions climatiques. Ils connaissaient aussi des moments de faiblesses morales et physiques. D'innombrables obstacles se dressaient sur leurs chemins et de dangers de toutes sortes les menaçaient dans leurs hardies tentatives de survie le plus souvent au péril de leur santé et de leur vie. Il suffit de s'imprégner des échos des journaux et périodiques de l'époque pour toucher du doigt cette réalité mise à jour par la multitude de cas de maladies et de décès notés dans les rangs des militaires.

La réflexion sur l'action des officiers français conduit à consacrer le premier chapitre sur la conquête coloniale de l'Afrique à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Il s'agit là de présenter le contexte historique où était inscrite leur mission. Ils réalisèrent à cette occasion des collections africaines sous l'incitation des instructions reçues et censées créer des habitudes dans leur démarche. Compte tenu de cet aspect, on peut déduire qu'ils ne rapportaient pas en France les objets par pur plaisir. Il semble raisonnable d'insister sur le profil des collectionneurs militaires. Cette thématique fera l'objet du deuxième chapitre où il sera question d'évoquer leurs acquisitions en s'appuyant sur l'étude de leur milieu social, leur trajectoire de formation, leur motivation de se lancer dans l'aventure coloniale et leur expérience coloniale couronnée par leur implication dans le champ de collecte des objets africains. Cette motivation ne peut être comprise sans la présentation des circonstances d'appropriation de ces articles. C'est pourquoi, il convient d'approfondir ces aspects dans le

⁴³ - Hans SCHWEIZER (dir), *Le grand atlas des explorations*, Paris, Encyclopaedia Universalis France S.A, 1991, p. 328 : « NACHTIGAL, Gustav (1834-1885). Médecin et explorateur allemand de l'Afrique de l'Ouest. Il explora diverses régions de l'Algérie et de la Tunisie et, de 1869 à 1874, une grande partie du Sahara, étant le premier européen à pénétrer dans les hauts plateaux du Tibesti et à atteindre le lac Tchad. Nachtigal traversa le Darfour en 1874, puis passant par Khartoum, il atteignit Le Caire la même année, au mois de novembre. Il fut nommé dix ans plus tard commissaire impérial en Afrique de l'Ouest ; c'est en tant que tel qu'il reçut l'ordre d'annexer le Cameroun et le Togoland comme colonies ».

troisième et dernier volet de la démonstration. Cette partie va essentiellement mettre en valeur les modes d'intervention des officiers coloniaux en matière de collection. Une telle approche donne l'opportunité de s'appesantir sur l'environnement social où ils évoluaient et sur leurs observations ethnologiques. Cela permet en outre de comprendre la réelle place des objets dans les sociétés africaines. A cet effet, il est nécessaire de s'attarder sur leur rôle utilitaire et leur caractère rituel. D'une grande variété, ces pièces intéressent sans doute ces militaires qui portaient sur elles un regard particulier lié à leur appartenance à un corps spécifique qu'est l'armée.

CHAPITRE I : LA CONQUETE COLONIALE EN AFRIQUE A LA FIN DU XIX^e SIECLE ET AU DEBUT DU XX^e SIECLE

Contexte historique oblige, l'étude des collections africaines issues de la conquête coloniale soulève la question des explorations en Afrique et d'une manière globale, celle de la colonisation. Elle a nécessité la lecture d'un certain nombre d'ouvrages sur l'histoire de la conquête coloniale du continent. En matière de données historiques, Henri Mariol⁴⁴ a le mérite de présenter une chronologie détaillée allant du XIV^e siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les dates évoquées ont trait à l'histoire, à l'organisation, à la législation et à l'administration des possessions françaises. L'accent est essentiellement mis sur le système colonial français à la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion de la politique conduite par la Troisième République. Cette expansion n'avait pas seulement pour objectif la conquête territoriale. Elle répondait aussi et surtout à des nécessités sociales, morales, économiques et politiques. En percevant cette entreprise comme une composante de la grandeur française, Jules Ferry⁴⁵ (1832-1892) oeuvra avec acharnement pour relancer une présence coloniale dans l'ambition républicaine. Ce n'est donc pas par hasard que sur ses tableaux chronologiques, l'historien Joseph Ki-Zerbo⁴⁶ a insisté sur le XIX^e siècle lorsqu'il s'agit de retracer l'histoire de l'Afrique. Dans ce domaine, ce siècle est resté mieux connu et mieux étudié que les périodes antérieures grâce à l'abondance et à la sûreté des sources que représentent les documents écrits (comptes rendus des voyageurs, des missionnaires, des commerçants, des militaires, des fonctionnaires coloniaux...).

Avant la phase de la conquête militaire proprement dite, il faut reconnaître que c'est au cours de cette période que le continent africain a connu les changements et les événements majeurs (Exemple : la tenue de la Conférence de Berlin) au point d'avancer l'idée qu'il a amorcé dans cet intervalle de temps le tournant décisif de son histoire. Avant ce mouvement, la partie centrale du continent était encore inexplorée et ses territoires ainsi que ses habitants étaient quasiment inconnus du reste de la planète. Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, la présence européenne se situait surtout aux régions côtières où étaient implantées des

⁴⁴ - Henri MARIOL, *La chronologie coloniale*, Paris, Larose, 1921, 212p

⁴⁵ - Jules Ferry fut (1832-1892) membre du gouvernement de Défense nationale en 1870 avec Gambetta. Maire de Paris et avocat nourri aux idéaux de 1789, il occupa le poste de ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1883 et fonda l'école publique (cinq lois de 1880 à 1883). Il fut respectivement Président du Conseil des Ministres (septembre 1880-novembre 1881, puis Février à novembre 1883), Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères (novembre 1883-avril 1885).

⁴⁶ - Joseph KI-ZERBO, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, op.cit, pp.680-711

factoreries⁴⁷ et des comptoirs commerciaux qui se développèrent au fur et à mesure que l'expansion coloniale prit de l'ampleur. Cette implantation témoignait d'une manière ou d'une autre de l'intérêt que les Européens accordaient à l'Afrique. Ce faisant, il est tout à fait légitime de s'interroger sur les mobiles de ce penchant.

Au cours du XIX^e siècle, les Européens s'installaient aux abords des côtes Ouest africaines (Sénégal, Sierra Leone, Gold Coast) à cause de la proximité de ces régions avec l'Océan, mais surtout en raison de leur position stratégique dans le trafic triangulaire (Europe, Afrique, Amérique et retour en Europe) et de la pratique du commerce colonial et celui des esclaves. Au Niger, les activités françaises avaient prospéré sur la côte et à l'embouchure des fleuves jusqu'au XVIII^e siècle, même si les maisons anglaises monopolisaient le commerce sur le Bas Niger et sur son Delta à partir de 1879. Il importe de souligner qu'au XIX^e siècle la Grande Bretagne avait un certain nombre de possessions en Afrique occidentale où Freetown fut le principal établissement. Le gouverneur de ce territoire relevait de la Gambie, constituée alors d'un petit port, Bathurst, et de quelques comptoirs. Forte de sa présence sur le sol africain, la Grande Bretagne considérait avec hostilité toute concurrence à sa suprématie coloniale et maritime. Prétextant un voyage de répression de la traite négrière, la France avait, en 1838, pu contourner cette position anglaise en envoyant au sud du Sénégal le capitaine de vaisseau Bouet-Willaumez venu, en réalité, pour une mission de prospection mercantile dans la zone. A part cette tentative, c'est surtout au tournant des années 1840-1860 qu'on assiste véritablement à l'évolution entre le temps des comptoirs, des factoreries et la véritable implantation coloniale française en Afrique. En consacrant une étude sur « Les négociants »⁴⁸, Olivier Pétré-Grenouilleau fait allusion à un exemple parlant ; il s'agit de celui du Marseillais Victor Régis qui réussit, dans les années 1840, à s'assurer une sorte de monopole du commerce de l'huile de palme au Dahomey. Cependant, il opta de négocier directement avec le roi Guézo au lieu de plaider pour une intervention militaire pour atteindre cet objectif. A ces visées économiques s'ajoute au début du XIX^e siècle la curiosité des Européens d'intervenir dans la vie sociale des populations africaines. Ce désir se traduisait par diverses préoccupations telles que celles de connaître les peuplades et les ressources africaines sans exclure l'hypothèse de « développer l'exportation de certaines cultures »⁴⁹.

⁴⁷ - Durant l'expansion coloniale en Afrique, les factoreries représentent des établissements commerciaux qui vendaient et surtout achetaient les produits locaux dans une zone déterminée.

⁴⁸ - Olivier PETRE-GRENOUILLEAU, « Les négociants » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007, pp.611-615

⁴⁹ - Albert Adu BOAHEN, *Histoire générale de l'Afrique*. Vol.VII. *L'Afrique sous la domination coloniale 1880-1935*, op.cit, p.45

Toutefois, tous les voyageurs présents en Afrique ne faisaient pas systématiquement partie d'une expédition. Certains voyages revêtaient un caractère individuel et étaient animés par des motivations purement personnelles comme la curiosité, le goût de l'aventure et de la renommée. Au-delà des considérations individuelles, il faut reconnaître que ces facteurs constituent en quelque sorte un élément déclencheur pour leur vocation et surtout leur engagement de voyageurs dans les colonies. « Jusqu'à là, on est missionnaire ou officier de marine, trappeur ou médecin, marchand ou diplomate ; la curiosité, le goût du voyage ou l'occasion vous font explorateur ou naturaliste »⁵⁰. Ces périple ne se déroulaient pas toujours sans difficultés. Les curieux qui tentaient de pénétrer au centre de l'Afrique furent contraints à maintes reprises de rebrousser chemin en raison des obstacles souvent liés au manque de maîtrise du milieu géographique et des données topographiques. Ces cas restent tout de même isolés. Sur le terrain, le nombre des individus engagés est nettement inférieur à celui des voyageurs mandatés par un pays européen pour partir dans les colonies en tant que membre d'une mission d'exploration poursuivant tel ou tel objectif ?

En ce qui concerne les expéditions, leur principale préoccupation consistait à rechercher des renseignements relatifs au continent africain. Variant en fonction des instructions reçues, ces données pouvaient porter sur divers domaines avec des buts précis. En matière de démographie et de géographie, il s'agissait de s'efforcer d'une part de déterminer la répartition des populations dans différentes régions africaines, et d'autre part, de rechercher leurs caractéristiques géographiques (sources des fleuves, situations des montagnes...). Dans le domaine de l'économie, par contre, l'effort fut essentiellement tourné vers la recherche des principales productions de l'agriculture et de l'artisanat. Sur le plan ethnologique, c'est surtout l'étude des mœurs de différentes ethnies et la récolte des objets africains qui furent privilégiées. C'est donc à juste titre que Numa Broc reconnaît que « L'exploration de l'Afrique fut une immense entreprise européenne »⁵¹ qui devait essentiellement permettre une meilleure connaissance des contrées africaines. Ce qui pouvait favoriser l'implantation des explorateurs dans différents points du continent.

Pour ce qui relève de la présence de la France dans la zone septentrionale, « les Français n'avaient colonisé, en 1880, que l'Algérie »⁵². En effet, l'armée de Charles X

⁵⁰ - Danielle LECOQ et Antoine CHAMBARD, *Terre à découvrir, terres à parcourir. Exploration et connaissance du monde XII^e-XIX^e siècles*, Paris, l'Harmattan, 1998, 369p

⁵¹- Numa BROC, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. *Afrique*, Editions du CTHS, 1988, p.XI

⁵² - Albert Adu BOAHEN, *Histoire générale de l'Afrique*. Vol VII. *L'Afrique sous la domination coloniale 1880-1935*, op.cit, p.22,

occupa la régence d'Alger le 5 juillet 1830. La conquête de l'Algérie fut achevée par les régimes suivants à savoir la monarchie de Juillet (1830-1848), la II^e République (1848-1852) et le Second Empire (1852-1870). La mission d'exploration de l'Algérie inscrit les ambitions de la France dans la continuité des grandes missions scientifiques telles que celles produites en Egypte. Hormis le cas de l'Algérie, c'est surtout sous la III^e République (1870-1940) que la métropole parvint à agrandir son espace colonial en Afrique septentrionale par l'acquisition des protectorats sur la Tunisie et le Maroc. A la différence de l'Afrique du Nord, la présence européenne dans la partie occidentale du continent se limitait aux zones côtières et insulaires du Sénégal (les comptoirs du Sénégal étant restitués à Louis XVIII en 1816), à la ville de Freetown et à ses environs (faisant aujourd'hui partie de la Sierra Leone), aux régions méridionales de la Gold Coast (actuel Ghana), au littoral d'Abidjan en Côte d'Ivoire et de Porto Novo au Dahomey (actuel Bénin), au territoire formant aujourd'hui le Nigeria. Restant toujours dans ces espaces, une attention particulière a été portée au Bénin (territoire limitrophe de la partie sud ouest de l'actuel Nigeria) qui connut depuis 1472 le débarquement des Portugais sur la côte, puis dans la capitale du royaume. C'est à cette date que remontaient les premières relations européennes avec le Bénin. A sa découverte, les voyageurs avouèrent avoir été impressionnés par sa grandeur et son organisation. Il est intéressant de noter par ailleurs qu'au milieu du XVII^e siècle, la Gold Coast était sillonnée par les Occidentaux avant la période d'exploration de l'Afrique proprement dite. Elle constituait une plaque tournante pour les navires européens qui circulaient le long de la côte atlantique. Contrairement à cette région, la présence européenne n'était pas palpable dans les territoires situés en Afrique centrale et orientale. Plus on progressait vers ces zones, moins on note cette présence à l'exception de celle des Portugais dans quelques bandes côtières du Mozambique et de l'Angola.

En somme, l'occupation de l'Afrique fut progressive. Elle débuta aux abords des régions côtières avant de se propager vers l'intérieur du continent. C'est pour cette raison que les premières possessions européennes étaient situées sur les côtes comme l'indique la carte de l'Afrique de 1880. Un grand vide apparaît nettement dans la partie centrale de cette étendue.

Fruit d'un long processus, l'aboutissement de la conquête coloniale des territoires africains pose clairement une question qui mérite d'être élucidée : celle du partage de l'Afrique entre les pays européens dont la France. Pour mener son expansion coloniale, la métropole s'était appuyée sur l'action des organismes privés ainsi que celle d'un certain nombre de ses ministères dont il faudrait dégager les domaines d'intervention. Sous l'incitation de ces structures privées et publiques, de nombreux explorateurs furent engagés en Afrique à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Il a été envisagé d'aborder leur action en tenant compte de leur identité sociale. D'une part, ceux issus de la société civile, d'autre part, ceux de la société militaire comprenant, par exemple, des médecins et des officiers.

La question de la concurrence entre les pays européens et celle du partage de l'Afrique

Si les puissances européennes se sont préoccupé de recueillir en Afrique des données sur divers domaines, c'est parce que des études préalables avaient été effectuées par leurs représentants. Dans les années 1880, leur présence était indiquée dans plusieurs parties de l'Afrique. Au Soudan occidental, les militaires français étaient à pied d'œuvre pour la conquête de la région ; l'Afrique occidentale était l'objet de rivalité entre les Français et les Britanniques qui, avant 1885, avaient déjà pris le contrôle du Bas Niger ; les Allemands, quant à eux, s'implantaient au Cameroun et au Togo mis sous protectorat allemand en 1884 par l'explorateur Nachtigal qui lui donna le nom actuel. Dans la même année, il parvint à obtenir au Cameroun le premier traité de protectorat qui allait ainsi se transformer en une colonie allemande. Dans les faits, les interventions incessantes des pays européens en Afrique se justifiaient, en grande partie, par le fait que cet espace représentait un marché important pour écouler leurs produits. Ce faisant, ils ne ménagèrent aucun effort pour favoriser l'implantation des sociétés coloniales censées défendre sur le terrain leurs intérêts. Cette préoccupation était une manifestation d'une civilisation brillante pour une Europe qui, après 1815, « entre dans une ère d'expansion industrielle, de paix internationale, de stabilité

monétaire »⁵³.

Les sociétés coloniales européennes et l'exploration de l'Afrique

Isabelle Surun⁵⁴ a dévoilé les grandes caractéristiques des sociétés coloniales dont l'action était déterminante aussi bien pour des raisons économiques que politiques. C'est surtout au XIX^e siècle qu'elles se multiplient dans différents pays européens. En Belgique, une association à caractère colonial fut instituée à la suite de la Conférence de Géographie de Bruxelles. Convoquée en 1876 par le Duc de Brabant, sacré Roi des Belges (1865-1909) sous le nom de Léopold II, cette réunion avait à l'origine un caractère purement humanitaire sans aucune visée proprement belge. Elle déboucha sur la création de l'Association internationale africaine (AIA) dont l'objectif était « d'assurer l'exploration de l'Afrique avec les voyageurs isolés comme agents, et des stations hospitalières et scientifiques comme points d'appui, et de lutter contre la traite des esclaves »⁵⁵. Elle adopta pour ses agents et ses stations un drapeau bleu étoilé d'or. Les réelles circonstances de sa création seront présentées ultérieurement.

Pour son fonctionnement, l'association était pilotée par une commission formée du président des principales sociétés de géographie et d'une délégation de deux membres envoyés par les divers comités nationaux constitués dans différents pays et réunissant de hautes personnalités. Ces comités avaient surtout la responsabilité de recueillir des fonds et de provoquer la sympathie des gouvernements et de l'opinion publique. La cellule belge commença son action dès le mois de novembre 1876. Quelques temps après, l'Association internationale africaine fut rebaptisée Comité d'Etudes du Haut-Congo avant de prendre en 1878 l'appellation de l'Association internationale du Congo. Inscrivant dans son programme certaines ambitions humanitaires déjà prônées par la précédente organisation, elle avait essentiellement des orientations économiques. C'est dans cette perspective que Léopold II faisait venir discrètement des investisseurs privés au sein de cette structure au point de la transformer en une véritable entreprise commerciale privée. En 1879, l'organisme recruta le

⁵³- Numa BROCC, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. Afrique, *op.cit*, p.XIII

⁵⁴- Isabelle SURUN (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : 1850-1960*, *op.cit*, 701p

⁵⁵- Gabriel HANOTAUX, Alfred MARTINEAU, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*. T.IV. Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, La Côte des Somalis, Paris, Plon, 1931, p.397

journaliste et explorateur américano-anglais Henry Morton Stanley⁵⁶ (1841-1904) pour partir explorer l'Afrique en son nom. Le périple de Stanley a été présenté avec minutie par Adolphe Burdo⁵⁷ qui évoque les raisons de la mission dont il fut chargé dans cet environnement.

L'expérience de Stanley couronnée par ses interventions en Afrique Equatoriale peut être le principal mobile de son recrutement. En effet, il fut chargé pour rechercher les traces de son prédécesseur David Livingstone (1813-1873)⁵⁸ dont on était sans nouvelles depuis cinq ans. Accompagné d'une escorte d'environ 190 Africains, Stanley quitta, en 1871, la côte Est de l'Afrique pour parcourir l'intérieur du continent. L'investigation dura sensiblement huit mois avant de se solder par un succès : il découvrit Livingstone sur la rive Est du lac Tanganyika. Rentré en Europe en 1874, Stanley effectua un deuxième voyage en Afrique Equatoriale avant de se mettre au service de l'Association Internationale Africaine. Avec son soutien, il revint sur ses itinéraires et découvrit le Congo à l'occasion de son nouveau voyage d'exploration. A l'issue de cette importante découverte, le roi Léopold II s'appuya sur l'Association pour mettre la main sur la région et créer en 1885 l'Etat indépendant du Congo qui remplaça l'association et hérita de ses structures. Ce territoire fut, par la suite, reconnu par toutes les nations européennes.

L'Angleterre, quant à elle, créa le 9 juin 1788 une association à caractère colonial plus connue sous le nom de « African Association »⁵⁹. Son promoteur, Joseph Banks, confia à John Ledyard et à Simon Lucas une mission d'exploration au Caire et à Tripoli. Leur tâche consistait à rassembler des informations et à préparer la traversée du Sahara. En 1790, l'African Association engagea le major Houghton pour atteindre les mêmes objectifs en remontant le cours de la Gambie. Malheureusement, les trois explorateurs connurent un échec. Face à cette situation déplorable, l'Association envoya deux autres voyageurs sur les pas de leurs prédécesseurs. En mai 1795, Mungo Park reprit alors la voie de la Gambie, tandis que Hornemann arrivait au Caire au mois de septembre de la même année. D'autres sociétés particulières britanniques s'organisèrent également en 1849 pour mettre des sommes très importantes à la disposition des explorateurs tels que Livingstone. Celui-ci inaugura une série

⁵⁶ - Pour le portrait et l'action de Stanley en Afrique, se référer à Hans SCHWEIZER (dir.). *Le grand atlas des explorations*, Paris, Encyclopaedia Universalis France S.A, 1991, p.336

⁵⁷ - Adolphe BURDO, *Stanley. Sa vie, ses aventures et ses voyages*, Bouhet, La Découverte, 2005, 158p. L'auteur note dans son ouvrage que Stanley a vu le jour au Pays de Galles en 1841 hors mariage d'un père alcoolique et qu'il avait connu une enfance extrêmement difficile avant de devenir soldat, navigateur et explorateur. En 1869, il fut chargé par le directeur de *New York Herald* d'une mission de recherche en Afrique Equatoriale.

⁵⁸ - La biographie de Livingstone a été brossée par Hans SCHWEIZER (dir), *Le grand atlas des explorations*, *op.cit.*, p.352.

⁵⁹ -L'«African Association» est souvent désignée sous l'appellation de « Association for promoting the discovery of the interior parts of Africa ».

de voyages en Afrique centrale et australe. Puis, comme Stanley après lui, il rechercha en vain les sources du Nil. Les résultats des périples de ces deux personnages furent largement diffusés en Europe et laissèrent dans l'esprit des habitants l'impression d'une sauvagerie primitive dans les régions explorées. S'appuyant sur ces informations, de nombreuses expéditions justifiaient leur présence en Afrique par le désir d'y introduire la civilisation d'une part et le christianisme d'autre part.

A l'instar de la Belgique et de l'Angleterre, l'Allemagne se dota d'une société coloniale. En 1887, la Société Nachtigal fut créée pour mener une série de découvertes en Afrique. Cette organisation n'était pas la seule à influencer sur la politique coloniale allemande ; une autre association dénommée la Société Coloniale Allemande (Deutsche Colonial Gesellschaft) poursuivait le même but afin de " travailler à la solution pratique des questions coloniales " ⁶⁰. A côté de ces entreprises coloniales conduites par les trois pays déjà évoqués, d'autres puissances européennes comme le Portugal et la France envoyèrent en Afrique leurs représentants. Dans le cas français, le XIX^{ème} siècle fut marqué par la création de deux institutions privées. Il s'agit de la Société de Géographie de Paris et du Comité de l'Afrique Française. Ces institutions apportaient un précieux appui aux voyageurs. Cet effort sera ultérieurement présenté.

D'une manière générale, l'action de toutes les sociétés coloniales avait permis des avancées en matière d'exploration d'un bon nombre de contrées d'Afrique. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le continent devint l'une des destinations privilégiées des pays européens. La question de son partage préoccupait alors ces puissances déterminées à y être représentées. Ce faisant, elles multipliaient dans une ambiance de rivalité des vagues d'exploration en vue de s'assurer de leurs possessions dans cet environnement. De 1886 à 1898, cet espace suscita une fébrile activité dans les chancelleries européennes au point de faire l'objet de convoitises. L'Allemagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique concurrençaient la France et la Grande Bretagne dans cette compétition internationale dont l'Afrique constituait l'enjeu. On assiste alors à une véritable fièvre. Parlant de la « ruée vers l'Afrique » ⁶¹, l'auteur allemand Wolfgang Reinhard a présenté les différentes facettes de ce mouvement en

⁶⁰ - Rédigée par le Prince Auguste d'Arenberg qui note que cette société comptait à l'époque « 19 000 membres et environ 250 comités locaux répartis sur tout le territoire allemand », cette phrase est extraite de la préface de l'ouvrage de Casimir MAISTRE, *A travers l'Afrique centrale, du Congo au Niger*, Paris, Hachette, 1895.

⁶¹ - Wolfgang REINHARD, *Petite histoire du colonialisme*, Paris, Belin, 1997, 367p. L'auteur est un professeur d'histoire à l'Université de Fribourg en Allemagne. Dans cet ouvrage, il consacre un chapitre sur l'impérialisme en Afrique où il explique que le continent s'inscrit dans l'histoire du colonialisme européen dès le XV^{ème} siècle, mais ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle qu'il fut soumis, devenant ainsi le dernier empire colonial européen après la conquête des espaces tels que l'Amérique et les pays d'Asie.

mettant en valeur la détermination des puissances coloniales de passer à l'acte en affichant leur volonté de s'y implanter de gré ou de force. En Afrique Equatoriale, la concurrence était plus rude que pour les autres parties du continent. Au début des années 1880, cette rivalité se manifesta véritablement autour de la question du territoire congolais. En effet, l'explorateur Stanley envoyé dans cette région par le roi de Belgique, Léopold II, fut devancé par le représentant français, Pierre Savorgnan de Brazza, qui garantissait à la France la possession de la partie ouest de cette zone. En dehors de l'action de ces deux explorateurs au Congo, cette région se retrouvait au cœur de vives tensions entre la France, l'Allemagne, le Portugal et l'Angleterre. Craignant la poussée de la France dans la région, ces deux dernières puissances signèrent un traité stipulant l'attribution au Portugal des deux rives du fleuve Congo. Cet accord déclencha une violente réaction dans le camp des autres puissances coloniales dont la France et l'Allemagne. Ces Etats défendaient la liberté du commerce dans cet espace attribué exclusivement au Portugal d'après les clauses dudit traité. Outre ce désaccord, les positions des puissances coloniales différaient sur un autre sujet. Il s'agit du bien fondé de l'existence de l'Association internationale du Congo (AIC) contesté par un certain nombre d'entre elles. Cet organisme régi par le Roi Léopold II fut perçu par certains pays comme une structure privée qui se permettait de s'octroyer le droit de conquête du Congo. Ces divergences créaient un climat de tension et ouvraient alors le champ aux rivalités internationales, rendant ainsi nécessaire la convocation d'une conférence.

La Conférence de Berlin

C'est dans ce contexte tumultueux que le Chancelier allemand, Bismarck⁶², prit en 1884 l'initiative de convoquer à Berlin une conférence internationale afin d'éviter d'éventuels conflits entre les puissances coloniales représentées en Afrique. Considérée comme l'un des événements majeurs de l'histoire du continent, cette réunion fait couler beaucoup d'encre même de nos jours comme le montrent les multiples colloques et

⁶² - En effet, le chancelier Bismarck fut celui qui a marqué l'histoire de l'Allemagne pour l'Unité. Après son achèvement, il était déterminé de mettre son expérience au service de la recherche d'une solution concrète à la question du partage de l'Afrique pour protéger les intérêts de l'empire allemand.

publications⁶³ sur le sujet. Cette préoccupation pousse à élucider les objectifs de cette conférence.

Le projet d'une telle rencontre avait déjà été émis par le Portugal au début des années 1880. Bismarck reprit donc la même idée et lui donna corps après avoir avisé les puissances coloniales. La France figurait parmi les premiers pays à être informés de cette initiative. En suggérant au ministre des Affaires étrangères français, Jules Ferry, la convocation d'une conférence relative aux problèmes de l'expansion coloniale en Afrique, Bismarck entendait définir les points sur lesquels il désirait trouver un terrain d'entente avec la France avant d'adresser les invitations aux autres Etats. Jules Ferry officialisa la participation française le 22 avril 1884, environ sept mois avant l'ouverture de la réunion. Léopold II, quant à lui, voulait absolument obtenir la reconnaissance de tous les invités avant cette échéance, mais il n'y parvint pas. Il continua, néanmoins, la négociation en marge de la conférence. Vouluant s'inspirer du modèle de la réglementation sur la navigation du Danube, le chancelier convia les pays signataires du traité de Vienne à la rencontre ainsi qu'un certain nombre d'Etats. Au total, quatorze nations⁶⁴ y étaient conviées. A part les Etats-Unis d'Amérique, Jean-Claude Allain⁶⁵ constate une représentativité exclusive de l'Europe. L'Association Internationale du Congo (AIC) fut invitée en tant qu'observateur.

Pour ce qui est de la séance inaugurale, elle fut ouverte par l'ambassadeur d'Italie en sa qualité de doyen du corps diplomatique. La posture adoptée volontairement par les participants trahit leur volonté manifeste de faire de cette réunion un lieu pour se pencher uniquement sur leurs préoccupations et pour y défendre leurs propres intérêts. Il s'agit-là d'une « affaire des puissances européennes »⁶⁶, pour emprunter l'expression d'Henri

⁶³ - Se référer à Henri WESSELING, *Le partage de l'Afrique 1880-1919*, Paris, Editions Denoël, 1996, 572p. Henri BRUNSCHWIG, *Le partage de l'Afrique noire*, Paris, A. Colin, 1993, 248p. Jean Claude ALLAIN, « La Conférence de Berlin sur l'Afrique (1884-1885) », *L'Afrique noire depuis la Conférence de Berlin*, colloque international organisé par le CHEAM, Berlin 13-16 mars 1985, pp.19-42. Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « La Conférence de Berlin et ses suites », pp.43-45, Georges BOGOLO ADOU, Marcellin DA SILVA « La Conférence de Berlin. Compte-rendu d'un exposé de Mme Catherine Coquery-Vidrovitch », pp.47-51, Claire BERNARD, « Les suites de la Conférence de Berlin. Le cas du Congo français », pp.53-61, *Autour de la Conférence de Berlin et recherches diverses*, Groupe « Afrique noire » cahier n°9, Paris, l'Harmattan, 1987.

⁶⁴ - Les nations représentées à Berlin sont : l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, l'Espagne, la Suède-Norvège, la Turquie et les Etats-Unis.

⁶⁵ - Jean-Claude ALLAIN, « La Conférence de Berlin sur l'Afrique (1884-1885) », *L'Afrique noire depuis la Conférence de Berlin*, colloque international organisé par le CHEAM, Berlin du 13 au 16 mars 1985, *op.cit.*, p. 22 : « Sauf les Etats-Unis d'Amérique, tous sont européens par leur participation constante aux affaires européennes (La Russie et l'Empire ottoman) ou par leur situation géographique : les deux monarchies de l'Europe du Nord (Danemark et Suède-Norvège), le bloc central du Dreibund (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie), les six Etats de la côte occidentale de l'Europe (Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal) ».

⁶⁶ - Henri BRUNSCHWIG, *Le partage de l'Afrique noire*, *op.cit.*, p.86

Brunschwig. A l'insu de l'Afrique où environ 90% de sa superficie était encore dirigée par les chefs locaux selon un modèle traditionnel, les participants avaient inscrit à l'ordre du jour des débats les questions économiques, judiciaires et morales concernant les bassins des fleuves Congo et Niger. Avec ces divers thèmes, la conférence visait à établir les bases du maintien de la neutralité des deux fleuves. Dans cette perspective, elle préconisa d'assurer la liberté de navigation et l'activité commerciale mais imposait la notification aux autres puissances et l'occupation effective en cas d'installation sur la côte.

Les discussions se tenaient en séances plénières. Parallèlement, des commissions étaient chargées de préparer les rapports sur les points les plus contestés. C'est ainsi que la question du libre-échange fut longuement débattue à huis clos avant que la déclaration soit officiellement adoptée le 31 janvier 1885 suite à une suspension de la conférence du 22 décembre au 5 janvier. De l'ensemble des discussions, une série de résolutions furent arrêtées et devaient être réunies dans un document définitif sous forme d'un Acte Général. Les participants optaient pour une présentation visant à inscrire cette réunion dans le sillage des grands congrès européens du siècle – Vienne (1815), Paris (1856), Berlin (1878) – qui ont produit un traité unique. Ceci devait comprendre un préambule suivi de différents actes adoptés avec des articles numérotés en continu. Les résolutions finales portèrent essentiellement sur la liberté de navigation sur les fleuves Niger et Congo. Cette notion allait à l'encontre des prétentions des puissances coloniales comme la Grande-Bretagne opposée à la présence de la France sur le Niger et celle de la Belgique au Congo. L'Acte de Berlin affirmait, en cas de guerre, l'ouverture aux nations neutres ou belligérantes de la navigation sur ces deux fleuves, sur leurs affluents et leurs embouchures ainsi que sur les canaux et les routes dépendants des fleuves concernés. Cela, pour l'usage du commerce. Pour les conditions d'occupation des territoires africains, elles sont clairement définies dans les articles 34 et 35. Selon l'article 34, toute nation européenne voulant occuper un territoire sur les côtes africaines ou y assumer un “ protectorat ”⁶⁷ devait en informer les membres signataires de l'Acte de Berlin pour que ses prétentions fussent ratifiées. L'article 35, quant à lui, stipule que l'occupant de tout région côtière devait aussi être en mesure de prouver qu'il exerçait une “ autorité suffisante ”⁶⁸ pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée. Se révélant comme un outil idéal définissant les premières conditions d'occupation des contrées africaines convoitées, la

⁶⁷ - Albert Adu BOAHEN, *Histoire générale de l'Afrique (Vol VII) : L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935, op.cit.*, 1987, p.50

⁶⁸ - Albert Adu BOAHEN, *Histoire générale de l'Afrique (Vol VII) : L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935, Idem*

Conférence de Berlin jetait, en quelque sorte, les bases du droit international colonial, même si elle n'avait pas résolu tous les problèmes liés à la répartition territoriale de l'Afrique. Le traité de Berlin a inclus, par ailleurs, dans ses résolutions l'abolition de l'esclavage mais la question n'est malheureusement pas classée dans les priorités des pays signataires.

Catherine Coquery-Vidrovitch⁶⁹ a analysé les conséquences de cet événement et les ont présentées sous deux angles. D'une part, sur le plan politique, on procède à l'unification des régions africaines auparavant fragmentés en une multitude de chefferies. Ainsi un Etat colonial vit-il le jour au Congo où la France mit en place toutes les structures (force armée, police, administration...) nécessaires à son bon fonctionnement en vue d'afficher une « autorité suffisante » en vertu du chapitre VI de l'Acte de Berlin relatif aux conditions à remplir pour l'occupation d'un territoire. D'autre part, au niveau économique, l'effort se traduisit par l'accélération de la constitution de nouveaux espaces économiques et l'établissement de nouvelles structures. Le système qui en sortit s'inspirait du modèle capitaliste. Sur le terrain, ses effets se manifestaient progressivement à la différence des conséquences politiques. Avec les recommandations arrêtées à Berlin, l'objectif de la Conférence était d'instaurer un code de conduite pour les puissances coloniales qui convoitaient telle ou telle partie de l'Afrique.

Peut-on établir un rapport incontestable entre cette réunion et la question du partage du continent ?

Le sujet suscite encore des controverses et déchaîne toujours des passions. La conclusion limpide selon laquelle la conférence de Berlin a abouti à la division de l'Afrique en une cinquantaine de pays reste encore répandue. La tendance de vouloir établir un rapport systématique entre cette rencontre et le partage du continent resurgit dans les propos des auteurs comme Jean Ganiage qui affirme que « l'Acte de Berlin élaborait un code international en vue du partage de l'Afrique... »⁷⁰. Mais certains spécialistes⁷¹ de la question ne partagent pas cette idée. Toutefois, ils reconnaissent que les décisions prises à cette occasion ont constitué les modalités de l'occupation des territoires africains, jetant ainsi les

⁶⁹ - Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « La Conférence de Berlin et ses conséquences », *Autour de la conférence de Berlin et recherches diverses*, Groupe « Afrique noire » Cahier n°9, *op.cit.*, pp.43-45

⁷⁰ - Jean GANIAGE, *L'expansion coloniale de la France sous la III^e République (1871-1914)*, Paris, Payot, 1968, p.119

⁷¹ - Des spécialistes de la question tels que Nicolas Bancel (historien et professeur à l'université, Pascal Blanchard (spécialiste du post-colonial, historien et chercheur au CNRS) et Françoise Vergès (spécialiste au Goldsmiths, université de Londres) ont défendu cette position dans *La colonisation française, Toulouse, Editions Milan, 2007, p.14* : « La conférence de Berlin établit les règles de jeu entre puissances coloniales ». Il a été clairement noté dans le collectif publié sous la direction d'Isabelle Surun sur *Les sociétés coloniales à l'âge des empires : 1850-1960, op.cit.*, p.71 que « Contrairement à une idée reçue, la conférence de Berlin (1884-1885) n'a pas partagé l'Afrique, mais elle a fixé les règles pour de futures acquisitions ».

bases du processus de matérialisation de la présence massive des puissances européennes dans les colonies. Dans les faits, l'étude sur le partage de l'Afrique ne figurait pas dans les priorités de la conférence. Partant, elle n'apparaît pas non plus dans les conclusions arrêtées. Même si la réunion ne poursuivait pas forcément cet objectif, on constate néanmoins que ce résultat fut atteint après la signature de l'Acte de Berlin. Autrement dit, les décisions prises ont considérablement accéléré le partage. A ce titre, leur répercussion sur le processus reste indéniable.

L'après-Conférence de Berlin fut donc marquée par l'occupation effective de l'Afrique par les puissances européennes qui multipliaient des traités relatifs aux frontières africaines. Ces pays légitimaient leur présence soit par le recours aux armes, soit par la signature des traités avec d'autres nations ou avec les chefs traditionnels dans le respect des clauses de l'acte général du 26 février 1885. Celui-ci appela les Etats signataires à occuper toute terre conquise, tout en prévoyant d'y installer une administration (civile et militaire) et de matérialiser les nouvelles frontières par des postes militaires et d'éventuelles alliances avec les chefs locaux.

La multiplication des traités et des alliances

Face aux multiples questions sur le sort de l'Afrique après la tenue de la Conférence de Berlin, les puissances coloniales avaient ressenti le besoin d'organiser une autre réunion. Ainsi, le 18 novembre 1889, à peine cinq ans après la rencontre tenue en Allemagne, la Belgique accueille la Conférence de Bruxelles amorcée sur l'initiative de l'Angleterre et sur l'invitation adressée aux autres puissances coloniales par Leopold II, Roi des Belges. Parmi les participants, on relève la présence de 13 Belges et 24 autres éminents Européens, dont des explorateurs, des géographes, des hommes d'affaires, des activistes anti-esclavage, des militaires. Dans l'ensemble, il s'agit des personnalités qui ne s'étaient pas opposées à l'action de Leopold II au Congo. Le principal thème inscrit à l'ordre du jour était la lutte contre la traite des esclaves. Le 2 juillet 1890, la rencontre s'achevait. Les conclusions étaient résumées dans l'Acte Général de Bruxelles. On y relève des résolutions telles que l'organisation progressive de l'administration des possessions africaines, la restriction, voire l'interdiction

de l'importation des armes à feu, la répression du trafic des esclaves à l'intérieur du continent africain et sur les mers, et le droit de visite des navires dans une zone délimitée. Outre ces décisions, la Conférence de Bruxelles fut marquée aussi et surtout par la fondation de l'Association Internationale Africaine (AIA) présidée par Léopold II lui-même. Complétant les recommandations de Berlin, Bruxelles reconnaissait la notion de sphères d'influence mais demandait aux puissances coloniales de s'engager à doter leurs possessions d'une armature militaire, économique et administrative. Cette disposition constituait une avancée dans la phase d'expansion coloniale. Cependant, il est à déplorer que ces sphères, définies d'une manière globale, n'étaient pas clairement délimitées, poussant ainsi ces Etats à apporter constamment des révisions sur les accords de répartition.

Au fil du temps et compte tenu du climat de concurrence entre les pays européens, l'Acte de Berlin et l'Acte Général de Bruxelles connurent des modifications. Le 10 septembre 1919, on assiste à la publication de la convention portant révision de ces deux actes. Ceux-ci firent l'objet d'autres amendements contenus dans la Convention de révision du 15 avril 1921. A la suite de ces événements, toutes les frontières africaines n'étaient pas entièrement dessinées à la fin du XIX^e siècle en dépit des avancées historiques comme la délimitation des possessions françaises du golfe du Bénin, la précision du statut de la Tunisie et l'annexion de Madagascar. Cette situation n'attisait pas pour autant les rivalités entre les puissances coloniales et ne constituait pas un motif de guerre dans les régions où elles étaient représentées. Force est donc de constater qu'elles s'efforçaient de trouver des compromis par le biais des négociations bilatérales sur le principe de l'échange et de la compensation. La conséquence de cette option se matérialisait par la signature d'une série de traités perçus comme un moyen privilégié pour préciser les zones d'influences. Ainsi de 1885 jusqu'à 1902, on assiste à la signature de nombreux accords :

- Le traité anglo-français du 29 avril 1885 précisait quelles régions africaines devaient revenir à l'Angleterre et la France.
- Le traité de délimitation anglo-allemand du 1^{er} novembre 1886 mettait Zanzibar et la plupart de ses dépendances sous le contrôle britannique, tout en reconnaissant l'influence politique allemande en Afrique orientale.
- Le traité franco-portugais de 1886, le traité germano-portugais de 1886 et le traité anglo-portugais de 1891 reconnaissaient la présence portugaise en Angola et au Mozambique, tout en délimitant la zone d'influence britannique en Afrique centrale.
- L'accord franco-anglais de 1890 délimitant les zones d'influence de la France et de la Grande-Bretagne. La France se voyait reconnaître le fleuve Niger et ses abords en amont

de Say (au sud du Niamey). Deux lignes étaient tracées à partir de Say : l'une, jusqu'au lac Tchad, marquait la limite méridionale de la zone française, l'autre, jusqu'à Porto-Novo, la limite orientale. Cela attribuait à la métropole le Sahara et le Sahel, mais laissait dans le flou, une très vaste zone au sud de la boucle du Niger.

- Les traités entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne en 1891 sur la délimitation des frontières des régions d'Afrique centrale et orientale entre ces trois Etats.
- Le traité de 1894 entre l'Angleterre et l'Etat Libre du Congo instaurant les limites de ce territoire.

Ces traités dont la liste n'est évidemment pas exhaustive précisaient les zones d'influence de chaque Etat sans pour autant résoudre tous les points litigieux. Quoi qu'il en soit, on enregistre un nombre exorbitant d'accords vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. A titre indicatif, l'Angleterre avait signé a elle seule :

- 30 traités avec le Portugal entre le 12 janvier 1869 et le 3 juin 1907
- 25 avec l'Allemagne du 29 avril 1885 au 11 juin 1907
- 253 avec la France sur l'Afrique occidentale et centrale, le Zanzibar, le Maroc et l'Egypte entre le 28 juin 1907 et le 25 février 1908.

Soit plus de 300 traités en moins d'un quart de siècle.

Contrairement à la configuration de l'Afrique au début de la Conférence de Berlin, on note en moins de 25 ans un renversement de situation marqué par la perte des pouvoirs des chefferies traditionnelles. Dès le début du XX^e siècle, la quasi-totalité du territoire africain était dirigée par les colonisateurs. En général, les traités signés entre les puissances coloniales se référaient aux alliances et accords de protectorat qu'elles avaient passés avec les chefs locaux. Comme le stipulait l'Acte de Berlin, à l'issue de chaque conclusion, le pays concerné devait en rendre compte aux autres puissances. Aux yeux de ces chefs, la signature de ces accords pouvait revêtir plusieurs sens. Les uns exploitaient cette situation pour se prémunir contre les attaques inter ethniques fréquentes à l'époque ou simplement pour avoir l'assistance des explorateurs en cas d'éventuelle menace de leur pouvoir. L'exemple le plus éloquent est celui du traité Makoko signé en septembre 1880 entre Savorgnan de Brazza et le chef des Batéké. Avec ce dispositif, celui-ci croyait s'attirer la protection du représentant de la France contre ses vassaux indisciplinés. Les autres cherchaient des alliés contre les musulmans qui ne cessaient de lancer des razzias dans leurs régions. Ces incursions créaient une sorte de psychose au sein des populations au point de les pousser à être en perpétuel déplacement afin d'échapper à toute attaque inopinée. Quant aux puissances coloniales, la signature de traités avec les chefs locaux leur permettait de conquérir les espaces africains.

Elle occulte, par ailleurs, l'autre méthode essentiellement fondée sur l'usage des armes.

Avec les missions d'exploration en Afrique, les traités et alliances jouèrent un rôle capital durant les différentes phases du partage du continent entre les Européens. Ils permirent de justifier juridiquement sur le terrain, leur présence. Grâce à l'Acte de Berlin, l'application de multiples traités se traduisait à long terme par l'occupation progressive des contrées africaines. La France obtint plus de 600 000 km² sur la rive nord du fleuve Congo, territoire divisé par la suite entre les actuels Congo-Brazzaville et la République centrafricaine ; le Portugal, remportait plus de 900 000 km² au sud du fleuve (l'actuel Angola) ; l'Italie obtenait le Somaliland italien (Somalie) et l'Erythrée italienne (une partie de l'Ethiopie) tandis que la plus petite superficie revenait à l'Espagne qui dut se contenter de la Guinée Equatoriale et du Sahara espagnol (Sahara occidental), par la suite. La part du lion revenait à Léopold II qui reçut plus de 2 millions de km², allant de l'Océan Atlantique au cœur de l'Afrique ; l'étendue octroyée englobait alors la totalité du fleuve Congo et ses affluents. La colonie était quatre-vingt fois plus grande que la Belgique et équivalait à la superficie de treize pays d'Europe (La Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas, le Danemark, le Portugal, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, l'Albanie et même l'Arménie). La question se pose de savoir comment le roi des Belges était parvenu à s'accaparer d'une telle immensité qu'il considérait d'ailleurs comme sa propriété personnelle.

En effet, l'Allemagne avait accepté de lui céder le vaste territoire du Congo et avait obtenu, en retour, le Sud-Ouest africain (Namibie), l'Afrique orientale allemande composée du Tanganyika, du Ruanda et de l'Urundi (ce qui représente aujourd'hui le Rwanda, le Burundi et une partie de la Tanzanie), le Cameroun et le Togoland (l'actuel Togo et l'Est du Ghana). Mais, après sa défaite à la Première Guerre mondiale, l'Allemagne perdit toutes ses colonies en Afrique. Ce conflit venait accélérer le processus d'occupation territoriale dont l'un des derniers épisodes avait eu lieu au Maroc⁷² après le traité franco-allemand de 1911. L'année 1912 fut celle de la signature du traité de Fès établissant le protectorat français au moment où les Italiens s'imposaient en Libye. Ainsi dans la première décennie du XX^e siècle, les zones vierges disparurent-elles les unes après les autres de la carte de l'Afrique. Celle de 1914 reflète cette réalité.

⁷² - Daniel RIVET, « Le Maroc » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit.*, pp.255-261 : « La formule de protectorat, initiée en Tunisie en 1881, est réemployée au Maroc en 1912 ».

En confrontant la carte de l'Afrique de 1914 avec la précédente de 1880, il est facile de déduire que la disparition des zones vierges s'était faite d'une manière vertigineuse ; l'écart entre les deux périodes n'excédait cependant pas un demi siècle. Il convient d'admettre que la carte de l'Afrique n'était pas totalement élaborée jusqu'à la Grande Guerre. Pour l'AOF, les frontières n'étaient pas encore rigoureusement établies entre le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, l'immense Haut-Sénégal et Niger. Il fallut attendre l'année 1919 pour assister à un découpage plus systématique avec la division du Haut-Sénégal et Niger en Soudan français et Haute-Volta. Partagée entre le Soudan pour une petite partie et la Côte d'Ivoire pour l'essentiel, la Haute-Volta disparut en 1932 avant de réapparaître quinze ans plus tard avec les événements de la Seconde Guerre mondiale. Au fil du temps, la carte de l'Afrique se dessine véritablement avec la proclamation des indépendances⁷³ de ces colonies gérées autrefois par les différents ministères français.

Les instructions des ministères

Voulant étendre son influence en Afrique, la Troisième République appliquait dans ses possessions une politique d'expansion coloniale. L'étude de ses caractéristiques reste complexe du fait que sur le terrain le système colonial a pris des formes diverses telles que celles de domination administrative, politique, voire juridique. Ce faisant, la concrétisation de cette politique, quelle que soit sa forme ou son expression, nécessitait l'intervention des institutions étatiques comme les ministères de l'Instruction publique, des Colonies, de la Marine et de la Guerre. A l'image d'autres pays européens, la France fut animée par la ferme volonté de contrôler la démarche de ses représentants en leur diffusant des instructions avant leur départ pour les colonies. Les uns et les autres devaient apporter leur contribution à l'œuvre de la Troisième République dont ils étaient les véritables acteurs. Ces institutions requéraient des missions d'exploration afin d'atteindre cet objectif. Les membres de ces expéditions étaient issus de différentes couches professionnelles. L'armée n'était pas en reste. Sa participation se manifestait par l'engagement des militaires chargés de mettre en

⁷³ - La proclamation des indépendances des anciennes colonies en Afrique n'a pas balayé d'un revers de main tous les problèmes liés à leurs frontières. Le cas du conflit frontalier tchado-libyen n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. On peut évoquer, par ailleurs, le litige frontalier entre le Cameroun et le Nigeria à propos de la région de Bakassi et le cas du Cabinda. Rattachée à l'Angola en 1975, cette enclave, située entre le Congo Brazzaville et la République démocratique du Congo, est le théâtre de guerre séparatiste depuis plus de 30 ans.

application les instructions générales ainsi que les directives de leurs chefs hiérarchiques. En insistant sur *tout ce qu'il faut savoir des colonies*⁷⁴, ces consignes leur dictaient la démarche à suivre sur place et la conduite à tenir vis-à-vis des populations. A ce titre, elles leur servaient, en quelque sorte, de canevas dans leur entreprise dans les possessions françaises.

Nécessitant toute une procédure d'organisation doublée d'un personnel et de moyens matériels plus ou moins importants, les expéditions, quels que soient leurs caractères, devaient essentiellement leur existence à l'effort des ministères déjà évoqués. Leur présentation va permettre de soulever certains traits de la politique coloniale du gouvernement français. Compte tenu du rôle capital de ces institutions dont les appellations ont évolué selon les époques et les régimes, on présentera quelques faits liés à leur histoire et surtout leur place durant la colonisation de l'Afrique.

Le ministère de l'Instruction publique et celui de la Marine

Comme d'autres puissances coloniales, la France s'appuyait sur ses institutions pour favoriser l'expansion coloniale en Afrique. Ainsi le ministère de l'Instruction publique avait-il joué un grand rôle dans l'organisation des missions d'exploration à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle en apportant un soutien logistique au personnel désigné à cet effet par le ministère des Colonies. A côté de ce précieux apport, s'ajoute le soutien didactique de l'institution aux acteurs coloniaux. En général, ce concours consistait à les préparer moralement avant leur départ pour les colonies en leur diffusant des conseils pratiques et des directives concernant les objectifs à atteindre lors de leurs séjours outre mer. L'agronome Jean Dybowski, par exemple, fut chargé par le ministère de l'Instruction publique de mener des missions scientifiques au Nord de l'Afrique en 1889 et 1890. Elaborées en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, les instructions reçues furent complétées par celles des organismes privés, en l'occurrence le Comité de l'Afrique Française préoccupé par le caractère pacifique de l'expédition et les techniques d'exploration qui en découlaient.

Hormis les indications d'ordre général, le ministère de l'Instruction publique donnait régulièrement des recommandations particulières aux chefs de mission. Il pouvait ainsi insérer dans les ordres de mission des informations sur les itinéraires à suivre. Sensible à la question

⁷⁴ - Albert GAGE, *Ce qu'il faut savoir des colonies françaises*, Paris, Fernand Nathan, 1931, pp.16-19

coloniale, l'institution fit l'objet d'une série de réformes au fil du temps. Combiné avec le ministère des Cultes (rattaché depuis au ministère de l'Intérieur) jusque sous Aristide Briand (mars 1906-janvier 1908), le ministère de l'Instruction publique fut créé en 1828. Il fallut attendre l'année 1932 pour que ce titre soit modifié en ministère de l'Education nationale. La direction des Beaux-Arts en dépendait jusqu'à la création en 1959 d'un ministère des Affaires culturelles, puis de la Culture.

Pour savoir comment le ministère de l'Instruction publique appuyait l'effort des voyageurs avant ces réformes, il faut se référer à quelques références historiques tirées des dossiers des Archives Nationales sur les missions scientifiques et littéraires en Afrique Subsaharienne. Il a été établi que jusqu'au début des années 1840, ce ministère accorda un net intérêt aux actions des explorateurs en attribuant des allocations à ceux qui en faisaient la demande. Les critères de leur octroi n'ont pas été élucidés. En revanche, il est acquis que les candidats devaient faire valoir dans leurs lettres de recommandation le caractère politique, commercial et scientifique de leurs projets d'exploration. Ces allocations étaient comprises dans un chapitre du budget du ministère. Il s'agit du budget ministériel intitulé : « Encouragements et secours aux savants et aux hommes de lettres ». L'importance de cet appui n'est pas contestée. Par contre, on déplore que les subventions furent attribuées de façon irrégulière. Face à cette réalité, force est donc de constater la nécessité de mettre en place une structure susceptible de gérer à bon escient ces aides. C'est dans cette perspective que fut créé en 1842 au sein de la division des Sciences et Lettres du ministère le service des missions chargé d'encourager et de subventionner les voyageurs dirigés vers « des recherches physiques et géographiques ou des études appliquées aux langues, à l'histoire, à tout ce qui peut en général intéresser notre civilisation »⁷⁵.

Considérée comme une étape importante dans l'orientation de la politique de gestion des dossiers des candidats motivés pour se rendre en Afrique en qualité d'explorateurs, cette initiative marque une date cruciale dans l'histoire du ministère de l'Instruction publique car elle signe le renforcement de son soutien aux voyageurs qui manifestaient leur volonté d'aller collecter les données scientifiques en Afrique. Cependant, il ne faut pas exclure que les projets de quelques candidats aient été purement et simplement prétexte à combler leur désir d'aventure. Progressivement, la volonté de rationaliser le choix des missions subventionnées déboucha sur la création d'une commission des missions en 1874. Perçue comme un outil de renforcement au service des missions, elle se vit confier l'examen du bien-fondé et du sérieux

⁷⁵- Archives Nationales. Missions scientifiques et littéraires dans l'Afrique Subsaharienne (F/17/17262 à 17294). Dossiers individuels (Fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle)

des candidatures avant l'avis du ministre de tutelle sur le choix des expéditions à soutenir. De par son action, elle parvint à donner un élan aux initiatives jugées prometteuses.

En 1935, la dite commission et le service des missions furent incorporés à la Caisse des recherches scientifiques devenue par la suite le Centre national de la recherche scientifique. D'une diversité impressionnante, les dossiers issus de ces départements sont conservés aux Archives Nationales⁷⁶. On y retrouve, par exemple, des comptes rendus de missions, des rapports, des correspondances et documents émanant d'autres organes de l'Etat tels que le ministère des Colonies et le ministère de la Marine. Concrètement, l'historique de ce dernier renvoie à l'évocation du secrétariat d'Etat à la Marine créé en 1669 avant d'être transformé en ministère de la Marine par la loi du 25 mai 1791. L'évocation des éléments historiques de ce ministère conduit à présenter certains aspects de la Marine française. C'est surtout durant le Second Empire qu'elle avait connu véritablement son âge d'or sous l'impulsion de la politique impériale de Napoléon III fondée sur le développement d'une marine moderne. A la différence du Premier Empire, ce régime avait dévolu au ministère de la Marine de trop larges prérogatives au point d'être érigé en une organisation hyper-centralisée avec un probable risque de conservatisme excessif et d'abus de pouvoir.

Sous le Second Empire, la période d'exercice de fonction des ministres de la Marine fut particulièrement longue. De surcroît, ces derniers n'étaient pas choisis au hasard. On remarque qu'ils étaient sélectionnés parmi des hommes de haute compétence et de grande renommée. Cette constatation n'est pas remise en cause lorsqu'on se réfère aux profils des ministres en fonction dans l'intervalle de temps allant de 1850 à 1870 :

- Théodore Ducos (1851-1855) : Héritier d'une famille d'armateurs bordelais
- Ferdinand Hamelin (1855-1860) : Amiral
- Prosper de Chasseloup-Laubat (1860-1867) : Député, ministre de la Marine et des Colonies (1851), ministre de l'Algérie et des Colonies (1859-1860), Président de la Société de Géographie de Paris en 1868.
- Charles Rigault de Genouilly (1867-1870) : Amiral

Grâce à la politique menée sous le Second Empire, le budget de la Marine fut revu en hausse « de 59% alors que, sur la même période, le budget de la Guerre ne variait que de 18% »⁷⁷, dépassant ainsi largement tout ce que le département avait connu durant plusieurs

⁷⁶ - Archives Nationales : Missions scientifiques octroyées par le ministère de l'Instruction publique dans l'Afrique subsaharienne (F/17/2933/1 à 3014/B)

⁷⁷ - Jean-Philippe ZANCO, « Bureaucratie contre stratégie ? Comment les errements bureaucratiques ont conduit la Marine française à la défaite dans la guerre franco prussienne de 1870 », *Chronique d'histoire maritime*, n°65, décembre 2008, Publication de la Société Française d'Histoire Maritime, p.11

décennies. En 1870, la Marine française était même devenue la seconde marine la plus puissante et la plus moderne du monde après celle de l'Angleterre. Selon les estimations de Jean-Philippe Zanco, elle était composée de « quarante-cinq cuirassés, au total quatre cent navires de tous types, 2.100 canons, 63.000 hommes »⁷⁸. Durant la campagne de 1870-1871, elle apporta une aide précieuse à l'armée française, faisant ainsi l'objet de tous les éloges. Paradoxalement, le ton changea sous la Troisième République qui procéda à des restrictions budgétaires jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. En dépit de cette décision, la Marine offrit à la France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle « le plus bel empire de son histoire »⁷⁹. Pour son expansion coloniale, la métropole considérait comme un gage de prospérité le fait d'avoir une marine digne de ce nom. C'est dans cette perspective que le Prince Auguste d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique Française et vice-président du groupe colonial à la Chambre des députés, émit l'idée que « lorsqu'un pays possède un développement des côtes comme le nôtre, il est deux choses dont il ne pourra jamais se passer : ce sont une marine puissante et des colonies auxquelles il aura libre accès et où l'échange des produits pourra s'opérer »⁸⁰. Comme les possessions françaises n'étaient accessibles que par voie maritime à l'époque, la Marine était alors chargée de la sécurité des voies de communication ainsi que de la défense et de l'administration des points terminaux des lignes inter-coloniales. Le commandant Cogniet note qu'elle assumait ce rôle « tant par tradition que par logique nécessité »⁸¹. Elle assurait, par ailleurs, l'acheminement des équipes d'exploration avec leur matériel de la métropole vers les colonies. Etant donné qu'entre temps la principale voie de pénétration vers l'intérieur de l'Afrique était constituée par les fleuves, il va sans dire que les moyens de transport utilisés étaient de faible tonnage. Ainsi les explorateurs avaient-ils tendance d'utiliser les canonnières pour avoir accès à certaines régions. La durée de la circulation d'un fleuve à l'autre variait en fonction des saisons et des conditions de voyage.

Concernant l'action des marins, ils avaient joué un rôle moteur durant l'expansion coloniale française en Afrique en dépit des restrictions budgétaires précédemment évoquées. Les illustrations ne manquent pas pour étayer une telle affirmation : au Sénégal, la pénétration

⁷⁸ - Jean-Philippe ZANCO, « Bureaucratie contre stratégie ? Comment les errements bureaucratiques ont conduit la Marine française à la défaite dans la guerre franco prussienne de 1870 », *Chronique d'histoire maritime*, n°65, *Idem*

⁷⁹ - Jean COGNIET, BUHRER, *Histoire et épopée des troupes coloniales*, Paris, Les Presses Modernes, 1956, p.91

⁸⁰ - Casimir MAISTRE, *A travers l'Afrique centrale, du Congo au Niger*, Paris, Hachette, 1895, Préface par le Prince Auguste d'Arenberg.

⁸¹ - Jean COGNIET, BUHRER, *Histoire et épopée des troupes coloniales*, *op.cit.*, p.92

française se produisit sous l'impulsion de Chasseloup-Laubat. Par ailleurs, la conquête du Soudan en 1880 fut essentiellement l'œuvre de l'amiral Jauréguiberry et celle de Madagascar fut marquée par la participation de nombreux marins. Parallèlement, on relève des cas où le ministère de la Marine s'impliquait directement dans l'organisation des missions d'exploration en mettant à la disposition du chef de l'expédition le personnel devant intégrer l'équipe. Pour la première expédition dirigée par Savorgnan de Brazza (1875-1879), par exemple, le département désigna lui-même le personnel chargé de l'accompagner en Afrique. La délégation était composée du médecin auxiliaire Ballay, du quartier-maître Hamon, ancien membre de la *Vénus* et du botaniste, Alfred Marche. Le choix de celui-ci n'était pas gratuit. Peut-être que l'institution voulait faire bénéficier le jeune officier Brazza de son expérience et ses connaissances sur l'Ogooué. Paul Bory justifie la présence de Marche au sein de la mission Brazza en avançant l'idée qu'elle fut chargée par le ministère de la Marine d'«achever l'œuvre commencée par MM. Marche et de Compiègne»⁸². En effet, Marche était un naturaliste qui avait pris le risque d'explorer seul le Gabon avant d'entreprendre en 1872 une mission commerciale avec le marquis de Compiègne. Selon Brazza, les deux voyageurs furent contraints d'abandonner cette partie car « les hostilités des Pahouins leur avaient barré la route »⁸³. Cette hypothèse considérée comme la cause principale de cet échec est reprise par Paul Bory⁸⁴.

Outre l'articulation de la mission Brazza, ses objectifs sont clairement exposés dans une note écrite par le ministère de la Marine et actuellement conservée dans les archives de Vincennes⁸⁵. Selon les instructions ministérielles, cette expédition devait remonter tout le cours de l'Ogooué, le bas du fleuve était connu à l'époque par les travaux d'un négociant anglais, Walker et ceux de quatre officiers de la Marine française. Remarqué pour son soutien à l'action de Brazza, ce ministère avait joué jusqu'en 1894 le rôle de celui des Colonies dont la durée de fonction des ministres était relativement réduite en comparaison de celle du précédent département.

⁸² - Paul BORY, *Les explorateurs de l'Afrique*, op.cit, p.219

⁸³ - Pierre Savorgnan de BRAZZA, *Au cœur de l'Afrique, vers la source des grands fleuves 1875-1877*, Paris, Plébus, 1992, p.26

⁸⁴ - Paul BORY, *Les explorateurs de l'Afrique*, op.cit, p.219 : « MM. de Compiègne et Marche eurent la douleur de voir échouer leur expédition. Assaillis par des tribus hostiles, entraînés malgré eux par leur escorte, que la terreur affolait, ils durent rétrograder à partir du confluent de l'Ivindo ».

⁸⁵ - Service Historique de la Marine. Vincennes. 2^{ème} Mod. B16/2. Note sur la Direction du Personnel, Paris le 12 février 1875 : « Le ministre a confié à Mr Savorgnan de Brazza, Enseigne de vaisseau, la mission d'explorer le fleuve Ogooué, dans sa partie supérieure ainsi que l'intérieur de l'Afrique Occidentale, en vue de constater l'importance réelle du fleuve, l'état des populations qui habitent ces contrées, leurs ressources commerciales et enfin les relations qu'il serait possible d'établir avec elles ».

Le ministère des Colonies et celui de la Guerre

Avant la création du ministère des Colonies, la question coloniale se posait avec acuité. Le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, Eugène Etienne, fut remarqué par sa détermination à mener en France des campagnes de propagande afin de rallier de nombreux métropolitains à la cause coloniale. Succédant à ce sous-secrétariat, le ministère des Colonies fut créé par la loi du 20 mars 1894 sous le cabinet de Casimir Périer. Il était situé au pavillon de Flore, aile du Palais du Louvre, avant de déménager rue Oudinot en 1910. Il se pencha d'emblée sur la méthode d'encadrement des voyageurs civils et militaires avant leur départ pour les contrées africaines. Ce faisant, il leur diffusait des instructions très précises. Concernant la mission Tilho en Afrique Centrale (1906-1908), par exemple, il a tenu à souligner dans une note datée du 22 octobre 1906⁸⁶ qu'il chargeait l'expédition de mener des recherches dans différents domaines : travaux astronomiques, cartographiques et météorologiques, recherches magnétiques et minéralogiques, études géologiques, médicales (microbiologie...), anthropologiques, historiques et linguistiques ainsi que des prospections au lac Tchad. Comme ces diverses tâches nécessitaient des matériels spécifiques, l'équipe fut donc dotée de l'outillage indispensable à leur exécution. De surcroît, elle obtint une série de matériels généraux (objets et outils de campement, pacotille, réserve de vivres, d'éclairage, de papeterie et de pharmacie, matériel de photographie...).

En plus des instructions diffusées aux explorateurs, le ministère des Colonies cumulait au début du XX^e siècle deux rôles essentiels : « l'un civil, l'autre militaire »⁸⁷. Cette polyvalence exigeait un important dispositif humain et matériel. A côté de ce ministère, une Direction des Services Militaires fut créée le 28 novembre 1908 pour s'occuper de la gestion et de l'emploi du personnel outre-mer. A partir du 30 décembre de la même année, elle prit l'appellation de la Direction des Affaires Militaires. Après la Première Guerre mondiale, elle fut réorganisée à maintes reprises. Ainsi ses services furent-ils regroupés en directions tantôt géographiques (Afrique, Asie, Amérique), tantôt thématiques. A partir de 1920, ce principe prévalait avec l'existence de cinq grandes cellules dans lesquelles dominaient celles des Affaires politiques et du Contrôle. En 1946, le ministère des Colonies fut dénommé Ministère de la France d'Outre-mer. Durant son fonctionnement, une quarantaine de ministres se succédèrent avec la particularité que certains d'entre eux occupaient ce poste une seule fois dans leur carrière. Ce qui n'était pas forcément le cas au ministère de la Marine. En

⁸⁶ - Centre d'Archives d'Outre-Mer. Missions 93 : Tilho. Mission franco-anglaise de délimitation (1906-1908)

⁸⁷ - Jean COGNIET, BUHRER, *Histoire et épopée des troupes coloniales*, op.cit, p.92

présentant, par exemple, la liste des ministres des Colonies les plus célèbres sous la Troisième République, cette réalité saute d'emblée aux yeux :

- Théophile Delcassé : 1894-1895
- Gaston Doumergue : 1902-1905 et 1914-1919
- Etienne Clémentel : 1905-1906
- Albert Sarraut : 1920-1924 et 1932-1933
- Paul Reynaud : 1931-1932

Parmi ces personnages, nombreux furent ceux qui adressèrent des notes au ministère de la Guerre pour solliciter la mutation d'un certain nombre de militaires en Afrique. Parallèlement, le ministère des Colonies multipliait des correspondances avec d'autres services et des institutions privées comme la Société de Géographie. Sa note adressée le 5 juillet 1906, par exemple, renvoie aux modalités d'organisation de la mission du Haut-Logone (1906-1908). L'organisme y présente les instructions qu'il avait remises au commandant Eugène Lenfant le 3 juillet⁸⁸. Ces directives consistaient à reconnaître la région du Haut-Logone, à en dresser la carte et d'étudier ses ressources. En soumettant ce programme au ministère des colonies, la Société de Géographie attendait en retour d'éventuelles modifications qu'elle entendait s'y conformer.

A l'instar du ministère des Colonies, celui de la Guerre figurait parmi les principaux organes impliqués dans la politique coloniale conduite par la métropole. Il existe une étroite collaboration entre ces deux services qui fournissaient le personnel civil et militaire aux missions d'exploration à destination de l'Afrique. D'une part, le département des Colonies s'occupait des dossiers des civils devant intégrer une expédition ; d'autre part, celui de la Guerre, à la demande de la première institution, mettait à sa disposition les militaires appelés à être rattachés à telle ou telle équipe. Les indications sur les lieux d'affectations relevaient généralement des ordres de mission élaborés. A priori, les collections africaines héritées de la colonisation ne devaient provenir que des territoires explorés.

Le ministère de la Guerre se distingue par deux points essentiels. Sur le plan de la mobilisation du personnel et de la logistique, sa contribution devenait de plus en plus importante lorsqu'il s'agit des expéditions chargées de la conquête militaire de l'Afrique à la fin du XIX^e siècle. Inscrite dans cette période, la mission Foureau-Lamy comprenait plus de deux cents soldats grâce à l'effort de cette institution. D'après les estimations du colonel

⁸⁸ - Bibliothèque Nationale – Département Cartes et Plans : Afrique Noire, colis 10 (2335) : Mission du Haut-Logone sous la direction du commandant Eugène Armand Lenfant : correspondance, comptabilité, instructions de la Société de Géographie, note du docteur Kerandel sur la mission du Haut-Logone au point de vue médical.

Jacques Britsch⁸⁹, les démarches faites auprès du ministre de la Guerre, Cavaignac, permirent d'obtenir " 213 tirailleurs algériens du régiment où Lamy avait servi pendant sa carrière militaire, le " Premier Tirailleurs algériens ", l'effectif comprenait, en outre, 50 tirailleurs sahariens, 13 spahis ..."⁹⁰. A cet effectif s'ajoute un arsenal impressionnant. On compte environ trois cent soixante-cinq fusils et une section de deux canons Hotchkiss à 200 coups chacun. Sur le plan administratif, le ministère de la Guerre devait procéder, à la demande du ministre des Colonies, aux détachements des militaires métropolitains de leur régiment pour être intégrés dans telle ou telle mission d'exploration. Les recherches menées à la Bibliothèque Nationale⁹¹ ont permis de mettre à jour une série de correspondances portant sur les détachements des sous-officiers et des officiers. A titre indicatif, il y figure celles des membres de la Mission Lenfant dans le Haut-Logone en 1906. Il s'agit du capitaine Joalland, du 8^{ème} cuirassier, les maréchaux des logis Delacroix du 18^{ème} régiment de dragons, et Bougon, du 2^{ème} régiment de hussards. Avec ces sources, on a relevé une particularité en matière de détachement des soldats aux colonies : les dispositions de la loi de 1900 n'autorisaient pas une telle procédure concernant ceux de l'Infanterie métropolitaine. C'est le cas du sergent de Monfort, du 158^{ème} régiment d'infanterie qui, avant d'intégrer la Mission du Haut-Logone, dut passer dans l'infanterie coloniale par voie de permutation sur ordres du ministère de la Guerre.

L'historique de ce ministère renvoie à l'évocation du secrétariat d'Etat de la Guerre, l'un des quatre services spécialisés formés en 1589, devenu le ministère de Guerre en 1871, juste une année après le conflit de 1870. En marge des réformes militaires engagées au lendemain de la défaite de l'armée française, cet événement eut des répercussions néfastes sur la politique coloniale de la France. Ce contexte défavorable à cette préoccupation poussa le gouvernement français à se montrer réticent en matière d'organisation des expéditions coûteuses qui étaient souvent le fait d'initiatives privées. Contrairement au naturaliste Bouvier qui tenta en vain de rejoindre les Grands Lacs par l'Ogooué en 1872, Pierre Savorgnan de

⁸⁹ - Jacques Britsch sortit de Saint-Cyr en 1928. Son père Gabriel Britsch avait participé à la mission Foureau-Lamy.

⁹⁰ - Jacques BRITSCH, *La mission Foureau-Lamy et l'arrivée des Français au Tchad 1898-1900. Carnet de route du lieutenant Gabriel Britsch*, Paris, l'Harmattan, 1989, p.19. Dans cet ouvrage, l'auteur s'est inspiré des éléments contenus dans le carnet de route de son père même s'il a tenu à y présenter la situation géographique de l'Afrique centrale à la fin du XIX^{ème} siècle et la dotation matérielle des officiers de la Mission Foureau-Lamy.

⁹¹ - Bibliothèque Nationale – Département Cartes et Plans : Afrique Noire. Colis n°10 : 2333 : Mission du Haut-Logone sous la direction du commandant Eugène Armand Lenfant : correspondance, comptabilité, instructions de la Société de Géographie, note du docteur Kerandel sur la mission du Haut-Logone au point de vue médical. Dans ce dossier, les notes de confirmation des détachements du sergent Monmort et des maréchaux des logis Delacroix et Bougon furent délivrées le 17 mai 1906 alors que celle du capitaine Joalland fut publiée le 7 avril de la même année.

Brazza parvint, par exemple, à remonter ce fleuve entre 1875 et 1878 sous le patronage de la Société de Géographie. Une année avant cette entreprise, le ministère de la Guerre fut supprimé avant d'être rétabli en 1875. Appelé ministère de la Guerre et de la Défense nationale en 1930, il regroupa, à partir de 1947, le ministère de la Marine et celui de l'Air (créé en 1930), avec à sa tête un ministre de la Défense nationale. Responsable de l'ensemble des forces armées, ce dernier, parfois appelé ministre des armées, prit l'appellation de ministre de la Défense à partir de 1974.

Il a été certes choisi de présenter différemment les quatre ministères. Cependant, il existe des situations où l'organisation d'une mission d'exploration pouvait nécessiter l'implication d'une série de compétences. C'est le cas de la mission Foureau-Lamy qui fut patronnée en même temps par les ministères de l'Instruction Publique et des Colonies. Quel que soit leur mode d'intervention, les différents ministères constituaient à une époque ou une autre un véritable pilier pour l'expansion coloniale de la France en Afrique. En revanche, leur action ne restait pas isolée de celle des institutions privées engagées dans ce mouvement. Ainsi assiste-t-on à un enchevêtrement des interventions des services publics et privés lors du déroulement de nombreux périples effectués vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Un exemple éloquent est celui de la mission Bénoué-Tchad⁹² (1903-1904) en Afrique centrale dirigée par le commandant Eugène Lenfant. Décrite par Jacques Serre⁹³ et une série de revues spécialisées⁹⁴, cette expédition reçut l'appui des organismes privés ainsi que celui des instances publiques. Parmi celles-ci, le ministère le plus actif était celui des Colonies. Les directives à suivre étaient contenues dans une note ministérielle adressée à Lenfant le 9 juillet 1903⁹⁵. Elles fixaient les travaux à effectuer :

- Renseignements précis à recueillir sur la frontière franco-allemande, en prévision d'une révision du tracé.
- Etude du ravitaillement des postes du Niger et du Tchad et chiffrage des économies de temps et d'argent pouvant être réalisées.
- Etude des tracés, des crues, création de magasins, tarifs des transports par des compagnies anglaises et allemandes sur la Bénoué.

⁹²- Numa BROU, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. *Afrique*, op.cit, p.198 : « Le but de l'expédition est « la recherche d'une voie de pénétration vers le Tchad qui soit plus facile et plus économique que les voies de l'Oubangui et du Congo ».

⁹³ - Jacques SERRE, *Explorations au cœur de l'Afrique. Le commandant Lenfant : 1865-1923*, Paris, l'Harmattan, 237p

⁹⁴ - Parmi les revues spécialisées diffusant des articles sur la mission Bénoué-Tchad figurent la *Dépêche Coloniale*, *La Géographie*, le *Petit Parisien* l'*Eclair* et le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*. A l'instar du *Journal des Voyages*, celui-ci publia des articles sur la précédente mission de Lenfant au Bas-Niger.

⁹⁵ - Centre d'Archives d'Outre-Mer. Missions 104 : Lenfant. Bas-Niger, Bénoué, Tchad

- Limitation du portage au strict minimum.
- Etude du poids, du volume, de l'emballage et de la date d'envoi des colis pour assurer l'acheminement le plus aisé possible.
- Etude géographique de la région.
- Déterminations astronomiques le long de l'itinéraire (spécialement du village de Biafra, qui est nommément mentionné comme devant rester en territoire français par l'arrangement franco-allemand de 1894) pour faciliter le travail de la mission et surtout la rectification des frontières entre le Congo français, le Cameroun, et le Nigeria.
- Etablissement d'une carte à une échelle facilement réductible.

En complément de ces recommandations, la mission Bénoué-Tchad reçut le soutien indéfectible de la Société de Géographie ainsi celui d'autres organismes privés comme le Comité de l'Afrique Française.

Les instructions des institutions privées

Parallèlement à l'intervention des ministères déjà cités, quelques structures se révélaient actives sur la scène coloniale. L'œuvre du gouvernement était constamment appuyée par celle des institutions privées dont la Société de Géographie et le Comité de l'Afrique française. Il convient de procéder à la présentation de ces institutions pour mieux comprendre leur place dans le contexte colonial. Figurant parmi les principaux organismes privés impliqués, la Société de Géographie joua un rôle capital en matière de soutien aux explorateurs. Ce concours pouvait être d'ordre moral et financier. Grâce à l'action de cette société ainsi que celle des ministères, la France pouvait rayonner dans les colonies par sa brillante civilisation comme ce fut à l'époque le cas d'autres pays européens.

La Société de Géographie

Des facteurs importants, en l'occurrence la Révolution Française et surtout le Siècle des Lumières, ont préparé le terrain à l'apparition d'une série de structures. Quelques-unes d'entre elles se distinguaient en matière de politique coloniale en Afrique. En effet, les

Lumières ont favorisé l'écllosion d'un mouvement culturel qui prit de l'ampleur au cours du XIX^e siècle avec l'action des explorateurs et des géographes. L'une des manifestations de ce mouvement fut l'émergence des salons et des sociétés savantes. C'est dans ce sillage qu'apparurent les sociétés de Géographie décrites par Dominique Lejeune⁹⁶. Présentée par Alfred Fierro⁹⁷, celle de Paris fut créée le 19 juillet 1821 en présence des hommes politiques, des savants, des géographes... Elle resta la seule institution géographique jusqu'à 1873. Cette initiative coïncidait avec l'aube d'une nouvelle grande étape dans la civilisation occidentale. Ce processus fut marqué, entre autres, par l'apparition et le développement depuis le XVIII^e siècle de nouveaux courants philosophiques et scientifiques, une nouvelle impulsion de la civilisation matérielle avec l'industrialisation, l'exploration et la conquête de nouvelles terres.

Sur le plan chronologique, la Société de Géographie de Paris fut l'une des plus anciennes du monde. Au lendemain de sa création, quelques pays européens décidèrent de s'inspirer du modèle français. Ainsi l'Allemagne (1828), l'Angleterre (1830), la Russie (1845)... mirent-elles en place des organisations similaires. Dans la seconde moitié du XIX^e, la Société de Paris connut une grande extension. Des ramifications⁹⁸ apparurent dans les provinces françaises, voire dans certaines colonies. A la suite des événements de 1870, il fut surtout question de fonder des sections provinciales. Par leur action, ces sociétés constituaient un véritable groupe de pression en faveur de l'expansion coloniale. Dominique Lejeune en a dressé un tableau exhaustif accompagné des années de création.

⁹⁶ - Dominique LEJEUNE, *Les sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, 236p

⁹⁷ - Alfred FIERRO, *La Société de Géographie 1921-1946*, Paris, Librairie H. Champion, 1983, 343p.

⁹⁸ - Des sociétés de géographie furent successivement créées à Lyon, Marseille, Montpellier, Alger, Oran, Nancy, Rouen, Douai, Bourg, Dijon, Lille, Lorient, Toulouse, Constantine, Rochefort, Tours, Toulon, Bourges, Saint-Quentin, Laon, Dunkerque, Poitiers, au Mans et à Valenciennes. Diverses sociétés académiques telles que celles de Brest et Reims optaient pour la création des sections de géographie. Par ailleurs, des sociétés indépendantes de géographes connus apparurent, par exemple, à Bordeaux, Nantes, le Havre et à Saint-Nazaire.

On mentionne un écart d'une cinquantaine d'années entre la création de la première société de géographie (1821) et celle des sections provinciales. Celles-ci disposaient d'une totale autonomie et ne dépendaient pas de l'organisation de Paris, même si cette dernière est souvent désignée sous l'appellation de Société de Géographie de France. Parallèlement, un fait particulier à relever porte sur l'existence des organes similaires dans les colonies et du décalage de temps entre les années de leur officialisation et celles de quelques villes françaises. La première création en colonie, même embryonnaire, remontait à 1857 tandis que celle réalisée à Lyon datait de 1873. Sur le tableau global déjà présenté, on relève onze Sociétés de Géographie qui commencèrent à fonctionner dans les années 1870. Au cours de la décennie suivante, le double de ce nombre a été atteint. Par ailleurs, la multiplication des sections de Géographie en France cache une autre tendance. Animée par l'idée d'étudier les questions géographiques au point de vue des relations commerciales extérieures, la Société de Géographie élaborait une équipe dénommée « Commission de géographie commerciale ». En 1876, celle-ci se développa et fut constituée en « Société de Géographie Commerciale ». Bénéficiant d'une complète autonomie, elle avait plusieurs cellules réparties à Saint-Etienne, à Angers, à Clermont-Ferrand, à Evreux, à Brive, à Tunis, à Hanoï et à Constantinople. Comme la Société de Géographie, elle œuvra pour l'expansion coloniale française en Afrique. C'est à ce titre qu'elle remit en 1905 la médaille Caillé, collectivement à Lenfant, Delevoye et Lahure pour la Mission Bénoué-Lac-Tchad.

Pour ce qui relève de la Société de Géographie de Paris, il est intéressant de constater que son règlement⁹⁹ fut adopté le 5 janvier 1822. Le premier article dévoile ses objectifs en indiquant qu'elle fut instituée pour concourir aux progrès de la géographie et faire entreprendre des voyages dans les contrées inconnues. Partant, elle suivait de près l'évolution des prospections en Afrique au point que « pas un explorateur important n'a échappé à sa vigilante attention »¹⁰⁰. Ainsi, elle décerna des prix, fit graver des cartes et publia des relations inédites ainsi que des ouvrages. A cet effet, elle disposait d'un moyen de vulgarisation privilégié : il s'agit d'un périodique portant le titre de *Bulletin de la Société de Géographie*¹⁰¹ qui publiait régulièrement les comptes rendus des séances de travail organisées. Nombreux étaient les thèmes inscrits à l'ordre du jour de ces réunions où participaient des officiers comme le commandant Lenfant. Le projet d'ouverture d'un musée d'ethnographie avait même fait l'objet de discussions. Dans ses publications, ce bulletin

⁹⁹ - Le règlement comprend quatre titres articulés comme suit : objet des travaux de la société/composition de la société/commission centrale/dispositions générales.

¹⁰⁰ - Numa BROU, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol. I. *Afrique*, op.cit, p.XII

¹⁰¹ - Le premier numéro du *Bulletin de la Société de Géographie* date de 1822.

couvrait très largement le domaine de la géographie, depuis les instruments de mesure et de navigation jusqu'aux monographies régionales. Il diffusait également les récits de voyages, les informations diverses transmises par ses correspondants, les notes de géologie, de géographie commerciale, d'histoire ainsi que les tableaux statistiques. A partir de 1880, son contenu reposait essentiellement sur la question de la pénétration française en Afrique Noire. Celle-ci occupait près du tiers du périodique publiant régulièrement les récits de voyages des explorateurs au terme de leurs périple africains. L'action des militaires français dans les colonies fut ainsi abordée. Parmi ceux qui livraient volontiers à la Société de Géographie la primeur de leurs écrits sur les explorations et la conquête des régions africaines¹⁰², on peut se référer aux articles de Faidherbe sur le Cayor et la langue peule.

Devenu un véritable outil de propagande, *Le Bulletin de la Société de Géographie* disparut au début du mois de janvier 1900 au profit de la publication de *La Géographie*. Celle-ci fut inaugurée par un article de Gallieni sur Madagascar suivi d'une note de Binger sur les lignes télégraphiques en AOF. Concernant la répartition géographique des sujets abordés, il n'y avait pas un grand changement par rapport au précédent périodique. En revanche, les articles sur l'Afrique noire¹⁰³ occupaient quasiment le quart de la revue et étaient dus à des militaires ou des fonctionnaires coloniaux jusqu'à la guerre de 1914. A partir de cette date, l'AEF était plus représentée que l'AOF dans les écrits de ces auteurs. Les officiers y étaient en nombre dominant. Les autres parties de l'Afrique étaient également l'apanage des officiers. Le général Gallieni avait consacré des articles sur la région de Madagascar tandis que le docteur Brumpt publia des récits sur les missions Hugues le Roux et du Bourg de Bozas en Afrique orientale. Le général Derrécaigaix, les lieutenants Nieger, Cortier et Schmitt s'intéressaient à l'Algérie. En 1912, l'article du capitaine Voinot et du général de Torcy portait sur le Maroc. Dans l'optique d'être informée de l'évolution des explorations en cours sur le continent, la Société de Géographie multipliait ses correspondants dans les colonies. Parmi eux, on compte des officiers comme Louis-Parfait Monteil. Celui-ci avait assuré cette

¹⁰² - La vallée du Niger est ainsi décrite par Jean Boyo, L. Quintin, Gallieni, J. Vallière, Louis Binger, Gustave Humbert, R. Bluzet, J.Chanoine ; la Côte d'Ivoire, par P. Quiquerez, C.H Pobéguin, F.J. Clozel ; le Dahomey, par Albéca ; le Tchad et le Congo par Mizon, A. Foureau, G. Gaillard, Léon Jacob, Maistre, J. Berton, M. Barrat, E. Ponel, C. Cuny, Julien ; Madagascar, par Grandilier, en compagnie de Besson et Henri Douliot.

¹⁰³ - Parmi ceux qui ont écrit sur l'AEF et le Tchad figurent P. Prins, E.D Fao, A. Le Chatelier, le docteur Cureau, le capitaine Jobit, le capitaine Julien, le lieutenant Loeffler, le docteur Huot, Emile Gentil, le capitaine Joalland, le lieutenant Demars, le lieutenant de vaisseau Dyé, le commandant Robillot, Georges Bruel, le capitaine Lenfant, le lieutenant-colonel Destenave, Auguste Chevalier, Superville, l'enseigne de vaisseau Huart, le lieutenant de vaisseau Audoin, le capitaine puis commandant Tilho, le lieutenant Freydenberg, le docteur Ducasse, le commandant Bordeaux, le capitaine Dujour. L'AOF, quant à elle, est présentée par Lenfant, A. Chevalier, Clozel, le docteur Barot, G. Brousseau, H. Hubert, les lieutenants Drot, Desplagnes, Coritier, Villatte, Marc et R. Chudeau.

tâche de 1882 à 1902 au Sénégal et en Tunisie. Entre 1920 et 1939, l'Afrique noire comptait encore parmi les correspondants des officiers comme le lieutenant-colonel Tilho, les capitaines Grimaud et Fauchon, le général Héro, le colonel Perrier, le commandant Edouard de Martonne, le colonel Abadie. En clair, ces militaires, quels que soient leurs grades, avaient fermement appuyé l'action de la Société de Géographie par le biais de leurs divers articles dans *La Géographie*. Force est de constater que ses publications furent interrompues pendant les guerres de 1914-18 et 1939-45.

Par ailleurs, la Société de Géographie encourageait les explorateurs et accordait un intérêt particulier à leurs œuvres. C'est elle qui attribua, par exemple, à René Caillé sa haute récompense pour avoir été le premier français à atteindre Tombouctou en 1828. Caillé y passa quatorze jours et rapporta en France un journal détaillé au terme de son voyage perçu à l'époque comme un événement majeur. Vers 1875, la Société accentua son effort aux grands voyages dans un contexte favorable aux explorations africaines. On relève, par exemple, le périple d'Antoine et Arnaud d'Abbadie dans la Haute-Ethiopie où ils séjournèrent pendant douze années consécutives et celui d'Henri Duveyrier au pays des Touareg¹⁰⁴. Tous ces voyages contribuaient plus ou moins au progrès de la connaissance de la géographie africaine. Sont aussi plébiscitées les expéditions conduites par des acteurs coloniaux comme les officiers Savorgnan de Brazza, Joseph Gallieni, Louis-Gustave Binger, Parfait Monteil, Louis Mizon, Jean Baptiste Marchand, Jean Tilho, les civils Paul Crampel, Louis Gentil. Grâce aux connaissances acquises, la Société de Géographie de Paris élaborait une carte d'Afrique au 1/10 000 000ème. La quatrième édition parut en 1900 et une autre complètement revue fut mise à jour en 1914. Par ses interventions, elle constituait le moteur du lobby colonial avec des journaux tels que *La Revue des deux Mondes*, *la Petite Gironde*, *le Petit Marseillais*.

A partir des années 1890, la Société de Géographie de Paris développa son influence sur les conseils d'administration de grandes sociétés telles que les Mines d'Anzin, les Messageries Maritimes, la Compagnie Générale Transatlantique ou la Compagnie du canal de Suez. De surcroît, elle organisait régulièrement des conférences et des réceptions solennelles pour saluer l'oeuvre des grands voyageurs dont les explorations contribuaient au développement de l'influence française en Afrique. Ainsi reçut-elle à ces occasions les militaires tels que le capitaine Gallieni, le lieutenant de vaisseau Edmond Caron, le capitaine Binger, le commandant Monteil, le lieutenant de vaisseau Hourst, Savorgnan de Brazza. En

¹⁰⁴ - Après le périple, Henri Duveyrier élaborait un rapport qui fut publié en 1864 sous le titre *Les Touaregs du Nord*. L'ouvrage lui valut la grande médaille d'or de la Société de Géographie, dont il devint l'un des piliers.

juillet 1882, elle sollicita même auprès de la métropole la promotion de Brazza au grade de capitaine de Frégate. Malheureusement, l'intervention resta infructueuse. Multipliant les conférences dans les locaux des sociétés de géographie de Paris et de Rome, Brazza s'était vu attribuer, à l'issue de la première mission d'exploration (1875-1879) dans l'Ogooué, la Grande Médaille d'or de la Société de Géographie lors d'une séance solennelle à la Sorbonne. Lors de ses périples, il adressa d'ailleurs de nombreux courriers à la Société de Géographie de Paris pour lui rendre compte des résultats de ses travaux et de ses découvertes en Afrique. La Société les publiait ensuite pour tenir informé le public de l'évolution des réalisations de Brazza. Comme lui, d'autres officiers avaient reçu la plus haute distinction de cette institution. C'est le cas de Louis-Gustave Binger qui avait l'honneur d'entrer en possession de la Grande Médaille d'or en 1890 suite à l'exploration effectuée en Afrique occidentale tandis que Jean-Baptiste Marchand bénéficia de ce privilège après le déroulement de la mission Congo-Nil (1896-1899). Quant au commandant Lenfant, il devint membre de l'institution en 1900 et avait son soutien lors du déroulement de ses différentes missions d'exploration. A l'issue de la mission du Bas-Niger (1900 à 1902), il s'était vu attribuer le 25 avril 1902 la Médaille d'or du prix Henri Duveyrier pour ses explorations scientifiques au Sénégal et au Niger de 1896 à 1901. En absence de son mari, madame Lenfant reçut cette médaille décernée tous les ans pour un voyage ou un ouvrage portant sur le Sahara ou le Soudan Français. Lenfant fut même décoré des Palmes Académiques en 1903. Au terme de la mission Bénoué-Tchad (1903-1904), il fut chaleureusement accueilli à Calais par les représentants de la Société de Géographie qui, de surcroît, avait offert le voyage à sa femme. Le 22 avril 1904, elle lui décerna le prix Herbert-Fournet, une médaille d'or réservée tous les deux ans à l'explorateur français ayant réalisé le voyage le plus intéressant pour le progrès de la géographie. Elle organisa également à la Sorbonne, en son honneur, une réception solennelle présidée par le ministre des Colonies, Doumergue. La présence du Président de la Société de Géographie ainsi que celle d'autres hautes personnalités¹⁰⁵ témoignent de l'importance accordée à l'action coloniale de Lenfant.

Quelques années après l'attention portée à ce commandant, la Société de Géographie s'impliqua, à partir de l'année 1906, dans l'organisation de la mission du Haut-Logone dans l'Ouest de l'actuelle République Centrafricaine. Clairement présenté par cette société, l'objectif de l'expédition confiée à Lenfant était d'explorer et de cartographier la région située

¹⁰⁵ - On relève, par exemple, la présence du commandant Reibell représentant le Président de la République, Auguste Terrier, le secrétaire général du Comité de l'Afrique Française, le général Voyron, inspecteur général et président du Comité Technique des Troupes Coloniales.

entre le 6^{ème} et le 10^{ème} degrés de latitude nord, et les 12^{ème} et 17^{ème} degrés de longitude est. Il s'agit de " reconnaître cette région, d'en dresser la carte et d'en étudier les ressources " ¹⁰⁶ comme il apparaît dans une note écrite par le secrétaire de cet organisme le 5 juillet 1906. Il est aussi mentionné dans ce programme les modalités liées à la comptabilité de la mission et à la composition définitive de l'équipe. Les lettres de détachements aux colonies des militaires retenus y figurent également. Comme le commandant Lenfant, Jean Tilho appartenait à la génération d'officiers ayant travaillé au sein de la Société de Géographie de Paris. Apprécié par la Section de Géodésie du Service Géographique de l'Armée pour sa remarquable contribution à la connaissance de l'Afrique, il fut affecté au Service Géographique de l'Armée en 1923. Son action lui valut plusieurs distinctions. En 1918, il reçut la Grande Médaille d'Or pour sa mission en Afrique centrale ainsi que la Grande Médaille d'Or des Sociétés de Géographie de Londres (1918), d'Anvers, de Bordeaux et de Marseille. En 1920, il obtint un prix pour ses travaux sur le Borkou-Ennedi-Tibesti. Il s'agit du prix Jean Duchesne-Fournet affecté à l'édition de ses documents géographiques et notamment à la publication de la carte de cette circonscription. Les exemples cités prouvent suffisamment l'étroite collaboration entre les officiers coloniaux et la Société de Géographie au point qu'elle exerça une influence sur le mode de présentation de leurs publications. Déjà au XIX^{ème} siècle, cet organisme incitait les voyageurs à veiller au respect de quelques normes de présentation. Ainsi, à la lecture des ouvrages des officiers coloniaux tels que le médecin-général Emily et le général Baratier ¹⁰⁷, on relève que leurs documents étaient plus ou moins élaborés de la même façon. Ils présentent généralement les faits dans l'ordre chronologique en mettant l'accent sur le cadre géographique où ils se déroulaient.

Compte tenu de son appui financier aux missions d'exploration et de son soutien incontestable aux explorateurs en général, et aux officiers coloniaux, en particulier, la Société de Géographie avait joué un rôle capital dans l'organisation des expéditions. En leur accordant des subventions, elle incita les acteurs coloniaux à réaliser des collections africaines durant leurs périples en Afrique. Sans pour autant négliger l'influence des instructions sur leur démarche sur le champ de collectes, il ne faut pas perdre de vue les penchants individuels ou les préférences personnelles lors de cet exercice. Il est évident que le voyageur qui adorait la musique devait s'intéresser naturellement aux instruments de musique pendant son périple

¹⁰⁶ - Bibliothèque Nationale – Département Cartes et Plans : Afrique noire. Colis n°10. 2335 : Mission du Haut-Logone sous la direction du commandant Eugène Armand Lenfant : correspondance, comptabilité, instructions de la Société de Géographie, note du docteur Kérandel sur la mission du Haut-logone au point de vue médical

¹⁰⁷ - EMILY, *Fachoda. Mission Marchand : 1896-1899*, Paris, Hachette, 1935, 250p. BARATIER. *Au Congo. Souvenir de la mission Marchand : De Loango à Brazzaville*, Paris, Arthème Fayard & Cie, 1917, 127p

africain. En plus de l'appui financier et matériel accordé aux missions d'exploration, la Société de Géographie préparait psychologiquement les voyageurs en leur prodiguant des conseils. Les militaires en bénéficiaient, même s'ils avaient un statut différent de celui d'autres voyageurs. Par la publication dès 1824 des recommandations aux voyageurs, elle assurait un rôle de premier plan en matière de diffusion de conseils pratiques à leur profit avant leur départ pour les colonies. Présentées sous forme de questionnaires, ces consignes furent diffusées bien avant la création du Comité de l'Afrique Française.

Le Comité de l'Afrique Française

Au XIX^e siècle, la Société de Géographie de Paris n'était pas la seule institution privée qui soutenait les missions d'exploration et incitait les voyageurs à constituer des collections africaines. Le Comité de l'Afrique Française figure sur cette liste. Contrairement à la Société de Géographie de Paris, il a été créé à la fin du XIX^e siècle, le 18 novembre 1890. En dépit de l'intervalle de temps existant entre les années de création de ces deux institutions, celles-ci n'hésitaient pas à coordonner leurs actions en vue de l'organisation des missions d'exploration. C'est ce qui s'est produit au cours de la mission Lenfant (1903-1904) en Afrique centrale où on note l'implication de la Société de Géographie ainsi que celle avec d'autres institutions comme le ministère des Colonies, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et le Comité de l'Afrique Française. Celui-ci représentait un organe essentiel « dans la sorte de match colonial qui s'était engagé entre l'Angleterre, l'Allemagne et nous »¹⁰⁸. Sa création fut un événement majeur dans le milieu colonial. A l'action du gouvernement français s'ajoute donc celle de cet organisme privé dont il convient de présenter les caractéristiques.

Précisément, le Comité de l'Afrique française fut fondé « pour la pénétration vers le lac Tchad et la jonction de l'Algérie, du Soudan et du Congo »¹⁰⁹ à l'initiative d'un petit groupe d'hommes sous l'égide du Prince Auguste d'Arenberg et de Harry Alis¹¹⁰. Auguste Terrier en était le secrétaire général et, en même temps, l'animateur permanent. Les explorateurs trouvaient auprès de lui un réel appui et les plus utiles conseils. Mis en place

¹⁰⁸ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, Paris, Larose, 1930, p.54

¹⁰⁹ - Henri MARIOL, *La chronologie coloniale*, op.cit, p.80

¹¹⁰ - Hippolyte Percher dit Harry Alis fut en fait le rédacteur au *Journal des Débats*. Son portrait a été brossé par Robert CORNEVIN (dir.), *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T.IX. *Afrique noire*, Paris, ASOM, 1989, pp. 361-365

avant la création du ministère des Colonies (1894), le Comité de l'Afrique Française était essentiellement préoccupé par la question coloniale. C'est pourquoi, il s'était fixé une mission principale ; celle de développer l'influence et le commerce français dans différentes parties de l'Afrique.

Déterminé à atteindre cet objectif, le Comité organisa des conférences ou des dîners coloniaux pour collecter des fonds destinés à financer des voyages d'exploration en Afrique. Ces voyages devaient contribuer à contrer les progressions anglaise et allemande sur le continent. C'est par l'initiative et sous la responsabilité de cet organisme que furent entrepris au début des années 1890 des voyages dirigés par des explorateurs comme Louis Mizon, Paul Crampel, Jean Dybowski et Casimir Maistre. L'analyse du profil de ces acteurs coloniaux montre qu'à l'époque Louis Mizon fut l'un des rares officiers choisis. C'est en 1890 que ce lieutenant de vaisseau entré dans la Marine en 1869 par goût des sciences et de l'aventure fut chargé d'assurer la présence française sur le cours inférieur du Niger, de remonter la Bénoué et de marcher vers le Tchad. A la différence de Mizon, les autres explorateurs cités appartenaient à la société civile. A la même année que se déroulait l'expédition de Mizon, Paul Crampel fut chargé d'une mission d'exploration en Afrique Centrale. En 1891, c'est au tour de Jean Dybowski de se voir confier dans la même zone la tâche d'appuyer son prédécesseur qui devait être assassiné par Senoussi, sultan de Dar Kouti. A cet effet, le Comité de l'Afrique française mit à sa disposition un personnel devant l'épauler dans sa tâche. Paul Brunache, administrateur adjoint des communes mixtes d'Algérie, Charles Chalot occupant le poste de préparateur d'histoire naturelle, Charles Bigrel, ancien sous-officier de l'artillerie de Marine assurant la fonction de chef d'escorte. A l'annonce de la mort de Crampel en août 1891, le Comité décida alors d'envoyer vers le Tchad une troisième mission. Il s'agit d'une mission de soutien à Dybowski. Cette initiative fut annoncée le 1^{er} janvier 1892 dans « une lettre du Comité de l'Afrique française »¹¹¹. La direction de cette mission fut confiée à Casimir Maistre. Il fut mis en relation avec Harry Alis par son ami Gauthiot qui n'était autre que le secrétaire de la Société de Géographie Commerciale. Dans les faits, ces trois expéditions avaient pour but de trouver une voie vers le Tchad, puis l'Algérie si possible. Ce projet fut finalement réalisé par l'ancien officier de Marine Gentil et les contingents de l'AOF et de l'Algérie à Kousseri en 1900.

En apportant un appui moral et un soutien solide aux explorateurs, le Comité de l'Afrique française ne manquait pas de leur donner des instructions pour les inciter à

¹¹¹ - Se référer à Numa BROCC, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol I. Afrique, *op.cit*, p.130

constituer des collections africaines au profit des musées français comme le Muséum d'Histoire Naturelle et le Musée d'Ethnographie du Trocadéro qui lui était rattaché. Dybowski, par exemple, s'était lancé corps et âme dans cette activité de collecte. Avant son départ pour l'Afrique, il prit toutes les dispositions matérielles pour la préparation et la conservation des collections¹¹². Dans sa démarche, le Comité de l'Afrique française s'appuyait sur toutes les missions d'exploration évoquées pour créer un large mouvement d'opinion en faveur de l'expansion française en Afrique. Du point de vue de son organisation, il présente un certain nombre de points de convergence avec la Société de Géographie. A l'instar de celle-ci, il comptait parmi ses membres des militaires, et plus précisément des officiers comme le capitaine Binger et le général de Galliffet. Par ailleurs, il se rapproche de la Société de Géographie par la dotation d'un instrument de propagande et de vulgarisation pour promouvoir les explorations en Afrique. Il s'agit du *Bulletin de l'Afrique française*. Informer les Français de l'évolution des explorations était l'objectif principal du bulletin. Le premier numéro parut en janvier 1891. Qualifié de « véritable bréviaire »¹¹³ par Jean Ferrandi, ce mensuel présentait les rapports et les études du plus haut intérêt souvent élaborés par les officiers coloniaux. De par leurs publications, ils apportaient leur contribution à l'histoire des explorations. Dans cette perspective, il est possible de considérer ce bulletin comme un catalyseur pour les vocations coloniales.

En raison de leurs appuis aux missions d'exploration, le Comité de l'Afrique Française ainsi que les institutions publiques et privées déjà citées étaient donc déterminés à conjuguer leurs efforts pour défendre la cause de l'expansionnisme français en Afrique. La mobilisation et l'effort de sensibilisation de ces structures allaient porter leurs fruits sur le terrain. Comme le dit Louis Mizon, les explorateurs envoyés s'étaient efforcés de remplir les surfaces encore blanches de la carte de l'Afrique « par la découverte de montagnes, de fleuves et de peuples inconnus »¹¹⁴. Concrètement, l'effort de ce Comité auprès des voyageurs fut appuyé par celui d'autres organismes officiels comme ceux spécialisés dans le domaine de l'information et de la documentation. Le rôle de ces services consistait essentiellement à informer ces lecteurs sur quelques aspects de l'Afrique avant de leur départ pour les colonies. Ces organismes mettaient également à leur disposition les outils nécessaires pour le bon fonctionnement des

¹¹² - Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad. Du Loango au Chari*, Paris, Firmin-Didot, 1893, p. 12 : « Le matériel scientifique comprenait, d'une part, tous les instruments d'observation : chronomètres, sextants, horizon artificiel, boussoles Peignier, baromètres, télémètres, etc. ; à la préparation et à la conservation des collections. A ce titre, j'avais tout ce qu'il fallait pour souder les caisses de collections et mettre celles-ci à l'abri et de l'humidité et des insectes ».

¹¹³ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.60

¹¹⁴ - Louis MIZON, *Une question africaine*, Paris, Joseph André et Cie, 1895, p.159

opérations à mener. Leur multiplication traduit l'intérêt accordé à l'époque aux expéditions. Lancée généralement à Paris, la campagne d'information portait sur la vie économique, politique et sociale de chaque colonie. Concernant leur action, les structures d'information étaient spécialisées dans divers domaines, avec des cadres géographiques bien déterminés. En matière de renseignements économiques, il existait, par exemple, l'Agence générale des Colonies, l'Agence économique de l'AEF, l'Agence économique de l'AOF, l'Agence économique des Territoires français sous mandat, l'Agence économique de Madagascar, l'Agence de l'Indo-Chine, l'Office de l'Algérie, l'Office du Maroc, l'Office de la Tunisie. En matière de renseignements scientifiques, on peut citer le Laboratoire de biologie coloniale du Muséum, le Laboratoire colonial de l'Ecole des Hautes Etudes, le Laboratoire d'Etudes coloniales du Collège de France, le Laboratoire des Pêches et Productions coloniales d'origine animale, le Service d'Etudes des Productions coloniales, le Service technique des bois coloniaux.

Après la Première Guerre mondiale, l'organisation de la politique coloniale demeura une préoccupation de la France comme le prouve la création de l'Agence Générale des Colonies décidée par le décret du 29 Juin 1919¹¹⁵. Outre les informations diffusées par les services concernés, les explorateurs avaient, avant leur départ, l'opportunité d'entrer en possession de manuels et guides pratiques. A ce titre, les établissements comme le Musée d'Ethnographie du Trocadéro leur ouvraient leur porte sans distinction de catégories professionnelles. Ainsi, « Missionnaires, savants, voyageurs-naturalistes, employés militaires ou civils, marchands et marins, tous pourront, avant de quitter le pays natal, et sous la simple direction d'un catalogue raisonné, acquérir dans un musée de ce genre, des connaissances préparatoires qui seront d'un prix inestimable pour leurs travaux ultérieurs »¹¹⁶. Au-delà du rôle de ce musée, Benoît de l'Estoile perçoit globalement les musées d'ethnographie comme « un centre précieux et indispensable de documentation sur les populations »¹¹⁷ que les coloniaux étaient amenés à administrer.

Parallèlement, l'effort des musées et des organismes d'information et de documentation était complété par des initiatives individuelles grâce à la publication des manuels ou des guides pratiques par des personnalités influentes du milieu colonial comme

¹¹⁵ - Albert GAGE, *Ce qu'il faut savoir des colonies françaises*, op.cit, p.213

¹¹⁶ - Ernest Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, Paris, J.M.Place, 1988, p.242

¹¹⁷ - Benoît de L'ESTOILE, *Le goût des autres de l'Exposition Coloniale aux arts premiers*, Paris, Flammarion, 2007, p.80 : « Les musées d'ethnographie sont d'incomparables instruments de propagande coloniale et culturelle. Ils sont également pour les coloniaux tout court un centre précieux et indispensable de documentation sur les populations qu'ils seront amenés à administrer ».

Antoine d'Abbadie et Cortambert. Ceux-ci publièrent respectivement les “ *Instructions pour les voyageurs d'exploration* ” (en 1867) et les “ *Instructions aux voyageurs* ” (en 1875). L'élaboration du *Guide pratique du colon et du soldat à Madagascar*¹¹⁸, par contre, avait réuni de nombreuses figures coloniales. A l'instar de la France, cette tendance était répandue dans d'autres pays européens. C'est le cas de la Belgique où le colonel Donny publia dans les années 1890 une série de manuels du voyageur avec le concours d'un certain nombre de collaborateurs dont une majorité d'officiers. A titre indicatif, le troisième volume¹¹⁹ brille par la contribution des militaires de tous grades confondus : les lieutenants Hanolet, Lemaire, Masui, Reynaert, Witterwulghe, Lothaire, Milz, le capitaine Lombard, les capitaines-commandant Daenen, Haneuse, Roger, Pétilion, Van Gèle, Gillis, Peltzer, Nilis. Dans la situation de l'époque, toute une équipe avait participé à l'élaboration des manuels, mais il arrive souvent que ce type de document soit écrit par un seul militaire comme le cas du lieutenant d'infanterie Coloniale, Picard¹²⁰.

Dans l'ensemble, les manuels et guides pratiques renfermaient des données indispensables aux explorateurs. Elles leur étaient parfois livrées sous forme de conseils. L'objectif était de leur diffuser le maximum d'informations afin de faciliter leur séjour dans les colonies. Certains voyageurs faisaient de ces manuels leurs livres de chevet. Les informations diffusées portaient sur différents domaines et aspects de la vie coloniale. Ainsi est-il possible d'y retrouver des notions géographiques, ethnographiques, historiques... grâce à la thématique abordée. Par exemple, dans le premier volume de son manuel, le colonel Donny insiste sur les *renseignements pratiques*¹²¹ alors que le troisième déjà évoqué porte sur divers sujets tels que les notions de droit, l'art de la guerre, le levé des itinéraires, les instructions météorologiques, les collections. Sur le plan géographique, les manuels et guides pratiques pouvaient opter pour une seule colonie. Le lieutenant Picard et le colonel Donny fondent leurs conseils respectivement sur le Niger et le Congo. Cependant, il n'est pas à exclure des publications portant sur bon nombre de colonies. C'est la démarche entreprise par

¹¹⁸ - Emile-Félix GAUTHIER, JULLY, Dr ROUIRE, Paul COMBES, *Le Guide pratique du colon et du soldat à Madagascar*, Joseph André & Cie, 1895, 208p. Ce guide a été élaboré par des grandes figures coloniales comme le montrent les fonctions des auteurs : GAUTHIER fut chargé de mission à Madagascar par le ministère de l'Instruction publique, JULLY fut un architecte des Résidences françaises à Madagascar, Dr ROUIRE, médecin-major, membre d'une commission d'exploration et Paul COMBES, rédacteur au Mouvement Africain.

¹¹⁹ - DONNY (Colonel), *Manuel du voyageur et du résident au Congo*. III- *Notions de droit. Constructions. Art de la guerre. Saluts. Usage du pavillon. Salves. Levé d'un itinéraire. Photographie. Instructions météorologiques. Collections*. Bruxelles, P. Weissenbruch, Imprimeur du Roi, 1897, 328p

¹²⁰ - Le lieutenant PICARD est l'auteur *De France au Niger*, Paris, E.Sansot & Cie, 1941, 121p

¹²¹ - DONNY (Colonel), *Manuel du voyageur et du résident au Congo*. I- *Renseignements pratiques*, Bruxelles, Imprimerie A. Lesigne, 1896, 343p.

Armand Megglé¹²² qui, dans son guide pratique, élargit le champ d'étude à l'ensemble du domaine colonial français. En ce qui concerne la période d'élaboration des manuels et guides pratiques, la fin du XIX^e siècle (précisément l'après Conférence de Berlin) fut marquée par une publication massive. Pour ce faire, on peut faire allusion au guide élaboré par Gauthier et ses collaborateurs en 1895 et celui du colonel Donny en 1897. Un an avant cette publication, il élaborait un manuel où il livrait des renseignements pratiques aux voyageurs et résidents du Congo.

C'est surtout à partir de la première moitié du XX^e siècle que les publications présentent des éléments précis et généralement détaillés. Nombre d'explorateurs de retour en France après la conquête militaire de l'Afrique alimentaient les rubriques avec les données recueillies sur le terrain. C'est dans cet intervalle de temps que le lieutenant Picard et Armand Megglé, par exemple, firent paraître leurs guides. On constate que ces auteurs passent sous silence la place des instructions orales dans la politique coloniale. Dans les années 1930, le lieutenant-colonel Jean Ferrandi fut l'un des rares auteurs à en parler. A la différence des directives généralement élaborées sous forme d'écrits par les structures déjà évoquées, il s'agit des instructions orales diffusées aux explorateurs ou aux missions d'exploration avant leur départ pour les colonies. Ceux qui étaient chargés de les leur communiquer sont désignés par Ferrandi sous le nom de guides naturels. Il s'agit des commandants des dépôts des isolés coloniaux des deux grands ports d'embarquement : Marseille et Bordeaux. Travaillant dans ces ports, les auteurs donnaient des renseignements à ces voyageurs avant leur embarquement. Ils s'étaient ingéniés à leur faciliter les nombreuses formalités que comportait ce genre de déplacement. Ce faisant, ils leur diffusaient des recommandations pratiques et mettaient à leur disposition les moyens nécessaires pour traverser sans grande difficulté cette étape de transit. Les conseils livrés étaient souvent inspirés des points de vue des passagers qu'ils côtoyaient régulièrement à l'issue de leur périple dans les contrées africaines. Par leur rôle, « ces officiers ont la tâche véritablement écrasante d'assurer l'embarquement et le débarquement des militaires et de les administrer pendant le temps qui précède ou suit le voyage par mer »¹²³.

En résumé, les directives formulées aux voyageurs par les institutions publiques et privées étaient de différentes natures. Allant de simples reconnaissances géographiques et hydrologiques aux recherches scientifiques approfondies (archéologie, ethnographie,

¹²²- Armand MEGGLE, *Le domaine colonial de la France : ses ressources et ses besoins. Guide pratique de l'Algérie, des Colonies, des Pays de protectorat et Territoires à Mandat*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1922, 342p

¹²³ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, op.cit, p.30

ethnologie...), elles portaient quasiment sur tous les domaines et servaient aux lecteurs, en quelque sorte, de base pour leur entreprise coloniale. D'une manière ou d'une autre, elles eurent un grand impact sur le comportement des explorateurs sur le terrain de collectes, et leurs attitudes vis-à-vis des populations rencontrées. En dépit de l'intérêt accordé aux instructions, celles-ci restaient, néanmoins, imprécises et ne présentaient pas un programme en tant que tel. On note ainsi une absence de définition d'une politique coloniale globale à l'époque. De surcroît, l'action française variait d'une région à une autre au point qu'il est difficile de cerner ses multiples facettes. Hormis cet inconvénient, les organismes publics et privés s'appuyaient néanmoins sur ces recommandations pour inciter les voyageurs à collecter les objets africains et à recueillir des données dans divers domaines lors de leur séjour outre-mer. Les officiers intégrés au sein des missions d'exploration y contribuaient également.

Les instructions relatives aux collections ethnographiques

Comme il a été souligné précédemment, les instructions livrées aux explorateurs durant la colonisation de l'Afrique étaient de différentes natures. Nélia Dias¹²⁴, par exemple, a présenté les recommandations ethnologiques et anthropologiques. La Société Ethnologique de Paris joua un rôle important pour la divulgation de ce type de directives. Créée dès 1839, cet organisme élaborait un guide aux explorateurs sous le titre de “ *l'Instruction générale adressée aux voyageurs* ”. Ce document présentait les informations de nature ethnologique avec des indications générales et particulières. Insérant le facteur géographique dans le programme destiné aux voyageurs, il leur diffusait alors les consignes spéciales applicables à des régions particulières selon l'objectif de l'organisme. Concernant l'Afrique, un grand flou régnait encore sur les noms des régions au moment de l'élaboration de ce guide. Il fallut attendre la tenue de la Conférence de Berlin pour que la question de l'occupation des territoires africains soit placée au cœur des préoccupations coloniales vers la fin du XIX^e siècle. En dépit des dispositions arrêtées, les frontières africaines n'étaient pas clairement définies. Partant, il n'est pas évident d'identifier sur les cartes de l'époque les régions de collectes d'objets parfois indiquées par les officiers coloniaux. Leurs correspondances font état de certains noms de lieux au fur et à mesure que se dessinaient ces frontières. On peut se poser la question de

¹²⁴ - Nélia DIAS, *Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro : 1878-1908. Anthropologie et Muséologie en France*, Paris, Editions du CNRS, 1991, pp.74-78

savoir si cette tendance relevait d'un acte naturel ou était influencée par l'habitude d'insister sur le cadre géographique de toute action militaire.

En analysant scrupuleusement les préoccupations de la Société Ethnologique de Paris, le docteur Ernest-Théodore Hamy¹²⁵ s'intéresse aux articles jugés représentatifs à l'époque. Il relève que le guide de 1839 donnait la priorité à l'étude des caractères physiques de l'homme puis aux langues. A ces aspects s'ajoute « l'étude de la vie individuelle et de la famille, de la vie sociale, des rapports des naturels avec les peuples étrangers, de la religion, des rapports des naturels avec les conditions extérieures »¹²⁶. Ces directives mettaient l'accent sur les points essentiels devant attirer l'attention des explorateurs. Elles restaient néanmoins entachées de généralités qui furent complétées au fil du temps par les instructions particulières délivrées par d'autres structures comme le Comité de l'Afrique Française déjà cité.

Les objets à rapporter en France figuraient dans les consignes diffusées aux explorateurs civils et militaires par les institutions publiques et privées. Dans un guide de conseils adressé aux voyageurs, la Société de Géographie, par exemple, les incitait à recueillir « des spécimens de marchandises locales, des types de monnaies, poids et mesures, ...de s'informer des coutumes commerciales, ...de la diversité des langages »¹²⁷. En général, ces instructions ne réduisaient pas la marge de manœuvre des explorateurs. Au contraire, elles leur laissaient l'entière latitude de collecter une série d'articles. La méthode ethnologique définie par le docteur Ernest-Théodore Hamy semble avoir été privilégiée. Elle concernait la « juxtaposition des objets de même nature recueillis chez des peuples différents, laquelle est peut-être plus appropriée à l'étude générale de l'ethnographie (...) Une collection d'ethnographie, classée d'après ce plan, sera l'école primaire des hommes qui se disposent à partir pour les colonies ou les pays étrangers, surtout quand ils doivent s'y rendre en vertu d'une mission spéciale et de nature à les mettre en relation intime avec les habitants »¹²⁸. En clair, on incitait ces hommes à s'intéresser fortement aux collectes d'objets africains.

C'est surtout dans les années 1930 marquées par un intérêt particulier au statut de l'objet extra-européen suite à la création de l'Institut d'Ethnologie et à la mission Dakar-

¹²⁵ - Aide-naturaliste au Muséum d'Histoire Naturelle au début de sa carrière avant d'opter pour l'anthropologie physique, le docteur Hamy avait un goût prononcé pour les recherches et réalisa d'importants travaux relatifs à la reconstitution de l'histoire des collections ethnographiques du XVI^e au XIX^e siècle. Médecin de formation, il fut membre de la Société de Géographie et de la Société d'Anthropologie de Paris. En 1882, il lança, avec le concours de l'éditeur Ernest Leroux, un périodique intitulé *Revue d'Ethnographie*. Outre cette initiative, il avait participé avec acharnement à la création du Musée de l'Homme

¹²⁶ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.75

¹²⁷ - Josette RIVALLAIN, *Catalogue des collections africaines*, Bordeaux, Service de Santé des Armées, 1992, p.21

¹²⁸ Cette méthode ethnologique a été présentée par le docteur Ernest-Théodore HAMY dans son ouvrage sur *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.242

Djibouti (L'impact de ces événements sur le plan ethnologique sera développé ultérieurement) que se précisent de plus en plus les consignes pour former une collection digne de ce nom. Et cela, avec la publication par le Musée d'Ethnographie du Trocadéro des *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*¹²⁹. Ayant pour objectif principal d'« Orienter les recherches des collecteurs, leur fournir une méthode de travail, leur donner des directives rationnelles... »¹³⁰, ce document se distingue des autres¹³¹, par sa volonté de leur proposer une vision novatrice et des techniques de collectes précises assorties d'une démarche sélective : « Il est nécessaire que le collecteur se débarrasse de sa mentalité européenne et s'habitue à apprécier des objets autrement qu'en collectionneur qui ne recherche que la « curiosité » »¹³¹. Loin de collectionner tout, il incitait les voyageurs à analyser chaque objet en déterminant sa localisation précise et son aire de diffusion. Contrairement aux précédentes recommandations, il les exhortait à procéder à une documentation minutieuse des articles récoltés en les conseillant de « recueillir en même temps que ces objets tous les documents relatifs à leur propre fabrication et tous les documents relatifs à la façon de s'en servir »¹³². Ainsi est-il mis à leur disposition un modèle de fiches descriptives devant renfermer des informations détaillées : « Renseignements, aussi précis et nombreux que possible, sur la fabrication, l'aire de fabrication, l'usage, l'aire d'usage, les idées et coutumes rattachées à l'objet, etc... »¹³³. Avec de tels éléments, le collecteur ne devait pas sur le terrain sombrer dans des confusions de toute sorte. Par exemple, il devait être en mesure de « distinguer entre les *armes de chasse, de pêche, de guerre*, de même qu'entre les *armes d'usage* et les *armes d'apparat* »¹³⁴. D'une manière générale, la finalité de toutes ces instructions consiste essentiellement à donner une valeur scientifique à l'objet, même s'il ne faut pas exclure que celui-ci est entouré, contexte oblige, d'un discours à connotation coloniale. A l'époque, la préoccupation de collectes n'était pas seulement une spécificité de la France. En Belgique, par exemple, la Société d'Etudes Coloniales, chargée du dépôt général des manuels des voyageurs et des résidents au Congo, les incita à réaliser des collections africaines. On ne se s'étonne donc pas du fait que le colonel Donny ait consacré un volet spécial sur les « collections » dans son troisième manuel précédemment cité.

¹²⁹ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, Musée d'Ethnographie, 1931, p.8

¹³⁰ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.7

¹³¹ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.9

¹³² - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.12

¹³³ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.24

¹³⁴ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.14

Sur le terrain, il n'est pas à exclure que la précarité des moyens de transport en Afrique à l'époque pouvait pousser les voyageurs à opérer des choix, en évitant de collecter massivement des objets encombrants tels que les boucliers ou les masques. Par ailleurs, un tri pouvait s'imposer face à la multiplicité d'objets africains. A la lecture des instructions, il se dégage l'idée que les établissements publics ou privés sollicitaient des échantillons de matières premières ainsi que des articles reflétant le savoir-faire des indigènes. D'une part, ces matières permettaient à ces établissements d'apprécier les ressources naturelles africaines (botanique, géologie, faune...). C'est dans cette optique que Savorgnan de Brazza s'était intéressé à la minéralogie pendant l'exploration de l'Afrique centrale. Il recueillit ainsi le long du chemin une collection de pierres et de minéraux afin de classer géologiquement les terrains parcourus. Il résulte de son étude que la " ...collection minéralogique prouve l'existence de riches mines de plomb et de cuivre ”¹³⁵. D'autre part, les objets ethnologiques à collecter servaient à l'étude du cadre humain permettant d'appréhender les mœurs et les coutumes des populations locales.

S'agissant des officiers chargés de diriger les missions d'exploration, il peut arriver qu'ils reçoivent d'autres directives du ministère de la Marine et de celui de la Guerre. En général, ces instructions portaient sur l'action militaire des soldats devant être engagés en Afrique. Une fois détachés de leur régiment, ils se tournèrent vers les institutions publiques et privées pour bénéficier du même type d'instructions que les explorateurs civils. Ces établissements n'hésitaient pas à présenter à ceux qui partaient en mission en Afrique la liste des articles jugés représentatifs, à l'époque, pour les inciter à se lancer dans la recherche d'un éventail d'objets africains bien déterminés. Ce faisant, cette préoccupation fait partie intégrante des tâches à accomplir. Dans ces conditions, l'influence des instructions sur la démarche des explorateurs et sur la nature des collections africaines rassemblées était prépondérante. Etant donné que les explorateurs civils et militaires reçurent les mêmes types de consignes, il est tout à fait logique qu'ils récoltent des objets plus ou moins identiques dans les régions qu'ils sillonnaient. Avec l'influence des directives, les acteurs coloniaux semblaient rassembler ça et là les pièces africaines en ignorant leurs conditions de fabrication et même leurs utilités exactes dans les sociétés africaines. Ce qui donne l'impression que l'objectif était surtout d'amasser un maximum de pièces ornant le cadre naturel et social des régions explorées. Il reste à savoir si la sélection des objets insérés dans une collection était régie par un choix délibéré.

¹³⁵- SHAT, 6H : AEF. 6H3, Dossier 1, sous-dossier 1.1. Rapports de Brazza en trois fascicules (1879-1882), Escorte de la mission de Brazza (1883-1886)

Pour répondre à cette interrogation, il est nécessaire de revenir sur les buts et l'utilité d'une collection ethnographique. L'ordonnance du 30 mars 1828 a examiné cet aspect ainsi que la question des moyens pour y parvenir. Elle appelait à la réunion de la collection géographique avec les divers objets provenant des voyages scientifiques. Pour les articles jugés représentatifs, le docteur Hamy émet l'idée qu'ils devaient être des objets travaillés de la main de l'homme. Il s'agit essentiellement des œuvres de l'industrie extra-européenne complétées dans une certaine mesure par des dessins ou des modèles. Ces produits permettaient d'apprécier le degré de civilisation des nations lointaines. Le docteur Ernest-Théodore Hamy recommande un éventail d'articles dont une collection plus ou moins complète des instruments de musique africains (instruments à vent, à corde et de percussion...). Il justifie son choix par le fait que ces instruments servent à exprimer le sentiment musical qu'il perçoit comme le " mode d'expression inné chez tous les hommes ... Outre les armes et les armures de toute espèce, il faudra rechercher les outils employés dans les arts et le travail des métaux, les ustensiles variés de l'économie domestique et de l'agriculture, les monnaies, poids et mesures, les tissus de tout genre, les détails de parure, souvent très riches par la matière, par la forme et par le dessin ; puis les ornements et les symboles du culte et des superstitions, tels que les talismans, les trépieds et les autels portatifs, les divers signes extérieurs des cérémonies de la religion, enfin tout ce qui constate l'état des mœurs, des préjugés et des idées sociales et religieuses. Joignons encore à cette énumération les peintures et les reliefs qui expriment le caractère de la physionomie, quand ils sont l'ouvrage des indigènes même. Je n'en excepterai pas certains costumes, comme on en voit dans l'Afrique centrale et occidentale »¹³⁶. Nombre de ces articles apparaissent dans la composition des collections africaines des explorateurs civils et militaires chargés de rechercher sur le terrain les articles sollicités. Cette recherche s'accompagnait inévitablement d'un classement et d'un choix d'une certaine catégorie d'objets. Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, par exemple, préconisait un agencement pratique des objets ethnographiques en fonction des catégories suivantes :

- I- Technomorphologie
- II- Technologie proprement dite
- III- Esthétique
- IV- Monuments de l'activité sociale
- V- Démographie¹³⁷

¹³⁶ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.127

¹³⁷ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, op.cit, p.10

Vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, l'élaboration d'une collection ethnographique n'était pas réservée à un groupe professionnel donné. Tout citoyen, quelle que soit sa qualification, pouvait se lancer dans cette entreprise. Il lui suffisait, avant son départ pour la colonie, d'acquérir dans un musée les connaissances préparatoires et indispensables « sous la simple direction d'un catalogue raisonné »¹³⁸. Ce document devait permettre de canaliser les collectes des voyageurs vers les articles sollicités. Hamy lançait un appel à toutes les couches sociales. On y retrouve, par exemple, des missionnaires, des savants, des voyageurs-naturalistes, des marchands, des marins, des employés civils ou militaires. Concernant le type d'objets recherchés, les critères de choix pouvaient changer selon les catégories professionnelles. Derrière la liste des objets perçus comme représentatifs se cache une réalité dont les détails ne sont pas mentionnés par les instructions aux voyageurs déjà analysées. Les objets africains ne furent pas collectés pêle-mêle en dépit de leur diversité apparente. Les explorateurs semblaient opérer des choix lors de la réalisation de leurs collections, en veillant à ne pas inclure dans le lot des pièces cassées ou usées. Au contraire, ils devaient porter leur choix sur des objets intacts. Pourquoi ce tri dans la nature d'objets à collecter ?

L'auteur Gaetano Speranza¹³⁹, qui a d'ailleurs révélé cette réalité, justifie ce tri par le besoin de la métropole de valoriser les populations destinées à être colonisées par le biais des témoins matériels de leur existence qui étaient dans un bon état. Rapporter ces genres d'objets valorisait, en quelque sorte, le contact avec les populations locales et, par là, le voyageur lui-même. Speranza approfondit sa réflexion en faisant un rapprochement entre cette intention et un fait marquant de l'histoire de l'Afrique. Ainsi note-t-il que la qualité d'objets africains collectés était censée démontrer le professionnalisme du prédateur, comme pour les esclaves aux temps de la traite négrière. Cette démarche sélective a évidemment des répercussions sur l'état des collections africaines conservées actuellement dans les musées français. En fondant son étude sur la réserve du Musée du Quai Branly, Speranza estime que « sur environ 70 000 objets africains, on ne trouve que quelques centaines d'objets réparés, soit moins de 1% »¹⁴⁰. A première vue, le résultat de cette estimation reste trompeur car il suscite dans l'esprit la preuve d'excellentes conditions de conservation de ces acquisitions en France. Sans réfuter

¹³⁸ -Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du musée d'Ethnographie*, op.cit, p.242 : « Missionnaires, savants, voyageurs-naturalistes, employés militaires ou civils, marchands et marins, tous pourront, avant de quitter le pays natal, et sous la simple direction d'un catalogue raisonné, acquérir, dans un musée de ce genre, des connaissances préparatoires qui seront d'un prix inestimable pour les travaux ultérieurs ».

¹³⁹ - Gaetano SPERANZA, *Objets blessés. La réparation en Afrique*, Paris, Musée du Quai Branly, 2007, 93p

¹⁴⁰ - Gaetano SPERANZA, *Objets blessés. La réparation en Afrique*, op.cit, p.11

cette hypothèse, ce résultat est surtout le reflet de l'effort consenti par les explorateurs dans les colonies et le tri opéré par ces derniers sur le terrain fruit de la démarche sélective adoptée lors de la réalisation des collections africaines.

A l'instar du Musée du Quai Branly, les musées français brillent, d'une manière globale, par une absence presque totale d'objets africains détériorés, hormis les pièces qui se dégradent avec l'usure du temps. En général, il s'agit des pièces fabriquées pour un usage éphémère avec les matériaux périssables. Dans ce cas, une procédure de réparation est lancée pour les pièces usées. Celles-ci doivent alors être prises en charge par le restaurateur qui effectue un constat d'état et un diagnostic avant toute intervention. Il faut souligner que toute restauration doit être documentée par un rapport d'intervention inséré dans le dossier relatif à l'objet. Ce type d'articles a d'ailleurs été mis en valeur lors de l'exposition sur les « objets blessés »¹⁴¹.

Compte tenu de la démarche adoptée par les explorateurs, il est possible que l'usage de cette méthode laissant de côté les objets intacts était autrefois intégrée dans le programme de formation diffusé aux militaires et civils.

Les explorateurs issus de la société civile

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, de nombreuses acquisitions africaines furent enregistrées au Musée d'Ethnographie du Trocadéro et dans d'autres musées français comme le Musée de l'Armée. Ces pièces provenaient de plusieurs régions d'Afrique. Il va sans dire qu'il y avait des hommes derrière ces œuvres. En raison de leurs diverses compétences, la profession exercée est un facteur à prendre en considération dans le domaine de recherche des objets. D'une manière globale, la question des collections africaines est liée à la personnalité des acteurs coloniaux, en l'occurrence les explorateurs. Il est en conséquence nécessaire d'établir leur portrait et d'insister sur le profil de l'explorateur français qui se rendait en Afrique.

Ce questionnement ouvre l'étude du personnel colonial engagé sur le continent. L'explorateur s'y rendait habituellement avec une étiquette précise. La liste des corps civils représentés dans les missions d'exploration est longue. La multiplicité des fonctions des

¹⁴¹- L'exposition sur les « objets blessés » s'est déroulée au Musée du Quai Branly du 16 juin au 16 septembre 2007. A l'issue de l'exposition, Speranza publia l'ouvrage sur les *Objets blessés. La réparation en Afrique*.

voyageurs ne permet donc pas de dresser une liste exhaustive. Des cas singuliers n'entrant pas dans la mission coloniale peuvent exister. Il convient en conséquence de réduire le champ d'étude à quelques catégories professionnelles plus représentatives comme les agents commerciaux, les fonctionnaires et administrateurs coloniaux ainsi que les missionnaires. En dépit de cette énumération, il importe de relever qu'il n'existe pas de profil type d'explorateurs engagés en Afrique durant la colonisation.

Comment ces voyageurs étaient-ils perçus à l'époque et comment la France se servait-elle d'eux pour réaliser son dessein colonial ?

L'identité sociale des explorateurs

Issus de différentes couches sociales et professionnelles, les explorateurs civils pouvaient intervenir dans un certain nombre de secteurs tels que les domaines économiques, politiques ou scientifiques. Sans détour, il convient de noter qu'ils sont utilisés comme « les pièces d'un grandiose échiquier »¹⁴². Cette hétérogénéité n'était pas seulement valable pour les voyageurs du XIX^e siècle. Dans son récit sur les explorateurs du siècle précédent, Jules Verne¹⁴³ brosse le profil des uns et des autres, et tire la conclusion que ces hommes ne se ressemblaient pas. Dans le cadre de l'essor du commerce colonial en Afrique au XIX^e siècle, on retrouve, par exemple, les agents commerciaux tout à fait favorables à une expansion coloniale. Xavier Daumalin¹⁴⁴ ne conteste pas cette réalité quand il s'agit de l'extension du commerce de Marseille dans les colonies au début de ce siècle. Concernant la zone d'action, le Dahomey représentait un terrain propice pour les milieux d'affaires marseillais, voire le centre de gravité du commerce marseillais déplacé du Sénégal vers le littoral dahoméen.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'activité des agents commerciaux s'étendit beaucoup plus rapidement sur les territoires africains. Cela tient essentiellement au fait que le commerce développé dans ces zones était le prolongement de la traite négrière qu'avait connue l'Afrique et dont les missionnaires s'efforçaient d'effacer les traces lors des campagnes d'évangélisation. Ces agents développaient surtout le volet économique de la politique d'expansion coloniale française en Afrique. A cette époque, tout français possédant une concession ou une exploitation agricole pouvait se rendre dans les colonies comme

¹⁴² - Julien MAIGRET, *Le colon*, Paris, Larose, 1931, p.44

¹⁴³ - Jules VERNE, *Les découvreurs de l'Afrique*, Paris, Magellan & Cie, 2005, 90p

¹⁴⁴ - Xavier DAUMALIN, « Les négociants marseillais implantés en Afrique au XIX^e siècle : le choix colonial », *Ultramarines*/27, novembre 2009, pp.42-45

directeur d'exploitation à condition qu'il soit accrédité auprès d'une grosse maison coloniale ayant son siège social dans de grandes villes françaises comme Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille. Une fois sur le terrain, le directeur avait la responsabilité de recruter la main-d'œuvre locale. Son action était garantie par un traité-contrat et l'appui fiable de gros capitaux. Tout comme le directeur d'exploitation, les contremaîtres, employés, ouvriers...devaient s'assurer, avant leur départ de la métropole, d'un contrat de travail spécifiant les appointements, les frais de transport, les diverses indemnités, les conditions de vie, les soins médicaux et pharmaceutiques, la durée du contrat avec rapatriement en cas de maladie...En général, ces agents étaient employés par de grandes entreprises qui désignaient elles-mêmes leur personnel pour occuper les postes de directeurs, de chefs de succursales, comptoirs, factoreries...Le recrutement tenait compte de critères précis. Ces entreprises recherchaient de jeunes célibataires actifs âgés de 20 à 30 ans, ayant une bonne santé et des connaissances en matière de comptabilité commerciale. Les candidats retenus devaient défendre les intérêts français dans les colonies. De leur côté, les représentants envoyés par l'Angleterre poursuivaient le même but au profit de ce pays. Chargés du commerce de l'ivoire, les explorateurs Richard Burton et Giovanni, par exemple, sont considérés par Armand Duchâteau¹⁴⁵ comme les défenseurs de l'intérêt commercial britannique au Bénin. Indépendamment de l'action commerciale, on assiste à l'apparition des premières missions d'exploration dans la dernière décennie du XIX^e siècle. Ces opérations avaient pour principal objectif la découverte des régions africaines restées non encore explorées. N'ayant pas un caractère purement militaire, elles furent majoritairement dirigées par des civils. Ainsi peut-on répertorier dans cet intervalle de temps les missions Crampel (1890-1891), Dybowski (1891-1892) et Maistre (1892-1893). Dans la plupart des cas, on remarque que ceux qui étaient à la tête de ces expéditions souvent étalées sur une durée moyenne d'une année présentent des parcours et des profils professionnels différents comme le montrent leurs aperçus biographiques.

Homme de Lettres, Paul Crampel naquit en 1867. Il fit ses études secondaires au collège de Benvès en Dordogne et les études de lettres au Lycée Henri IV à Paris, puis aux facultés de Bordeaux et de Nancy. Après avoir offert en novembre 1885 ses services à Savorgnan de Brazza en qualité de secrétaire particulier et exploré en février 1887 les confins du Gabon et du Cameroun, il fut désigné pour diriger une mission d'exploration en Afrique

¹⁴⁵ - Armand DUCHATEAU, *Benin. Royal Art of Africa*, Germany, Prestel, 1993, p.22 : « The English explorer Richard Burton and the Italian Giovanni Belzoni, who went to Benin as representatives of British commercial interests, reported on the wealth of ivory art in Benin ».

centrale. Le 18 mars 1890, l'équipe quitta la France et atteignit le 23 septembre de la même année Bangui qui était à l'époque le point le plus avancé de la progression française en Afrique centrale. Durant le voyage, Crampel obtint des moyens d'action de toute nature de la part de Brazza affecté au poste de commissaire général du Congo. Se dirigeant vers le lac Tchad au début de l'année 1891 dans l'optique de gagner le bassin du Chari par l'Oubangui, la délégation tomba dans une embuscade orchestrée par les Musulmans habitants la région. Crampel fut assassiné au cours de cette attaque. Recevant l'ordre de poursuivre l'œuvre de la victime, Jean Dybowski se lança donc sur ses traces. Né à Paris en 1857, Dybowski était un agronome de formation. En effet, il avait fait ses études à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon où il sortit avec le diplôme d'ingénieur en 1877. Deux ans après cette échéance, il devint répétiteur dans la même école, puis maître de conférences d'horticulture. En 1883, il occupa le poste de secrétaire de la Société Nationale d'Horticulture de France. A l'instar de Crampel, Dybowski avait déjà une expérience africaine avant d'être désigné pour cette mission de renfort. En 1889 et 1890, il avait séjourné en Afrique du Nord pour explorer les oasis du Sud-Algérien et de l'Extrême Sud-Algérien ainsi que le Sahara. Il s'agit de missions à caractère scientifique initiées par les ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture. En 1892, c'est Casimir Maistre qui fut désigné comme chef de mission pour appuyer l'action de Dybowski. Contrairement à son prédécesseur, Maistre n'avait pas connu un brillant parcours avant de conduire une opération visant à relier l'Oubangui à la Bénoué. Né dans une famille dont le père était industriel, il décida d'interrompre la préparation du concours d'entrée de l'Ecole Navale. Comme dans le cas de Dybowski, cette mission n'était pas le premier séjour de Maistre en Afrique. Il avait déjà séjourné à Madagascar entre 1889 et 1890. Lors des différents périples africains de ces deux explorateurs, ils s'étaient livré aux collectes d'objets. Leur nom figure bel et bien sur la liste des donateurs du Musée de l'Homme.

L'appartenance des chefs de mission à la société civile cache une autre réalité : les expéditions de l'époque étaient majoritairement composées de civils. La composition de la mission Crampel¹⁴⁶ ne remet pas en cause cette tendance. Il n'y figure que deux sous-officiers. La mission Dybowski en compte un alors que le groupe conduit par Maistre n'en dispose pas du tout. En revanche, il renferme cinq civils dont Brunache, Clozel (devenu

¹⁴⁶ - Il figure au sein de la mission Crampel Lauzière, un ingénieur sorti de l'Ecole Centrale, Nebout et Biscarrat, deux sous-officiers, Mohammed ben Saïd, un Kabyle, interprète arabe et étudiant en médecine, Niarinzé, une fille de Livongo qu'un chef local avait donnée comme petite épouse à Crampel, Ichekkadh, un Targui qui avait suivi ce dernier lors de son voyage en Afrique et enfin un nommé Orsi. « Le 28 mars 1890, Crampel, accompagné de Lauzière, de Mohammed ben Saïd, du Targui et de la petite Pahouine, débarquait à Dakar » a fait remarquer Pierre KALCK, *Un explorateur au centre de l'Afrique : Paul Crampel 1864-1891*, Paris, l'Harmattan, 1993, p.59

gouverneur de l'AOF), Béhagle, Bonnel de Mézières et Briquez. Aucune présence d'un officier n'est indiquée au sein de ces trois expéditions. Parallèlement, une autre caractéristique se dégage dans la composition des missions d'exploration organisées à la fin du XIX^e siècle : l'existence des spécialistes et surtout des naturalistes généralement en nombre important dans les opérations à caractère scientifique. Cela fait suite dans les années 1880 et 1890 à la recommandation de la commission des voyages du ministère de l'Instruction publique de faire intégrer ces spécialistes au sein des équipes. Ainsi l'équipe de Crampel renfermait-elle un ingénieur sorti de l'Ecole Centrale (Lauzière) et celle de Dybowski, un préparateur d'histoire naturelle (Charles Chalot). En s'intéressant aux expéditions antérieures à ces deux missions, on s'aperçoit que déjà dans les années 1870, un naturaliste nommé Alfred Marche fut associé à la première mission d'exploration de Savorgnan de Brazza qui se distingue par le fait qu'il avait passé la majeure partie de sa carrière africaine dans l'administration coloniale.

Les fonctionnaires et les administrateurs coloniaux

Dans les colonies, les membres des missions d'exploration côtoyaient les fonctionnaires envoyés également par la métropole. Emile Boutmy insiste sur le fait qu'il « serait très dangereux d'abandonner au hasard la sélection des agents destinés à y représenter l'Etat »¹⁴⁷. De ce fait, ces fonctionnaires furent directement nommés par leurs ministères de tutelle. Etaient concernés les ministères des Colonies, de l'Instruction publique, de la Justice, des Finances... Avant leur départ, ces agents détenaient une nomination officielle, une délégation ou un ordre de mission. Ceux qui désiraient y faire venir leur femme ou leur famille devaient envoyer une demande au gouverneur de la colonie. L'Office colonial était chargé de leur transmettre la réponse. Certains recrutements se déroulaient sur place. Dans ce cas, les heureux retenus bénéficiaient de majorations particulières eu égard à la colonie, aux charges de famille, aux frais de déplacement... Par ailleurs, quelques permutations pouvaient être effectuées en France entre les catégories de fonctionnaires de grade équivalent. En moyenne, la durée du séjour dans les colonies est estimée à deux ans. Pour les itinéraires des fonctionnaires, on relève une diversité de parcours et de formations. Ainsi peut-on retrouver des hommes formés, par exemple, à l'Ecole Spéciale des Travaux publics ou dans les instituts

¹⁴⁷ - Emile BOUTMY, *Le recrutement des administrateurs coloniaux*, Paris, Armand Colin et Cie, 1895, p.5

spécialisés dans la préparation aux fonctions inhérentes aux colonies. Parmi ces instituts, il est possible de retenir l'Institut de Médecine coloniale et l'Institut national d'Agronomie coloniale située avenue de la Belle-Gabrielle à Nogent-sur-Marne. Le premier institut fut créé à Paris au mois de juillet 1902 suite à la décision du Conseil de la Faculté de médecine alors que pour le second, l'idée de mettre en place une "école de culture et d'industrie coloniale"¹⁴⁸ avait germé pour la première fois en métropole en 1801 d'après un rapport présenté par Prudhomme, directeur de l'Institut national d'Agronomie Coloniale. Cependant, ce n'est qu'en 1900 que Jean Dybowski créa le "Jardin colonial" devenu en 1902 l'Ecole nationale supérieure d'agriculture coloniale. En 1921, celle-ci prit le nom d'Institut national d'Agronomie coloniale. Dans le programme établi, il était inscrit l'enseignement de la géographie économique et de l'administration coloniale ainsi que l'application aux colonies des connaissances acquises dans les écoles métropolitaines. Placé au rang des écoles d'application, cet institut avait pour vocation d'une part, la formation des directeurs d'exploitations coloniales, d'autre part, l'encadrement des agents pour les services de l'agriculture aux colonies. A ces deux établissements s'ajoute l'Institut technique colonial situé au 80 rue Laugier à Paris. A part ces établissements spécialisés, « l'Ecole Coloniale » instituée par le décret organique du 22 novembre 1889 avait activement contribué à la formation des fonctionnaires coloniaux au point de marquer « de son empreinte l'histoire de la France d'Outre-Mer »¹⁴⁹. A l'issue de leur scolarité, les élèves brevetés furent nommés dans les administrations coloniales par le ministre des Colonies. Parmi ces brevetés, certains sont même devenus des gouverneurs en Afrique. Ce fut le cas du doyen des brevetés de l'école, Merwart, qui était le premier en date des gouverneurs de l'Oubangui-Chari. Il avait occupé ce poste de 1906 à 1909. Un autre ressortissant de l'école, Félix Eboué, suivit les pas de son prédécesseur en occupant le poste d'administrateur dans la même région. En raison de sa brillante action en Afrique, le profil et le parcours professionnel d'Eboué méritent d'être présentés. L'auteur congolais Albert M'Paka¹⁵⁰ a consacré un ouvrage sur ce personnage.

Descendant de grands-parents esclaves, Eboué fut le premier noir à occuper le poste de gouverneur des colonies. Né le 26 décembre 1884 à Cayenne dans la Guyane française, il

¹⁴⁸ - Emile PRUDHOMME, "L'enseignement à l'Institut national d'Agronomie Coloniale", Congrès colonial des ingénieurs agricoles, Paris, 26 octobre 1931.

¹⁴⁹ - Annuaire exceptionnel du centenaire de l'Ecole Nationale de la France d'Outre Mer : oct 1885-oct 1995, p.7. De 1885 à 1889 avait fonctionné « l'Ecole Cambodgienne » pour former le personnel indochinois. C'est cette structure qui a été transformée en Ecole coloniale pour le recrutement du personnel français en novembre 1889.

¹⁵⁰ - Albert M'PAKA, *Félix Eboué (1884-1944). Le gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française*, Paris, l'Harmattan, p.344

entra à l'Ecole coloniale en 1905 et opta pour la section africaine. Il en sortit breveté en 1908 en occupant le 23^{ème} rang du classement général avec une moyenne de 13,56. Au terme de sa formation, il débuta sa carrière en Oubangui-Chari. Il y réalisa d'importantes études linguistiques dont il publia le résultat. Ces études portaient essentiellement sur les dialectes sango, banda, baya et mandjia encore parlés dans l'actuelle République Centrafricaine. En 1936, il devint gouverneur de la Guadeloupe et deux ans après, du Tchad, région qu'il parvint à rallier à la France Libre en 1940. Durant son séjour en Afrique centrale, il s'efforça de donner plus de pouvoirs aux colonisés. Il traduisit dans les faits cette volonté en mettant en place une « politique indigène »¹⁵¹ visant à valoriser la chefferie traditionnelle. Au cours de sa carrière dans l'administration coloniale, il ne perdit pas de vue cette politique qu'il appliqua même à Brazzaville où il fut affecté. C'est d'ailleurs lui qui fut l'un des principaux inspirateurs de la célèbre conférence de Brazzaville organisée en 1944. Ironie du sort, l'année de la tenue de cette conférence correspondait à celle de l'annonce de son décès survenu au Caire en Egypte le 17 mai. La carrière de ce grand administrateur colonial s'acheva ainsi trop tôt. Ses cendres furent transférées au Panthéon le 20 mai 1949. Pour saluer l'œuvre de ce personnage qui avait su conjuguer politique coloniale et devoir patriotique, la promotion 1947 de l'Ecole coloniale choisit le nom du gouverneur général Félix Eboué¹⁵². Lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, il était resté au Tchad. Parallèlement, la guerre de 1939 provoqua le départ massif des administrateurs en exercice en Afrique vers la métropole. Cette mobilisation raréfiait alors les cadres métropolitains dans les colonies. De plus, le ralliement de l'Oubangui-Chari au général De Gaulle amena en 1940 le rapatriement du personnel voulant rester fidèle au gouvernement de Vichy. Même problème pour le Congo, le Tchad et après les opérations militaires au Gabon. Très vite, l'administration se retrouva confrontée au sous-effectif des cadres. Il fallut faciliter l'entrée dans le corps des administrateurs aux adjoints des services civils qui leur étaient jusqu'alors subordonnées en vue de suppléer le manque d'effectif.

Même si la formation diffusée aux administrateurs n'était pas similaire à celle des officiers coloniaux, il ne faut pas exclure que ces derniers étaient susceptibles d'assurer au cours de leur carrière africaine des fonctions administratives qui seront présentées

¹⁵¹ - Benoît de l'ESTOILE, *Le goût des autres de l'Exposition Coloniale aux arts premiers*, op.cit, p.97 : « Quand il devint en 1941 gouverneur général de l'AEF, il définit une « politique indigène » qui s'inspire explicitement de Lyautey, et crée un Centre d'études ethnologiques à Brazzaville ».

¹⁵² - Outre l'attribution du nom de Félix Eboué à la promotion de l'Ecole Coloniale, un lycée public à N'Djamena au Tchad est dénommé Lycée Félix Eboué. La France a décidé, par ailleurs, de rebaptiser au nom du gouverneur l'aéroport de Cayenne (sa ville natale) au début de l'année 2012.

ultérieurement. Ce faisant, sur le terrain, l'effectif d'administrateurs militaires reste important malgré l'existence d'un certain nombre de cas de figures. On trouve ainsi dans le corps des administrateurs coloniaux des officiers démissionnaires formés dans de grandes écoles françaises. Un exemple éloquent est celui du lieutenant de vaisseau Henri Bretonnet. Elève à l'Ecole Navale en 1882, il démissionna de la Marine en 1898 pour entrer dans le corps des administrateurs des colonies. Son parcours est similaire à celui d'un autre administrateur colonial. Il s'agit de l'enseigne de vaisseau Emile Gentil. Premier Européen à avoir atteint le lac Tchad par le Sud, il intégra le même corps en 1894 après avoir reçu en 1883 une formation dans cette école militaire. Dans la dernière décennie du XIX^e siècle, il réalisa la liaison entre l'Oubangui et le lac Tchad à l'issue de la réunion des colonnes françaises, provenant du Soudan, de l'Algérie et du Congo. Leur jonction eut lieu au Tchad en 1900. Sur le plan historique, cet événement marqua la fin de la conquête de l'Afrique et l'implantation française au cœur du continent. En dépit de son brillant parcours en Afrique, Emile Gentil, à la différence de son frère d'arme Henri Bretonnet, ne figure pas sur la liste des donateurs du Musée de l'Homme.

A côté de ces anciens élèves de l'Ecole Navale, le corps des administrateurs coloniaux comprenait des polytechniciens comme Albert Dolisie¹⁵³. Entré à Polytechnique en 1879 après son passage à l'Ecole de Fontainebleau, cet officier de l'artillerie de Marine quitta l'armée en 1883 et intégra la Mission de l'Ouest Africain (1883-1885) dirigée par Savorgnan de Brazza. En qualité de membre de cette expédition, il arriva au Gabon en avril 1883, puis fut affecté au secteur de Loango où il parvint à fonder de nouveaux postes en dépit de la malveillance des agents de l'Association Internationale du Congo présents dans la zone. En 1884, il prit part à la fondation de Brazzaville avec Brazza et Charles de Chavannes. A l'issue de cette action, il entreprit au cours de la même année de remonter le Congo afin de reconnaître les grands affluents de rive droite sur le *Ballay*. Suite à l'exploration des confluent de l'Alima et de la Likouala, il s'engagea dans la Sangha avant de remonter l'Oubangui. Il signa alors des traités de protectorat avec les chefs indigènes de l'Oubangui inférieur où il fonda un poste en mai 1885. C'est au terme de la Mission de l'Ouest Africain qu'il décida d'entrer dans l'administration coloniale. Il y fut intégré en 1886 et reprit aussitôt ses reconnaissances fluviales. Bravant l'hostilité des indigènes, il créa en 1887 un poste sur l'Oubangui et remonta ensuite jusqu'aux rapides de Bangui qu'il ne put franchir. Deux ans

¹⁵³ - Pour le portrait d'Albert Dolisie, voir Jean HUBERT-BRIERRE, « Louis Henri Albert DOLISIE (1856-1899). Explorateur du Congo et collaborateur de Brazza » in Jacques SERRE (dir.), *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T.XI : *Afrique noire*, Paris, ASOM, l'Harmattan, 2011, pp.255-256

plus tard, il reprit son bâton de pèlerin pour explorer les cours de la Sangha. Administrateur à Brazzaville en 1890, il devint lieutenant-gouverneur du Congo français en 1894. Il regagna la France lorsque Brazza fut mis à la retraite en 1898.

En marge des cas évoqués, on retrouve dans l'administration coloniale des militaires venus de l'armée à la suite à une inaptitude liée généralement à une grave blessure sur le front. L'exemple éloquent est celui du licencié en droit, Henri Labouret. Engagé dans l'armée en 1897 comme simple soldat et devenu élève officier en 1907, il commença sa carrière africaine en AOF en tant que lieutenant au régiment des tirailleurs sénégalais. Au cours de son séjour dans cette Fédération, il fut blessé en 1916 lors d'une opération en Côte d'Ivoire. Cet incident marqua un tournant décisif dans sa vie professionnelle : il fut reconnu inapte au service militaire et intégra en 1918 le corps des administrateurs. Il y resta jusqu'à 1926 en AOF. L'exercice de ses fonctions administratives lui avait donné l'opportunité de s'intéresser de près aux populations africaines, de s'initier à leurs coutumes et surtout de consacrer son temps à des études ethnographiques¹⁵⁴ intégrant la collection d'une diversité d'objets. Sur le plan numérique, la collection constituée est impressionnante. Elle renferme plus de 2000 objets déposés au Musée de l'Homme à son retour en France. Grâce à cette collection d'une telle envergure, il figure parmi les grands donateurs de cet établissement. A l'instar de Labouret, l'officier Savorgnan de Brazza et l'administrateur colonial Albert Dolisie avaient collecté durant leurs périple africains de multiples objets qu'ils avaient pris soin d'offrir au palais de Chaillot. Ce n'est pas le cas des missionnaires qui rapportaient leurs collections africaines à leurs congrégations respectives en raison de la particularité de leurs statuts.

Les missionnaires

« L'irruption de l'Afrique dans le champ des missions chrétiennes constitue l'autre donnée décisive du début du XIX^e siècle »¹⁵⁵ où se multipliaient en France les congrégations missionnaires. A l'image des expéditions déjà évoquées, ces équipes envoyèrent dans les colonies des missions chrétiennes dont Claude Prudhomme¹⁵⁶ a analysé l'action. Leurs

¹⁵⁴ - Directeur de l'Ecole Coloniale et celui de l'Ecole des langues orientales vivantes, Henri Labouret (1878-1959) était l'auteur de nombreux articles de revue et un plan détaillé de monographie ethnographique. Il est l'auteur d'innombrables ouvrages dont *Les Manding et leur langue* (1933), *Paysans d'Afrique Occidentale* (1941), *L'histoire des Noirs d'Afrique* (1946), *Colonialisme, colonisation, Décolonisation* (1952).

¹⁵⁵ - Laurick ZERBINI, *L'Afrique de nos réserves. Collections en Rhônes-Alpes*, Milan, 5 continents Editions, 2011, p.25

¹⁵⁶ - Se référer à Claude PRUDHOMME, *Missions chrétiennes et colonisation XVI^e siècle-XX^e siècle*, Paris, Cerf, 2004,172.

représentants lancèrent des campagnes d'évangélisation dans les contrées africaines et n'hésitaient pas à l'occasion d'y constituer des collections africaines. A la différence de la majorité de voyageurs engagés en Afrique à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les missionnaires ne dépendaient pas directement du ministère de l'Instruction publique, ni du ministère des Colonies. En fait, ils furent envoyés en terre africaine par leur congrégation d'appartenance. Il revenait alors à la congrégation d'organiser leur séjour. De là découle une de leurs particularités : ils n'appartenaient pas à une mission d'exploration comme la plupart d'acteurs coloniaux. Mais cette spécificité n'exclut pas la diffusion d'instructions aux missionnaires. Certes, ils ne recevaient pas directement les directives formulées par les institutions publiques et privées comme dans le cas d'autres catégories d'explorateurs. Cependant, ils avaient des consignes bien précises et claires de leur congrégation concernant leur action et la position à adopter vis-à-vis de la population à évangéliser. En raison du statut particulier des missionnaires, Olivier Loiseaux et France Duclos¹⁵⁷ se demandent s'ils peuvent être considérés comme des explorateurs. Au-delà de cette interrogation, Dominique Borne et Benoit Falaize¹⁵⁸ ne contestent pas l'existence d'un lien entre religion et colonisation. Cette réalité pose la question du rôle des missionnaires durant la conquête de l'Afrique.

Ceux-ci ne se servaient-ils pas de la religion pour atteindre les objectifs coloniaux ? Par ailleurs, peut-on associer le missionnaire au colonisateur et percevoir les missions chrétiennes et la colonisation comme les deux facettes d'un même processus de domination occidentale ? Quel était le bien fondé de la démarche des missionnaires ? S'appuyaient-ils sur certains versets bibliques pour détourner la vigilance des indigènes dans l'optique de préparer le terrain à une conquête militaire des zones évangélisées ?

Face à ces interrogations, Claude Prudhomme reconnaît que l'action des missionnaires aux côtés des autres explorateurs avait largement contribué à « alimenter une thèse d'une alliance où le missionnaire est la composante idéologique et le bras civilisateur de la colonisation »¹⁵⁹. Francis Aupiais¹⁶⁰, quant à lui, s'efforce d'examiner cet aspect en

¹⁵⁷ - Olivier LOISEAUX, France DUCLOS, *L'Afrique au cœur. Carnets d'explorateurs français au XIX^e siècle*, Paris, Seuil/Bibliothèque nationale de France, 2005, 188p

¹⁵⁸ - Dominique BORNE, Benoit FALAIZE, *Religions et colonisation : Afrique-Asie-Océanie-Amériques. XVI^e au XX^e siècle*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2009, 335p

¹⁵⁹ - Claude PRUDHOMME, « Les missionnaires », in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit.*, p.606. Pierre GUILLAUME, *Le monde colonial*, Paris, Armand Colin, 1999, 203p. Dans cet ouvrage, l'auteur insiste sur le fait que l'évangélisation liait étroitement l'action missionnaire à la colonisation dans la deuxième partie de l'ouvrage intitulée « christianisme et colonisation » dans son ouvrage sur *Le monde colonial*, Paris, Armand Colin, 1999, 203p.

¹⁶⁰ - Francis AUPIAIS, *Le missionnaire*, Paris, Larose, 1938, 172p

révélant qu'il s'inscrivait dans un environnement renfermant des richesses naturelles de toutes sortes qui passionnaient les géographes, les géologues, les ethnologues, les agents commerciaux, les militaires... De surcroît, le continent africain était doté d'un nombre important d'habitants animistes répartis sur un grand espace que les missions chrétiennes pouvaient utiliser comme un véritable terrain d'évangélisation. Partant, les congrégations y envoyèrent leurs membres pour sauver ces âmes en pleine perdition. Parmi les congrégations représentées, on peut citer celles des Pères Blancs, des Pères du Saint-Esprit¹⁶¹ fondée en 1703, de la Société des Missions Africaines de Lyon¹⁶². A propos de l'implantation des missionnaires en Afrique, il est intéressant de constater que chaque territoire était confié à une congrégation ou à une société missionnaire qui y avait une sorte de monopole en matière d'évangélisation. Chaque congrégation recevait de Rome la charge de gestion de telle ou telle colonie. Au Soudan, par exemple, on note la présence de la congrégation des Pères du Saint-Esprit alors que la Haute-Volta fut évangélisée par la Société des Pères Blancs.

Pierre Guillaume¹⁶³ note que l'œuvre missionnaire repose sur deux piliers à savoir l'action éducative et sociale, et l'évangélisation. D'une part, l'action évoquée passe essentiellement par la scolarisation des enfants, les soins aux malades, la lutte contre l'esclavage et l'anthropophagie... Cette lutte entre dans le cadre de la mission civilisatrice. Au nom de ce principe, les « missionnaires seront globalement convaincus de la supériorité de l'univers culturel dont ils étaient, à un titre ou à un autre, les représentants. Dans la plupart des cas on ne cherchait même pas à postuler une différence entre l'aspect religieux et l'aspect culturel de cette suprématie : ce qui valait pour l'un s'appliquait par définition à l'autre »¹⁶⁴. Dans ce contexte, il est indéniable de remettre en cause toute interdépendance entre action civilisatrice et christianisation. Comme les autres explorateurs, les missionnaires avaient tendance à légitimer leur œuvre en Afrique en brandissant ce concept souvent prôné au moyen de l'éducation des enfants. Leur implication dans ce domaine est incontestable. Pour preuve, dans les années 1930, la scolarisation des enfants en AEF était assurée pour les deux tiers par

¹⁶¹ - L'historique de la congrégation des Pères du Saint-Esprit a été présenté par Henri KOREN, *Les Spiritains, trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire*, Paris, Beauchêne, 1982, 634p. Lors des enquêtes de terrain à Chevilly-la-Rue, les archives religieuses consultées portent exclusivement sur cette congrégation.

¹⁶² - Jean-Michel VASQUEZ, *La cartographie missionnaire en Afrique. Science, religion et conquête (1870-1930)*, Paris, Karthala, 2011, p.97. En analysant le parcours des membres de la Société des Missions Africaines de Lyon, cet auteur note que : « les missionnaires ont pu fréquenter les écoles apostoliques de Chaponost (Rhône) ou de Tarnas (Landes), le petit séminaire de Pont-Rousseau, le noviciat de Charly (Belgique), les séminaires de philosophie à Chamalières et de théologie à Lyon ».

¹⁶³ - Pierre GUILLAUME, *Le monde colonial. op.cit*, 283p

¹⁶⁴ - Patrice MORLAT (dir.), *La question religieuse dans l'empire colonial français*, Paris, Les Indes savantes, 2003, p.80

les missionnaires d'après les estimations de Didier Grandsart ¹⁶⁵. D'autre part, la propagation du christianisme dans les milieux animistes s'accompagnait des campagnes d'évangélisation. Il s'agit d'exercer une influence sur ces milieux en s'appuyant sur les versets bibliques. Les missionnaires ne ménageaient aucun effort pour atteindre cet objectif dans les contrées africaines. Partant, ils n'hésitaient pas à aller de village en village pour donner les cours de catéchisme au domicile des indigènes. Ces cours étaient habituellement organisés le soir, moment jugé propice où on n'avait plus à craindre la chaleur du soleil et où tout le monde était rentré au village après les travaux champêtres. Le cadre d'organisation des réunions restait tout à fait modeste : tous s'installaient commodément sur des nattes, devant les cases, pour écouter la parole de Dieu. Dans les colonies, ces missionnaires avaient quelques avantages, surtout lors des campagnes d'évangélisation. En effet, celles-ci pouvaient favoriser leur rapprochement avec les autochtones, leur octroyant ainsi une certaine facilité pour se procurer des objets africains ou recevoir de la part des nouveaux convertis des cadeaux de toute nature à l'issue de leur entrée dans la grande famille chrétienne. Cet avantage peut expliquer, entre autres, l'origine de la diversité des collections des congrégations engagées en Afrique durant la colonisation.

Cependant, tous les villages n'accueillaient pas systématiquement les missionnaires à bras ouverts. Le capitaine Louis-Gustave Binger, qui avait réalisé une grande exploration dans la boucle du Niger (1888-1889), reconnaît que l'action des missionnaires n'était pas facilitée par les mauvais exemples de quelques explorateurs installés dans cette partie de l'Afrique. Quel que soit l'accueil qui leur était réservé, de nombreux missionnaires n'hésitaient pas à approfondir leurs connaissances sur les populations locales. Ce fut le cas de l'abbé Lievin Bonaventure Proyard ¹⁶⁶ qui, déjà en 1776, publia un ouvrage sur les habitants des zones côtières au terme de son voyage dans cette partie du continent. A l'image de ce prêtre, certains missionnaires profitaient de leur proximité avec les populations fétichistes pour mener des travaux ethnologiques sur leurs mœurs afin de dégager les méthodes adéquates pour pouvoir les rallier à leur cause. Cet aspect positif de l'œuvre missionnaire peut cacher une réalité déplorable dans le domaine culturel africain, et par conséquent, celui des collections africaines : la destruction pure et simple par les missionnaires des objets rituels. En parlant de l'art traditionnel du Congo dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Erich Herold mentionne que « La christianisation, outil de l'administration coloniale s'accompagnait de la

¹⁶⁵ - Didier GRANDSART, *Paris 1931. Revoir l'Exposition coloniale*, Paris, Editions FVW, 2010, 327p

¹⁶⁶ - L'ouvrage de Proyard est intitulé *L'histoire du Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, Paris, C.P Berton, N.Crapart, 1776, 390. Il a écrit l'ouvrage en s'inspirant des mémoires des envoyés apostoliques.

destruction des idoles et des objets de culte de la religion locale »¹⁶⁷. En matière de mode d'intervention, les principes des missionnaires diffèrent de ceux d'autres explorateurs, notamment des officiers coloniaux. En recoupant les informations sur la démarche des uns et des autres, des points de convergence apparaissent en évoquant, par exemple, le respect des coutumes. On découvre que cette notion est inscrite dans la logique de l'action militaire et figure, par ailleurs, dans les consignes que les congrégations diffusaient à leurs membres chargés de l'évangélisation de l'Afrique.

Par rapport aux officiers, les missionnaires rencontraient-ils énormément de difficultés nées des contradictions entre les principes religieux et quelques pratiques sociales comme celles de la polygamie et de l'idolâtrie très répandues, voire culturellement ancrées dans les contrées africaines ? La destruction des fétiches, des objets magiques ou des idoles vénérés par ces sociétés n'allait-elle pas à l'encontre du respect des coutumes prôné par les congrégations ? Autant d'interrogations susceptibles de créer une certaine ambiguïté dans la délicate démarche des missionnaires et de mettre l'accent sur la complexité de la question religieuse dans l'empire colonial français. Loin de se réduire seulement au catholicisme fortement enraciné en France, cette réflexion « englobe également les autres religions, déjà présentes bien avant l'arrivée des Français »¹⁶⁸.

Il va sans dire que sur le terrain ces congrégations n'allaient pas fermer les yeux sur les pratiques sociales considérées comme des agissements blasphématoires. Force est d'agir pour modifier, voire changer les mœurs comme les pratiques fétichistes au risque d'ébranler tout l'édifice socio-culturel. En analysant la position des congrégations, Joseph-Roger de Benoist remarque que : « Théoriquement respectueux des coutumes, les missionnaires les bouleversent dans ce qu'elles ont d'essentiel »¹⁶⁹. Ce bouleversement n'allait-il pas créer une sorte d'interférence avec l'action colonisatrice des officiers qui, comme Gallieni, oeuvraient pour la stabilité des coutumes ? Une éventuelle interférence n'intensifiait-elle pas des tensions entre les missionnaires et les militaires ?

L'allusion aux missionnaires concerne généralement ceux de foi catholique. Ceci peut s'expliquer par le dynamisme et le brillant engagement en Afrique des congrégations de cette foi au cours du XIX^e siècle. Pour ce faire, on peut se référer à l'action des Missions Africaines de Lyon de Mgr de Marion Brésillac en 1856 et à celle des Pères Blancs de Mgr Lavigerie en 1868. Il importe de relever que ce dynamisme s'inscrivait dans un mouvement

¹⁶⁷ - Erich HEROLD, *Rites et coutumes dans l'art africain*, Paris, Editions Cercle d'Art, 1989, p.165

¹⁶⁸ - Patrice MORLAT (dir.), *La question religieuse dans l'empire colonial français*, op.cit, p.7

¹⁶⁹ - Joseph-Roger BENOIST, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français. : Administrateurs et missionnaires dans la Boucle du Niger (1885-1945)*, op.cit, p.44

de longue durée, inaugurée dans les années 1820-1840. Il déboucha en 1822 sur la création de « l'Oeuvre de la Propagation de la Foi », une association qui gérait la majorité des dons du monde entier pendant un siècle avant que la papauté ne décide de son transfert à Rome. Grâce à cet élan clairement expliqué dans les archives du Musée Africain de Lyon¹⁷⁰, ces congrégations envoyaient leurs membres sur le terrain. On assiste alors à une présence massive de missions catholiques dans les colonies au point d'effacer la présence des protestants qui intervenaient également sur la scène coloniale, même si leur action n'est pas souvent évoquée dans l'histoire coloniale de l'Afrique. Dans le fond, un grand écart existe entre le nombre de représentants envoyés sur le continent durant la période de la colonisation. Selon les estimations de Claude Prudhomme¹⁷¹, les organisations catholiques fournissaient déjà en 1900 les deux tiers des missionnaires hommes et près de 90% des femmes (investissant les domaines tels que le secteur des soins, la scolarisation des jeunes) tandis qu'en 1922 il n'enregistre que 216 protestants en Afrique, à Madagascar et en Océanie.

Ce caractère minoritaire cache pourtant une action importante du protestantisme français représenté dans les colonies principalement par la Société des Missions Evangéliques de Paris ou la Mission de Paris instituée en 1822, l'année de la création de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi. S'appuyant sur ses propres fonds, ses périodiques, ses réseaux nationaux et internationaux, les équipes protestantes insistaient sur l'évangélisation des contrées africaines en y envoyant des représentants. Cette pratique s'était profondément inspirée des principes développés par le baptiste William Carey¹⁷². Ses écrits sont perçus comme un véritable texte de référence pour les mouvements protestants souvent lancés en Afrique par l'Angleterre et la Hollande. Contrairement à la délégation française, les missions protestantes de ces deux puissances coloniales étaient essentiellement préoccupées par les questions commerciales ou économiques. Ces missions furent remplacées par les sociétés protestantes françaises à chaque fois qu'elles durent quitter une région face à l'expansion coloniale de la France. N'ayant pas la même conception que l'Angleterre et la Hollande, le Portugal et l'Espagne optaient pour l'envoi dans les colonies des missionnaires catholiques au nom du principe de civilisation également défendu par la France. On constate que l'implantation missionnaire française progresse au fur et à mesure que la métropole conquiert

¹⁷⁰ - Musée Africain. Bordereaux préparatoires aux cartels du musée, n°13 (Titre : Armes blanches) et n°15 (Titre Armes de jet et de parade).

¹⁷¹ - Claude PRUDHOMME, « Les missionnaires » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit.*, pp.603-609

¹⁷² - Le baptiste William Carey a développé les grands principes de l'action missionnaire protestante dans *Enquiry into the obligation of Christians to use means for the conversation of the Heathens*. Le document a été publié en 1792.

les territoires africains. Intimement liée à la conquête de ces espaces, elle commença sur la frange côtière avant de se propager vers l'intérieur de l'Afrique, comme le montre la carte ci-après.

Sur le plan géographique, les missionnaires français évoluaient dans les mêmes zones que celles des administrateurs civils et militaires en dépit du fait que les limites des territoires placés sous leur contrôle ne correspondaient pas forcément à celles des vicariats apostoliques. A titre indicatif, le vicariat du Soudan Français recouvrait tout le territoire de la colonie avec un léger débordement vers le sud et une grande extension vers l'est. Quel que soit leur périmètre d'intervention, les administrateurs et les missionnaires exerçaient leur activité auprès des mêmes populations, même si les approches et les objectifs des uns différaient de ceux des autres. Vers la fin du XIX^e siècle, l'action religieuse prit de l'ampleur en Afrique grâce à la multiplication des congrégations et des missions catholiques ou protestantes. La carte de ces missions élaborée par Fernand Rouget permet d'apprécier l'importance de ce mouvement.

Comme les autres acteurs coloniaux, les missionnaires rassemblaient les objets lors de leurs missions en Afrique. Les collections africaines recueillies furent ensuite rapportées à leurs congrégations respectives. Quelques-unes les conservaient dans leurs locaux tandis que d'autres s'efforçaient même de créer un musée pour les recueillir en vue de les présenter au public. C'est le cas du Musée Africain¹⁷³ de Lyon mis en place par la Société des Missions Africaines (S.M.A). Fondée en 1856 par Monseigneur de Marion Brésillac, celle-ci avait oeuvré pour l'évangélisation de l'Ouest de l'Afrique subsaharienne, et plus précisément du golfe de Guinée allant du Sierra Leone au Nigeria (Libéria, Côte d'Ivoire, Bénin, Nigéria...). L'importance de la réserve de l'établissement a conduit à y effectuer des enquêtes de terrain¹⁷⁴ afin de faire ressortir les différents aspects des échantillons récoltés pendant la conquête coloniale. C'est dans ce cadre qu'il faut au préalable se pencher sur l'historique de sa collection africaine avant de s'appesantir sur la nature des acquisitions présentées par René Faurite¹⁷⁵.

Sur le plan chronologique, l'année 1863 est celle où les toutes premières caisses d'objets firent leur entrée au « *salon de curiosités* » à Sainte Foy lès Lyon. Paradoxalement, les premières traces d'objets africains y furent décelées vers la fin de l'année 1861 et au début de l'année suivante avec les dépôts du missionnaire Courdioux. Ceux-ci sont composés d'un ensemble d'objets du Dahomey (l'actuel Bénin) renfermant des jarres rouges. Après leur transfert à Lyon, ces objets ainsi que les pièces conservées dans les caisses étaient exposés dès l'ouverture du Musée Africain en 1870. On retrouve sur le plateau d'exposition permanente un éventail d'articles, notamment les objets de la vie quotidienne, les objets rituels, les gravures. Quelques années après ce transfert, on note un net intérêt aux collections africaines grâce au concours des représentants de la Société des Missions Africaines. Nombreux étaient ceux qui avaient oeuvré dans ce sens. Entre 1889 et 1890, le Père Chausse envoya à Lyon des statues yoruba du Bénin et du Nigéria, et le Père Ménager, des objets du Togo. De son côté, le Préfet Apostolique du Dahomey, le Père Lecron, ne ménagea aucun

¹⁷³ - S'étendant sur un espace de 750m², l'exposition permanente du Musée Africain est répartie sur 140 vitrines.

¹⁷⁴ - L'enquête de terrain à Lyon s'est déroulée en juin 2008. Elle a été marquée d'une part par la présentation des locaux du musée et de la bibliothèque par le personnel du service de conservation et d'autre part, par la visite de l'établissement ainsi que de la collection de celui-ci. Elle s'étend sur trois étages dont chacun renferme des œuvres articulées autour d'un thème donné. La visite de ces salles a été l'occasion de découvrir et d'apprécier les collections africaines exposées :

1^{er} niveau : La vie quotidienne (bijoux, sièges et attributs royaux, poteries, tissus, outils de pêche et de chasse, outils d'utilité quotidienne...)

2^{ème} niveau : La vie sociale (outils agricoles, récadés, insignes du pouvoir, instruments de musique et tambour, poids à peser l'or, poids géométriques à décor symbolique...)

3^{ème} niveau : La vie religieuse (masques, objets rituels, statues de culte de différentes ethnies de l'Afrique de l'Ouest, objets religieux...).

¹⁷⁵ - René FAURITE, *Musée Africain : musée ou collection particulière ?*, Université de Lyon II, 1981, 140p

effort pour y transférer des objets béninois comme les armes (arcs et flèches) ainsi que les produits issus de la vannerie locale. Ces envois ponctuels furent complétés par d'autres acquisitions dans les années 1920. En février 1922, les missionnaires Chabert, Coquard et Ollier déposèrent au musée de Lyon respectivement des statues du Nord-Togo, une coiffe perlée de roi yoruba et de la poterie de l'ethnie évhé du Togo. Mais c'est surtout l'année 1924¹⁷⁶ qui fut marquée par les dons d'une grande diversité géographique et ethnique effectués par d'autres représentants de la congrégation¹⁷⁷.

Après les années 1920, le Musée Africain enregistra d'importantes collections africaines, en l'occurrence celles d'Afrique de l'Ouest entre 1980 et l'an 2000. En 1984, le Père Gachet fit don à l'établissement de 140 objets composés de statues et de masques de l'ethnie gourou. Effectuée quelques années après les œuvres de Gachet, la collection du Père Boutin portait la marque de l'ethnie sénoufo et est estimée à 270 objets. Dans les années 1990, le centre de conservation reçut un nombre impressionnant de dons : 300 objets baoulé, agni, gourou, lobi furent offerts par le donateur Chermette et quatre envois de 760 pièces anyi, abron-kulango, lobi, par le Père Derbier. Sur le plan géographique, ces collections provenaient en totalité de la Côte d'Ivoire sauf les dons de Chermette issus du Burkina-Faso. A l'instar des objets énumérés, les pièces conservées émanaient, en grande partie, de l'Afrique de l'Ouest où s'étaient déroulées les campagnes d'évangélisation vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Si les identités des donateurs missionnaires ainsi que la provenance géographique et ethnique sont souvent dévoilées, on manque cependant cruellement d'informations sur leur biographie, et surtout sur les circonstances de collectes des divers objets amassés çà et là. Faute d'informations, il faut s'interroger sur la composition du plateau d'exposition permanente du Musée Africain.

Une des principales caractéristiques de la réserve africaine de l'établissement est la diversité du contenu. Cet aspect touche aussi bien à la nature des objets qu'à leurs provenances ethniques et géographiques. Comme il a été abordé dans les précédents paragraphes, on insiste plutôt sur les critères de sélection des articles présentés sur le plateau

¹⁷⁶ - Correspondant à une entrée massive d'objets africains au Musée Africain, l'année 1924 fut marquée par la tenue de l'Exposition missionnaire du Vatican. Celle-ci fut pour le musée de Lyon l'occasion de présenter un certain nombre d'objets africains rapportés par les missionnaires de la Société des Missions Africaines.

¹⁷⁷ - Parmi les importants dons du Musée Africain figurent ceux de Mgr Terrien (l'art chrétien yoruba), du Père Strebler (une riche collection de poids akan et de statuaire fanti du Ghana), de Mgr Driss et du Père Knops (une statuaire sénoufo), du Père Porte (des portes tagbana et baoulé de la Côte d'Ivoire), du Père Keller (les armes autochtones et coloniales du Nord Bénin et du Niger, des instruments de musique, des instruments à corde, la marqueterie artisanale du Togo ainsi que des poteries fabriquées par l'ethnie fon du Bénin). En dehors du Père Keller, d'autres missionnaires s'étaient intéressés aux objets de cette ethnie béninoise. Après vérification de la liste de donateurs du musée de Lyon, on a retrouvé les noms du Père Gaymard et de Mgr Steinmetz tournés essentiellement vers les laitons fons.

d'exposition permanente. Témoins chargés de sens, les articles exposés doivent avoir un impact sur les visiteurs au point de les inviter à porter le regard et la réflexion vers les hommes qui les avaient produits. En plus de leur valeur esthétique, ils veulent initier ces amateurs à des cultures fortes et originales. Toutes ces gammes d'objets ne peuvent que susciter la curiosité des visiteurs, et pourquoi pas, celle des chercheurs passionnés de l'art africain. Parmi les pièces présentées au public, on découvre une série de représentations des divinités provenant des royaumes côtiers, bordant le golfe du Guinée. Datant du XIX^e siècle, ces sculptures présentent des traits bien marqués et ont la particularité d'être sexuées. Par ailleurs, on note, par exemple, la présence des symboles royaux, des bijoux, des instruments de musique, des objets de culte (masques, statuettes et poteries), des objets utilitaires relatifs à la pêche, au tissage, à l'alimentation. Cet éventail d'objets témoigne du savoir-faire des populations de l'Afrique de l'Ouest à une époque de l'histoire de cette partie du continent. Il constitue donc un exemple manifeste de la vie quotidienne, sociale et religieuse de ces peuples.

En outre, le plateau d'exposition a montré une autre réalité du Musée Africain : loin du monopole exclusif des collections de l'Afrique de l'Ouest, il recèle, contre toute attente, les objets issus d'autres zones, en l'occurrence de l'Afrique centrale. Quelques cas précis sont relevés parmi la multitude de lances exposées dans la vitrine réservée aux armes blanches locales : un poignard à gaine (Tchad, 1900), une javeline (République Démocratique du Congo, fin XIX^e siècle), un couteau d'apparat Zandé (République Démocratique du Congo, 1920), une lance (Niger, 1925), une lance à bas évasée (Mali, 1925) et des couteaux de jet Nzakara (RCA, fin XIX^e siècle et 1900). A ces divers objets s'ajoutent des instruments de musique et une panoplie d'armes blanches d'Oubangui-Chari rapportés par les missionnaires au cours de l'année 1927. Sur l'ensemble d'armes provenant de différentes régions de l'Afrique centrale, on a remarqué que la majorité fut enregistrée dans la première moitié du XX^eme. Cette présence remarquable d'objets de cette partie de l'Afrique sur le plateau d'exposition permanente suscite une série d'interrogations du fait que l'espace concerné ne correspond pas à la zone d'action des missionnaires de la Société des Missions Africaines.

Est-elle un indice de l'exploration d'autres zones par ces derniers en dehors de l'Afrique de l'Ouest ? Ces objets d'Afrique centrale pouvaient-ils être issus d'achats effectués par cette congrégation ou d'articles déposés par d'autres donateurs n'appartenant pas forcément à ladite congrégation ?

Hormis les questions soulevées, l'enrichissement du Musée Africain fut l'œuvre de nombreux missionnaires. Sa richesse est, en quelque sorte, le résultat de l'aboutissement de

l'effort consenti par les religieux. Sans avoir l'intention de remettre en cause cet effort, il importe d'évoquer la contribution d'autres acteurs coloniaux. De façon surprenante, on découvre que cet établissement, pourtant créé par les missionnaires, enregistrait aussi les dépôts des administrateurs coloniaux. Les dons de l'administrateur Bourrouillou constituée d'une série d'œuvres Dogon (Mali) illustrent ce cas de figure. Ils remontent à l'année 1927 au moment où le centre de Lyon connut une entrée massive d'objets africains qu'il convient d'évaluer.

Grâce aux dons effectués, le Musée Africain s'est doté au fil du temps d'une riche collection. Conservant plus de 6000 pièces, il est aujourd'hui entièrement consacré aux cultures africaines, même si sa création fut à l'origine une initiative des missionnaires. Ceux-ci avaient, sans contestation, apporté une pierre considérable à l'édifice colonial au même titre que d'autres acteurs coloniaux de l'époque, y compris les militaires engagés sur le terrain.

Les militaires engagés pour l'exploration et la conquête coloniale de l'Afrique

Comme les explorateurs de la société civile, les militaires furent également envoyés en Afrique par la métropole. Ainsi l'articulation des missions d'exploration révèle-t-elle l'existence des corps civils et des corps militaires, tous engagés pour un même combat : la conquête coloniale du continent. Cet engagement commun n'exclut tout de même pas un certain nombre de traits permettant de distinguer les deux corps. Il s'agit ici de mieux comprendre le fonctionnement du corps militaire avec la diversité des grades et des spécialités. Sur l'ensemble de militaires engagés en Afrique, l'étude porte essentiellement sur les officiers et par extension, sur les médecins militaires. Malgré cette restriction, le champ d'étude reste toujours large, et il est donc difficile d'en cerner tous les contours.

N'ayant pas eu la présence d'esprit de limiter au départ les investigations sur deux ou trois cas au maximum, il fallut procéder à une sélection d'officiers reconnus pour leur action coloniale ou leur contribution ethnologique. Il a été retenu d'une part les grandes figures militaires telles que Savorgnan de Brazza, Jean Louis Archinard, Jean Tilho, Eugène Lenfant et d'autre part, les médecins comme Herr, Voillot, Théodore Théremin et le pharmacien Victor Liotard. Ceux-ci n'ont pas forcément la même démarche que les explorateurs civils.

Les officiers

L'histoire de l'armée française ou son action dans les colonies a été brossée par de nombreux auteurs parmi lesquels on peut retenir le général Weygand, Anthony Clayton, William Serman, Jacques Frémeaux, Paul-Marie de La Gorce et Olivier Forcade en collaboration avec Eric Duhamel et Philippe Vial¹⁷⁸. Durant la colonisation de l'Afrique, les soldats et les civils se côtoyaient, malgré le fait que ces militaires avaient eu une vision différente de celle d'autres explorateurs. En effet, ils étaient avant tout des conquérants. De ce point de vue, leurs motivations et les moyens utilisés n'étaient pas les mêmes que ceux d'autres voyageurs comme les missionnaires. En qualité d'acteurs coloniaux, ils ne menaient pas des actions allant à l'encontre du principe de la mission civilisatrice, même si, contrairement à la démarche des missionnaires, cette notion ne semble pas être développée dans les archives de Vincennes, ni dans celles du Musée de l'Armée aux Invalides. En dépit de cette constatation, ces militaires contribuaient à l'expansion coloniale française en Afrique et à la mission civilisatrice légitimant l'usage de la force au point de banaliser cette violence répandue dans « La République coloniale »¹⁷⁹. « L'équation entre colonie et violence est ainsi bien établie dans l'inconscient collectif français »¹⁸⁰. Dans l'ensemble, l'action militaire avait préparé le terrain à l'implantation d'autres coloniaux français dans les régions africaines.

Au sujet de leur statut, les soldats sont régis par un code d'exception et leurs fautes d'un certain caractère de gravité les soumettent à la juridiction du conseil de guerre. Confrontés à une discipline rigoureuse, ils portent un signe apparent. Il s'agit du grade, véritable droit dont la propriété leur est garantie par la loi de 1834. A part cet aspect, Edouard Petit¹⁸¹ a particulièrement insisté sur d'autres éléments distinguant les corps militaires du personnel civil. Dans sa démarche, il met l'accent sur le fait que la situation militaire,

¹⁷⁸ - WEYGAND, *Histoire de l'armée française*, Paris, Flammarion, 1961, 493p. Anthony CLAYTON, *Histoire de l'armée française en Afrique 1830-1912*, Paris, Albin Michel, 1994, 550p. William SERMAN, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 281p. Jacques FREMEAUX, *De quoi est fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, Editions CNRS, 2010, 576p. Jacques Frémeaux, *L'Afrique à l'ombre des épées (1830-1930)*. T.II. *Officiers administrateurs et troupes coloniales*, Paris, SHAT, 311p. Paul-Marie de LA GORCE, *La République et son armée*, Paris, Fayard, 1963, 708p. Olivier FORCADE, Eric DUHAMEL, Philippe VIAL (dir.), *Militaires en République (1870-1962), Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 734p

¹⁷⁹ - Se référer à l'ouvrage de Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Françoise VERGES, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2012 ainsi qu'à celui d'Olivier LE COUR GRANDMAISON, *La République impériale*, Paris, Fayard, 2009, 408p

¹⁸⁰ - Daniel RIVET, « La violence coloniale » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit*, p.682

¹⁸¹ - Edouard PETIT, *Organisation des colonies françaises et des pays de protectorats. Tome I : organisation politique, administrative et financière. Garde et défense des colonies*, Paris, Berger-Levrault & Cie, 1894, 685p. Cet auteur a consacré tout un chapitre à l'étude du personnel colonial.

contrairement à la vie civile, impose aux soldats les règles générales de discipline. A ce titre, ils sont soumis à certaines restrictions spéciales dans les colonies. Durant leur temps d'activité, ils ne jouissaient pas de droits politiques. Dans cette perspective, ils ne pouvaient publier aucun écrit (même technique) sans autorisation ministérielle. Par ailleurs, ils ne pouvaient pas se marier sans avoir obtenu le consentement de leur ministère de tutelle. Dans la pratique, la demande d'autorisation devait être adressée au ministre, ou au gouverneur si le militaire servait dans une colonie. En compensation de ces restrictions ou de ces contraintes, les hauts gradés et assimilés bénéficiaient, en dehors des honneurs militaires, d'un certain nombre d'avantages qui n'étaient pas attribués aux fonctionnaires et agents civils. On peut faire allusion notamment à la majoration de leur solde durant leur séjour outre-mer. En plus des médailles militaires et des médailles commémoratives des campagnes menées, les officiers pouvaient être récompensés pour les services rendus par la décoration de la Légion d'honneur. En cas de situation précaire, l'Etat offrait des bourses à leurs enfants inscrits dans les lycées nationaux. Ce privilège n'était pas exclusivement réservé aux corps militaires. Les corps civils pouvaient également en bénéficier. Contrairement aux agents civils, les militaires ne pouvaient intégrer une mission d'exploration qu'à condition qu'ils soient détachés de leur régiment par le ministère de la Guerre ou celui de la Marine pour être mis à la disposition du ministère des Colonies comme il a déjà été mentionné. A titre indicatif, on peut se référer aux notes de détachements des membres de la Mission Lenfant (1906-1908) conservées dans les archives de la Bibliothèque Nationale¹⁸². Ces notes portent sur le capitaine Joannard, le sergent Montmort, les maréchaux des logis Delacroix et Bougon. A l'instar de ces soldats, les médecins militaires furent appelés à solliciter un détachement avant d'intégrer une expédition. Néanmoins, on remarque que la procédure de leur demande reste particulière en ce sens qu'elle relevait d'un organe central. Il s'agit du Conseil supérieur de Santé. C'est cette instance qui autorisa, par exemple, le passage du pharmacien Victor Liotard¹⁸³ du corps de Santé de Marine au corps de santé des colonies et son détachement au Congo. Liotard fut informé de cette décision le 19 mai 1891 par une note du Sous-secrétariat d'Etat aux

¹⁸² - Bibliothèque Nationale – département cartes et plans : Afrique noire, colis n°10 : Mission du Haut-Logone sous la direction du commandant Eugène Armand Lenfant : correspondance, comptabilité, instructions de la Société de Géographie, note du docteur sur la mission du Haut-Logone au point de vue médical.

¹⁸³ - Victor Liotard a fait l'objet de nombreuses publications comme l'ouvrage d'Anne-Claude de Mazières sur *La marche au Nil de Victor Liotard*. Elisabeth Rabut est revenu sur son parcours dans *Brazza, commissaire général : le Congo français 1886-1897*. Chose rare dans le cas de médecins militaires, Numa Broc a brossé le portrait de Liotard dans le *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. Afrique. *op.cit*, pp.206-208. Par ailleurs, sa biographie détaillée est présentée par Robert CORNEVIN (dir.), *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T. VIII : Gouverneurs – Administrateurs, magistrats, Paris, ASOM, 1988, pp.258-264.

Colonies. Suite à son affectation, il fut alors chargé d'une mission en Afrique équatoriale et précisément dans le Haut-Oubangui¹⁸⁴ selon l'arrêté du 17 juin 1891 signé par le sous-secrétaire d'Etat, Léon Bourgeois.

Une fois détachés, les militaires, quels que soient leurs grades et leurs spécialités, pouvaient poursuivre leur carrière dans les colonies. Il en découle que les troupes ayant participé à l'exploration de l'Afrique venaient des corps de rattachement assez différents. Parmi ces corps, les grands pionniers furent les troupes d'infanterie de Marine. La plupart des officiers coloniaux étaient d'ailleurs issus de cette branche. C'est à elle que revient le mérite des premières explorations et la gestion des étapes marquantes de la conquête du continent. Aussi est-il nécessaire de souligner que la création des premiers postes dans les colonies fut l'œuvre de ces troupes. Par la suite, ces postes devinrent de véritables stations de ravitaillement des missions d'exploration en provenance de la métropole. Le premier poste implanté en Afrique fut érigé à Libreville au Gabon. Cette implantation remontait à 1849. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, des postes supplémentaires furent créés dans des régions comme Franceville (l'actuel Masuku, ville du sud-est du Gabon) et Brazzaville en 1880, Bangui en 1889. Cette tendance présageait l'arrivée d'un certain nombre de représentants français dans les colonies.

Les militaires intégraient les missions d'exploration soit en tant que membres de l'équipe, soit en tant que chef d'expédition. A priori, les officiers étaient susceptibles d'assumer ces deux rôles. Ce qui n'est pas le cas des hommes de troupes qui n'avaient pas une connaissance suffisante en matière de commandement. Compte tenu de leur présence au sein des expéditions et de l'importance du rôle joué auprès des chefs de mission, il est utile, avant la présentation du profil des officiers coloniaux, d'insister sur les caractéristiques liées à leurs grades et à leurs fonctions. D'ailleurs, les grandes figures militaires comme Jean-Baptiste Marchand, Louis Binger et Emmanuel Largeau étaient sorties du rang avant leur promotion au grade d'officier à l'issue de leur formation à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent. Cet intérêt accordé aux hommes de troupes est accentué par leur probable participation aux collectes d'objets africains, même si on constate l'absence quasi-totale de leurs noms sur la liste des donateurs des musées français comme le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Par contre, cette liste est dominée par des officiers tels que Jean Louis Archinard, Jean Tilho, Eugène Lenfant. La Mission de l'Ouest Africain (1883-1886) dirigée par Savorgnan de Brazza présente une exception. Il s'agit de la présence du sous-officier Joseph

¹⁸⁴ - Le territoire du Haut-Oubangui fut créé le 9 décembre 1891. Il fut placé sous l'autorité de Victor Liotard par l'administrateur colonial Albert Dolisie à l'issue de sa création.

Cholet dont les dépôts ont été référencés au musée du Trocadéro en raison de l'importance de la collection africaine réalisée. Le cas de Cholet intrigue aussi par le fait qu'il appartenait à une expédition dirigée par un officier dans les années 1880 marquées par les premières missions d'exploration françaises en Afrique centrale. Entre temps, on retrouve surtout les sous-officiers dans les expéditions majoritairement gérées par les civils. Le nombre de ces militaires y reste tout de même restreint. Dans la composition de la mission Crampel, le sous-officier Gabriel Biscarrat occupait le poste de chef d'escorte. Au sein de la mission Dybowski, cette fonction fut également attribuée à un autre sous-officier, Charles Bigrel. Ces soldats étaient chargés d'assurer la formation des hommes recrutés en Afrique. La délégation indigène devait suppléer l'effectif des équipes provenant de la métropole. Sur le plan militaire, les premières expéditions n'exigeaient pas une grande mobilisation en personnel et en matériel. Lorsqu'elles arrivèrent sur les côtes africaines, elles sollicitèrent l'aide des indigènes pour le transport de leur équipement vers l'intérieur du continent.

Pour les militaires désirant partir dans les colonies, leurs candidatures étaient gérées dans différents lieux dont le ministère de la Guerre, les bureaux de recrutement, les gendarmeries, les ports. Les critères de désignation étaient fixés par des dispositions légales ou réglementaires. Ils variaient selon le type, le lieu, l'objectif de la mission et les grades des militaires concernés. Concernant les hommes de troupes, ils étaient habituellement jugés sur leur aptitude physique et leur capacité à manier les armes. L'expérience de terrain était prise en considération lors du choix des sous-officiers devant intégrer une expédition. Pour la mission Dybowski, par exemple, le chef d'escorte, déjà cité, était un ancien sous-officier de l'artillerie de Marine. Il avait participé à plusieurs campagnes au Sénégal avant d'intégrer à cette mission. Comme les explorateurs civils, les hommes du rang séjournaient en moyenne deux ans dans les colonies. Ce délai était aussi valable pour les officiers, même s'il n'était pas toujours respecté pour ceux qui effectuaient une série de missions dans une même région ou dans différentes zones africaines. Le gouverneur Faidherbe avait, par exemple, largement dépassé ce délai au Sénégal.

Après avoir pris en compte l'intégration des hommes de troupes dans les missions d'exploration, il convient de préciser le profil des officiers pour mieux comprendre quel était exactement leur rôle dans les colonies. Appelés à commander les troupes, ils étaient choisis en fonction de leurs aptitudes. Les conditions préalables pour avoir accès au grade d'officier prouvent suffisamment l'accent mis sur la rigueur dans les critères de sélection définis le 29 novembre 1897 par le ministre de la Guerre en trois points principaux :

 Avoir une réelle aptitude à servir aux colonies

☞Avoir été bien noté à l'inspection générale

☞Avoir au 31 décembre de l'année en cours quatre ans au moins d'ancienneté pour les capitaines, trois ans au moins pour les lieutenants.

A défaut d'évoquer un portrait type, certaines caractéristiques (nature de recrutement, formation, emploi de temps...) de l'officier colonial ont été abordées par Jacques Frémeaux¹⁸⁵. Comme le cas d'autres soldats, les officiers choisis pour participer à une expédition ou prendre la tête d'une mission d'exploration devaient avoir des qualités physiques, morales et intellectuelles. D'une manière ou d'une autre, ces qualités furent développées durant la formation militaire reçue. Compte tenu des aléas climatiques dans les colonies, il est tout à fait raisonnable que les responsables chargés de la désignation des officiers insistent sur ces aspects car il fallait envoyer dans un environnement africain (savane, brousse, montagnes, déserts...) souvent semé d'embûches des hommes capables de travailler dans de situations difficiles et d'être à mesure de surmonter les obstacles de la vie quotidienne et surtout le dépaysement et la solitude. Le colonel Maurice Martin, par exemple, avait connu des moments de solitudes durant l'exploration de l'Oubangui. Cependant, il les avait vécus en faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation. Au-delà de ce cas ponctuel, cette qualité était nécessaire aux officiers coloniaux pour être aptes à gérer le quotidien : apprentissage des langues, prise de contact avec les populations locales et les chefs traditionnels, rédaction des rapports, concrétisation des missions diverses...

S'appuyant sur ces critères sélectifs, c'est sans surprise qu'on retrouve dans les colonies des officiers jeunes, brillants et prêts à faire preuve d'endurance et d'esprit d'initiative. En dépit de ces qualités, le colonel Jean Ferrandi¹⁸⁶ note que le premier séjour reste déterminant pour la suite de la carrière de ces hommes qui découvraient pour la première fois de leur existence la vie colorée des régions tropicales, les mœurs des populations indigènes et l'organisation des sociétés africaines. C'est en connaissance de cause que ce colonel insiste sur cet aspect. A l'issue de sa formation à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, il avait vécu personnellement cette situation au début de sa carrière africaine marquée par vingt ans d'exercice au sein de l'infanterie coloniale. Grand fut le nombre d'officiers qui, à un moment ou à un autre de leur séjour outre-mer, sombraient sous le poids de

¹⁸⁵ - Jacques FREMEAUX, *L'Afrique à l'ombre des épées (1830-1930)*.T.II. *Officiers administrateurs et troupes coloniales*, op.cit

¹⁸⁶ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, op.cit, pp. 29-34. L'auteur a consacré un chapitre dans la première partie de son ouvrage sur le premier séjour de l'officier dans la colonie. Ecrit dans un discours distancé par un colonel qui avait sillonné un certain nombre de régions situées en Afrique Equatoriale et Centrale, cet ouvrage se présente comme un véritable plaidoyer pour la cause des officiers livré à eux-mêmes dans les colonies.

la fatigue au point d'avoir une santé complètement fragilisée avant la fin de leur mission. Archinard faisait partie de ces victimes. Epuisé par une dysenterie au début des années 1880, il dut écourter son périple en Afrique pour rentrer en France.

La vie coloniale était truffée d'imprévus et beaucoup d'officiers non formés à la politique indigène, à la linguistique, à l'hygiène sociale ou à l'ethnographie ne s'attendaient pas à accomplir certaines tâches que leur imposaient les réalités coloniales et qui ne figuraient dans aucune formation théorique spéciale des écoles militaires fréquentées. Ferrandi reconnaît, par exemple, qu'il arriva au Tchad sans une connaissance approfondie en topographie car il avait négligé cette discipline à l'instar d'autres élèves de sa promotion. Mais à sa grande surprise, à son arrivée à son poste de brousse au Tchad, il fut chargé par son chef hiérarchique de procéder aux levés d'itinéraires, ce qu'il ignorait. Sur le terrain, il n'était sans doute pas le seul soldat à vivre une telle situation. De nombreux officiers tombèrent également dans le piège. Que de tâtonnements, d'erreurs et de temps perdu avant d'arriver à gérer des événements inattendus ! Et cela, en se forgeant sur le tas ou en s'appuyant sur l'empirisme. Quelle que soit la capacité d'adaptation des officiers, leur apprentissage technique dans les colonies n'avait d'autre base que la pratique quotidienne de leur métier. Quel rapport ces militaires entretenaient-ils avec les religieux ? Faut-il abonder dans le même sens que Ferrandi qui écrit que l'officier colonial « reste partout le collaborateur de l'autorité civile »¹⁸⁷ ?

Cette question conduit à examiner la nature de rapport existant entre les différents acteurs coloniaux. En s'intéressant à leur action au Soudan occidental, Jean-Roger de Benoist¹⁸⁸ ne semble pas être préoccupé par l'existence d'un climat de tensions notoires entre ces derniers. Au contraire, il met en valeur, en insistant sur la complémentarité des uns et des autres, la bonne cohabitation entre les missionnaires et les autres explorateurs de la société civile ainsi que ceux issus de l'armée. Cette cohabitation avait une bonne allure au point qu'un grand nombre d'officiers étaient prêts à accueillir les missionnaires et à favoriser leur présence dans les territoires qu'ils administraient. C'est ce qu'avait fait Archinard qui était, d'ailleurs, le tout premier commandant supérieur à réserver un accueil favorable aux missionnaires dans la région du Haut-Sénégal en leur garantissant tout son soutien. A l'issue de l'implantation des congrégations religieuses en Afrique, il n'est pas à exclure des situations

¹⁸⁷ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, op.cit, p.11

¹⁸⁸ - Jean-Roger de BENOIST, *Eglise et pouvoir colonial au Soudan français. Administrateurs et missionnaires dans la Boucle du Niger (1885-1945)*, op.cit, p.40 : « Dans le Soudan occidental, les militaires ont frayé aux administrateurs civils, venus les remplacer progressivement. Les uns et les autres ont été rapidement rejoints par les missionnaires »

où certains aspects de leurs modes d'action n'aient pas été appréciés par des officiers comme Savorgnan de Brazza. Celui-ci avait farouchement combattu au Congo le rachat des esclaves qui, à la surprise générale, était toléré par les missionnaires. Brazza percevait d'un mauvais œil cette pratique susceptible d'accentuer le commerce esclavagiste qu'il tenta d'enrayer par tous les moyens. Un autre exemple qui met en évidence l'ambiguïté de la démarche des religieux et la cause qu'ils entendaient défendre a été décelé à Madagascar. Après l'annexion de l'Ile en 1896, ces derniers demandaient que les forces de l'ordre françaises soient mises au service de leurs écoles et diverses implantations ; ce qui n'a pas été apprécié par Gallieni qui opta plutôt pour la création des écoles publiques. Par ailleurs, Didier Grandsart¹⁸⁹ révèle que déjà dans les années 1880, bien avant l'annexion du territoire, ces missionnaires étaient tout à fait favorables à une occupation militaire.

Hormis les divergences relatives aux modes d'action des uns et des autres, les religieux semblaient être, dans l'ensemble, marqués par le précieux accueil que les administrateurs militaires ou civils leur réservaient. Ceci apparaît clairement dans les archives de la congrégation des Pères du Saint Esprit à Chevilly-Larue qui évoquent l'existence d'une grande collaboration entre ces acteurs coloniaux, avec une série d'exemples concrets à l'appui. Le gouverneur Albert Dolisie faisait partie de ceux qui oeuvraient dans ce sens. Comme l'atteste sa contribution lors d'un " voyage à l'Oubanghi " ¹⁹⁰ en 1898, il choisit un certain nombre de soldats pour escorter un déplacement des missionnaires. Engagés dans les missions d'exploration, les médecins militaires avaient également des contacts avec eux. L'action coloniale de ces médecins mérite d'être analysée d'autant plus qu'ils sont considérés comme des officiers coloniaux au même titre que ceux de Marine ou d'infanterie en dépit de leur spécialité.

Les médecins militaires

Dans l'empire des hygiénistes. Vivre aux colonies ¹⁹¹, Olivier Le Cour Grandmaison a le mérite de relever certains aspects peu connus de la colonisation française pendant

¹⁸⁹ - Ce point de vue de Didier GRANDSART a été développé dans *Paris 1931. Revoir l'Exposition coloniale*, *op.cit*, 263p

¹⁹⁰ - Congrégation des Pères de Saint-Esprit (Chevilly-la-Rue). Carton 3J2.1a : Oubangui-Brazzaville-Divers 1885-1920. Dossier A, sous dossier A.2 : Extrait de journaux, revue : " La mission de l'Oubangui "

¹⁹¹ - Olivier LE COUR GRANDMAISON, *L'empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Paris, Fayard, 2014, 576p

l'exploitation des colonies en analysant les conceptions qui en découlent. Une des caractéristiques porte sur la distance existant entre les explorateurs et les populations locales en vertu des considérations hygiénistes souvent évoquées par les médecins militaires. Contre toute attente, ceux-ci ne se consacraient pas exclusivement à l'action médicale dans les colonies. Bien au contraire, ils avaient largement contribué à l'exploration de l'Afrique aux côtés des autres explorateurs. Tout comme eux, ils avaient rassemblé des collections africaines soigneusement rapportées en France. Ce n'est donc pas par hasard qu'il figure sur la liste des donateurs du Musée de l'Homme les noms des médecins militaires comme Alphonse Voillot, Théodore Théremin et le pharmacien Victor Liotard. Le rôle de ces médecins a été détaillé par le docteur Séverin Abbattucci¹⁹². Si sa démonstration permet d'appréhender l'importance de la place de ces militaires dans les milieux coloniaux, il est tout de même regrettable qu'il n'illustre pas régulièrement ses propos par des exemples précis. A l'instar de cet auteur, d'autres médecins coloniaux publièrent des opuscules pour présenter le résultat de leurs observations. Ainsi le docteur Gaston Muraz¹⁹³ présente-t-il une précieuse synthèse de ce qu'il avait vu au cours de ses longs séjours dans les parties les plus secrètes de l'Afrique. Même de nos jours, ces médecins continuent à susciter de l'intérêt chez les spécialistes de l'histoire coloniale. Marc Michel¹⁹⁴ revient sur leurs parcours en faisant remarquer que les médecins et les pharmaciens de Marine furent les héritiers des chirurgiens formés au XVIII^e siècle dans les trois ports militaires de Brest, Rochefort et Toulon pour servir dans les flottes royales. Le pharmacien de Marine Victor Liotard, par exemple, a été formé à l'Ecole de Rochefort en 1878. La précarité de ses moyens d'existence l'obligea à s'engager dans la voie de l'auxiliariat. Il a été nommé aide-pharmacien auxiliaire de Marine le 4 février 1881. Deux ans après sa nomination, il passa avec succès à Bordeaux les épreuves universitaires du diplôme de pharmacien de première classe. Sa titularisation fut prononcée par l'Administration militaire le 24 février 1888. Outre ce parcours particulier de Victor Liotard, la description produite sur ces médecins et pharmaciens de Marine incite d'une manière générale à s'intéresser au mode de recrutement, à la trajectoire de leur formation avant d'insister sur leur action proprement dite. Au-delà de ces interrogations, c'est l'évolution de la formation des médecins coloniaux qui préoccupe.

¹⁹² - Séverin ABBATUCCI, *Les médecins coloniaux*, Paris, Larose, 1928, 153p

¹⁹³ - Gaston Muraz a présenté cette synthèse dans *Sous le grand soleil chez les primitifs* (1923).

¹⁹⁴ - Marc MICHEL, « Médecins et pharmaciens », in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, op.cit, pp.591-595. Le docteur Abbattucci rejoint l'idée de Marc Michel sur l'historique du Corps de Santé des Troupes Coloniales : « C'est l'Ancêtre qui, depuis les origines de nos destinées coloniales, a participé à toutes les œuvres d'exploration, de conquête, de pacification et d'organisation, d'abord sous les formes de chirurgien de la Marine, au temps où il embarquait sur les vaisseaux du Roi... » (*Médecins coloniaux*, p.18)

C'est sous l'Empire que furent créés les corps de médecins et pharmaciens pour les marins des navires envoyés dans les expéditions lointaines. Cette création se déroula après l'instauration du doctorat en médecine dans l'organisation des professions de santé civile. Pour les structures de formation, « C'est à Bordeaux que fonctionne l'Ecole de santé de la Marine et des Colonies. C'est la voie triomphale pour aborder sur les lointains rivages »¹⁹⁵. L'école ouvrit ses portes en 1890. Il a été créé plus tard à l'Ecole du service de santé militaire de Lyon « une section de Médecine » en vue d'intensifier le recrutement. Les jeunes bacheliers avaient la possibilité d'accéder à ces deux écoles après une année d'études dans une Faculté de Sciences et une première année d'études médicales. Concernant le service de santé des troupes coloniales, celui-ci fut, en principe, ouvert aux civils mais connut très vite un très faible taux de recrutement au point qu'en 1900 une loi limita le recrutement aux militaires placés hors-cadre durant leurs séjours outre-mer. Peut-être ce facteur explique-t-il le taux important des militaires ayant exercé dans les colonies en tant que médecins. Selon les estimations de Marc Michel, cette structure a contribué à la formation de « près de cinq mille médecins, quatre cents pharmaciens et une centaine d'officiers d'administration »¹⁹⁶. Les élèves sortis de ces écoles au bout de quatre années de formation étaient nommés docteurs en médecine et promus immédiatement médecins lieutenants. En raison de la particularité des maladies tropicales sévissant dans les colonies, une formation spécifique s'imposait au terme du cursus suivi au service de santé des troupes coloniales. Ainsi fut-il élaboré en mai 1905 une structure de spécialisation dénommée l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales et dont le premier directeur fut un médecin militaire. Il s'agit du colonel Clarac. Cette école était installée au palais du Pharo¹⁹⁷ dans la ville de Marseille réputée pour sa tradition de recherches scientifiques tropicales. Désormais, les élèves sortis de l'école de Bordeaux ou de Lyon pouvaient y effectuer un stage transformé finalement en année d'études supplémentaires. C'est seulement au bout de huit mois de stage que les médecins lieutenants pouvaient être désignés pour les colonies soit par recrutement direct ou de façon indirecte. Parallèlement, il existait un recrutement spécifique pour avoir accès au stage de l'Ecole de Pharo avant de bénéficier d'une affectation pour les colonies. Ce mode de recrutement s'adressait aux docteurs en médecine ne dépassant pas 32 ans. Après un examen organisé tous les ans au mois de décembre, les candidats pouvaient intégrer le Corps de santé des

¹⁹⁵ - Séverin ABBATUCCI, *Médecins coloniaux*, *op.cit.*, p.20.

¹⁹⁶ - Marc MICHEL, « Médecins et pharmaciens », in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit.*, p.591

¹⁹⁷ - Le palais de Pharo est devenu la maison mère du corps de santé colonial au point que l'école d'application qu'il abrite est familièrement appelée l'Ecole du Pharo ou « Pharo ».

troupes coloniales à partir de 1^{er} janvier de chaque année. En cas de réussite, ils suivaient le schéma identique à celui des élèves sortis des écoles de santé : nomination en tant que médecins lieutenants, stage à l'Ecole d'application de Marseille et désignation pour la colonie.

Au fil du temps, l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales connut une série de réformes. Celles « des années 1928-1930 introduisirent dans l'enseignement qui y était dispensé des disciplines de pointe comme la psychiatrie (1928), l'ophtalmologie (1934), la stomatologie (1935) et la radiologie (1935) ; l'agrégation fut élargie à la chirurgie, à la médecine générale et à la chimie-pharmacie en 1930 ; des stages pratiques furent instaurés dans des hôpitaux d'instruction »¹⁹⁸. Avec la proclamation des indépendances des anciennes colonies françaises, l'école fut transformée en Institut de Médecine Tropicale du Service de Santé des Armées (IMTSSA) mais conserva la vocation spécifique dans ces régions. Aujourd'hui, cet institut est devenu une référence en matière de médecine tropicale : il reste le seul institut militaire en Europe spécialisé dans ce domaine. Son actuel programme est marqué par trois missions principales :

 Une mission de formation en médecine tropicale de médecins, pharmaciens, infirmiers et techniciens de laboratoires militaires et civils.

 Une mission de recherche sur les maladies tropicales (paludisme, méningite cérébro-spinale...).

 Une mission de recherche épidémiologique pour les armées françaises.

En clair, le service de santé des troupes coloniales et l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales ont joué un rôle crucial dans le domaine de la formation des médecins coloniaux avant la transformation du second établissement en un institut. Nombreux furent les médecins militaires qui avaient bénéficié des enseignements de ces centres de formation avant leurs affectations en Afrique. Ces militaires avaient largement contribué à lutter contre les maladies tropicales dans les colonies avant, voire après l'accès à l'indépendance de celles-ci, même s'il ne faut pas perdre de vue que leur action médicale durant la colonisation visait entre autres à glorifier l'œuvre sanitaire de la France dans ces zones. Quelques-uns d'entre eux s'étaient impliqué dans ce combat et avaient participé avec acharnement au progrès de la médecine dans les contrées africaines. Sur cette liste, on peut

¹⁹⁸ - Marc MICHEL, « Médecins et pharmaciens » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit.*, p.595. Les réformes engagées prouvent suffisamment que le souci de recherche caractérisa l'école du Pharo.

extraire le nom du médecin colonial Eugène Jamot¹⁹⁹ qui avait débuté au Tchad en 1912 et était illustré dans la lutte de la maladie du sommeil en Oubangui-Chari avant de prendre la direction de l'Institut Pasteur de Brazzaville. En 1914, il avait participé à la Première Guerre mondiale, puis exercé au Cameroun et en AOF de 1932 à 1936. En définitive, Les enseignements reçus avaient permis aux médecins militaires de mener l'action médicale dans les colonies tout en s'adaptant aux différentes facettes des réalités coloniales. Existe-t-il un parallélisme entre leur œuvre et celle des militaires issus d'autres spécialités ?

A l'image des officiers coloniaux, les médecins étaient confrontés à un certain nombre de contraintes touchant quasiment l'ensemble des acteurs coloniaux de l'époque. L'une des contraintes qui sera ultérieurement évoquée porte sur la mobilité géographique. Celle-ci créait une sorte d'instabilité dans les postes où les médecins devaient exercer leur fonction. En effet, ils étaient soumis aux mutations (tous les deux ou trois ans) selon un système analogue à celui des officiers. A l'inverse de ceux-ci, les médecins disposaient de périodes régulières de repos en France, égales, voire supérieures en durée à leurs séjours coloniaux pour refaire surtout leur santé délabrée et leur psychisme altéré par les multiples contacts exotiques. Ce temps de repos relativement long s'avérait indispensable lorsqu'on évalue les risques encourus par ces hommes sur le terrain. Quelques-uns succombaient aux maladies lors de l'exercice de leurs fonctions comme les 22 médecins emportés par l'épidémie de fièvre jaune au Sénégal entre 1877 et 1878.

Contrairement aux officiers coloniaux qui recevaient une série d'instructions en métropole avant leurs départs pour les colonies, les médecins militaires n'étaient pas soumis pendant leurs formations dans les écoles de santé à un programme d'ensemble strictement uniforme dans le cadre de leurs missions outre mer. La diversité de la vie dans les colonies régnait en raison de la densité de la population, des expressions ethniques, des variations climatiques, de la nature du sol et du sous-sol, pour ne citer que ces éléments. Les médecins étaient alors appelés à inscrire leurs actions dans ces environnements en prenant en considération ces différents aspects. Lors de la période d'adaptation souvent difficile, ils pouvaient acquérir des notions de pathologie comparée ou des notions d'ensemble pour réorienter leurs actions médicales. Celles-ci ressortaient avant tout de leurs compétences généralement fondées sur les qualités techniques requises et les meilleures références. Appelés à accomplir des missions d'une grande variété au cours de leurs séjours en Afrique, ils s'occupaient des soins des membres de leurs expéditions sans pour autant exclure la prise

¹⁹⁹ - Voir notice Eugène JAMOT dans *Hommes et Destins : dictionnaire biographique d'Outre mer*, T.I, Paris, ASOM, 1975, pp.308-309

en charge des populations locales. Ces tâches impliquaient des consultations des patients, des visites des infirmeries et des tournées dans les régions explorées. Par ailleurs, l'action médicale s'élargissait dans les domaines comme la rédaction des rapports de médecine médico-légale, la surveillance médicale des écoles ainsi que la supervision des études de salubrité dans les zones parcourues. Finalement, leur effort ne se limitait pas « aux seuls soins des armées de conquêtes auxquelles ils appartenaient » comme le souligne Marc Michel²⁰⁰. Jacques Frémeaux²⁰¹ ajoute que dans certaines circonstances, ils réalisaient des missions scientifiques auxquelles leurs spécialités les prédisposaient. C'est donc sans surprise que les noms de certains médecins apparaissent sur la liste du personnel chargé des relevés botaniques, zoologiques, géologiques...lors des opérations de reconnaissance des régions africaines. A ce titre, le docteur Abbaticci n'avait pas tort de les qualifier de géologues, de botanistes, de zoologistes de la Flore et de la Faune... En insistant sur cette polyvalence relevée durant la troublante période d'exploration et de conquête coloniale de l'Afrique, il note que « le médecin dans les colonies est le principal agent de l'influence française »²⁰². Cette influence ne pouvait pas produire les résultats escomptés si les médecins coloniaux n'entraient pas en contact avec les populations locales. Partant, ils ne pouvaient pas s'empêcher de s'intéresser aux objets fabriqués par ces populations et de les collecter comme il était d'usage à l'époque. Cette entreprise ne pouvait pas être évidente sans l'apprentissage des techniques de recueil des objets africains diffusées en métropole.

La nécessité d'une formation complémentaire des officiers coloniaux

Outre la formation militaire reçue, les officiers en partance pour les colonies bénéficiaient en métropole d'un encadrement, voire d'une formation spéciale avant d'intégrer une mission d'exploration ou de diriger une expédition. En général, cette formation était

²⁰⁰ - Marc MICHEL, « Médecins et pharmaciens », in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit*, p. 595

²⁰¹ - Jacques FREMEAUX, *L'Afrique à l'ombre des épées : 1830-1930*. T.II. *Officiers administrateurs et troupes coloniales*, *op.cit*, p.282 : « Outre ces missions purement médicales, on demande fréquemment aux médecins de se charger des tâches scientifiques auxquelles leur formation paraît plus spécialement les prédisposer. Lors des tournées de reconnaissance et d'exploration, ils ont souvent la responsabilité des relevés botaniques, zoologiques ou géologiques ».

²⁰² - Sévérin ABBATUCCI, *Les médecins coloniaux*, *op.cit*, p.17-18

assurée par des institutions comme le Muséum d'Histoire Naturelle²⁰³. Avec la création de cet établissement en 1793 fut institutionnalisée, entre autres, l'histoire naturelle reposant sur des collections et sur un modèle méthodologique en matière de description scientifique des peuples. Parallèlement à sa tâche liée à la conservation des collections d'histoire naturelle et des archives²⁰⁴, le muséum mena une remarquable « politique d'aide scientifique et matérielle aux expéditions partant en Afrique »²⁰⁵ en étroite liaison avec le ministère de l'Instruction publique²⁰⁶. Cet établissement se distinguait « particulièrement par son empressement à favoriser la nouvelle entreprise scientifique »²⁰⁷. A cet effet, quelques institutions furent créées dans ses locaux. La création la plus importante fut celle de la première chaire d'Anthropologie. Unique centre d'enseignement de l'ethnologie pendant près de trois quarts de siècle, cette chaire fut décrite par Nélia Dias²⁰⁸ lorsqu'elle examina les débuts de l'anthropologie en France. Robert Deliége²⁰⁹, quant à lui, s'efforce d'analyser les différents aspects de la discipline pour permettre de saisir son champ d'étude dans son ensemble. Il convient de s'intéresser dès à présent à la nature de la formation que le Muséum diffusait aux officiers.

L'enseignement destiné à ces militaires était surtout fondé sur l'étude de la botanique. Il s'élargit à d'autres domaines (géographie, paléontologie, ethnologie, minéralogie,

²⁰³ - Se référer à l'article de BONNEUIL sur « Le Muséum national d'histoire naturelle et l'expansion coloniale de la Troisième République (1870-1914) », *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, T.86,n°322-323, 1999, pp.144-169. En effet, le Muséum fut créé en 1626 sous le nom de « Jardin Royal des Plantes Médicinales » avant de prendre l'appellation de « Muséum National d'Histoire Naturelle » en 1793. Quelques aspects de son historique ont été analysés par Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie en France*, *op.cit.*, pp. 70-71.

²⁰⁴ - Les archives relatives à l'ancien jardin du roi étaient conservées à la Bibliothèque du muséum et mêlées à la collection des manuscrits. A ces archives s'ajoutent des documents administratifs remontant à l'année 1793 et rigoureusement enregistrés aux bureaux de l'administration et de la comptabilité avant d'être transférés dans un local spécial du deuxième étage de la Maison Buffon à l'occasion de la célébration du centenaire de l'établissement.

²⁰⁵ - Josette RIVALLAIN, *Catalogue des collections africaines*, Bordeaux, *op.cit.*, p.17

²⁰⁶ - Arch nat. Fonds du ministère de l'Instruction publique. F17/135367 : MET : Selon l'arrêté du 19 juillet 1880 du ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts, Hamy, nommé conservateur du Muséum, fut chargé du « classement scientifique et de l'installation des collections ». Le procès-verbal stipule qu'il devait être épaulé dans sa responsabilité par un second conservateur. Mr Landrin fut nommé à ce poste et occupa en même temps le poste d'administrateur et d'agent du Muséum. A l'issue de sa nomination, Hamy organisa avec plus de méthode les archives de l'établissement et s'efforça de reconstituer un fonds d'archives du Jardin du Roi.

²⁰⁷ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, *op.cit.*, p.31

²⁰⁸ - Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie en France*, *op.cit.*, pp.20-21 : « La production historiographique dans le domaine de l'anthropologie s'amorce en France au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, plus précisément à partir de 1867 (...). Le terme anthropologie d'usage encore incertain dans la première moitié du XIX^e siècle, se répand à partir de 1850. On le trouve dans l'intitulé d'un cours du Muséum d'Histoire naturelle : la chaire d'« anatomie et d'histoire naturelle de l'Homme » devient en 1855 grâce à Armand de Quatrefages, une chaire d'anthropologie ». Une société d'anthropologie est fondée à Paris en 1859, suivie neuf ans plus tard de la création d'un Laboratoire d'anthropologie à l'Ecole pratique des hautes études.

²⁰⁹ - Robert DELIEGE, *Une histoire de l'anthropologie*, Paris, Seuil, 2006, 327p

météorologie, hygiène, géodésie, dessin, photographie...) au fur et à mesure que la question de l'exploration prenait une connotation scientifique. A en croire les officiers comme le lieutenant de l'infanterie de Marine Jean Tilho, les cours dispensés n'étaient pas exclusivement réservés aux militaires mais sont "spécialement destinés aux explorateurs"²¹⁰ sans distinction d'étiquette professionnelle. Ce lieutenant n'avait malheureusement pas pu assister à ces cours avant d'aller servir au Congo "par suite de (son) éloignement de Paris"²¹¹. Dans les dossiers consultés aux Archives Nationales, il n'apparaît nulle part les noms des sous-officiers et des hommes du rang sur la liste des bénéficiaires de la formation. Ce qui laisse penser que l'enseignement complémentaire concernait, en priorité, les officiers appelés à commander les troupes. Les cours organisés au Muséum furent particulièrement appréciés par les officiers coloniaux comme le général Joseph Gallieni qui ne cache pas sa reconnaissance dans sa correspondance du 15 novembre 1897 au directeur de cette institution : "J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 02 Août et de vous exprimer ma reconnaissance pour le précieux concours que vous voulez bien me prêter, à l'occasion des recherches scientifiques prescrites aux officiers et fonctionnaires de la Colonie par ma circulaire du 02 Mai dernier"²¹². Confirmée par Gallieni, la pertinence de la formation diffusée aux officiers n'est pas démentie par le colonel Jean Ferrandi. Celui-ci note qu'il était de tradition, pour ceux qui étaient désignés pour une mission dans une partie de l'Afrique (Niger, Tchad, Oubangui...), « de se rendre au Muséum pour y recevoir des conseils »²¹³ et surtout un petit outillage rudimentaire permettant entre autres de rapporter des échantillons de roche. Ferrandi avait lui-même bénéficié d'une formation sur les techniques pour recueillir les fragments. Loin d'un exercice banal consistant à ramasser, ça et là, au hasard de sa route, quelques cailloux et de les rapporter pêle-mêle à l'établissement, la collecte des fragments nécessitait toute une technique :

- Ne jamais recueillir un fragment de roche déjà détaché de son support en raison de la perte de sa valeur indicative.
- Frapper soi-même le banc de roche afin de s'en procurer un éclat authentique
- Noter l'emplacement de ce banc, son inclinaison et certains éléments relatifs à l'échantillon.

C'est en connaissance de cause que Ferrandi insiste sur les aspects de la technique de

²¹⁰ - Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840 : Le lieutenant Tilho, Paris, le 11 mai 1899

²¹¹ - Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840 : Le lieutenant Tilho, Paris, le 11 mai 1899

²¹² - Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840 : Le Général Gallieni, Tananarive, le 15 Novembre 1897

²¹³ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, op.cit, p.160

collecte. En effet, il a été initié à cette méthode par le grand géologue Stanislas Meunier. Par ailleurs, il se souvient des conférences organisées exclusivement à l'attention des officiers. A l'occasion d'une réunion, ils avaient appris à situer le document scientifique qui devait être ensuite utilisé à Paris par les techniciens du Muséum. Concrètement, les divers enseignements étaient d'une grande utilité pour les officiers chargés de conduire la pénétration militaire en Afrique. Cette étape était indispensable dans la mesure où il fallait un terrain déblayé, ouvert par la force des armes ou protégé par la présence dissuasive des soldats avant toute entreprise coloniale de grande envergure. Attentifs aux préoccupations du Muséum, ces officiers répondaient avec un inlassable dévouement à son appel au point que ses différents directeurs avaient trouvé auprès d'eux des collaborateurs consciencieux et désintéressés. Il est judicieux de savoir qu'après l'année 1900 marquée par la conquête du continent, les liens entre cet établissement et ces militaires s'étaient affaiblis. Finalement, « l'enseignement pour les voyageurs est supprimé en 1907 »²¹⁴. Avant cette décision, les multiples contacts épistolaires établis avec les directeurs de l'établissement l'attestent l'existence d'une étroite collaboration entre eux. A la lumière des correspondances échangées, un fait mérite d'être constaté : les courriers du personnel du Muséum adressés aux officiers portent toujours les références de ce centre de conservation tandis que celles de l'armée n'apparaissent pas sur les notes destinées aux directeurs ou aux conservateurs. Quelle explication peut-on donner à cette constatation ?

On peut, entre autres, interpréter ce phénomène par le fait que les militaires envoyaient leurs notes à titre personnel et non au nom de l'armée alors que le personnel du Muséum s'adressait à eux en tant que représentants de l'établissement. Il s'agit d'un rapport institution-individu. Dans leurs notes, les officiers avaient tendance à garder un ton neutre. En général, ils y informaient le personnel de l'envoi des collections africaines, sans toutefois insister sur les détails des composantes. Ces correspondances révèlent souvent certains aspects des sociétés africaines, ce qu'elles produisaient et utilisaient dans la vie quotidienne ou lors des circonstances exceptionnelles. Grâce à leur action, ces militaires avaient largement apporté leur contribution dans le domaine de sciences naturelles. Les archives du Muséum conservent les traces des pièces d'histoire naturelle rapportées. L'exemple éloquent est celui des dons de Savorgnan de Brazza.

Voici quelques éléments extraits des relevés effectués au cours des années 1886²¹⁵ et

²¹⁴ - Christophe BONNEUIL, « Le Muséum d'histoire naturelle et l'expansion coloniale de la Troisième République (1870-1914), *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, T.86, n°322-323, 1999, p.165

²¹⁵- Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840. Offres de service de recueillir, aux colonies, des collections pour le Muséum (1886)

1887²¹⁶ :

<u>Numéro entrée</u>	<u>Date d'arrivée</u>	<u>Désignation des objets</u>	<u>Noms des donateurs</u>
226	juillet 1886	Insectes divers	M. de Brazza
332	Juillet 1886	Insectes	M. de Brazza
335	Août 1887	Echantillon	M. de Brazza

En présentant les offres de cet officier de Marine, ces relevés se distinguent par la qualité des informations fournies : numéro d'enregistrement des dons, mois et année de leur enregistrement, leur désignation, et les noms des donateurs. S'ils ont le mérite de livrer des détails introuvables dans la majorité de dossiers consultés sur les collections africaines, ils ne donnent malheureusement pas d'informations sur leurs lieux de provenance.

A l'instar de Savorgnan de Brazza, de nombreux officiers coloniaux rassemblaient dans telle ou telle région de l'Afrique des pièces d'histoire naturelle, comme en attestent quelques-uns dans leurs correspondances. L'exemple parlant est celui du général Gallieni. Occupant le poste de commandant en chef du Corps d'occupation et de Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances, il adressa le 5 Août 1901 au professeur-administrateur du Muséum d'Histoire Naturelle²¹⁷ une note relative à l'envoi de sept boîtes (trois en fer blanc et quatre en carton) renfermant quelques centaines de coléoptères. Les cas évoqués prouvent suffisamment que les officiers avaient coutume de rapporter dans cet établissement des pièces d'histoire naturelle. C'est donc en connaissance de cause que ce type d'échantillons est évoqué lorsqu'on fait allusion aux découvertes de ces donateurs. Archinard, quant à lui, se distingue de Gallieni et de Savorgnan de Brazza par le fait qu'il opta de déposer ses pièces au muséum du Havre²¹⁸. Faute de documentation, il n'est pas possible de donner la nature et la liste exhaustive de ses dons. En revanche, tout laisse à croire que ce choix n'est pas sans explication. En fait, le centre de conservation était situé dans sa région natale. De surcroît, il l'avait déjà visité avant son engagement dans l'armée. Ces indices montrent que l'orientation

²¹⁶- Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840. Offres de service de recueillir, aux colonies, des collections pour le Muséum (1887).

²¹⁷ - Cette correspondance du général Gallieni au Muséum sera présentée dans la partie des Annexes, pp.624-627

²¹⁸- Conservées au deuxième étage dans la salle d'Ethnologie, les collections du muséum du Havre furent progressivement réunies dans ce lieu par Charles Alexandre Lesueur, puis Gustave Lennier, conservateurs du muséum depuis 1845. Après la Seconde Guerre Mondiale où fut détruit un bâtiment de cet établissement, ces collections furent transférées dans un fort avant d'être conservées dans une réserve.

des collections africaines d'un donateur vers tel ou tel établissement pouvait être liée à des raisons purement personnelles. Comme Archinard, Gallieni semble adopter une démarche trahissant son attachement à la Haute Garonne où il vit le jour. Après vérification, c'est au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse²¹⁹, le chef-lieu de ce département, qu'on a pu retrouver les traces de sa collection africaine offerte à la fin du XIX^e siècle, et plus précisément en 1891. L'une des pièces majeures de cet ensemble est un bracelet de cheville de la culture Dan. Grâce aux acquisitions d'autres militaires ainsi que celles d'administrateurs coloniaux et de missions ethnographiques comme les expéditions dirigées par Henri Labouret en Afrique de l'Ouest et au Cameroun (en 1931 et 1938...), le continent africain constitue environ 30% des 5 000 pièces d'ethnographie extra-européenne provenant principalement de quatre zones géographiques (Océanie, Afrique, Amérique, Asie). Il représente ainsi la seconde entité du fonds de l'établissement avec les objets issus essentiellement d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal...), d'Afrique centrale (Congo, Oubangui, Cameroun...), d'Éthiopie et de Madagascar. De cette diversité géographique découle la multiplicité ethnique de la collection africaine²²⁰ conservée à Toulouse.

Compte tenu des apports des officiers coloniaux aux muséums français, en général et au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, en particulier, c'est donc à juste titre que cet établissement se préoccupait de leur encadrement. En s'impliquant dans leur formation, il encourageait, en quelque sorte, leur action et leur investissement dans les colonies. Outre ce rôle joué en amont, il continuait à appuyer leur effort à leur retour en métropole en organisant régulièrement dans ses locaux des expositions temporaires pour présenter leurs collections africaines. Ce faisant, il leur donna l'opportunité de faire découvrir aux métropolitains le résultat de leurs recherches. De telles manifestations furent d'ailleurs encouragées par la France durant son expansion coloniale en Afrique. En vertu du décret du 3 novembre 1877, le baron de Watteville, directeur des Sciences et Lettres au ministère de l'Instruction publique, laissait toute la latitude aux explorateurs d'organiser et de présenter les objets collectés ou conservés dans les réserves à l'issue de leurs diverses missions dans les contrées lointaines. C'est dans cette optique que, sous le titre d'« Exposition provisoire », ces collections furent montrées au public en 1878 au Palais de l'Industrie. Cet événement fut inauguré le 23 janvier par le ministre de l'Instruction publique, Léon Bourgeois. Cette présence traduit clairement

²¹⁹ - Créé en 1796 par le naturaliste Philippe-Isidore Picot de Lapeyrouse dans les anciens locaux du monastère des Carmes Déchaussés et réservé à l'origine aux seuls naturalistes, le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse ouvre au public en 1865 par décision du conseil municipal. Edouard Filhol en était le premier directeur.

²²⁰ - Parmi les ethnies représentées, on compte les Akan, Baga, Bamana, Bamiléké, Bamoun, Baoulé, Batéké, Bobo, Dan, Dioula, Dogon, Ekoï, Fang, Fon, Gouro, Kuba, Kurumba, Lobi, Senoufo, Somali, Touareg, Zandé.

l'importance accordée par la III^{ème} République à ce type d'activité et conduit à examiner ses principales caractéristiques.

Considérée comme un outil de communication, l'exposition a une fonction essentielle de présentation " d'œuvres d'art et, par extension, de documents, d'objets se rapportant à un thème "221. L'agencement des objets respecte une certaine logique. Placés dans un espace et un dispositif bien établis, les articles proposés au public sont de natures diverses. Il y a, par exemple des œuvres authentiques, des reproductions, des maquettes généralement accompagnées de textes, des photographies et des dessins. Dans les expositions à caractère colonial, les pièces africaines occupaient souvent le premier rang. En 1886, le Muséum d'Histoire Naturelle accueillit, par exemple, l' " Exposition de l'Ouest Africain "222 à l'issue de l'expédition dirigée par Savorgnan de Brazza dans l'Ouest Africain de 1883 à 1885. Installée dans la Grande Orangerie du Jardin des Plantes, cette activité présenta les pièces d'histoire naturelle et les objets ethnographiques rassemblés par Brazza. En réalité, les collections d'histoire naturelle permettaient d'apprécier les ressources naturelles des régions explorées et d'avoir un aperçu sur des domaines comme la minéralogie, la botanique et la zoologie. Comme ces échantillons ne sont pas au cœur de l'étude, l'intérêt ethnographique de divers objets fabriqués par les populations du Congo français et présentés à cette occasion a été privilégié. Il est regrettable de ne pas pouvoir entrer en possession de la liste des composantes des collections ethnologiques africaines mises en valeur pour dégager leurs différentes facettes. Le choix porté aux acquisitions de Savorgnan de Brazza ne veut pas dire forcément que le Muséum d'Histoire Naturelle n'accueillait à l'époque que les expositions des militaires. Bien au contraire, ses portes étaient ouvertes à toutes les initiatives des acteurs coloniaux, quelle que soit leur origine professionnelle. L'agronome Jean Dybowski figure parmi les civils ayant bénéficié de ce privilège. Organisée dans les salles spéciales de la Grande Galerie du Muséum, sa présentation couronna l'effort de ce voyageur qui avait rassemblé une large gamme d'articles africains en vue de cette finalité. L'explorateur n'a d'ailleurs eu garde d'oublier sa qualité de naturaliste durant ses séjours effectués vers la fin du XIX^{ème} siècle en Afrique centrale et notamment de Loango au Chari. A cette occasion, il constitua d'importantes collections dont le volume est estimé à 7.000 pièces. Contrairement à l'exposition de Brazza, celle-ci connut un retentissement national, voire international en

²²¹ - André GOB, Noémie DROUGUET, *La muséologie, développements, enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, 2004, p.77

²²² - Napoléon NEY, *Conférences et lettres de P. Savorgnan de Brazza sur ses trois explorations dans l'Ouest africain de 1875 à 1885*, Paris, Maurice Dreyfus, Editeur, 1887, p.445. C'est sous cette appellation que cet auteur désigna l'exposition des collections africaines de Savorgnan de Brazza au Muséum d'Histoire Naturelle.

raison du nombre considérable de pièces présentées. Inaugurée le 16 novembre 1892, elle fut de ce fait marquée par la présence de nombreuses personnalités²²³. Cette mobilisation témoigne de l'importance que les institutions publiques et privées accordaient à cet événement. Sa réussite tenait essentiellement à l'originalité et à la richesse des collections scientifiques présentées. Concernant le mode de présentation, les articles étaient uniquement disposés dans des vitrines qui étaient toutes numérotées ainsi que les objets mis en valeur. Dybowski attribua un titre à chaque vitrine. Celle qui portait le n°1²²⁴, par exemple, renfermait les prises de guerre (vêtements, planches à Coran, chapelets, fers d'esclaves...) récupérées à l'issue de la vengeance de l'assassinat de Crampel. Grâce à cette classification, Dybowski donne une idée sur la nature des articles africains qu'il voulait faire découvrir au public français. Il a été notamment décelé une série d'armes (couteaux d'exécutions, flèches empoisonnées, javelines barbelées...).

Au moyen de cet événement se dévoile une des caractéristiques du Muséum d'Histoire naturelle. En dépit de son appellation, cet établissement ne se limite pas seulement à la présentation des pièces d'histoire naturelle. Bien au contraire, il constitue, en quelque sorte, un lieu privilégié d'exposition de collections ethnologiques africaines des explorateurs civils et militaires. Au terme de cette démonstration, Dybowski légua à l'Etat ses "collections particulièrement riches et nouvelles"²²⁵. Ces dépôts sont allés enrichir les musées français, complétant ainsi les articles africains déjà existants. Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro avait accueilli un certain nombre d'objets exposés à cette occasion. A l'instar des collections de Dybowski, ce musée conservait, à l'époque, les objets rassemblés dans les contrées africaines par les acteurs coloniaux.

²²³ - Etaient présents à l'exposition des sénateurs, députés et hauts fonctionnaires comme le Préfet de la Seine, M.Poubelle, des personnalités telles que le ministre de l'Agriculture, M. Develle et le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. Jamais ainsi que M.Etienne de ce département, les notabilités de la science et les représentants des sociétés savantes tels que l'académicien et grand voyageur Melchior de Vogüe, le grand géographe Vidal de la Blache, le Président de la Société de Géographie, Cheysson, celui de la Société d'Acclimatation, Geoffroy Saint-Hilaire, le secrétaire de la Société de Géographie Commerciale Gauthiot, l'administrateur-directeur du Muséum Alphonse accompagné des professeurs de l'établissement, le président du Comité de l'Afrique Française, le Prince d'Arenberg ainsi que le secrétaire général, Harry Alis.

²²⁴ - L'ensemble d'objets collectés par Dybowski étaient exposés dans des vitrines dont la composition est présentée dans *La Science Moderne* (1893), n°108, supplément à l'occasion de l'Exposition au Muséum d'histoire naturelle, Paris.

²²⁵ - Cette information est extraite du magazine *La Science Moderne*, n°108, 19 novembre 1892, p.311

La contribution des indigènes

La présence des indigènes au sein des délégations coloniales est attestée à la fin du XIX^e siècle à un moment où les missions d'exploration en direction de l'Afrique étaient en faible nombre. D'une manière générale, la main d'œuvre locale était indispensable aux explorateurs. Ceux-ci étaient donc amenés à avoir recours à leurs services au cours de leurs périples africains. Les services portaient sur différents domaines. C'est précisément les fonctions occupées par ces participants en qualité de porteurs, de piroguiers, d'interprètes et de tirailleurs qui seront ici examinées.

La main d'œuvre locale

Lors des préparatifs des expéditions, on remarque qu'elles consacraient une place importante aux matériels à apporter dans les colonies. A leur arrivée en Afrique, l'une des premières préoccupations des explorateurs était de recruter des porteurs et des piroguiers comme l'avait fait le capitaine Lenfant au cours de la mission du Bas-Niger (1900-1902), renforcée d'environ 150 indigènes. Face à l'effectif réduit des membres des expéditions, ce recrutement se révélait indispensable en matière de transport du matériel des côtes vers l'intérieur du continent. Le nombre des recrues variait en fonction de la quantité des bagages à transporter. A défaut de montures ou de moyens de transport, la seule possibilité à l'époque consistait à utiliser le portage à dos d'homme sur une distance relativement longue. Compte tenu du poids des charges, le parcours devait être difficile aussi bien pour les porteurs que pour les explorateurs qu'ils accompagnaient. En 1891, la mission Dybowski, par exemple, disposait de 550 charges à acheminer vers l'intérieur de l'Afrique malgré le faible effectif de l'expédition. Dybowski estime à environ 600 kilomètres²²⁶ la distance allant de la côte, et précisément de la région de Loango où débarquaient les explorateurs, à Brazzaville. Il évalue, par ailleurs, à près de 7000 personnes le nombre de porteurs parcourant ce trajet chaque année. Intrigué par ces estimations, il est tout à fait légitime de se poser la question de savoir comment le service de portage s'était développé dans ces régions. Cette interrogation plonge au cœur des modalités de recrutement des porteurs.

²²⁶ - Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad : Du Loango au Tchad, op.cit.*, p. 18

Concrètement, l'existence de cette activité n'était pas un fait du hasard. L'administration coloniale y avait joué un rôle crucial ; elle n'avait ménagé aucun effort pour développer le plus possible le service de portage. La présence des porteurs au sein des expéditions prouve suffisamment que cet effort avait porté ses fruits. La mise en place de ce service était répandue dans bon nombre de régions africaines au point que le recrutement des indigènes s'effectuait sans grande difficulté.

Décrites par Raymond Vacquier²²⁷, les factoreries se transformaient souvent en de véritables espaces de recrutement. On assiste même à l'engagement volontaire des porteurs dans les postes lorsqu'il s'agissait de transporter les produits destinés à alimenter les stations de l'intérieur de l'Afrique. Les populations fort longtemps accoutumées au service de portage étaient les habitants des régions côtières comme les Loangos. C'est d'ailleurs cette activité qui a fait leur réputation. Les porteurs loangos transportaient les bagages des explorateurs jusqu'aux fleuves avant que les piroguiers ne prennent la relève. Le recrutement de ceux-ci se déroulait après l'obtention des pirogues sollicitées par les explorateurs auprès des chefs traditionnels. Leur réticence ou leur refus d'en fournir pouvait ralentir considérablement le déroulement de la mission. A ce propos, on se réfère à Savorgnan de Brazza qui n'avait pu obtenir les pirogues dont il avait besoin qu'après de longs moments de palabres avec ces chefs. Dans la plupart des cas, les porteurs recevaient des produits métropolitains en guise de paiement. L'alcool rentrait parfois pour une part plus ou moins importante dans le paiement. Diverses marchandises telles que les étoffes, les couteaux, les glaces, les faïences peintes étaient appréciées par les porteurs loango. La rétribution tenait compte de la distance parcourue. Fréquentes lors du trajet, les altercations entre les indigènes et les explorateurs pouvaient déboucher sur la fuite des porteurs en cours de route. Une telle situation pouvait entraver la progression des expéditions. En partant vers Brazzaville, l'administrateur Albert Dolisie avait vécu cette expérience au printemps 1884 où la plupart de ses porteurs désertèrent en chemin. Leur nombre est estimé à plus de 250 personnes. Au-delà de ces mésaventures, les explorateurs avaient tendance à décrire les modes de portage. En s'appuyant sur une observation attentive des techniques de portage adoptées par telle ou telle ethnie. Ces techniques différaient, bien sûr, d'une région à une autre. Les Loangos, par exemple, avaient l'habitude de porter sur la tête ou sur les épaules leur charge placée dans des sortes de longs paniers formés par deux grandes feuilles de palmier à huile alors que pour Savorgnan de Brazza les « Batéké portaient les caisses sur des crochets faits en branches de palmier avec

²²⁷ - Raymond VACQUIER, *Au temps des factoreries (1900-1950)*, Paris, Karthala, 1986, 395p

des bretelles pour les épauler »²²⁸. Outre les porteurs et les piroguiers, les interprètes figurent parmi les indigènes constamment sollicités par les explorateurs au cours de leur périple. Il convient de s'intéresser aux critères de leur désignation.

Les interprètes étaient appréciés pour leur capacité à parler plusieurs dialectes et, de surcroît, d'être en mesure d'articuler quelques mots français pour pouvoir entrer en communication avec les arrivants et jouer le rôle d'intermédiaire entre ces derniers et les différentes ethnies ; peu importe le degré d'assimilation de la langue française. En général, ils avaient offert leurs services à un grand nombre d'explorateurs. Ainsi la valeur d'un des interprètes de Brazza lui était-elle garantie par le service déjà rendu à son prédécesseur le Marquis de Compiègne. Dans ses écrits, Brazza lui-même note une certaine familiarité entretenue avec ses interprètes nommés : « Détiuma, Chico, Isingona et Mando-Mango »²²⁹. Ils portaient les armes de chasse de l'expédition ; l'un d'entre eux était même cuisinier. Ceci est un cas particulier car rares sont les interprètes qui cumulaient autant de fonctions. Une autre situation à relever concerne la participation directe des interprètes dans la phase d'exploration des régions africaines. De tels exemples étaient en faible nombre dans la composante noire rattachée aux missions d'exploration. Un exemple jugé pertinent est celui de l'interprète sénégalais Bou El Mogbad²³⁰. Nombre de voyageurs furent impressionnés par son goût de l'étude et son intelligence en matière d'interprétation des versets coraniques. Ce sont peut-être ces facteurs qui expliquent son rapprochement avec le gouverneur Faidherbe aux côtés duquel il avait œuvré durant de longues années. En 1860, Faidherbe l'avait désigné pour accompagner, en qualité d'interprète, le capitaine d'état-major Vincent dans l'Adrar vers le Maroc. Le voyage fut difficile au point que les deux hommes décidèrent de rebrousser chemin. De retour de ce fameux périple, Bou El Mogdad projeta de traverser le désert pour atteindre la frontière du Maroc avant de gagner Alger. En sollicitant les moyens nécessaires à son action, il soumit ainsi au gouverneur un plan d'exploration pour relever le défi à tout prix : « Je désirerais partir de Saint-Louis pour gagner le Maroc et compléter ainsi, autant que je le pourrais, le voyage de M. Vincent »²³¹. Le plan fut accepté. Le 10 décembre 1860, l'interprète quitta Saint-Louis avec une caravane pour le Maroc. En dépit de l'insécurité

²²⁸ - Service Historique de la Marine, BB4, 1448 : Etat-major général (1^{ère} section) : Rapport de P. Savorgnan de Brazza sur son exploration dans l'Afrique équatoriale

²²⁹ - Pierre Savorgnan de BRAZZA, *Au cœur de l'Afrique, vers la source des grands fleuves 1875-1877*, op.cit, p.28

²³⁰ - Natif de Saint-Louis, Bou El Mogbad avait passé une partie de son enfance chez les Maures au nord du fleuve Sénégal pour y apprendre l'arabe et les préceptes du Coran. Sa biographie a été présentée par Numa Broc dans le *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle*, op.cit, p.43

²³¹ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar 1364-1960*, op.cit, p.106

pendant le trajet et des rivalités entre les tribus, il parvint à atteindre ce pays le 6 mars 1861. Quelle vaste manœuvre pour cet interprète qui n'avait pas hésité à se lancer dans une telle aventure ! Témoin oculaire, le capitaine Vincent ne cachait pas son admiration pour l'action de cet indigène. Son éloge, pour son dévouement et les services rendus, lui valut la croix de la Légion d'honneur. Il est possible qu'il soit le premier et le seul interprète noir à recevoir cette distinction à l'époque. Aucun cas similaire n'a été décelé lors des investigations sur la main-d'oeuvre locale aux explorateurs. Grâce à sa remarquable prestation durant la période coloniale, Bou El Mogdad avait terminé sa carrière en tant qu'interprète en chef du gouvernement du Sénégal. Ce titre était autrefois un échelon difficilement atteint par les interprètes indigènes. L'évocation de leurs tâches dans les colonies soulève une question qui n'est pas souvent élucidée. Il s'agit de l'aide apportée à l'établissement de l'autorité française par les interprètes africaines, compagnes des officiers et des explorateurs. En Afrique équatoriale, il y a deux exemples connus. D'une part, Innguéré, originaire de la Haute Sangha, réduite en esclavage et vendue à Pierre Prins de la mission Gentil, servit d'interprète pendant quatre années au sein de l'expédition. D'autre part, Niarinzhe²³², petite épouse pahouine de Crampel, fut nommé officiellement interprète de la mission. Après l'assassinat de Crampel, elle fut donnée par Senoussi à Rabah et devint l'épouse de son fils aîné. Elle resta dix ans dans son harem avant d'être libérée à l'issue de la bataille de Kousseri et de la mort de Rabah en 1900. Dans la sphère coloniale, on remarque que Niarinzhe fut l'une des rares femmes noires dont le portrait a été minutieusement détaillé.

Tout comme les interprètes locaux, d'autres Africains avaient joué un rôle déterminant auprès des officiers coloniaux comme ce fut le cas des laptots spécialisés, à l'origine, dans les transports des bagages des voyageurs et surtout comme piroguiers ou navigateurs. Savorgnan de Brazza note qu'il s'agit des « indigènes sénégalais s'engageant à servir pour un temps déterminé »²³³. Ce qui sous-entend qu'ils étaient intégrés temporairement dans les expéditions. Ils formaient ainsi leur escorte juste le temps de progresser vers l'intérieur de l'Afrique.

Leur engagement auprès des militaires français peut-il permettre de parler de leur contribution aux collectes d'objets africains ?

²³² - Voir Jacques SERRE (dir.), *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T.XI : *Afrique noire*, *op.cit.*, pp.573-580

²³³ - Pierre Savorgnan de BRAZZA, *Au cœur de l'Afrique, vers la source des grands fleuves 185-1877*, *op.cit.*, p.27

Les officiers coloniaux épaulés par les soldats noirs

Grâce à l'étude des aperçus biographiques des officiers coloniaux, on a pu constater que ces militaires faisaient appel à des soldats noirs pour mener à bien leur mission dans les colonies. Plus l'effectif des membres des expéditions était important, plus le nombre de recrues grandissait. En guise de comparaison, la première mission d'exploration de Savorgnan de Brazza (1875-1879) composée d'à peine cinq personnes avait recruté douze laptots selon le nombre avancé par le chef de mission (Le Musée de la Marine²³⁴ parle de treize recrues) tandis que la troisième mission (1883-1885) forte d'une équipe de plus de vingt membres avait fait appel à près de cent trente-neuf laptots recrutés soit au Sénégal (Dakar, Saint-Louis), soit à Franceville et en pays Batéké.

De ces exemples découle un constat à portée générale : la supériorité numérique de l'escorte indigène par rapport à la délégation métropolitaine. L'effectif indigène est augmenté si on tient compte de l'ensemble de la main d'œuvre noire accompagnant chaque mission d'exploration. Concernant l'articulation de la mission Crampel, par exemple, l'effectif du personnel fut renforcé au Sénégal et au Congo français par des porteurs et des soldats locaux au point d'atteindre le nombre de 254 Africains alors qu'on ne compte que sept métropolitains. Comme dans le cas des porteurs, il n'y a pas de doute sur l'action de l'administration coloniale en vue de faciliter les conditions de recrutement des laptots. Ces conditions n'étaient pas clairement explicitées par les chefs d'expédition, néanmoins il a été relevé qu'avant le départ de chaque mission d'exploration, un membre désigné par le chef d'expédition était envoyé en Afrique pour s'occuper de la question du recrutement. C'est le cas de Bigrel qui fut choisi par Dybowski pour recruter au Sénégal une quarantaine de laptots avant le départ du groupe. Il est judicieux de s'interroger sur les critères de choix.

Rares sont les documents qui dévoilent ces éléments. Toutefois, on constate que les explorateurs donnaient autant que possible la priorité aux indigènes qui avaient déjà servi comme tirailleurs sénégalais dans les possessions françaises. A l'issue du recrutement, il fallait veiller à l'équipement des soldats en matière de tenues et d'armement. En insistant sur les composantes de cet équipement, Jean Dybowski²³⁵ considère cette opération comme une de ses priorités. Pour la tenue, il dotait ses hommes d'un ensemble consistant en un pantalon

²³⁴ - « Exposition Savorgnan de Brazza : 27 février-23 mars 1980 », Musée de la Marine, Palais du Chaillot, 1980

²³⁵ - Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad : Du Loango au Chari*, op.cit, p .17 : « Un de mes premiers soins fut d'équiper mes Sénégalais. Ils reçurent leurs vêtements et leur armement, lesquels ne leur étaient pas imputés sur la solde ».

et un bourgeron de treillis, plus un bourgeron de drap bleu ; comme coiffure, une chéchia. Ils recevaient également deux chemises de coton et une ceinture de flanelle. L'équipement comprenait une couverture de laine, un sac à dos, un bidon et une gamelle individuelle alors que l'armement était composé d'un fusil Kropatchek avec baïonnette et ceinturon, et d'une cartouchière. A cela s'ajoutent un sabre d'abatis, une pelle, une hachette et un seau de toile. Une fois équipées, les recrues devaient recevoir un minimum d'instruction militaire assurée soit par les chefs de mission, soit par les soldats du groupe. En quoi consistait cette instruction ?

Le nombre de soldats noirs au sein d'une expédition peut varier selon la nature, les besoins et l'objectif de la mission. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, on note un nombre considérable de recrues. Elles étaient encadrées par les explorateurs qui pouvaient insister sur tel ou tel aspect de la formation. Dybowski mettait l'accent sur les exercices d'assouplissement d'abord, puis au tir à la cible alors que Savorgnan de Brazza a exercé ses douze hommes au maniement du mousqueton Gras durant le déroulement de la mission d'exploration de l'Ogooué. Les soldats noirs bénéficiaient certes de la même instruction militaire. En revanche, ils n'entretenaient pas le même type de rapports avec les explorateurs. Cette constatation appelle une catégorisation dans les rangs des recrues. D'une part, il faut s'attarder au choix de celles qui formaient l'escorte des missions des expéditions. En exerçant cette tâche considérée comme leur rôle premier, elles étaient appelées à veiller sur la sécurité du personnel européen ainsi que sur son matériel. Leur présence pouvait éventuellement réduire les risques d'attaques des métropolitains par les populations locales hostiles à l'implantation européenne en Afrique. Au terme de la mission, elles étaient rémunérées par les explorateurs avant de se détacher de la délégation qu'ils accompagnaient pour rentrer dans leurs régions ou retourner sur la côte afin d'offrir leurs services à d'autres missions en provenance d'Europe. Avant leur départ, il est probable qu'ils restituaient l'équipement reçu au moment du recrutement. En dehors de leur tâche d'accompagnateurs, ils ne s'intéressaient pas aux préoccupations des explorateurs. Et vice-versa. Une grande distance semblait exister entre eux. La preuve est que la plupart des chefs de mission faisaient allusion à eux d'une manière globale sans prendre la peine de les nommer. Les explorateurs se contentaient surtout de présenter le travail accompli par ces auxiliaires. D'autre part, il est question de ceux qui étaient particulièrement impliqués dans les missions d'exploration. Contrairement à ceux déjà évoqués, il en existe une minorité qui épaulait les voyageurs dans leur action coloniale en s'impliquant dans les activités des expéditions au point d'être considérée comme les véritables membres. A force de côtoyer les officiers, ces indigènes devenaient proches d'eux.

Ces militaires se familiarisaient avec quelques-uns et n'hésitaient pas à leur confier certaines missions délicates rarement attribuées à la main d'œuvre noire au fur et à mesure que se développaient les liens d'attachement. On peut citer en exemple le cas de Savorgnan de Brazza avec le sergent Camara Malamine ou celui de Faidherbe avec le lieutenant des Spahis Alioun Sal. Il est légitime de présenter l'action de ces figures noires auprès de ces officiers.

Au sujet du sergent Malamine, il faut retenir qu'il fut l'un des soldats noirs les plus connus de l'histoire coloniale en raison de son soutien incontestable à Brazza pour qui il avait un dévouement absolu. Les publications²³⁶ sur ce soldat témoignent de sa renommée. Dans les archives de la Section Documentation du Musée National de la Marine²³⁷, Charles de Chavannes a laissé un important document sur cet auxiliaire qu'il avait côtoyé à maintes reprises. De ce fait, il reste l'auteur le mieux placé pour fournir des informations fiables sur la vie de cette figure noire. En effet, ces deux hommes avaient cheminé ensemble lors du déroulement de la Mission de l'Ouest Africain (1883-1885) où Chavannes était le secrétaire particulier de Brazza. De surcroît, il l'avait directement eu sous ses ordres et vu à l'œuvre durant plus d'un an lors de la fondation de Brazzaville. Ces occasions permirent au secrétaire de connaître personnellement ce sergent, un Ouolof de Saint-Louis au Sénégal, peut-être d'origine maure. Sur le plan physique, il le présente comme un homme de couleur, svelte, d'une trentaine d'années, de taille plutôt grande (1m75 environ). Au point de vue de l'intelligence, il le trouve doué et doté d'une véritable habileté lui permettant d'adopter une réaction adéquate dans les circonstances délicates et difficiles. Il fut impressionné par la réactivité de cet homme qui n'avait reçu d'autre formation que celle de son milieu indigène. Il en déduit que son intellectualité, instinctive et primesautière, était purement naturelle. Grâce à ces qualités, Malamine avait eu des contacts avec de nombreux explorateurs de l'entourage de Brazza et de Monseigneur Augouard avec qui il avait sillonné le Congo. Ces contacts ne se limitaient pas seulement aux explorateurs français. Quelques voyageurs européens avaient eu l'occasion de le rencontrer lors de leurs séjours en Afrique Equatoriale. Sa rencontre cruciale

²³⁶ - Dans un catalogue publié par le Musée de la France d'Outre Mer sur « Brazza et ses compagnons » (1952), le nom de Malamine figure sur la liste des collaborateurs de l'explorateur au même titre que Noël-Eugène Ballay, Albert Dolisie, Joseph Cholet et Charles de Chavannes. Fait rarissime, celui-ci a élaboré une brochure sur « Malamine, sergent sénégalais » (1927) en s'inspirant de brefs écrits laissés par Savorgnan de Brazza et le Monseigneur Augouard. Il y a insisté sur l'œuvre du sergent et y a inséré une reproduction de sa photographie prise en février 1885. Cette reproduction fut reprise par Philippe Heduy dans son ouvrage sur *l'Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française. Afrique Equatoriale. Madagascar. 1364-1960, op.cit.*, p.150

²³⁷ - Musée National de la Marine. Dossier documentaire. Section Documentation : Brazza, Pierre-Paul-François-Camille Savorgnan de (1852-1905). Il y figure un dessin reproduit par Pouzargues et représentant Malamine en face de Stanley. Il s'agit du document intitulé « Le sergent sénégalais. Son rôle dans les origines de l'Afrique Equatoriale Française ». Ce document a la particularité d'être le plus volumineux et le plus détaillé de tous les articles lus sur ce sergent.

fut celle qu'il eut le 27 juillet 1881 avec Stanley au service du roi des Belges, Léopold II. Cet explorateur britannique fut marqué par ce contact au point de laisser des écrits sur lui. Au-delà des récits des explorateurs sur Malamine, sa réputation est telle que certains auteurs contemporains s'intéressent à son profil et à son action. Philippe Héduy, Henri Brunschwig et Jean Hubert-Brierre²³⁸, par exemple, ont consacré des pages à ce personnage dont l'évocation est inévitable lorsqu'il s'agit de relater l'histoire du Congo, la vie de Savorgnan de Brazza, les traités Makoko pour ne citer que ces thèmes. Il convient de revenir aux conditions de son recrutement.

Selon Charles de Chavannes, le recrutement avait eu lieu lors de la deuxième mission d'exploration conduite par Savorgnan de Brazza de 1879 à 1882, et plus précisément lors d'une escale à Dakar pour recruter quelques soldats sénégalais. Le seul moyen permettant d'avoir des éléments précis sur la période d'engagement de Malamine consiste à survoler les événements liés à cette mission. Un des indices les plus fiables est révélé par Charles de Chavannes²³⁹ qui situe son recrutement vers le 10 janvier 1880 au Sénégal, quelque temps après l'embarquement de la mission Brazza à Bordeaux le 27 décembre 1879. L'auteur ne donne pas d'amples détails sur les conditions de l'opération. Cependant, il se focalise sur les événements ayant trait au voyage de son compagnon Brazza. Le début des services de Malamine auprès de cet officier n'offrait rien de saillant. Il s'acquittait de sa mission de la surveillance des convois de pirogues dans l'Ogooué. A la différence d'autres indigènes, il assumait ce rôle en tant que chef d'escouade. Exerçant cette fonction avec une discipline, un zèle et une autorité impressionnants, il fut d'emblée remarqué par le chef de mission pris d'admiration pour lui ainsi que pour ses talents d'interprète. Parlant couramment le français et le ouolof, un dialecte du Sénégal, Malamine était manifestement doué pour les langues. Au Gabon et au Congo, il servit d'interprète à Brazza auprès des habitants. Compte tenu de toutes ces qualités, le hasard du recrutement était donc une aubaine pour l'explorateur à une période où les missions d'exploration connaissaient majoritairement une pénurie de moyens de conquête et d'occupation. Après avoir accompagné cet officier de Dakar au Gabon, le sergent parcourait dorénavant avec lui d'autres régions qu'il connaissait particulièrement. C'était au

²³⁸ - Se référer à l'ouvrage de Philippe HEDUY sur l'*Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar : 1364-1960*, op.cit, pp.150-1155 et celui de Henri BRUNSCHWIG sur *L'avènement de l'Afrique noire*, op.cit, pp.152-157. Ces publications sont complétées par la description faite par Jean HUBERT-BRIERRE, « Camara Malamine (Sergent) (1855-1886). Collaborateur de Brazza » in Jacques SERRE (dir.), *Hommes et Destins : dictionnaire biographique d'Outre mer*, T.XI, op.cit, pp.515-517

²³⁹ - Charles de CHAVANNES, *Les origines de l'Afrique Equatoriale française. Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)*, Paris, Plon, 1935, p. 31 : « Sa santé à peine rétablie, sans prendre de repos, après de sommaires préparatifs, il va s'embarquer à Bordeaux le 27 décembre 1879. Il s'arrête à peine à l'escale de Dakar pour recruter quelques laptots sénégalais parmi lesquels « Malamine » ».

cours d'un voyage au Congo que Brazza signa en 1880 avec les chefs locaux les traités Makoko avant de prendre possession du territoire où devait s'élever la station de Ncouna (l'actuelle ville de Brazzaville). Avant de rentrer en France en 1882, il confia la garde de cette station à son inséparable compagnon qui devait être épaulé par trois autres soldats noirs (Henri Brunshwig²⁴⁰ ne parle que de deux matelots). La tâche exacte de ces derniers auprès de lui n'est pas précisée.

Quelle était concrètement la mission reçue par Malamine ?

La réponse à cette question apparaît dans les dossiers de Brazza conservés dans les locaux de l'Académie des Sciences d'Outre Mer. Il est mentionné que Malamine était provisoirement nommé chef de la Station Française de Ncouna jusqu'à l'arrivée d'un chef définitif. A cet effet, il devait « dans la mesure de ses moyens, protection, aide et assistance aux voyageurs européens qui viendraient dans la contrée, quelle que soit leur nationalité. Le sergent Malamine fixera sa résidence soit à Okila, soit au village d'Otiulu où à n'importe quelle autre place voisine, sans toutefois sortir des Etats de Macoco »²⁴¹. La note de nomination de Malamine à ce poste fut signée à Okila le 3 octobre 1880 par Brazza alors enseigne de vaisseau, commandant provisoire des stations françaises du Haut-Ogooué et du Congo intérieur. On a trouvé un exemplaire de cette décision dans les dossiers de Brazza auxquels on vient de faire allusion.

Comme la zone concernée était convoitée par d'autres puissances coloniales, ces clauses s'accompagnent néanmoins d'une certaine restriction. Ce faisant, en juillet 1881, Stanley, le concurrent de Brazza au Congo, n'était pas le bienvenu dans la station. Il tenta même de faire rallier Malamine à sa cause en lui offrant un fusil à répétition. Peine perdue ! Le soldat noir était resté ferme sur sa position. Stanley fut alors impressionné par son dévouement et sa détermination à défendre la cause française. Il finit par apprendre l'existence de l'acte de cession signé par Brazza. Il importe de préciser qu'avant son retour en France, il avait pris le soin de laisser un duplicata de cet acte entre les mains du compagnon africain qui devait l'exhiber à tout Européen circulant dans la région. Stanley ne se retira en Angleterre qu'en 1890, laissant le champ libre aux entreprises coloniales de Brazza. En dépit de son isolement, Malamine avait su défendre la station contre les tentatives d'occupation de Stanley dont la progression semblait être empêchée par le sergent. Il convient de préciser que celui-ci avait reçu de la part de l'officier français les instructions de veiller au maintien de la paix entre les villages placés sous l'autorité de Makoko et d'étendre son influence sur les

²⁴⁰ - Henri BRUNSHWIG, *L'avènement de l'Afrique noire*, Paris, A. Colin, 1963, p.147

²⁴¹ - ASOM : MSS 958 : Brazza –Pierre Savorgnan, Fonds : Don J. Simondet

indigènes en attendant son retour de France. La recommandation la plus importante consiste à tenir ferme le pavillon français en toutes circonstances. En l'absence de Brazza, il avait su mener à bien cette mission. Celle-ci peut-elle être considérée comme le moment de gloire du soldat noir ? Sa réputation avait-elle atteint son point culminant à l'issue de cette opération ?

Cette réputation est essentiellement liée au contexte dans lequel se situait la mission : la signature du traité Makoko. D'ailleurs, la nomination de Malamine au grade de sergent intervint juste quelque temps après cet événement. Ainsi peut-on déduire que sa renommée tient largement au service rendu au représentant français Brazza, et donc à la France. En guise de reconnaissance, il reçut la médaille militaire le 1^{er} février 1885, quelques mois avant son décès. Cette renommée est par ailleurs accentuée par Brazza lui-même qui n'avait cessé de rendre populaire parmi ses collaborateurs le nom de Malamine perçu comme le meilleur soldat noir. En raison de sa noble action, il est cité sur la liste des figures noires ayant apporté leur contribution à l'œuvre coloniale. Son nom demeure inséparable des origines de l'AEF. Déjà à l'époque, à Libreville, une compagnie nommée « Chargeurs Réunis » avait baptisé « Sergent Malamine » un petit navire annexe ; à Brazzaville, une plaque de bronze était érigée en son honneur par les soins du Souvenir Colonial Français. Son parcours appelle quelques réflexions. Elles portent essentiellement sur l'évolution du statut des laptots dont le recrutement fait penser à celui des hommes du rang.

A propos de l'évolution de ce statut, il importe de souligner que ces Africains, chargés de la navigation puis de la police, étaient généralement engagés pour deux ans pour assurer l'entretien et la protection des postes. Vraisemblablement, ils devaient constituer la pépinière des troupes noires. D'ailleurs, le contexte d'utilisation de cette terminologie en dit long et peut être perçu comme un indice fiable. En effet, le terme laptot était fréquemment utilisé à la fin du XIX^e siècle au moment où les premières missions d'exploration sollicitaient une importante main-d'œuvre locale pour la navigation. Ce qui n'est pas le cas au début du XX^e siècle marqué par la conquête militaire de l'Afrique qui nécessitait une force noire pour suppléer à l'effectif de la délégation métropolitaine. Durant cette période favorable à la formation des troupes noires, la terminologie disparut au profit de celle de tirailleurs dont l'écho est amplifié par l'action des tirailleurs sénégalais lors de la Première Guerre mondiale. Il n'est pas impossible d'exclure l'hypothèse que certains d'entre eux aient été des laptots avant d'intégrer l'armée coloniale.

A la différence de Malamine, le lieutenant des spahis Alioun Sal était connu pour son action au Sénégal aux côtés de Faidherbe alors gouverneur de la colonie. Sa biographie révèle qu'il était d'origine wolof et de religion musulmane. Contrairement au compagnon de

Savorgnan de Brazza, il connut un parcours exceptionnel couronné par sa promotion au grade de lieutenant. Il apparaît dans son parcours qu'il fit carrière dans les troupes indigènes avant d'être nommé lieutenant des spahis, grade rarement atteint par un soldat indigène à l'époque. Rien n'indique qu'il avait commencé sa carrière en tant que tirailleur avant de gravir les échelons jusqu'au grade de lieutenant. Philippe Héduy²⁴² le présente comme un sous-lieutenant de spahis sénégalais sans toutefois faire allusion à son itinéraire avant d'accéder à ce grade. Nombre d'informations recueillies convergent vers le fait que la carrière d'Alioun Sal s'était déroulée essentiellement dans les confins septentrionaux du Sénégal occupés à l'époque par les Maures. Au début de 1860, il y était envoyé par Faidherbe qui l'avait chargé d'accompagner l'enseigne de vaisseau Bourrel pour une mission de reconnaissance. Il s'agit là de la même zone qu'avait explorée l'interprète Bou El Mogdad en compagnie du capitaine Vincent. A l'issue de cette mission, Alioun Sal reçut au mois de juillet de la même année le commandement d'une mission plus ambitieuse dont l'objectif était de gagner Tombouctou en compagnie d'une caravane marocaine. Le chemin de cette opération était rempli d'embûches : capturé par les Maures au cours de l'exploration, le lieutenant fut réduit en esclavage avant d'être libéré. Mais sa progression vers Tombouctou se révéla impossible en raison d'une guerre entre les Maures et les Touareg. Comme cela ne suffit pas, il fut dénoncé comme officier français au grand résistant El-Hadj Omar. Il parvint heureusement à s'enfuir grâce à la complicité de certains chefs indigènes. Après un dur périple de vingt neuf mois, il réussit à retourner à Saint-Louis à la fin de l'année 1862. En dépit de cet échec, l'œuvre accomplie sous les auspices de Faidherbe, est à saluer, même si sa carrière n'a pas été l'objet de multiples publications comme Malamine. Ayant exploré certaines régions à haut risque où les voyageurs européens ne s'aventuraient pas à l'époque, il succombait à la suite d'une courte maladie à peine deux ans après son retour de sa dernière mission. Ses récits de voyages rédigés en arabe furent traduits et publiés par le lieutenant français Regnault. Ils offrent un tableau riche d'informations sur les divers peuples du nord du Sénégal.

Les deux parcours évoqués (celui du sergent Malamine et du lieutenant Alioun Sal) soulèvent des pistes de réflexion. Faute de la biographie de Malamine, Numa Broc²⁴³ a juste évoqué son nom en présentant le portrait de Savorgnan de Brazza. Au contraire, il a consacré

²⁴² - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar : 1364-1960*, op.cit, p.107

²⁴³ - Dans le *Dictionnaire illustré des explorateurs français et grands voyageurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. *Afrique*, (1988), Numa Broc présente d'une manière succincte les biographies de Sal Alioun (pp.2-3) et de Bou El Mogdad (pp.43-44).

quelques pages au lieutenant Alioun Sal et à l'interprète Bou El Mogdad. Philippe Hédouy²⁴⁴, quant à lui, est l'un des rares auteurs à brosser les portraits de ces trois figures africaines. Le fait qu'ils étaient tous originaires du Sénégal prouve suffisamment l'importance des recrutements des indigènes dans cette région. Leur dévouement à la cause coloniale n'est pas forcément contestable mais le consentement de la majorité d'entre eux n'obéissait pas nécessairement à cette logique. Il est de ce fait important de déterminer exactement quel sens ils donnaient à leur action aux côtés des officiers coloniaux ou au sein des missions d'exploration.

Attirés par les rétributions, les uns pouvaient apporter leur soutien aux explorateurs sans être conscients qu'ils oeuvraient pour la cause coloniale. Sans songer à cette dimension, les autres, imprégnés de leur culture d'hospitalité envers les étrangers, accueillait les arrivants blancs et n'hésitaient pas à leur offrir leurs services. Parmi eux, on peut citer les chefs de mission qui, à force de côtoyer les populations locales, adoptaient des attitudes permettant d'attirer les autochtones pour défendre cette cause, peut-être sans que ces derniers soient conscients de cette réalité. Il est donc possible de supposer qu'ils se soient mis au service des colonisateurs juste pour leur témoigner leur attachement. Partant de cette hypothèse, on peut parler d'une relation humaine inscrite dans un rapport individus / individus sans toutefois entrer dans les considérations coloniales.

Quelles que soient les positions locales, la main-d'œuvre indigène a joué un grand rôle durant l'expansion coloniale. Cependant, on constate que cette action est peu étudiée. Les figures noires présentées (Malamine, Alioun Sal, Bou El Mogdad...) constituent un nombre très faible si on considère l'ensemble d'indigènes ayant apporté leur soutien aux expéditions lors de l'exploration et de la conquête de l'Afrique. Etant donné que la majorité d'acteurs locaux est restée dans l'anonymat, il n'est donc pas évident de dresser une liste exhaustive des participants noirs à ce processus. A l'exception des officiers comme Brazza et Faidherbe qui avaient porté une attention particulière à ceux qui les avaient épaulés dans leur tâche, parfois dans des circonstances extrêmement difficiles, il n'est pas facile de retrouver les traces ou les détails de l'action coloniale de ces figures noires. L'exercice devient de plus en plus rude quand il s'agit de répertorier les porteurs, les interprètes et les supplétifs indigènes auprès des explorateurs. Faute d'informations précises, rien n'indique qu'ils étaient des auxiliaires de ces voyageurs lors des collectes d'objets africains. Le fait que leur nom ne figure pas sur la

²⁴⁴ - Voir Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar : 1364-1960*, op.cit, p.106 (« Bou-el-Moghdad. Les raisons du grand voyage »), p.107 (« Lieutenant de vaisseau Regnault. Alioun Sal, explorateur sénégalais »). Le portrait de Malamine a été brossé lors de l'évocation de l'action de Brazza. pp.150-155 (« Brazzaville : d'une simple case à une grande capitale »).

liste des donateurs du Musée de l'Homme ne permet pas d'apprécier leur contribution sur le plan ethnologique, même s'ils avaient fourni des articles aux explorateurs. Malgré cette constatation, le précieux concours des éléments noirs aux détachements militaires français durant l'expansion coloniale n'est pas contesté. En prenant en considération l'apport indigène par rapport à l'effort collectif pour l'aboutissement de ce processus, le colonel Jean Ferrandi note que « La pénétration africaine fut l'œuvre collective dont le mérite n'est pas celui d'un seul homme, mais dont quantité d'officiers et de sous-officiers coloniaux, sans oublier les admirables sénégalais, furent les artisans dévoués »²⁴⁵. Dans cette œuvre collective menée par les militaires métropolitains et les soldats noirs, il faut mettre l'accent sur la noble contribution des soldats mulâtres souvent passés inaperçus lors de l'évocation des grands acteurs coloniaux en Afrique. L'un des rares mulâtres à figurer sur la liste des officiers emblématiques est le général Alfred Amédée Dodds qui avait brillé par son rôle déterminant lors de la conquête du Dahomey.

En résumé, les officiers chargés de missions officielles en Afrique avaient d'une manière ou d'une autre entretenu des contacts avec les soldats indigènes. Au fil du temps, leur nombre monta en flèche, poussant ainsi la métropole à organiser cette force noire. Celle-ci constitue en quelque sorte la pépinière des troupes africaines. Sur le terrain, leur implication dans le domaine de collectes d'objets africains n'est pas facile à apprécier malgré leur probable appui aux militaires qu'ils accompagnaient.

La mise en place des troupes africaines

Savorgnan de Brazza et Louis Faidherbe n'étaient pas les seuls officiers à bénéficier du concours des soldats noirs dont l'action s'était considérablement accrue au moment de la conquête militaire de l'Afrique. L'exemple éloquent porte sur la campagne de Dahomey en 1892 où le colonel Dodds s'était entouré de « trois compagnies de tirailleurs »²⁴⁶. La structuration de ces troupes africaines fut l'œuvre de Faidherbe qui prit l'initiative de mettre en place un schéma pouvant regrouper les soldats noirs. Dans son programme, la création des troupes coloniales était l'une de ses priorités. Grâce à l'effort consenti, les unités de tirailleurs

²⁴⁵ - Jean FERRANDI, « Le général Largeau », in *Les grands soldats coloniaux*, Paris, Henri Jonquière, 1931, p.350

²⁴⁶ - Jacques FREMEAUX, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, op.cit, p.128

sénégalais naquirent en Afrique alors qu'il était gouverneur du Sénégal de 1854 à 1861. C'est en connaissance de cause qu'il fut animé par ce souci de créer ces genres d'unités lorsqu'il occupait ce poste. Concrètement, lors de l'exercice de ses fonctions, sa première préoccupation consistait à soumettre à la France de nouveaux territoires en vue d'ouvrir à son commerce le Soudan et le bassin du Niger. Malheureusement, il ne disposait pas de moyens humains suffisants pour atteindre cet objectif. Ses forces militaires ne représentaient que trois bataillons d'infanterie dont deux indigènes, un escadron mixte de spahis et deux batteries. Il dut faire appel à des soldats africains pour palier à cette insuffisance et concrétiser son programme. Il recruta alors sur place des troupes auxiliaires.

Concernant la création officielle des détachements locaux, il est intéressant de noter qu'elle portait les empreintes de l'Empereur Napoléon III. Il signa le 21 juillet 1857 à Plombières-les-Bains (Vosges) le décret de création d'un corps d'Infanterie africaine sous la dénomination de Tirailleurs Sénégalais. Leur origine a été dévoilée par Jacques Frémeaux²⁴⁷. Le décret stipule à l'article premier que ce corps, composé de quatre compagnies ayant chacune trois officiers, devait être commandé par un chef de bataillon. Il comprenait aussi un capitaine adjudant major, un lieutenant ou un sous- lieutenant, un officier payeur, et un chirurgien aide-major. Le 31 août 1857, le 1^{er} Bataillon de Tirailleurs Sénégalais fut constitué et Faidherbe affirmait sa satisfaction en ces termes : « C'est une belle troupe et nous sommes persuadés qu'elle rendra les services que nous attendons »²⁴⁸. Jean Sellier précise qu'il s'agit là du « premier bataillon de tirailleurs sénégalais recrutés dans la population indigène »²⁴⁹. Ancêtre des unités africaines, ce bataillon renfermait soit des anciens militaires des compagnies du Sénégal, soit des anciens esclaves. Au départ, il était composé d'environ 500 hommes. Peu à peu, il grossit ses effectifs et multiplia ses compagnies. Fort de ce succès, Faidherbe mit en place le Régiment de Tirailleurs Sénégalais, puis le Régiment de Tirailleurs Soudanais avant de créer les Bataillons autonomes des Territoires. C'est d'ailleurs ces éléments qui formaient les escortes des missions d'exploration qui parcouraient l'Afrique occidentale avant d'en assurer la pacification. Sur le terrain, ils étaient en constante

²⁴⁷ - Jacques FREMEAUX, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, op.cit, p.128 : « Les « tirailleurs sénégalais » connaissent une notoriété croissante. Leur origine remonte à l'utilisation, par les autorités françaises au Sénégal, d'esclaves-soldats, selon une pratique courante dans l'Afrique du temps ». Cette idée a, par ailleurs, été explicitée par Yves-Jean Saint-Martin. *Le Sénégal sous le second Empire*, Paris, Karthala, 1989, p.281 : « L'emploi de troupes indigènes au Sénégal trouve son origine officielle dans la compagnie des laptots de Gorée, créée en 1765 par le gouverneur de la place. Elle comprenait des « libres – Blancs, mulâtres ou Noirs, faisant fonction de bas officiers – et des « captifs », ou gourmets, simples soldats et caporaux.

²⁴⁸ - Maurice RIVES, Robert DIETRICH, *Héros méconnus : 1914-1918. Mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Association française Frères d'armes, janvier 1990, p.10-11

²⁴⁹ - Jean SELLIER, *Atlas des peuples d'Afrique*, op.cit, p.108

augmentation après 1880. « De 500 en 1857, leur effectif total s'est élevé à 15 000 en 1914 »²⁵⁰. Ces soldats figurèrent dans la plupart des expéditions en tant qu'éléments de renforts dans différentes régions africaines. Ce faisant, ils participaient à l'exploration et à la conquête de ces territoires aux côtés des officiers métropolitains chargés de leur recrutement. Pour la pacification du Niger en 1894, par exemple, les officiers Monteil et Marchand avaient mené cette manœuvre avec l'aide des tirailleurs recrutés sur place. Cette opération s'était déroulée à l'issue de la prise de la région de Tombouctou le 6 janvier de la même année par le colonel Bonnier. Celui-ci fut malheureusement tué par les Touaregs le 16 janvier 1894 avant l'arrivée du commandant Joffre qui réoccupa la ville le 9 février après avoir vengé Bonnier. Sur le champ des collectes d'objets africains, par contre, il n'est pas évident, à défaut de preuves, d'apprécier la contribution des tirailleurs souvent passée inaperçue dans la presse coloniale, laissant ainsi un vide en matière d'apport ethnologique. Il en découle que leur nom n'apparaît nulle part sur la liste des donateurs militaires des musées français comme le Musée de l'Homme et le Musée de l'Armée comme il a déjà été mentionné en parlant des laptots.

L'organisation militaire des Tirailleurs Sénégalais se développa grâce à l'effort du général de Trentinian²⁵¹. Deux ans après sa formation, ce corps disposait d'un effectif impressionnant composé d'un régiment de tirailleurs, d'un escadron de spahis, de deux compagnies de conducteurs, d'un peloton de méharistes et de plusieurs formations de gardes-frontières. De 1887 à 1900, d'autres unités de Tirailleurs furent créées. En 1883, par exemple, un décret institua le premier corps de tirailleurs stationnés au Congo ainsi qu'un détachement en poste au Gabon remplacé ensuite par un corps de tirailleurs gabonais. Le premier régiment de tirailleurs malgaches, quant à lui, fut créé en 1896. En dépit de la multiplication des corps de tirailleurs dans une série de territoires africains à la fin du XIX^e siècle, ces unités eurent une brève existence. C'est pour cette raison qu'à partir de 1900 tous les corps d'Infanterie africaine reprirent le nom de Tirailleurs Sénégalais par tradition, bien que les hommes de différentes régions de l'Afrique en aient fait partie.

En métropole, d'importants travaux furent engagés afin d'étudier les conditions et les modes de recrutement des troupes coloniales dans leur ensemble au lendemain de la défaite de 1870. Entre 1881 et 1900, dix-sept projets de loi furent déposés sur le Bureau de la Chambre des Députés. Trois tendances s'y dégagèrent. La première visa à confier au Département de la Marine la sécurité coloniale, la deuxième préconisa le rattachement pur et simple du problème militaire colonial au Département de la Guerre et la troisième enfin projeta la création d'une

²⁵⁰ - Jacques FREMEAUX, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, op.cit., p.129

²⁵¹ - Le général Trentinian avait occupé le poste de commandant supérieur du Soudan entre 1895 et 1900.

Armée Coloniale mise à la disposition d'un grand ministère des Colonies susceptible d'assurer un contrôle parfait de l'ensemble des territoires français d'outre-mer, y compris l'Afrique du Nord. A l'issue d'une étude minutieuse, la dernière tendance l'emporta. Le 7 juillet 1900, la Chambre des Députés vota le texte de loi instituant une armée coloniale. Cette loi rattacha à la Guerre les troupes de la Marine qui prirent désormais le nom de troupes coloniales. Celles-ci devinrent autonomes et distinctes de l'Armée métropolitaine, néanmoins, elles relevèrent du ministère des Colonies. Cette nouvelle structure comprenait deux corps principaux : le premier, homogène, stationné en métropole et en Afrique du Nord, le second, hétérogène, disposant des détachements indigènes, des formations auxiliaires ainsi que des unités extérieures à l'armée. En vertu de l'article 5 de la loi organique déjà citée, deux décrets du 28 novembre 1900 présentent ses composantes. Elles comprenaient l'infanterie et l'artillerie coloniales. Chacune d'elles disposait d'un état-major particulier. L'article 4 du décret portant organisation de l'infanterie coloniale précise que douze régiments métropolitains la composent, soit une augmentation de quatre unités par rapport au précédent décret organique. Deux missions principales furent attribuées à l'infanterie coloniale : la défense continentale et la garde des colonies. En revanche, l'artillerie coloniale avait une préoccupation essentielle : celle de la défense continentale. La protection des points d'appui de la flotte restait tout de même secondaire.

Quelques années après la création de l'armée coloniale, le ministère de la Guerre ressentit le besoin de garnir ses troupes d'éléments autochtones alors que les règles de recrutement se dessinèrent peu à peu. Dans sa circulaire du 25 novembre 1902, le Commissaire général du gouvernement insista sur la nécessité de procéder à un recrutement local dans les possessions du Congo et Dépendances ainsi que dans la circonscription des territoires et pays de protectorat du Tchad. Cette circulaire fut adressée au lieutenant-gouverneur du Congo français, à l'administrateur en chef de la circonscription des territoires et pays de protectorat du Tchad, aux administrateurs des régions et des cercles, et aux chefs de poste des régions. Il revenait à ces autorités l'ultime tâche de mettre en application cette décision. En AEF, le recrutement local tenait compte de certains critères et obéissait à des règles bien précises. Les aptitudes physiques et surtout les valeurs guerrières passaient en premier lieu. Ces valeurs étaient jugées indispensables pour ceux qui aspiraient au métier des armes. Ce faisant, on privilégiait les ethnies réputées pour leur qualité guerrière comme les Loangos, les Yakomas et Sangos sur les rives du fleuve Oubangui et les Saras du Tchad. Une commission de recrutement fut chargée de constituer ces troupes noires. Elle comprenait l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé au chef lieu de la circonscription, un

officier adjoint, un médecin des troupes coloniales et un représentant de la colonie.

Pour ce qui relève de l'organisation militaire des colonies, tout était calqué sur le système métropolitain. Les troupes noires étaient subdivisées en compagnies, bataillons et régiments. Chaque compagnie regroupait en moyenne 150 hommes recrutés sur place. Son commandement était assuré par des cadres français, notamment un capitaine, deux lieutenants ou sous-lieutenants, un adjudant, un sergent-major, un sergent fourrier, cinq sergents et deux clairons. Le bataillon, quant à lui, était placé sous les ordres d'un chef de bataillon dirigeant au moins quatre compagnies. Le régiment, enfin, était commandé par un lieutenant-colonel. Formant le groupement le plus important de l'organisation militaire, il disposait d'un certain nombre de bataillons. Son administration était gérée par un capitaine-major, un lieutenant trésorier, un lieutenant d'habillement secondé par des secrétaires, des sous-officiers et des caporaux métropolitains.

Comme l'armée coloniale était une grande formation, il va de soi qu'elle fut constituée d'une série de corps ou de sections spécialisées selon les besoins et les objectifs poursuivis. Cette spécialisation permettait une certaine décentralisation par rapport aux multiples activités de l'armée sur le champ de bataille ou lors des situations nécessitant l'emploi d'une force armée. L'armée coloniale stationnée au Congo, par exemple, disposait de plusieurs sections dont le détachement de l'infanterie de Marine, le régiment d'infanterie régulière, les détachements montés, la milice locale, la garde régionale et la section d'artillerie. Cette armée joua un rôle précieux pendant la conquête de l'Afrique grâce à la participation des militaires engagés et motivés pour accomplir cette tâche. Marc Michel est revenu sur l'historique de l'armée coloniale, en précisant que celle-ci « fut d'abord un corps expéditionnaire de Marine, hérité de l'Ancien Régime, chargé de défendre les colonies, dont les ministères de la Marine et de la Guerre se disputaient la tutelle. Au XIX^e siècle, elle devint l'armature d'une expansion tous azimuts qui imposa d'autres solutions que l'envoi de soldats de métiers ou le recours à la Légion étrangère créée par Soult en 1831 »²⁵².

Une fois leur mise en place effectuée, les troupes coloniales devinrent de grands acteurs coloniaux en Afrique. Leur nombre monta en flèche et leur action se répandit dans différents points du continent. Désormais troupes coloniales et militaires métropolitains y menèrent ensemble la politique d'expansion coloniale de la III^e République. Dans l'optique d'encourager l'action de ces troupes, la France leur octroya quelques avantages, notamment la solde de tout soldat métropolitain engagé dans les colonies était doublée par rapport à celle

²⁵² - Marc MICHEL, « Les militaires de la conquête », in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit.*, p.600

des militaires restés en métropole. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les troupes coloniales furent très vite prises dans le tourbillon de la Première Guerre mondiale. Celle-ci eut des répercussions sur leur organisation. Dotées d'un effectif important lors de la mobilisation, elles furent appelées à intervenir sur plusieurs fronts. On assiste alors à leur division en deux parties : les unités stationnées en France et les formations stationnées outre-mer. Analysant l'action de ces unités, Maurice Rives et Robert Dietrich²⁵³ notent la participation de 36 bataillons (40 000 Hommes, tous Européens) et 12 batteries d'artillerie en France, et celle de 83 bataillons et 41 batteries (à recrutement régional et encadrement mixte, européen et autochtone) en Outre-Mer. Ils ajoutent que le Régiment de Marche de Tirailleurs Sénégalais commandé par le colonel Lavenir fut dirigé sur le front français en septembre 1914. Formé par les éléments issus des 1^{er} et 2^{ème} Régiments de Tirailleurs Sénégalais, ce détachement comprenait trois bataillons²⁵⁴. Par ailleurs, d'autres troupes africaines intervinrent aux côtés de l'armée française positionnée fin mars 1917 sur le plateau calcaire, situé entre l'Aisne au sud et l'Ailette au nord. Compte tenu de l'appel à la mobilisation, de nouvelles unités furent créées dans les colonies pour assurer la relève des bataillons sénégalais partis en France dès le début de la guerre. Il s'agit des régiments d'active africains (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} R.T.S). Mis en place en AOF en 1914 à destination du Maroc, ces corps étaient encadrés en partie par du personnel réserviste. Dirigeant la 6^{ème} armée forte de 17 divisions, le général Mangin ne cache pas son admiration face à l'action des troupes noires lors de la Grande Guerre au point d'être considéré comme le farouche partisan de la force noire. Il estime que la France leur est redevable d'avoir fait montre de leur attachement à la patrie en versant leur sang. A l'image de ce Général, la plupart d'officiers avaient eu l'occasion de côtoyer les soldats africains dans telle ou telle circonstance.

²⁵³ - Maurice RIVES, Robert DIETRICH, *Héros méconnus : 1914-1918/1939-1945, op.cit*, p.13

²⁵⁴ - Ces trois bataillons étaient dirigés respectivement par le chef de bataillon Chasles, le capitaine Schnéégans et le chef de bataillon Sapollain.

CHAPITRE II : LES OFFICIERS ET LEUR ACTION COLONIALE EN AFRIQUE

Compte tenu de l'appartenance des officiers coloniaux à l'armée française, il va sans dire que l'étude des caractéristiques de ces militaires ne pourrait pas être constructive sans évoquer l'histoire de cette institution. De ce point de vue, il a été jugé raisonnable de s'intéresser à cet aspect dans son ensemble grâce aux données extraites de l'ouvrage du général Weygand²⁵⁵. De son côté, Anthony Clayton²⁵⁶ a apporté des éclaircissements sur l'action de l'armée française en Afrique de 1830 à 1962. A la différence de ces deux auteurs, William Serman s'est essentiellement préoccupé d'examiner le rôle des officiers français dans la nation²⁵⁷.

Pour cette étude, il eut été souhaitable de faire l'inventaire des militaires ayant participé à l'expansion coloniale française en Afrique et ayant effectué d'importantes collections ethnologiques à cette occasion. Mais très vite, cette tâche s'est avérée impossible en raison du nombre phénoménal de soldats mobilisés. C'est pourquoi, il convient de restreindre le champ d'étude sur un certain nombre d'officiers ayant brillé sur le continent par leur rôle à la tête des expéditions ou par leur œuvre au sein des groupes. Le choix s'est porté sur les personnages dont l'action coloniale en Afrique peut présenter un intérêt ethnologique. La priorité a été accordée aux donateurs militaires figurant sur les fiches des musées français, en l'occurrence la liste des vendeurs et donateurs du Musée de l'Homme. Il s'agit en exemple de les identifier à partir de leurs collections africaines rassemblées lors des missions d'exploration. En effet, celles-ci leur donnaient l'opportunité de récolter une diversité d'objets africains. Ce faisant, elles leur ouvraient, en quelque sorte, les portes d'un véritable terrain, voire d'un immense champ de recherche. On va surtout insister sur les expéditions effectuées avant 1890 et celles produites après cette période. Après avoir analysé leurs différents aspects, on s'attardera sur les profils, les trajectoires professionnelles, l'action coloniale et ethnologique des officiers qui les dirigeaient ou qui y figuraient. L'objectif est de faire des recoupements d'informations sur leur milieu familial et social pour chercher à savoir si ces facteurs avaient eu un impact sur leur choix de participer activement aux collectes d'objets africains.

A première vue, on note que ces militaires, de toutes classes sociales confondues, étaient formées dans une série d'écoles, notamment l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr,

²⁵⁵ - WEYGAND (Général), *Histoire de l'armée française*, op.cit, 493p

²⁵⁶ - Anthony CLAYTON, *Histoire de l'Armée française en Afrique 1830-1912*, op.cit

²⁵⁷ - William SERMAN, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, op.cit

l'Ecole Polytechnique, l'Ecole Navale, l'Ecole de formation des sous-officiers de Saint-Maixent. En dépit de la diversité de la formation reçue, ils furent confrontés à des réalités plus ou moins similaires dans les colonies. Outre la mobilité géographique vécue par les uns et les autres, ils furent majoritairement appelés à exercer d'innombrables fonctions dont il faudrait présenter quelques aspects. A l'issue de la phase d'exploration et de la conquête militaire de l'Afrique, leurs tâches semblent se réduire à une préoccupation essentielle : l'administration coloniale des territoires conquis. Cet intérêt se traduit par l'implication dans ce domaine des grandes figures militaires telles que Gallieni ou Archinard. Les médecins militaires avaient aussi apporté leur contribution pour l'aboutissement de ce processus.

Présence des officiers au sein des missions d'exploration en Afrique

L'étude des missions d'exploration en direction de l'Afrique ne peut être menée d'une manière constructive sans tenir compte de leur période de déroulement. Ce facteur amène à procéder à une classification de ces missions. D'après les archives du SHAT²⁵⁸, celles-ci différaient selon la période située soit avant, soit après l'année 1890. Théoriquement, cette référence peut constituer un indice pour regrouper les expéditions effectuées en Afrique vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Sur le terrain, par contre, il n'est pas évident de distinguer systématiquement ces expéditions du fait du caractère polyvalent de certaines manoeuvres. Présentant deux caractéristiques principales, l'exemple de la mission Congo Nil (1896-1899) dirigée par Marchand permet de comprendre cette difficulté. Témoin de l'opération alors qu'il avait le grade de capitaine, le général Baratier²⁵⁹ note qu'elle relève à la fois de la reconnaissance et de l'exploration. Ce faisant, elle devait, d'une part, traverser les contrées inconnues sans s'immobiliser dans un pays afin d'atteindre son but le plus vite possible et d'autre part, de progresser vers l'intérieur de l'Afrique tout en restant en liaison avec sa base de ravitaillement pour des raisons politiques, de créer des postes tout en préparant les indigènes à l'arrivée des forces chargées de prendre la relève.

Face à la complexité de classer les expéditions, il est nécessaire de les analyser en

²⁵⁸ - SHAT, Service de microfilm, Série N : III^e République, 15H56 : La conquête du Tchad, D2 : Rapports sur la situation militaire, politique et économique du territoire militaire du Tchad (1902-1912)

²⁵⁹ - BARATIER (Général), *Au Congo. Souvenirs de la mission Marchand*, Paris, Arthème Fayard & Cie, 1917, 281p

ayant présent à l'esprit que les missions de reconnaissance et d'exploration ont précédé l'apparition des expéditions militaires. Effectuées en Afrique à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle dans le cadre de la conquête militaire proprement dite, elles étaient dans la plupart des cas dirigées par les officiers et renfermaient un nombre important de soldats à la différence de la rareté de ceux décelés dans les missions chargées d'explorer les contrées africaines dans les années 1880.

Les missions effectuées avant 1890

Les missions effectuées avant 1890 avaient, en général, pour principal but la découverte des régions africaines restées encore non explorées. Durant cette phase, elles concernaient essentiellement les voyages de reconnaissance de ces zones. A l'instar des acteurs coloniaux, les officiers s'étaient impliqués dans cette tâche. A partir de 1859 et 1860, Louis Faidherbe, par exemple, avait organisé une série d'exploration et de reconnaissance au Sénégal. En 1875, Savorgnan de Brazza se lança, de son côté, dans l'exploration de l'Afrique centrale. Les résultats obtenus ont donné naissance aux actes diplomatiques de la Conférence Internationale de Berlin et aux traités signés par la France avec d'autres puissances coloniales (Portugal, Angleterre, ...) et les chefs locaux. La signature du traité Makoko par Brazza en est une illustration. Les opérations qu'il avait conduites sont citées parmi les principales expéditions inscrites dans l'histoire de l'Afrique centrale avant l'année 1890. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de s'intéresser à son parcours marqué par trois missions majeures :

1- La première mission de Savorgnan de Brazza (1875-1879) ou l'exploration de l'Ogooué

L'objectif du voyage apparaît dans la stratégie d'exploration que Brazza a présentée dans son projet renfermant deux étapes essentielles. La première consiste à remonter aussi loin que possible le fleuve Ogooué et atteindre ses sources, s'il était possible, et la seconde, à rechercher les lacs et les fleuves par où devait s'écouler la grande masse des eaux qui tombait de l'Equateur. L'embarquement du personnel devant accompagner Brazza eut lieu à Bordeaux le 20 août 1875. A son arrivée en Afrique, l'équipe s'attela au recrutement de treize laptots et quatre interprètes avant de commencer sur le vapeur *Marabout* la remontée de l'Ogooué

proprement dite. Alfred Marche²⁶⁰, pour raison de santé, dut malheureusement abandonner la partie lors de la remontée du fleuve. Après son départ, la délégation poursuivit en pirogues l'exploration du bassin du fleuve sur une durée approximative de deux ans. Durant cet intervalle de temps, Brazza avait fondé quelques postes et s'était adonné à l'étude hydrographique de la zone explorée. Malgré les efforts consentis, son action fut malheureusement entreprise dans l'indifférence générale. Aucun mouvement d'opinion ne le soutenait. De surcroît, ses ressources matérielles étaient nettement dérisoires : seulement 17 500 francs au titre de subventions diverses. L'exploration du fleuve fut stoppée par les tribus Apfourous hostiles à toute présence européenne dans leur région. L'expédition dut alors renoncer à descendre l'Alima. De retour en France le 5 janvier 1879, Brazza fut accueilli en héros et perçu désormais comme une célébrité nationale, voire internationale susceptible de contrebalancer la renommée de Stanley. Fort de cette réputation, il fut même reçu en audience à Bruxelles par le roi Léopold II.

En France, Brazza révéla dans ses rapports et conférences publiques l'existence d'une voie d'accès vers le fleuve Congo. Réalisée à l'heure des premières missions d'exploration, cette découverte fut d'une importance capitale car elle pouvait ouvrir l'accès de l'Afrique centrale à la métropole. Un rapport sur son périple en Afrique équatoriale conservé dans les archives du Service Historique de la Marine à Vincennes²⁶¹ décrit en long et en large les régions traversées et constitue sa relation du voyage. Il apparaît que la mission prévue initialement pour la reconnaissance du cours et du bassin de l'Ogooué avait même été poursuivie jusque dans le bassin du Congo. Le document livre, par ailleurs, des informations détaillées sur la rencontre de Brazza avec les chefs locaux et les ethnies rencontrées comme les Batekés. Cet aspect descriptif a été jugé intéressant. En fin de compte, l'œuvre de l'officier colonial lut valut un prix de l'Académie des Sciences. Il fut également décoré en 1880 de la Légion d'honneur ainsi que son compagnon Ballay²⁶².

L'accueil triomphal en France de Brazza dissimule pourtant tout l'effort réalisé dans un contexte difficile. Sur le terrain, il était appelé à faire quotidiennement preuve de persévérance et de courage. Face à cette situation délicate, il est légitime de se poser la question de savoir comment il arrivait à les surmonter. Sans doute, la force du chef de

²⁶⁰ - A peine un an après son retour en France, Alfred Marche publia en 1879 un ouvrage intitulé *Trois voyages dans l'Afrique occidentale* pour relater ses périples sur le sol africain.

²⁶¹ - Service Historique de la Marine, Vincennes. BB4 1448 : Rapport de Savorgnan de Brazza sur son expédition en Afrique Equatoriale. Composé de plus de 300 pages, ce rapport impressionne par son volume.

²⁶² - Ballay avait connu une carrière coloniale exceptionnelle. Né en 1847, il avait contribué au début du XX^e siècle à la création de la capitale de Conakry en tant que gouverneur de la Guinée avant d'occuper le poste de gouverneur général de l'AOF à Saint-Louis.

mission devait-elle reposer sur ses traits de caractère dont les principaux étaient la ténacité, la patience inlassable, la résistance morale et l'esprit de finesse. Grâce à ces vertus, il reprit son bâton de pèlerin pour entreprendre d'autres périples en Afrique. Entre 1879 et 1898, il n'a cessé de sillonner l'Afrique centrale où il avait mené la majeure partie de sa carrière.

2- La deuxième mission d'exploration (1879-1882) et la signature du traité Makoko

Après son accueil chaleureux, Brazza devait reprendre son service dans la Marine le 5 juillet 1879. Mais les médecins ne se prononçaient pas pour une telle reprise en raison de son état de santé dont le diagnostic révélait une maladie de foie. Il profita de cette période pour effectuer un voyage à Bruxelles afin de rencontrer le Roi Léopold II. Celui-ci lui demanda d'œuvrer pour le compte de l'Association Internationale Africaine lui offrant ainsi l'ultime opportunité de multiplier d'autres missions en Afrique.

Ardent défenseur de la cause française, Brazza refusa la proposition. Au cours de la même année, il choisit de repartir au Congo sous l'auspice du Comité français de l'Association Internationale Africaine dirigé par Ferdinand de Lesseps. Disposant de moyens plus importants que lors de la première mission d'exploration, il fut chargé de créer deux stations scientifiques en Afrique équatoriale. A cet effet, il fut accompagné par l'élève mécanicien Michaux, du deuxième maître de manœuvre Hamon, du matelot Noguez et de dix laptots. Dès la fin de l'année 1879, l'équipe entama la remontée de l'Ogooué. Cette entreprise fut menée avec une extrême rapidité dans l'optique de devancer Stanley qui se préparait à un probable voyage au Congo au nom du Roi Léopold II. Au mois de juin 1880, l'équipe atteignit la limite de navigabilité de l'Ogooué. Elle y fonda le poste de Francheville (la ville des affranchis) devenu Franceville. Ce poste fut la première station créée au profit de ce Comité français. En progressant dans la brousse à l'aide des croquis élaborés par Stanley, Brazza parvint au fleuve Congo. Etait-il le premier européen à atteindre ce fleuve ?

Contrairement à l'idée répandue de considérer Brazza comme le premier français à découvrir cette zone, Paul Kaya²⁶³ fait remarquer que d'autres Européens avaient atteint le

²⁶³ - Paul Kaya est un natif de Congo Brazzaville et ancien ministre congolais de l'économie, du plan et des travaux publics. Dans une intervention inscrite dans le cadre d'une série de conférences organisées en hommage de Brazza le 7 octobre 2005 à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, il révèle que bien avant l'arrivée de Savorgnan de Brazza au Congo et au Gabon, les habitants avaient reçu chez eux la visite des Blancs. En effet, il admet que c'est en 1482 que Diego Cão avait atteint l'embouchure du fleuve Congo. Près de dix ans après, en 1491, le roi Jean II du Portugal dépêcha au royaume Kongo une caravane comprenant plusieurs caravelles transportant de nombreuses personnes.

fleuve bien avant son arrivée. Sa progression marquée par la rencontre avec quelques chefs locaux le conduisait néanmoins au village de Mbé où il avait passé un temps avec le Makoko²⁶⁴. Ne connaissant les Blancs que par la traite des Noirs et l'écho des fusils de Stanley sur le Congo, ce dernier avait accueilli Brazza sous son toit pendant vingt-cinq jours durant lesquels il avait pris le temps de le questionner et de s'entretenir longuement avec lui. Cette attitude du roi reflète-t-elle un climat de méfiance entre les arrivants et les populations locales ? Celles-ci les percevaient-ils comme une menace potentielle ? Dans ce climat, il convient de se demander comment le français Brazza allait s'y prendre pour gagner la confiance du chef traditionnel qui, de par la position adoptée, laisse apparaître sa ferme intention de connaître ses motivations réelles avant de prendre une quelconque décision. Qui était ce roi ?

Ce personnage était issu d'une dynastie qui avait eu des contacts avec les Européens. « C'est un potentat dont la dynastie, connue à la côte dès le XV^e siècle, est citée par les voyageurs portugais les plus anciens, Bartholomé Diaz et Cadoc Mosco »²⁶⁵. Son influence, d'un caractère surtout religieux, s'étendait, le long du Congo, depuis Ntamo jusqu'au delà de l'Alima. Suite aux longues discussions entre ce chef et Brazza, le traité Makoko fut signé par les deux hommes le 10 septembre 1880. Il ne s'agit pas d'un traité de protectorat²⁶⁶ mais d'un acte de cession du territoire du roi à la France. Appuyé par le portrait de ce dernier, le contenu de cette décision est présenté par Philippe Héduy²⁶⁷. La signature de cette cession fut suivie par celle d'une série de traités avec d'autres chefs locaux. Ces actes communément appelés les traités Makoko ont été présentés par Henri Brunshwig²⁶⁸. A l'issue de leur signature, Brazza confia à Malamine la garde du pavillon français avant de retourner à Libreville pour s'occuper personnellement de l'organisation des régions explorées. La ville de Brazzaville et son aéroport international se situent aujourd'hui sur le territoire où Brazza avait planté le drapeau français. Il est possible de retrouver ses itinéraires sur la carte suivante extraite d'un compte-rendu des séances de la Société de Géographie et reprise par Charles de Chavannes²⁶⁹.

²⁶⁴ - Dans son ouvrage sur *Les explorateurs de l'Afrique* (1830), Paul Bory utilise l'appellation Makoko comme le nom de ce roi. En réalité, ce n'est pas le cas. Brazza lui-même ignorait cela, et il est tout à fait évident que les auteurs qui s'étaient inspirés de ses écrits tombent dans le piège. En effet, Dans le terme « Makoko » signifie le chef, le grand chef ou le roi (...), le nom de ce chef étant Ilôo ou Ilôo Ier.

²⁶⁵ - Paul BORY, *Les explorateurs de l'Afrique*, op.cit, p.239

²⁶⁶ - Henri Brunshwig a apporté des éclaircissements sur cette nuance, tout en présentant les différents aspects du traité dans son article sur « La négociation du traité Makoko », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 17, Vol.V, MCMLXV, 1^{er} Cahier, pp.5-56.

²⁶⁷ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, Madagascar*, op.cit, p.144

²⁶⁸ - Henri BRUNSCHWIG, *Brazza, Explorateur. Les traités Makoko 1880-1882*, Paris, Mouton, 1966, 298p

²⁶⁹ - Charles de CHAVANNES, *Les origines de l'Afrique Equatoriale Française. Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)*, op.cit, 380p

Au mois d'avril 1882, Brazza rentra en France où le traité Makoko fit l'objet de nombreuses tractations²⁷⁰. Il fut finalement ratifié le 21 novembre de la même année. Quelques jours plus tard, on assiste à la publication de la loi autorisant son exécution. Cela était rare à l'époque. Généralement, les accords de ce genre n'étaient entérinés que par simple décret. Cette procédure exceptionnelle traduit à juste titre l'importance accordée par la métropole à ce traité.

Le début des années 1880, correspondant à la période de retour de Brazza en France à l'issue de la deuxième mission, fut marqué, par ailleurs, par de nombreuses campagnes en Afrique. Destinées essentiellement à neutraliser les foyers de résistances africaines, ces manoeuvres furent menées dans différentes parties du continent et conduites généralement par des officiers comme Archinard. Celui-ci a le mérite de participer à un certain nombre d'opérations en Afrique Occidentale au cours des années 1880 :

- 1880-1881 : Participation d'Archinard à la première campagne au début de sa carrière africaine à la demande du premier commandant du Haut-Sénégal, Borgnis-Desbordes.

- 1881-1882 : Deuxième campagne de Borgnis-Desbordes sur le Haut-Sénégal et traversée du Niger.

- 1882-1883 : Troisième campagne de Borgnis-Desbordes à partir de Kayes en direction de Bamako et combat contre les troupes de résistance de Samory. Il importe de préciser que le premier drapeau hissé à Bamako en 1883 a été rapporté en métropole par le capitaine Archinard dans sa cantine.

- 1888-1889 : Campagne d'Archinard contre le Sultan de Ségou, Ahmadou, après sa nomination au poste de commandant supérieur du Soudan français en 1888 en remplacement du lieutenant-colonel Gallieni. La campagne se solda par l'imposition d'un traité à Samory. Grâce à cette convention, tous les territoires de la rive gauche du Niger ont été cédés à la France.

3- La troisième mission d'exploration ou la Mission de l'Ouest Africain (1883-1885)

Investi du titre de Commissaire général dans l'Ouest Africain, Savorgnan de Brazza se lança dans un troisième voyage pour parachever l'œuvre de ses deux précédentes missions.

²⁷⁰ - Henri BRUNSCHWIG, *L'avènement de l'Afrique noire*, op.cit, p.158 : « La campagne entreprise dans l'opinion publique se développa au même moment. Les milieux économiques multiplièrent les démarches en faveur de la ratification des traités Makoko. Le 8 novembre, la Chambre de Commerce de Paris adressa au ministre des Affaires étrangères un appel qui répondait trop exactement aux intentions du Gouvernement pour qu'on ne le soupçonne pas d'avoir été inspiré ».

Organisée par le ministère de l'Instruction publique, l'expédition appelée « Mission de l'Ouest Africain » débuta le 21 mars 1883 au lieu du 10 comme prévu. Le frère de Brazza, Jacques, intégra l'équipe en tant que naturaliste. Faisant suite à la ratification du traité Makoko, l'opération avait pour objectif principal d'établir les bases de la présence française au Congo. Pour cela, Brazza devait définir les limites de la colonie et en prendre possession. Compte tenu de l'importance de la tâche, la métropole mit à sa disposition des moyens plus considérables que ceux des voyages déjà effectués. Sur le plan matériel, les ressources étaient constituées de huit cents tonnes de marchandises et d'engins de toute sorte. Concernant le personnel, on compte une quarantaine d'Européens. Charles de Chavannes²⁷¹ qui occupait, par ailleurs, le poste de secrétaire particulier du Commissaire général, a dressé un tableau remarquable des membres de l'expédition. Cette fonction ne laisse pas douter de l'existence d'un fort lien et d'une complicité entre lui et le chef de la délégation. Dans sa présentation, Chavannes met l'accent sur l'aspect organisationnel remarquable pour une mission d'exploration se déroulant dans les années 1880. La hiérarchie du personnel se compose comme suit :

📖 Un état-major (Huit membres) comprenant trois officiers, notamment le lieutenant d'artillerie Michelez, les lieutenants de cavalerie Decazes et Manchon

📖 Des agents auxiliaires dont Charles de Chavannes lui-même, Albert Dolisie, polytechnicien et ancien officier d'artillerie et un neveu de l'amiral Louis de Montaignac.

📖 Un personnel fourni par les ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies. Il est composé de vingt-cinq membres dont quelques sous-officiers et Jean Pouplier alors second-maître de manœuvre de première classe.

A cette délégation métropolitaine s'ajoute une troupe recrutée. Il s'agit de la main-d'œuvre locale composée d'environ cent cinquante Noirs. Parmi eux, on compte des interprètes et cent trente neuf auxiliaires sénégalais. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà participé à la précédente mission de Brazza. Le fidèle compagnon de Brazza, le sergent Malamine, intégra également l'équipe après avoir été relevé du poste²⁷² qu'il lui avait confié. Cet effectif fut complété par une section de vingt-cinq tirailleurs algériens détachés par le ministre de la Guerre et placés sous les ordres de l'adjudant Pierron. Les itinéraires empruntés par l'ensemble de l'équipe ainsi que le parcours de Brazza de 1883 à 1885 apparaissent sur la carte présentée par Napoléon Ney.

²⁷¹ - Charles de CHAVANNES, *Les origines de l'Afrique Equatoriale Française. Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)*, op.cit, pp.44-46

²⁷² - C'est l'officier Louis Alexandre Antoine Mizon, alors en froid avec son prédécesseur Brazza, qui avait donné à Malamine l'ordre d'abandonner Brazzaville. Ce dernier ne retrouva Brazza qu'à Dakar en 1883.

Cette carte fournit d'intéressantes données. Sur le plan ethnologique, on peut extraire des informations sur la répartition des populations dans certains territoires africains et sur les noms de quelques ethnies (Loangos, Batékés, Bapfourous...) dont les objets figurent dans la collection africaine de Savorgnan de Brazza conservée aujourd'hui au Musée du Quai Branly. Concernant le domaine hydrographique, les fleuves Congo et Ogooué y apparaissent clairement ainsi que des rivières comme l'Alima. De nombreuses missions d'exploration empruntèrent ces voies lors de leur progression vers l'intérieur de l'Afrique comme ce fut l'exemple de la mission Marchand en partance vers le Nil pour atteindre l'Oubangui. Les postes et stations sur le Congo et l'Ogooué implantées à cette occasion sont également repérables sur la carte. Ils étaient au nombre de vingt-six. Leur établissement aboutit à la création de la colonie du Gabon et du Moyen-Congo qui n'était autre que le prélude de l'AEF. Le Commissaire général Brazza était chargé de leur organisation. Il devait élire résidence à Libreville qui, de ce fait, devint la capitale de ces régions. Mais face à la nouvelle situation créée par l'Acte de Berlin en mai 1885 et les conventions signées entre la France et l'Etat indépendant du Congo, il fut rappelé à Paris. Suite à cette décision, la fin de la Mission de l'Ouest Africain fut annoncée au mois de juillet de la même année. Le 13 août, il fut décoré de la Croix d'officier de la Légion d'honneur. La direction des territoires du Congo et du Gabon fut alors rattachée au ministère de la Marine et des Colonies. Leur administration fut confiée au commandant du Gabon, le capitaine de Frégate Georges Pradier.

Durant sa carrière en Afrique centrale, Brazza avait longtemps conservé l'image d'un explorateur pacifique, préférant la négociation à la force à la différence de la méthode utilisée par Stanley. Son souvenir reste gravé dans les régions qu'il avait sillonnées et plus particulièrement à Brazzaville, cet ancien poste devenu la capitale de l'actuelle République du Congo. Même après la proclamation de son indépendance en 1960, ce pays reste reconnaissant à Brazza pour son œuvre incommensurable. Entré dans les annales de l'histoire, son nom est honoré à cause de sa contribution pour l'acquisition d'un vaste empire colonial à la France. Cela avait été perçu par la III^e République comme un moyen pour redorer l'image de la grande France après la défaite de 1870. Parallèlement, son action coloniale cache souvent sa riche contribution sur le plan ethnologique. Lors des opérations de prospection et des missions de reconnaissance effectuées durant ses différents périple, il avait réalisé une importante collection africaine. Rapportée au Musée d'Ethnographie du Trocadéro, elle est constituée des centaines d'objets de provenances ethnique et géographique diverses. Comme Brazza, d'autres officiers comme Marchand, Tilho et Lenfant ont rassemblé un large éventail d'objets pendant leurs séjours en Afrique, même si leurs missions ne s'inscrivaient pas dans la

même période que celles de l'officier de Marine.

De nombreux officiers à la tête des expéditions menées après 1890

L'après 1890 se distingue par le fait qu'il est marqué par la multiplication de missions d'exploration en direction de l'Afrique. Cette étape correspondant à l'après-Conférence de Berlin voit les frontières du continent se dessiner peu à peu. L'occupation effective de cet espace prit réellement forme vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Contrairement aux missions de reconnaissance, celles inscrites dans cette période regroupaient des expéditions entreprises en vue de l'exploration, puis de la conquête des zones déjà reconnues. Face à cette constatation, deux cas de figures sont donc à considérer en fonction de l'objectif arrêté. D'une part, les opérations chargées de l'exploration se déroulèrent généralement au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle. N'ayant pas un caractère purement militaire, elles ont la particularité d'être dirigées par les civils. Les exemples éloquentes sont ceux des missions Crampel (1890-1891), Dybowski (1891-1892) et Maistre : (1892-1893). Comme il a déjà été mentionné, ces équipes ne renfermaient aucun officier. Cependant, il y figure quelques hommes du rang. En nombre très restreint, ces soldats furent chargés par le ministère de l'Instruction publique d'accompagner et surtout d'assurer la sécurité de la délégation. La réalisation des collections n'était pas leur priorité à la différence d'autres voyageurs comme Dybowski et Maistre impliqués davantage dans la recherche d'objets africains. D'autre part, les expéditions lancées en vue de procéder à la conquête militaire de l'Afrique virent le jour majoritairement vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Contrairement aux missions de reconnaissance, la presse coloniale avait largement fait écho des opérations à caractère militaire. Il est nécessaire d'étudier les caractéristiques de quelques-unes. En réalité, cette période connut une grande mobilisation des soldats. Marquée par une action militaire accentuée dans les contrées africaines, elle se caractérisait alors par un déploiement considérable des troupes françaises dans les colonies avec une présence importante d'officiers. Dans l'histoire coloniale, la mission Foureau-Lamy (1898-1900) fut l'une des premières à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle à mobiliser un effectif impressionnant avec une équipe de commandement composée de dix

officiers²⁷³. Parmi ceux-ci figure le lieutenant Gabriel Britsch²⁷⁴ qui a livré de précieuses informations sur le déroulement de la mission. Dans l'ensemble, elle compte environ « sept cents soldats bien armés »²⁷⁵ ainsi que deux autres équipes. Mobilisant moins d'éléments que la mission Foureau-Lamy, celle du Congo-Nil²⁷⁶ ne renferme que six officiers, un médecin militaire et quatre sous-officiers.

Outre la caractéristique relevée, il importe de préciser que les expéditions de ce type se distinguent des missions de reconnaissance et celles d'exploration de l'Afrique par le fait d'être dirigées par des officiers comme Archinard et Dodds²⁷⁷. Cette tendance se dégage aussi bien en AOF qu'en AEF. Dans la première fédération, on note une série de campagnes dont celles d'Archinard (1890-1893) contre les bandes du résistant Ahmadou, de Médine vers Ségou et Bamako jusqu'à la constitution du territoire en colonie autonome en 1892. Suite à cette opération, Archinard devint le premier gouverneur et le commandant supérieur des troupes de ce territoire. Tombé malade, il désigna, avant son départ pour la France, le lieutenant-colonel Bonnier, de l'artillerie de Marine, pour assurer son intérim. Par ailleurs, les années 1890 sont marquées par une autre campagne de grande envergure. Il s'agit de celle conduite par le colonel Dodds au Dahomey contre les troupes du roi Béhanzin. En Afrique équatoriale, il se dégage une nette concentration des expéditions dirigées par des officiers entre 1890 et 1910 lorsqu'on répertorie les principales missions qui s'y étaient déroulées. On relève, par exemple, la mission Foureau-Lamy (1898-1900) ayant la particularité d'être conduite par un civil et un militaire, les missions Lenfant (1900-1902 et 1903-1904) et Tilho (1906-1909).

Dans le domaine ethnologique, les pièces recueillies durant la conquête militaire de

²⁷³ - Il s'agit du capitaine Reibell, des lieutenants Verlet, Métois, Rondelay, Gabriel Britsch et Oudjari (un algérien du 1^{er} Tirailleurs), du sous-lieutenant de Chambrun, des docteurs Fournial et Haller auxquels se joignait dans le Ténére le lieutenant de Thézillat (un méhariste). On note, par ailleurs, la présence de quatre civils (C. Dorian, L. Leroy, N. Vilatte, J. du Passage).

²⁷⁴ - ASOM. MSS.559. Notes manuscrites du lieutenant Gabriel Britsch de la Mission Foureau Lamy (sd). Lettre du lieutenant Britsch de la Mission Foureau-Lamy à l'arrivée de la mission à l'Air, 1899 : Ce dossier renferme des notes manuscrites comprenant un carnet de route, cette sorte de journal de marche tenu jour après jour par le lieutenant alors qu'il avait 23 ans lors de la traversée du Sahara. En dépit de son jeune âge, l'officier y décrit les événements en faisant preuve d'une grande maturité.

²⁷⁵ - Nanasoum GOUAL, *300 dates de l'histoire du Tchad*, N'Djaména, CEFOD-Editions, octobre 1995, 67p. Il s'agit donc de l'effectif de trois missions distinctes Foureau-Lamy, Joalland-Meynier et Gentil qui avaient rendez-vous sur le lac Tchad en 1900.

²⁷⁶ - La Mission Marchand était composée de 3 civils (Le secrétaire Mazure, l'agent civil Guilhot, le peintre Castellani), un médecin de 2^{ème} classe de la Marine, Jules Emily, un officier interprète d'arabe, Landeroin, 4 sous-officiers de l'infanterie de marine (l'adjudant Oscar de Prat et les sergents Venail, Bernard et Dat), tous anciens membres de la Mission Monteil et 6 officiers dont 3 capitaines (Baratier, Germain, Mangin), 2 lieutenants (Largeau, Simon décédé au cours de la mission en Alger en mai 1897 et remplacé par le lieutenant de marine, Fouques) et un enseigne de vaisseau, Alfred Dyé.

²⁷⁷ - La mission Dodds (1892-1893) sonna le glas de l'empire d'Abomey et assura à la France la possession du Bas Dahomey

l'Afrique furent en nette diminution par rapport à celles constituées pendant les phases de reconnaissance et d'exploration. Contexte oblige, les collections africaines résultant de cette action sont dominées par les prises de guerre. Il s'agit là d'une spécificité en ce qui concerne les réalisations ethnologiques des chefs de mission militaires comme Marchand lors de la mission Congo-Nil. Son objectif principal consistait à remonter le Congo et l'Oubangui, puis le bassin du Barh-El-Ghazal, et à atteindre le Nil Blanc à Fachoda en créant une série ininterrompue de postes. La version officielle évoquant la préoccupation française d'agrandir le domaine colonial cache la vraie intention de la France. Concrètement, celle-ci avait l'ardent désir de contrecarrer les dessins de l'Angleterre en Afrique orientale en lui coupant la route dans la vallée du Nil pour l'empêcher de relier les postes égyptiens du Soudan aux établissements britanniques de l'Ouganda. En avril 1896, les membres de l'équipe débarquèrent à Loango pour s'atteler à de longs préparatifs jusqu'au mois de juin. Partie en 1897 de Brazzaville, puis du poste français situé près du confluent de l'Oubangui, l'expédition atteignit sur le Nil la région de Fachoda, un ancien poste égyptien. Située à environ 2 000 km du Gabon à vol d'oiseau, cette région apparaît clairement sur la carte présentée par Philippe Heduy. L'itinéraire de ladite mission y figure également.

Le 10 juillet 1898, la mission hissa le drapeau tricolore²⁷⁸ à Fachoda, mais très vite, elle connut un dénouement imprévu. Elle se retrouva en face de l'armée anglo-égyptienne dotée d'un effectif nettement supérieur au sien. On avance le chiffre de « 1 800 à 2 000 hommes, et 40 à 50 pièces d'artillerie »²⁷⁹. Le 19 septembre, une rencontre eut lieu entre le capitaine Marchand et le général anglais Lord Kitchener (ministre de la Guerre en 1914 et chef de l'armée des volontaires envoyés sur le front pendant la Première Guerre mondiale). Ce dernier avait reçu l'ordre de reconquérir le Soudan Anglo-Egyptien. Ainsi, il affirma sa ferme détermination de s'opposer à la présence des colonnes françaises dans la région. Appartenant à la génération d'officiers persuadés d'une éventuelle domination anglaise sur l'ensemble du continent africain, Marchand refusa de céder en dépit de la supériorité militaire anglaise. Parole d'officier contre parole d'officier, on assiste à un face à face sans concession entre les deux chefs. Ceux-ci décidèrent, en fin de compte, d'en référer à leurs gouvernements respectifs. Le 27 septembre, l'Angleterre précisa sa position. Elle adressa un ultimatum à la France pour procéder à l'évacuation de ses troupes de Fachoda. Quelle était la réaction de Paris par rapport à cet avertissement ?

Compte tenu de l'impréparation militaire des troupes de Marchand en cas d'affrontement avec les colonnes anglaises, le capitaine Baratier fut envoyé au Caire pour demander des instructions à la métropole. Il continua du Caire jusqu'à Paris. Le 3 novembre 1898, Delcassé, successeur d'Hanotaux au ministère des Affaires Etrangères, ordonna à Marchand d'évacuer Fachoda pour des raisons diplomatiques. Le 7 décembre, la décision du gouvernement français fut signifiée à Fachoda par le télégraphe anglais. A en croire les raisons avancées par Paris, cette décision visait à éviter tout affrontement entre la France et l'Angleterre. D'après les archives du Service Historique de l'Armée de Terre²⁸⁰, le capitaine Marchand reçut cet ordre alors qu'il était au Caire du 25 octobre au 4 novembre. A l'issue de ce périple, il retourna à Fachoda avec le grade de commandant et mit en exécution l'ordre de retrait donné. Cette information renseigne sur une précision géographique qui n'est pas explicitée dans la majorité d'ouvrages lus sur la mission Congo-Nil. Faute d'insister sur ce détail, on laisse supposer que ce message fut reçu par Marchand à Fachoda et non au Caire. Cet événement qu'il avait vécu met en lumière une situation où le soldat, au service de l'Etat,

²⁷⁸ - Le pavillon tricolore qui avait flotté dans cette région a été mis en dépôt au Musée de l'Armée par le Musée d'arts d'Afrique et d'Océanie.

²⁷⁹ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française. Afrique Equatoriale Française. Madagascar : 1364-1960*, op.cit, p. 250

²⁸⁰ - SHAT, 6H : AEF, 6H1, Dossier 4 " Fachoda : résumé des faits, 1957 ". Ce dossier présente le résumé du déroulement des faits produits à Fachoda. Elaboré par le commandant Petitjean alors chef de la Section Outre-Mer, il est d'une grande qualité. Il a donc été jugé utile de l'insérer dans le volet des Annexes.

doit se plier sans conditions aux décisions politiques, même s'il ne les partage pas. Elle renvoie, d'une manière générale, à la délicate mission des officiers coloniaux contraints de se plier « aux principes de la discipline, de la subordination hiérarchique et de l'obéissance passive qui brident leur esprit critique et découragent leur initiative »²⁸¹. Il en découle le poids de ces règles sur la marge de manœuvre des militaires engagés sur la scène coloniale.

A la longue, le départ des troupes de Marchand s'accompagna de l'abandon de tout le bassin du Nil par la France. Suite à un accord franco-anglais signé le 21 mars 1899, celle-ci renonça à toute prétention dans cette zone, laissant ainsi le champ libre à la domination britannique sur le Soudan. En échange de cette évacuation, elle conserva la totalité du bassin du Tchad. A l'issue de ce compromis, Londres et Paris se rapprochèrent et signèrent même en 1904 l'Entente Cordiale mettant un terme à leurs différends coloniaux. En contrepartie, Paris avait les mains libres au Maroc. En dépit de l'épisode de Fachoda que Claude Liauzu qualifie de « crise coloniale la plus grave »²⁸², Marc Michel rappelle néanmoins que la mission manquée de Marchand est restée « dans les mémoires comme une véritable épopée à travers l'Afrique »²⁸³. Cet épisode a fait couler tellement d'encre que son écho a traversé même les frontières nationales malgré les zones d'ombres qui peuvent subsister. L'auteur anglais James Cooke²⁸⁴ y a consacré une analyse. Plus d'un siècle après le déroulement de la mission Congo-Nil, le sujet refait surface avec la récente publication de Pierre Pellissier²⁸⁵. En reconstituant l'aventure de Fachoda, il insiste sur l'expérience africaine de Marchand sans oublier de mettre en valeur le rôle joué par Savorgnan de Brazza à cette occasion. Parallèlement, on se demande comment les officiers avaient perçu cet événement à l'époque et quel climat il avait créé dans la société militaire.

Les courageux membres de la mission Marchand apprirent la nouvelle de retrait avec beaucoup de déception comme a souligné le médecin-général Emily²⁸⁶ qui avait vécu personnellement ce scénario. Evoqué également par Marc Michel²⁸⁷, ce sentiment d'humiliation semble être atténué par l'attitude courageuse de Marchand face aux colonnes

²⁸¹ - William SERMAN, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, *op.cit.*, p.227.

²⁸² - Claude LIAUZU, « Partage de l'Afrique » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la colonisation française*, *op.cit.*, p.520

²⁸³ - Marc MICHEL, « 1898. L'humiliation de Fachoda » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit.*, p.47

²⁸⁴ - James COOKE, *New French imperialism. 1880-1910 : The Third Republic and colonial Expansion*, Great Britain, David & Charles, 1973, pp.81-97. L'auteur a consacré une étude sur l'épisode de Fachoda dans le chapitre intitulé « The french colonialists and Fashoda 1894-8 ».

²⁸⁵ - Pierre PELLISSIER, *Fachoda et la Mission Marchand : 1896-1899*, Paris, Perrin, 2011, 380p

²⁸⁶ - EMILY (médecin-général), *Fachoda. Mission Marchand : 1896-1899*, *op.cit.*, pp196-204. Cette déception a été dévoilée dans l'avant-dernier chapitre de l'ouvrage intitulé « Espoirs brisés ».

²⁸⁷ - Marc MICHEL, « 1898. L'humiliation de Fachoda » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, *op.cit.*, pp. 43-47

anglaises avant la décision de Paris. Dans le milieu militaire, l'orgueil d'officier a ainsi été défendu au point que Jean Ferrandi ne prend pas le retrait des troupes françaises de Fachoda comme un échec. Par contre, il le perçoit comme une victoire morale contre les Anglais. A ce titre, « le nom de Fachoda éveilla dans nos âmes des sentiments d'orgueil »²⁸⁸.

Après la grande mobilisation des expéditions militaires déterminées à conquérir les territoires africains à la fin du XIX^e siècle, les opérations similaires se raréfient au début du XX^e siècle. De surcroît, on constate une nette diminution du nombre d'officiers dans les équipes bien que celles-ci fussent toujours dirigées par les militaires. Comparativement à l'effectif militaire impressionnant de la colonne de Foureau-Lamy, celui des équipes de Lenfant (1906-1908) et de Tilho (1906-1909) permet de comprendre cette réalité. D'une part, la mission Lenfant compte dans la composition de son personnel le docteur Kérandel, médecin-major des troupes coloniales, le capitaine Joannard²⁸⁹ du 8^{ème} cuirassier, adjoint du chef de mission, recommandé par le général Arbonaud, le capitaine Périquet de l'artillerie, détaché du service géographique de l'armée pour s'occuper de la cartographie, le maréchal des logis Bougon du 2^{ème} hussard à Senlis, le maréchal des logis Delacroix du 18^{ème} dragon, le sergent de Monmort du 158^{ème} régiment d'infanterie à Lyon, spécialiste des relevés astronomiques et le brigadier puis maréchal des logis Ernest Psichari du 1^{er} régiment d'artillerie coloniale à Lorient. D'autre part, la délégation de Tilho est marquée par la présence de l'officier interprète de 1^{ère} classe Landeroin²⁹⁰, du médecin-major de 2^{ème} classe Gaillard²⁹¹, des adjudants Arnaud, Roux, Cosson, Schneider, Thibaut et Brocard, du sous-lieutenant Richard, du lieutenant Mercadier, du lieutenant de vaisseau Audoin et des capitaines d'infanterie coloniale Lauzanne et Vignon chargés des observations astronomiques, magnétiques et météorologiques.

A l'instar des deux missions évoquées, les expéditions engagées en Afrique après la conquête militaire du continent sont généralement tournées vers des domaines particuliers comme les travaux cartographiques ou scientifiques. Dans le cas du commandant Lenfant désigné officiellement à la tête de l'équipe le 14 Août 1906, il s'agit de mener une exploration

²⁸⁸ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit.*, p.58

²⁸⁹ - Le capitaine Joannard fit l'unanimité contre lui à cause de son attitude envers les populations. Lenfant dut demander son rappel en France sous prétexte médical.

²⁹⁰ - Ancien membre de la Mission Marchand ayant séjourné longtemps sur le territoire de Zinder, Landeroin s'occupait des études linguistiques ainsi que des recherches diverses sur l'histoire, les mœurs et caractères généraux des tribus.

²⁹¹ - Chargé des recherches d'histoire et la documentation au sein de la Mission Tilho, le docteur Gaillard est un ancien membre de la mission de délimitation (février 1903-janvier 1904) dirigée par le capitaine Moll. Les archives du Musée du quai Branly conservent une soixantaine de photographies sur ce médecin-major. Prises probablement durant les différentes missions de ce dernier en Afrique, ces photographies présentent, par exemple, des troncs d'arbres, des indigènes ainsi que leurs villages.

scientifique dans la région du Sangha-Logone en vue d'établir des voies de communication, de réaliser l'inventaire des ressources, de lutter contre les maladies tropicales. En s'attardant sur les différentes étapes de sa manoeuvre, Jacques Serre²⁹² note que le résultat de l'exploration était remarquable : la mission avait prospecté et cartographié environ cent trente mille km². Avant de diriger cette opération, Lenfant, alors capitaine en premier, avait conduit d'autres opérations au début du XX^e siècle. Rattaché à la Direction de l'artillerie de Brest, il fut chargé de prendre le commandement de la mission du Bas-Niger (1900-1902). A ce propos, il devait remonter le fleuve Niger (comme l'autorisait la convention franco-britannique de 1898) afin de démontrer que le Bas-Niger pouvait permettre à la fois de ravitailler et d'écouler les productions des territoires du Soudan français. Une délégation²⁹³ l'accompagna en Afrique. Au terme de son séjour marqué par d'intéressants travaux de cartographie du Niger et des collectes de pièces d'histoire naturelle sur la flore et la faune du Bas-Niger, il retourna en métropole et intégra le 2^{ème} régiment d'artillerie coloniale à Cherbourg le 26 mai 1902. Entre 1903 et 1904, il se voyait encore confier la Mission Benoué-Tchad. Il devait cette fois-ci aller à " la recherche d'une voie de pénétration vers le Tchad qui soit plus facile, plus rapide et plus économique que les voies de l'Oubangui et du Congo "294. Durant cette investigation, il était parvenu à atteindre le Logone et Fort-Lamy le 4 novembre 1903. Le 10 avril 1908, il fut affecté au 1^{er} régiment d'artillerie coloniale à Lorient. Il reçut, par ailleurs, l'autorisation de suivre un stage d'une durée d'une année au 102^{ème} régiment d'infanterie à Paris et à Chartres. Le capitaine Tilho, quant à lui, prit en 1906 la direction des travaux d'abornement des frontières en Afrique à la demande du ministre des Colonies Georges Leygues. Suite à sa participation à la Conférence de Londres²⁹⁵ chargée de jeter les bases de la frontière franco-anglaise en Afrique centrale, le ministre avait jugé logique de lui confier cette responsabilité. Quel était l'objectif du voyage ?

Le but poursuivi consistait à délimiter la frontière entre les possessions françaises et britanniques du centre de l'Afrique s'étendant du Niger au lac Tchad. Concernant le départ de l'expédition, elle quitta la ville de Bordeaux le 25 octobre 1906 conformément à la décision ministérielle du 3 septembre planifiant un voyage d'environ deux ans dans cette partie du continent. Dès janvier 1907, elle était à pied d'œuvre avec la mission anglaise dirigée par le

²⁹² - Jacques SERRE, *Explorations au coeur de l'Afrique. Le commandant Lenfant 1865-1923, op.cit*, 237p

²⁹³ - Le personnel mis à la disposition de Lenfant est composé du lieutenant de Peyronnet du 2^{ème} régiment d'artillerie coloniale de Cherbourg, du lieutenant Anthoine du 4^{ème} hussard de Meaux, des maréchaux de logis Boury, Groisne et Messéant du 2^{ème} régiment d'artillerie coloniale, de 32 laptots, 8 charpentiers, 2 forgerons, 1 infirmier et 8 piroguiers Bambara.

²⁹⁴ - Numa BROU, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. Afrique, *op.cit*, p.198

²⁹⁵ - La Conférence de Londres a été marquée par la signature de la Convention du 26 mai 1906.

major R.P. O'Shee. Au mois de décembre, la mission Tilho atteignit le lac Tchad et livra une « carte au 1/500 000 en sept feuilles couvrant une superficie de près de 500 000 km² avec 60 000 km d'itinéraires levés et appuyés sur un canevas de 300 positions astronomiques »²⁹⁶. Hormis ces performances, il est de bon ton de chercher à savoir quel rôle cette expédition avait concrètement joué en matière de progrès géographiques en Afrique centrale, et principalement à la connaissance sur la géographie des zones explorées entre 1906 à 1909.

Jusqu'en 1909, outre les travaux géodésiques et l'abornement de la frontière déjà évoqués, la mission Tilho avait réalisé un autre levé de la carte du lac Tchad et une étude sur ses variations de niveau. Cependant, elle ne se limitait pas seulement aux progrès géographiques. Elle avait élaboré ensuite trois volumes de documents scientifiques sur le Tchad et l'Oubangui ainsi qu'une étude sur la climatologie, le magnétisme, l'histoire, la langue et l'ethnographie des populations rencontrées. En plus de cet apport, les séjours de Tilho au Tchad lui avaient surtout permis de récolter d'intéressantes informations sur la topographie et la cartographie de la région. L'intérêt de ses travaux lui a valu d'être élu à l'Académie des Sciences et au Bureau des Longitudes après la fin de la Grande Guerre.

A la différence de Lenfant et de Tilho, Savorgnan de Brazza fut appelé à conduire en 1905 une mission d'enquête au Congo alors qu'il était en retraite après sa mise en disponibilité à la fin du XIX^e siècle. Cette enquête fut sollicitée par la métropole après la révélation faite par la presse de l'existence d'un régime d'exploitation et de terreur instauré par les représentants de l'Administration Gaud et Toque sur la piste de l'Oubangui au Tchad et par les compagnies. « Celles-ci se livrent à un véritable pillage des ressources, en exploitant la population indigène sans retenue (travail forcé, portage, etc.) »²⁹⁷. L'expédition se composait de plusieurs inspecteurs des Colonies à l'exception d'un journaliste, Félicien Challaye. Le 29 avril, Brazza arriva à Libreville en compagnie de sa femme Thérèse de Chambrun. Inscrites sur une vaste superficie, les investigations furent menées de Brazzaville jusqu'aux confins du Tchad. La mission découvrit effectivement toutes sortes d'exactions exposées dans un rapport qui ne fut pas rendu public par le ministère des Colonies à cause de son caractère jugé autrefois explosif. Grâce à un exemplaire retrouvé dans les archives d'Outre Mer, ce document est publié pour la première fois au début de l'année 2014 par Catherine Coquery-Vidrovitch et Dominique Bellec. Les faits relevés sont accablants comme le montrent les abus en matière de la perception de l'impôt indigène : « Dans son rapport n°148 adressé au ministère des Colonies et daté de Brazzaville le 21 août 1905, M. Brazza

²⁹⁶ - ASOM : MSS 839 – Tilho (Général)

²⁹⁷ - Jean SELLIER, *Atlas des peuples d'Afrique*, op.cit, p 157

s'occupe d'un fait particulièrement grave qui s'est produit, en 1904, à Bangui... Les moyens employés par un agent de l'administration pour faire rentrer l'impôt en nature dans les territoires concédés avaient consisté à faire enlever des femmes et des enfants et à les envoyer en détention à Bangui ; là, sur 58 femmes et 10 enfants, il est mort 45 femmes et 2 enfants en cinq semaines »²⁹⁸. Il s'agit là de la dernière mission de la carrière de cet ancien élève de l'Ecole Navale.

Les officiers coloniaux, des hommes issus de différentes écoles de formation

La III^{ème} République connut une ouverture de nombreuses écoles de formation. La Révolution Française, le Consulat et l'Empire avaient joué un rôle capital pour l'aboutissement de ce processus. Avec l'évocation des écoles militaires, on entend insister sur le type d'enseignement diffusé aux officiers. A cet effet, il s'agit d'analyser les apports des principaux établissements ayant formé la majorité de militaires de l'armée française d'où furent issues quelques grandes figures coloniales. Sur près de 80 000 officiers ayant servi dans cette institution de 1848 à 1914, un tiers avant 1870 et environ la moitié au début du XX^{ème} siècle sortirent de ces écoles : d'une part, l'« Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'artillerie et la cavalerie, Ecole polytechnique pour l'artillerie et le génie »²⁹⁹, d'autre part.

La présentation des différents centres de formation des militaires est importante si on veut comprendre leur façon de voir le monde et le mode d'élaboration des collections ethnologiques africaines. Ceci plonge au cœur du mode de recrutement des militaires à l'époque. Il faut en conséquence se référer aux missions qui leur avaient été confiées sous la III^{ème} République. Grâce aux éléments biographiques fournis par Numa Broc³⁰⁰, l'étude de leurs parcours avant leurs affectations dans les colonies permet de mettre l'accent sur la diversité de leurs trajectoires afin de dégager les principales caractéristiques de leurs carrières africaines.

²⁹⁸ - Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Dominique BELLEC, *Le rapport Brazza. Mission d'enquête du Congo. Rapport et documents (1905-1907)*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager Clandestin, 2014, p.84

²⁹⁹ - William SERMAN, *Les officiers français dans la nation*, op.cit, p. 17

³⁰⁰ - Numa BROC, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^{ème} siècle. Vol. I. Afrique*, op.cit

Les officiers formés à l'Ecole Navale

La création de la Marine française fut l'œuvre de Richelieu. Détenant depuis 1627 le titre de grand maître de la navigation et du commerce, il entreprit de mettre en place un personnel censé mener ces activités. De cette époque date la naissance du « garde-marine »³⁰¹ qui n'était autre que le noyau de l'état-major de la Marine royale. Mais quel était exactement son statut ?

Cette question ne cessait de créer une certaine confusion. En 1790, lorsque l'Assemblée Nationale voulut statuer sur le sort de la Marine, certains députés déclarèrent que c'était une administration, d'autres la considéraient comme une armée à part entière. De cette divergence fut élaborée la loi du 15 mai 1791 supprimant purement et simplement le corps de la Marine. Voulant remédier à ses insuccès, Napoléon s'avisa en 1810 de créer deux écoles flottantes, la première à Brest et la seconde à Toulon pour la formation des officiers. C'est dans cette perspective qu'une ordonnance instaura le Collège Royal de la Marine le 31 janvier 1816 sous Louis XVIII. Cet établissement ouvrit ses portes en janvier 1818 à Angoulême avant d'être transféré à Brest. Le 26 mars 1829, il prit le nom d'Ecole Préparatoire de Marine et le 1^{er} novembre 1830, celui d'Ecole Navale sur ordonnance de Louis-Philippe. Il assure la formation des officiers de Marine de carrière. Le recrutement s'effectua par voie de concours public avec pour juges les examinateurs de l'Ecole Polytechnique.

L'enseignement était échelonné sur une durée de deux ans et couvrait les domaines essentiels à savoir la formation générale d'officier, la formation scientifique et technique et enfin la formation professionnelle. Deux options (« Opération et technique » et « Scientifique et technique ») furent proposées aux élèves officiers. Ceux-ci choisissaient l'une des deux en fonction de leur rang de classement au concours d'entrée et du résultat de leur aptitude physique. A l'issue de la scolarité, les élèves intégraient, soit le corps des officiers de Marine, soit le corps des officiers spécialisés de la Marine suivant le nombre de places prévues par l'arrêté ministériel au terme de chaque cycle d'instruction. Sortis de l'école avec le diplôme d'ingénieur, les élèves étaient nommés enseignes de vaisseau de deuxième classe dans un corps selon leur classement de sortie.

Lors de la conquête coloniale de l'Afrique, on retrouve des ressortissants de l'Ecole Navale sur ce continent. On peut prendre en exemple Henri Etienne Bretonnet qui fit son entrée en 1882. Ayant navigué dans la Mer du Nord et dans l'Atlantique, il fut promu au

³⁰¹ - Il convient de relever que le « garde-marine » est un ancien terme qui désignait l'élève officier de Marine

grade de lieutenant de vaisseau en 1894 avant de démissionner de la Marine en 1898 pour entrer dans le corps des administrateurs des colonies. Compagnon de Bretonnet à l'École Navale, Emile Gentil avait connu un parcours similaire. Ayant intégré l'établissement en 1883 après avoir fait ses études à Nancy, il commença sa carrière dans la Marine avant de basculer dans l'administration coloniale. Cette première étape fut marquée par son affectation pour deux ans (1888-1890) à la station navale du Gabon en tant qu'enseigne de vaisseau. Par rapport à Bretonnet et à Gentil, tous deux issus de familles françaises, Savorgnan de Brazza intégra l'école à titre étranger. En dépit de ce statut et de son origine italienne, son action coloniale permet de le placer parmi les emblématiques acteurs coloniaux français. Pour mener l'étude de sa biographie, on a consulté son dossier personnel au Service Historique de la Marine³⁰², d'une part et au Musée National de la Marine³⁰³, d'autre part. Les documents sur ses états de service et voyages d'exploration en Afrique en ont été extraits. Ces dossiers sont complétés par ceux conservés dans les archives de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer³⁰⁴.

Le parcours de Brazza illustre celui d'un officier déterminé à défendre les couleurs de la France dans les colonies. « Ce jeune romain de taille élancé, aux yeux bleus et doux »³⁰⁵ a consacré la plus grande partie de sa vie à l'œuvre coloniale. Absorbé par cette mission, il s'était marié à Paris à l'âge de quarante-six ans avec Thérèse de Chambrun avec qui il avait eu quatre enfants. Ce mariage tardif prouve à quel point il était obnubilé par sa carrière africaine. Hormis son dossier de retraite, la littérature coloniale diffuse d'intéressantes informations sur sa vie qui continue à fasciner et à déchaîner aujourd'hui passions et controverses. Le commis de l'administration coloniale, René Maran³⁰⁶, a retracé son histoire dans un ouvrage qui porte d'ailleurs le nom de Brazza lui-même. Outre les bulletins de l'époque qui faisaient régulièrement écho des résultats de ses explorations à la fin du XIX^e siècle, on relève une

³⁰² - Service Historique de la Marine, 2^eme Mod B16/2 : Savorgnan de Brazza

³⁰³ - Musée National de la Marine. Section documentaire. Dossier documentaire : « Etats de service et voyages d'exploration en Afrique de l'enseigne de vaisseau Pierre de Brazza »

³⁰⁴ - ASOM. Archives n° 265 : Dossier Savorgnan de Brazza : Ce dossier constitue un véritable trésor pour l'étude biographique de l'explorateur. Renfermant de précieuses informations provenant de la Société de Géographie, il livre des éléments biographiques dont les auteurs sont des proches et des compagnons de Brazza : son secrétaire particulier Charles de Chavannes, son beau-frère, le général Aldebert de Chambrun et des membres de sa famille dont sa fille Marthe. La plupart d'entre eux ont laissé une importante documentation inédite (lettres, rapports, carnets de route, itinéraires, cartes, observations astronomiques et météorologiques, photographies, dessins, études scientifiques diverses).

³⁰⁵ - Henri Paul EYDOUX, *Savorgnan de Brazza. Le conquérant pacifique*, Paris, Larose, 1932, p.12

³⁰⁶ - Voir René MARAN, *Savorgnan de Brazza*, Paris, Editions du Dauphin, 2009, 239p. L'auteur fut commis des services de l'administration coloniale en Oubangui, puis à Fort Archambault aujourd'hui au Tchad.

série d'ouvrages sur lui dans les années 1930³⁰⁷ (marquées par la tenue de l'Exposition Coloniale de 1931) et dans les années 1960³⁰⁸. En brochant son profil, on s'aperçoit que ses années d'enfance en Italie ne laissent pas présager son destin remarquable en France. Henri Brunshwig³⁰⁹, auteur des premières publications de documents sur lui et sur la fondation du Congo français, reconnaît qu'on est jusqu'à présent fort mal renseigné sur ses antécédents et sa prime jeunesse. Henri-Paul Eydoux a eu l'idée de remonter à son origine vénitienne pour savoir si « Par son attirance vers les choses de la mer et les voyages lointains, Pierre Savorgnan de Brazza n'est-il pas dans la tradition vénitienne... ? »³¹⁰.

Issu d'une famille nombreuse, Brazza appartenait à l'aristocratie romaine. Son père, le comte Ascanio di Brazza Cerneu Savorgnano, épousa en 1836 Giacenta Simonetti âgée de seize ans. Celle-ci mit Pierre au monde le 25 janvier 1852 aux environs de la ville de Rome. Cette date a été livrée par des auteurs comme Henri-Paul Eydoux. Par contre, Henri Brunshwig³¹¹ mentionne le 26 janvier comme sa date de naissance. Cet historien a extrait cette date du dossier personnel de Brazza aux Archives du ministère de la Marine. Cet écart de dates, aussi faible soit-il, soulève un problème crucial : celui des sources d'informations dont la diversité de provenance peut aboutir à des résultats différents, voire diamétralement opposés. Par ailleurs, l'épineuse question des certitudes refait surface lors du recoupement d'éléments sur le nombre de frères et sœurs de Brazza. Charles de Chavannes³¹² révèle le chiffre de onze enfants restés encore vivants en janvier 1886. Au début de la chronologie élaborée par le Musée de la Marine³¹³, c'est le nombre de quinze enfants qui est avancé, Brazza est classé en sixième position. Ceci peut être une erreur. Les auteurs tels que Henri-Paul Eydoux, Charles de Chavannes et le général de Chambrun s'accordent à le présenter comme le septième fils de la famille.

Les débuts de Brazza en France et son entrée dans la Marine française furent favorisés

³⁰⁷ - Les années 1930 sont marquées par de nombreuses publications sur Savorgnan de Brazza. Il y a, par exemple, *Brazza* (1930) du général de Chambrun, *Savorgnan de Brazza. Le conquérant pacifique* (1932) de Henri-Paul Eydoux, *Les origines de l'Afrique Equatoriale Française. Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)* (1935) et *Les origines de l'Afrique Equatoriale Française. II- Le Congo français : Ma collaboration avec Brazza (1886-1894). Nos relations jusqu'à sa mort* (1937) de Charles de Chavannes. L'ouvrage *Nos grands coloniaux* (1931), publié à l'occasion de l'Exposition Coloniale, consacre quelques pages sur l'aperçu biographique de Brazza.

³⁰⁸ - Henri Brunshwig publie en 1966 *Brazza. Explorateur. L'Ogooué : 1875-1879* et Catherine Coquery-Vidrovich, *Brazza et la prise de possession du Congo : 1883-1885*, en 1969.

³⁰⁹ - Henri BRUNSHWIG, *L'avènement de l'Afrique noire*, *op.cit.*, 248p

³¹⁰ - Henri Paul EYDOUX, *Savorgnan de Brazza. Le conquérant pacifique*, *op.cit.*, p.8

³¹¹ - Henri BRUNSHWIG a retenu cette date dans ses ouvrages intitulés *L'avènement de l'Afrique noire*, *op.cit.* (p.137) et *Brazza Explorateur. L'Ogooué : 1875-1879* (1966, p.11).

³¹² - Charles De CHAVANNES, *Les origines de l'Afrique Equatoriale Française. Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)*, *op.cit.*, p.25

³¹³ - « Exposition Savorgnan de Brazza : 27 février-23 mars 1980 », Paris, Musée de la Marine, 1980, 34p

par l'intervention du marquis Louis de Montaignac³¹⁴, un ami de sa famille. La rencontre entre le jeune Pierre et ce contre-amiral se déroula vers la fin de l'année 1865 lors de son passage à Rome. En mission en Italie, il fut frappé par le souhait de Brazza de devenir marin à tout prix. Ce rêve d'enfant se heurtait à un handicap : l'Italie ne disposait pas encore d'une flotte à l'époque. Ce facteur n'étouffa pas pour autant le désir de Brazza. Quelque temps après ce contact décisif, il quitta son pays d'origine pour se rendre à Paris où il fit son entrée au cours de l'année 1867-1868 au Collège des Jésuites de l'Ecole de la rue des Postes à Versailles. Cet établissement préparait au concours de l'Ecole Navale qu'il intégra à titre étranger. Etant sous la protection de Montaignac, il fut classé 53^{ème} sur 73 candidats. Dans la pratique, cette performance cache une autre réalité : Brazza n'avait pas passé le concours avec ses camarades. Il n'avait subi que quelques interrogations destinées à vérifier son aptitude à suivre les cours. Au début du mois d'octobre 1869, il se rendit à Brest pour intégrer le " *Borda* ", à titre étranger. Commencant sa formation à 17 ans, il avait l'âge moyen des élèves à leur entrée à l'Ecole Navale. Quant à l'officier Eugène Mage³¹⁵, il se distingue par le fait qu'il fut admis à l'école à l'âge de 14 ans seulement. Il en sortit aspirant à 18 ans en 1852.

Après deux ans de formation, Brazza passa avec succès l'examen final en occupant le 44^{ème} rang sur 60 élèves. Il fut promu aspirant de 2^{ème} classe, en même temps que ses camarades de la promotion mais à titre étranger. Avec ce grade, il s'embarqua sur la *Vénus*, de l'escadre de l'Atlantique Sud et fut attaché à l'état major de l'amiral du Quilio. Animé par un sens patriotique aigu pour la France, il demanda à être naturalisé français en 1870 mais il ne reçut pas une réponse favorable parce qu'il n'avait pas encore atteint sa majorité. A la déclaration de la guerre de 1870, il n'avait que 18 ans. En 1871, il fut embarqué, sur la *Jeanne d'Arc* en Afrique du Nord, et une année plus tard, sur la *Vénus* comme aspirant de 1^{ère} classe dans la Division Navale de l'Atlantique Sud. Il lui fallut attendre l'année 1874 pour acquérir la nationalité française³¹⁶. Pour l'aboutissement de son dossier de naturalisation, il fallut l'intervention de l'amiral Louis de Montaignac devenu ministre de la Marine au mois de mai et déterminé à écarter tous les obstacles pouvant entraver en France la réalisation du rêve de ce jeune qui le considérait comme son parrain. Sans son intervention, il est peu probable que

³¹⁴ - Louis Raymond de Montaignac de Chauvance (1811-1891) était issu d'une ancienne famille noble de Champagne connue dès le XI^e siècle. En 1827, il était entré au Service de la Marine où il avait mené une brillante carrière. Celle-ci est marquée par sa nomination au grade de lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1848, capitaine de vaisseau en 1855 et contre-amiral en 1865. Il avait occupé le poste de ministre de la Marine du 22 mai 1874 au 9 mai 1876 et avait su user de ses hautes responsabilités et de sa forte influence dans le milieu colonial pour transformer le destin du jeune italien Brazza.

³¹⁵ - Né à Paris le 30 juin 1834, Eugène Mage fut chargé en 1863 par le gouverneur du Sénégal Louis Faidherbe pour étudier les communications entre cette région et le Niger.

³¹⁶ - Le décret de naturalisation de Savorgana de Brazza parut au *Journal officiel* du 13 août 1874.

Brazza aurait pu se voir confier une mission officielle à l'âge de 23 ans sans avoir fait ses preuves auparavant dans d'autres périples. Ce qui était inhabituel à l'époque. Outre cet appui, son effort et sa détermination sont autant de facteurs qui ont contribué à la concrétisation d'une grande œuvre coloniale en Afrique. Ses qualités personnelles constituaient en quelque sorte la base de son action. Arthur Conte³¹⁷ fait allusion à certaines de ses valeurs susceptibles de lui permettre de réussir une aventure africaine truffée d'obstacles. A cela s'ajoute le sens de sacrifice qui l'avait poussé à opter pour l'aventure coloniale au lieu de la fortune. D'ailleurs, cette motivation impressionnait les voyageurs européens de l'époque comme Stanley. Celui-ci ne cachait pas sa surprise en découvrant un homme déguenillé, pieds nus et sans autre escorte que quelques misérables autochtones.

En 1874, la nomination de Montaignac au ministère de la Marine tomba à point nommé pour Brazza. Ce jeune assoiffé d'aventures adressa alors à son protecteur une note où il ne lui cacha pas son intention de se rendre en Afrique afin d'explorer le cours navigable de l'Ogooué. Le projet fut accepté et l'autorisation officielle de fonctionnement fut autorisée le 13 février 1875. Un problème se posa d'emblée. Il fallait avoir le grade de capitaine pour prendre la tête d'une mission alors que Brazza ne remplissait pas cette condition. L'intervention de Montaignac s'avéra donc nécessaire afin de débloquent la situation. Le ministre dut recourir à un subterfuge consistant à lui faire passer en urgence le brevet de capitaine au long cours. Comme Brazza avait l'ancienneté requise pour occuper ce grade permettant de servir dans la Marine en tant qu'enseigne de vaisseau, la réussite à cette épreuve lui donna systématiquement accès au grade exigé. Parallèlement, l'appui de Montaignac à Brazza fait penser à celui du ministre de la Guerre Georges Clemenceau au lieutenant colonel Dodds formé à Saint-Cyr. En raison de son affinité avec le groupe des radicaux français, le ministre plaida sa cause pour sa nomination au poste de commandant supérieur au Bénin. Ce qui lui permit de diriger la campagne au Dahomey vers la fin du XIX^e siècle.

Au-delà du soutien indéfectible de Montaignac à Brazza, il est possible d'évoquer une solidarité entre les frères d'armes, voire celle entre les différentes promotions de l'Ecole Navale. A l'image du jeune italien, Montaignac avait été formé dans cet établissement où il débuta sa scolarité en 1827. Il fut nommé aspirant à la fin de cette année avant d'être promu au grade d'enseigne de vaisseau le 1^{er} janvier 1833. Ce soutien reste tout de même un cas

³¹⁷ - Arthur CONTE, *L'épopée de la France coloniale*, op.cit, p.237 : Les qualités de Savorgnan de Brazza relevées par cet auteur sont : « L'amour de l'Afrique, toutes les qualités d'un grand diplomate, le sens inné de la palabre, le courage, la persévérance, l'abnégation ».

particulier. Il ne permet pas de généraliser la qualité des relations entre les ressortissants des différentes promotions de l'École Navale comme le montre l'expérience vécue par l'enseigne de vaisseau Alfred Dyé³¹⁸. Ayant intégré l'établissement en 1890 et devenu aspirant le 5 octobre 1893, il était le seul officier de Marine de la mission Marchand (1896-1899) et le plus jeune membre de la délégation avec ses 22 ans. N'entretenant pas d'excellents rapports avec le ministre de la Marine, l'amiral Hamelin, il fut sévèrement blâmé pour la publication le 12 janvier 1898 au magazine *Temps* d'une lettre sur la marche de la mission à la suite d'un désaccord avec le chef d'expédition. Cette sanction entrava considérablement son avancement : il ne passa capitaine de frégate qu'en 1917 malgré de multiples travaux hydrographiques au Sénégal et au Maroc. De 1917 à 1919, il était le commandant en second du cuirassé *Mirabeau* et devint, après la guerre, major général de Cherbourg. C'est en tant que commandant de Marine à Beyrouth qu'il se tua dans un accident d'automobile le 16 août 1926. Comme Alfred Dyé, il y a eu au sein de l'équipe de Marchand un autre officier confronté à un avancement difficile. Il s'agit du capitaine d'infanterie de Marine Charles Mangin. Déjà remarqué à Saint-Cyr pour sa réticence à suivre toutes les règles disciplinaires, il brillait au cours de sa carrière par son indocilité et son irascibilité. Environ dix ans après sa sortie de l'école, il avait toujours le grade de lieutenant. En 1896, il fallut l'intervention d'Archinard et de Marchand auprès de l'état major français pour qu'il soit promu au grade de capitaine.

Les difficultés d'avancement rencontrées par Alfred Dyé et Charles Mangin rappellent celles de Savorgnan de Brazza. Sa promotion au grade de lieutenant de vaisseau avait été rejetée par Jauréguiberry, remplaçant de Louis de Montaignac au poste de ministre de la Marine. Il fallut attendre l'année 1883 pour que Brazza soit promu à ce grade. Sur le plan militaire, il n'a pas connu une fin de carrière brillante. Le 12 janvier 1898, il fut mis en disponibilité pour raison de santé après quatorze ans consacrés à défendre les couleurs de la France dans les colonies. Relevé de ses fonctions de Commissaire général du gouvernement au Congo français, il demanda son départ à la retraite. Tout comme Alfred Dyé, il décéda sur le sol africain alors qu'il avait une cinquantaine d'années. Sa disparition fut annoncée le 14 septembre 1905 à l'hôpital de Dakar. En effet, sa santé qui exigeait une évacuation vers la France s'était dégradée alors qu'il descendait l'Oubangui à bord du vapeur *Albert Dolisie* au cours de la mission d'enquête déjà évoquée. Son corps fut ramené à Marseille et le 3 octobre

³¹⁸ - Né le 27 septembre 1874, Alfred Dyé avait intégré la Mission Marchand à la demande du Comité de l'Afrique française. En effet, ce comité reçut en mars 1896 un projet hydrographique de cet officier qui entendait amener une mission bien équipée sur la ligne de partage des eaux entre le bassin du Tchad et celui du Haut-Nil.

des funérailles nationales furent organisées à Paris en son honneur. La cérémonie de recueillement avait lieu en l'Eglise Sainte-Clotilde. Sa dépouille fut ensuite inhumée au cimetière du Père Lachaise. Une année plus tard, ses restes furent transférés à Alger. Depuis le 3 octobre 2003, ils sont conservés à Brazzaville à l'initiative du gouvernement congolais pour le compte de la Fondation Pierre Savorgnan de Brazza. Pour l'occasion, un mausolée a été inauguré en présence de hautes personnalités congolaises et françaises.

Les officiers formés à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr

L'Ecole Spéciale Militaire³¹⁹ fut créée par la loi du 11 Floréal an X (1^{er} mai 1802) sur ordre du Premier Consul Napoléon Bonaparte. Elle assurait la formation des élèves officiers. Ils y passaient deux ans et accédaient au grade de sous-lieutenant au terme de leur scolarité. De 1848 à 1870, « 6 427 »³²⁰ sous-lieutenants y étaient formés. Ce qui représente 24,7% de l'ensemble de sous-lieutenants promus en France sur cet intervalle de temps. Depuis la Promotion Général de Monsabert (1982-1985), la durée de la formation est prolongée à trois ans. A la sortie de l'établissement, ces jeunes officiers, rejoignent, selon leur classement, une école de spécialisation pour un an avant d'être affectés dans un régiment. Il est judicieux de chercher à savoir si le programme de l'époque tenait compte du contexte colonial et préparait les élèves à cette situation.

La formation n'était pas essentiellement élaborée dans cette optique malgré l'étendue de la tâche qui attendait ceux qui furent appelés à servir dans les colonies. A l'Ecole, le même enseignement était diffusé à tous les élèves sachant que quelques-uns devaient passer leur carrière dans les possessions françaises. D'ailleurs ceux qui se destinaient à la vie coloniale ne savaient pas au début du cycle si leur rêve pouvait se concrétiser. C'est seulement à l'issue du classement final, quelques heures avant la fin de la scolarité à Saint-Cyr, qu'ils étaient fixés sur leur sort. En dépit de cette situation, les entraînements suivis contribuaient néanmoins à forger une bonne constitution physique pour permettre aux jeunes officiers de résister aux aléas climatiques. D'une manière ou d'une autre, l'exploration de l'Afrique permettait aux

³¹⁹ - Pour l'historique de l'école, se référer à Paul JAZET, *Histoire de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr*, Paris, Delagrave, 1893, 2^{ème} édition, 314p. A cet ouvrage consacré à l'histoire de cette école s'ajoute la publication du Service Historique de l'Armée de Terre sur les *Destins d'exception. Les parrains de promotion de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr*, Vincennes, SHAT, 2002, 136p.

³²⁰ - Marc MICHEL, *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989, p.34 : « De 1848 à 1870, sur 25 978 sous-lieutenants promus, seulement 1 566 sortirent de Polytechnique (6,3%) et 6 427 (24,7%) de Saint-Cyr; plus des deux tiers venaient donc du rang ».

concernés de mettre en application certains volets de l'instruction théorique reçue. Grâce à leurs connaissances en topographie et en cartographie, ils étaient en mesure de recueillir des données dans ces domaines afin d'apporter des éclaircissements sur les régions africaines traversées. En raison de son programme à multiples facettes, l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr peut donc être perçue comme une étape préparatoire nécessaire pour les officiers engagés dans les colonies. Quitte à chacun de mettre à profit les connaissances acquises pour les adapter au contexte colonial. Ce cadre se transformait alors pour eux en un lieu de formation technique qui n'avait « d'autre base que la pratique quotidienne de leur métier »³²¹. Cet exercice était souvent entaché de tâtonnements et d'erreurs. L'empirisme pouvait prévaloir dans cette situation. Cependant, il reste à savoir si ce procédé était un gage pour accomplir des tâches diverses dans les possessions françaises. Ce faisant, ces militaires devaient régulièrement faire preuve d'initiative dans la conduite de l'action coloniale et des collectes d'objets africains. Sans exclure d'éventuels points de convergence sur leur parcours, leur appartenance à un même établissement cache, par ailleurs, des caractéristiques propres à chaque officier. Cette réalité a été aperçue lors de l'étude biographique des anciens saint-cyriens comme Gallieni, Dodds, Tilho, Lenfant, Lamy, Monteil.

Joseph Gallieni fit son entrée à Saint-Cyr en octobre 1868 après son passage au Prytanée militaire de la Flèche imprégnée par la tradition militaire la plus rude dans les années 1860. L'enseignement dispensé était plus marqué par l'esprit positiviste et rationaliste du temps que par le catholicisme. A Saint-Cyr, Gallieni accorda un grand intérêt aux cours d'histoire pourtant méprisés par ses collègues. Sa promotion prit le nom de " Suez " à cause du contexte historique marqué par l'achèvement du percement du canal de Suez en 1869. A sa sortie de l'école, il occupa le 146^{ème} rang. Il choisit l'infanterie de Marine et fut immédiatement plongé dans la tourmente de la guerre de 1870. Après avoir participé à ce conflit, il se rendit en Afrique avec le grade de capitaine pour effectuer une étude sur la voie de communication dont la tête de ligne se trouvait au Sénégal. Son équipe comprenait des militaires de différentes spécialités³²² lancés à la poursuite des troupes d'Ahmadou, le Sultan de Ségou, dans les années 1880.

Dans les faits, le parcours de Gallieni est similaire à celui du général Alfred Dodds. Ancien élève de Saint-Cyr, ce dernier intégra également l'infanterie de Marine après la

³²¹ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit.*, p.19. En effet, ce colonel est lui-même formé à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Il compte environ vingt ans de carrière dans l'infanterie coloniale.

³²²- Gallieni fut soutenu par le polytechnicien Piétri, le lieutenant de l'artillerie de Marine Vallière, chargé de conduire le convoi et de veiller sur les appareils de précision, le docteur Tautin ayant des connaissances en ethnographie et en histoire naturelle et le docteur Bayol, médecin-major de la mission à titre provisoire.

formation. En se référant à l'année de son entrée à l'école (1860), on se rend compte qu'il faisait partie de la même génération (celle des années 1860) que Gallieni. De surcroît, ces deux hommes étaient dans la même tranche d'âge à leur arrivée à Saint-Cyr. Gallieni débuta sa scolarité à 19 ans et Dodds, à 18 ans comme Henri Moll³²³, un autre saint-cyrien issu aussi de l'infanterie de Marine.

A l'instar de Gallieni, la carrière africaine de Dodds commença véritablement après sa participation à la guerre de 1870. En tant que capitaine, il se retrouva sur le front suite à son affectation à la Réunion en 1865 où il se distingua lors de la répression d'une insurrection en 1868. Comme Gallieni, il fut envoyé au Sénégal à l'issue du conflit franco-allemand. Il y était en poste de 1871 à 1878. Après un bref séjour d'à peine une année en Cochinchine, il revint au Sénégal en qualité de chef de bataillon et prit part aux opérations de la Casamance entre 1879 et 1883. Nommé lieutenant-colonel en 1883, il participa aux combats dans le delta du Tokin. Une fois devenu colonel en 1887, sa préoccupation première consistait à pacifier le Fouta Djallon en Guinée. Elevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur en 1891, il retourna en France prendre le commandement du 8^{ème} régiment d'infanterie colonial à Toulon. Son séjour métropolitain ne durait pas longtemps car un an plus tard, il dut revenir en Afrique où il fut nommé commandant supérieur au Bénin avant de diriger la campagne du Dahomey. De main de maître, il y mena une action de trois mois couronnée par la conquête de cette région suite au démantèlement de la résistance farouche des troupes de Béhanzin. Appuyé par « un bataillon de huit cents hommes à quatre compagnies »³²⁴, il devint l'éclatante victoire sur ces foyers de résistance grâce à l'effort des soldats qu'il commandait et pour qui il avait une grande admiration. Son détermination a permis à la France de concrétiser la conquête du Dahomey vers la fin du XIX^{ème} siècle après la neutralisation de ces bandes.

A l'issue de cette brillante opération, Dodds fut promu au grade de général de brigade en 1892. A titre d'inspecteur des troupes de Marine et de grand officier de la Légion d'honneur, il se rendit en Indochine où il prit en 1895 le commandement supérieur des troupes présentes dans cette zone. Quatre années après l'exercice de cette fonction, il devint général de division. Cette promotion s'accompagna d'une série de nominations. De 1903 à 1907, il fut commandant supérieur des troupes de Marine et reçut dans cet intervalle de temps d'honorables distinctions : membre du Conseil supérieur de la guerre, grand-croix de la

³²³ - Après trois ans de service au Tonkin, Henri Moll fut promu capitaine en 1898 et envoyé en Afrique. Devenu le plus jeune commandant de l'armée, il dirigeait entre 1906 et 1907 une mission de délimitation des frontières entre le Congo français et le Cameroun allemand marquée par une série d'enquêtes sur les habitants.

³²⁴ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar : 1364-1960*, op.cit, p.210

Légion d'honneur, médaille militaire. Son parcours montre clairement qu'il avait connu une carrière remarquable dans l'armée française. C'est aussi le cas de Gallieni dont l'itinéraire a été couronné par sa promotion au grade de général. Malgré ces points de convergence, Dodds se distingue par ses origines familiales et sa trajectoire professionnelle. Contrairement à d'autres ressortissants de Saint-Cyr nés majoritairement en France, il fut l'un des rares mulâtres à voir le jour en Afrique (au Sénégal) avant de partir en métropole où il intégra l'école. Durant sa carrière, il était retourné servir dans son pays natal comme cela a été déjà souligné.

Parallèlement, l'itinéraire de Dodds et de Gallieni se rapproche de celui de Parfait Monteil (1855-1925). Sorti de Saint-Cyr en 1876 et ayant opté pour l'infanterie de Marine comme ces généraux, il fut également confronté aux résistances africaines. Promu au grade de commandant et nommé chef de la mission du Haut-Oubangui en 1893, il n'avait pas pu rejoindre son poste et fut affecté en Côte d'Ivoire pour lutter contre les troupes de Samory de 1894 à 1895. La stratégie privilégiée consistait à allier l'action militaire et les activités coloniales. Cette démarche a été étudiée par le commandant Chailley qui note que la logique de Monteil est fondée sur l'idée que la « seule arme doit être la persuasion »³²⁵. Son parcours diffère de celui de ses deux prédécesseurs par le fait qu'il abandonna l'armée en 1896, à peine âgé de 41 ans, après avoir été grièvement blessé au cours des attaques contre Samory.

Les exemples évoqués font essentiellement allusion à l'œuvre des anciens élèves de Saint-Cyr dans la partie occidentale de l'Afrique. Au centre du continent, on note aussi la présence d'un certain nombre d'entre eux. Déterminé à neutraliser les résistances africaines s'opposant à la progression des troupes françaises comme l'avaient fait Gallieni, Dodds et Monteil, le commandant François-Joseph Lamy (1858-1915), par exemple, était illustré en Afrique centrale. L'étude de sa biographie révèle qu'il avait servi au 1^{er} Tirailleurs Algériens presque sans interruption depuis sa sortie de Saint-Cyr en 1879. Il participa à la conquête de cette zone en prenant la tête de l'escorte militaire chargée de traverser le Sahara d'Alger au Tchad. Au cours de cette opération, il fut épaulé par Fernand Foureau³²⁶. Rares furent à l'époque les situations où une expédition fut conjointement dirigée par un officier et un civil comme dans le cas présent. En dépit de cette particularité, c'est le commandant Lamy qui était le principal acteur de la mission Algérie-Soudan conduite en coordination avec deux autres

³²⁵ - CHAILLEY (commandant), *Les grandes missions françaises en Afrique occidentale*, Dakar, I.F.A.N, 1953, p.60

³²⁶ - Fernand Foureau était un ancien volontaire de la Marine. Son projet d'entrée à l'Ecole centrale fut bouleversé par la guerre de 1870. Prisonnier en Allemagne, il ne pouvait pas poursuivre ses études scientifiques. Après son départ de l'armée, il intégra l'expédition en tant que civil.

missions en provenance du Niger et du Congo. Il réussit à intéresser la France à ce projet grandiose en 1898. Comme on n'a déjà indiqué, il s'agit du plan à l'origine dû au Comité de l'Afrique française et amorcé par la mission Crampel (1890-1891), puis l'administrateur colonial Emile Gentil sur le Tchad en 1897 et la bataille de Kousseri en 1900. Dans la stratégie mise en place par la métropole, la mission Foureau-Lamy, partie de l'Algérie, devait rejoindre celle du Congo-Tchad, dirigée par Gentil ainsi que celle d'Afrique centrale venue du Soudan, commandée d'abord par les capitaines Voulet et Chanoine, puis par les lieutenants Joalland et Meynier. Le plan de progression des trois détachements français vers les positions du sultan Rabah est clairement présenté sur la carte de l'« Afrique Equatoriale Française ».

La jonction des trois colonnes concernées eut lieu le 21 avril 1900 à Kousseri dans le nord de l'actuelle République du Cameroun. Au lendemain de la manoeuvre, les troupes françaises lancèrent une grande offensive contre les positions de Rabah. Le bilan de l'opération se révélait particulièrement sanglant dans les deux camps. Le chef de guerre musulman tomba sur le champ de bataille, et le commandant Lamy y trouva la mort des suites de blessures graves. Son remplacement fut assuré par le capitaine Reibell. Par ailleurs, quatre officiers furent blessés dont Meynier, quatre-vingt tirailleurs tués ou blessés. Au-delà de ce lourd bilan, les militaires français neutralisèrent les bandes de Rabah. Ils concrétisèrent ainsi la fin de la conquête territoriale en Afrique centrale. Présentant la jonction des trois missions comme le symbole de l'union de l'Afrique française en raison de leur différente provenance géographique, Maurice Besson insiste sur l'élimination de Rabah qu'il perçoit comme « la dernière force noire opposée à l'établissement de la paix française dans le Continent Noir »³²⁷. Cette victoire laisse ainsi la voie libre à la France pour étendre son influence au Tchad. La cloche sonna donc pour l'organisation administrative de ce territoire. A partir de 1908, un gouvernement général était mis en place en AEF mais son décret de création ne fut publié que le 15 janvier 1910. La gestion du gouvernement fut confiée à Merlin, mais quelque temps après cette nomination, des modifications intervinrent sur les frontières avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale : le 4 novembre 1911, le gouvernement français devait céder à l'Allemagne une partie importante de l'ouest du bassin de l'Oubangui. Cette décision ne fut respectée que de 1912 à 1915. Elle fut annulée au lendemain du conflit. Au cours de la première décennie du XX^e siècle, d'autres ressortissants de Saint-Cyr avaient suivi les pas du commandant Lamy en inscrivant leur action au Tchad. On peut citer, par exemple, le général Jean Tilho³²⁸. Né à Domme en Dordogne le 1^{er} mai 1875, il s'était surtout fait distinguer lors de la mission qu'il avait dirigée en Afrique centrale de 1906 à 1909. Comme la majorité de ses prédécesseurs déjà cités, il avait opté pour l'infanterie de Marine à sa sortie de l'école en 1895 avec le grade de sous-lieutenant et une formation spécifique en géodésie et en cartographie. Dans les archives de l'Académie des

³²⁷ - Maurice BESSON, *La tradition coloniale française*, Paris, Gauthier-Villars & Cie, 1931, p.148

³²⁸ - Voir la notice de Jean Tilho présentée par Yves BOULVERT, « Jean TILHO (Général de brigade) (1875-1956). Un géodésien au Tchad, l'homme de la capture Logone-Bénoué » in Jacques SERRE (dir.), *Hommes et destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*, T.XI : *Afrique noire*, op.cit, pp.711-721

Sciences d'Outre Mer³²⁹, Alain Beauvilain dévoile les différentes étapes de sa carrière à l'issue de sa formation militaire.

Le cas des officiers coloniaux évoqués est en grande majorité celui des anciens élèves de Saint-Cyr occupant les postes de chef d'expédition. Cette constatation n'exclut pas que les missions d'exploration pouvaient renfermer des saint-cyriens parmi leurs membres. Un exemple éloquent porte sur l'articulation de la mission Marchand qui révèle la présence de deux ressortissants de cet établissement : les capitaines Charles Mangin et Albert Baratier. Le début de carrière de Mangin né en 1866 reflète celui des officiers déjà cités. Comme ces militaires, il choisit l'infanterie de Marine à la fin de sa scolarité en 1887. Classé 189^{ème} sur 409 élèves, il commença sa carrière africaine au Sénégal où il fut affecté en octobre 1888. En 1889 et 1890, il avait servi sous les ordres du commandant Archinard. La découverte du Soudan fut pour lui une révélation. En 1891, il participa aux campagnes contre Ahmadou durant lesquelles il rencontra Marchand. Il avait fait preuve d'un courage exemplaire durant ces combats où il fut même blessé. A ce titre, Archinard lui fit obtenir la Légion d'honneur. L'appartenance de Mangin à la même expédition et à la même école que Baratier n'implique pas forcément des similitudes dans leurs parcours. Natif de Belfort où il vit le jour le 11 juillet 1864, Baratier connut un itinéraire atypique. Contrairement à Mangin et aux autres officiers d'infanterie de Marine précédemment nommés, il fut versé dans la cavalerie au terme de son passage à Saint-Cyr en 1885 après avoir fréquenté plusieurs collègues à cause de son indiscipline remarquée par ses professeurs. A la surprise générale, le Sénégal n'était pas sa première région d'affectation en Afrique. Il entama sa carrière en Algérie où il avait servi dans le détachement des chasseurs d'Afrique à Blidah. A partir de 1891, il finit néanmoins par s'orienter vers l'Afrique Noire où il participa à l'expédition du lieutenant-colonel Humbert contre Samory. Il ne rencontra Marchand qu'en 1894. Au mois de juillet de la même année, il fut affecté à l'état-major de Monteil avant de devenir l'homme de confiance de Marchand au sein de la mission Congo-Nil.

L'itinéraire atypique de Baratier rappelle celui du commandant Lamy qui commença sa carrière africaine en Algérie en 1876. De 1882 à 1898, ce dernier avait réalisé neuf grands voyages d'étude dans le sud-algérien. Outre ce commandant, d'autres anciens élèves de Saint-Cyr peu connus avaient débuté leur carrière au nord de l'Afrique. C'est le cas de Henri-

³²⁹ - Académie des Sciences d'Outre Mer MSS 839 : Tilho (Général). Dans ce dossier, Alain Beauvilain semble vaciller sur la période exacte de la scolarité de Jean Tilho. Il y note qu'il sortit de Saint-Cyr en 1897 tandis que dans un autre document détaillé, il inscrit sa scolarité au sein de la promotion 1893-1895. L'appartenance à cette promotion est confirmée par Numa Broc dans le *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^{ème} siècle*, Afrique, *op.cit.*, p. 311.

François Brosselard qui, à sa sortie de l'école, fut envoyé en Algérie en 1877 pour réaliser des levés topographiques. C'est dans cette région que son chemin s'était croisé avec celui de son prédécesseur, Henry de Castries, chargé du même type d'opération. Diplômé de Saint-Cyr en 1870, ce dernier partit pour l'Algérie où il résida de 1873 à 1880. En 1881, il poursuivait son œuvre cartographique au Maroc. A partir de 1910, il fut désigné comme l'historiographe de la région administrée entre temps par un autre ressortissant de Saint-Cyr. Il s'agit de Lyautey. Principal acteur de la création du protectorat français au Maroc, celui-ci, à l'âge de 20 ans, fit son entrée dans cet établissement en 1873 après avoir préparé le concours à l'école Sainte-Geneviève à Paris. Son parcours se rapproche de celui de Baratier sur deux points principaux. D'une part, il choisit la cavalerie, même s'il n'avait pas découvert cette spécialité juste à sa sortie de l'école comme Baratier et d'autres saint-cyriens déjà évoqués. Formé d'abord à l'Ecole d'application d'état-major, Lyautey n'entra dans la cavalerie qu'après la suppression de l'ancien corps d'état-major. Cette orientation n'intervint qu'après sa promotion au grade de capitaine le 1^{er} janvier 1878. D'autre part, il connut, comme Baratier, la première expérience africaine en Algérie. Affecté au 2^{ème} hussards, il fut rattaché à l'état-major de la subdivision d'Alger.

L'étude des débuts de carrière des anciens élèves de Saint-Cyr dans l'environnement colonial a permis, par ailleurs, de relever certaines situations particulières comme le cas du sous-lieutenant Jean Tilho qui fit ses premières armes au Sud de Madagascar où il fut chargé de reconnaissance topographique avant de diriger une expédition en Afrique centrale au début du XX^e siècle. Dans la même période, un officier sorti de l'Ecole Polytechnique avait multiplié des missions dans cette partie du continent. Il s'agit d'Eugène Lenfant qui se distingue par le fait qu'il commença son périple africain au Soudan où il prit le commandement de la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie. Résidant à Koulikoro à 60 kilomètres en aval de Bamako, il fut désigné, en même temps, comme chef de la flottille du Niger par le colonel Audéoud qui assurait l'intérim du général de Trintignan, lieutenant-gouverneur du Soudan. A l'exception des officiers connus en prenant la tête des expéditions et des militaires devenus familiers par leur appartenance aux missions d'exploration précédemment présentées, de nombreux ressortissants de Saint-cyr restent dans l'ombre en dépit de leur importante action dans les colonies. On peut, par exemple, se référer à Lucien Marc. Sorti de l'école en 1896 dans l'infanterie coloniale et ayant reçu une bonne formation géographique à la Sorbonne, il fut l'auteur de la première monographie complète sur le pays Mossi. Il publia cette étude après avoir séjourné cinq années à Ouagadougou où il avait rassemblé une vaste documentation sur la géographie, la flore, la faune, l'histoire,

l'ethnographie, l'organisation sociale et politique, l'économie, le commerce des pays de la boucle du Niger.

En définitive, l'intervention des anciens élèves de Saint-Cyr dans différentes régions de l'Afrique (Afrique Noire, Afrique du Nord, Madagascar...) démontre que leur œuvre ne fut pas exclusivement limitée à un cadre géographique donné comme le montrent les exemples choisis sur le tableau ci-après. Il met en valeur les lieux de leur première affectation en Afrique.

Nom	Promotion à Saint-Cyr	Spécialisation	1 ^{ère} affectation en Afrique
Dodds	1860-1862	Infanterie de Marine	Sénégal (1871)
Gallieni	1868-1870	Infanterie de Marine	Sénégal (1876)
Lyautey	1873-1875	Cavalerie	Algérie (1882)
Monteil	1874-1876	Infanterie de Marine	Sénégal (1877)
Lamy	1877-1879	Régiment de Tirailleurs	Algérie (1876)
Baratier	1883-1885	Cavalerie	Algérie (1886)
Mangin	1885-1887	Infanterie de Marine	Sénégal (1888)
Jean Tilho	1893-1895	Infanterie de Marine	Madagascar (1895)
Henri Moll	1889-1890	Infanterie de Marine	Niger oriental (1898)

A l'instar des officiers formés à Saint-Cyr, les ressortissants de l'Ecole Polytechnique figurent parmi les explorateurs qui ont marqué les milieux coloniaux. La présentation de certains d'entre eux permet d'insister sur les caractéristiques de la scolarité à Polytechnique ainsi que sur la particularité de la nature de formation diffusée.

Les officiers formés à l'Ecole Polytechnique

L'Ecole Polytechnique fut fondée sous le nom d'Ecole des Travaux Publics par le décret de la Convention en date du 28 septembre 1794. Le 1^{er} septembre 1795, une loi changea cette appellation en celle d'Ecole Polytechnique que l'établissement garde jusqu'à nos jours. A la création de l'institution, les élèves recevaient une indemnité et vivaient en pension chez les particuliers. Par le décret du 16 juillet 1804, Napoléon modifia profondément

son mode de fonctionnement en casernant les élèves, en supprimant leur indemnité et en leur imposant le versement d'une cotisation à l'Etat. L'Ecole Polytechnique formait principalement des ingénieurs civils et militaires. En brossant l'histoire de cet établissement, Fourcy note que le nombre d'élèves variait d'une époque à une autre : « L'Ecole Polytechnique drainait en moyenne 130 élèves par promotion avec des hauts et des bas, moyenne passée à 220 après 1870, tandis que depuis 1957, il s'agit d'environ trois cents élèves par an et 340 »³³⁰ jusqu'aux années 1980. Entre 1848 et 1870, sur 25 978 sous-lieutenants promus, 1 566 sortirent de Polytechnique, soit un pourcentage de 6,3%³³¹ de l'ensemble des officiers formés dans cet intervalle de temps. Dans la pratique, ces polytechniciens avaient des spécialités diverses. On relève, entre autres, des officiers d'artillerie coloniale. Les intendants coloniaux furent recrutés directement par voie de concours parmi ces militaires ainsi que ceux de l'infanterie coloniale et ceux de l'administration de l'intendance sortis de Vincennes. Au début du XX^e siècle, les intendants coloniaux appelés alors « commissaires des troupes coloniales » se recrutaient parmi les élèves de Polytechnique et de l'Ecole Coloniale. Parmi les hommes formés, ceux qui se rendaient dans les territoires d'outre-mer s'illustrèrent surtout en qualité de techniciens éminents capables d'élaborer l'équipement économique : voies ferrées, routes, ouvrages d'art, ports fluviaux... Malheureusement, il est établi que leur effectif dans les colonies fut en nette diminution au fil du temps. Ce qui allait priver ces régions de leurs talents et compétences.

En général, les polytechniciens avaient brillé aussi bien en métropole que sur la scène coloniale. Durant la conquête de l'Afrique, l'Ecole Polytechnique a compté parmi les grandes figures militaires des anciens élèves comme le capitaine de vaisseau Camille Mortenol. Fils d'un ancien esclave libéré en 1847, il se distingue par le fait qu'il fut le premier soldat de Guadeloupe à intégrer cet établissement. Au terme de sa formation en 1882, il fut orienté dans la Marine et servit à Madagascar sous les ordres de Gallieni. En plus de cette mission, il participa à la conquête coloniale au Gabon et en Indochine. Au Sénégal, c'est le nom du général Louis Faidherbe qui est resté dans les mémoires. Son action ne peut être dissociée de l'histoire de cette région qui, comme l'a reconnu Yves-Jean Saint-Martin³³², fut longtemps une réalité difficile à cerner. Ce dernier le perçoit comme la vallée d'un grand fleuve au cours

³³⁰ - Ambroise FOURCY, *Histoire de l'Ecole Polytechnique*, Paris, Belin, 1987, p.10

³³¹ - Ces données sont extraites de l'ouvrage de Marc Michel sur *Gallieni* (1989), p.34

³³² - Yves-Jean SAINT-MARTIN a longtemps enseigné en Afrique, notamment au Sénégal (Dakar) où il a consacré de nombreux articles, comptes rendus et ouvrages tels que *Le Sénégal sous le Second Empire*. Reprenant les principaux thèmes de sa thèse de doctorat d'Etat, il y présente l'action coloniale de Faidherbe dans cette région ainsi que les principaux axes du programme de ce dernier. Il y figure également une photographie de l'équipe du gouverneur extraite des dossiers de la Documentation française.

supérieur mal connu, bordant des pays divisés en de nombreux Etats et ethnies. En s'intéressant à l'action de Faidherbe dans ce labyrinthe, le général Bernard résume avec beaucoup de clarté son parcours en notant qu'il " a conquis, pacifié le Sénégal au prix de neuf années d'efforts... "333. Avant cette étape, Faidherbe avait suivi à partir du 4 octobre 1838 une formation à l'Ecole Polytechnique en tant que bénéficiaire d'une subvention. Il y intégra en occupant le 57^{ème} rang sur 130 admis. Cette performance fut remarquable pour ce jeune qui, lors de son parcours scolaire, ne laissait pas l'image d'un élève studieux en dépit de son penchant pour les mathématiques. Classé 98^{ème} sur 120 élèves, il sortit de l'école en 1840 avec le grade de sous-lieutenant. Il opta pour l'arme du génie. Il se fit admettre de justesse à l'Ecole d'Application de Génie à Metz à la suite des résultats du concours d'admission. En effet, il occupa le 19^{ème} rang pour un total de 20 candidats. Après avoir participé à deux campagnes (1843-1846 et 1849-1852) en Algérie, il brilla au Sénégal dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Arrivé dans la région en septembre 1852, il devint le sous-directeur du génie et le directeur des travaux publics. En plus de ces responsabilités, il fut chargé de diriger la construction des fortifications militaires. En même temps, il apportait des éclaircissements sur les mœurs des habitants.

Sur le plan géographique, Faidherbe effectua d'importants relevés topographiques. Il se servait de ces données pour alimenter son projet d'expansion coloniale au Sénégal et dans d'autres régions en Afrique. C'est dans cette perspective qu'il créa la « Commission de la carte de Sénégambe » 334 dans l'optique d'organiser des voyages d'exploration vers l'intérieur du continent. Suite à cette démarche, la première carte fiable du Sénégal et de la Gambie fut dressée en 1861 par le capitaine de frégate Brossard de Corbigny qui était un membre de son équipe. S'appuyant sur le résultat de ses recherches géographiques, Faidherbe prit, par ailleurs, l'initiative de relier par un pont le continent africain à la région de Saint-Louis construite sur un îlot de sable. Dans le domaine ethnologique, il se livrait à des investigations approfondies au point de ne pas hésiter à mener quelques expéditions à cheval. Attiré par l'étude de différents peuplements de l'Afrique occidentale, il avait accumulé des fiches sur les grammaires et vocabulaires locaux, et s'efforça même d'écrire l'histoire de cette zone. Ses travaux linguistiques furent considérables. Obnubilé par l'ethnographie, ou par extension, par la recherche scientifique, il créa à Saint-Louis en 1856 un journal officiel, *Le*

³³³ - BERNARD (Général), " Faidherbe " in *Les grands soldats coloniaux, op.cit*, p.171

³³⁴ - A travers la terminologie Sénégambe, les Anglais et les Français en quête de frontières naturelles crurent pouvoir les faire refléter dans cette expression.

*Moniteur du Sénégal et Dépendances*³³⁵ érigé en un véritable recueil de tous les renseignements obtenus. C'est donc à juste titre que le commandant Chailley le qualifie de « chercheur acharné »³³⁶.

En 1854, Faidherbe fut promu au grade de commandant et occupa le poste de gouverneur du Sénégal en remplacement du capitaine de vaisseau Protet. Pour mener à bien cette lourde tâche, il s'était entouré d'un état-major où figurent, par exemple, les noms de Pinet-Laprade et de Brossard de Corbigny. De 1854 à 1861, il resta au poste de gouverneur du Sénégal. Ce temps relativement long lui permit de mener une politique culturelle remarquable et de se préoccuper de l'organisation administrative du territoire. Il y multiplia des initiatives de modernisation afin de lui donner un nouveau visage. Il fonda Dakar où un port fut plus tard créé par son successeur, le colonel Pinet Laprade. Il transforma et embellit Saint-Louis où il créa des écoles, un collège d'interprètes, un musée, une imprimerie, des jardins, Toutes ses réalisations traduisent sa volonté de former une élite capable de prendre sa relève après son départ. Il ouvrit également des routes, construisit des ponts et lança de grands projets tels que l'installation de lignes télégraphiques. En 1861, il fut affecté en Algérie pour commander la subdivision de Bône, port de l'Algérie orientale appelé aujourd'hui Annaba. Il y séjourna plus d'une année. Pendant son absence, son intérim fut assuré par Jauréguiberry. De 1863 à 1865, il reprit ses fonctions au Sénégal. Ce retour fut marqué par le renouvellement de son équipe composée désormais du colonel Pinet-Laprade, du lieutenant de vaisseau Mage, de l'ordonnateur Stéphan et du capitaine Flize. Il ne quitta définitivement le Sénégal qu'en 1867 après avoir passé plus de neuf ans à la tête de la colonie. Avant son départ, il eut droit à un prestigieux éloge³³⁷. Entre 1867 et 1891, sa politique coloniale fut poursuivie par des officiers comme le colonel Dodds, les généraux Gallieni et Brière de l'Isle. Nommé au poste de gouverneur du Sénégal en 1876, ce dernier reprit le programme de son prédécesseur et entreprit la pénétration vers le Niger. Trois ans plus tard, il entama les travaux de reconnaissance de la voie ferrée entre Saint-Louis et le Haut-Niger.

Concrètement, les séjours de Faidherbe au Sénégal furent marqués par son action politique ainsi que par ses visées économiques. Ainsi, il s'était efforcé d'y développer le

³³⁵ - *Le Moniteur du Sénégal et Dépendances* (1856-1887) est un périodique hebdomadaire paraissant le mardi de chaque mois.

³³⁶ - CHAILLEY (commandant), *Les grandes missions françaises en Afrique*, *op.cit*, p.43

³³⁷ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française. Afrique Equatoriale Française. Madagascar : 1364-1960*, *op.cit*, p.87 : « Au Sénégal, l'administration de M. Faidherbe, qui vient d'être l'objet d'un regrettable changement, laissera un profond et durable souvenir. Depuis de longues années, aucune de nos possessions n'avait été régie par une main aussi ferme, par une intelligence aussi active et aussi élevée... ». Ce commentaire est extrait du *Tour du Monde*.

commerce pour le plus grand bénéfice des maisons de traite implantées dans la zone. Son implication dans le domaine économique était, dans l'ensemble, soutenue par la métropole. Hormis la démarche de Faidherbe, il est intéressant de constater, qu'à ses débuts, la politique coloniale française en Afrique préconisa essentiellement la création des comptoirs (en accord avec les autochtones si possible) et des centres de rayonnement du commerce mais sur le terrain, cette volonté fut confrontée à une nouvelle donne : l'existence des foyers de résistances locales ayant poussé peu à peu la France à changer d'orientation ou de stratégie de conquête en prenant possession des territoires africains pour pouvoir les pacifier comme ce fut ici le cas du Sénégal. La politique de pacification conduite par Faidherbe dut l'amener à tenir compte d'un certain nombre de facteurs (configuration de la région, moyens matériels disponibles...). Après sa disparition à Paris en 1889, il reste, par son action militaire, culturelle et politique, une figure coloniale emblématique en Afrique occidentale, en particulier au Sénégal.

Cet itinéraire montre donc que Faidherbe avait passé la plus grande partie de sa carrière dans cette région. Il rappelle celui de Monteil qui y avait effectué également une série de séjours. D'ailleurs sa première expérience africaine débuta dans cette zone où il était officier d'ordonnance du général Brière de l'Isle. En 1879, Monteil prit la direction des affaires politiques du Sénégal. Une année plus tard, il fut désigné comme chef de la mission du Djolof Ferlo, un territoire si peu connu que les cartes de l'époque le désignèrent sous le nom de " Ferlo ou désert sans eau ". En 1881, il accéda au grade de lieutenant et partit pour l'Océanie en qualité d'officier attaché au gouverneur des Etablissements du Pacifique. En 1884, il revint en Afrique pour occuper le poste de chef de la mission topographique du Soudan. Il s'attela cette fois-là à l'étude du tracé du chemin de fer devant assurer la liaison entre le Sénégal et le Niger. A son retour en France en 1886, il mit à jour une carte du Soudan. Il dressa ensuite une autre carte des occupations françaises du Sénégal. Sa contribution dans le domaine géographique montre combien de fois les connaissances acquises à l'Ecole Spéciale de Saint-Cyr lui avaient permis de faire la lumière sur la cartographie des colonies. De 1890 à 1892, il s'illustra par son grand voyage de reconnaissance du Sénégal au Tchad, puis celui du Sahara à Tripoli dénommé par le commandant Chailley la mission « de Saint-louis à Tripoli par le lac Tchad ». Il atteignit la région de Ségou (occupée par les troupes de Jean-Louis Archinard³³⁸ depuis seulement huit mois) où débuta l'exploration proprement dite. Au cours

³³⁸ - Jacques MENIAUD, " Le Général Archinard ", in *Les grands soldats coloniaux, op.cit*, p.272. Intendant militaire du Haut-Sénégal, Meniaud dresse une biographie de cet officier qu'il trouve « de taille moyenne, svelte sous la carrure harmonieuse, le visage aux traits fins et d'une parfaite régularité ». Voir aussi Jacques SERRE (dir.), *Hommes et Destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T.XI : *Afrique noire, op.cit*, pp.13-17

de son périple, son attitude vis-à-vis de la population fut similaire à celle de Faidherbe. Comme lui, Monteil avait fait preuve d'une grande capacité de se faire accepter par les populations locales. C'est d'ailleurs sur cette qualité que reposait l'efficacité de sa démarche. Grâce à cette valeur, il parvint à traverser de nombreuses contrées africaines à une période marquée par la multiplication de nombreux foyers de résistances locales comme ceux qu'avait connus Archinard. En comparaison du saint-cyrien Monteil, ce dernier fut formé à l'École Polytechnique comme Faidherbe. Ayant intégré l'établissement en 1868 d'où il sortit le 10 mai 1870 comme sous-lieutenant d'artillerie de Marine, Archinard dont le dossier de retraite est conservé dans les archives de Vincennes³³⁹ avait participé à une série de campagnes³⁴⁰ contre les bandes de résistance. Sur le terrain, il avait fait preuve de grandes qualités comme a constaté le général Edouard-Jean Requin : « Archinard était en effet beaucoup plus qu'un chef militaire ; il gouvernait, administrait, cherchant toujours à faire accepter notre influence et à l'étendre plus loin ; il envoyait lui-même des missions pacifiques pour rallier à nous les pays voisins. Et quand il usait de la force pour venir à bout d'un obstacle, c'est qu'il avait reconnu qu'on ne pouvait faire autrement »³⁴¹. Les itinéraires suivis par Archinard lors de ses manœuvres au Soudan sont matérialisés sur le croquis ci-après.

³³⁹ - SHAT. Archives, Dossier de retraite, Général Archinard : 11yd34

³⁴⁰ - Dans son mémoire de Saint-Cyr sur *L'apport d'Archinard à la connaissance ethnologique du Soudan Occidental : missions de 1888-1893*, le sous-lieutenant Keita Sory a mené une étude minutieuse sur les divers aspects des campagnes opérées par Archinard en Afrique. A l'instar de Jacques Méniaud et de Jacques Serre, le gouverneur des colonies Alfred Martineau présente son profil et son action coloniale dans l'ouvrage de Philippe HEDUY sur *l'Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale-Afrique Equatoriale Française-Madagascar 1364-1960*, *op.cit.*, p.190 : « Ces succès rapides et décisifs, où nos soldats montrèrent la plus belle endurance, sont dus avant tout aux qualités du chef qui sut à la fois les entraîner et les retenir : Archinard ».

³⁴¹ - Edouard-Jean REQUIN, *Archinard et le Soudan*, Paris, Editions Berger-Levrault, 1946, p.158

Le schéma classique consistant à entamer la carrière militaire après la réussite au concours de l'Ecole Polytechnique n'est pas respecté dans le cas d'Eugène Armand Lenfant³⁴². Il y débuta sa scolarité alors qu'il était déjà engagé dans l'armée au sein d'un régiment d'artillerie. Né à Melun le 11 avril 1865, il intégra le 1^{er} octobre 1888 Polytechnique où il passa deux années de formation. Il fut classé 156^{ème} sur 182 élèves à sa sortie de l'école. Cette entrée tardive était essentiellement liée au grand retard connu lors de son parcours scolaire pour des problèmes de santé. Victime d'une grave typhoïde, il dut arrêter les classes de mathématiques supérieures au Lycée Condorcet où il préparait le concours d'entrée à Polytechnique. Engagé dans l'armée le 26 octobre 1886, il avait néanmoins repris la préparation du concours qu'il passa avec succès. Le 1^{er} octobre 1890, il entra à l'Ecole militaire d'application de Fontainebleau en tant que sous-lieutenant élève. Deux ans plus tard, il acheva sa formation et fut nommé lieutenant en second au régiment d'artillerie de Marine. Le 15 mai 1893, il se rendit en Indochine, son lieu d'affectation. Au mois de décembre de la même année, il accéda au grade de lieutenant. Nommé capitaine en second en 1896, il intégra le 1^{er} régiment d'artillerie de Marine dans les batteries stationnées à Toulon. Puis, il fut muté à l'état-major particulier avant de prendre ses fonctions à la Commission d'expériences de Graves au Morbihan. Il y réalisa d'importants travaux pour l'encadrement technique des artilleurs avant de multiplier des missions en Afrique centrale au début du XX^e siècle.

Comme en témoignent les exemples déjà évoqués, nombreux furent donc les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique qui avaient dirigé les missions d'exploration en Afrique vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle à l'image des chefs d'expédition issus d'autres grandes écoles comme Saint-Cyr et l'Ecole Navale. Parallèlement, on compte des polytechniciens au sein de certaines expéditions qui n'étaient pas forcément dirigées par un officier formé dans l'un de ces établissements renommés. C'est le cas du capitaine Joseph Germain³⁴³. Il entra à Polytechnique en 1885 après ses études supérieures au lycée Saint-Louis à Paris. En 1889, il opta pour l'infanterie de Marine et servit à l'état-major du commandant supérieur du Haut-Fleuve avant de retourner en France, en 1892, travailler à la poudrerie de Sevran-Livry. Entre 1896 et 1899, il participa à la mission Congo-Nil confiée à Jean-Baptiste Marchand, ancien élève de l'Ecole des sous-officiers de Saint-Maixent.

³⁴² - Présenté par Jacques SERRE dans *Explorations au cœur de l'Afrique. Le commandant Lenfant* et dans *Hommes et Destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T.XI : *Afrique noire*, *op.cit.*, pp.467-475, Eugène Lenfant, fils unique, fut inscrit à Paris au Collège Rollin devenu après 1945 le Lycée Jacques Decour. Le 15 décembre 1899, la médaille coloniale lui était attribuée pour son œuvre en tant qu'acteur colonial.

³⁴³ - A l'issue de la mission du Congo-Nil, le capitaine Joseph Germain (1865-1906) fut promu chef de bataillon et fut affecté comme Marchand au corps expéditionnaire de Chine en 1900. Trois ans plus tard, il s'orienta vers les services techniques de l'armée. Il avait le grade de lieutenant-colonel à l'annonce de son décès prématuré.

Les officiers coloniaux formés à l'Ecole des sous-officiers de Saint-Maixent

L'accent précédemment mis sur l'importance du rôle joué par les grandes écoles dans la formation des militaires n'exclut pas de reconnaître que parmi les nombreux coloniaux, il existe ceux qui étaient sortis du rang, soit directement, soit, à partir des années 1881-1884, par le passage dans les écoles de sous-officiers ouvertes à Saumur pour la cavalerie, à Versailles pour l'artillerie et le génie ainsi qu'à Saint-Maixent pour l'infanterie. Avant l'ouverture d'une école à Saint-Maixent, la formation des sous-officiers fut assurée par l'Ecole des sous-officiers du Camp d'Avord instituée par décret le 4 décembre 1874. A l'issue de la suspension des cours en 1880, l'établissement a été réorganisé sous le nom d'Ecole Militaire d'Infanterie à partir du 4 février 1881. Dès lors, il assurait à Saint-Maixent sur une durée d'une année l'instruction des sous-officiers d'infanterie jugés capables d'être nommés sous-lieutenant. A la différence des grandes écoles militaires fonctionnant sur le mode de recrutement direct, l'Ecole Militaire d'Infanterie de Saint-Maixent formait au grade d'officier les sous-officiers de l'armée de terre. Il s'agit là d'un recrutement interne. Les candidats devaient avoir passé un certain temps dans l'armée comme sous-officiers et être proposés par leurs chefs hiérarchiques. Dans les critères de sélection, l'ancienneté était un facteur important pour les sous-officiers qui se préparaient au concours. Avec l'expérience acquise, ils passaient généralement les épreuves à un âge plus avancé que les jeunes prétendants à Saint-Cyr. En s'intéressant au niveau d'instruction des élèves de Saint-Maixent, William Serman note qu'« entre 1887-1888, plus de 78% d'entre eux n'avaient reçu qu'une instruction élémentaire »³⁴⁴. Au fil du temps, on assiste à une nette amélioration de niveau. Ainsi relève-t-il que le pourcentage des bacheliers s'éleva de 21% en 1892 à 57% en 1907.

A l'époque, l'Ecole de Saint-Maixent avait le mérite d'insérer dans son programme des sections coloniales dont l'existence n'a pas été décelée dans les grandes écoles comme l'Ecole Polytechnique et l'Ecole Navale. La préparation à ces sections était assurée par les régiments coloniaux d'une façon extrêmement consciencieuse. Jean Ferrandi remarque, par ailleurs, que l'amélioration du recrutement des cadres de carrière était une des priorités du directeur des Troupes Coloniales, le général de division Verdier. C'est dans cette perspective que sous la III^e République les « cours centraux, dits du 2^{ème} et 3^{ème} degrés organisés à Toulon et mis au point par le colonel Bourreau donnent à tout candidat pourvu du

³⁴⁴ - William SERMAN, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, op.cit, p.9

baccalauréat et animé du désir de réussir la quasi certitude d'être reçu »³⁴⁵ au concours d'entrée à Saint-Maixent. Cet encadrement portait ses fruits car de nombreux candidats passèrent aisément cet examen sans avoir auparavant obtenu un diplôme universitaire quelconque.

En s'intéressant aux parcours des sous-officiers avant le passage des épreuves, on découvre que les soldats commençaient leur carrière dans l'armée comme appelés et étaient formés sur le tas dans leur régiment. Après leur succès au concours, les recrues étaient formées à l'école et sortaient sous-lieutenants. Constituant en quelque sorte une pépinière d'officiers coloniaux souvent issus des milieux modestes, l'Ecole de Saint-Maixent fut représentée dans les possessions françaises en Afrique. Ce qui remet en cause l'idée selon laquelle les grandes écoles sont perçues comme un passage obligé pour devenir un grand acteur colonial, même si le déséquilibre numérique entre les officiers issus des établissements renommés et ceux sortis du rang n'est pas contesté. Durant la colonisation de l'Afrique, le contingent des officiers de l'infanterie coloniale que Saint-Maixent fournissait chaque année variait de « 40 à 60 sous-lieutenants »³⁴⁶. Ce nombre était sensiblement équivalent à celui du contingent provenant de Saint-Cyr, mais il était nettement supérieur à celui de l'Ecole Polytechnique dont l'effectif des représentants dans l'armée coloniale était décroissant. L'Ecole de Saint-Maixent est honorée d'avoir fourni à la France des militaires de la trempe du général Jean-Baptiste Marchand et du général Emmanuel Largeau devenu colonel à l'âge de 43 ans.

Concernant leur participation à la défense de la France, il faut retenir que de nombreux ressortissants de l'Ecole de Saint-Maixent ont versé leur sang pour la patrie à l'instar des officiers sortis d'autres centres militaires. Il va sans dire que lors de la Seconde Guerre Mondiale, ses activités furent complètement paralysées. Après la défaite de 1940, l'établissement connut le même sort que celui de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Elle fut transférée à Aix-en-Provence en zone libre, puis fut dissoute en novembre 1942 à l'occupation de la zone. En 1961, fut créée à Coëtquidan aux côtés des bâtiments de Saint-Cyr une nouvelle école pour la formation des sous-officiers. Dénommée Ecole Militaire Inter Armes (EMIA), elle formait au grade de sous-lieutenant les anciens militaires. De l'année de création jusqu'en 1986, la formation y était d'une durée d'une année, mais depuis 1987, elle est étalée sur une période de deux ans et les élèves sortaient alors lieutenants. L'ancien site de Saint-Maixent, quant à lui, forme dorénavant les sous-officiers. Depuis 1963, il abrite l'Ecole

³⁴⁵ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.16

³⁴⁶ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.13

Nationale des Sous-Officiers de l'Armée de Terre.

Au fil du temps, l'Ecole de Saint-Maixent, en dépit de multiples réformes connues, avait assuré la formation d'un nombre considérable de soldats français, y comprises des figures emblématiques de la cause coloniale comme le général Marchand. Né le 22 novembre 1863³⁴⁷ à Thoisy, en Bresse, il se distingue par son parcours scolaire et militaire. Contrairement à Archinard dont le parcours était marqué par son passage au renommé Lycée Charlemagne à Paris et la prestigieuse Ecole Polytechnique, Marchand ne connut ni le lycée, ni le chemin d'un grand établissement militaire. C'est donc à juste titre que Marc Michel insiste sur le fait que Marchand fréquenta peu l'école. En fait, il passa les cours primaires chez les Frères des écoles chrétiennes avant d'entrer au Collège de Thoisy où il n'acheva pas ses études secondaires malgré l'octroi d'une bourse. Autodidacte, il s'engagea dans l'armée le 17 septembre 1883 lorsqu'il avait à peine vingt ans. Le 1^{er} octobre, il choisit de devenir soldat au 4^{ème} Régiment d'infanterie de Marine à Toulon et gravit rapidement les premiers grades : soldat de 2^{ème} classe, il passa caporal le 1^{er} avril 1884 et devint le 1^{er} septembre le secrétaire du Colonel qui commandait ce détachement. Sergent-fourrier, il prépara à Rochefort le concours d'entrée à Saint-Maixent qu'il passa avec succès. Il y avait suivi la formation en 1886 et 1887 et en sortit 30^{ème} sur 459 élèves avec le grade de sous-lieutenant. Grâce à la formation à Saint-Maixent, il parvint à accéder au grade d'officier. Au terme de sa scolarité, il repartit le 18 mars 1887 dans son ancien régiment en tant que sous-lieutenant. Il y passa quelques mois avant de se lancer dans l'aventure africaine proprement dite. La lecture de son dossier de retraite³⁴⁸ permet de suivre les grandes étapes de sa carrière dans les colonies. Le 20 janvier 1888, il s'embarqua pour le Sénégal. Il y passa juste quelques mois et obtint d'être envoyé au Soudan le 18 août de la même année. Dès son arrivée, il fut distingué par Archinard qui comprit très vite son rêve et appréciait surtout ses valeurs au point de lui faire accorder la Légion d'honneur après l'exploration du Niger, de Bamako aux environs de Tombouctou, en août 1889. Marchand resta près de cinq ans au Soudan alors que la durée moyenne de séjour dans le Haut-Fleuve ne dépassait pas deux années pour les officiers comme Monteil chargé d'une mission topographique au Soudan de 1884 à 1886. Il est nécessaire de préciser que Marchand explora également cette région, mais dans un

³⁴⁷ - Cette date de naissance est retenue par le général Ibos en brossant le portrait de « Marchand » dans *Les grands soldats coloniaux*, *op.cit*, p.291 et par Julien Maigret dans son ouvrage sur *Marchand l'Africain* (p.5). Cependant, Marc Michel évoque l'année 1869 (p.66) dans son ouvrage sur *La mission Marchand : 1895-1899* où il s'est attelé à peindre la biographie de cet officier colonial. Aucune mention n'est donnée sur la source de cette information.

³⁴⁸ - SHAT. Archives, Dossier de retraite, Général Marchand : 13yd66. 66/4^{ème} . Généraux : ouvert en 1932. Marchand Jean-Baptiste : Général de Brigade le 25.03.1916. Décédé le 13.01.1934.

contexte particulier : cette partie de l'Afrique constituait une zone de convoitise entre la France et l'Angleterre. L'acuité de leur velléité déclencha entre elles une véritable course au clocher.

Agé de trente-trois ans, Marchand, devenu capitaine à vingt-neuf ans, reçut le commandement de la mission baptisée Congo-Nil. Avant cette fonction, il avait une grande expérience africaine grâce à ses périples au Sénégal, au Soudan et sa participation aux combats de neutralisation des résistances dirigées par Ahmadou, puis Samory. D'après le Fonds de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences d'Outre Mer³⁴⁹, l'expédition ne lui était pas au départ confiée. Initialement, elle devait être sous les ordres du commissaire du gouvernement, Victor Liotard, et Marchand devait y figurer comme membre de l'équipe au titre d'adjoint en mission spéciale. La stratégie de la métropole de le mettre finalement à la tête de cette délégation peut être interprétée comme une façon d'atténuer la publicité autour d'une opération ayant comme objectif (non avoué) le Nil déjà placé dans la ligne de mire de la Grande-Bretagne. Celle-ci rêvait de constituer à son profit un axe nord-sud le Caire-le Cap. Ce faisant, elle ne pouvait accepter la présence d'une puissance rivale aux portes de l'Égypte et du Canal de Suez par lequel passait le trafic maritime entre Londres et les Indes britanniques. La France était bel et bien au courant de cette intention. D'ailleurs, un avertissement formulé le 28 mars 1895 par Sir Edward Grey, sous-secrétaire au *Foreign Office* la prévenait que toute marche en avant d'une expédition française vers le Nil ne pouvait pas être tolérée par le gouvernement britannique. Cette position rendait difficile la concrétisation du projet français visant à relier Dakar, sur l'Atlantique, à Djibouti, sur la mer Rouge. En dépit de l'avertissement britannique, la France prit la décision d'envoyer Marchand dans la zone concernée. Du côté du ministère des Affaires étrangères, le projet reçut l'appui personnel du ministre, Gabriel Hanotaux. C'est d'ailleurs lui qui avait signé la plupart des traités que la France avait arrêtés avec les autres puissances coloniales vers la fin du XIX^e siècle.

En juin 1896, la mission était entièrement constituée, et une partie du matériel et du personnel était déjà acheminée au Congo français. Pour conduire sa manœuvre, le capitaine Marchand s'était entouré d'une équipe polyvalente. Les trois civils de l'expédition ne résistèrent pas longtemps au cours du périple. Le secrétaire Mazure et l'agent civil Guilhot furent rapatriés en raison de leur état de santé inquiétant. Quant au peintre Castellani, ses multiples démêlés avec Marchand entraînèrent son exclusion de la partie. Suite à ces

³⁴⁹- Se référer aux archives de l'Académie des Sciences d'Outre Mer : Fonds Landeroin, ML : carnets de route

défections, la mission Congo-Nil fut alors dominée par les militaires et plus précisément les officiers. L'étude de leur biographie révèle un certain nombre de points communs avec le profil de Marchand. A titre indicatif, le lieutenant Emmanuel Largeau³⁵⁰ se rapproche de lui à plusieurs niveaux. Sorti du rang, il avait bénéficié de la formation à Saint-Maixent. Quel heureux hasard pour ce jeune officier de figurer dans une même mission avec un chef d'expédition sorti du rang et de la même école que lui ! En dépit de ce point commun, quelques divergences apparaissent quant au début de la carrière africaine de ces deux militaires. A la différence de Marchand, Largeau était arrivé en Afrique en tant que sous-officier et avait déjà fait ses débuts de carrière au Soudan avant d'être reçu en 1888 à Saint-Maixent. Agé de vingt et un ans, il avait réalisé d'excellents résultats au point d'être classé en tête de sa promotion. Contrairement à lui, la plupart des officiers de l'équipe présentaient des points divergents conséquents avec le chef d'expédition. En effet, ces militaires avaient connu le chemin des grandes écoles : le capitaine de spahis soudanais Baratier et le capitaine d'infanterie de Marine Charles Mangin étaient sortis de Saint-Cyr, le capitaine d'artillerie de Marine Joseph Germain, de Polytechnique et l'enseigne de vaisseau Alfred Dyé, de l'Ecole Navale. L'articulation de la mission Marchand révèle donc une situation atypique : Marchand, ce soldat sorti du rang, s'était entouré majoritairement d'officiers formés dans des grandes écoles françaises et qui, de ce fait, étaient nettement plus instruits que lui. Face à cette particularité, peut-on parler d'un paradoxe dans la méthode d'action du chef de mission ? Est-il raisonnable d'appréhender cette démarche comme une stratégie mise en place par les institutions organisatrices pour combler son manque d'instruction ?

Quoi qu'il en soit, ce choix ne peut pas être le fruit du hasard. Partant, la composition de la délégation intrigue. Tous les officiers retenus appartenaient aux troupes de Marine ou avaient servi au Soudan sous les ordres d'Archinard comme ce fut le cas de Largeau avant son entrée à Saint-Maixent. Autrement dit, le noyau de l'expédition donne l'impression du schéma d'un groupe d'amis en ce sens que les membres avaient des parcours dont le destin s'était mêlé à un moment ou à un autre à celui de Marchand. La première rencontre de Joseph Germain avec lui avait eu lieu, par exemple, au Soudan en 1890. Après avoir formulé, en 1893, la demande de rejoindre Marchand, Germain fut une année plus tard à ses côtés au sein de la colonne Monteil à l'état-major de la Côte d'Ivoire. Une fois promu au grade de capitaine, le voilà au sein de la mission Congo-Nil où il fut chargé d'organiser essentiellement

³⁵⁰ - A l'issue de la Mission Congo-Nil, Largeau entra à l'Ecole de Guerre. A 31 ans, il devint chef de bataillon breveté avec 9 campagnes à son actif. En 1902, il fut nommé commandant du territoire militaire du Tchad où il avait passé plus de 10 ans. Promu au grade de général à 48 ans, il était parvenu à conquérir les régions du Baguirmi, Borkou, Ennedi, Ouaddaï. et à repousser de ces zones les colonnes de résistances senoussistes.

le transport du *Faidherbe*, bateau en service sur l'Oubangui, transféré sur le Haut Oubangui et démonté entièrement pour l'amener dans le bassin du Nil avant de servir, après l'incident de Fachoda, au transport de la mission Marchand vers l'Ethiopie où il fut abandonné. Emmanuel Largeau avait également, durant sa carrière coloniale au Sénégal et en Côte d'Ivoire, cheminé avec Marchand et Baratier sous le commandement de Monteil connu pour avoir relié l'Atlantique à la Méditerranée par le Tchad. Il retrouva plus tard ces deux coéquipiers au sein de la Mission Congo-Nil.

Parallèlement à l'étude menée sur les officiers coloniaux sortis de Saint-Maixent et des grandes écoles déjà citées, la contribution des soldats issus du rang est aussi à prendre en considération dans les colonies d'autant plus que leur nombre au sein de l'armée française n'était pas négligeable. En France, entre 1868 et 1870, « sur 25 978 sous-lieutenants promus (...), plus de deux tiers »³⁵¹ d'officiers venaient du rang. L'analyse du profil du général Louis-Gustave Binger permet d'illustrer le parcours atypique de ce militaire dont Claude Audouin³⁵² a tenu à présenter la copie de son acte de naissance. Contrairement à la majorité d'officiers dont l'œuvre coloniale a été précédemment analysée, Binger n'avait fréquenté aucune grande école. Comme Marchand, il embrassa très jeune la carrière militaire. Il s'engagea dans l'armée le jour même de ses 18 ans en tant que soldat pour une période de cinq ans au 20^{ème} bataillon de Chasseurs à pied en garnison à Mézières dans les Ardennes. Promu sergent-major en 1876, il rentra à l'Ecole des sous-officiers du Camp d'Avord d'où il sortit 9^{ème} sur 167 élèves avec le grade de sous-lieutenant. En 1880, il se rendit pour la première fois en Afrique. Son action fut marquée par de multiples séjours au Sénégal et dans les régions voisines. C'est au cours de ces périodes que son chemin s'était croisé avec celui de Faidherbe. Envoyé au Sénégal en 1882, il participa aux campagnes sous les ordres de Dodds en Casamance et saisit cette opportunité pour s'intéresser aux langues et coutumes indigènes. En 1884, il effectua dans la région du Haut-Sénégal une mission topographique avec le commandant Monteil qui l'associa à ses travaux linguistiques et lui ouvrit sa bibliothèque à son retour à Paris. En 1887, il partit, sans escorte militaire, au Niger avec un ambitieux projet³⁵³ consistant à traverser l'Afrique de l'Ouest depuis le cours supérieur du Niger jusqu'à la côte de Guinée. Ce programme fut fortement soutenu par Faidherbe en dépit de sa

³⁵¹ - Marc MICHEL, *Gallieni, op.cit*, p.34

³⁵² - Claude AUDOUIN, *Au temps des colonies. Binger, explorateur de l'Afrique Occidentale*, Paris, Henri Jonquières, 1931, 2008, p.7

³⁵³- Dans son mémoire d'histoire sur « Quelques notes sur l'origine de l'exploration de Louis-Gustave Binger : l'appui du général Faidherbe », Michel Elbaz a insisté sur l'importante contribution de ce général pour la réussite de l'action coloniale de Binger en Afrique occidentale. Cet officier colonial a décrit lui-même les différents aspects de sa mission dans un ouvrage intitulé *Du Niger au Golfe de Guinée* qu'il a subdivisé en deux volumes.

grandiose dimension. Fort de ce soutien, il poursuivit l'exploration jusqu'à la Côte d'Ivoire qu'il atteignit en 1889. Son entreprise déboucha sur des résultats perçus à l'époque comme une véritable avancée en matière de connaissance du continent africain. Sur le plan géographique, il parvint à démarquer l'étroite ligne de séparation des eaux entre les affluents du Niger et les fleuves coulant en direction du golfe de Guinée. Dans le domaine commercial, il ouvrit de nouvelles voies au trafic vers la Côte d'Ivoire. Cet effort fut accentué par le recueil de précieux renseignements d'ordre botanique, zoologique, ethnographique, linguistique... Quant au volet politique, il fut matérialisé par la signature des traités avec les chefs locaux et le développement de l'influence française dans les contrées éloignées situées entre le Haut-Niger et le golfe de Guinée. Par ailleurs, il devait évaluer les capacités de résistance de Samory au Soudan. Placé à la tête d'une mission d'exploration chargée de délimiter la frontière entre les territoires français et anglais dans le pays Ashanti en 1892, il devint le premier gouverneur de Côte d'Ivoire où il est considéré comme le fondateur. Retenu à ce poste en 1893, puis en 1897, il fut nommé en 1898 au poste de directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Colonies. Il mit alors à profit son expérience africaine au service de cette institution pendant dix ans. En dépit d'une carrière militaire peu brillante, il reste, après sa disparition le 10 novembre 1936 à l'âge de 80 ans, une grande figure coloniale dont la mémoire³⁵⁴ est toujours présente aussi bien en France qu'en Afrique. La réussite de son œuvre suppose la nécessité d'une polyvalence, d'une capacité d'adaptation et d'un esprit d'initiative dont avaient fait preuve l'ensemble des officiers envoyés en Afrique.

Les officiers coloniaux et la diversité de leurs origines

En abordant le thème sur les officiers coloniaux, la question a été posée d'une éventuelle existence de lien entre leur milieu social et leur parcours colonial, voire leur motivation à rassembler des collections africaines. Est-il possible d'établir, par ailleurs, un rapport entre leur origine sociale et leur accès aux grandes écoles ?

A priori, cette interrogation appelle une réponse nuancée et tient compte de la période

³⁵⁴- Un monument est érigé en mémoire de Binger à l'Isle d'Adam dans la région parisienne. Par ailleurs, son nom a été donné à une rue de Strasbourg, sa ville natale. En reconnaissance de son action en Côte d'Ivoire, le nom de Binger résonne aujourd'hui dans la deuxième ville de ce pays dénommée Bingerville. Le Mali a marqué le coup en inaugurant à Bamako le 14 juin 2010 une exposition sur « L'Afrique en noir et blanc. Du fleuve Niger au golfe du Guinée (1882-1892). Gustave Louis Binger Explorateur ».

de recrutement des concernés. Sous la Restauration (1815-1830), la France s'intéressait très peu à l'Afrique hormis le Sénégal où sa position fut consolidée par l'emploi d'un nombre minime de soldats métropolitains, renforcés par des supplétifs locaux. Parallèlement, la Restauration était préoccupée d'accorder les privilèges exclusivement à la noblesse. Ce faisant, l'accès aux grandes écoles militaires comme Saint-Cyr n'était réservée qu'à une classe sociale donnée. Dans le seul but de favoriser en priorité l'entrée des candidats issus de l'aristocratie, le régime avait durci les conditions d'admission. En analysant ces éléments, William Serman³⁵⁵ révèle qu'il s'était efforcé d'atteindre son objectif « en multipliant les nominations directes ou extraordinaires au grade de sous-lieutenant et, en instituant le prérecrutement d'une moitié des élèves de Saint-Cyr par l'intermédiaire de l'Ecole préparatoire de La Flèche ». Examinant la vie politique des officiers formés dans cet établissement et dans d'autres écoles de grande renommée (Ecole Polytechnique, Ecole Navale...) avant la Première Guerre mondiale, Matéi Dogan³⁵⁶ insiste, de son côté, sur leur descendance d'une lignée de militaires ou leur appartenance à la noblesse ou à la haute bourgeoisie.

Il fallut attendre la Monarchie de Juillet (1830-1848) pour assister à l'annulation des privilèges énoncés. D'emblée, elle mit un terme au recrutement sélectif en interdisant les nominations illégales et surtout en supprimant le prérecrutement par la Flèche. En oeuvrant pour un principe égalitaire du concours unique à l'entrée des grandes écoles, elle ouvrit leurs portes à tous les candidats sans aucune distinction. Désormais, l'appartenance à une classe sociale donnée n'était plus un handicap ou une barrière pour fréquenter ces établissements. Toutes les couches sociales pouvaient ainsi y être représentées. De ce fait, le corps des officiers pouvait accueillir les roturiers comme les nobles, les fils de soldats et de sous-officiers comme les fils d'officiers, les enfants des milieux populaires comme ceux issus des classes moyennes et supérieures. C'est dans ce contexte que Monteil et ses collègues de « La grande promotion » (1874-1876), par exemple, étaient formés à Saint-Cyr. Il va sans dire que la suppression de ce mode de recrutement fondé sur les critères sociaux avait des répercussions sur le profil des candidats aspirant à devenir des officiers dans l'armée française : la part des nobles diminua considérablement et ne connut jamais le niveau des

³⁵⁵ - William SERMAN, *Les officiers dans la Nation (1848-1914)*, op.cit, p.8

³⁵⁶ - Mattei DOGAN, « Les officiers dans la carrière politique. Du Maréchal Mac Mahon au Général De Gaulle », *Revue française de sociologie*, n°2-2, Vol.2, 1961, p.19 : « On retrouve chez les parlementaires anciens officiers les deux caractéristiques d'une partie importante des élèves de Saint-Cyr et de l'Ecole Navale, jusqu'à la Première Guerre mondiale du moins « appartenance à la noblesse ou à la haute bourgeoisie, et descendance d'une lignée de militaires (...)Le nombre de parlementaires anciens officiers a diminué des années 1880 à la fin de la IIIème République mais la proportion d'hommes nantis resta constante parmi eux ».

années 1817-1830. Selon les estimations de William Serman, elle passa de 24% en 1825 et 16% en 1835 à 4% en 1840 et 6% en 1850, 5% en 1855, 7% en 1865 »³⁵⁷. Cette baisse numérique était telle que le seuil de 11% n'était jamais dépassé entre 1885-1900. En dépit des réformes militaires engagées sous la Monarchie de Juillet, elle prolongea, sur le plan colonial, l'oeuvre de la Restauration en se lançant dans la conquête de l'Algérie avec l'intervention exclusive des soldats métropolitains. Après 1830, ces éléments furent réclamés en France et la Monarchie de Juillet créa alors des unités afin de remplacer progressivement les soldats de l'armée métropolitaine encore stationnés en Afrique du Nord. Cette nouvelle structure connue sous l'appellation d'Armée d'Afrique était composée d'unités recrutées localement ou formées en métropole. Au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, elle était présente dans la partie septentrionale du continent. Ainsi retrouve-t-on ces forces en Algérie, en Tunisie et au Maroc. En fait, l'Armée d'Afrique était quasiment constituée de recrues de cette partie du continent. D'ailleurs, son action était d'abord inscrite dans cette zone avant son élargissement dans d'autres régions. Pour l'Afrique du Nord, on peut se référer à la conquête de l'Algérie où Bugeaud systématisa la formation d'unités indigènes, zouaves, spahis et tirailleurs. Les spahis dont l'origine dans l'armée française prend sa source dans cette conquête en 1830 étaient des cavaliers. En 1845, ils formaient trois régiments sur le sol algérien.

A partir de 1848, un autre élément va accentuer en France la diversification des composantes du corps des officiers. William Serman évoque la généralisation des places gratuites dans les grandes écoles militaires (Saint-Cyr, Polytechnique...) en vue de favoriser la démocratisation du mode de recrutement. Il en découle la présence d'officiers d'une diversité de couches sociales. Ceux qui furent envoyés dans les colonies devaient logiquement refléter cette image. En dépit de cette considération, il ne faut pas systématiquement remettre en cause la représentativité des recrues issues de familles riches lorsqu'on sait que celles-ci pouvaient mettre à la disposition de leurs enfants les moyens nécessaires pour leur réussite scolaire et pour la préparation au concours d'entrée dans ces établissements.

L'étude du milieu familial et de l'origine sociale conduit à procéder au recoupement des principaux éléments ayant marqué l'enfance, l'adolescence et la jeunesse des officiers qui avaient réalisé d'importantes collections africaines durant les missions d'exploration. Sans pour autant exclure l'existence des points de convergence, cette étude révèle que ces militaires se distinguent par un certain nombre de traits. La différence essentielle peut résider

³⁵⁷ - William SERMAN, *Les officiers dans la Nation (1848-1914)*, op.cit, p.8

au niveau de leur origine sociale. Les professions de leurs parents permettent de déterminer s'il s'agit d'une famille modeste ou noble. Jean-Baptiste Marchand, par exemple, avait grandi dans un milieu modeste issu d'une longue lignée d'artisans et de cultivateurs enracinés à Thoissey, dans l'Ain. Son père, Georges Marchand, n'était qu'un simple menuisier, sa mère, solide montagnarde, originaire de Saint-Amour, avait su apporter à ce jeune l'amour du travail et de l'effort. Dès l'âge de 13 ans, Jean-Baptiste entra aux écritures chez un notaire et le resta durant sept ans. Son origine sociale avait donc une influence sur son parcours scolaire profondément perturbé. Ce n'est pas le cas des explorateurs nés dans des familles riches comme Faidherbe. En effet, il vit le jour à Lille le 3 juin 1818 dans un milieu de petite bourgeoisie. Il avait fréquenté le lycée dans cette ville avant de passer avec succès le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Archinard réussit aussi à ce concours grâce à l'encadrement de son père, Louis Archinard, qui était le directeur des Ecoles Protestantes du Havre où son fils Jean Louis reçut les premiers enseignements. C'est d'ailleurs ce personnage qui avait convaincu ce jeune homme d'opter pour Polytechnique au terme de ses études au lycée du Havre et de ses cours de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne à Paris destinés à la préparation à ce concours. Né le 11 février 1850, Archinard semble avoir passé une adolescence aisée et stable à la différence de Louis Gustave Binger qui avait connu des années de jeunesse difficiles. De mère alsacienne et de père lorrain ayant exercé successivement les professions de négociant, de libraire, puis d'agent général d'assurances, il avait passé, après sa naissance à Strasbourg le 14 octobre 1856, une jeunesse jalonnée de drames familiaux. En fait, il avait perdu son père prématurément emporté par la maladie le 5 janvier 1867 lorsqu'il venait à peine d'avoir dix ans. Cet événement tragique bouleversa complètement son enfance et sa vie sociale. De surcroît, il n'avait pas eu la chance de connaître tous les membres de sa famille car avant sa naissance, ses parents perdirent leurs deux premiers enfants, Sophie Ida (1840-1842) et Charles Jules Gustave (1845-1849). Seule avait survécu Marie Lucie Valérie née le 7 décembre 1850. C'est cette sœur aînée qui accompagna les années de jeunesse de son cadet à Strasbourg. De tels drames n'étaient pas enregistrés du côté des officiers comme Archinard et Faidherbe. En dépit de la différence des origines sociales de ces derniers avec Marchand, ces trois hommes se rejoignent sur un point : ils vécurent dans une famille nombreuse. On compte cinq enfants (trois garçons et deux filles) dans la famille de Marchand ainsi que celle d'Archinard alors que Faidherbe était entouré de trois frères et d'une sœur. Il était le benjamin du clan tandis que Marchand en était l'aîné. Ce dernier avait dirigé à la fin du XIX^e siècle une mission d'exploration marquée par la présence d'Emmanuel Largeau, membre d'une famille de neuf enfants.

Un autre point jugé intéressant relève purement et simplement d'un constat : il existe parmi les officiers coloniaux des hommes d'origine italienne comme Pierre Savorgnan de Brazza et Joseph Simon Gallieni. Brazza avait vu le jour en Italie avant de venir s'installer en France sous l'incitation de son père Ascanio Brazza. Celui-ci semblait encourager très tôt son fils à se tourner vers la Marine et vers ce pays. Né vers 1795, il était particulièrement attiré par la sculpture. Charles De Chavannes le présente comme « un grand voyageur en Europe, en Egypte »³⁵⁸. En réalité, il était un grand propriétaire et un artiste de talent qui avait sillonné toutes les routes de l'Europe et remonté le cours du Nil jusqu'à la deuxième cataracte. Un de ses grands-oncles avait même parcouru la Chine et le Japon au XVIII^e siècle. Cette humeur voyageuse familiale peut justifier la détermination du jeune Brazza d'immigrer en France. Gallieni, par contre, naquit le 24 avril 1849 en France, à Saint-Béat, une petite cité des Pyrénées centrales, d'une famille d'immigrés italiens. Son père, Gaétan Gallieni, avait quitté l'Italie pour immigrer en France dans la première moitié du XIX^e siècle. Concrètement, le contexte historique de l'époque, marqué par ce flux d'immigrés italiens, explique ce fait. Bien avant la seconde moitié du XIX^e siècle, de fortes communautés italiennes s'étaient installées en métropole dans le sud-est. Les chiffres révélés par Marc Michel³⁵⁹ permettent de mettre l'accent sur l'importance de ce mouvement sur le territoire français. L'immigration de la famille de Joseph Gallieni en France s'inscrivait alors dans une longue tradition.

Parallèlement, il apparaît sur la liste des officiers coloniaux et celle des médecins militaires les noms des hommes nés hors du territoire national. C'est le cas du pharmacien Victor Liotard qui diffère de celui de nombreux militaires engagés en Afrique. Sa naissance se déroula aux Indes et plus précisément à Chandernagor autrefois réputé grâce à sa forte expansion économique fondée essentiellement sur les industries textiles. C'est dans une famille installée dans cette région depuis trois générations qu'il naquit le 17 juillet 1858. Fils de cultivateurs de Vidauban dans le Var, son arrière grand-père, Julien Liotard, fut chirurgien dans la Marine. A l'instar de nombreux jeunes hommes de sa génération, ce dernier s'était lancé dans l'aventure américaine qui l'avait conduit jusqu'aux Indes. Dans les années 1860, Victor Liotard dut quitter ce pays pour partir en France à l'issue des décès de son arrière grand-père et de ses parents. En métropole, il fit ses études dans des conditions difficiles et obtint le baccalauréat scientifique en 1877 lorsqu'il avait 19 ans. Il avait l'ardent désir de se

³⁵⁸ - Charles de CHAVANNES, *Les origines de l'Afrique Equatoriale Française. Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest Africain (mars 1883-janvier 1886)*, op.cit, p.25

³⁵⁹ - Marc MICHEL, *Gallieni*, op.cit, p.17 : « Les Italiens étaient de près de 420 000 (auxquels il faut ajouter plus de 100 000 naturalisés et environ 200 000 enfants nés de parents italiens), soit plus de 36% des étrangers et 11% de la population de la France...En 1851, les Italiens en France auraient été 63 307 et en 1861 déjà 76 539 ».

présenter à l'École Navale, mais son âge jugé trop avancé ne le lui permettait pas. Il dut alors se tourner vers d'autres formations pouvant lui donner l'opportunité de satisfaire sa soif de servir dans les colonies.

Outre cette trajectoire atypique, un autre exemple manifeste est celui d'Emmanuel Largeau. Son profil s'écarte de celui de Victor Liotard par le fait que sa naissance se produisit sur le continent européen à Irun en Espagne le 11 juin 1867 au hasard d'un voyage de ses parents. Il s'agit là d'un officier né à l'étranger mais de parents français. Ce qui n'est pas la situation du général Alfred Dodds qui a la particularité de voir le jour le 6 février 1842 sur le sol africain, et plus précisément à Saint-Louis au Sénégal. De surcroît, il était descendant d'une famille mulâtre, et donc, d'origines diverses. En effet, son père Henri Dodds (1818-1882) fut un mulâtre et sa mère, Charlotte Billaud (1823-1890), une mulâtresse de père français né à La Grenade et de mère issue d'une vieille famille franco-sénégalaise ; son grand-père, John Dodds, d'origine anglaise, fut l'époux d'une sénégalaise, Sophie Feuilletaine (1797-1866), fille d'une femme peule et d'un officier, puis négociant d'origine lorraine. Au-delà de ces aspects, l'accent est mis sur la question du métissage et de la colonisation. Cette problématique a été soulevée sous un autre angle par Françoise Manchuelle³⁶⁰ qui a fondé son raisonnement sur le rapport entre métis et colons au Sénégal entre 1881 et 1897. Une autre caractéristique qui vient compléter celle de la diversité des origines familiales et sociales des officiers coloniaux porte sur leur lignée militaire. Choisir de devenir soldat peut-il être considéré comme une tradition ?

La réponse à cette question doit évidemment être nuancée. L'influence du milieu familial sur la vocation des officiers ne peut être catégoriquement réfutée comme le montre l'itinéraire des officiers tels que Gallieni et Dodds. En fait, Gallieni avait grandi dans une famille militaire avant son entrée au Prytanée où il avait suivi une formation préparatoire complète au concours d'accès à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Son père, Gaétan Gallieni, figurant parmi les Italiens qui jouèrent dans la France de la fin du XIX^e siècle un rôle capital dans le monde intellectuel et politique, s'engagea dans l'armée française comme simple soldat, le 17 avril 1829 après avoir quitté l'Italie. Lentement, il sortit du rang : adjudant en 1839, sous-lieutenant en 1840. Une année après cette promotion, il obtint la nationalité française suite à sa demande de naturalisation. L'acte, passé au nom du roi Louis-Philippe, était d'une grande éloquence : il reconnaissait au demandeur sa détermination de consacrer le reste de sa vie au service de la France. Entre temps, il avait déjà trente-sept ans et

³⁶⁰ - Françoise MANCHUELLE, « Métis et colons : la famille Devès et l'émergence politique des Africains au Sénégal, 1881-1897 », *Cahiers d'études africaines*, 1984, n°96, pp.477-504.

servait dans les armées du Roi depuis près de treize ans. En 1852, il atteignit le grade de capitaine. A la naissance de son fils Joseph-Simon, il commanda une minuscule garnison en tant que capitaine. Le milieu familial où était baigné ce jeune homme peut expliquer sa brillante carrière militaire couronnée par son titre de maréchal dans l'armée française. Une telle influence ne peut pas être contestée dans le cas du polytechnicien Faidherbe et celui du saint-cyrien Albert Baratier. Ces deux officiers se rejoignent par le fait que leurs parents avaient embrassé la carrière militaire. Concernant le gouverneur du Sénégal, son père, Louis Léon César Faidherbe, était capitaine de la Garde Nationale. Le père de Baratier, quant à lui, était un général de l'armée française. Ancien élève sorti l'Ecole Polytechnique en 1864, il connut une brillante carrière sous Napoléon III. En 1870, il était sous-intendant de l'armée de Sedan. Sous la Troisième République, il avait occupé le poste d'intendant militaire du Tonkin après avoir enseigné à l'Ecole de Guerre de 1882 à 1885. En 1890, il entra à la Direction des services administratifs du ministère de la Guerre. Un an plus tard, il accéda au grade de général et passa au gouvernement militaire de Paris.

A la différence de Baratier, le capitaine Charles Mangin, autre membre de la mission Congo Nil, n'avait pas un père issu de la société militaire. Celui-ci était un inspecteur général des Eaux et Forêts. Bien que fils d'un inspecteur civil, Mangin était baigné dans une tradition militaire. En effet, un de ses oncles, Louis-Eugène était général de brigade sous Napoléon, les autres membres de la famille Mangin s'illustrèrent en Algérie, en Italie et au Mexique. A l'instar de Charles, formé à Saint-Cyr, ses autres frères furent influencés par cette tradition au point de choisir eux aussi de s'engager dans l'armée. Le cas de Mangin se rapproche de celui d'un autre saint-cyrien. Il s'agit du général Dodds qui, en dépit de l'exercice du métier de négociant par son père, comptait de nombreux descendants militaires : son grand-père, John Dodds, étant un officier anglais, aide-de-camp du dernier gouverneur britannique à Saint-Louis, sa grand-mère, Sophie Feuillante, la fille d'un officier. Parmi les grandes figures coloniales ayant une lignée militaire, on peut faire allusion à Hubert Lyautey sorti aussi de Saint-Cyr. A part son père qui était ingénieur des Ponts et Chaussées, son grand-père était général d'artillerie et son arrière-grand-père, Pierre Lyautey, commissaire ordonnateur en chef des armées impériales.

A la lumière des cas évoqués, il importe de constater une influence de la tradition militaire sur le choix de certains officiers envoyés en Afrique. Parallèlement, les civils issus pouvaient également subir l'influence de leur milieu familial. L'exemple parlant est celui de la famille de Victor Largeau, grand explorateur de l'Afrique (Sahara, Gabon, Oubangui...). A l'exception du lieutenant Emmanuel Largeau qui fut envoyé sur le continent en qualité de

soldat, tous ses frères choisirent une carrière coloniale à l'instar de leur père. L'influence du milieu familial reste donc un élément déterminant à prendre en compte lorsqu'il s'agit de retracer les parcours de ces voyageurs. Elle n'exclut tout de même pas leurs motivations personnelles dans le choix de servir dans les colonies. Au-delà des caractéristiques relevées, il est surtout question de mettre l'accent sur certains traits liés à la spécificité des officiers coloniaux.

Les officiers coloniaux, des hommes relativement jeunes

Les officiers coloniaux, quelles que soient leurs écoles de formation, étaient animés d'un esprit colonial doublé d'une jeunesse rayonnante. Nombreuses sont les raisons qui les ont poussé à s'engager dans les colonies pourtant semées d'embûches. Avec le nombre important de militaires présents sur le terrain, il est impossible de relever toutes les causes, surtout personnelles, de leurs motivations. Des officiers comme Archinard, Savorgnan de Brazza, Marchand et Gallieni s'accordent à dire que leur vocation est essentiellement suscitée par un goût particulier pour les voyages et l'aventure généralement ressenti depuis leur adolescence. Concernant Archinard, c'est ce penchant qui aiguisa son désir d'entrer à l'Ecole Navale. Il ne réalisa certes pas ce rêve qui répondait mieux à ses aspirations. Cependant, son attrait pour les voyages ne disparut pas pour autant après la formation suivie à Polytechnique sur le conseil de son père. On suppose qu'il avait finalement pu atteindre son objectif en multipliant des séjours dans les colonies. Comme Archinard, le jeune italien Savorgnan de Brazza, rêvant d'aventures, de voyages maritimes et d'explorations, était particulièrement attiré par l'Ecole Navale qu'il intégra en France, satisfaisant ainsi la vocation de marin qui lui hantait l'esprit dès son adolescence. Pareillement, Marchand, animé par le goût de l'aventure, finit par s'engager dans l'armée et connaître un parcours exceptionnel en Afrique en tant qu'officier colonial. C'est aussi le cas du jeune Gallieni qui, animé de mêmes intentions, passa avec succès le concours d'entrée à Saint-Cyr susceptible de lui ouvrir la voie des colonies. Il est probable que ce penchant soit à l'origine de son orientation dans l'infanterie de Marine. Parlant de cette spécialité, il note que « Dans nos différents corps de Marine, et particulièrement parmi nos officiers de Marine, on aime les aventures »³⁶¹. Dans l'ensemble, vouloir devenir officier colonial était en quelque sorte, pour ces trois autres militaires une

³⁶¹ - Joseph Gallieni (Lieutenant-colonel), « Deux campagnes au Soudan Français », *Le Tour du monde*, 2^{ème} semestre 1889, p.306

manière de répondre à leur désir de jeunesse. Leur option professionnelle était donc liée à des motivations purement personnelles. L'adolescent Binger, par contre, se distingue par son attirance vers tout ce qui avait trait à l'organisation militaire. Considéré comme un élément déclencheur pour son engagement dans l'armée et pour son action coloniale en Afrique, ce penchant le poussa à assister régulièrement aux prises d'armes organisées à la place Kléber à Strasbourg, située sous les fenêtres de ses grands-parents. Il se manifestait, par ailleurs, par sa grande admiration aux soldats d'Afrique rapatriés en Alsace. Claude Audouin note que ces derniers le faisaient rêver « par le récit de leurs aventures guerrières, leurs chevauchées dans le désert, leur univers de chaleur, de soleil et d'oasis »³⁶². Ce sentiment devait certainement avoir un impact sur le choix de Binger de devenir un officier colonial prêt à aller à la découverte de cet environnement.

Quelle que soit la situation, le goût pour les explorations et l'aventure peut être attisé par la lecture des récits des voyageurs. En effet, les précédentes expéditions pouvaient jouer un rôle crucial dans la démarche des officiers de se lancer à tout prix dans la découverte des colonies. S'appuyant sur son expérience personnelle, Savorgnan de Brazza, par exemple, insiste sur l'influence des publications de l'explorateur David Livingston (1813-1873)³⁶³ sur sa détermination à explorer les contrées africaines sur les pas de ses prédécesseurs. Hormis ce cas concret évoqué par Brazza, d'autres candidats à l'aventure devaient probablement être sensibles aux récits des voyageurs de l'époque comme René Caillé³⁶⁴ qui raconta son périple africain dans son journal de voyage à Tombouctou³⁶⁵ publié en 1830. Dans cette perspective, le colonel Jean Ferrandi ajoute que les officiers étaient particulièrement attentifs aux grandes explorations menées par les figures militaires. En raison de leur retentissement, certaines de ces entreprises eurent même des répercussions sur le recrutement des cadres coloniaux. Le triomphal « retour de la mission Marchand »³⁶⁶ en France après l'épisode de Fachoda et celui du capitaine Monteil, après avoir réalisé la liaison de Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad sont autant d'événements qui avaient marqué l'esprit de la jeunesse et suscité des vocations.

³⁶² - Claude ANDOUIIN, *Au temps des colonies. Binger, explorateur de l'Afrique Occidentale*, op.cit, p.12

³⁶³ - Médecin et missionnaire protestant, Livingston était un explorateur écossais qui contribua à la fois au développement et à la promotion de l'empire commercial britannique d'une part, à la lutte contre la traite esclavagiste et à l'évangélisation du sud du continent africain d'autre part. Il fut le premier européen à découvrir la vallée de Zambèze. Il a consacré une partie de sa vie à rechercher les sources du Nil.

³⁶⁴ - René Caillé était parti au Sénégal comme simple domestique. Après deux tentatives d'expédition dans le Fouta Djallon, il atteignit le Niger en 1837 et resta à Djenné jusqu'en janvier 1838. Il parvint à entrer à Tombouctou le 20 avril de la même année.

³⁶⁵ - Le voyage de René Caillé à Tombouctou vient de faire l'objet d'une récente publication : René Caillé, *Tombouctou*, Paris, Magellan & Cie, 2011, 69p. Cette collection a été conçue et produite par Marc Wiltz et dirigée par Emilie Cappella.

³⁶⁶ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, op.cit, p.9

En s'intéressant au profil des officiers engagés dans les colonies pour une mission quelconque, on relève qu'ils étaient de toutes classes sociales confondues, avec un nombre relativement important de jeunes. A priori, il s'agit d'hommes fraîchement sortis de l'école. Agés généralement de moins de 30 ans, ils étaient en possession de leurs moyens physiques, intellectuels et moraux : « Heureux temps, celui où un officier de 25 ans pouvait encore, à quelques kilomètres de la côte Atlantique, faire de l'exploration »³⁶⁷ souligne le lieutenant-colonel Ferrandi à propos de Monteil. Ces soldats disposaient certes d'énormes potentialités, mais l'expérience de terrain leur faisait défaut. Face à cette situation, quelles stratégies allaient-ils adopter dans les colonies ? La formation militaire leur suffisait-elle pour faire face aux diverses réalités coloniales ?

Il est évident que l'école fournissait à ces jeunes officiers des recettes susceptibles d'être appliquées dans tel ou tel contexte. A défaut d'expérience, il leur fallait développer le sens de l'initiative et d'adaptation. Pleins de vitalité, ils devaient affronter ces réalités différentes de celles de la métropole. Les uns les découvraient à la tête des missions d'exploration, d'autres, en tant que membres des expéditions. Quitte pour chacun de mettre à profit les connaissances acquises dans les centres de formation en France pour s'adapter aux éventuelles situations coloniales. De ce fait, le trait de jeunesse dominant chez les officiers coloniaux découle essentiellement du fait qu'en amont l'âge était pris en compte dans les critères de recrutement comme le relève Jacques Frémeaux³⁶⁸. Compte tenu de ce facteur, on s'aperçoit que l'âge moyen des arrivants oscillait entre 20 et 35 ans. Savorgnan de Brazza, Monteil, Faidherbe et Archinard avaient respectivement 23, 24, 25 et 30 ans quand ils foulèrent pour la première fois le sol africain. Si un net écart d'âge existe entre la date d'arrivée d'Archinard en Afrique et celle de ses collègues, c'est parce qu'il avait d'abord exploré à partir de l'âge de 26 ans les colonies françaises situées en Asie avant de connaître une expérience africaine. Parallèlement aux exemples choisis portant sur les officiers formés dans des grandes écoles, ceux sortis du rang comme Marchand et Binger n'échappaient pas à la règle. Bien au contraire, leur début de carrière africaine s'inscrit dans la tranche d'âge précédemment donnée. Ainsi Marchand avait-il découvert ce continent à 25 ans alors que Binger n'avait que 24 ans au moment de son premier périple en tant que sous-lieutenant. A l'aide du tableau ci-après, l'accent est mis sur le trait de jeunesse des militaires déjà présentés, quel que soit leur mode de recrutement dans l'armée.

³⁶⁷ - Jean FERRANDI (Lieutenant-colonel), « Le colonel Monteil », *Les grands soldats coloniaux, op.cit*, p.259

³⁶⁸ - Jacques FREMEAUX, *L'Afrique à l'ombre des épées (Vol.II) : 1830-1930. Officiers administrateurs et troupes coloniales, op.cit*, p.94 : « Les qualités demandées exigent des officiers jeunes, capables de faire preuve d'endurance, et suffisamment souples d'esprit pour s'initier à la nouveauté de leur tâche ».

Nom	Faidherbe	Gallieni	Archinard	Brazza	Binger	Marchand
Année de naissance	1818	1849	1850	1852	1856	1863
Année d'entrée à l'école	1838	1868	1868	1869	1876	1886
Année de sortie de l'école	1840	1870	1870	1871	1877	1887
Année d'arrivée en Afrique	1843	1879	1880	1875	1880	1888

Les exemples évoqués portent certes sur les chefs de mission. Ce qui n'exclut cependant pas que les membres des expéditions aient été également marqués par une jeunesse florissante. La composition de la mission du Congo-Nil le confirme. Au sein de cette équipe, le chef de file, Marchand, âgé de 33 ans au cours de l'opération, était le doyen dans un groupe où la moyenne d'âge est estimée à 29 ans : les capitaines Baratier, Mangin et Germain y intégraient respectivement à 32, 30 et 31 ans, le lieutenant Largeau, à 32, le plus jeune, l'enseigne de vaisseau Dyé, à 22 ans seulement. En raison de leur âge, la plupart des jeunes officiers étaient des célibataires à leur arrivée dans les contrées africaines. On constate donc qu'ils ne font pas allusion à leurs enfants ou à leurs femmes dans leurs correspondances. Celles-ci étaient généralement destinées à leurs parents ou à leurs chefs hiérarchiques quand il s'agit des comptes-rendus.

Les officiers coloniaux, des hommes confrontés à divers événements

Parmi ces jeunes officiers, il convient de noter que certains connurent une carrière coloniale marquée, voire perturbée par des événements majeurs tels que la guerre franco-allemande de 1870 et la Première Guerre mondiale.

Les officiers coloniaux et la guerre de 1870

En fonction de la génération d'officiers, les uns vécurent la guerre de 1870 au début de leur carrière, les autres, à quelques années de leur départ en retraite. Une particularité se dégage lorsqu'il se réfère au cas du jeune Louis-Gustave Binger. Outre les drames familiaux connus, son enfance, sa scolarité ainsi que sa vie sociale et familiale furent perturbés par les

combats avant d'entrer à l'Ecole des sous-officiers d'Avord et d'entamer sa carrière d'officier colonial. Au déclenchement du conflit, il dut quitter la ville de Strasbourg à l'âge de 14 ans pour s'installer dans les derniers mois de 1870 à Sarreguemines³⁶⁹ avec sa mère, sa grande sœur et le mari de cette dernière. Sur le plan scolaire, il ne pouvait pas poursuivre ses études au collège de la commune en raison de la fermeture de l'établissement en temps de guerre. La seule option qui lui restait était de suivre les cours dans une école protestante. Constatant les fièvres patriotiques de son fils vis-à-vis de l'occupant allemand, la mère de Binger supposa que la solution de calmer ses ardeurs était de lui trouver un travail pour l'occuper. Ainsi parvint-elle à le placer comme vendeur dans une épicerie-quincaillerie dirigée par le nommé Jeanty. Au début de l'année 1873, Binger quitta la région de Sarreguemines et passa en zone française afin d'éviter d'effectuer le service militaire dans l'armée allemande. Sur recommandation de son ancien employeur, il fut recruté dans une quincaillerie à Sedan où il vivait jusqu'à son recrutement dans l'armée en tant que soldat le 14 octobre 1874.

Outre la situation de Binger, de nombreux élèves en formation à Saint-Cyr furent engagés sur le front en 1870. Cela faisait suite à la publication en juillet et août de l'année en cours d'un certain nombre de décrets appelant à la mobilisation des deux promotions d'élèves-officiers encore en instruction. Appartenant au second groupe et orienté dans l'infanterie de Marine, Gallieni fut plongé dans la tourmente de cette guerre à l'instar de tous ses camarades. En octobre 1870, il dut quitter l'école pour répondre à cet appel. Venant à peine d'atteindre ses vingt et un ans, il connut sa toute première expérience de terrain sur le théâtre du conflit franco-allemand. Il fit ses premières armes au combat de Bazeilles, l'un des plus glorieux épisodes de ce conflit. C'est au cours de cette manœuvre que son chemin s'était croisé avec celui du capitaine Dodds. Après la capitulation de Sedan, il dut s'évader et rejoindre l'armée de la Loire, puis celle de l'Est avant de se retrouver interné en Suisse. Archinard, quant à lui, fut appelé sur le front à sa sortie de l'Ecole Polytechnique le 10 avril 1870. Nommé lieutenant dans l'artillerie de Marine, par un chemin détourné, il n'avait malheureusement pas pu rejoindre Metz où il était assigné. Il fut affecté dans les formations de Marine de certains forts de la Place de Paris sous la direction de l'amiral Saisset. Il commanda alors un détachement de tirailleurs de Marine au fort de Romainville sous les ordres du capitaine de vaisseau Zédé. Détaché à l'état-major du général Ducros, il se trouva mêlé à divers engagements, notamment à l'attaque du Bourget le 21 décembre 1870. Comme

³⁶⁹- Sarreguemines est une commune française située dans le département de la Moselle. C'est en connaissance de cause que la famille Binger décida de quitter Strasbourg durant la guerre pour s'y installer. En fait, l'arrière grand-père de Louis-Gustave, Jean Binger, y était né en 1738 et y avait fait sa carrière d'avocat et de contrôleur-caissier. Un de ses grands-oncles, Jean-Pierre Binger, fut même maire de cette commune.

Dodds et Gallieni, il fut fortement marqué par la défaite de la France. Ce sentiment éveilla en eux l'idée de relever le défi à tout prix. Sur le terrain, ces trois officiers se rejoignent sur un point : ils avaient participé à la guerre de 1870 au début de leur carrière militaire. Compte tenu de son âge avancé au moment du déclenchement du conflit, Faidherbe y prit part, par contre, après sa remarquable action coloniale au Sénégal. Il accéda au grade de général de brigade durant la mobilisation comme le révèlent les archives de Vincennes³⁷⁰. Étant en fonction en Algérie pendant ce temps, il fut rappelé en France et prit la tête de l'armée du Nord. C'est avec cette unité qu'il évita aux départements du Nord de la France et du Pas-de-Calais l'occupation allemande. A la fin des opérations, il reçut des distinctions nationales. Devenu sénateur au terme de son parcours militaire, il fut élevé au grade de Grand Officier de la Légion d'honneur. A ce titre, il intervint auprès du colonel Brière de l'Isle pour faire accorder les crédits nécessaires à la construction d'un chemin de fer en Afrique occidentale.

En dehors des illustrations évoquées pour mettre en valeur l'influence de la guerre de 1870 sur les itinéraires des officiers coloniaux, ce conflit eut des répercussions sur l'organisation de l'armée française dans son ensemble. En marquant la fin du Second Empire (1852-1870) qui avait hérité de la Monarchie de Juillet d'une structure militaire saine et souple avec " une armée métropolitaine organisée, disciplinée, une armée d'Afrique aguerrie, entraînée, remarquable pépinière de chefs " ³⁷¹ avec pour seul et grave handicap l'absence quasi totale de réserves instruites, la défaite de la France poussa le ministère de la Guerre à engager sous la Troisième République de 1870 à 1906 une série de réformes sur la doctrine et le système de commandement de l'armée. En s'interrogeant sur les raisons de cet échec et les failles de cette institution, celle-ci prit plusieurs mesures afin de " donner à un nationalisme frustré par la défaite l'occasion d'une revanche et d'une reconquête de grande puissance dans le concert des nations " ³⁷². Les réformes engagées portèrent principalement sur la réorganisation de l'armée car au lendemain de la guerre, « la France avait à réparer ses ruines, faire un régime politique et une puissance militaire » ³⁷³ comme l'écrit le général Weygand.

Le 27 juillet 1872, la loi sur le recrutement fut votée en vue de mettre en place un nouveau régime envisageant la création d'une armée permanente. A peine une année plus tard (24 juillet 1873), ce fut le vote de la loi d'organisation de l'armée visant à instituer une structure permanente en temps de guerre comme en temps de paix. Apparue dans les deux premières lois, la notion de permanence refit surface le 13 mars 1875 lors du vote relatif aux

³⁷⁰ - SHAT. Archives, Dossier de retraite, Général Faidherbe : 7yd15

³⁷¹ - WEYGAND (Général), *Histoire de l'armée française, op.cit*, p.279

³⁷² - ASOM, Marc MICHEL, " La colonisation européenne aux XIX^e et XX^e siècle ", DP 7042, Dossier, p.3

³⁷³ - WEYGAND (Général), *Histoire de l'armée française, op.cit*, p.291

premiers textes. Animé par l'idée de créer une Ecole Militaire Supérieure³⁷⁴, ce projet vise d'abord et avant tout la permanence des cadres et la répartition des effectifs des militaires sur l'ensemble du territoire français. Il n'exclut pas pour autant leur présence dans les colonies, même s'il est reconnu qu'il met l'accent sur leur concentration en métropole. " Des milliers d'hommes tirés des dépôts, rappelés d'Afrique, levés en tous points du territoire, avaient été encadrés, habillés et armés avec les ressources disponibles, constitués en régiments de marche ou de mobiles, en légions de mobilisés ou en corps francs ".³⁷⁵ Au moyen de cette réorganisation, le ministère de la Guerre insista sur le redressement de l'armée après l'épisode de 1870 en œuvrant pour le retour vers la métropole des troupes françaises réparties dans les colonies. Cette nouvelle stratégie n'engendrait-elle pas un sous-effectif de soldats en Afrique ?

Malgré toutes les décisions prises, la Troisième République oeuvra pour l'expansion coloniale vers la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle en se préoccupant de la question de la répartition des troupes dans les territoires d'outre-mer. Par ailleurs, cette période fut marquée par un autre conflit nécessitant la mobilisation des officiers coloniaux : il s'agit de la Première Guerre mondiale.

Les officiers coloniaux et la Première Guerre mondiale

Sans vouloir négliger la participation des officiers coloniaux à la guerre de 1870, il convient de reconnaître qu'elle perturba le fonctionnement des sociétés françaises comme la Société de Géographie de Paris complètement coupée du reste de l'Europe. Les activités des musées n'étaient pas non plus épargnées. La défaite avait d'ailleurs des répercussions sur le de conservation des collections des établissements comme le Musée de l'artillerie (l'actuel Musée de l'Armée) qui décida, au lendemain du conflit, de dépasser le cadre de conservatoire (collections d'armures, d'armes anciennes, belles pièces d'artillerie...) pour acquérir une dimension sociale et politique importante. Face à l'idée de préparer une revanche contre l'Allemagne, il œuvra en faveur de l'expansionnisme colonial et devint de ce fait un véritable outil de formation, d'information voire de propagande.

L'étude du parcours des officiers mobilisés en 1870 révèle une autre réalité : les

³⁷⁴ - En 1876, une Ecole Militaire Supérieure fut créée avec au programme des cours spéciaux d'enseignement supérieur. En 1880, cette structure fut remplacée par l'Ecole Supérieure de Guerre. Simultanément, le corps d'état-major institué en 1818 fut supprimé.

³⁷⁵ - WEYGAND (Général), *Histoire de l'armée française, op.cit.*, p.289

militaires tels que les généraux Archinard et Gallieni déjà présents sur ce champ de bataille franco-allemand furent encore appelés sur le front lors de la Première Guerre mondiale. Avec leur détermination et leur sens de sacrifice, ils participèrent ainsi à “ deux des moments cruciaux de l’histoire de France ”³⁷⁶. Le destin d’Archinard se mêla à la Grande Guerre quelques années après sa nomination (le 14 octobre 1904) au poste de commandant du corps d’armée des troupes coloniales en remplacement du général Dodds. Etant le plus jeune officier de l’armée française à occuper ce poste durant plus de sept années et décoré de la Grand Croix de la Légion d’honneur en juillet 1914, il fut nommé inspecteur général des dépôts des troupes coloniales le 2 septembre de la même année. Il reçut également la mission de rechercher dans les ports les concours que la Marine pouvait apporter à l’armée française durant les combats. Il fut ensuite nommé inspecteur d’armée par le général Joffre. En 1915, il quitta l’inspection des dépôts. Considéré comme un chef né, il reçut le 10 juillet 1919 la Médaille militaire³⁷⁷ et des félicitations du président du Conseil et ministre de la Guerre, Georges Clemenceau, avant l’annonce de sa mort le 8 mai 1932. Son brillant parcours rappelle celui-ci de Gallieni qui avait aussi pris part activement à la Grande Guerre après avoir œuvré pour l’organisation politique et administrative de Madagascar. Devenu gouverneur militaire de Paris en 1914, il participa à la victoire de la Marne. C’est à ce poste qu’il fit appel au capitaine de vaisseau Camille Mortenol pour organiser la défense de la capitale. Il occupa la fonction de ministre de la Guerre en 1915-1916. Décédé au cours de l’année 1916, il fut nommé maréchal à titre posthume cinq ans après sa disparition. A l’instar de Gallieni, Jean Tilho, un autre ancien élève de Saint-Cyr, était présent sur le front. Contrairement à son prédécesseur arrivé sur le champ de bataille à la déclaration du conflit, Tilho était resté à son poste en 1914 lors de l’appel de la mobilisation générale. Apparemment, l’événement ne semblait pas affecter le cours de ses activités au Borkou-Ennedi dont il fut premier commandant. Il ne quitta cette circonscription qu’en mai 1917 après sa suppression le 20 avril. C’est seulement au mois d’octobre qu’il devint l’adjoint au commandant du 33^{ème} Régiment d’Infanterie Coloniale. Sa participation tardive à la guerre suscite des interrogations. Faisait-elle suite à la suppression de la circonscription qu’il commandait ou entra-t-elle dans le cadre de l’appel de mobilisation lancé pourtant au début des opérations ?

Contrairement à Jean Tilho, le colonel Lenfant, nommé commandant du 2^{ème} régiment

³⁷⁶ - Marc MICHEL, *Gallieni, op.cit*, p.15

³⁷⁷ - Destinée aux soldats et sous officiers et sous officiers, la Médaille militaire attribuée à un Général est la plus haute décoration qu’il peut recevoir pour avoir commandé une armée.

d'artillerie coloniale à Cherbourg, dut quitter son unité dès le 3 avril 1914 pour une affectation au 3^{ème} régiment au Fort de Charenton. Il participa aux combats avec ce détachement. Après avoir occupé quelques postes de commandement, il finit malheureusement sa carrière avec des problèmes de santé sérieux. Il décéda à Paris le 21 mars 1923, mais son souvenir de grand officier colonial reste gravé dans les annales de l'histoire de l'Afrique.

Les cas présentés prouvent suffisamment que le titre d'officier colonial ou de combattant d'outre-mer n'exclut pas leur intervention en métropole, en cas de force majeure. Au cours de la Grande Guerre, les officiers coloniaux rappelés avaient fait preuve d'une adaptation spontanée. Ce qui reflète leur capacité de concilier action coloniale et défense des frontières nationales. Comme Gallieni et Tilho, d'autres anciens élèves de Saint-Cyr avaient brillé sur le champ de bataille. Cependant, tous n'en étaient pas sortis indemnes. En 1914, sur les 774 élèves de la Promotion « La Grande Revanche » mobilisés, 87% étaient blessés, 12% réformés pour invalidité, 25% prisonniers de guerre et 428 tombèrent trouvèrent la mort. Outre ce lourd bilan, le lieutenant colonel Frédéric Guelton avance le chiffre de « 10 000 saint-cyriens morts pour la France »³⁷⁸. Aux côtés des ressortissants de Saint-Cyr, il y avait évidemment des officiers sortis du rang comme Marchand. Celui-ci se distingue par le fait qu'il n'était plus dans l'armée au moment de la mobilisation générale. Il fut élu député du Gard en 1913 après avoir démissionné de l'armée depuis le 13 mai 1904. En dépit de ce statut, il répondit affirmativement à cet appel et prit la tête de la 2^{ème} Brigade coloniale en septembre 1914. Promu général de division en 1917, il commanda la 10^{ème} Division coloniale jusqu'en avril 1919. Dans cet intervalle de temps, il participa, entre autres, à l'offensive sur Souain dans le département de la Marne en septembre 1915 et à la bataille de la Somme. Blessé cinq fois dont trois pendant le conflit, il reçut une série de médailles : Grand croix de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918 avec trois palmes, Médaille coloniale avec plusieurs agrafes, Médaille commémorative de Chine et de nombreuses décorations étrangères. Décédé à Paris en 1934, il incarne une grande figure coloniale dont le nom reste indissociable à l'épisode de Fachoda. Parmi ceux qui vécurent cet incident avant de prendre part à la Grande Guerre, on retrouve Emmanuel Largeau. Sorti du rang comme Marchand, il fut rappelé en France en juillet 1915, il prit le commandement de la 37^{ème} brigade composée de Bretons et fut tué à Verdun le 27 mars 1916. Les exemples retenus montrent que la participation des officiers coloniaux à la Première Guerre mondiale marque la

³⁷⁸ - Frédéric GUELTON (Lieutenant-colonel), « Réflexions sur 176 noms de promotion » in *Destins d'exceptions. Les parrains de promotion de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr*, op.cit, p.XII

fin de la carrière africaine de la plupart d'entre eux, même si certains (Marchand...) occupèrent des postes importants en France après les opérations.

Par ailleurs, cet événement ne va pas sans conséquence sur le fonctionnement des musées français, en l'occurrence le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. A l'exception du Conservateur-administrateur et d'un seul gardien temporaire désigné pour assurer le service, tout son personnel avait été mobilisé. Outre la question de sous effectif, un certain nombre de pièces nécessitant un entretien constant comme des étoffes de laine et de vêtements en peau avaient été détruits. Par ailleurs, sur le plan des découvertes ethnologiques, on assiste dans les colonies à un grand vide en matière des collections africaines. Contexte historique oblige, elles furent délaissées au profit de la défense nationale. Leur entrée dans les musées français était donc en nette diminution au lendemain de la guerre. Il apparaît dans les répertoires de ces établissements que l'enregistrement de la majeure partie de leurs fonds africains remonte avant cette période. A titre indicatif, les derniers dépôts de Marchand, Lenfant et Tilho au Musée d'Ethnographie du Trocadéro furent effectués respectivement en 1902, 1904 et 1909. On constate que le nombre d'objets (plus d'une soixantaine) existant dans la présente collection de Marchand dépasse largement celui des apports des années 1883 et 1884. Globalement, les découvertes de ces donateurs se caractérisent par la diversité de leur provenance géographique.

Les officiers coloniaux confrontés à la mobilité géographique

Au cours du XIX^e siècle, les explorateurs européens avaient tendance à circuler sur plusieurs continents. Voulant s'assurer de ses possessions, la France envoyait ses représentants dans toutes les directions, pour ne pas dire dans les quatre coins de la planète : Afrique et Asie, Océan indien et le Pacifique, mais aussi les Amériques. De ce fait, les officiers coloniaux étaient fréquemment confrontés à la question de la mobilité géographique durant leur carrière.

Mobilité géographique sur différents continents

Au XIX^e siècle, les voyageurs français ne sillonnaient pas seulement le continent africain. Le naturaliste et dessinateur Charles-Alexandre Lesueur³⁷⁹ avait, par exemple, effectué au début du siècle des périples en Australie, en Amérique et en Europe. Comme cet explorateur civil, les officiers furent appelés, outre leur mission en Afrique, à se déplacer dans les différentes possessions françaises. En examinant les itinéraires d'un certain nombre d'entre eux, on peut se rendre compte de multiples mouvements géographiques au cours de leur carrière. Ces déplacements dépendaient essentiellement de leurs affectations gérées par le ministère de la Guerre et de plus en plus fréquentes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

La question de la mobilité géographique mérite une attention particulière en ce sens qu'elle soulève celle de la diversité de la provenance géographique et ethnique des collections africaines rassemblées par ces militaires. Elle peut être abordée soit sur diverses régions africaines, soit sur un certain nombre de continents comme le montre, par exemple, la trajectoire de général Archinard. Après sa promotion au grade de lieutenant le 11 juin 1873 et celui de capitaine le 11 décembre 1875, il s'embarqua le 20 mai 1876 pour la Cochinchine. A l'issue de son séjour dans cette partie méridionale du Vietnam conquise par les Français de 1859 à 1867, il partit effectuer une mission au Cambodge et dans le royaume de Siam. Son parcours ne se limita pas seulement au continent asiatique. Le 24 février 1878, il retourna en France où il fut affecté au commandement de la compagnie d'artificiers de l'Ecole de Pyrotechnie de Toulon avant d'être nommé au poste d'inspecteur des Etudes à l'Ecole Polytechnique de décembre 1879 à octobre 1880. Après ce passage en métropole, il poursuivit son trajet en Afrique. Gallieni, quant à lui, commença sa carrière dans ce continent où il effectua une mission de reconnaissance au Sénégal. Au terme de cette tâche, plusieurs voyages sont enregistrés au palmarès de sa carrière. Il se rendit en Asie (Tonkin) et poursuivit ensuite sa trajectoire jusqu'à Madagascar. On relève quelques points de convergence entre son itinéraire et celui du maréchal Lyautey qui, à un moment de sa carrière, fut placé sous le commandement de Gallieni. C'est au Tonkin et à Madagascar que le chemin de ces deux militaires s'était croisé. Ces séjours de Lyautey étaient précédés par une affectation en Algérie

³⁷⁹ - Les œuvres de Lesueur sont exposées dans certains établissements français. Elles alimentent, par ailleurs, des expositions comme celles organisées du 21 septembre au 15 décembre 2007 sur son impressionnant travail lors de la réouverture du Muséum d'histoire national du Havre.

au début des années 1880 et un retour en France pour intégrer son escadron en mars 1882 avant de servir à partir du mois de septembre au 4^{ème} régiment de chasseurs à Saint-Germain-en-Laye en tant que capitaine. Désigné un an plus tard comme officier d'ordonnance du général L'Hotte alors président du Comité technique de la cavalerie, il retrouva son régiment en 1887 et s'y consacrait à ses devoirs de capitaine-commandant. Quelques années après cette étape, il repartit dans les colonies où il connut une carrière fulgurante au Maroc. S'appuyant sur l'expérience acquise au fil de ses différentes affectations, il parvint à pacifier et à mettre en valeur ce pays qu'il avait placé sous le protectorat français de 1912 à 1925. Une fois cette brillante action accomplie, il retourna en France où il participa activement à l'organisation de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931.

A l'instar de Gallieni et de Lyautey, la plupart des officiers coloniaux se déplaçaient régulièrement dans les possessions françaises quelle que soit la destination. L'analyse de leur parcours semble dégager une tendance : l'action coloniale des officiers, notamment celle des ressortissants de Saint-Cyr, était marquée par un séjour à Tonkin. A cet effet, il est possible de renforcer l'exemple de Gallieni et de Lyautey par celui du commandant Lamy qui, outre l'Algérie, la Tunisie, le Congo et Madagascar, effectua également une mission à Tonkin. C'est aussi le cas d'Henri Moll qui, après son séjour dans cette région, avait conduit la mission de délimitation du Congo français et du Cameroun de 1905 à 1907. En élargissant cette constatation sur le parcours de l'ensemble d'officiers coloniaux confrontés à la question de mobilité géographique, on peut se poser la question de savoir si le passage dans une grande école (Polytechnique, Saint-Cyr, Ecole Navale...) peut être un élément déterminant en ce qui concerne la désignation des zones d'affectation³⁸⁰. Des situations concrètes ne font qu'accentuer cette interrogation : par exemple, au Soudan français, on dénombre une forte présence des polytechniciens comme Faidherbe, Borgnis-Desbordes, Archinard, Joffre, Gaëtan Bonnier (tué après l'occupation de Tombouctou). Par ailleurs, on note la présence de nombreux ressortissants de Saint-Cyr (Colonel Monteil, commandant Lamy, général Tilho...) en Afrique centrale, et plus précisément au Tchad. On relève, par contre, quelques cas particuliers dans des régions rarement fréquentées à l'époque comme la Chine (1900-1902)³⁸¹, la Sibérie et la ville de Moscou sillonnées par Marchand après avoir été promu lieutenant-

³⁸⁰ - Dans le deuxième volume de l'ouvrage de Jacques Frémeaux sur *L'Afrique à l'ombre des épées*, il souligne que la nature de la formation reçue par les officiers est prise en compte dans les critères de leur affectation sur telle ou telle partie de l'Afrique. A cet effet, il a pu sembler utile de recouper certaines trajectoires des officiers coloniaux sortis d'une même école pour dégager un éventuel rapport entre l'établissement fréquenté et les lieux d'affectation.

³⁸¹ - Le Musée de l'Armée conserve une cantine rapportée par le colonel Marchand de l'expédition de Chine de 1902. Cette cantine est exposée dans la salle de 1^{ère} et 2^{nde} Guerres mondiales : Inv 21728 : Achat Bacquet, 1976

colonel au lendemain de l'épisode de Fachoda. Ces territoires n'apparaissent pas dans les zones visitées par Faidherbe. Son premier lieu d'affectation (1843-1846) fut certes l'Algérie, cependant il continua sa trajectoire en Guadeloupe en 1848. Souffrant de syphilis et ne maîtrisant pas les techniques en matière de fortifications d'après les appréciations du chef de bataillon Chauvin, commandant du génie dans cette région, il n'y séjourna pas plus d'une année. Il a surtout passé la plus grande partie de sa carrière au Sénégal où il se rendit en 1852 après une seconde exploration (1849-1852) en Algérie.

Après l'exposé des différents parcours des officiers coloniaux, il n'a pas été possible de dégager une règle générale en matière de leur mobilité géographique. En revanche, on peut avancer l'idée que leur mouvement était susceptible d'être accentué par un certain nombre de facteurs en cas de force majeure. La situation la plus manifeste déjà mentionnée porte sur la mobilisation générale lancée par la France lors de grands événements comme le conflit franco-allemand de 1870 et la Première Guerre mondiale. Il convient de rappeler que celle-ci eut des répercussions sur les parcours des officiers comme Marchand, Archinard, Gallieni et Binger. Ceux-ci furent contraints de suspendre leur action coloniale pour répondre à cet appel. A part cet aspect, les raisons personnelles peuvent avoir une influence sur les itinéraires empruntés. L'allusion est fréquemment faite aux problèmes de santé nécessitant une évacuation sanitaire en France. Décoré de la Légion d'honneur en 1881 et nommé chef d'escadron le 15 mai 1884, Archinard avait vécu cette expérience après avoir participé à une série de campagnes en Afrique de 1881 à 1890. Epuisé par une dysenterie tenace, il fut dans l'impossibilité de poursuivre les combats contre les troupes du résistant Ahmadou de Médine vers la région de Ségou et Bamako à partir de 1890. Il dut rentrer en France pour les soins. Il prit alors pour la première fois un congé de six mois. Une fois rétabli, il exerça au sein du ministère des Colonies la fonction de directeur de la Défense avec le grade de colonel. Promu général de brigade le 23 avril 1896, il quitta ce poste pour prendre le commandement de la brigade de Cochinchine le 2 novembre 1897. Il y séjourna pendant deux ans avant de retourner en France en tant qu'adjoint à l'inspection générale permanente de l'artillerie de Marine. Il était entre temps sous les ordres du général du Pan, successeur de Borgnis-Desbordes devenu commandant supérieur des troupes de l'Indochine. Il le remplaça à l'annonce de son décès. Membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole Polytechnique et de tous les grands comités techniques militaires, il commanda la 32^{ème} division à Perpignan vers la fin du mois de décembre 1901 après sa promotion au rang de général de division le 24 novembre 1900. Quelques éléments permettent de comparer son cheminement à celui de

Lenfant. Ayant également séjourné en Indochine entre 1910 et 1912, il fut aussi rapatrié en France pour des raisons de santé. A la suite de sa convalescence, il suivit une formation au Centre des Hautes Etudes Militaires avant d'être nommé commandant du 2^{ème} régiment d'artillerie coloniale à Cherbourg en 1913. Cette responsabilité fut son premier commandement dans une grande unité. Pour ce qui relève de son avancement, il accéda au grade de lieutenant-colonel le 25 mars 1909 avant d'être promu colonel en 1912.

En raison des multiples mouvements des officiers entre plusieurs continents, il est pertinent d'apprécier l'importance de ce facteur de la mobilité sur les collections africaines et la nature des articles rassemblés. Il est probable que les déplacements des militaires entre la France et les divers pays, pour telle ou telle raison, pouvaient être pour eux l'opportunité de rapporter, si la situation le permettait, dans les musées français les pièces récoltées au cours de leurs périples. L'ampleur de ces mouvements se reflète surtout au niveau de la nature de leurs découvertes. A force d'explorer une multitude de territoires, les officiers pouvaient y récolter un large éventail d'objets. Ainsi, leurs dépôts ne renfermaient pas exclusivement des œuvres africaines mais des articles de différentes provenances géographiques. De ce fait, il n'est pas surprenant de trouver, par exemple, dans la collection du médecin-auxiliaire Alphonse Voillot des objets archéologiques provenant de l'Amérique ainsi que les articles du Congo où il avait séjourné durant sa carrière. En général, la quantité de leurs acquisitions variait en fonction de la durée globale de leurs séjours dans un continent. Plus ils y multipliaient les missions, plus la collection peut être dominée par les produits issus de l'environnement concerné. Comme ces militaires avaient la possibilité de déposer leurs articles dans divers musées français en fonction de leurs sollicitations, cette affirmation est difficilement vérifiable sur les fiches du Musée d'Ethnographie du Trocadéro qui conservait essentiellement les objets liés à la conquête de l'Afrique, les pièces d'histoire naturelle étant généralement rapportées au Muséum d'Histoire Naturelle.

Mobilité géographique en Afrique

En dépit d'incessants mouvements des officiers, il est intéressant de relever des situations où la carrière d'un certain nombre d'entre eux fut tournée exclusivement vers le continent africain, hormis quelques affectations ponctuelles hors de cette zone. Inscrits dans cet espace, ces périples pouvaient se dérouler dans diverses contrées africaines. A ce propos, deux paramètres méritent d'être examinés. D'une part, une catégorie d'officiers concentrait leurs efforts sur une seule partie du continent comme ce fut le cas de Savorgnan de Brazza en

Afrique centrale (Gabon, Congo, Centrafrique...). Il explora ces régions, puis se pencha sur leur organisation administrative. Le fait d'effectuer des missions importantes exclusivement dans cette étendue avait des répercussions sur la provenance géographique de ses acquisitions : celles-ci ne provenaient que de l'AEF. Etant donné que cette fédération renfermait différentes peuplades, les objets rapportés sont d'une grande diversité ethnique. Il a été retrouvé au Musée du Quai Branly, par exemple, deux jамbelets, un couteau de jet, un couteau de jet avec foureau et un couteau³⁸² fabriqués respectivement par les ethnies Teke, Yandere, Ndéré et Bokaka comme le montre la fiche ci-après.

³⁸²- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Savorgnan de Brazza. Jамbelet n° 71.1886.28.16, jамbelet n° 71.1896.28.17, couteau de jet n° 71.1896.28.24, couteau de jet avec foureau n° 71.1896.28.25, couteau n° 71.1896.28.26.

D'autre part, il est utile d'étudier le cas des officiers ayant conduit des missions dans plusieurs parties de l'Afrique. On peut se référer aux mouvements de Faidherbe entre l'Algérie et le Sénégal, et ceux de Gallieni, entre le Sénégal après sa participation à la guerre de 1870, le Soudan où il effectua deux campagnes avec le grade de lieutenant-colonel et Madagascar où il fut nommé gouverneur général. Au terme de cette entreprise, il s'était préoccupé de 1896 à 1905 de l'organisation administrative de ce territoire en alliant l'action politique à l'entreprise militaire. Comme Faidherbe et Gallieni, le sous-lieutenant Jean Tilho ne cessait de multiplier des périples en Afrique. Il fit ses premières armes au sud de Madagascar où il fut chargé de reconnaissance topographique. Promu lieutenant en 1897, il quitta cette région pour prendre le commandement administratif des postes de Gaya et Say dans le Haut-Dahomey et dans l'actuel Niger. Il s'attela ensuite à dresser la carte de cette circonscription. Une année avant sa promotion au grade de capitaine (1903), il abandonna cette fonction. Chargé de recherches astronomiques, il participa à la mission française de délimitation du Territoire du Niger³⁸³ au sein de la Commission franco-anglaise. Cette cellule débuta ses travaux en mars 1903 et parvint au lac Tchad en janvier 1904. En vertu de la convention du 14 juin 1898 entre la France et l'Angleterre, elle devait déterminer sur le terrain la frontière séparant les possessions françaises et anglaises en Afrique occidentale. Il s'agit particulièrement de la délimitation entre le Niger français et le Nigéria anglais. La mission anglaise était placée sous les ordres du lieutenant-colonel Elliot et la délégation française, sous la direction du capitaine Henri Moll.

Dans la pratique, ces nombreux mouvements des officiers coloniaux suivaient les instructions liées à la nature et surtout à l'objectif de la mission reçue. Vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, le manque de données sur la géographie des régions africaines les poussait à se déplacer en permanence pour explorer les zones restées encore inconnues. En raison des conditions climatiques difficiles et des moyens de déplacement rudimentaires, cette tâche ne s'avérait pas facile à une période où les principales voies de communication se limitaient aux routes et fleuves. Pour transporter ses colis des côtes vers l'intérieur de l'Afrique, Marchand dut ainsi utiliser tantôt la piste, tantôt les fleuves. Sur le Congo et une partie de l'Oubangui, les déplacements s'effectuaient à l'aide de canonnières. Il arrive même que sur de courts trajets, les militaires français empruntaient les pirogues pour traverser les cours d'eau comme ce fut le cas de la mission Marchand sur le Haut Oubangui surtout après le démontage du *Faidherbe*. Quelques privilèges étaient néanmoins accordés à

³⁸³- Outre l'intégration de Jean Tilho au sein de la mission française, celle-ci était marquée par la présence d'autres officiers comme les capitaines Jacques et Carpinetty.

certaines officiers qui avaient le droit de se déplacer à cheval ou de se faire porter lorsque leur état de santé se dégradait.

La progression des militaires vers le centre de l'Afrique nécessite une connaissance de sa cartographie. Or, un grand vide existe dans ce domaine. C'est pourquoi, pour combler cette lacune, ils furent souvent obligés de dresser des croquis et des cartes des régions explorées. D'ailleurs, dans les instructions diffusées par les institutions publiques et privées, celles-ci les incitaient à réaliser des relevés topographiques. Pendant ses périples, Marchand représenta, par exemple, sur une carte manuscrite une route allant de Brazzaville au Caire. Il y retraçait les territoires visités ainsi que les voies principales et secondaires. Il donnait même le nombre de kilomètres qui les séparaient. La présente carte manuscrite qu'il a élaborée retrace les itinéraires suivis.

A ces avancées géographiques s'ajoutent des découvertes d'ordre ethnologique. Lors de leurs multiples déplacements en Afrique, les officiers avaient l'opportunité d'entrer en contact avec une grande quantité d'ethnies et de procéder aux collectes d'une variété d'objets fabriqués par les populations locales. Il n'est donc pas surprenant de découvrir, par exemple, sur la liste des donateurs et vendeurs du Musée de l'Homme³⁸⁴ la diversité de la provenance géographique de la collection africaine du général Archinard : Sénégal, Soudan et Haut-Niger. Cette liste renferme également les noms d'autres explorateurs dont les acquisitions reflètent la même caractéristique. On peut citer à cet effet les dons de Dybowski provenant de l'Afrique équatoriale, de l'Afrique centrale et de l'Oubangui-Chari dans l'actuelle République centrafricaine. Parallèlement, cet aspect est accompagné des informations sur la diversité ethnique des acquisitions. On découvre, par exemple, dans les dépôts de Marchand un bonnet Malinké (Sénégal, Mali), une amulette Mande (Soudan) et un collier-amulette Bamana³⁸⁵ (Soudan, Haut-Niger, Niger). Une autre illustration porte sur les dons de Tilho qui renferment, entre autres, des perles d'ambre Peul (Niger), une flûte terminale à encoche Laka (Cameroun) et une lance Beissongo³⁸⁶ (Niger). Face à ces apports, on peut imaginer que les voyages effectués dans la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle impliquaient forcément les collectes d'objets. Malgré cette tendance, il importe de mettre l'accent sur quelques exceptions. Le cas le plus évocateur est celui de l'explorateur Emile Dussault³⁸⁷ qui, malgré son voyage en Afrique, ne fait nulle part allusion aux collections africaines.

En somme, la France conduisait la conquête coloniale sur plusieurs fronts en même temps, provoquant ainsi sans cesse la mobilité géographique des officiers qui s'intéressaient aux populations locales et à leurs articles lors de leurs séjours dans les colonies.

³⁸⁴ - Musée de l'Homme. Laboratoire d'Afrique Noire. Liste Donateurs et Vendeurs : don Archinard : 83.45, 82.42, 89.42, 89.2, 02.12, 02.16.

³⁸⁵ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Marchand : Bonnet Malinké n° 71.1883.45.25, amulette n° 71.1889.2.5, collier-amulette n° 71.1902.12.1

³⁸⁶ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Tilho : Flûte terminale à encoche n° 71.1904.15.15 Af, lance n° 71.1904.15.22

³⁸⁷ - Emile DUSSAULT, *Journal du Soudan (1894-1898)*, Paris, l'Harmattan, 2000, 485p. Cet explorateur avait parcouru l'Afrique de l'Ouest dans les années 1890.

Vision des officiers sur la politique coloniale

L'action coloniale des officiers diffère des uns et des autres. Il en va de même de leur vision sur la politique coloniale. Leur conception sur la question n'allait pas forcément à l'encontre des principes militaires³⁸⁸. Au début du XX^e siècle, cette idée est clairement exprimée dans un rapport de l'armée française sur l'AEF. L'accent est mis sur la conduite à tenir dans les colonies et l'intérêt à accorder aux valeurs militaires telles que la recherche du renseignement, l'économie des forces, la concentration des moyens. Dans cette logique, il est possible d'assimiler l'aventure des soldats en Afrique à une guerre coloniale avec tout ce que cela impliquait. Une conception globale de ce type de conflit a alors été établie : " Au point de vue militaire, les opérations qui viennent de se dérouler, utiles à méditer, ont permis de constater une fois de plus, que la guerre coloniale ne saurait échapper aux grands principes de l'art militaire. Là comme ailleurs, la logique et le bon sens exigent qu'on approprie les moyens au but, qu'on se renseigne au loin, qu'on se garde de près, qu'on se couvre dans les directions menacées, qu'on économise ses forces et qu'on les concentre à un moment donné, en un point donné, en vue de l'effort final qui doit vaincre la résistance de l'adversaire et lui imposer notre propre volonté. Les multiples particularités des expéditions coloniales constituent cependant, dans leur ensemble, une guerre vraiment spéciale, qu'on ne saurait méconnaître sans s'exposer aux mésaventures"³⁸⁹. De ce fait, les officiers coloniaux devaient s'adapter au contexte et surmonter les éventuels risques. La conquête de l'Afrique était au cœur de leurs préoccupations. D'ailleurs, tous les explorateurs, sans distinction de classe professionnelle, œuvraient pour cette cause, même si la méthode d'application différait d'un groupe à un autre. Sur le terrain, chaque représentant français devait jouer sur ses points forts et faire preuve de diplomatie à l'égard des différentes peuplades afin d'atteindre ce but. Cette démarche devait être fondée sur un certain nombre de qualités.

Concernant le cas de Savorgnan de Brazza, le commandant Denis note que " calme et patience, tels étaient en effet l'un des secrets de la politique de Brazza vis à vis des indigènes "³⁹⁰. Quant à sa vision des choses, ce dernier résume sa méthode en ces termes : " il faut se familiariser avec tant de peuplades différentes, abolir des monopoles particuliers contraires à toute relation commerciale étendue, combattre l'esclavage sans attirer la haine,

³⁸⁸ - Cette idée a été, entre autres, développée par Olivier LE COUR GRANDMAISON dans son ouvrage sur la *République impériale* déjà cité.

³⁸⁹ - SHAT, Service de microfilm, Série N : III^e République, 15H53 : Gabon, Dossier 2 : Rapports d'opérations de diverses compagnies indigènes du Gabon du bataillon n°1 de l'AEF (déc 1901-1911)

³⁹⁰ - DENIS (commandant), " Brazza ", *Les grands soldats coloniaux, op.cit*, p.213

unir toutes les tribus dans un même sentiment de bienveillance à notre égard ”³⁹¹. En n'évoquant nulle part le recours à la force, il privilégie le respect de leurs mœurs. Ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'il s'agit de réduire les résistances locales pour faciliter la progression d'autres acteurs coloniaux comme les administrateurs et les missionnaires. A part cette situation, “ l'unité de direction, l'esprit de suite et la durée sont comme partout les conditions essentielles de la réussite ”³⁹² en matière coloniale. Parmi ces trois paramètres, le premier constitue la base de toute action militaire. Etant de règle dans toutes les armées, cette notion implique l'unité dans la chaîne de commandement. Elle repose sur le respect absolu de l'autorité hiérarchique. Le général Bernard insiste sur cette idée en se référant aux œuvres remarquables de Faidherbe au Sénégal et de Gallieni à Madagascar. Celui-ci reconnaît que l'autorité du colonisateur doit être fondée sur les bienfaits qu'il apportait aux peuples colonisés. Ainsi, “ La politique coloniale ne consiste pas à prendre ça et là, à conquérir et à assujettir sans suite et sans méthode. Une politique coloniale sait où elle va... Elle a des vues, des théories, une philosophie, un idéal. Elle a une politique qui n'est ni l'assimilation, ni le refoulement, ni l'extermination. Surtout, elle s'appuie sur des institutions qui donnent des garanties aux populations et une administration qui sert leurs intérêts. ”³⁹³. Autrement dit, cette démarche nécessite une stratégie et des méthodes d'action bien déterminées. Ce sont ces données qui conditionnent le résultat de toute manœuvre dans les colonies. Dans l'ensemble, les officiers et les autres explorateurs avaient une vision globale de la politique coloniale, même s'ils utilisaient des stratégies différentes dans sa traduction dans les faits.

La position de Faidherbe vis à vis des indigènes ne va pas à l'encontre des principes émis. Au poste de sous-directeur du Génie et de directeur des Travaux Publics au Sénégal, il opte pour un contact permanent avec eux pour pouvoir étudier leurs mœurs, leurs coutumes, leurs croyances, leur mentalité. Il confronta ainsi régulièrement les habitudes de différentes ethnies. Etant constamment sur le terrain, il s'adapta au milieu social et maîtrisa même les dialectes grâce à un effort d'apprentissage du mécanisme de leur fonctionnement. Pour y parvenir, il s'intéressa à l'étude des traits généraux linguistiques, de la nature des sons et des règles grammaticales. Ces éléments lui permirent de classer en trois grandes familles les dialectes du Sénégal. Considérant donc la maîtrise de la langue comme un moyen indispensable pour cerner les aspects ethnologiques des habitants, il se rapprocha d'une classe d'âge donnée. Il s'agit des personnes âgées. Celles-ci détenaient une large connaissance sur la

³⁹¹- DENIS (de l'Infanterie Coloniale), “ Brazza ”, *Les grands soldats coloniaux, op.cit*, p.206

³⁹²- BERNARD (Général), “ Faidherbe ”, *Les grands soldats coloniaux, op.cit*, p.171

³⁹³- Marc MICHEL, *Gallieni, op.cit*, p.216

société africaine au point de constituer la mémoire vivante de la région et d'être ainsi perçues comme les principaux détenteurs de l'histoire de l'Afrique précoloniale imprégnée de tradition orale. Grâce à cet avantage linguistique, Faidherbe parvint à recueillir des chroniques et des récits traditionnels. Comme lui, les autres officiers coloniaux ne se désintéressaient pas des pratiques des populations côtoyées. Vouloir parler de leur rôle dans les zones parcourues conduit forcément à présenter la multitude de tâches qu'ils y assumaient, même si certaines d'entre elles n'entrent pas forcément dans leurs prérogatives.

Les officiers confrontés à une multitude de tâches

Les officiers coloniaux étaient appelés à être entreprenants dans leurs lieux d'affectation. Présentant de nombreuses facettes, leurs tâches étaient d'une grande diversité. Ils assumaient cette réalité sans perdre de vue leur statut de combattant. Cependant, l'accomplissement d'un large éventail d'activités pouvait considérablement réduire leur temps de loisir et de repos. Outre leur devoir, ils se distinguaient par leur polyvalence. Ainsi étaient-ils « tantôt des explorateurs, tantôt des administrateurs, puis encore des géographes, des méharistes, des ethnographes, des linguistes, des historiens, que sais-je encore »³⁹⁴. Cette constatation du colonel Jean Ferrandi est également partagée par Marc Michel qui s'appuie sur la démarche des officiers pour les définir comme de « véritables spécialistes, géographes, ethnologues, linguistes... »³⁹⁵. Il va sans dire que ce cumul de responsabilités ne va pas sans conséquence sur le rythme de leur vie quotidienne. Celle-ci était infiniment active. Avec les colonies, un grand champ d'investigation s'ouvrait alors à ces militaires prêts « à apprendre à connaître les populations indigènes, à se documenter sur leur passé, à reconstituer leur histoire, à étudier leur langue, à améliorer leur sort, à développer leur bien-être, à se faire aimer d'elles et, à travers soi-même, à leur faire aimer la France »³⁹⁶. Il est nécessaire de savoir comment leur action fut orientée vers les peuplades qu'ils côtoyaient.

A l'époque, Gallieni avait suggéré la nécessité de pénétrer les mœurs et les cultures des Africains. Ferrandi reste dans la même logique que lui. Néanmoins, il souhaite que cela se déroule dans un climat de déférence. Ainsi considère-t-il le respect des coutumes des sociétés traditionnelles comme un devoir de l'officier colonial. Ce principe n'empêchait toutefois pas

³⁹⁴ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.2

³⁹⁵ - Marc MICHEL, « Les militaires de la conquête » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit*, p.601

³⁹⁶ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.69

de recueillir d'innombrables informations d'ordre linguistique et ethnographique lors des périples dans les contrées africaines. Ce faisant, les militaires s'étaient astreints à ne jamais sortir de leur poste sans un carnet pour relever les remarques et observations sur le cadre naturel, les populations, les objets, les dialectes... Compte tenu de la méconnaissance des idiomes indigènes, les notes prises étaient le plus souvent entachées d'erreurs et de confusions. Les illustrations ne manquent pas pour étayer ce genre de situations. Ferrandi note, par exemple, que certains officiers enregistraient le puits et la crête sous l'appellation respective de « *atab kabir* et *man'arf* »³⁹⁷ alors que la première phrase signifie « le grand arbre », et la seconde, « je ne sais pas ». Par ailleurs, les explorateurs avaient tendance d'utiliser les termes « *Anzique* » et « *anzico* » pour désigner le peuple Batéké et son royaume. En réalité, c'est une mauvaise transcription de « *Antsi Unkoo* » qui signifie « les terres de Unkoo ou Onkoo »³⁹⁸. Chez les Batéké, « *Onkoo* » veut dire « roi ». D'ailleurs, le terme Makoko, devenu célèbre après la signature du fameux traité avec Savorgnan de Brazza en est une approximation. Au-delà de ces exemples, on peut déduire que l'identification de certains objets africains à partir de leurs provenances ethniques n'est pas aisée si l'on se fonde exclusivement sur les documents des voyageurs de l'époque.

A force de côtoyer les populations locales, quelques soldats parvenaient, au fil du temps, à surmonter la barrière linguistique. A l'instar de Faidherbe au Sénégal, les uns s'efforçaient de parler couramment les dialectes et d'étudier même les mœurs des peuplades comme l'avait fait le général Charles Mangin au Soudan où il apprit le bambara. D'autres militaires tels que le capitaine Galland, le colonel Derendinger, le colonel Tilho parvinrent même à publier des manuels et des dictionnaires³⁹⁹ susceptibles d'apporter des éclaircissements sur la linguistique africaine. On enregistre aussi des publications dans des domaines⁴⁰⁰ comme la géographie, les techniques guerrières... Par ailleurs, les mémoires, les

³⁹⁷ - Ce genre de confusions est décrit par Jean FERRANDI dans *L'officier colonial*, op.cit, p.121 : « Il leur arrivait bien, ignorant trop souvent l'idiome indigène, d'enregistrer des noms de fantaisie, d'appeler un puits *atab kabir* (le grand arbre) ou une crête *man'art* (je ne sais pas), parce que c'était les réponses ingénues du guide, dans sa langue natale, mais dans l'ensemble, leur travail offrait la plus précieuse utilité ».

³⁹⁸ - Hervé DUBOURJAL, Jean-Marie QUEMENER, *Le Congo, un rêve d'avenir*, op.cit, p.48.

³⁹⁹ - Voici quelques publications des officiers sur les dialectes des populations africaines : *la grammaire d'arabe littéraire* du capitaine Galland, le *Dialecte arabe centre-africain* du colonel Derendinger, le *Dictionnaire haoussa* et les *Contes haoussa* préparés en collaboration par le colonel Tilho et l'administrateur en chef Landeroin.

⁴⁰⁰ - Les thèmes développés par les officiers coloniaux sont divers et variés. On peut citer *La Colonie du Niger*, *Les opérations de la guerre en montagne* et *Ce qu'il savoir de l'infanterie* du général Abadie, *Le Maroc contemporain* du colonel Jean Charbonneau, *D'une rive à l'autre du Sahara* du capitaine Cortier, *La force noire* (1910) du général Charles Mangin. Ecrit à la suite d'un voyage de cet officier au Sénégal, cet ouvrage est considéré comme un plaidoyer en faveur des troupes coloniales.

récits historiques et les carnets de routes des officiers sont d'un grand intérêt. Leur contribution aux progrès de l'ethnologie et de l'anthropologie⁴⁰¹ n'est pas contestée. A part les avancées en matière de sciences humaines, leur action touche également les sciences naturelles. Elle fut reconnue par tous les milieux scientifiques français au point que les différents directeurs du Muséum d'Histoire Naturelle trouvèrent auprès d'eux des collaborateurs consciencieux et dévoués capables d'enrichir sa collection par les pièces géologiques et botaniques rapportées. Un cas intéressant est celui du lieutenant Desplagnes qui, au début du XX^e siècle, avait récolté dans la boucle du Niger de précieux échantillons géologiques. De son côté, la mission Tilho avait contribué à la connaissance de la malacologie en remettant à cet établissement une importante quantité de coquillages recueillis au Tchad. Dans l'ensemble, de nombreux militaires avaient consacré leur temps à la géographie des colonies. Grâce à leur apport, toute l'Afrique centrale, par exemple, a été levée par des déterminations des points astronomiques au lieu des procédés géodésiques qui étaient d'une extrême lenteur. Les missions qui se sont attelées à cet exercice étaient dirigées par des officiers tels que Moll, Lenfant et Tilho. C'est d'ailleurs l'équipe de ce dernier qui leva au début du XX^e siècle une large bande du territoire du Niger jusqu'au Tchad où la région de Tibesti fut minutieusement explorée. Il prit soin de publier les conclusions de cet exploit⁴⁰².

Les tâches énumérées se déroulaient généralement pendant l'exploration et la conquête des contrées africaines. Après cette phase, un autre chantier s'ouvrait aux soldats. Il s'agit de l'administration des zones conquises.

La présence des officiers dans l'administration coloniale

La phase d'organisation administrative des territoires explorés fut amorcée après la conquête militaire de l'Afrique. Réalisée par étapes, elle nécessitait des moyens matériels et du personnel en mettant à contribution la participation des officiers. Ainsi ceux-ci s'étaient-ils impliqués avec acharnement dans cette entreprise en AOF et en AEF. Les militaires

⁴⁰¹ - L'« anthropologie » est perçue ici au sens large du terme en ce sens qu'elle ne se borne pas seulement à la simple étude des crânes, mais s'élargit sur l'étude des mœurs, celle de l'individu, de la famille et de la tribu ainsi que celle de la linguistique.

⁴⁰² - Après avoir dressé une remarquable carte sur les régions sillonnées, Jean Tilho publie le résultat de ses explorations dans un volume intitulé *Du lac Tchad aux montagnes du Tibesti*. Le document a été publié en 1926.

concernés devaient généralement avoir une certaine capacité de direction et une expérience en matière de commandement. Ce faisant, il était extrêmement rare de trouver à l'époque un sous-officier ou un homme du rang au poste d'administrateur. Force est de constater que cette mission fut confiée prioritairement aux officiers. Les différents aspects de leur action vont être expliqués après avoir présenté les formes d'administration instaurées dans ces fédérations et leurs principales caractéristiques selon la zone considérée.

La nécessité d'administrer les territoires africains conquis

Au terme de la neutralisation des principales résistances locales et de la conquête des territoires africains par les troupes françaises, il se pose avec acuité la question du modèle administratif à instaurer dans ces régions. Après l'effort consenti pour aller au bout de ces oppositions, l'un des premiers chantiers qui s'ouvrait aux représentants français consistait à limiter le rôle des chefs traditionnels dans ces zones. En 1909, le gouverneur général de l'AOF, William Ponty, était allé plus loin en donnant pour objectif au corps administratif de débarrasser les colonies de tous les conquérants indigènes qui s'étaient imposés aux habitants par la force. Cette politique eut de graves répercussions sur la configuration des espaces conquis. On assiste alors à « une politique de démembrement des entités jugées trop grandes et parallèlement, de regroupement artificiel des populations, là où n'existaient que des hiérarchies familiales »⁴⁰³ comme a tenu à le relever Pierre Guillaume.

Après une série de tâtonnements, l'AEF et de l'AOF se dotaient progressivement des infrastructures plus ou moins fiables avec le précieux concours d'un certain nombre d'administrateurs coloniaux. A l'instar du gouverneur de la Côte d'Ivoire, Clozel⁴⁰⁴, ancien membre de la mission Maistre (1892-1893) ayant également servi au Congo aux côtés de Savorgnan de Brazza, la plupart d'entre eux figuraient déjà dans une ou plusieurs missions d'exploration avant d'occuper cette fonction. Cette tendance peut démontrer que l'expérience était prise en compte pour l'accès à ces responsabilités. Concernant leur organisation administrative, l'AOF et l'AEF eurent à leur tête un gouverneur général installé respectivement à Dakar et à Brazzaville. Il était assisté d'un conseil de gouvernement à compétence consultative « formé, à son tour, des responsables des divisions et services

⁴⁰³ - Pierre GUILLAUME, *Le monde colonial*, Paris, Armand Colin, 1999, p.139

⁴⁰⁴ - Gouverneur de la Côte d'Ivoire entre 1905 et 1908, Clozel devint gouverneur du Soudan en 1908 et fonda le Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF.

administratifs de la fédération, des gouverneurs de chaque colonie, de représentants des maisons de commerce et de quelques notables locaux nommés, puis élus au suffrage restreint à partir de 1925 »⁴⁰⁵. En analysant séparément les tâches du gouverneur, on relève quelques particularités par rapport à ses prérogatives dans chaque département. Ces nuances sont dévoilées par Olivier Luciani et Marc Michel⁴⁰⁶.

En AEF, le gouverneur général jouissait d'une grande autonomie et disposait du pouvoir législatif qu'il exerçait par arrêtés. Il avait sous ses ordres les lieutenants-gouverneurs en charge des colonies, elles-mêmes divisées en circonscriptions et subdivisions. Pour l'AOF, l'attention est tournée vers sa stricte hiérarchie marquée par les larges prérogatives du gouverneur général. Détenteur du droit exclusif de correspondance avec le gouvernement à Paris, il dirigeait la défense et l'administration, disposait d'un budget fédéral et contrôlait les grands services fédéraux (Enseignement, travaux publics...). En cas d'absence, son intérim devait être assuré par un secrétaire général. Compte tenu du pouvoir étendu du gouverneur général, les administrateurs nommés à ce poste avaient généralement de fortes personnalités comme Ernest Roume et William Ponty⁴⁰⁷. Quels que soient les territoires concernés, les gouverneurs généraux avaient sous leur autorité des gouverneurs de territoires assistés des conseils d'administration chargés d'appliquer la politique décidée à Paris, à Dakar et à Brazzaville. A partir de 1946, l'appellation de gouverneur général disparut au profit du titre de haut-commissaire dont le dernier fut Pierre Messmer en 1958. Il convient de préciser quel était le rôle exact des gouverneurs dans les colonies.

En général, les décrets d'organisation des colonies furent publiés par le ministère des Colonies. Selon ses directives, chaque colonie devait être dirigée par un gouverneur qui n'était spécialisé que par l'expérience acquise sur le terrain. Ce qui n'exclut toutefois pas que certains administrateurs pouvaient être mis à la tête d'un territoire sans y avoir jamais servi auparavant. Responsable de la sécurité intérieure et de la défense extérieure, le gouverneur avait sous ses ordres un commandant supérieur des troupes. Chargé essentiellement de la

⁴⁰⁵ - Claude LIAUZU, *Dictionnaire de la colonisation française, op.cit.*, pp.83-84

⁴⁰⁶ - Dans le *Dictionnaire de la France coloniale* publié sous la direction de Jean-Pierre RIOUX, Olivier LUCIANI et Marc MICHEL ont analysé l'organisation administrative des colonies en Afrique en parlant respectivement de « L'Afrique Equatoriale Française » (pp. 281-288) et de « L'Afrique Occidentale Française » (pp.293-299).

⁴⁰⁷ - Licencié en droit, William Ponty succéda à Ernest Roume au poste de gouverneur général en 1908. Avant d'accéder à ce poste, il avait connu un parcours professionnel remarquable. A l'issue de son entrée dans l'administration coloniale, il fut nommé au Soudan français secrétaire particulier du colonel Archinard, commandant du Haut-Sénégal-Niger de 1888 à 1893 après le départ de Gallieni. Durant cet intervalle de temps, il participa aux différentes campagnes lancées par le colonel avant d'être nommé en 1894 chef du secrétariat auprès du gouverneur général à Saint-Louis. Après cette fonction, il prit la direction de la colonie du Haut-Sénégal-Niger, poste qu'il occupa jusqu'à sa désignation comme gouverneur général de l'AEF.

préparation et de la conduite des opérations militaires, ce dernier ne pouvait entrer en communication avec le ministre de la Guerre que par le biais du gouverneur et du département des Colonies. En se référant au Congo français et à l'AEF, on remarque que la durée de service des commandants supérieurs des troupes était en moyenne de deux ans comme le montrent les exemples suivants : le lieutenant-colonel Crave : 1901-1903, le colonel Mordrelle : 16 mars 1909 – 16 mars 1911, le colonel Goulet : 17 mars 1911 – 12 mai 1913. Dans l'ensemble, les gouverneurs des colonies jouèrent donc, en quelque sorte, le rôle d'intermédiaire entre les possessions françaises et la métropole. Du fait de cette position, ils facilitaient l'orientation des explorateurs qui tenaient compte de leurs suggestions dans la conduite de leurs actions. Sur le plan hiérarchique, ils avaient des contacts permanents avec le ministère des Colonies qui leur adressait régulièrement des circulaires pour leur demander de lui envoyer toutes les propositions susceptibles de figurer dans les décrets complémentaires.

En s'intéressant à la marge de manœuvre des gouverneurs, Yves-Jean Saint-Martin constate qu'ils avaient une « autonomie réduite »⁴⁰⁸. Il justifie cette restriction par le fait que l'action d'un gouverneur de colonie se détermine avant tout par les instructions reçues du ministère des Colonies au moment de sa désignation. Cependant, l'application de ces directives était soumise à de nombreux facteurs tels que les circonstances locales et les faibles moyens disponibles. Pour le général Faidherbe, par exemple, le principal frein à une large autonomie au Sénégal était le budget mis à sa disposition et qui n'était pas à la hauteur de l'ampleur de l'action coloniale à mener dans la région. Il n'était pas le seul gouverneur à se plaindre des difficultés financières. Au contraire, nombreux furent ses camarades qui étaient confrontés à la même situation. Déterminés à ne pas voir leurs initiatives tomber à l'eau faute de budget, ils n'hésitaient pas à solliciter des crédits supplémentaires aux institutions publiques et d'autres subventions, aux organismes privés préoccupés par la question coloniale. En dehors de Faidherbe, bon nombre d'officiers avaient brillé dans l'administration coloniale. Comme Savorgnan de Brazza en AEF, Archinard en AOF, Gallieni à Madagascar et Lyautey au Maroc... ils s'efforçaient de faire doter leurs circonscriptions des infrastructures adéquates. Grâce à leur action, la main d'œuvre militaire était donc d'une grande utilité dans la politique d'expansion coloniale française en Afrique. Elle suppléait, en quelque sorte, à celle de la société civile qui, dans la plupart des cas, y était plus rare et moins expérimentée.

⁴⁰⁸ - Yves-Jean SAINT-MARTIN, *Le Sénégal sous le Second Empire*, op.cit, p.249

Les officiers dans l'administration coloniale

L'implication des officiers dans différents domaines a permis des avancées énormes en matière de la colonisation du continent africain. Cette polyvalence⁴⁰⁹ constitue une des spécificités des militaires dans les colonies. Après les explorations menées tous azimuts, (Faidherbe au Sénégal, Archinard au Soudan...), ils devinrent, par la force des choses, administrateurs d'Outre Mer et pionniers d'un nouveau métier en un temps où l'Ecole Coloniale n'était qu'à ses débuts. Compte tenu de cette polyvalence, on peut en déduire qu'ils devaient se mobiliser pour tenir et gérer ces zones. « Les militaires furent les premiers organisateurs des régions conquises »⁴¹⁰. L'étude de leur profil a permis d'établir que l'expérience de terrain est prise en considération dans le cadre de l'exercice des fonctions administratives. En principe, cet élément devait leur permettre de combiner facilement ces tâches avec les activités militaires aussi bien dans les colonies qu'en métropole. Le parcours du chef de bataillon Jean Tilho en est une illustration. C'est à la suite de ses travaux de géodésie et de nivellement de précision en Algérie et en Tunisie de 1910 à 1912 qu'il fut chargé par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres⁴¹¹ de rechercher une éventuelle ancienne communication fluviale entre les bassins du Tchad et du Nil. Il reçut cette mission au moment où il apprit sa nomination au poste de commandant du Kanem au Tchad. En novembre 1912, il rejoignit finalement son lieu d'affectation mais une année plus tard, il progressa jusqu'au Borkou pour intégrer l'équipe dirigée par le colonel Victor Largeau qui bénéficia, pour ses explorations au Sahara, des fonds de la Chambre de Commerce de Marseille et de Philippeville, ville francophone de Belgique située en Région Wallonne. En

⁴⁰⁹ - André PICCIOLA, *Missionnaires en Afrique 1840-1940*, op.cit, p.9 souligne que « Le soldat venu de métropole était à la fois conquérant et administrateur ; il délimitait et réglait le cadre territorial et humain où devait prendre place l'expérience coloniale ».

⁴¹⁰ - Marc MICHEL, « Les militaires de la conquête » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale*, op.cit, p.601. Cette idée développée par cet auteur revient dans l'ouvrage *L'officier colonial* où Jean Ferrandi a consacré un chapitre entier sur les fonctions administratives des officiers coloniaux.

⁴¹⁰ - Dans *L'Afrique à l'ombre des épées : 1830-1930. Vol II. Officiers administrateurs et troupes coloniales*, Jacques Frémeaux ajoute que l'expérience reste fondamentale pour les nominations aux postes administratifs des officiers. La preuve en est que ces derniers n'avaient véritablement accès aux responsabilités qu'à l'issue d'un certain nombre d'années d'expérience africaine.

⁴¹¹ - Hormis le soutien à la mission Tilho, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a joué un rôle capital durant la colonisation en finançant un certain nombre d'expéditions (missions Lenfant, Brazza, Dutreuil de Rhins...), souvent en utilisant des fonds légués à la mort de ses membres. Les archives de l'Institut de France conservent aujourd'hui des documents relatifs à la précieuse action de cette institution créée en 1663 et chargée initialement d'établir les inscriptions et devises des monuments en l'honneur du roi Louis XIV.

tant que commandant en second du chef d'expédition, Tilho participa aux opérations militaires du Borkou et de l'Ennedi. Dans le même intervalle de temps, il étudia les confins du Tchad, du Soudan anglo-égyptien et de la Libye au point de vue de la climatologie, des sciences naturelles et de l'ethnographie. Le résultat de ses enquêtes ethnologiques a apporté des éclaircissements sur les mœurs des populations tchadiennes. En 1914, il devint le premier commandant de la circonscription du Borkou-Ennedi fondée le 8 janvier de la même année. Il fut l'un des premiers explorateurs à pouvoir réaliser la carte de ce territoire ainsi que celle du lac-Tchad. Nommé lieutenant-colonel d'infanterie coloniale en 1918, il prit le commandement du Centre Interallié d'artillerie d'assaut. De 1920 à 1922, il dirigea la Commission internationale de délimitation instituée par le Traité de Versailles dans l'optique de se pencher sur la nouvelle configuration de la frontière entre la Belgique et l'Allemagne. Conclu entre la France, ses alliés et l'Allemagne le 28 juin 1919, ce traité mit fin à la Grande Guerre. Tombé gravement malade, il dut suspendre toute activité de mai 1923 à novembre 1924. A l'issue de son rétablissement, il reprit ses tâches administratives et militaires. Il obtint le grade de commandeur de la Légion d'honneur en 1926. Elu membre de l'Académie des Sciences Coloniales en 1927, il occupa, de 1927 à 1930, avec le grade de colonel, le poste de commandant supérieur des forces françaises en Chine chargées de la défense de la concession de la métropole. En 1932, il fut promu général de brigade et élu membre titulaire de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer dans la section de géographie et de navigation à la suite de son élection comme correspondant en 1918. Il devint ensuite le président de cette section. Après la Seconde Guerre mondiale, il prit la tête de la Commission scientifique du Logone et du Tchad devenue par la suite l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM).

Ayant connu une carrière brillante couronnée de nombreuses distinctions, le général Tilho décéda le 8 avril 1956, à moins de cinq ans de la proclamation de l'indépendance du Tchad où il avait exercé une partie de sa carrière. A sa mort, l'Académie des Sciences d'Outre-Mer a émis le souhait que son nom soit honoré au Tchad. Ce vœu a été concrétisé : une avenue de la ville de N'Djamena porte aujourd'hui le nom du général Jean Tilho. Sur ses pas, d'autres militaires avaient largement contribué à l'organisation administrative des régions placées sous leur contrôle, y comprises les zones troublées par les résistances africaines. Parmi ces officiers administrateurs, on trouve des hommes de toutes les spécialités comme l'enseigne de vaisseau Louis Mizon, le pharmacien Victor Liotard et le

médecin Adolphe Cureau⁴¹². Rares sont les situations où un jeune soldat arrivant pour la première fois dans une colonie ait été chargé de s'occuper de son administration. Avec leur expérience africaine, les officiers administrateurs étaient habituellement nommés dans les régions qu'ils connaissaient déjà. Nombre d'entre eux y avaient passé un long séjour, voire une série de missions comme celles du gouverneur Faidherbe au Sénégal.

Un autre exemple est celui de Savorgnan de Brazza en Afrique centrale. L'étude de son aperçu biographique révèle qu'il ne fut investi du titre de commissaire général dans l'Ouest Africain qu'après avoir effectué dans cette partie du continent deux missions d'exploration (1875-1879 et 1879-1882) précédemment évoquées. Cette nomination fut rendue publique le 5 février 1883 alors qu'il s'apprêta à prendre la tête d'une troisième expédition dénommée la mission de l'Ouest Africain (1883-1885). Il fut ensuite appelé à exercer d'autres fonctions administratives au terme de cette opération. Le 27 avril 1886, il devint le commissaire général du gouvernement dans le Congo français, le Gabon étant rattaché au Congo. Révélé par Elisabeth Rabut⁴¹³, son rôle premier consistait à développer dans cette zone l'influence pacifique de la France et à établir des relations commerciales suivies. A cet effet, il eut l'appui du docteur Ballay qui devint le premier gouverneur du Gabon, de Charles de Chavannes, délégué du gouverneur, de Dolisie et de Liotard, fondateur de la colonie de l'Oubangui-Chari. Tous ces hommes ont le mérite d'avoir jeté les bases de l'AEF. Brazza quitta le poste de commissaire général du gouvernement le 2 janvier 1898. Même si son action coloniale fut appréciée par ses collaborateurs, elle était cependant fortement contestée dans les années 1890 par les groupes financiers déterminés à procéder à la commercialisation de l'hévéa sauvage du Congo. En faisant pression sur le gouvernement français, ces groupes finirent par avoir gain de cause. Ils balayèrent ainsi tout obstacle à leur implantation en Afrique centrale. Des concessions furent alors accordées à une trentaine de compagnies, couvrant le tiers du Congo français et ses dépendances à savoir le Gabon et l'Oubangui. A la surprise générale, Brazza fut rappelé en France en 1898 sous prétexte d'incapacité administrative. Cette décision intervint à peine une année après le passage dans la région de la mission Marchand (1896-1899) qui avait semé des désordres suite au recrutement forcé des porteurs. Brazza n'avait pas du tout apprécié cela. Quelles que soient les raisons avancées, l'existence d'un lien entre son rappel et cet événement n'est pas à exclure, même si l'argument évoqué par l'administration coloniale reste discutable.

⁴¹² - Successeur de Victor Liotard, le docteur Adolphe Cureau devint gouverneur du Haut Oubangui en août 1897.

⁴¹³- Elisabeth RABUT, *Brazza. Commissaire Général. Le Congo français : 1886-1897*, Paris, Editions de l'EHESS, 1989, 490p

Objectivement parlant, Brazza ne semblait pas être un talentueux administrateur. Marc Michel reconnaît cette faille en révélant qu'il « ne fut ni un bon gestionnaire, ni un administrateur »⁴¹⁴. L'allusion à cette incompétence n'empêche toutefois pas cet auteur d'apprécier les qualités, les talents et les valeurs de cet acteur colonial humaniste qu'il qualifie, par ailleurs, « de grand explorateur, homme de passion et de conviction »⁴¹⁵.

Contre toute attente, les médecins militaires se voyaient également confier des fonctions administratives. Cela avait généralement lieu en cas de pénurie des cadres dans les colonies. C'est dans cette perspective que le docteur Louis Tautin, prit, par exemple, le commandement du poste de Bamako en 1887 après son intégration en qualité d'ethnologue au sein la mission Gallieni sur le Haut Niger en 1880. Une autre illustration frappante est celle du médecin de la Marine Bayol. Après avoir accompli en 1879 des missions diplomatiques auprès des troupes dirigées par Gallieni à la demande du responsable de la colonie, il assura d'autres fonctions similaires, ce qui lui valut sa nomination au titre de lieutenant-gouverneur. Ces exemples éloquents attestent l'existence d'une bonne collaboration ou des rapports courants entre les officiers et les médecins coloniaux. Cette idée n'est pas contestée par le docteur Séverin Abbatucci qui s'efforce de « détruire le parallélisme dans lequel on s'obstine à placer le médecin colonial et son camarade métropolitain »⁴¹⁶. Partant, il perçoit le médecin comme le collaborateur le plus nécessaire et le plus précieux pour l'armée conquérante ou pacificatrice ainsi que pour l'administration coloniale. En général, il était très apprécié par les officiers et les administrateurs coloniaux. Ainsi les gouverneurs de l'AOF et de l'AEF ne tarissent-ils pas d'éloges à l'égard des médecins qu'ils avaient vu à l'œuvre. Le colonel Archinard, quant à lui, ne cache pas son admiration pour le docteur François Crozat qu'il considère comme celui qui avait rendu le plus de services à la cause française au Soudan où il effectua deux missions importantes. Par ailleurs, Gallieni et Lyautey n'hésitaient pas à remplacer volontiers des régiments ou des bataillons d'occupation par un dispensaire ou par un hôpital. Il convient de s'interroger sur ce que l'administration coloniale représentait pour ces militaires et les aspects qu'ils privilégiaient.

Pour certains, cette fonction constituait une forme de reconversion et pour d'autres, une fin de carrière. D'une manière ou d'une autre, elle leur donnait une large possibilité de contact et d'échange avec les populations locales, voire une opportunité de réaliser des collections africaines. Concernant la méthode d'administration, les points de vue diffèrent sur

⁴¹⁴ - Marc MICHEL, « Brazza » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale, op.cit.*, p.124

⁴¹⁵ - Marc MICHEL, « Brazza » in Jean-Pierre RIOUX, *Dictionnaire de la France coloniale, Idem*

⁴¹⁶ - Séverin ABBATUCCI, *Médecins coloniaux, op.cit.*, p. 11

la question, même si le colonel Jean Ferrandi appelle l'ensemble des officiers coloniaux à « assurer à l'administration française outre-mer une rigoureuse continuité de vues dans ses entreprises et dans ses méthodes »⁴¹⁷. Les uns étaient favorables au maintien des structures indigènes sur lesquelles il fallait s'appuyer pour contrôler et moraliser leur action. Les autres n'entendent pas les choses de cette façon. Les opinions sont certes partagées mais on constate que la première forme d'administration semble avoir convaincu des officiers comme Largeau et Gallieni. Ceux-ci incitent les militaires à assurer les tâches de maintien de l'ordre, de recensement, de recrutement, d'enseignement, de protection sanitaire et de perception d'impôt. Grand défenseur de l'administration directe, Gallieni va jusqu'à théoriser cette méthode en dégagant un lien entre la modernisation, l'économie monétaire et l'exécution des tâches. A l'époque, la France n'était pas le seul Etat qui soumettait ses colonies à cette logique. D'autres puissances coloniales comme la Belgique, le Portugal, l'Espagne et l'Italie étaient également friandes de ce système à la différence de l'Angleterre qui avait un net penchant pour l'administration indirecte. Celle-ci laissait aux chefs locaux une part de leur autorité.

Quelle que soit la zone considérée, l'officier administrateur devait donc gérer ses ressources en tant que véritable acteur économique. Le colonel Ferrandi insiste particulièrement sur cette responsabilité qu'il qualifie d' « une des missions primordiales des nos officiers coloniaux chargés d'un commandement territorial »⁴¹⁸. De ce fait, ces derniers devaient poursuivre avec méthode le développement des colonies, surtout sur le plan agricole et commercial. A ce titre, le maréchal Hubert Lyautey⁴¹⁹ s'efforce de dégager le rôle de développement que devaient remplir ces acteurs coloniaux. Le général de Trentinian s'y était mis en établissant, par exemple, un inventaire remarquable des possibilités économiques du Soudan.

⁴¹⁷ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, *op.cit*, p.86

⁴¹⁸ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial*, *op.cit*, p.93

⁴¹⁹ - Le maréchal Hubert Lyautey a développé ce thème dans un long article sur « Le rôle social de l'officier » publié par la *Revue des deux Mondes* en 1891.

CHAPITRE III : MODES D'INTERVENTION ET ACTION DES OFFICIERS COLONIAUX EN MATIERE D'ETHNOGRAPHIE ET DE COLLECTION

Précédemment, on a cherché à identifier les représentants de la société civile et militaire pour cerner le milieu qui pouvait récolter les collections africaines. En dépit de la diversité de leurs parcours, la plupart d'entre eux se livraient volontiers à cette activité. Nombreux furent ceux qui les rapportaient en France pour en faire dons aux musées. Il est judicieux de préciser que cet exercice n'était pas réservé à une catégorie professionnelle. Ce faisant, tout explorateur pouvait collecter les pièces qui lui tombaient sous les mains, en tenant évidemment compte du caractère des articles jugés représentatifs dans le milieu colonial. Cette situation est également valable pour les officiers qui séjournèrent dans les colonies.

En examinant les missions d'exploration, l'impression qui se dégage est que l'identité des membres ne semble pas avoir préoccupé les structures organisatrices. Celles-ci privilégiaient le choix d'hommes devant suivre leurs instructions et rapporter aux musées français les pièces rassemblées au cours de leurs séjours en Afrique. C'est précisément dans la perspective d'atteindre cet objectif que la France s'efforça de canaliser la démarche à suivre sur le terrain en leur diffusant, avant leur départ de la métropole, des instructions générales et des consignes particulières relatives à la recherche d'objets africains. Dans cet élan, ces voyageurs, quel que soit leur métier, restaient avant tout des acteurs coloniaux engagés en Afrique pour défendre une cause commune, notamment la conquête coloniale du continent, même si les méthodes d'action utilisées aient pu différer d'une classe professionnelle à une autre. Parmi ceux qui rassemblaient les produits locaux, on peut alors retrouver les missionnaires, les médecins, les agents commerciaux, les marins, les militaires de tous grades confondus... De cette constatation découle l'idée que les donateurs sont incontestablement issus des groupes professionnels présentés. Ce qui conduit à établir un lien étroit entre explorateur, collectionneur et donateur, et donc de comprendre la difficulté de dissocier ces trois rôles. Face à cette ambiguïté se pose la question des critères de sélection des membres des missions d'exploration.

Grâce aux réflexes développés, l'élaboration des collections africaines était devenue un phénomène courant, classique voire naturel. Ce qui explique la mobilisation de toutes les couches sociales sur le terrain. Ces remarques faites, on s'interroge sur le profil type d'un collectionneur dans cette ambiance de bouillonnement général. En réalité, de nombreuses imprécisions existent en matière d'histoire des collections ethnologiques africaines. Il est

souhaitable, au préalable, en s'appuyant sur un certain nombre de documents des explorateurs, de dégager les raisons qui les ont poussés à se lancer dans une pareille aventure et les circonstances dans lesquelles se déroula cette action. La question de la prise en compte de l'environnement africain doit être examinée en priorité si on veut comprendre ce que retenaient les officiers coloniaux des sociétés rencontrées. C'est à partir du rendu de cette perception qu'il est possible d'envisager la façon dont était menée la recherche des objets.

D'une manière globale, cet environnement attisait la curiosité des militaires et suscitait des réactions par rapport au milieu naturel, à l'organisation des structures traditionnelles et aux mœurs des populations locales. De ce fait, ces militaires n'hésitaient pas à porter des jugements sur ces éléments et à faire des observations sur leurs pratiques sociales. Ce sont ces aspects qui seront approfondis dans le cadre de l'étude de l'action des officiers en matière d'ethnographie. Ce fait ne peut être compris sans étayer le regard qu'ils portaient sur les différentes peuplades qu'ils côtoyaient dans les régions sillonnées et surtout dans leurs zones d'affectation. A l'issue de cette analyse, il sera question de s'appesantir sur leurs modes d'intervention en matière de collection. L'étude de ce volet va donner l'opportunité d'insister sur leur logique d'investigation, les conditions d'appropriation des collections africaines et la nature de l'éventail d'objets qui y figurent. En s'intéressant à ces données, il est jugé légitime de porter un intérêt particulier aux fabricants de ces pièces ainsi qu'aux matériaux utilisés pour leur fabrication. Contre toute attente, tous les articles récoltés ne furent pas systématiquement transférés en France. Quelques-uns étaient conservés à la fin du XIX^e siècle dans les musées créés en Afrique à l'initiative des officiers comme Faidherbe et Gallieni.

Les officiers coloniaux dans l'environnement africain

Les officiers découvraient un milieu particulier marqué souvent par les considérations hygiénistes⁴²⁰ déjà évoquées et un nouveau cadre de vie à leur arrivée en Afrique. Ils passaient ainsi du contexte métropolitain à l'univers colonial qui suscitait leur curiosité. Il leur revenait d'apprécier à sa juste valeur l'environnement où ils étaient appelés à évoluer pour

⁴²⁰ - Olivier LE COUR GRANDMAISON, *L'empire des hygiénistes. Vivre aux colonies, op.cit*

accomplir leur mission. Comment percevaient-ils cet espace ? Quel regard portaient-ils sur les habitants des zones parcourues et leurs moeurs?

Le cadre naturel et humain vu par les officiers coloniaux

C'est au moyen de leurs écrits que les militaires faisaient connaître leur vision du monde. Selon leur perception, l'univers colonial représentait un cadre à découvrir dans toute sa diversité. Il est évident qu'ils l'abordaient avec une vision européenne. Celle-ci apparaît dans certaines interprétations sur les populations africaines livrées dans leurs échanges épistolaires avec leurs familles ou leurs amis. Ils y présentaient souvent leurs impressions sur l'aspect naturel (paysage, géographie, relief, climat, saisons...) des régions traversées et sur les différentes facettes des moeurs des habitants sans hésiter à décrire les articles africains qui avaient un intérêt à leurs yeux. Dans leurs notes, ils comparaient régulièrement les coutumes africaines avec les habitudes occidentales. Il est possible d'en extraire des éléments portant sur le mode de fonctionnement des sociétés africaines. Compte tenu des thèmes abordés, les correspondances du lieutenant Charles Mangin, par exemple, peuvent être considérées comme un document de premier ordre sur les faits d'armes. Il s'agit d'une série de lettres écrites aux siens alors qu'il fut désigné par Marchand pour commander la compagnie d'escorte de la mission Congo-Nil.

Comme dans le discours tenu dans les correspondances, une sorte de spontanéité se lit dans les carnets de route élaborés par les officiers coloniaux. A l'instar des explorateurs civils, ils prenaient des notes pour retracer leurs activités quotidiennes et les détails importants de leurs périple. La teneur de leurs écrits permet de dégager quelques remarques pertinentes sur les contrées africaines ainsi que des observations ethnologiques. Celles-ci étaient indispensables dans la quête d'informations sur les populations locales. En général, leur vision subjective apparaît dans leurs manuscrits où ils faisaient écho de leurs préoccupations personnelles et de leur quotidien. Dans les fonds d'archives de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer⁴²¹, on a ainsi pu mettre à jour des carnets de route des militaires comme Moïse

⁴²¹ - ASOM. Fonds Landeroin, ML. Carnets de route. Les documents de Landeroin ont été remis à l'établissement en 1991 par sa fille Mauricette. Le volume de ses dons reste impressionnant. On dénombre plus de 8000 pages manuscrites sous forme de cahiers, de feuilles volantes, de carnets de route. A cela s'ajoutent des documents imprimés, des coupures de journaux et des revues. Ces documents sont accompagnés d'une série de photographies sur le Tchad et d'environ 600 cartes postales du début du XX^e siècle.

Landeroin⁴²². D'après ces sources, il n'a publié aucun ouvrage en dépit de l'importance des informations recueillies. Celles-ci furent néanmoins utilisées par d'autres explorateurs, en particulier ses compagnons de route de la mission Marchand. La teneur de ses carnets de route mérite d'être explorée.

Dans les faits, Landeroin connut une carrière très mouvementée qui l'avait conduit à sillonner de nombreuses régions africaines. Sur le plan géographique, il parcourut les territoires d'Afrique septentrionale ainsi que ceux d'Afrique noire. Sa nomination en tant qu'interprète militaire de 2^{ème} classe intervint le 20 février 1895. A l'issue de son périple en Tunisie, il partit rejoindre les rangs de la mission Congo-Nil après avoir reçu le 6 mai 1896 un télégramme lui annonçant son intégration au sein de cette expédition. Son affectation prit effet neuf jours après l'envoi de ce message. Il servit aux côtés du chef de mission, le capitaine Marchand, pendant trois années pour sa connaissance de la langue arabe. Il tenait, dans cet intervalle de temps, un journal de route. Il commença à prendre les notes au départ de Marseille le 25 mai 1896 et clôtura son récit à Toulon le 30 mai 1899. Dans l'ensemble, son œuvre comportait six carnets de route. Au terme de l'épisode de Fachoda, il se rendit au Niger après un bref séjour en Tunisie. En 1906, il effectua un second voyage au Niger avec la mission Tilho chargée de délimiter les frontières entre le Niger et le Tchad. Durant ce périple, il réalisa de brillants travaux historiques et linguistiques. Il étudia l'histoire des tribus de ces confins, écrivit et composa une grammaire et un dictionnaire haoussa. Convoitant l'administration coloniale, il reçut le soutien de Tilho grâce auquel il devint administrateur au Tchad en 1911. En 1913, il fut le bras droit du colonel Emmanuel Largeau dans ce territoire où il resta jusqu'en 1924. Il prit sa retraite la même année. Avant cela, il élaborait au total 37 carnets de routes. Il y reproduit ses différentes étapes de voyage, ses occupations quotidiennes, les incidents de route, les observations et rencontres personnelles... Les récits présentés revêtent un grand intérêt historique en raison de la chronologie des faits relatifs à son parcours colonial et renferment des informations d'ordre ethnologique, linguistique, géographique... Cependant, ces éléments sont exposés pêle-mêle avec des comptes rendus, des notes administratives, des inventaires... Les notes de Landeroin illustrent cependant un point de convergence avec celles d'autres explorateurs : les faits étaient décrits en temps réel et d'une manière spontanée. En revanche, cet aspect cache une certaine difficulté dans la lecture des points présentés (documents à l'état de brouillon). La tendance à utiliser le style

⁴²² - Dans *La Mission Marchand : 1895-1899*, Marc Michel présente la biographie de Moïse Landeroin. Dernier survivant de la mission Marchand décédé le 3 juillet 1962, celui-ci est né le 8 juillet 1867. Il connut ses débuts de carrière en tant qu'instituteur en 1886 dans ce bourg avant d'obtenir une affectation pour la Tunisie. Il y avait occupé le poste d'instituteur, puis directeur de l'école de 1887 à 1895 avant de décider d'entrer dans l'armée.

télégraphique ne facilite pas non plus le suivi du fil d'idées du narrateur.

Ces remarques valent aussi pour l'explorateur civil Casimir Maistre. Conservés dans les réserves de la bibliothèque de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer⁴²³, ses carnets de routes diffèrent de ceux d'autres voyageurs par le fait qu'il a mis de la rigueur dans la chronologie de ses récits. Accompagné généralement de quelques indications géographiques relatives au déroulement des événements, chacun de ses dossiers est numéroté et strictement daté. Cette démarche retient l'attention et a le mérite d'exposer clairement les éléments permettant de suivre et de reconstituer intégralement l'itinéraire du voyageur en Afrique centrale.

Etant donné que la découverte du milieu africain débuta par les côtes, il va sans dire que les impressions des officiers portaient d'abord sur les populations des zones côtières et ensuite sur celles des territoires situés à l'intérieur du continent. De ce fait, leurs points de vue changeaient au fur et à mesure qu'ils s'éloignaient des côtes africaines. En effet, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le point idéal de débarquement des explorateurs était Loango. Supposée être le point de passage obligé pour avoir accès au centre de l'Afrique, cette région est généralement citée quand il s'agit de recueillir leurs premières impressions. Marchand la décrit comme "une mauvaise plage bordée de magasins et de quelques maisons de bois appartenant à l'administration et au commerce..."⁴²⁴. Il est ici question d'une comparaison implicite de la côte africaine avec les plages occidentales. Concrètement, Loango n'était pas seulement le premier lieu de découverte du paysage africain, mais c'était aussi et surtout l'espace où, pour la première fois, les voyageurs civils et militaires entraient en contact avec les populations locales qu'il convient de présenter.

Les habitants de Loango sont décrits comme d'excellents porteurs. Cette population était depuis fort longtemps accoutumée au portage au point que ce service était devenu leur principale activité. Les porteurs transportaient les charges des arrivants sur la tête ou sur les épaules afin de les acheminer vers l'intérieur de l'Afrique. Jean Dybowski estime à 600 kilomètres la distance entre Loango et Brazzaville et à 7000 le nombre de porteurs réalisant chaque année ce trajet. Par ailleurs, il se consacra à l'observation attentive des réactions des Loango. Il constate, par exemple, que ce peuple avait "un sens d'imitation très développé au

⁴²³ - ASOM. Réserves de la Bibliothèque. Placard 1, n°13 : Mission Congo-Niger 1892-1893, carnets de route. : Notés de 1 à 8, les 6 premiers carnets de routes de Maistre contenus dans ce dossier sont datés de l'année 1892 (1^{er} mars -30 mars 1892 : De Loango à Brazzaville, du 24 avril- 12 juin : De Brazzaville à la Kémo, 29 juin-31 juin : De la Kémo vers le Nord, 1^{er} Août-14 septembre, 14 septembre-2 novembre, 2 novembre-21 novembre (De Koumra à Béitémé) tandis que les deux derniers, de 1893 (21 novembre-24 janvier : De Béitémé à Garoua, 25 janvier-23 mars et le 13 avril : De Garoua à Akassa et Lagos.

⁴²⁴- Marc MICHEL, *La mission Marchand 1895-1899*, Paris, Mouton & Co, 1972, p.83

point de reproduire en sculpture des objets ou des dessins vus pour la première fois ⁴²⁵. Il souligne également qu'il se livrait régulièrement à la pratique du poison d'épreuve. Dans cette société, tout homme accusé d'un méfait devait se justifier par l'absorption d'un bol de poison. S'il était coupable, il en mourrait, dans le cas contraire, il demeurait indemne. Dybowski avance ces propos avec beaucoup de réserve. Selon lui, il y voit une manipulation orchestrée par le féticheur chargé de préparer le poison. Pourtant, cette pratique est très généralisée en AEF et en Afrique encore aujourd'hui.

En progressant vers le centre de l'Afrique, les explorateurs donnaient leurs points de vue sur la nature et les conditions climatiques. La plupart d'entre eux les trouvaient particulièrement désagréables. D'ailleurs, certains furent obligés d'écourter leur voyage pour des problèmes de santé ; d'autres succombèrent. Ceux qui séjournèrent dans les colonies jusqu'au terme de leur expédition avaient tout de même de la peine à supporter les aléas climatiques et leur cortège de difficultés. Affecté au Soudan français entre 1894 et 1898, l'officier Emile Dussault, par exemple, avait vécu cette situation délicate : “ Je sens venir la fièvre. Journée chaude et lourde, de violents maux de tête, des sueurs, des frissons, des nausées. Je suis obligé de me coucher à partir de midi. Les moustiques sont assommants, et je tombe de fatigue ⁴²⁶. L'intérêt des explorateurs ne porte pas exclusivement sur le cadre naturel. Ils livraient également leurs impressions sur les différentes caractéristiques physiques des populations, les habitations, le paysage... En parcourant le Gabon en 1878, Savorgnan de Brazza remarque que le pays des Aschimbo, au nord de l'équateur, était couvert d'épaisses forêts. Son attention fut aussi tournée vers les maisons : “ Toutes les habitations du pays, quelle que soit leur tribu, sont quadrangulaires, bâties sur bambous et couvertes de même. On trouve rarement la forme circulaire. Quelques cases sont construites sur pilotis, malgré la sécheresse du sol. ⁴²⁷. Outre les observations de Brazza, on s'interroge sur la place des collections ethnologiques africaines dans leurs écrits. Il apparaît d'emblée que peu d'officiers y font référence. En revanche, nombreux sont ceux qui multiplient des comptes rendus au cours de leurs séjours en Afrique. Comment peut-on expliquer cette tendance ?

Rendre compte à la hiérarchie de l'évolution de toute situation entrainé dans les directives de tout soldat quel que soit le lieu d'affectation. C'est pourquoi les militaires envoyaient régulièrement en France les rapports de mission à leurs chefs hiérarchiques pour leur fournir des informations sur le déroulement de l'expédition. Ils ne faisaient pratiquement

⁴²⁵ - Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad : Du Loango au Chari*, op.cit, p. 23

⁴²⁶ - Emile DUSSAULT, *Journal du Soudan (1894-1898)*, op.cit, p.80

⁴²⁷ - Service Historique de la Marine, 2^{ème} Mod B16/2 : Savorgnan de Brazza

pas allusion aux collections africaines dans ces rapports. En général, ceux-ci avaient un caractère purement administratif. Parallèlement, certains officiers écrivaient des ouvrages à leur retour en France. C'est le cas du médecin-général Emily⁴²⁸ et du général Baratier⁴²⁹ de la mission Congo-Nil qui décrivent les faits marquants. Leur centre d'intérêt porte essentiellement sur les grandes étapes militaires de l'expédition. Aucune allusion n'est faite au butin réalisé. Au contraire, les observations sur les populations côtoyées sont massivement exposées. Quoiqu'il en soit, les militaires abordent les questions ethnologiques d'une manière superficielle. Compte tenu de la durée de leur périple relativement limitée, il n'est pas surprenant que les données sur les ethnies leur aient échappé. Comme Baratier et Emily, les officiers coloniaux s'intéressaient à la structure des sociétés traditionnelles et à leur système de fonctionnement.

L'existence d'une organisation sociale

Le choix de ce titre n'implique pas forcément l'existence d'un modèle social donné en Afrique durant la colonisation. En réalité, les modes d'organisation pouvaient différer d'une région à une autre ou d'une ethnie à une autre. En dépit de cet aspect, quelques traits dominants apparaissent dans le fonctionnement global des sociétés africaines. Leurs caractéristiques ont fait l'objet des remarques des explorateurs civils et militaires. La plupart des officiers s'accordent à dire que les régions visitées étaient plus ou moins structurées. L'organisation sociale reposait principalement sur une autorité locale incarnée par le chef. Celui-ci exerçait une grande influence sur le village qu'il dirigeait et avait le pouvoir de négocier en cas de conflits inter ethniques.

En s'intéressant aux populations vivant aux bords du Congo, de la Sangha et l'Oubangui lors de la remontée de ces fleuves à l'aide du vapeur *Oubangui* (1890-1891), Jean Pouplier mentionne, par exemple, dans son journal personnel⁴³⁰ que les habitants avaient leurs structures propres susceptibles de varier selon l'importance du groupe. En forêt, l'isolement

⁴²⁸ - EMILY (Médecin-Général), *Fachoda, mission Marchand, 1896-1899*, Paris, Hachette, 1935, 250p

⁴²⁹ - BARATIER (Général), *Au Congo, souvenirs de la mission Marchand*, Paris, Arthème Fayard & Cie, 1917, 281p

⁴³⁰ - Musée de Piré. Journal personnel de Pouplier de Pouplier : manuscrit 1890-1891, Piré, 11 pages, extrait du journal de Pouplier commandant la canonnière *Oubangui*.

ne permettait que des regroupements de l'ordre de la famille ou du clan. Par contre, la savane favorisait le développement de grandes chefferies, de royaumes et d'empires ayant à leur tête des rois. En général, ceux-ci étaient puissants et respectés comme le roi Pondo qui régnait sur les pays voisins du Gabon. L'autorité de ce fameux chef était telle que les femmes qui vivaient dans son palais n'étaient pas autorisées à sortir de la cour sans sa permission expresse ou celle d'un de ses hommes commis pour cela.

En général, il n'y avait pas dans les royaumes africains d'uniformité dans les plans ou les modes de construction des palais royaux. Leur architecture présentait des traits particuliers changeant d'un royaume à un autre. A titre indicatif, le palais du roi du Bénin est présenté comme « un assemblage de bâtiments fermé de murailles...Les maisons royales sont couvertes de branches de palmier disposées comme des planches carrées. Chaque coin est embelli d'une petite tour en pyramide, sur la pointe de laquelle est perché un oiseau de cuivre étendant les ailes »⁴³¹ alors que celui du chef de Loango était entouré d'une palissade de palmiers et formait un carré d'une lieue et demie. Aux alentours des rois, Pouplier remarque la présence d'innombrables objets faisant office de symboles du pouvoir. Il y avait, entre autres, des colliers, des cannes, des bâtons de commandements communément appelés “ récades ”.

Incarnant en même temps le pouvoir religieux et l'autorité publique, le roi exerçait une grande influence sur son peuple. A l'arrivée des Européens dans sa région, il jouait le rôle d'intermédiaire entre sa tribu et ces étrangers. Son accord était indispensable lors d'éventuelles signatures de traités. Dans de pareilles circonstances, il pouvait être en présence des officiers comme Gallieni. Le traité de protectorat qu'il sollicita fut signé le 25 avril 1880 avec la participation effective du sultan de Ségou, Ahmadou. Par ailleurs, le contexte de signature des traités Makoko avec les chefs locaux avait permis à Savorgnan de Brazza d'observer attentivement le mode de vie des chefs locaux. Il constata à cette occasion que tout chef de village avait une cinquantaine de femmes réparties chacune dans une case séparée ; seules les plus âgées étaient les favorites. Brazza n'est pas le seul explorateur à être impressionné par les mœurs de ces autorités. Le 5 février 1891, Pouplier note dans son journal personnel déjà évoqué que le grand chef d'Ouessou, grand village situé sur la Sangha, avait au moins une centaine de femmes. Il logeait dans une grande case divisée en cinquante compartiments occupés par ses nombreuses femmes. Durant certaines rencontres des officiers avec ces chefs, ceux-ci leur offraient des objets dont il est possible de retrouver les traces dans

⁴³¹ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française – Afrique Equatoriale Française – Madagascar : 1364-1960*, op.cit, p.40

la collection africaine du Musée du Quai Branly. En retour, ces militaires leur proposaient des articles métropolitains afin de conquérir leur amitié. En soulevant la problématique de la place de la chefferie dans les sociétés africaines et de son rapport avec les soldats français, il est légitime de chercher à savoir s'il existe une organisation guerrière dans ces milieux. Ceci fut l'une des préoccupations majeures des officiers français durant la conquête militaire de l'Afrique. Habituellement, leurs périple dans les colonies leur donnaient l'opportunité de découvrir et surtout d'apprécier les armes indigènes ainsi que les techniques d'attaque et de défense des populations locales. D'emblée, il faut souligner que ces méthodes comprenaient des variantes régionales. Il est en conséquence nécessaire de préciser la région ou la sphère ethnique où s'inscrivaient les usages de guerres.

Globalement, ces militaires s'accordent à dire que les habitants disposaient d'armes rudimentaires (arcs, flèches, boucliers...) par rapport à l'arsenal occidental. Ils ne relèvent pas une stratégie de guerre indigène en tant que telle. Variant d'une région à une autre, les habitudes guerrières étaient indissociables de l'organisation sociale de chaque groupe ethnique. Suite à une observation pointue des moyens et des procédés de combat des habitants du Congo, le colonel belge Donny déduit que " l'art de la guerre se réduit à une tactique rudimentaire où le guet-apens et la surprise jouent les grands rôles, et qui offre beaucoup d'analogie avec les guerres de partisans " ⁴³². En faisant un rapprochement entre ces procédés et le mode de vie de ces populations, il conclut que leur concept de guerre n'était autre que l'organisation sociale elle-même comme il a déjà été mentionné. De son côté, Savorgnan de Brazza s'est penché sur les habitudes guerrières des Batéké en Afrique centrale et leur attitude vis-à-vis des Européens. D'après lui, ces gens avaient une " tactique défensive lorsque l'approche d'un étranger est signalée : tous les hommes prennent position en armes en arrière du village, n'y laissant que les femmes. Les enfants sont envoyés à la rencontre du visiteur. S'il cherche à les saisir, ceux-ci, lestes comme des gazelles et connaissant chaque buisson, se sauvent et courent prévenir les guerriers. On donne à l'ennemi le temps de se répandre dans les cases ; puis profitant de sa dispersion, les Batéké se précipitent sur les ravisseurs. Si au contraire, l'ennemi laisse en paix les jeunes éclaireurs, ils l'accompagnent en gambadant et les hommes rentrent paisiblement dans leurs foyers où leur accueil n'est pas sans une sorte d'hospitalité " ⁴³³. A part la version de Brazza, l'administrateur colonial Gaston Gaillard aborde la question des techniques guerrières au Congo français en partant d'une remarque

⁴³² - DONNY (colonel), *Manuel du voyageur et du résident au Congo. III- Notions de droit. Constructions. Art de guerre. Saluts. Usage du pavillon. Salves. Levé d'un itinéraire. Photographie. Instructions météorologiques. Collections, op.cit*, p.145

⁴³³ - Service Historique de la Marine. Mod B16/2 (Modernes II, Carton B16, Dossier 2) : Savorgnan de Brazza

globale sur les Noirs avant de dégager les caractéristiques de leur tactique généralement appliquée en cas de conflits inter ethniques : Evitant au maximum le corps à corps, «Les Noirs n'attaquent jamais la nuit, mais leur service de sûreté est très développé »⁴³⁴. En cas de guerre, leur premier réflexe consistait à mettre en sûreté soit chez des peuplades voisines, soit dans des endroits difficiles d'accès les personnes jugées vulnérables (femmes, enfants, vieillards, malades...) et les animaux (chiens, cabris...). Cette démarche diffère de l'option des Batéké qui préféraient laisser au village les enfants et les femmes à l'approche d'un étranger comme l'a constaté Brazza. Gaillard ajoute qu'au moment du conflit, les hommes du village se préparaient à attaquer l'ennemi en mettant en place un dispositif donné. Un service de renseignement recherchaient les informations sur les adversaires tandis qu'en arrière de ce service figurait « une ligne de groupes d'adolescents, armés d'un petit arc et d'un carquois garni d'une cinquantaine de flèches aux extrémités en bois ou en fer barbelé, trempées dans des sucs vénéneux »⁴³⁵. Ces groupes avaient pour mission d'empêcher la progression de l'ennemi vers le camp et surtout de préparer le terrain pour l'intervention de l'équipe de défense. En cas d'éventuelle hostilité avec les troupes européennes, la tactique restait inchangée mais l'utilisation des armes à feu par ces troupes impliquait un mouvement chaotique de la première ligne chargée de tromper la vigilance des assaillants.

En somme, les officiers coloniaux découvraient l'univers africain et ses différentes facettes en tant que représentants de la France et acteurs de sa politique coloniale. En dehors des observations sur les pratiques sociales des populations rencontrées, les données recueillies sur leurs mœurs et sur le fonctionnement de leurs sociétés constituent une source d'informations d'une importance capitale.

Les observations ethnologiques des officiers coloniaux

L'étude d'une société quelconque passe généralement par un sens d'observation pointilleux de ses mœurs. A l'instar des civils, les officiers découvraient dans les colonies les différents aspects de l'Afrique et ne s'empêchaient pas de faire des observations ethnologiques sur ses habitants. C'est à cet exercice que s'était livré le commandant Joseph Gallieni durant l'exploration du Haut-Niger et de la région de Ségou. Dans l'ensemble,

⁴³⁴ - Gaston GAILLARD, « Explorations de la Haute Sangha et du Haut Oubangui », *Bulletin de la Société des explorateurs et voyageurs français*, T.12, 1892, 4^{ème} trimestre, p.509

⁴³⁵ - Gaston GAILLARD, « Explorations de la Haute Sangha et du Haut Oubangui », *Bulletin de la Société des explorateurs et voyageurs français*, T.12, 1892, 4^{ème} trimestre, p.508

plusieurs points de convergence apparaissent dans les conclusions d'observations des explorateurs sur les pratiques fétichistes fréquentes dans les contrées africaines.

Le regard du commandant Gallieni sur les caractéristiques et les mœurs des populations du Haut-Niger et de la région de Ségou

Chargé en 1880 d'une mission consistant « à ouvrir à la France la rive gauche du Haut-Niger et d'explorer les contrées situées entre le Sénégal et le grand fleuve du Soudan »⁴³⁶, Gallieni observa attentivement les caractéristiques essentielles des habitants ainsi que les diverses facettes de leurs mœurs. Le résultat de ses observations est présenté dans les archives de la Société de Géographie⁴³⁷. S'inspirant des idées du général Faidherbe, Gallieni classe ces populations en quatre principales races : Les Malinkés, les Bambaras, les Peuls et les Soninkés (connus aussi sous le nom de Mandingues et de Saracolets). En raison d'innombrables croisements entre les populations (par exemple, les Toucouleurs étaient issus du mélange des Peuls avec leurs voisins de race noire), il est très difficile de trouver des types de race pure. Cependant, quelques traits permettent de distinguer telle ethnie d'une autre : la teinte de la peau, la forme du corps et le degré d'intelligence. Sur le plan physique, Gallieni décrit les Malinkés et les Soninkés comme des Noirs de haute taille, aux cheveux crépus. Les Bambaras avaient la même chevelure, mais la couleur de leur peau était plutôt le bronze rouge noirâtre. Pour ce qui relève de leur accoutrement, le vêtement des Malinkés et des Bambaras était primitif et élaboré à l'aide d'une étoffe de coton teinté en jaune au moyen d'un colorant propre à la région. Celui des hommes se réduisait à des pantalons descendant jusqu'à mi-jambes et retenus à la ceinture par une sorte de cordelière, aux boubous assez courts laissant les bras complètement nus et aux bonnets terminés par des pointes relevées vers le sommet de la tête. Les femmes ne portaient que de simples pagnes entourés autour de leurs seins. Les Toucouleurs et les Saracolets, quant à eux, étaient vêtus avec un peu plus de luxe. Le costume des hommes était composé d'un pantalon en guinée bleu (appelé "Toubé" en langue vernaculaire), d'un boubou ample et flottant en guinée ou en calicot. Ces habits étaient

⁴³⁶ - Numa BROU, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. Afrique, *op.cit.*, pp.155-156

⁴³⁷ - Bibliothèque Nationale, Département Cartes et Plans. Archives de la Société de Géographie : Colis n°1 bis, 1472 : Gallieni (Joseph Simon) "Mission dans le Haut-Niger et à Ségou. Mœurs et coutumes". Les observations de cet officier ont, par ailleurs, été publiées dans son bulletin du quatrième trimestre 1883.

accompagnés d'un petit bonnet blanc, bien collant sur le front et d'un large turban. Les femmes utilisaient les pagnes comme les Bambaras et les Malinkés. Cependant, elles y ajoutaient un boubou court et une sorte de pièce d'étoffe légère (désignée sous le nom de "boutouguel") couvrant la tête et retombant sur les épaules. Leurs coiffures étaient variées. Les cheveux pouvaient être relevés en forme de cimier, de casque, ou réunis en tresses et ornés d'anneaux d'or et de verroteries.

Concernant les principales activités des populations présentées, Gallieni dévoile qu'elles n'avaient pas une grande importance commerciale en raison de leur état précaire. Néanmoins, il reconnaît que l'esprit commercial était développé chez les Bambaras et les Malinkés. Accordant la priorité à l'agriculture, ceux-ci plantaient, cultivaient et récoltaient durant la saison des pluies. Tout le reste de l'année, leurs besoins alimentaires étaient couverts par le fruit de leurs récoltes. Les opérations relatives à la production et à la consommation de leurs produits faisaient appel à des procédés jugés rudimentaires. Contrairement à ces populations, les Peuls cultivaient peu. Délaissant le commerce au profit du nomadisme, ils étaient perpétuellement en mouvement. Partant, ils ne construisaient pas de villages permanents comme les autres peuplades. Ils étaient surtout reconnus pour leur capacité à la marche et leur habileté à la chasse. Ces différentes caractéristiques cachent des habitudes communes à toutes les ethnies évoquées lorsqu'il faut insister sur certains aspects de leurs pratiques sociales, notamment la polygamie et la circoncision.

Pour les Bambaras et les Malinkés, la seule condition pour se procurer une femme reposait sur le versement à sa famille d'une dot. Celle-ci était fixée à 30 ou 40 000 cauris et pouvait être versée en plusieurs tranches en considération de son montant élevé. Les hommes pouvaient ainsi prendre autant de femmes qu'ils voulaient du moment qu'ils étaient en mesure de remplir cette condition. Les Peuls, par contre, arrêtaient ce nombre à quatre femmes conformément aux règles du Coran. En dépit de ces principes, la polygamie restait florissante chez ces peuples majoritairement islamisés car ceux-ci pouvaient avoir autant de concubines qu'il leur convenait. Une autre tendance aussi répandue que la polygamie était la circoncision. Gallieni découvrit cette pratique dans toutes les contrées traversées et constata qu'elle s'accompagnait de longues et curieuses cérémonies. Celles-ci avaient également lieu à l'occasion des excisions. Pour les garçons, la circoncision était réalisée par les forgerons tandis que pour les filles, c'était les femmes des forgerons qui s'en chargeaient. Chez les Bambaras et les Malinkés, l'opération était organisée, pour les jeunes de 12 à 15 ans, après l'hivernage correspondant à la période d'abondante provision de mil indispensable pour les repas des circoncis. Cette opération était une étape importante dans la vie de ces jeunes. Elle

symbolisait leur intégration dans la cour des adultes qui leur accordaient alors le droit de porter des armes et de donner leur avis lors des conseils des villages. De leur côté, les filles excisées pouvaient désormais se marier. Outre la circoncision et l'excision, les pratiques fétichistes rythmaient la vie des populations du Haut-Niger et de la région de Ségou.

Les pratiques fétichistes dans les sociétés africaines

Après avoir exploré les principales activités des populations du Haut-Niger et de la région de Ségou, Gallieni s'était intéressé à l'étude spécifique de leurs croyances. Ainsi note-t-il que les Malinkés n'avaient pas de religion. Il ironisa sur leur attitude en avançant l'idée que l'or était leur véritable dieu. Les Soninkés, par contre, constituaient une population islamisée respectant les principes du Coran. A l'instar des Malinkés, les Peuls et les Toucouleurs étaient des mahométans, pour reprendre les termes du commandant. Celui-ci mentionne que ces musulmans, se révélant fanatiques, exerçaient vis-à-vis des autres peuples le rôle de convertisseurs à main armée. Il relève des particularités quant à la pratique de l'Islam sur les bords du Sénégal et sur les rives du Niger. Dans ces contrées, l'islamisme était personnalisé, d'une part, par la vision du Sultan Ahmadou considéré comme le guide spirituel ou précisément le commandeur des croyants ("Lam Dioulbé), d'autre part, il subissait l'influence des superstitions cultivées et exploitées par les marabouts. Cela se manifestait par le port de talismans ou de gris-gris fabriqués par ces derniers. Les convertis croyaient aux pouvoirs protecteurs de ces pièces contenant quelques mots arabes écrits sur de papier et renfermés dans un sachet en cuir. De tels articles existent dans les collections africaines des officiers coloniaux qui avaient mené des campagnes contre les troupes musulmanes. On les retrouve, par exemple, dans les prises de guerre réalisées par Archinard dans les camps de Samory et d'Ahmadou. Par ailleurs, Dybowski en avait également prélevés à l'issue des combats contre les éventuels assassins de son prédécesseur Paul Crampel. Comme ces articles étaient portés par tous les musulmans, quels que soit leur âge, leur sexe et leur classe sociale, il va sans dire que les explorateurs avaient la facilité de les récupérer lorsqu'ils côtoyaient les populations islamisées. Parallèlement, la religion des Bambaras se composait des pratiques

fondées sur les fétiches⁴³⁸ (désignés sous l'appellation de « nana » par les villageois) et de ce fait, sur les superstitions. Il s'agit d'une population animiste. Ce faisant, chaque village bambara possédait un arbre sacré, habituellement un tamarinier, abritant le fétiche qu'il fallait consulter avant d'entreprendre une activité quelconque (cultures, guerre, chasse, mariage...). Les officiants étaient des vieillards initiés à toutes sortes de jongleries. Ils s'appuyaient sur ce privilège pour canaliser à leur profit les actions des villageois. Les sacrifices avaient lieu sous cet arbre. Ainsi des moutons, des chiens, des poulets...étaient-ils immolés dans cet endroit. Cette démarche était souvent accompagnée de présents de mil et de fruits.

Gallieni déclare que le féticheur était, dans la plupart des cas, un forgeron qui se promenait en dansant dans un costume bizarre, unealebasse percée de trous lui couvrant la figure. Il ne faisait son apparition que la nuit et inspirait à tout le village une terreur extraordinaire car dans le subconscient des habitants, ceux qui le voyaient ou se laissaient voir mouraient inmanquablement au cours de l'année. A chaque sortie, tout le monde, sauf les initiés, se cachait alors dans le coin le plus obscur des cases, les feux éteints et les portes hermétiquement fermées. Cet état d'esprit montre combien les pratiques fétichistes occupaient une place débordante chez les Bambaras. Gallieni livre ses observations tout en ayant de la peine à saisir la raison et le sens des mœurs des populations fétichistes. D'ailleurs, celles-ci gardaient jalousement les renseignements sur leurs pratiques traditionnelles au point de ne pas lui divulguer des informations à ce sujet. Il fut impressionné par cette attitude affichée dans toutes les régions animistes visitées. Une des conséquences de cette réticence était le refus des habitants de vendre à l'ensemble des explorateurs les objets ayant trait à ces mœurs. Il est de bon ton de s'appesantir sur les caractéristiques du fétichisme dans d'autres régions africaines pour les rapprocher des éléments relevés par Gallieni dans le Haut-Niger et la zone de Ségou.

Il est reconnu que les sociétés africaines étaient marquées par une tradition orale, les personnes âgées étant les porte-paroles. A défaut d'écriture, cette tendance influa sur le mode de vie et surtout sur les rites des populations. Diverses formes d'oralité transparaissaient donc dans leur quotidien. Faute d'informations précises sur leurs croyances, on ne peut pas présenter de manière exhaustive toutes les formes de fétichismes d'autant plus que les

⁴³⁸ - Emmanuel PIERRAT, *comprendre l'art africain*, Paris, Chêne, 2008, p.257 : « le fétiche est d'origine latine. Le terme provient en effet de *facticius*, qui signifie « factice ». Les Portugais en ont tiré *feitico*, soit « artificiel » et, en dérivant quelque peu « sortilège ». C'est ainsi que les premiers marchands et explorateurs européens arrivés sur les côtes d'Afrique noire ont baptisé les objets étranges que vénéraient les populations locales. Hélène Joubert, *L'art africain*, Paris, Editions Scala, 2006, p.19 : le terme fétiche est utilisé « pour décrire les objets de provenance africaine auxquels on attribuait une dimension religieuse et non religieuse ». La définition de Joubert semble être la plus appropriée dans le cadre de l'étude des collections africaines.

conceptions variaient beaucoup au point qu'il serait impossible d'établir une bonne synthèse sur ce point. De surcroît, cette difficulté est accentuée par le fait ces pratiques n'obéissaient pas à une religion mère et que les représentations des fétiches pouvaient différer d'une région à une autre. Dans le cas du Congo, ils « ne sont souvent que la représentation d'affreuses mutilations ou l'incarnation de diverses atrocités »⁴³⁹. Malgré leurs variantes, ils furent tout de même très respectés dans l'ensemble des régions africaines. Comme Gallieni, les officiers furent attirés par les fréquentes pratiques fétichistes au point de tenir compte de ce facteur dans la stratégie et la conduite de la politique coloniale. Ils s'accordent à dire que les populations de l'AEF et de l'AOF étaient en grande majorité animistes et croyaient ainsi en un être suprême à qui elles vouaient des rites particuliers. D'ailleurs, l'existence des objets de culte tels que les statuettes rituelles dans les collections ethnologiques africaines rassemblées lors de la conquête coloniale témoigne de cet état d'esprit. La remarque de Gallieni sur la place des féticheurs au Haut-Niger et dans la région de Ségou est tout à fait valable en Afrique centrale. Quelques décennies après la publication de ses observations, les militaires du 3^{ème} régiment de tirailleurs coloniaux ont mené une étude sur l'ethnographie des populations du Gabon à travers l'exemple d'une ethnie, les Fang. Ils ont fondé leur réflexion sur un thème principal, « fétichisme et féticheurs ». Au moyen de cette réflexion, ils se sont efforcés de répondre à deux questions intéressantes : Les féticheurs ont-ils de l'influence ? Quelle importance faut-il attacher à ce phénomène ?

Les officiers de ce régiment se soucient de l'influence des féticheurs sur les populations locales en vue de canaliser leur action dans la colonie. L'étude a été envisagée au double point de vue politique et humanitaire. Les conclusions des travaux réalisés entre 1920 et 1924 ne remettent pas en cause les propos de Gallieni restés cependant nettement moins étoffés que les leurs. En raison de la place importante des féticheurs dans les sociétés africaines, ceux-ci jouaient chez les Fang un triple rôle :

- Sorciers : Seuls détenteurs des secrets faisant la valeur des fétiches ou autres médicaments.
- Marchands : Fabricants et vendeurs de ces produits.
- Médecins empiriques : Capacité de soigner les malades par leurs incantations, leurs drogues et leurs breuvages.

Cette action polyvalente était à l'origine de leur réputation et de leur influence considérable sur les collectivités. Ces officiers constatèrent même cet impact lors du décès

⁴³⁹ - DONNY (colonel), *Manuel du voyageur et du résident au Congo. III- Notions de droit. Constructions. Art de guerre. Saluts. Usage du pavillon. Salves. Levé d'un itinéraire. Photographie. Instructions météorologiques. Collections, op.cit, p.144*

d'un habitant. A cette occasion, l'intervention du féticheur était impressionnante pendant la pratique du poison d'épreuve : " C'est lui qui ouvre le cadavre et recherche ou stimule la recherche de la cause de la mort. Il exécute plusieurs danses, puis parcourt le village en chantant ; tout le village se tait et chacun évite son passage mais il faut une victime et malheur à celui qui n'a pas pu acquérir ses bonnes grâces. Il désigne le coupable qu'il soumet au poison d'épreuve. Vomit-il le poison ? Il est innocent et le féticheur déclare que c'est le défunt lui-même qui a voulu mourir. Se couche-t-il comme une masse après l'absorption ? Il est reconnu coupable et tué, ou ses parents paient le prix de mort " ⁴⁴⁰.

L'évocation du poison d'épreuve au Gabon ne se limite pas seulement en Afrique centrale. Cette pratique était aussi répandue dans les régions côtières, notamment chez les Loango comme le relève Dybowski dans une anecdote. Il s'agit de deux hommes qui avouaient le crime de leur mère. Ils justifiaient leur acte par le fait que " depuis quelque temps les hommes mouraient dans le village et que le féticheur leur avait déclaré que la cause en était dans la présence d'un fétiche, que leur mère avait dans le ventre et qui continuerait à exercer son action destructrice tant qu'on ne l'aurait pas extrait. Craignant pour leur propre existence, ils n'avaient pas hésité à ouvrir le ventre de leur mère, et ils nous déclarèrent qu'ils y avaient trouvé le fétiche dont on leur avait prédit la présence. C'était une corne de bélier que le féticheur avait eu soin de mettre au moment où on pratiquait l'opération " ⁴⁴¹. En dépit des variantes régionales et ethniques, le fétichisme était omniprésent dans le quotidien de différentes peuplades, y compris en temps de conflits. C'est ainsi que sur le champ de bataille, les guerriers se livraient aux gesticulations consistant, par exemple, à consulter les entrailles d'une poule ou à faire absorber par un esclave un narcotique dont les effets plus ou moins longs servaient de base aux observations des féticheurs. Dans leur conception, cette méthode permettait d'accabler l'ennemi.

Sensibles au respect divin que les sociétés africaines accordaient aux fétiches, les explorateurs se permettaient de les classer dans la catégorie des objets dits « magiques » ⁴⁴². Si l'attachement des habitants à ces curiosités n'est pas contesté, les peuples ne leur rendaient néanmoins pas un culte proprement dit. Ils passaient plutôt par leur intermédiaire pour implorer le concours de leurs ancêtres dans diverses circonstances : protection contre les

⁴⁴⁰ - SHAT, Service de microfilm, Série N : III^e République, 15H53 : Gabon, D2 : Conférences faites sur le Gabon par les officiers du 3^e régiment de Tirailleurs coloniaux : Historique, géographie, ethnographie, populations, villes, ports et voie de communication, politique indigène, justice, gouvernement et administration (1920-1924)

⁴⁴¹ - Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad : Du Loango au Chari*, op.cit, pp.23-24

⁴⁴² - Les objets dits « magiques » sont décrits par Madeleine ROUSSEAU et Olivier LE CORNEUR dans un article intitulé « Quels sont les styles de l'art nègre ? », *Le Musée Vivant*, 1948, p.26

maladies et la mort, obtention de richesses... D'après les croyances indigènes, cette démarche pouvait favoriser l'action d'une force vitale en leur faveur. De ce point de vue, les fétiches peuvent être considérés simplement comme des objets de culte présentés sous la forme des statuettes, des figurines... Il s'agit le plus souvent de la représentation d'affreuses mutilations ou l'incarnation de diverses atrocités traitant la figure humaine ou animale comme le montrent les caractéristiques des fétiches loangos présentés par Dybowski. Se rapprochant de la précédente description du colonel Donny, ces articles permettent d'apprécier la diversité des formes des fétiches dans les milieux animistes.

Pour les explorateurs civils et militaires, la connaissance des mœurs et des pratiques sociales des populations locales était donc une aide pour étudier leur comportement et canaliser leur plan d'exploration et de conquête.

Modes d'intervention des officiers coloniaux en matière de collection

C'est sur l'esprit de collectes ethnographiques à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ainsi que les motivations des collectionneurs militaires et civils qu'il faut à présent s'appesantir. Dans le souci de réduire le champ d'investigation face à la multiplicité d'acteurs coloniaux engagés sur le terrain, il fallut se limiter à une comparaison entre la démarche des officiers et celle de l'agronome Jean Dybowski. On va se rendre très vite compte que sa démarche va différer de celle des missionnaires. Après cette analyse, il a été jugé opportun de se renseigner sur l'action des officiers dans les colonies. Ce qui permet de dégager la nature, les conditions et les modes d'acquisition de leurs collections africaines.

L'esprit de collecte des officiers et celui de Dybowski

Comme il a déjà été précisé, les voyageurs avaient des qualifications différentes n'ayant pas forcément de rapport direct avec la recherche des objets africains. Il s'agit donc des collectionneurs amateurs et non des professionnels en la matière. Les officiers ont été privilégiés. Les caractéristiques des acteurs coloniaux établies précédemment ont permis d'en extraire des éléments tendant à dessiner un éventuel profil du collectionneur militaire. En réalité, le résultat débouche sur une série de cas de figures avec une rareté des points de convergence. Cependant, il importe de noter que les officiers s'impliquaient dans cette action quels que soient leurs grades, leurs lieux d'affectation et les postes occupés. De leur côté, les administrateurs militaires ne délaissaient pas cette activité. Au contraire, ils profitaient des avantages que leur procuraient leur fonction et leur expérience pour réaliser d'importantes collections africaines. En raison de leur position, ils pouvaient facilement entrer en possession d'objets inaccessibles à d'autres voyageurs. Savorgnan de Brazza s'était vu, par exemple,

offrir lors de sa première mission (1875-1879) « un collier en perles »⁴⁴³ par le chef des Batéké nommé Canka.

Sur le terrain, les tendances liées à l'appartenance des officiers à l'armée apparaissent dans leur méthode d'action. Ils orientaient principalement leurs recherches vers les armes offensives et défensives utilisées par les indigènes. Ils n'hésitaient pas à en collecter une grande diversité dans l'optique d'étudier la composition de leur matériel de combat et apprécier ainsi leur capacité d'attaque et de défense. Ce faisant, ils pouvaient prendre les dispositions nécessaires pour neutraliser les adversaires locaux en cas d'éventuels affrontements. Partant de cette constatation, on peut s'attendre à des collections africaines homogènes de la part de ces militaires. Pourtant, on s'aperçoit qu'ils n'avaient pas restreint leur champ d'investigation. Ils rassemblaient divers objets comme il était d'usage à l'époque. Dans les faits, leur souci de découvrir les différentes facettes de l'univers africain ne leur permettait pas d'opter pour une méthode empruntant une démarche sélective. Figurant parmi les plus grands collectionneurs de l'Afrique centrale, l'agronome Jean Dybowski ne déroge pas à cette règle. En revanche, sa logique diffère de celle des militaires par sa connotation scientifique qu'il convient de présenter.

Quelques indices permettent de dévoiler cet aspect. Lors de la composition du personnel devant l'accompagner, Dybowski avait déjà pris les dispositions nécessaires pour se faire adjoindre un préparateur de collections qui devait l'aider à récolter les renseignements et les objets devant servir au progrès du commerce et de l'industrie. Après vérification, ce poste n'existait dans aucune autre mission d'exploration de l'époque. Ce n'est pas sans raison que l'agronome veillait à sa mise en place. En fait, il envisageait d'organiser une exposition à l'issue de son périple. C'est pourquoi il avait ressenti le besoin d'être épaulé par un spécialiste. Il a clairement exprimé son projet dans une note écrite à son arrivée à Bangui « ...J'ai pu expédier 29 caisses de collections en Europe. Je désire qu'elles soient conservées au Muséum jusqu'à mon retour ; j'en ferai alors une exposition générale et elles pourront ensuite être réparties entre divers musées »⁴⁴⁴. On a trouvé dans les années 1920 un missionnaire de la Société des Missions Africaines dont la méthode se rapproche de celle de Dybowski. On fait ici allusion au Père Francis Aupiais. Il avait également projeté de présenter dans une exposition temporaire ses collections africaines à son retour en France. Constituées

⁴⁴³ - Service Historique de la Marine, Vincennes BB4 1448 : Rapport sur la première mission de Savorgnan de Brazza (1875-1879). Composé de plus de 300 pages, ce rapport est subdivisé en deux grandes parties : la description des régions visitées par la première mission de Brazza d'une part, et la présentation de la relation de voyage, d'autre part.

⁴⁴⁴ - « La mission Dybowski ». *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, n°5, mai 1895, p.3

durant son séjour en Afrique de l'Ouest, et plus précisément au sud du Bénin, ses découvertes étaient conservées précieusement dans 29 caisses comme c'était le cas pour Dybowski. Elles renfermaient, entre autres, des modelages en terre, desalebasses à proverbes, des récades et de nombreux objets en laiton. Ces pièces font aujourd'hui partie de la réserve du Musée Africain de Lyon.

Dans la démarche adoptée, Dybowski agit méthodiquement et avec rigueur : il prit le soin de noter systématiquement l'origine ethnique des objets ainsi que les conditions de leur acquisition contrairement à la plupart des officiers qui ne partaient pas en Afrique avec un projet bien arrêté relatif à l'organisation d'une exposition. Le botaniste et agronome Auguste Chevalier⁴⁴⁵ fut l'un des rares explorateurs à suivre les pas de Dybowski en ce sens qu'il numérotait ses pièces et précisa leurs origines ethniques et leurs fonctions dans les régions d'origine. Il avait également le mérite de retranscrire dans la langue vernaculaire les noms des articles récoltés. Toutefois, sa collection n'a pas eu le même retentissement dans le milieu colonial que celle de Dybowski répertoriée au Musée d'Ethnographie du Trocadéro⁴⁴⁶ et classée en fonction de l'origine ethnique et de la provenance géographique des composantes. Cette préoccupation n'animait pas tous les officiers coloniaux. On constate néanmoins que quelques-uns s'efforçaient de préciser les lieux de collectes dans les correspondances qu'ils envoyaient au musée du Trocadéro. C'est le cas du général Archinard qui relève dans une lettre adressée au directeur de l'établissement qu'il y avait déposé lors d'un passage "un certain nombre d'objets provenant du Niger ... Vous m'avez demandé des crânes de la vallée du Niger, j'en ai ramassé deux (...) à Bamako"⁴⁴⁷. Ces lignes renseignent certes sur les régions de provenance des dons, notamment Bamako et le Niger. Malheureusement, les informations émises restent vagues quand il s'agit des lieux et des conditions exactes de leurs acquisitions. De telles omissions ou imprécisions étaient fréquentes à l'époque. Par exemple, dans le courrier de Clozel alors gouverneur de la Côte d'Ivoire et celui du général Gallieni, gouverneur de Madagascar et Dépendances, ils indiquent que leurs collections provenaient respectivement de "Kokombo (Baoulé)"⁴⁴⁸ et du "Secteur de Tsivory (Cercle de Fort-

⁴⁴⁵ - Auguste Chevalier avait entrepris des études en sciences naturelles qui le conduisirent au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. C'est en 1898 que le directeur de cet établissement, A. Milne-Edwards, le recommanda au colonel de Trentinian, gouverneur du Soudan, pour une mission dont un des volets consistait à répertorier les ressources du territoire. Outre cette œuvre coloniale, il effectua entre 1902 et 1909 plusieurs missions en Afrique noire pour le compte des ministères des Colonies et de l'instruction Publique.

⁴⁴⁶ - Musée de l'Homme. Département de l'Afrique Noire : Liste donateurs et vendeurs. Répertoriées par le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, les collections de Dybowski sont enregistrées sous les numéros suivants : 93.46, 93.52, 93.53, 93.54, 93.56, 93.62, 93.65, 93.73, 94.2, 94.8.

⁴⁴⁷ - Musée de l'Homme, Laboratoire d'Ethnologie, Dossier Technique, Archinard, Paris le 10 juillet 1883

⁴⁴⁸ - Arch Nat, AJ/15/840 : Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, Clozel, Bingerville le 11 juillet 1901

Dauphin) »⁴⁴⁹ sans faire allusion aux circonstances d'obtention des objets. Il est indéniable que ces extraits renvoient aux régions de leurs collectes (Côte d'Ivoire, Madagascar). Cependant, les lieux évoqués ("Kokombo", "secteur du Tsivory") ne fournissent aucun élément déterminant pour l'étude. Il est probable que ces noms n'existent plus aujourd'hui sur la carte de l'Afrique. Certains aspects géographiques se sont précisés au fur et à mesure que l'administration coloniale se mettait en place avec les concours des officiers.

Il faut à présent effectuer une comparaison entre leurs pratiques avec celles des missionnaires pour pouvoir dégager les réelles motivations des uns et des autres.

Les officiers et les missionnaires sensibilisés pour les collectes d'objets africains

Envoyés en Afrique par leur congrégation, les missionnaires cherchaient à convertir au christianisme les populations animistes. C'est ainsi que vers la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, on note leur présence dans les contrées africaines où de nombreuses congrégations furent implantées. A titre indicatif, la Congrégation des Pères du Saint-Esprit fut représentée par Monseigneur Augouard au Gabon (1877), à Brazzaville (1887), à Bangui et au Haut Oubangui (1893 et 1894). Outre leurs campagnes d'évangélisation, les missionnaires ne s'interdisaient pas de s'intéresser aux objets africains mais dans un esprit différent de celui des autres voyageurs. En examinant la nature des collections de cette congrégation, on peut s'apercevoir que ses membres avaient un net penchant pour les objets de culte tels que les têtes d'animaux en bois déjà évoquées dans la fameuse note de Clozel⁴⁵⁰. Dans l'ensemble, les religieux collectaient ce type d'objets afin de les analyser et de pouvoir détruire leur influence sur les populations animistes. Constatant que celles-ci croyaient à un être suprême qu'elles désignaient sous un nom donné dans leur langue vernaculaire, ils s'efforçaient de les détourner de cette conception pour les convertir au christianisme. Les objets de culte n'étaient pas les seuls articles qu'ils convoitaient. Il y avait également dans leur collimateur des fétiches, des amulettes et des objets magiques généralement représentés par des statuettes. Celles-ci étaient très répandues, par exemple, au Congo où les populations croyaient fermement à leurs vertus et à leurs pouvoirs spirituels. Contrairement aux officiers, les missionnaires ne rapportaient pas leurs collections africaines au Musée d'Ethnographie du

⁴⁴⁹ - Arch Nat AJ/15/840 : Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, le général Gallieni, Tananarive le 05 Août 1901

⁴⁵⁰ - Arch Nat. Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840, Clozel, Bingerville, le 11 juillet 1901

Trocadéro comme il était d'usage à l'époque. De ce fait, leurs noms ne figurent pas sur la liste des donateurs de cet établissement. Une exception a été relevée en s'intéressant aux acquisitions de Monseigneur Augouard, Vicaire Apostolique de l'Oubangui de 1890 à 1909. A l'issue de sa mission en AEF, il emprunta une démarche qui s'écarte de celle de ses camarades par son choix de déposer un éventail d'objets au musée de Poitiers, sa ville natale. Ce geste traduit-il son attachement à cette région ? Par ailleurs, la nature de ses dons intrigue. Ils sont dominés par des armes et des parures. Ce qui était rare dans le cercle religieux préoccupé surtout par la récolte des objets de culte.

En dehors de ce cas ponctuel, les missionnaires rapportaient généralement leurs collections africaines à leurs congrégations d'appartenance. Il revenait en conséquence à ces institutions de décider de leur sort. Les unes gardaient les objets au sein de leurs locaux, les autres préféraient les conserver dans un musée accessible au public comme le Musée Africain de Lyon. Compte tenu de l'importance de sa collection africaine, il est légitime d'insister sur certains aspects de son historique. Comme il a été déjà souligné, ce musée fut créé par la Société des Missions Africaines. Celle-ci a le mérite de préparer un centre de conservation au moment où ses représentants étaient à pied d'œuvre en Afrique. Sous son incitation, ces derniers rassemblaient d'innombrables articles rapportés ensuite en France. A la fin de l'année 1861, on enregistre les premières collections. Celles-ci étaient tout d'abord conservées dans un salon de la maison-mère de Sainte-Foy-lès-Lyon. En 1862, le missionnaire Planque évoque dans une lettre le nom de « *Musée Africain* » pour désigner cet établissement qui accueillait les dons provenant de l'Afrique de l'Ouest. Même s'il s'agit d'une structure déjà en fonctionnement, cette appellation reste tout de même officieuse. Il fallut attendre quelques années pour que le nom soit officialisé. En 1870, toutes les œuvres offertes furent transférées au cours Gambetta à Lyon, l'actuel emplacement du Musée Africain. On assista alors à son ouverture avec des salles d'exposition où sont répartis divers objets. Le local choisi était le siège de la Société des Missions Africaines et une maison de formation des religieux. Grâce à l'exposition permanente, l'objectif recherché était de donner à l'Afrique une vitrine en faisant connaître autant les richesses humaines que l'aspect historique des cultures des populations de l'Afrique de l'Ouest.

Au début du XX^e siècle, les activités du musée furent perturbées par un fait majeur : la crise entre l'Eglise et l'Etat. Cet événement eut des conséquences néfastes sur le fonctionnement de l'établissement. Il dut fermer les portes et à partir de 1905, ses collections furent mises en dépôt chez des particuliers et dans les salles de la congrégation de la Propagation de la Foi situés rue Sala à Lyon. Après cette phase de turbulence, il procéda à sa

réouverture en janvier 1919, mais dans un contexte très différent marqué par une effervescence culturelle en France : « les artistes modernes découvrent l'Art Nègre, la musique afro-américaine traverse l'Atlantique, les expositions se multiplient et de nombreuses études sont publiées sur l'Afrique et sa culture »⁴⁵¹. Parallèlement à ce contexte, cette ouverture s'effectua sur fond de manque d'objets du fait que la plus grande partie de ses pièces prêtées n'avaient pas été restituées à la suite de la crise évoquée. Face à cette situation délicate, le centre de conservation sensibilisa les missionnaires aux collectes massives d'objets pour combler ce grand vide. L'appel fut effectivement entendu : une entrée remarquable d'articles fut enregistrée dans les années 1920. A partir de 1975, l'établissement entra dans une phase de rénovation⁴⁵² dans l'optique d'offrir à ses visiteurs une grande diversité d'objets africains. En 1979, il prit alors le nom de Musée Africain.

Le choix de cette appellation va être accompagné par l'élaboration d'une conception muséologique novatrice. Le musée s'éloigne de l'histoire naturelle, de la curiosité, de l'exotisme pour se consacrer désormais au mobilier, aux étoffes, aux masques et aux représentations des puissances spirituelles. Après une période de fermeture liée aux travaux de modernisation, il fut inauguré le 28 janvier 2001 avec un statut de musée privé. Ses locaux et sa collection restent la propriété de la Société des Missions Africaines, tandis que la mise en valeur de ses acquisitions est confiée, depuis 1990, à une association dénommée Association de Gestion du Musée Africain de Lyon. A la différence des collections africaines des officiers, celles conservées dans cet espace renferment généralement des illustrations (gravures, photos...) et furent à l'origine exposées pour rallier à leur cause et surtout pour sensibiliser les bienfaiteurs qui soutenaient par les dons cette action. Comme les missionnaires d'autres congrégations, ceux de la Société concernée accordaient une importance capitale aux fétiches comme le révèlent les composantes de la réserve actuelle du Musée Africain⁴⁵³.

Au-delà de l'intérêt accordé à ces articles, les missionnaires, quelle que soit leur congrégation, voyaient d'un mauvais œil ce type d'objets très répandus chez les populations animistes. Nombreux furent ceux qui n'hésitaient pas à procéder à leur destruction. Animée essentiellement par le désir de diffuser, bon gré, malgré, le christianisme en Afrique, cette pratique ne remonte pas seulement de la conquête coloniale du continent. Gaetano Speranza

⁴⁵¹ - Rédigée par André MORICEAU, cette phrase est extraite de l'éditorial du manuel d'Alain DERBIER, *Le Musée Africain. Art et culture de l'Afrique*, Lyon, Musée Africain, 2002, p.2

⁴⁵² - Les travaux débutaient par la rénovation des deux premiers étages du musée inspirée de la muséographie du Musée National des Arts et traditions Populaires. Les travaux de modernisation lancés à l'an 2000 vont être soldés par la restauration de ces deux étages et la restructuration du troisième. Ces travaux débouchent sur la structuration des collections dans des salles et vitrines rafraîchies pour la bonne conservation des objets.

⁴⁵³ - Pour la nature de sa collection, voir Alain DERBIER, *Musée Africain*, Lyon, Musée Africain, 1988, 24p

souligne l'existence des autodafés organisés par les catholiques dès le XVI^e siècle. En procédant à ces opérations, ces derniers avaient « détruit des milliers d'objets culturels »⁴⁵⁴ dans l'actuel Angola et d'autres territoires africains. Des scènes similaires continuent même à se produire après la proclamation des indépendances de ces régions. Dans toute la zone dite du Bas Congo, par exemple, elles vont jusqu'à prendre la forme de purification religieuse contraignant les habitants à céder leurs fétiches. Typiques aux milieux missionnaires, de telles options s'éloignaient complètement de l'esprit de collectionneur où s'inscrivaient les démarches de Dybowski et de l'ensemble des officiers coloniaux.

Ces remarques faites, les divergences apparaissent donc dans la méthode d'action en matière de collection de telle ou telle catégorie professionnelle malgré le fait que tous les acteurs coloniaux militaires et civils semblaient s'adonner instinctivement à la recherche des objets lors de leurs séjours en Afrique.

Les conditions d'appropriation des collections africaines

Vouloir apporter des éclaircissements sur les circonstances d'acquisition des collections africaines n'est pas chose facile. Cette difficulté est liée au manque de précisions sur leurs lieux de provenance et sur les conditions de leurs obtentions. C'est pourquoi, il est souvent question d'hypothèses plus que de résultats définitifs. L'étude de leur contexte d'appropriation renvoie à celle de leurs modes de collecte et celle de leurs circonstances d'acquisition.

Dans la composition des collections africaines liées à la colonisation, on peut recenser, entre autres, des objets de culte, des objets domestiques, des instruments de musique, des armes de parade, des armes offensives et défensives. Ces articles peuvent être issus des collectes fortuites, des échanges, des achats, des cadeaux provenant des chefs locaux et des prises de guerre prélevées lors des campagnes conduites par les officiers. Ce faisant, ces pièces restent diverses car elles peuvent résulter : « d'une histoire de conquêtes, de spoliation, d'achats et d'échanges »⁴⁵⁵.

⁴⁵⁴ - Gaetano SPERANZA, *Objets blessés. La réparation en Afrique*, op.cit, p.34

⁴⁵⁵ - Laurick ZERBINI, *L'Afrique de nos réserves. Collections en Rhône-Alpes*, Milan, 5 continents Editions, pp.52-53 : « La découverte des arts extra-européens s'est opérée à partir d'objets issus d'une histoire de conquêtes, de spoliation, d'achats et d'échanges ».

Les collectes fortuites, les présents

Les explorateurs pouvaient découvrir par hasard des produits africains en explorant une zone quelconque. Les pièces ramassées par ci, par là, entrent dans le cadre des objets résultant des collectes fortuites. Dybowski, par exemple, recueille des échantillons à Brazzaville sur les bancs de sable et Savorgnan de Brazza, “ une collection de pierres et de minerais le long du chemin ”⁴⁵⁶. Dans ces circonstances, les voyageurs ne prenaient pas le soin de se poser des questions sur l’origine des découvertes. Ils avaient ainsi tendance à faire abstraction de tous les détails les entourant. Outre le cas de Dybowski et de Brazza, les collectes fortuites portent surtout sur les pièces d’histoire naturelle. Parallèlement, quelques objets africains ont été offerts aux explorateurs par les habitants des régions explorées. L’étude du mode d’acquisition des présents conduit à repenser les aspects de l’organisation matérielle des missions d’exploration. Avant leur départ pour les colonies, les chefs de mission prévoyaient dans leur bagage une série d’articles destinés aux chefs locaux. A leur arrivée en Afrique, ils les donnaient généralement à ceux qui étaient accueillants à leur égard. Le Musée de Aného⁴⁵⁷ au Togo, par exemple, conserve quelques objets offerts aux chefs locaux par les représentants allemands. Il s’agit, entre autres, d’un casque, d’un sabre allemand et d’une casquette allemande remis à un chef nommé Kottiko I de Essegodjin. En contrepartie, ces autorités africaines leur donnaient des cadeaux qu’ils conservaient précieusement. C’est ce qu’avait fait Archinard du présent offert par un chef bambara.

Comme le cas d’Archinard, on a trouvé dans les acquisitions des militaires des présents fabriqués par les forgerons et les artisans. On constate qu’ils n’insistaient pas sur les détails de ces offres. Faute de précisions, il fallut se tourner vers des informations extraites de leurs dossiers personnels pour y repérer d’éventuelles traces d’objets. L’étude d’un présent, reçu par Savorgnan de Brazza, a ainsi conduit au dépouillement des archives du Service Historique de la Marine. On fait ici allusion à un collier en perles offert par un chef local lors de la première mission d’exploration en Afrique centrale et, plus précisément pendant l’exploration du cours de l’Ogooué. Cet indice a été relevé dans un rapport élaboré par Brazza

⁴⁵⁶ - SHAT, 6H : AEF, 6H3, Dossier 1, sous-dossier 1.1 : Rapports de Brazza en trois fascicules (1789-1882), Escorte de la mission de Brazza (1883-1886).

⁴⁵⁷ - Outre les articles cités, le musée de Aného au Togo a exposé la copie du traité de Bagida du 5 juillet 1884 accompagné des portraits de Natichgal (le signataire du traité) et de Jeso Von Puttkamer qui avait dirigé la colonie de 1891 à 1895. Ceci, pour rappeler les bonnes relations ayant existé entre cette colonie et l’Allemagne à un moment ou à un autre de l’histoire coloniale de l’Afrique.

lui-même. Au moyen de ce document emprunté au Musée de la Marine en 1980 pour une exposition sur cette figure coloniale, il a été possible d'apprécier la rigueur de ses observations lorsqu'il laisse entendre que : « C'est ainsi qu'un jour de marche vers l'Est nous conduisit réellement parmi les Batéké chez Canka, chef fort influent. Le chef de l'endroit vint me voir en grande cérémonie et m'offrit un collier en perles (...). Il me paraissait étrange de me voir offrir de tels cadeaux, mais cela était naturel »⁴⁵⁸. Ces extraits ont le mérite de préciser le mode d'acquisition de l'objet, la nature du cadeau et surtout l'identité du donateur (« Canta, chef très influent »). De surcroît, ils renseignent sur la zone où Brazza reçut le cadeau. De telles informations précises manquent cruellement dans les dossiers d'autres militaires, même s'il n'a pas été évident de contrôler l'itinéraire de l'article. Rien n'indique si l'objet était jalousement gardé par Brazza ou si celui-ci en avait fait don à un musée français. Avec sa vision occidentale, il ne cacha pas son incompréhension vis-à-vis du geste naturel du chef local. Dans le fond, cette attitude n'était que le reflet d'un précepte culturel consistant à manifester dans la société traditionnelle un accueil favorable envers un étranger.

Après la présentation de quelques aspects des présents reçus par les officiers coloniaux lors de leur séjour en Afrique, il convient de s'appesantir sur les objets provenant des échanges ou des achats.

Les échanges, les achats

Durant la conquête coloniale, les échanges de marchandises étaient fréquents entre les populations africaines et les explorateurs. Ceux-ci ne contestent pas l'existence des traditions d'échanges dans les sociétés anciennes. L'étude de la nature de ces produits amène à décrire le cadre et les conditions dans lesquelles se déroulaient ces opérations ainsi que les modes de transaction permettant de les effectuer. Le système était régi par le fait que les sociétés rencontrées étaient considérées comme archaïques et primitives. Il reposait sur le don et le contre don. L'économie apportée par les Occidentaux dut s'insérer dans ce système. La littérature coloniale avait tendance à assimiler ces échanges communautaires au troc probablement en raison de leur ressemblance avec le schéma français. En tout état de cause, il s'agit d'un discours du colonisateur manquant souvent d'objectivité dans la grille de lecture. Dans le fond, il n'y a rien à voir avec le troc comme l'a démontré Marcel Fournier : « Chez

⁴⁵⁸ - Service Historique de la Marine, Vincennes BB4 1448 : Rapport sur la première mission de Savorgnan de Brazza.

ceux que l'on dit « primitifs », on ne trouve rien qui ressemble à une économie naturelle et qui consisterait en troc individuel d'objets matériels ; on est au contraire en présence d'échanges entre collectivités entières, qui s'effectuent sous le couvert des dons rituels, ordonnés et sanctionnés par la croyance »⁴⁵⁹.

Lors des préparatifs des expéditions, les voyageurs réservaient habituellement une place pour les articles européens (tissus, perles...) susceptibles d'être échangés contre les objets africains dans les colonies. C'est la démarche empruntée par Jean Dybowski avant son départ pour l'Afrique. Ses apports étaient composés d'étoffes de toute sorte, de perles, de fil de laiton, de couteaux, de clochettes, de clous dorés, d'aiguilles et de poudre. Il accorde un soin particulier aux marchandises sollicitées par les Loangos comme « des étoffes, des couteaux, des glaces, des faïences peintes »⁴⁶⁰. En s'intéressant à ces pièces, l'administrateur colonial Gaston Gaillard⁴⁶¹ tire la conclusion que le penchant pour tel ou tel objet métropolitain variait d'une ethnie à une autre. Dans l'ensemble, le sel était une excellente matière d'échange. Les populations locales en étaient en manque au point d'employer un produit très caustique par sa forte dose de potasse obtenue par la calcination des herbes marécageuses. Les bracelets massifs en cuivre rouge, les couteaux de cuisine ou de boucherie, les petites glaces, les bonnets turcs, les chapeaux, les paletots, les pantalons étaient des articles particulièrement revendiqués par les différentes peuplades contrairement aux étoffes restées peu désirées. D'autres explorateurs constatèrent que les indigènes étaient aussi attirés par les petites perles et surtout celles de couleur blanche⁴⁶² qui faisaient ressortir leur teint. Les petites houes étaient demandées en Afrique au point d'être acceptées dans toutes situations. Dans certains endroits, on pouvait même les échanger contre les esclaves. Globalement, tous les peuples revendiquaient à cor et à cri des fusils ainsi que de la poudre, des capsules, des balles. Deux sortes de fusils étaient répandues dans les régions africaines : les armes à silex ainsi que celles à piston. Remplaçant progressivement l'équipement guerrier indigène, ces armes d'introduction européenne permettaient aux détenteurs d'assurer leur défense en cas d'éventuelles attaques inter ethniques ou de razzias souvent lancées par les Musulmans dans les contrées animistes pour capturer les populations et en faire des esclaves. En dehors de cette période, les échanges d'articles se produisaient entre les deux communautés. Quelques indices autorisent une hypothèse : les anneaux en cuivre et les perles

⁴⁵⁹ - Marcel FOURNIER, *Marcel MAUSS*, Paris, Fayard, 1994, p.519

⁴⁶⁰ - Jean DYBOWSKI, *La route du Tchad : Du Loango au Chari*, op.cit, p.19

⁴⁶¹ - Gaston GAILLARD, « Explorations de la Haute Sangha et du Haut Oubangui », *Bulletin de la Société des explorateurs et voyageurs français*, T.12, 1892, 4^{ème} trimestre, p.505

⁴⁶² - Ces perles sont appelées " bayaka " .

portés par des ethnies d'Afrique centrale comme les Sangos seraient d'origine musulmane. En dépit de l'énumération des objets occidentaux appréciés en Afrique, on déplore que les pièces locales recherchées par les Européens ne soient pas présentées. Cet aspect aurait pu permettre de dégager leur pourcentage dans l'ensemble des collections africaines réalisées vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Les officiers coloniaux n'étaient pas restés en marge de ce système d'échange-don, pour reprendre la formule utilisée ensuite dans *L'Année Sociologique* par Marcel Mauss dans « L'essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques »⁴⁶³. Evoquée par le sociologue canadien Marcel Fournier⁴⁶⁴ et le sociologue français Sylvain Dzimira⁴⁶⁵ qui attribue d'ailleurs la célébrité de Mauss à cette réflexion inaugurant une nouvelle approche des faits sociaux, cette publication, considérée comme le chef-d'œuvre de ce dernier, pose le problème de la forme et de la nature de l'économie primitive. S'éloignant de la démarche de Dybowski qui utilisait ce moyen d'échange-don pour acquérir des trésors considérables pour alimenter une exposition comme il a déjà été mentionné, ces militaires ne classaient pas cette activité dans leur priorité. Cependant, ils pouvaient, comme ce dernier, être en possession des marchandises. A cet égard, on peut se référer à Savorgnan de Brazza qui note que les caisses apprêtées pour sa première mission d'exploration (1875-1879) renfermaient des « objets d'échange, étoffes, perles, couteaux, miroirs, poudre, cartouches ; quarante autres colis contiennent les marchandises encombrantes, telles que cuivre, sabres, fusils de traite, etc »⁴⁶⁶. La nature des articles cités et surtout l'emploi des termes « objets d'échange » et « marchandises » suggèrent l'existence de transaction entre Brazza et les indigènes. Cette remarque peut être généralisée à l'ensemble des militaires, même si ceux-ci passent sous silence les conditions de l'échange et surtout la nature des produits africains obtenus. Cela constitue une grande lacune pour l'étude des acquisitions héritées de la colonisation.

Le système existait bien avant l'arrivée des Européens en Afrique et fonctionnait entre communautés et non entre individus. Avec la nouvelle donne, ceux-ci devaient l'élargir aux articles introduits dans leurs régions par les arrivants. Pour le développement de cette opération, les factoreries étaient érigées en de véritables points de vente. Leur existence ne remontait pas seulement au XIX^e siècle. Déjà au XVI^e siècle, on relève la présence de

⁴⁶³ - Marcel MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, nouvelle série, 1, 1925

⁴⁶⁴ - Marcel FOURNIER, *Marcel MAUSS, op.cit.*, pp.512-526 : « L'Essai sur le don ».

⁴⁶⁵ - Sylvain DZIMIRA, *Marcel Mauss, savant et politique*, Paris, Editions la découverte, 2007, pp. 20-24 : « L'essai sur le don : des raisons d'un « chef-d'œuvre » »

⁴⁶⁶ - Pierre Savorgnan de BRAZZA, *Au cœur de l'Afrique, vers la source des grands fleuves 1875-1877, op.cit.*, p.30

comptoirs commerciaux sur les côtes africaines. Implantées en Afrique par les agences commerciales, ces factoreries se multipliaient au fur et à mesure que la conquête coloniale prenait de l'ampleur en Afrique. Etant donné qu'il s'agissait d'établissements fixes, les populations locales n'hésitaient pas à s'y rendre pour échanger leurs produits contre ceux provenant de l'Europe. Coutumières de ce système, elles y apportaient régulièrement, par exemple, l'ivoire, le caoutchouc, le copal, l'huile, les noix de palme, l'arachide, le sésame, l'oseille. Pour pouvoir écouler leurs marchandises, quelques ethnies du Congo marchaient en file indienne et se rendaient aux points d'échange par caravanes en portant en équilibre sur la tête des paniers de formes allongées et généralement fabriqués avec des feuilles de palmiers. Au fil du temps, les échanges prirent une proportion telle que les agences commerciales furent obligées de trouver un moyen pour gérer le flux. Force est de constater que chaque factorerie désigna deux employés pour entrer en contact avec les habitants et surtout pour examiner la qualité des articles apportés par la caravane. Ces agents commerciaux étaient chargés d'en débattre la valeur, d'étaler et de vanter les produits qu'ils devaient écouler. Assez souvent, ces articles faisaient l'objet d'interminables marchandages entre ces Européens et les membres de la caravane. Au terme d'un accord, il arrivait que ces agents leur donnaient dans le cadre de cet échange-don des tissus, quincailleries, poudre, ombrelles, bouteilles vides... créant ainsi du lien social entre les colonisateurs et les colonisés.

Hormis les factoreries, les postes créés par les expéditions s'étaient également transformés en points d'échange alors que leur premier rôle était de constituer des points d'appui ou de ravitaillement aux missions d'exploration. Ce phénomène prenait forme au fur et à mesure que se mettaient en place les structures administratives en AEF et en AOF. Le colonel Jean Ferrandi note, par ailleurs, qu'autour des postes se développaient des petits centres de population indigène où abondaient « commerçants et artisans sédentaires et même caravaniers apportant à nos tirailleurs (...) les objets »⁴⁶⁷. Progressivement, les changements apparaissent au niveau des acteurs et de la nature des articles circulant dans les postes. Aucun détail n'est fourni sur cet aspect. Par ailleurs, les voyageurs semblaient s'effacer sur le terrain d'échange, laissant ainsi les tirailleurs au cœur des tractations. Rien n'indique que ces derniers échangeaient leurs objets contre ceux des Européens. Peut-être les auraient-ils achetés. Sans sombrer dans une interprétation excessive et en dépit de la présence des tirailleurs, il est peu vraisemblable que les explorateurs installés dans les postes se fussent désintéressés des produits africains. Il existe d'ailleurs des situations où ils achetaient les articles locaux.

⁴⁶⁷ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.91

Les factoreries et les postes ont certes joué un rôle indispensable lors des échanges ou des achats des objets entre les populations locales et les arrivants. Cependant, l'accent mis sur cette réalité ne signifie pas que ce genre d'opération se déroulait exclusivement dans ces espaces aménagés par les voyageurs. Des situations inopinées de rencontre entre ces groupes pouvaient donner lieu à ces transactions. C'est ainsi que lors d'un mouillage du navire des Portugais en Angola au XV^{ème} siècle, les indigènes accouraient pour leur échanger ou leur vendre des objets de leur artisanat local. La période du déroulement de cet épisode appelle une remarque : le périple ne datait pas du XIX^{ème} siècle, même si l'analyse s'inscrit essentiellement sur cette période. Elle suscite, par ailleurs, des interrogations : quel était le mode de transaction utilisé ? Dans quelles circonstances et dans quel lieu se déroulait cette opération ?... Autant de questions que les voyageurs n'abordaient pas dans leurs écrits, même d'une manière partielle.

Certaines collections africaines pouvaient provenir de cette économie fondée sur le don ou le contre-don. L'exemple le plus frappant porte sur les acquisitions du sous-officier de Marine Jean Pouplier⁴⁶⁸ obtenues majoritairement par ce moyen lors de ses différentes missions en Afrique centrale à partir du mois de septembre 1883. En empruntant à plusieurs reprises les rivières africaines telles que le Congo, l'Oubangui et la Sangha à l'aide de différentes canonnières (*Le Ballay, l'Alima, L'Oubangui*), il saisit alors l'opportunité pour se procurer un éventail d'objets. La mission Dybowski avait même bénéficié des services de Pouplier pour son acheminement à Bangui en 1893. Contrairement à Pouplier, les explorateurs ne donnaient pratiquement pas d'informations précises sur les circonstances, les modes de transaction. Souvent, il arrivait que quelques objets rapportés en France étaient neufs. Ce qui laisse supposer qu'ils n'étaient pas utilisés par les populations mais destinés à être échangés ou vendus. Cette éventualité autorise à dire qu'ils étaient allés directement chez les forgerons pour s'en procurer. Au sujet des transactions, Dybowski effleura la question sans toutefois entrer dans les détails. En soulignant que son expédition disposait d'une centaine de marchandises, il dévoila son intention de s'en servir pour acquérir des produits africains, payer les porteurs et éventuellement en offrir aux chefs locaux. Parmi les voyageurs, Pouplier fut l'un des rares à apporter des éclaircissements sur la nature de la matière utilisée comme unité monétaire entre les explorateurs et les autochtones. Dans son journal personnel,

⁴⁶⁸ - Jean Pouplier fut un compagnon de Savorgnan de Brazza. Ses différentes missions en Afrique lui avaient valu des distinctions nationales dont la Médaille militaire en 1884 et le titre de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1894.

il reconnu avoir utilisé des “ barrettes de cuivre pour rétribuer les services ”⁴⁶⁹ au titre de monnaie. Ce moyen de transaction existait dans plusieurs régions d’Afrique où les trafiquants européens avaient introduit le cuivre et le laiton pour favoriser justement les échanges commerciaux avec les habitants.

Le cuivre et le laiton étaient utilisés sous forme de barrettes, de rouleaux de fil et de plats creux couramment appelés « neptunes ». Il est indiqué que lors de la mission de l’Ouest Africain en 1883, Savorgnan de Brazza emporta près de 5000 «neptunes» de cuivre. Ces pièces étaient destinées d’une part, à acheter les articles africains et d’autre part, à monnayer les services des porteurs et des piroguiers. Dans un rapport général rédigé un an après ce périple, Brazza reconnaît que ces barrettes de cuivre⁴⁷⁰ constituaient véritablement la monnaie du Congo et avaient une valeur intrinsèque. Dans certaines régions parcourues, une poule valait deux barrettes. Il relève aussi l’existence d’un autre mode de transaction. Il s’agit de l’étoffe blanche très claire de fabrication anglaise. Cinq brasses valaient dix barrettes. Comme Brazza, d’autres officiers s’intéressaient à la question. Les notes des militaires et administrateurs ont effectivement ouvert quelques pistes de réflexion sur le mécanisme de vente. Le courrier qui a le plus retenu l’attention est celui de Clozel daté du 11 juillet 1901. En qualité de gouverneur de la Côte d’Ivoire, il écrivait au directeur du Muséum d’Histoire Naturelle à propos de l’envoi des têtes d’animaux en bois en ces termes : “ Malgré leur laideur, elles présentent un certain intérêt, les indigènes se refusant à les vendre ... ”⁴⁷¹. L’emploi du verbe “ vendre ” sous-entend des opérations entre Clozel et les Africains. Elles se déroulaient souvent dans les marchés locaux situés dans de nombreux territoires sillonnés par les explorateurs. Ceux-ci constatèrent dans chaque village l’organisation quotidienne de petites transactions portant uniquement sur les denrées alimentaires. D’autres opérations de grande envergure se produisirent également dans les marchés tenus un jour fixe suivant un roulement bien établi. Le colonel Donny⁴⁷² en a révélé l’existence au Congo belge. Réunissant les produits provenant de villages différents, ces marchés ne se limitaient pas seulement à la vente des objets africains. Toutes sortes d’articles et d’aliments y étaient exposés : étoffes, nattes, bonnets, ceintures, cordes, poteries diverses, bois de teinture, viande de mouton, de chèvre, de chien dans certaines régions, gibier, rats fumés et enfilés en brochettes, pâtés de

⁴⁶⁹ - Musée de Piré. Journal personnel de Pouplier, manuscrit 1890-1891, Piré, 11 pages, journal de Pouplier commandant la canonnière *Oubangui*.

⁴⁷⁰ - Ces barrettes de cuivre sont aussi connues sous le nom de « mitaco ».

⁴⁷¹ - Arch Nat, AJ/15/840 : Fonds du Muséum d’Histoire Naturelle, Clozel, Bingerville, le 11 juillet 1901

⁴⁷² - DONNY (Colonel), *Manuel du voyageur et du résident au Congo. I- Renseignements pratiques, op.cit.*, p.290

fourmis ailées, poisson frais, salé, séché ou fumé, légumes, fruits, pains de manioc... Quitte à l'explorateur de choisir ce qu'il désirait.

A défaut de monnaie proprement dite, les populations africaines utilisaient quelques objets d'usage et de valeur connue servant de base à toutes les évaluations. Les habitants de l'Oubangui, par exemple, avaient recours à des houes (genre de clochettes en fer communément appelées « guinza ») ou des machettes en fer, des perles, des rubans de cuivre enroulés autour de petits bâtons, des bracelets de cuivre ou de simples cercles du même métal. Les données du problème changèrent après l'implantation européenne en Afrique. Désormais, on assista à l'abandon progressif de l'économie du don et du contre-don au profit d'un système de monnaie dans chaque colonie pour donner plus de stabilité à la valeur des produits et faciliter les modalités d'échange. Dans l'Etat Indépendant du Congo, un système monétaire était établi sur la base de l'étalon or. Grâce à ce moyen, les officiers pouvaient donc entrer en possession d'un nombre considérable de pièces africaines par le biais des achats. Cette méthode d'acquisition d'objets était fréquente en temps de paix. En revanche, il en existe d'autres quand il s'agit d'une situation conflictuelle.

Les prises de guerre

Contrairement aux circonstances des achats précédemment mentionnées, celles de prises de guerre sont généralement décrites. Les repères historiques (campagnes, guerres entre les militaires français et les bandes de résistance africaine.. .) constituent un moyen pour situer dans le temps la période d'appropriation du butin. Provenant des trouvailles sur le champ de bataille, les prises de guerre, y comprises celles récupérées sur les soldats tués, devaient logiquement venir du camp des vaincus et être réalisées par les vainqueurs de la partie. De là découle la particularité de ce genre de collections africaines : la période de leur constitution reste la même quel que soit le type de conflit ; il se situe à priori à la fin d'un combat.

L'analyse des conditions d'obtention du butin renvoie au contexte de leur acquisition marqué entre-temps par les résistances africaines. Il n'a pas été possible de mener une étude spécifique sur le profil de tous les meneurs. Néanmoins, le constat semble apparaître qu'ils étaient, en majorité, des conquérants à la tête des empires. Les officiers les voyaient d'un mauvais œil. Cette perception négative était sans doute liée au fait que leur action constituait une entrave ou un obstacle majeur à la progression des troupes métropolitaines en Afrique. Avec des moyens de combat plus ou moins limités par rapport à la supériorité militaire

française, les résistants avaient fini soit par capituler, soit par être neutralisés, malgré leur détermination à défendre leur territoire de tout envahissement étranger. Il a pu sembler utile de s'intéresser aux mobiles et aux principaux acteurs de ce mouvement.

La multiplication des bandes de résistance dans différentes parties de l'Afrique démontre l'hostilité des habitants face à l'occupation territoriale du continent durant la conquête coloniale. Cette raison a poussé à mettre l'accent sur la question, mais elle n'est pas la seule. Sur le plan ethnologique, cette présentation prépare le terrain à l'étude des circonstances d'obtention et de la nature des collections africaines acquises sur le champ de bataille. Elle donne ainsi l'opportunité de parler des prises de guerre que les militaires avaient prélevées à la suite de la réduction des résistances africaines. Le cadre de réalisation du butin conduit à s'interroger sur le contexte de guerre, voire de folie meurtrière dans lequel il fut effectué. Cette acquisition renvoie donc souvent à l'évocation de certains aspects tragiques de l'expérience coloniale, notamment lors du démantèlement des groupes d'opposition sur fond de tension. Au moyen de ce thème développé à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer⁴⁷³, il convient de s'interroger sur les différentes attitudes adoptées par les populations africaines face à la présence européenne sur leur territoire. Il est jugé légitime d'inscrire cette analyse en AEF d'une part, et en AOF, d'autre part.

En AEF, la progression française, jalonnée par la création des postes servant de points d'appui, se faisait généralement de manière pacifique. Par exemple, lors de la création de Bangui en 1889, l'administrateur colonial Albert Dolisie ne fut confronté à aucune résistance africaine même si on ne nie pas l'existence des cas tragiques comme l'assassinat du chef de poste Maurice Musy qui fut mangé dans la proximité de Bangui en 1890. L'une des hostilités à la pénétration française en Afrique centrale est celle dirigée par le sultan Rabah. Qualifié de « grand chef brigand »⁴⁷⁴ par Henri Mariol, il parvint à créer un empire grâce à des mouvements expansionnistes, le plus souvent portés par l'Islam et opérés au détriment des territoires voisins. Il s'appuya alors sur cette religion pour s'entourer de fidèles prêts à se livrer à une guerre sans merci contre les explorateurs perçus comme des envahisseurs. Selon

⁴⁷³ - Académie des Sciences d'Outre-Mer. *L'Afrique d'hier à demain, et les hommes qui l'ont fait*, Paris, ASOM, 2011. Outre la présentation des portraits des officiers coloniaux tels que Pierre Savorgnan de Brazza (pp.179-181), Jean-Baptiste Marchand (183-186), Louis Faidherbe (pp.189-192), Joseph Gallieni (193-196), l'ouvrage élaboré à l'aide des archives de l'établissement consacre un chapitre sur « Les résistants à la domination coloniale » (pp.208-223) qui ont marqué l'histoire de l'Afrique. Il y dresse les profils des grandes figures de la résistance africaine, tout en révélant des détails sur leur date et lieu de naissance ainsi que la spécificité de leur tactique de combat.

⁴⁷⁴ - Henri MARIOL, *La chronologie coloniale, op.cit*, p.81

Joseph Fortier⁴⁷⁵, il avait fait ses premières armes avec les grands seigneurs de la traite vers les années 1870 avant de se tailler un empire au Tchad vingt ans plus tard. Etendant son pouvoir sur toute la partie centrale de l'Afrique avant l'arrivée des Français dans la zone, il dirigea un vaste territoire qui s'étalait même dans la vallée du Chari ainsi que dans les régions du Bornou et du Baguirmi. Opposé à la présence européenne, il n'hésita pas à attaquer les populations locales qui accueillaient les arrivants. C'est dans cette perspective qu'en novembre 1897, il s'installa à Dikoa, près du Tchad et dévasta le Baguirmi pour punir les populations de l'accueil favorable réservé à la mission Gentil après la signature d'un traité de protectorat avec le sultan de la région, Gaourang. Suite à cette intervention, il le destitua. En matière de dotation matérielle, les troupes de Rabah, en effectifs considérables, étaient bien équipées. Concrètement, le résistant « n'avait pas que des fusils sans portée. Il possédait un millier de fusils à tir rapide, environ quinze cents fusils à piston modèle 1842 et au moins deux mille cinq cents autres fusils à deux coups, à piston et à pierre »⁴⁷⁶. L'importance de ce dispositif intrigue. Abordant cette question, Joseph Fortier⁴⁷⁷ avance l'idée que Rabah put bénéficier d'une partie de matériel militaire récupéré par le sultan Sénoussi après l'assassinat de Crampel⁴⁷⁸. Même si cette hypothèse n'explique pas entièrement l'origine de l'équipement de Rabah, elle offre néanmoins un élément possible d'explication sur le plan matériel. Le lieutenant de vaisseau Bretonnet qui avait négligé cet aspect fut surpris par sa machine de guerre. A l'instar de cet officier, de nombreux soldats français ignoraient cette réalité. C'est ainsi qu'en 1899 ils furent surpris par la capacité du feu du résistant lors de la mission pour l'occupation des territoires du Tchad. A cette occasion, ces militaires furent confrontés à une armée forte de « treize bannières, soit un effectif de deux mille sept cent et environ dix mille auxiliaires arabes armés de lances et de flèches »⁴⁷⁹. Cette équipe impressionnante fut placée sous les ordres de Rabah qui dirigeait personnellement les combats. Au cours de ces opérations, des soldats français comme le lieutenant Braun et son remplaçant, le maréchal des logis Martin, trouvèrent la mort. L'anéantissement des bandes de résistance avait mobilisé un nombre important de métropolitains ainsi que des moyens matériels considérables. Suite à la

⁴⁷⁵ - Joseph FORTIER, *Le couteau de jet sacré*, Paris, L'Harmattan, 1982, p.86. L'auteur y consacre un chapitre sur « Rabah et la colonisation française (1896-1960) ». Il note que celui-ci fut le fils de menuisier soudanais, né vers 1845 et « plus connu au Tchad sous le nom de Rabèh, « celui qui gagne » ».

⁴⁷⁶ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française – Afrique Equatoriale Française – Madagascar : 1364-1960*, op.cit, p.274

⁴⁷⁷ - Joseph FORTIER, *Le couteau de jet sacré*, op.cit, p.91 : « Sénoussi fait massacrer Crampel et ses officiers. Il s'empare des 300 fusils de la Mission et de 10.000 cartouches, dont il livra une partie à Rabah ».

⁴⁷⁸ - Les détails de l'assassinat de Crampel n'ont pas été élucidés. L'enquête faite après la mort de Rabah n'a pas donné de résultat probant.

⁴⁷⁹ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française – Afrique Equatoriale Française – Madagascar : 1364-1960*, p.274

grande mobilisation des expéditions déjà présentées avec à leur tête le commandant Lamy, Rabah fut tué à Kousseri en avril 1900 où l'officier Lamy tomba sur le champ de bataille. Décédé prématurément en Afrique, il n'avait pas pu constituer une collection africaine. Il est judicieux de chercher à savoir si, après son disparition, son collaborateur Fernand Foureau était parvenu à entrer en possession des objets abandonnés par les guerriers de Rabah après leur défaite.

Force est donc de s'intéresser aux acquisitions de Foureau pour rechercher d'éventuelles traces de prises de guerres issues du camp des vaincus. Il est impossible d'y arriver sans s'attarder sur le contenu de la collection Foureau actuellement conservée au Musée du Quai Branly. D'emblée, elle surprend par sa composition. Renfermant 56 objets dont une série de pointes de flèches, elle brille par l'absence d'armes ou de fragments de fusils. Ce résultat laisse supposer que Foureau s'était très peu intéressé à ce type d'articles. Par contre, il avait privilégié le choix des bracelets et du textile africain généralement inexistant dans le butin lié à la conquête coloniale. L'examen minutieux de la collection révèle l'existence de deux fragments de lance⁴⁸⁰. L'année de leur dépôt au Musée d'Ethnographie du Trocadéro (1894) montre qu'il ne s'agit pas des prises de guerre provenant de l'armée de Rabah. Il fallut approfondir les recherches pour découvrir deux fers de lance⁴⁸¹ légués à ce musée en 1902, deux ans après la fin de l'assaut lancé contre le commandant Lamy. Compte tenu de ce fait, il est fort probable que ces articles aient été extraits du butin prélevé dans le camp de Rabah. Faute d'informations sur les circonstances d'acquisition exactes de ces armes, rien ne permet de confirmer cette idée. La provenance ethnique des pièces (Habitants des bords du Tchad et du Bas-Chari : Bornouans, Choua, Kotoko) n'autorise pas non plus à affirmer une telle hypothèse.

Comme Rabah, les troupes du sultan Senoussi avaient également opéré en Afrique centrale. Leur évocation renvoie à l'intervention de la mission Dybowski chargée de neutraliser les responsables du décès de Paul Crampel qui eut lieu sans doute le 9 avril 1891. Grâce aux indications d'un Sénégalais de l'escorte de Crampel, l'expédition parvint à retrouver et à massacrer le 21 novembre de la même année quelques Musulmans ayant peut-être participé à l'assassinat. L'attaque se déroula à plus de 350 km à vol d'oiseau de la rivière Aouk où Crampel a été tué. Dybowski était heureux de dire qu'il avait vengé les morts de la mission. Concrètement, rien n'indique qu'il s'agit des auteurs de cet acte odieux. Les suspects

⁴⁸⁰ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Foureau. Fragment de lance : 71.1894.98.4, fragment de lance : 71.1894.98.5.1-2.

⁴⁸¹ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Foureau. Fer de lance : : 71.1902.18.51, fer de lance : 71.1902.18.52.

étaient certes des Musulmans. Mais leur participation à cette intervention n'est pas établie du tout. C'était, semble-t-il, des commerçants. A la surprise générale, on aurait retrouvé dans leur campement des étoffes et des objets qui seraient venus de la mission Crampel. Evalué à une trentaine d'objets, le butin était présenté lors de l'exposition qu'il organisa au Muséum d'Histoire Naturelle en 1892. Il y figure, par exemple, une « corne de bouc servant de fétiche, deux gris-gris ou fétiches de bras analogues à ceux que portent les Sénégalais, des versets du Coran sont enfermés dans une gaine de cuir soigneusement travaillée »⁴⁸².

Contrairement à l'AEF, la conquête de l'AOF connut de nombreuses résistances de grande envergure. La carte de l'AOF présentée par le général Weygand permet d'apprécier la forte concentration des expéditions militaires engagées.

⁴⁸² - Ces éléments sont extraits de la liste du butin de la mission Dybowski présenté par *La Science Moderne*, n°108, 1893, supplément à l'occasion de l'exposition au Muséum d'histoire naturelle. Exposés dans la vitrine n°1 sur le « Wadaï – Musulmans du Dar Rouna », ces fétiches font partie de la trentaine de pièces exposées. Les documents se rapportant à la Mission Crampel, par contre, n'ont pas été présentés.

A part la résistance dirigée par Rabah et Senoussi en Afrique centrale, il a été avancé que les résistances africaines étaient concentrées en AOF en raison de la diversité des techniques de guerres employées. Sur le terrain, la tactique adoptée impressionnait particulièrement les officiers chargés de les neutraliser. En dépit de l'existence de ces foyers de lutte des indigènes désireux de ne pas perdre le contrôle de leurs territoires, la présence française n'était pas mal perçue dans certaines régions comme la Guinée et la Côte-d'Ivoire occupées sans difficulté et sans action militaire majeure par la France. Ce qui n'est pas le cas du Niger, du Dahomey et de la Mauritanie où on relève une grande mobilisation française du fait de l'importance des groupes hostiles à l'implantation européenne dans ces zones. Ces résistances prenaient de l'ampleur essentiellement au moment du déploiement des expéditions militaires dans les colonies en vue de l'occupation effective des espaces africains. Mais cet intérêt porté vers de tels mouvements n'exclut pas pour autant l'existence des groupes peu renommés. Anne Gaugue⁴⁸³ en a repéré quelques-uns au Sénégal. Celui dirigé par Amadou Lamine Drame (1835-1887) a retenu son attention. Accompagné de ses guerriers, il avait combattu les troupes françaises dans l'est du pays entre 1885 et 1887. Le marabout Amadou Cheikou Bâ (1830-1875), quant à lui, organisa dans cette région une attaque contre un escadron de spahis commandé par le capitaine Canard alors qu'un autre marabout, Maba Diakhou Bâ (1809-1864) parvint même à y vaincre les troupes dirigées par le gouverneur Pinet-Laprade et le capitaine Le Creuset. En mettant plusieurs fois en déroute les militaires français à partir de 1860, Lat Dior (1842-1886) se distingue par le fait qu'il mena la lutte jusqu'à tomber sur le champ de bataille. Issu de l'aristocratie wolof, il s'opposait aux Français désireux de mettre la main sur la région du Cayor dans l'optique de relier Dakar à Saint-Louis. Son courage a été reconnu par le commandant Louis Faidherbe. Comme les troupes de la mission Foureau Lamy (Sahara-Niger-Tchad) confrontées aux oppositions conduites par des Musulmans réunis autour du chef islamisé, Rabah, le gouverneur devait combattre en novembre 1854 le marabout toucouleur El Hadj Omar⁴⁸⁴ qui attaqua les colonnes françaises présentes sur le territoire. Conscient de l'importance stratégique de cette région, il décida de construire un fort à Médine pour contrer les attaques du sultan que celui-ci parvint à assiéger en 1857. Il lui fallut 59 jours pour venir à bout des bandes de la résistance complètement vaincues en 1860. Face à cet échec, El Hadj Omar dut demander à traiter et signa un accord commercial avec la France. Il se retourna alors contre les tribus de la boucle du Niger qu'il

⁴⁸³ - Anne GAUGUE, *Les Etats africains et leurs musées, la mise en œuvre d'une Nation*, Paris, l'Harmattan, 1997, 230p

⁴⁸⁴- Né dans le Fouta Torro, El Hadj Omar (1794-1864) prêchait la guerre sainte contre les explorateurs considérés comme des infidèles.

soumit à sa domination. Cette scène soulève une autre réflexion. Il s'agit des affrontements internes des chefs africains souvent liés aux rivalités régionales ou ethniques, voire aux raisons purement idéologiques ou religieuses. On peut citer en exemple le cas de Lat Dior et du marabout Amadou Cheikou Bâ qui, après avoir combattu en 1870 le capitaine Canard au Sénégal, se livrèrent à une guerre sans merci qui se solda par l'élimination du marabout en 1875. Il arrive souvent que certains opposants attaquaient les populations animistes pour les mêmes raisons. C'est dans ce sens, par exemple, que dans les années 1860, le marabout Maba Diakhou Bâ, connu pour son hostilité contre le gouverneur Pinet-Laprade, s'était opposé aux animistes de Ségambie. Une autre illustration porte sur le marabout Omar Tall. Membre de la confrérie tidjane, il s'attaqua au roi Peul du Macina sous prétexte que celui-ci n'appartenait pas à son clan.

Sans vouloir négliger ces actions ponctuelles facilement détruites par les troupes françaises sans une mobilisation militaire notoire, il convient surtout de s'intéresser aux résistances de grande envergure comme celle dirigée par le roi Béhanzin⁴⁸⁵ au Dahomey. Pour équiper ses guerriers, il se procura les armes auprès des négociants allemands présents dans son royaume en échange d'esclaves capturés pour servir dans les plantations du Cameroun allemand. Il organisa, par ce moyen, une armée importante dont l'une des particularités tient à sa composition dominée par des troupes féminines appelées Amazones⁴⁸⁶. Durant les combats, leur articulation a impressionné les explorateurs : « Les Amazones armées d'espingoles forment le premier corps, celui des grenadiers ; ce sont les femmes les plus remarquables par la taille et la force. Viennent ensuite les chasseresses d'éléphants : elles passent pour les plus braves de l'armée. Les femmes armées de rasoirs occupent le troisième rang ; celles-là, par leur laideur aussi bien que par leur armement, paraissent destinées à jouer le rôle d'épouvantail. En quatrième ligne se placent les femmes composant l'infanterie ; elles sont armées de fusils à silex et manoeuvrent avec la précision d'un troupeau de moutons. Le dernier corps se compose de jeunes filles armées d'arcs et de flèches ; ce sont les plus jolies femmes du Dahomey et c'est parmi elles que se recrute l'élite

⁴⁸⁵ - Fils de Glélé et de Mouézinzevoton, le roi Béhanzin (1844-1906) dont le nom signifie « Le monde tient l'œuf que la terre désire » appartenait à la lignée d'Agbome (francisé en Abomey) et reçut à sa naissance le prénom d'Ahokponou. Il succéda au roi Glélé le 30 décembre 1889. Aux commandes du royaume d'Abomey (l'actuelle République du Bénin), il avait pour emblème le requin, symbole de sa ferme volonté de s'opposer à toute présence européenne sur son territoire.

⁴⁸⁶ - Les Amazones furent recrutées parmi les jeunes filles du royaume et occupaient une place stratégique lors des combats. Formant un corps d'élite créé au début du XVII^e siècle, elles constituaient un détachement permanent soumis à un entraînement rigoureux alors que les guerriers composés de villageois n'intégraient l'armée de Béhanzin que pour un temps lors des campagnes militaires. Il est certain que cette présence féminine reste un fait inédit dans l'histoire de la résistance africaine.

des Amazones »⁴⁸⁷. Grâce à ces combattantes qui « se battent comme des lionnes, furieuses, déchaînées, insensibles aux blessures, arrêtées seulement par la mort »⁴⁸⁸, le roi Béhanzin pouvait se vanter de disposer à l'époque de la meilleure armée d'Afrique occidentale capable de mener une guérilla contre les Français. Déjà en 1890, son armée démontra sa force en prenant en otage ceux qui étaient présents dans son royaume avant de les libérer au prix de négociations. Dans le même intervalle de temps, elle lançait les premières attaques contre les postes français implantés au Dahomey. Mais, le roi se heurta à la puissance logistique des forces métropolitaines en avril 1892. Il fallut attendre le mois de novembre pour que les soldats conduits par le colonel Alfred Dodds parvinssent à s'emparer de la région d'Abomey après la neutralisation de la résistance. Face à la détermination de Dodds, Béhanzin dut se réfugier en brousse avec ses guerriers en vue d'organiser une éventuelle riposte. Il engagea alors une guérilla et mena même des actions pour sensibiliser la population à sa cause. Hélas, il n'avait pas pu reconstituer une forte armée à cause d'une épidémie de variole qui sévissait parmi les siens. Confronté à cette situation catastrophique aggravant la question du sous-effectif de ses éléments, il n'avait pas d'autre choix que de prononcer sa capitulation⁴⁸⁹ en janvier 1894. A l'issue de cette défaite qui sonna le glas du royaume du Dahomey, il va sans dire que la remarquable action de Dodds fut accompagnée d'un important butin qu'il prit soin de rapporter en France au terme de sa mission. Composées essentiellement de pièces royales, les prises de guerre effectuées renferment de précieux objets Fon comme le trône du roi Béhanzin. La nature des prises de guerre va être ultérieurement décrite avec l'évocation de la collection Dodds.

Une autre résistance connue en AOF est celle conduite dans la vallée du Niger et au Soudan par Samory⁴⁹⁰. Autodidacte et issu d'une famille modeste, il entra dans la vie active

⁴⁸⁷ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar : 1364-1960, op.cit*, p.212

⁴⁸⁸ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar : 1364-1960, op.cit*, p.211

⁴⁸⁹ - Après sa capitulation en 1894, Béhanzin fut déporté en Martinique, puis en 1900 à Blida en Algérie où il demeura jusqu'à sa mort le 10 décembre 1906 de suite de pneumonie. Au cours de la même année, le roi exilé exprima le vœu de retourner à Abomey mais son souhait fut systématiquement rejeté par le ministre des Colonies, Albert Sarraut jugeant indésirable sa présence au Bénin. Dans son exil, Béhanzin fut inhumé au cimetière Saint-Eugène à Alger. Suite à la demande de Ouanilo, un des fils du roi, devenu avocat à Paris, le gouvernement français décida que ses cendres fussent néanmoins transférées au Dahomey en avril 1928. Béhanzin repose désormais dans le village de ses descendants, Djimé, non loin de Goho où il décida de déposer les armes.

⁴⁹⁰ - Académie de la Science d'Outre Mer, *L'Afrique d'hier à demain, et les hommes qui l'ont fait*, Paris, ASOM, 2011, p.220 : Mory Touré dit Samory (1835-1900) a vu le jour « vers 1835 à Mimianbaladougou en Haute Guinée sur la rive gauche du Haut Niger, proche du futur Sierra Leone. Son père Laafia Touré, d'origine sarakollé, était colporteur, vendant de village en village des kolas, des tissus et des verroteries. Sa mère Masorana Kamara était une malinké. Il était élevé par son oncle Konaté, notable de la région, en milieu animiste ». L'historien Yves Person a, par ailleurs, consacré sa thèse à la personnalité de Samory.

en tant que simple colporteur comme son père. Ce faisant, rien ne présageait sa brillante action dans le domaine de la résistance africaine, même s'il manifesta dès son jeune âge son énergie et son intelligence. Les circonstances de son ascension au rang de meneur éclaire la particularité de son parcours.

Au départ, Samory fut engagé comme guerrier par Soni Ibrahima, un chef de guerre d'une région voisine de la sienne. D'une durée supérieure à sept ans, cette première expérience lui permit d'acquérir une véritable réputation de bravoure au point d'être recruté pour cette qualité par le chef de Toron, une autre région voisine. En faisant de lui le commandant de ses troupes, ce personnage lui donna alors l'opportunité d'asseoir sa stature de guerrier et de devenir en dix ans (1860-1870) un chef de guerre incontournable. C'est dans cette lancée qu'il fut animé par le souci de se constituer une armée digne de ce nom. Dès 1885, il parvint à diriger « 10 corps de 5000 à 10000 hommes »⁴⁹¹ et à organiser « ses conquêtes en 162 cantons, munis d'une administration efficace assurant l'autorité du chef : un gouverneur, un chef de guerre, quelques sofas⁴⁹² et une milice locale »⁴⁹³. A partir des années 1860 se dessina véritablement son empire défendu par son équipe déterminée à combattre l'armée française en AOF. Comme Béhanzin, Samory a marqué les esprits. Son opposition fut l'une des plus importantes qu'ait connue cette partie de l'Afrique en raison de la terreur semée durant « seize ans »⁴⁹⁴. L'organisation de son armée et la stratégie de lutte adoptée étaient impressionnantes. Face à ses partisans, les colonnes françaises ne cessaient de multiplier des affrontements et des campagnes en vue de leur neutralisation. Leur démantèlement a nécessité beaucoup de temps et surtout a mobilisé d'importants moyens humains et matériels. Vers la fin du XIX^e siècle, les guerriers de Samory furent battus par le détachement de l'officier d'artillerie Gustave Borgnis-Desbordes⁴⁹⁵. En dépit de cette victoire, il avait reconnu les aptitudes naturelles et la puissance de cette figure africaine qu'il qualifie d'adversaire redoutable ayant « une science de la guerre indéniable. Ses marches rapides, ses attaques et ses retraites dénotent une tactique réelle, dignes d'officiers européens »⁴⁹⁶. Une comparaison jamais attribuée à un autre résistant de l'époque. Il importe de savoir comment Samory était parvenu à dérouler cette tactique.

⁴⁹¹ - *L'Afrique d'hier à demain, et les hommes qui l'ont fait, op.cit, p.220*

⁴⁹² - Les Sofas désignent généralement les soldats esclaves de l'Empire du Mali.

⁴⁹³ - *L'Afrique d'hier à demain, et les hommes qui l'ont fait, op.cit, p.221*

⁴⁹⁴ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar 1363-1960, op.cit, p. 255*

⁴⁹⁵ - Gustave Borgnis-Desbordes était formé à l'Ecole Polytechnique. Sorti de l'artillerie de Marine, il avait occupé le poste de commandant du Haut-Niger de 1880 à 1883.

⁴⁹⁶ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique-Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française,-Madagascar 1364-1960, op.cit, p.174*

Selon Borgnis-Debordès, Samory avait acquis cette performance à force d'être en contact avec les colonnes françaises au cours des guerres successives qui avaient plus ou moins contribué à renforcer son instruction militaire. Après sa défaite, Samory dut signer avec Gallieni un traité lui enlevant le territoire situé au nord du Niger en 1887. C'est en connaissance de cause que Samory accepta de collaborer avec ce militaire français en dépit de sa réputation de grand résistant. En lui laissant une marge de manœuvre dans certaines zones, ce compromis lui permettait de faire face aux rivalités internes et aux guerres intestines fréquentes en Afrique. Deux ans après cet accord, Samory s'allia avec les Anglais et signa avec eux un traité de protectorat. En 1891, il fut attaqué par Archinard, puis par Combes en 1893. Il a vu détruire son empire en deux ans et demi. Sa poursuite acharnée par les troupes françaises se solda par sa capture à Kayes⁴⁹⁷ en septembre 1898. Elle fut l'œuvre du capitaine Henri Gouraud. Commissaire du gouvernement en Mauritanie alors qu'il était promu au grade de colonel, il y réduisit également les résistances nomades avant de pacifier la région. Sorti de Saint-Cyr dans les chasseurs à pied en 1888, il s'était distingué au Soudan où il mena sa première campagne de 1894 à 1896 et sa deuxième, entre 1897 et 1899. C'est au cours de cette opération qu'il parvint à mettre en débandade les bandes de Samory. Après son arrestation, un canon et 400 fusils à tir rapide furent pris par le détachement de Gouraud. Face à l'importance de ce butin, on peut s'interroger pour savoir comment Samory était parvenu à se doter d'un tel arsenal.

Il convient de noter que le succès de la manœuvre française fut salué par le personnel civil et militaire qui organisa à cette occasion une impressionnante cérémonie à Kayes en présence du général de Trentinian. Le 25 janvier 1899, il remit à Kayes la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à Gouraud qui fut promu chef de bataillon le 30 décembre. En métropole, la défaite de Samory fut perçue comme un événement crucial couronnant en AOF la destruction tant attendue de sa puissance. Malgré la neutralisation de ses guerriers, son nom est entré dans les annales au point qu'il est aujourd'hui considéré au Mali comme un héros et surtout une figure emblématique de la résistance africaine. Parallèlement, le Musée national de Banjul⁴⁹⁸ en Gambie honore sa mémoire en mettant en valeur son action contre les troupes françaises. Par ailleurs, son œuvre est évoquée dans les musées français, en l'occurrence le Musée du Quai Branly, quand on analyse les collections africaines rapportées en France par

⁴⁹⁷ - Emprisonné à Kayes au Mali où environ deux mille de ses Sofas étaient conduits afin de travailler au chemin de fer devant relier cette région au Niger, Samory fut plus tard transféré à Saint-Louis et envoyé en exil au Gabon où il décéda en 1900.

⁴⁹⁸ - En abordant l'action de Samory qui s'était dressé contre la présence européenne en Afrique, le musée de Banjul entend mettre un accent particulier sur la nature conflictuelle du rapport entre colonisés et colonisateurs.

les officiers qui l'avaient combattu. Leurs campagnes constituent une véritable référence historique permettant de déterminer les périodes et lieux d'acquisition de leur butin.

On insiste sur les campagnes conduites par Archinard. Dans une note au directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, il affirme avoir récupéré des prises de guerre dans le camp de Samory. Ainsi relève-t-il que, lors d'un passage au musée, il avait déposé " un certain nombre d'objets provenant du Niger et de l'armée de Samory ... Vous m'avez demandé des crânes de la vallée du Niger, j'en ai ramassé deux provenant de guerriers de Samory tués à Bamako le 02 avril dernier..."⁴⁹⁹. Par cette correspondance, Archinard fait lui-même allusion à quelques pièces extraites du butin prélevé dans le camp de Samory. Il livre ainsi des informations pointues sur la provenance des objets. En revanche, il ne précise pas, à l'exception des crânes, de quels articles il était question. La connaissance de la nature de ces produits peut permettre de les comparer avec d'autres dépôts. Comme ce n'est pas le cas, il n'est guère possible d'établir un rapport entre les articles évoqués et d'autres prises de guerres repérées dans la collection Archinard⁵⁰⁰, d'autant plus qu'il a mené plusieurs campagnes contre Samory. En réalité, le butin concerné renferme par exemple :

 8 gris gris de Ouassoulou

 Des amulettes et talismans

 Un bonnet de coton orné de cauris (pour féticheur)

 Un petit sac amulette en cuir

 Un fétiche phallique en cuir

 Des fragments de fusils

 Une blouse en coton garnie de talismans cousus

 Une blouse garnie d'amulettes et de talismans...⁵⁰¹.

En se référant aux objets énumérés, la composition de la collection Archinard conservée au Musée du Quai Branly a révélé l'existence de trois fragments de fusils⁵⁰². Faute d'informations sur leurs conditions d'acquisition, il n'a pas été possible de dire s'il s'agit réellement de ceux figurant sur la liste présentée. A la différence de ces échantillons, on a trouvé quatre amulettes⁵⁰³ provenant de l'armée de Samory. Voici leurs reproductions :

⁴⁹⁹ - Musée de l'Homme, Laboratoire d'Ethnologie, Dossier Technique, Archinard, Paris le 10 juillet 1883

⁵⁰⁰ - Musée du Quai Branly. Base de données des collections du Musée du Quai Branly. Collection Archinard

⁵⁰¹ - Sory KEITA (Sous-lieutenant), *L'apport d'Archinard à la connaissance ethnographique du Soudan Occidental : Missions de 1888 à 1893*, mémoire de Saint-Cyr sous la direction du Professeur Josette RIVALLAIN, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, Juin 1998, p.76-77

⁵⁰² - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard. Fragment de fusil n° 71.1884.42.1, fragment de fusil n° 71.1884.42.5, fragment de fusil n° 71.1884.42.6

⁵⁰³ - Musée du Quai Branly. Notice sur la base des collections. Collection Archinard. Amulette n° 71.1889.2.1, amulette n° 71.1889.2.2, amulette n° 71.1889.2.4, amulette n° 71.1889.2.5

Après avoir présenté ce trophée, il a paru utile de faire sa typologie. D'emblée, on note que les articles concernés ont une même provenance géographique et ethnique comme le montrent leur ethnonyme (Mandé) et leur toponyme (Wassoulou (ville)-Kayes (région)-Mali-Afrique occidentale-Afrique). Ce point de convergence cache pourtant une autre réalité : les quatre amulettes récupérées dans les rangs des guerriers de Samory neutralisés au cours de l'année 1889 diffèrent les unes des autres par leur forme, leur poids (45g, 30g, 25g, 10g) et leur dimension (15 x 12,7 x 4cm, 11,5 x 11,5 x 1,9cm, 56,5 x 13,2 x 2,3cm, 9,6 x 2,7 x 2,1cm). En ce qui concerne les matériaux et techniques utilisés, les pièces sont fabriquées à l'aide de coton (celle enregistrée sous le n°71.1889.2.5 est composée également d'une corne d'antilope et de cauris) à l'exception d'une seule (71.1889.2.2) faite en cuir.

En plus du butin prélevé dans le camp de Samory, Archinard avait récupéré une série d'objets lors de la campagne contre Ahmadou. Il y figure entre autres :

 Un chapelet de marabout, perles de bois et d'os enfilées sur un fil de coton

 Deux petites lanières en cuir

 Un petit sac ouvert, porte-coran, cuir jaune

 Une amulette, versets entourés de coton bleu

 Un pantalon en coton indigène, teint indigo...⁵⁰⁴.

Loin des pièces provenant de l'armée de Samory, on se retrouve ici face aux effets personnels du marabout Ahmadou. Leur nature montre qu'il s'agit d'un musulman converti à l'Islam. Il importe d'ajouter que dans son palais, Archinard déclare avoir récupéré une « collection considérée comme « une prise de guerre » du même genre, mais moins prestigieuse que les objets dispersés après la prise par les Anglais de Benin city (1897) »⁵⁰⁵ dont le trésor fut pillé.

Les objets pillés ou spoliés

Les guerres coloniales ont généralement donné lieu à la spoliation des œuvres des peuples colonisés. Les méthodes d'appropriation peuvent varier d'une époque à l'autre ou d'un continent à l'autre. Dans le cas de l'Afrique, peut-on parler de pillage d'objets à l'époque coloniale et situer la généralisation de ce phénomène à la période de la conquête militaire du

⁵⁰⁴ - Sory KEITA (sous-lieutenant), *L'apport d'Archinard à la connaissance ethnographique du Soudan Occidental : Missions de 1888 à 1893, op.cit, p.76-77*

⁵⁰⁵ - Archives Musée du Quai Branly. Dossier Trésor d'Ahmadou, trésor d'El Hadj Omar (D.004146)

continent vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ? Telles sont les questions placées au cœur de la réflexion.

Il n'est pas évident d'aborder cette problématique dans le cadre de la colonisation française en Afrique, même si l'usage de la force employée en vue de l'acquisition du trésor africain n'exclut pas une telle allusion. Compte tenu de la légitimation de l'action coloniale par la métropole et ses institutions, les hommes jadis envoyés dans les colonies collectaient les objets dans un état d'esprit qui n'avait rien à voir avec celui des pilliers du patrimoine africain. Ces constatations ne font que multiplier les interrogations sur le sujet. Comme toutes les composantes des collections africaines n'étaient pas acquises par la force (c'est le cas des cadeaux des autorités traditionnelles aux chefs de mission, celui des articles achetés ou échangés contre les produits locaux...), il est légitime de savoir à quel type d'articles s'applique la notion de pillage ou de spoliation. Face à la diversité des catégories professionnelles (missionnaires, agents commerciaux, administrateurs, militaires...) et celle des méthodes d'acquisition des objets africains, quels acteurs coloniaux peuvent être classés dans les rangs de pilliers ? Les dépôts effectués dans les musées français autorisent-ils d'exclure l'hypothèse de pillage ou de spoliation ?

Il est difficile de répondre à toutes ces interrogations lorsqu'on est confronté à la réticence de ces établissements de se prononcer sur le sujet. Cet obstacle est accentué par le fait que les objets africains furent généralement répertoriés dans le registre des dons ou des achats. Evoquant cet héritage colonial, on a présent à l'esprit les circonstances tragiques d'obtention de certains articles. A ce propos, on peut faire allusion aux prises de guerre récupérées après de rudes combats entre les colonnes françaises et les bandes africaines, en l'occurrence, celles entrant dans le cadre des résistances déjà évoquées. Dans ce contexte, il n'est pas exclu qu'il puisse exister dans le butin des objets entachés de sang. A l'issue de la victoire française, rien n'indique que quelques soldats se soient livrés à des représailles au sein des groupes vaincus pour s'emparer de leurs équipements et armes. Il est probable que cette opération ait été accompagnée de violence en cas de contestation ou de refus de se détacher des objets rituels dont les fétiches. Comme les expéditions formées par la France, d'autres puissances coloniales avaient commis des dérapages lors de la conquête de l'Afrique, en général, et durant la réalisation des collections africaines, en particulier. Ainsi la force avait-elle été utilisée durant la colonisation du continent par les pays comme l'Angleterre lors de l'expédition punitive au Bénin à la fin du XIX^e siècle ou la Belgique au Congo par le biais de Stanley remarqué par sa tendance à faire usage de la force lors des missions effectuées au Congo au profit du Roi Léopold II. Cela avait marqué les habitants qui gardaient, au contraire,

un bon souvenir de l'action pacifique de Savorgnan de Brazza. Un certain nombre d'objets rassemblés par Stanley sont actuellement conservés à Tervuren au Musée Royal de l'Afrique, siège d'un ancien château ravagé en 1792. C'est à l'issue de l'Exposition Universelle de 1897 que Léopold II prit l'initiative de bâtir un palais qui est devenu un véritable musée d'art africain. Aujourd'hui, l'établissement héberge des collections exceptionnelles considérées comme les plus riches au monde concernant l'Afrique centrale. Il est de bon ton de préciser que les régions africaines n'étaient pas les seules zones de la planète à connaître de tels drames lors des conquêtes territoriales lancées par des puissances étrangères. Un cas probant est celui de la conquête de l'Amérique du nord et de son cortège de malheurs. Il s'agit des « guerres indiennes »⁵⁰⁶ durant lesquelles des populations entières furent exterminées et déportées hors de leur territoire. De nos jours, le musée des Indiens de Washington, dénommé Museum of American Indians, conserve un nombre considérable de pièces portant la marque de ces événements tragiques.

Cette réflexion sur les circonstances exceptionnelles d'acquisition des objets africains, appuyée par l'illustration indienne, conduit à l'épineuse question de leur pillage. Elle reste difficile à cerner en raison de la rareté des situations où ce sujet est abordé de front. Ce qui donne l'impression que ce thème est considéré comme un sujet tabou. On cherche à percer le secret ou le mystère entourant la question par l'évocation des articles pillés çà et là dans les manifestations culturelles comme les expositions temporaires. Partant du constat qu'il n'est pas évident de déterminer avec exactitude à quelle période remonte les pillages des objets africains par les voyageurs européens, il n'est pas souhaitable de se cantonner exclusivement à la situation des trésors émanant de la conquête de l'Afrique. L'apport d'autres exemples va permettre de dégager la complexité de ce phénomène qui n'est pas seulement propre à ce continent.

Tout d'abord, les œuvres qui inspirent des réflexions portent sur les antiquités de l'Égypte réputée par les pillages connus. Un cas extrême concerne ceux opérés dans les tombeaux à « Méroé⁵⁰⁷, un empire sur le Nil » placé au cœur d'une exposition organisée par le Musée du Louvre du 26 mars au 6 septembre 2010. Sur cet intervalle de temps, l'établissement avait soumis à l'admiration du public parisien les vestiges du site de Méroé probablement découverts dans sa nécropole royale où étaient inhumés les rois et les reines.

⁵⁰⁶ - Ces termes désignent toute une série de conflits armés entre les Indiens autochtones et les colons européens au cours de la période d'exploration et de colonisation, puis aux conflits ayant opposé ces peuples aux Américains de 1778 à 1890.

⁵⁰⁷ - Le Méroé avait régné sur une région de 700 km le long du Nil, au nord de l'actuel Soudan entre le III^e siècle avant J.C et le IV^e siècle de notre ère.

Constitués d'une quarantaine de pyramides édifiées aux portes du désert du Soudan, à 120 km au nord de Khartoum, ces vestiges furent saccagés à maintes reprises. Quelques pillards chevronnés n'hésitaient pas à utiliser de grands moyens pour parvenir à leur fin. En 1834, par exemple, un aventurier italien nommé Giuseppe Ferlini dévasta en partie ce trésor en détruisant les pyramides à l'aide de dynamite. L'exposition du Musée du Louvre a présenté, par ailleurs, des bijoux rescapés de toutes ces séries de pillages opérés dans les tombeaux de la nécropole de Méroé. On y retrouve, entre autres, des colliers de perles d'or, des bracelets en or et pâte de verre, des bagues-sceaux à tête de cobra, de faucon ou de crocodile. En dépit de cette présentation, il manque, cependant, des informations sur les circonstances de leur acquisition par l'institution organisatrice. A l'image du Musée du Louvre, le Musée du Quai Branly reconnaît que tous les objets conservés n'ont pas fait l'objet de transferts légitimes. Certains d'entre eux sont le résultat de pillages, voire de vols orchestrés.

Des pièces obtenues dans des situations similaires peuvent alors exister en nombre dans les collections africaines héritées de la conquête coloniale. Celle-ci allait laisser la voie libre au pillage des objets de toute nature, surtout après la défaite des résistants comme le sultan Rabah au Tchad et le roi Béhanzin au Bénin. Parallèlement à l'action française dans cette région à la fin du XIX^e siècle, le trésor béninois fut pillé lors des expéditions britanniques aussi présentes dans la zone. C'était en 1897 que les Anglais firent main basse sur des milliers d'œuvres béninoises parmi lesquelles on retrouve des plaques de bronze. Typiques de l'art du Bénin, celles-ci avaient la particularité de retracer l'histoire du royaume depuis ses origines. Cette opération s'était déroulée lors d'une expédition punitive britannique qui entraîna, d'ailleurs, la chute du royaume du Bénin avant qu'une monarchie fut restaurée en 1914. Comme les colonnes françaises chargées de réduire les résistances africaines, il s'agit là d'une manœuvre conduite par l'armée britannique. A ce titre, elle avait mobilisé un certain nombre d'officiers anglais comme le chef de mission, l'amiral Harry Rawson et le capitaine Egerton. A l'issue de cette campagne marquée par la collecte de toutes sortes d'objets, une partie des pièces récupérées fut répartie entre les deux officiers et les autres membres de la mission. Armand Duchâteau⁵⁰⁸ est revenu sur cet épisode en soulignant qu'il fut l'occasion pour la Grande Bretagne de découvrir la richesse des trésors béninois à travers les œuvres royales ou autres pièces d'art. Face à un pillage d'une telle envergure et conscient du fait que l'intégralité du butin n'est pas censée entrer dans les musées, il est tout à fait

⁵⁰⁸ - Armand DUCHÂTEAU, *Benin. Royal Art of Africa*, op.cit, p. 24 : « During the Punitive Expedition the royal treasures were discovered (...). In fact the elephant teeth and brass works we found were the only objects of value. In a well we found 41 elephant teeth. Among the other ivory pieces, a few bracelets, which resembled Chinese works ».

raisonnable de s'interroger sur son éventuel itinéraire.

Le cas britannique évoqué suscite alors la question de la difficulté de retrouver toutes les traces des objets pillés en Afrique, en général et au Bénin, en particulier. L'étude des pièces béninoises enlevées en 1897 révèle qu'elles furent finalement rapportées en Grande-Bretagne par la Royal Navy. En dehors des acquisitions qui avaient intégré des collections privées ou qui se trouvaient, dans une moindre mesure, sur le marché de l'art où circulaient d'ailleurs un certain nombre de copies et de faux, le butin fut déposé au British Museum chargé par le gouvernement britannique de le mettre en vente publique à Londres.

En s'attardant sur les raisons de cette décision, Duchâteau⁵⁰⁹ affirme que les revenus de ces opérations étaient destinés à couvrir les dépenses engagées lors de l'expédition punitive. A l'instar des articles commercialisés en Grande-Bretagne, d'autres ventes s'étaient produites en Europe au point que butin se retrouve disséminé dans divers musées et collections privées « pour la plupart par l'intermédiaire de grandes maisons de ventes aux enchères »⁵¹⁰, des entrepôts de la Marine et des négociants avisés. Les recherches ont été menées pour retrouver les traces des objets pillés afin de les localiser, à l'exception du British Museum, dans d'autres musées européens où ils sont conservés actuellement. A part le musée Horniman de Londres qui acheta les premières pièces béninoises avant avril 1897 à un membre de l'expédition du nom de Hider, on a trouvé d'autres indices au Musée du Quai Branly. En fait, c'est au cours de l'exposition internationale sur le « Bénin, cinq siècles d'art royal »⁵¹¹ que furent présentés les bronzes béninois provenant des pillages orchestrés par cette fameuse mission. Ayant pour commissaire général Barbara Plankenstainer, directrice des collections d'Afrique Sub-Saharienne au Musée d'Ethnologie de Vienne, cette opération n'est pas seulement alimentée par les œuvres béninoises liées exclusivement à cet événement.

En s'appuyant sur la démarche britannique, il est légitime de chercher à savoir si les acteurs coloniaux avaient, à l'époque, la même perception de la notion de pillage que la vision contemporaine, surtout lorsque l'on sait qu'ils étaient convaincus d'accomplir une mission civilisatrice pour une bonne cause comme il a été souligné précédemment.

Inscrits dans le sillage de mouvements de colonisation ou de conquêtes territoriales, ces prélèvements se déroulaient généralement en groupes. En revanche, de nos jours, la

⁵⁰⁹ - Armand DUCHÂTEAU, *Benin. Royal Art of Africa*, op.cit, p.25 : « The British government transferred a large number of objects to the British Museum in London for sale, in order to cover the costs of the expedition ».

⁵¹⁰ - Barbara PLANKESTEINER (dir.), *Bénin. Cinq siècles d'art royal*, Snoeck Publishers, 2007, p. 36

⁵¹¹ - A l'instar de Musée du Quai Branly qui avait accueilli l'exposition (2 octobre 2007-6 janvier 2008), d'autres établissements occidentaux en faisaient de même : Museum für Volkerkunde de Berlin (9 mai-3 septembre 2007), Etnogisches Museum, Staatliche Museum zu Berlin (7 février-25 mai 2008), The Art Institute of Chicago (8 juillet-21 septembre 2008).

tendance est aux prises d'objets menées à titre individuel. Ces options sont d'autant plus désastreuses quand elles sont conduites par des sujets malintentionnés. Contrairement à l'ensemble des acquisitions héritées de la colonisation, les récents pillages concernent désormais des objets bien déterminés. Leur valeur marchande figure, en priorité, dans les critères de sélection. Ainsi, dans les années 1980 furent volés au Mali les objets Dogon⁵¹² particulièrement sollicités sur le marché de l'art africain. Cette référence montre à quel point l'Afrique se vide de ses œuvres représentatives sous l'action de personnes sans scrupules. Force est de constater que certaines régions africaines sont obligées de prendre des mesures pour préserver leur patrimoine. Encore faut-il s'assurer de l'efficacité des précautions prises. Speranza Gaetano⁵¹³ révèle que « Dans les îles Bissagos, en Guinée-Bissau, les habitants, lassés de voir leurs sanctuaires pillés, ont remplacé leurs statues par des pierres ». Au lieu de baisser les bras en adoptant une position de résignation totale, d'autres populations préfèrent mutiler ou même détruire leurs propres sculptures avant qu'elles ne tombent entre les mains des pilleurs. Lors de l'expédition britannique déjà évoquée, les Béninois avaient sciemment mis le feu à la ville et au palais le troisième jour de l'occupation et avaient ainsi profité du chaos qui s'ensuivit pour prendre le grand nombre possible d'œuvres royales pour les transporter vers des caches situées hors de la ville. Aujourd'hui, la politique de protection et de préservation du patrimoine culturel lancée par des organisations internationales comme l'UNESCO s'efforce de lutter contre la spoliation des œuvres africaines.

Les exemples déjà évoqués montrent suffisamment que ce phénomène ne s'est pas seulement produit durant la conquête coloniale de l'Afrique qui, sous un autre angle, peut être perçue comme un élément accélérateur. Il n'a pas pour autant disparu après la décolonisation du continent. Les tonnes d'objets emportés durant l'histoire de l'occupation européenne peuvent constituer un véritable manque à gagner pour le développement de l'art africain. Sans vouloir minimiser les dégâts occasionnés par ces prélèvements, il convient d'admettre que d'autres situations similaires sont enregistrées dans les quatre coins de la planète. Le champ de réflexion peut s'étendre sur la question de spoliation des objets juifs⁵¹⁴ durant la Seconde

⁵¹² - Les œuvres Dogon font toujours l'objet d'une attention particulière. Réunissant environ 300 objets dont certains datent du X^e siècle, le Musée du Quai Branly avait organisé du 4 avril au 22 juillet 2011 une exposition intitulée *Dogon* alors que du 8 avril au 14 mai, une autre exposition sur *Dogon, art majeur* fut montée à la galerie Alain Bovis à Paris.

⁵¹³ - Gaetano SPERANZA, *Objets blessés. La réparation en Afrique*, op.cit, p.34

⁵¹⁴ - La question de spoliation des objets juifs fait toujours couler de l'encre. Du 30 janvier au 29 septembre 2013, le Mémorial de la SHOА consacre une exposition sur « La spoliation des Juifs ».

Guerre mondiale abordée par Françoise Chatelain et Pierre Tangoureau⁵¹⁵. En analysant les différents aspects du sujet, Laurence Bertrand Dorléac ajoute qu'« au pillage sauvage des biens juifs succéda, à partir d'octobre 1940, une saisie systématique »⁵¹⁶. En raison de son ampleur, l'opinion internationale a pris au lendemain du conflit des mesures nécessaires pour favoriser la restitution des objets enlevés. A l'instar d'autres pays occidentaux, la France a élaboré une action allant dans ce sens. Certains traits de cette politique ont été examinés par des passionnés du sujet tels que Isabelle Le Masne de Chermont et Laurence Sigal-Klagsbald⁵¹⁷. Face aux problèmes qui en découlent, Marc-Olivier Baruch⁵¹⁸ interpelle aujourd'hui les historiens sur la question.

A l'image de la Seconde Guerre mondiale, les conflits armés, quels que soient leurs caractères, occasionnent généralement une série de pillages d'objets. Ceux conservés dans les musées ne sont pas non plus à l'abri. Par exemple, le Musée National du Tchad avait été victime de tels agissements pendant la guerre civile de 1979, et celui de Bagdad, de renommée internationale, avait subi le même sort lors de la guerre d'Irak en 2003.

Après avoir insisté sur les conditions d'appropriation des collections africaines, l'examen des matériaux utilisés pour l'élaboration de leurs composantes s'impose. Ce qui va donner l'opportunité de dégager les techniques de fabrication.

Les fabricants des objets africains et les matériaux utilisés pour leur élaboration

La diversité d'objets apparaissant dans les collections africaines laisse supposer que des matériaux de natures différentes devaient être utilisés par les populations locales pour leur fabrication. Comme il est question des sociétés agricoles et pastorales, les techniques de fabrication restaient manuelles. Les matériaux employés étaient alors issus de

⁵¹⁵ - Françoise CHATELAIN, Pierre TANGOUREAU, *Œuvres d'art et objets de collections en droit français*, Paris, LexisNeris, 2011, pp.91-106. Les auteurs ont analysé la question de la spoliation des œuvres juives durant la Seconde Guerre mondiale dans un chapitre consacré à la « Guerre, spoliations et restrictions ». Ce thème n'avait pas été abordé dans l'ancienne édition de cet ouvrage publié par Jean Chatelain et Françoise Chatelain en 1990.

⁵¹⁶ - Laurence Bertrand DORLEAC, *L'art de la défaite. 1940-1944*, Paris, Seuil, 2010, p.25

⁵¹⁷ - Isabelle Le Masne de Chermont, Laurence Sigal-Klagsblad, *A qui appartenaient ces tableaux ? La politique française de recherche de provenance, de garde et de restitution des œuvres d'art pillées durant la Seconde Guerre mondiale / Looking for owners. French policy for provenance research, restitution and custody of art stolen in France during World War Two*, Paris, Editions de la Réunion des musées nationaux, 2008, 225p. Dans leur ouvrage déjà cité sur les *Œuvres d'art et objets de collections en droit français*, Françoise Chatelain et Pierre Tangoureau ont fait allusion à la question de protection du patrimoine irakien suite à la guerre de 2003.

⁵¹⁸ - Marc-Olivier BARUCH, *Des lois indignes ? Les historiens, la politique et le droit*, Paris, Tallandier, 2013, 250p

l'environnement naturel. Il s'agit « des matériaux provenant de ressources naturelles » pour reprendre les termes de Judith Miller. D'une manière globale, celle-ci opère une répartition en trois catégories : « Les matériaux provenant de ressources naturelles, les matériaux dérivés d'animaux domestiques ou sauvages et les matériaux importés, fabriqués par des « étrangers » »⁵¹⁹. Il est souhaitable de s'intéresser aux objets produits sans exclure les fabricants eux-mêmes. L'action des forgerons, tisserands, sculpteurs

Les matériaux utilisés

S'interrogeant sur les styles de l'art africain, Madeleine Rousseau et Olivier Le Corneur⁵²⁰ ont procédé à l'énumération des matières généralement utilisées par les fabricants. Celles entrant dans la fabrication des composantes des collections africaines liées à la conquête coloniale ont été retenues. Il s'agit de la terre, du bois, de la pierre, de l'ivoire et du métal. Une étude comparée des différents matériaux et des techniques employés à cette fin peut apporter des révélations sur le degré de civilisation de certaines populations africaines.

- La terre : L'utilisation de la terre comme une matière de fabrication d'objets ne remonte pas à la période coloniale. Antérieure à celle-ci, cette pratique était répandue, par exemple, à Ifé au Nigéria où les têtes en terre cuite découvertes dans la région peuvent dater du XII^e siècle ; les premières furent relevées en 1910 par Frobenius, cet ethnologue allemand considéré comme l'un des témoins directs de cette époque. Représentant généralement des nobles et des monarques, ces fameuses figures portaient de fines scarifications symbolisant le prestige de ces derniers. De surcroît, cette région produisait des masques en terre cuite utilisés par les habitants bien avant l'arrivée des Européens en Afrique. Compte tenu du mode de vie des sociétés traditionnelles dans leur ensemble, il n'est pas surprenant que la terre y soit d'un emploi général. Ainsi trouve-t-on au Congo des poteries anthropomorphes élaborées à partir de cette matière. Celle-ci fut aussi sollicitée pour la fabrication des figures funéraires telles que les statuettes de Krinjabo, en Côte-d'Ivoire. Les habitants de l'Afrique centrale se servaient également de la terre pour faire des pipes et des grandes poteries comme les vases funéraires autrefois répandus au Tchad. On y retrouve aujourd'hui les traces au Musée National de N'Djamena et dans certains musées provinciaux tchadiens (Sarh...).

⁵¹⁹ - Judith MILLER, *Les arts premiers*, Paris, Gründ, 2007, p.10

⁵²⁰ - Madeleine ROUSSEAU, Olivier Le CORNEUR, « Quels sont les styles de l'art nègre », *Le Musée Vivant*, numéro spécial consacré aux problèmes culturels de l'Afrique noire, 1948, pp.23-29

- Le bois et la pierre : Le bois (tendre ou dur) était le matériau le plus employé en Afrique pour fabriquer des objets de différentes formes. Pour cela, il était patiné à l'huile et à la fumée. Les articles élaborés à l'aide de cette technique propre au continent circulaient depuis la Guinée jusqu'à Bas-Zambèze. Dans d'autres régions, le bois patiné était recouvert de terres de couleur blanche ou rouge. Aujourd'hui, dans les collections africaines de certains musées français, les objets en bois décorés sont généralement classés dans le registre des fétiches ou des objets magiques. Cette tendance ou cette catégorisation conduit à se demander s'il existe un lien entre les objets colorés et le fétichisme ou la magie noire.

En présentant les caractéristiques d'une statuette remontant approximativement à la première moitié du XX^e siècle, Stefan Eisenhofer met l'accent sur le fait que sa fabrication nécessite certaines qualités : « L'habilité technique et l'expérience de l'artiste sont particulièrement sensibles dans le travail à contrefil de la fibre du bois »⁵²¹. La pierre, par contre, n'était pas d'un usage courant à l'époque et les objets fabriqués à l'aide de cette matière étaient d'une grande rareté en Afrique à l'exception des sculptures du Zimbabwe (Zambèze). Cet aspect a été constaté dans les musées français où le nombre de pièces en pierre reste sensiblement très négligeable. Le Musée du Quai Branly, par exemple, détient quelques statuettes funéraires en pierre de la Guinée issues de la collection du Musée de l'Homme.

- L'ivoire et le métal : Contrairement à la pierre, l'ivoire servait pour presque tous les usages dans les sociétés africaines. De l'Afrique occidentale jusqu'au Congo, en passant par l'Oubangui-Chari, les habitants en utilisaient pour en faire des bracelets. Plus particulièrement au Congo, il servait pour la conception des masques et des statuettes. Par ailleurs, l'art ancien du Bénin et du Nigeria (Yoruba) l'avait employé pour de grands masques. Les objets en métal (bronze, cuivre, fer...) quant à eux, sont plus solides que ceux fabriqués en ivoire. Selon Laure Meyer, l'emploi du métal, régulièrement frotté au sable, permet d'« aviver l'éclat »⁵²² des articles comme les figurines. Résistant à l'usure du temps, les découvertes les plus anciennes en Afrique sont en bronze. Il existe dans l'art ancien du Bénin et celui d'Ifé⁵²³ des articles fabriqués à partir de ce métal. A l'instar de ces régions, la technique du bronze est connue depuis longtemps dans d'autres contrées africaines. En Côte d'Ivoire (Baoulés, Sénoufos...) et en Côte de l'or (Achantis), cette matière servait surtout à la fabrication des

⁵²¹- Stefan EISENHOFER, *Art africain*, Paris, Taschen, 2010, p.52

⁵²²- Laure MEYER, *Afrique Noire. Masques. Sculptures. Bijoux*, Paris, Editions Terrail/EDIGROUP, 2010, p. 163

⁵²³ - Certains articles Ifé exposés à Londres sont faits en bronze.

poids à peser la poudre d'or, des boîtes ou des bijoux. A la différence des régions côtières, le bronze semble avoir été introduit plus tardivement en Afrique centrale. Ses traces ont été décelées au Congo et au Cameroun où il était sollicité pour l'élaboration des pipes. Hormis le bronze, les populations africaines faisaient assez souvent appel au cuivre dont il convient de s'appesantir sur le mode d'emploi.

Le cuivre et le laiton introduits dans certains villages par les trafiquants européens servaient aussi à la fabrication des objets. Restées très rudimentaires, les techniques employées se réduisaient à l'utilisation des moules à ciel ouvert ou de simples matrices de bois. Les articles de forme courbée (colliers, anneaux...) provenant de ces installations étaient ensuite mis en forme par martelage sur l'enclume, puis soigneusement finis et ciselés. Quelques pièces confectionnées avaient un double rôle dans les colonies. Ainsi, les objets tels que les couteaux de jet, lances, boucliers sont classés soit dans la catégorie des armes défensives ou offensives en temps de conflit, soit sur la liste des armes de parades lors de rites (intronisation du chef, initiation, naissance, funérailles...). Il faut préciser que les sociétés africaines avaient recours à deux sortes de cuivre : le jaune et le rouge. Elles adjoignaient fréquemment du fer au cuivre susceptible d'être utilisé de différentes façons : en feuilles, en fils, en lamelles... Les ethnies comme les Fangs (ou Pahouins) ornaient les sculptures de cuivre. De leur côté, les habitants du Congo l'employaient d'une manière qui leur était propre : ils en recouvraient leurs figurines d'ancêtres, d'abord sculptées en bois. Cette tendance apparaît également au Dahomey où l'or servait, par ailleurs, pour cet usage, mais surtout pour l'orfèvrerie royale : trésors des chefs de la Côte d'Ivoire, bijoux, ornements, coiffures des chefs enregistrés dans la collection du Musée de l'Homme et celle du British Museum... Comme les articles en bronze, en cuivre et en or, ceux en fer étaient répandus dans les colonies du fait que ce métal était à l'époque abondant en surface en Afrique. Le fer y était extrait généralement par la fonte à basse température. A cet effet, des fours, des trous dans le sol ou de petites tours d'environ trois mètres étaient apprêtés et remplis d'un mélange de minerai et de charbon de bois. Sous l'action du feu activé par des soufflets placés en couronne autour du four, la loupe de fonte était isolée, puis battue et découpée en pièces prêtes à être forgées. Comme le fer a l'avantage d'être quasiment indestructible, c'est avec ce matériau que les sociétés africaines se faisaient confectionner une série d'objets propres à différentes tâches. Les peuples du Dahomey en faisaient de grandes statues dont une fut même entrée dans la collection du Musée de l'Homme. Le fer servait, par ailleurs, aux habitants du Gabon et de la Côte d'Ivoire pour la fabrication des cloches et ceux de l'Oubangui-Chari, pour des couteaux de jet. De nombreuses ethnies du Soudan en passant par le Cameroun et le

Congo avaient tendance à utiliser les couteaux de jet en fer de forme artistique. Concernant leur confection, Stefan Eisenhofer note qu'elle « était une prouesse technique autant qu'intellectuelle et esthétique. Les lames devaient être légères et néanmoins stables et devaient aussi être assez bien équilibrées pour assurer à l'objet de bonnes capacités de vol »⁵²⁴.

En somme, les populations africaines faisaient appel à une série de matériaux pour fabriquer les différents objets qui circulaient en Afrique à l'époque coloniale et qui sont aujourd'hui conservés dans les musées occidentaux, notamment les établissements français. La transformation de ces matériaux en une multitude d'objets implique l'effort d'une diversité d'acteurs.

Les fabricants

Quelle que soit la région considérée, le travail du métal ou simplement celui du fer était particulièrement apprécié en Afrique où les forgerons jouissaient d'un prestige et de privilèges spéciaux. C'est donc à juste titre qu'Alain Derbier⁵²⁵ a fait allusion à eux. Percevant le forgeron comme l'un des personnages-clés dans les sociétés africaines, il révèle son appartenance à une caste et le respect de son statut lié à son métier qui lui permettait de maîtriser la technologie des métaux, souvent assimilée à un pouvoir quasi magique qu'il tirait de son commerce avec les éléments naturels tels que l'eau, le feu, l'air, la terre et le monde souterrain. En fournissant aux habitants des articles indispensables comme les outils agricoles, les ustensiles et les armes, les forgerons étaient perçus comme les maîtres du feu et de la transmutation des métaux, et ceux qui détenaient les secrets de la terre. Leur influence était telle qu'ils pouvaient jouer un rôle de médiateurs au moment d'une querelle entre deux familles ou en période de guerre avec une région voisine.

Comme les forgerons, les tisserands maîtrisaient un art complexe faisant d'eux des créateurs, sans qu'ils soient pour autant les dépositaires d'un pouvoir mystique. Cependant, certains rites pouvaient être liés à l'exercice du tissage. Contrairement aux forgerons, les

⁵²⁴ - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit.*, p.82. L'auteur illustre ses propos sur les caractéristiques des couteaux de jet en présentant un qui remonte à la fin du XIX^e siècle et qui est conservé au Musée de Manchester.

⁵²⁵ - Alain DERBIER, *Musée Africain*, Lyon, Musée africain, 1988, p.5 : En confrontant le rôle du forgeron et celui du tisserand dans les sociétés africaines, il note que celui-ci, « à l'instar du forgeron, maîtrise un art complexe qui fait de lui un créateur, sans qu'il soit pour autant le dépositaire d'un pouvoir mystique ».

tisserands étaient globalement des artisans itinérants. En dépit de leurs mobilités, ils réalisaient des accessoires (peignes...) très soignés pouvant même être considérés comme d'authentiques chefs-d'œuvre. Les motifs de leur tissage étaient parfois porteurs des messages. Chez les Ashanti du Ghana, ils peuvent refléter la hiérarchie sociale. Dans cette perception, les habitants ne pouvaient porter de pagnes qu'en fonction des tissages liés à leur rang social. Tout comme les tisserands, les sculpteurs occupaient une place prépondérante dans les contrées africaines. Ils avaient à leur disposition un minimum d'outils (des couteaux, des feuilles pour le polissage...) pour la fabrication des objets. En revanche, ils avaient un penchant pour une variété de bois : les bois tendres et légers étaient fréquemment utilisés pour l'élaboration des masques alors que les statuettes étaient réalisées dans des essences plus denses et moins périssables. Confiées aux hommes, les métiers présentés diffèrent du travail de la poterie considéré comme une activité d'appoint réservée aux femmes et en priorité, aux épouses des forgerons. Cette illustration ne permet toutefois pas de l'ériger en règle générale. Concernant la technique de fabrication des objets, tout était modelé à la main, sans l'aide d'un tour ; la cuisson se faisait le plus souvent à l'air libre, dans un énorme fagot de bois sec. Pour ce qui relève de la méthode de coloration des articles, la couleur pouvait être mise avant la cuisson (enduit d'argile rouge, par exemple) ou par trempage, au sortir du braisier, dans une décoction de plantes sauvages (vernis noir).

A l'aide de cet exposé, il a été établi que la fabrication des objets africains nécessitait une diversité de matériaux et une main-d'œuvre locale dont les pouvoirs ou simplement les compétences sont reconnus par les milieux qui utilisaient les produits fabriqués. Les qualités de cette main-d'œuvre avaient attiré l'attention de Gallieni lors de l'exploration du Haut-Niger et du pays de Ségou en 1879. A son avis, elle regroupe des personnages comme les forgerons, cordonniers, tisserands et vanniers. Parlant des forgerons, Gallieni note qu'ils fabriquaient les couteaux, sabres et outils d'agriculture alors que les cordonniers confectionnaient de jolis objets tels que les bottes, sandales, étuis de couteaux, fourreaux de sabres, poires à poudre. Au sein de la grande tribu des Bambara (Mali), par exemple, les forgerons étaient considérés comme ceux qui « savent, en toute logique, travailler le bois avec un savoir-faire consommé, car ils doivent fabriquer les manches en bois pour les outils et les instruments en fer qui représentent le plus gros de leur production »⁵²⁶. Quel que soit le groupe social, ils étaient indispensables « pour fabriquer les outils agricoles nécessaires à la survie, tout comme les armes en fer sans lesquelles aucun combat n'est possible »⁵²⁷. Les

⁵²⁶ - Erich HEROLD, *Rites et coutumes dans l'art africain*, Paris, Editions Cercle d'Art, 1989, p.31

⁵²⁷ - Laure MEYER, *Afrique Noire. Masques. Sculptures. Bijoux*, Paris, Terrail, 1991, p.160

tisserands, quant à eux, faisaient, à partir du coton récolté et travaillé sur place, des bandes d'étoffes servant à la confection des vêtements. Les vanniers, enfin, s'occupaient de toutes sortes de lits en baguettes de bambous appelées « taras »⁵²⁸, des corbeilles, des nattes... Il faut préciser que la liste d'objets énumérés n'est pas exhaustive. Comme Gallieni, les officiers affectés dans les régions du Haut-Niger et de Ségou ainsi que d'autres territoires africains collectaient les objets conçus par ces artisans. Le Musée de l'Armée en conserve une série portant la marque des forgerons. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'accent est mis sur l'étude des produits de ces régions.

Les officiers coloniaux face à la diversité des objets africains

Comme les musées français qui les conservent, les collections africaines issues de la conquête coloniale ont une histoire. De ce point de vue, il est légitime de poser la question à l'égard de la nature et de la diversité de leurs composantes.

Une diversité d'objets usuels et rituels

Durant leur parcours en Afrique, les officiers constatèrent que les populations locales utilisaient une diversité d'objets dont la forme variait d'une région à l'autre ou d'une ethnie à l'autre. On peut relever un certain nombre de catégories d'articles en fonction des circonstances de leurs utilisations :

- Les objets d'utilité quotidienne : Il s'agit des matériels de travail, des habits, des objets domestiques... Correspondant avant tout à un besoin fonctionnel, ils peuvent, par ailleurs, surprendre par leurs motifs et leurs représentations. En général, ces éléments distinctifs ou décoratifs sont « associés dans une même composition et traitent dans bien des cas du même sujet »⁵²⁹.

⁵²⁸ - Bibliothèque Nationale, Département Cartes et Plans. Archives de la Société de Géographie : Colis n°1 bis, 1472 : Gallieni (Joseph Simon) « Mission dans le Haut-Niger et à Ségou. Mœurs et coutumes ». Aujourd'hui, les « taras » sont toujours fabriqués au Sahel.

⁵²⁹ - Mbog BASSONG, *Esthétique de l'art africain. Symbolique et complexité*, Paris, l'Harmattan, 2006, pp.38

- Les bijoux : Ceux-ci renferment un éventail d'objets, notamment les bracelets, les colliers, les bagues, les pendentifs.
- Les instruments de musique : Dans les sociétés africaines, les instruments de musique jouaient un rôle essentiel. Ils étaient très nombreux et se distinguaient par leurs formes spécifiques. Les uns étaient géométriques ou en forme de cylindre comme les tambours de la Côte d'Ivoire et du Congo ; les autres, zoomorphes comme ceux de l'Oubangui-Chari ou anthropomorphes comme les harpes utilisées par les Fangs sans omettre d'autres instruments tels que les balafons, les cloches en métal (Côte-d'Ivoire, Gabon...), les marteaux à musique (Côte-d'Ivoire...) ainsi que les trompes d'appel en ivoire (Côte-d'Ivoire, Oubangui-Chari et Congo).
- Les objets utilisés dans les circonstances exceptionnelles : On peut mentionner, par exemple, des armes sollicitées en cas de conflit, des objets de culte, durant les cérémonies traditionnelles. Dans ce registre, l'attention est essentiellement tournée vers les masques dont quelques caractéristiques ont été dévoilées par Mbog Bassong⁵³⁰. Certains pouvaient se rapporter aux événements exceptionnels comme la cérémonie d'invocation des ancêtres, d'autres, être portés périodiquement par les danseurs pendant la cérémonie d'initiation. A cette occasion, le port des masques pouvait parallèlement permettre de « surmonter une crise sociale ou favoriser la fécondité des femmes et des champs »⁵³¹. Cet exemple permet d'apprécier la multiplicité des fonctions de quelques types d'objets en Afrique.

Cette énumération n'est pas limitative. Elle peut être complétée par divers articles confectionnés pour tel ou tel besoin : pratique de la pêche, chasse... Dans cet ordre d'idées, on peut citer par exemple les boucliers tressés avec de la paille, les filets de pêche, les pagnes extraits du liber de figuier sauvage, les divers travaux de vannerie, les petites pirogues de 2 à 10 mètres, la poterie pour l'usage de la cuisine, les escabeaux taillés dans une seule pièce de bois et noircis par un séjour prolongé dans l'humus des forêts, les ornements et épingles à cheveux faits d'ivoire, les petites houes pour la culture ainsi que les anneaux et bracelets en cuivre ou en fer forgé. Dans les apports des officiers coloniaux, il n'a pas été relevé l'existence de quelques objets évoqués (filets de pêche...) soit qu'ils n'étaient pas demandés par les institutions publiques et privées, soit parce qu'ils étaient encombrants ou fragiles et ne revêtaient pas d'intérêt aux yeux des collectionneurs. Au contraire, certains objets issus du travail de fer comme les anneaux et bracelets existent en nombre élevé dans leurs acquisitions.

⁵³⁰ - Mbog BASSONG, *Esthétique de l'art africain. Symbolique et complexité*, op.cit, pp.33-35. Cet auteur camerounais note que l'Afrique renferme différents types de masques : masques simples ou stylisés, masques commémoratifs, masques surréalistes complexes...

⁵³¹ - Stefan EISENHOFER, *Art africain*, op.cit, p.20

Caractérisées par leurs diversités à l'image de la grande variété d'objets circulant dans les régions parcourues, elles renferment globalement deux catégories essentielles d'objets : d'une part, les objets d'utilité quotidienne, d'autre part, les objets rituels (masques, statues, fétiches, attributs royaux...). Dans les faits, les ustensiles restent accessibles à l'ensemble des Africains tandis que les objets rituels ont la particularité d'être directement commandés par les souverains ou les officiants auprès des artisans ou des forgerons. Ils ont généralement des fonctions multiples : « Ils permettent, entre autre choses, de perpétuer la mémoire des ancêtres, de communiquer avec les mondes invisibles, de légitimer les rois nouvellement intronisés ou d'exercer un contrôle social par le biais des sociétés secrètes »⁵³². Un objet usuel (en apparence) comme un tabouret peut ainsi assurer une de ces fonctions s'il est sacralisé et destiné à être utilisé lors des cérémonies rituelles. Souvent conservés dans des endroits tenus secrets, les accessoires de rites sont d'un accès difficile. C'est pourquoi, il est légitime de chercher à savoir comment les officiers étaient parvenus à en acquérir pour les rapporter en métropole.

Concrètement, cette interrogation soulève une réflexion sur les modes de collectes des articles concernés. Il s'avère que ceux qui sont récoltés ont perdu leur caractère sacré et ne peuvent dorénavant plus assurer leur fonction initiale. Il se peut qu'ils soient récupérés dans un lieu tout à fait banal après avoir été jetés par les villageois une fois qu'ils sont dépourvus de leur fonction rituelle ou de leur pouvoir sacré. Holas, un ethnologue de la Côte d'Ivoire, révèle, par exemple, que ses enquêtes de terrain l'ont conduit jusqu'aux ordures entassées aux confins des agglomérations où il ramassa des centaines de masques et fétiches jetés par les villageois. Si ce n'est pas le cas, quelques pièces rassemblées par les militaires français perdent systématiquement leur pouvoir dès qu'ils sont collectés pour être déposés dans les musées métropolitains ou conservés à titre privé.

En raison de l'immensité des acquisitions, on privilégie l'étude de l'équipement guerrier indigène. Si les officiers s'intéressaient à cet aspect, c'est en connaissance de cause. Grâce à cette option, ils étudiaient les moyens de guerre des autochtones et leur capacité de résistance en cas d'attaque. Cette préoccupation portait aussi bien sur les armes offensives que sur les armes défensives.

⁵³² - Anne GAUGUE, *Les Etats africains et leurs musées, la mise en scène de la nation*, op.cit, p.103

Un éventail d'armes défensives et offensives

Il est possible d'établir un lien entre la profession des acteurs coloniaux et la nature de leurs collections africaines ainsi que la démarche de leur action en Afrique. A ce titre, « Le missionnaire qui connaît le culte et les mœurs du peuple dans lequel il veut répandre les germes de la foi, ne risquera pas de les voir tomber dans une terre que la charrue n'aura point préparé. Le fonctionnaire civil étudiera la nation dans ses institutions sociales. L'officier pourra d'avance examiner les armes, les armures et les autres instruments de défense employés par les indigènes »⁵³³. L'étude des dépôts des militaires a permis de déceler des armes offensives et défensives. Celles-ci restent toutefois rudimentaires et varient selon l'usage, les matériaux disponibles ou encore les zones géographiques (brousse, forêts, savane ...). Il convient d'en décrire quelques-unes.

Comme l'industrie était à peu près nulle en Afrique à l'époque, les indigènes ne pouvaient pas fabriquer des armes à longue portée. Composées d'articles comme les couteaux, les couteaux de jet, les couteaux de sacrifices, les sagaies, les lances, les javelines, les harpons, les flèches, les arcs, les armes utilisées étaient plus ou moins primitives à l'exception de celles qui étaient d'introduction étrangère. Celles-ci existent bel et bien dans les collections africaines rassemblées comme en témoignent les fragments de fusils retrouvés dans les prises de guerre prélevées par Archinard lors de ses campagnes en Afrique. Ces pièces ont été majoritairement introduites en Afrique, par le Sahara et par les comptoirs côtiers des Européens depuis le XVI^e siècle tandis que « leur diffusion massive n'eut lieu qu'à partir de 1815-1820 »⁵³⁴. Les plus répandues d'entre elles étaient les armes à silex et à piston. Concernant leur utilisation, les fusils à silex nécessitaient de la poudre ainsi qu'une ou deux pierres de rechange alors que les armes à piston exigeaient des capsules. Les armes à silex avaient, par ailleurs, la particularité de lancer des projectiles de toutes espèces susceptibles de provoquer des blessures difficiles à cicatriser. Leurs projectiles devenaient très dangereux lorsque les débris de cuivre remplaçaient la balle en métal. Dans l'ensemble, les fusils remplaçaient les armes indigènes au fur et à mesure que les populations découvraient leur efficacité comme ce fut le cas des habitants du Congo. Gallieni note également leur existence dans le Haut-Niger et dans la région de Ségou. C'est surtout l'exploration de ces

⁵³³ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.242

⁵³⁴ - Elikia M'Bokolo, *Afrique Noire.Histoire et civilisations. Du XIX^e siècle à nos jours*, op.cit, p.268

zones en 1897 qui lui avait offert l'opportunité d'examiner l'équipement guerrier des peuplades comme les Bambaras, les Malinkés, les Toucouleurs et les Peuls⁵³⁵. Il part du constat général que toutes ces ethnies possédaient des fusils d'introduction étrangère. Les Bambaras et les Malinkés disposaient, par exemple, des fusils à silex renfermant un seul canon. Ces armes de fabrication anglaise étaient à bon marché. Ce facteur fait douter Gallieni de leur solidité. Pour preuve, leur tir devenait incertain au-delà de 100 mètres. La tendance des Africains à remplacer, en cas de besoin, les projectiles de fer par des cailloux de formes très irrégulières ne faisait que diminuer leur portée et la justesse de leur tir. En temps de guerre, ils les associaient aux sabres. De longueur variable et de qualité médiocre, leurs lames étaient conservées dans des fourreaux en cuir.

L'équipement de chaque guerrier se composait d'une poudrière, d'un ou de deux sachets à balles suspendus à la ceinture, et souvent d'un couteau ainsi que d'un poignard renfermés dans des gaines en cuir. Communément appelés "coufas", les sachets à balles consistaient en de petits sacs en cuir, s'ouvrant au moyen d'une coulisse, garnis d'ornements et de pendeloques alors que les poudrières étaient des cornes de bœufs plus ou moins ouvragées et enjolivées. Gallieni mentionne que les Bambaras et Mandingues fabriquaient eux-mêmes leur poudre, d'après des procédés extrêmement primitifs. Conscients de la mauvaise qualité de la poudre, ils recherchaient avec soin celle d'origines anglaise ou française en dépit du prix élevé (40 cauris pour une charge). Les Toucouleurs étaient mieux armés que ces guerriers combattant habituellement à pied. Armés de lances, les Peuls de la rive droite du Niger formaient, quant à eux, le corps de cavaliers dans l'armée du sultan de Ségou, Ahmadou. Equipées de fusils à deux coups souvent à piston achetés aux Européens au Haut-Sénégal, ses troupes se déplaçaient souvent à cheval.

A priori, les armes à feu d'introduction étrangère ne figurent pas à proprement parler dans cette étude. Elles ont eu néanmoins une influence sur l'équipement guerrier indigène. Comme leur coût rendait impossible la dotation à tous les soldats noirs, on assiste sur le terrain à une association du fusil et des armes d'origine africaine. Sur le plan géographique, l'intérêt va porter essentiellement sur la région de l'Oubangui-Chari. C'est pourquoi, on envisage de présenter la carte ethnographique⁵³⁶ de ce territoire avant d'insister sur les composantes de l'équipement indigène variant d'une région à l'autre :

⁵³⁵ - Bibliothèque Nationale, Département Cartes et Plans. Archives de la Société de Géographie : Colis n°1 bis, 1472 : Gallieni (Joseph Simon) "Mission dans le Haut-Niger et à Ségou. Mœurs et coutumes".

⁵³⁶ - Archives du CHETOM. Carton numéro 15H55 : « Carte ethnographique du territoire de l'Oubangui-Chari », sd.

En matière d'armes défensives, à l'exception de certaines ethnies d'Afrique centrale qui se couvraient le dos et la poitrine d'une double cuirasse (les deux pièces étant en peau épaisse et réunies par des épaulières) et de celles qui employaient les bracelets métalliques en forme de brassard en spirale comme un véritable moyen de protection contre la machette, les habitants de l'Oubangui-Chari utilisaient les boucliers pour leur principal moyen de défense. Ils savaient fort bien s'abriter complètement avec ces armes, tout en dansant et en bondissant constamment. Lorsqu'ils paraient les coups d'estoc avec leur bouclier et faisaient glisser le fer à la surface, il était extrêmement difficile de les atteindre. Les guerriers suspendaient à l'intérieur du bouclier des peaux de chat-tigre, de genettes ainsi que de grelots en fer dont le bruit devait effrayer l'adversaire. Chaque combattant portait un bouclier où étaient souvent suspendus trois à cinq couteaux de jet, sauf quand il s'agit de certains archers. Il pouvait, par ailleurs, renforcer les couteaux de jet de deux sagaies. En cas de conflit, les deux lances étaient projetées avant ces couteaux de jet envoyés à leur tour en pure perte. Ceux-ci ne pouvaient être lancés horizontalement qu'au moment où l'action était dans son plein.

Les boucliers pouvaient être fabriqués en osier, en peau ou en bois, et parfois renforcés par des parties métalliques. Ceux réalisés en osier étaient bombés au centre ou dans la partie médiane et avaient une forme elliptique souvent très allongée. Ils mesuraient environ 1 m. 20 de haut sur 30 à 50 centimètres de large. Il est possible d'apprécier les variantes des boucliers dans la collection de Savorgnan de Brazza. Leurs caractéristiques peuvent différer d'une ethnie à l'autre. L'attention a été portée ici sur ceux qui étaient confectionnés par les populations de l'Afrique centrale, en l'occurrence les Pandé, Yangéré et Yaka⁵³⁷.

⁵³⁷ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Pierre Savorgnan de Brazza. Bouclier n° 71.1896.28.140, bouclier n° 71.1896.28.141, bouclier n° 71.1896.28.142, bouclier n° 71.1896.28.143, bouclier n° 71.1896.28.145.

A côté des armes offensives, les boucliers restent en nombre réduit dans les dépôts de Savorgnan de Brazza. Il n'en existe pas du tout dans ceux du général Archinard. A l'image de la composition de la collection de Brazza, le nombre d'armes défensives circulant dans les sociétés africaines est nettement inférieur à celui d'armes offensives. Destinées au combat rapproché, celles-ci y étaient d'une grande diversité. Sans être exhaustif, elles pouvaient être aussi bien des projectiles (lances, javelines, flèches...) que des couteaux de toute sorte. Dans la catégorie de projectiles, les lances étaient souvent employées à la guerre comme arme de main. Elles étaient jetées par un mouvement direct. La pique pourvue d'un renflement à l'extrémité de la hampe pouvait être lancée vers le haut pour retomber sur l'ennemi. Voici une reproduction d'un fer de lance⁵³⁸ extrait de la collection Tilho :

⁵³⁸ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Tilho. Fer de lance n° 71.1909.4.27.

Des variantes de lances moins finies et plus légères ont également été repérées : simples épieux durcis au feu, javelots, javelines très répandues en Oubangui. Désignées couramment sous le nom de sagaies, ces lances avaient une portée maximale de 60 mètres. Leurs tirs étaient évalués entre 25 et 30 mètres. En général, elles avaient de longs manches très effilés dont le fer était de formes très variées, souvent avec des crochets ou pointes. Elles étaient souvent ornées de vannerie. D'après la description de l'administrateur en chef des colonies, Georges Bruel, les javelines étaient "longues de 1 m. 70 à 2 m. 10, dont le fer, long de 10 à 15 centimètres, s'emmanche par une douille sur une hampe de bois flexible de la grosseur du doigt, portant au talon une petite torsade de fer destinée à faire contrepoids et à bien équilibrer la sagaie"⁵³⁹. En temps de conflit, chaque guerrier tenait en main des javelines dotées de fers souvent barbelés. Par ailleurs, certains indigènes portaient des arcs qui n'avaient pas forcément les mêmes dimensions. D'aucuns étaient plus grands que les autres. Néanmoins, quelle que soit cette différence, leur puissance était limitée par la nature de la corde qui était d'essence végétale. En ce qui concerne la méthode de fabrication des flèches, les Noirs ajustaient le fer sur les tiges et les fixaient au moyen d'un filament soyeux très résistant, tiré d'une racine courte poussant dans la brousse. D'une portée maximale de 150 mètres, les plus grands arcs étaient utilisés avec des flèches empennées à pointe de fer. Leur tir pouvait être effectué de deux façons : un tir direct et un tir courbe avec l'emploi de flèches légères. Ces grands arcs se distinguent des plus petits qui opéraient constamment des tirs à bras francs à l'aide de flèches de roseau. Celles-ci avaient des pointes affilées ou barbelées enduites de poison végétal. La composition de cette substance n'était pas connue par les officiers coloniaux qui furent tout de même impressionnés par son degré de nocivité. Quand ce produit était inoculé dans le sang à l'état frais, il amenait la mort en moins d'une demi-heure. Paradoxalement, plus le temps passait, plus il perdait de sa nocivité. Dans cette situation, les piqûres des flèches ne présentaient d'autre gravité que celle inhérente à la blessure suivie éventuellement de gonflement ou d'abcès. Dans les sociétés africaines, les flèches des petits arcs étaient élaborées de telle sorte que le blessé voulant l'arracher brisait ou détachait le dard qui restait dans la plaie. Leur portée était estimée à 100 mètres. Parallèlement, les armes blanches (coutelas, couteaux...), hormis ceux utilisés comme objets usuels, servaient souvent pour achever un adversaire blessé à la fin du combat. Répandus en Afrique, les coutelas pouvaient être portés sur le champ de batailles de différentes manières : suspendus au côté, dans un baudrier, passés entre le corps et la ceinture, tenus dans la même

⁵³⁹ - Georges BRUEL, *L'Afrique Equatoriale Française : Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 1918, p.231

main qui serrait le bouclier. Ils étaient munis de pointes, jouant ainsi le rôle d'une arme de jet. En période de paix, par contre, quelques ethnies les employaient comme des hachettes pour ouvrir un chemin dans le sous-bois. Dans ce cas, leur forme était appropriée à cet usage. Les couteaux, quant à eux, étaient d'une grande diversité comme le montrent ceux extraits de la collection Pierre Savorgnan de Brazza. Il s'agit des couteaux de l'ethnie bokaka⁵⁴⁰ habitant en Afrique centrale, et plus précisément dans l'actuelle République centrafricaine.

⁵⁴⁰ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Pierre Savorgnan de Brazza. Couteau n° 71.1896.28.39, couteau n° 71.1896.28.40, couteau n° 71.1896.28.41, couteau n° 71.1896.28.42.

Contenus dans des gaines plus ou moins ouvragées, les couteaux étaient d'un usage courant lors des combats corps à corps. Les techniques de port étaient variées. En Oubangui-Chari, par exemple, les ethnies telles que les Yakoma ou les Sango portaient en bandoulière les couteaux de formes diverses, à lame large et à manche orné de fil de cuivre. D'autres populations utilisaient ceux qui étaient petits, soit attachés au biceps par une courroie, soit au poignet à l'aide d'une espèce de dragonne. A cette liste s'ajoutent les sabres à poignée de bois munis de lames mesurant environ 80 centimètres de long. Contrairement aux couteaux, ils n'étaient pas conservés dans des gaines. Au contraire, ils étaient suspendus à l'épaule par une liane réunissant la poignée au milieu de la lame. Quant aux couteaux de jet, ils pouvaient être gardés dans des gaines de cuir où le guerrier avait la possibilité d'en mettre jusqu'à sept. Répandues dans toute la partie au dessus du coude de l'Oubangui considéré comme leur centre de fabrication incontestable, ces armes se distinguent par leurs formes. Les ethnies habitant à l'ouest du 16° de longitude Est et au Nord du 7° de latitude Nord avaient tendance à apprécier les couteaux de jet à trois branches inégales. Mesurant environ 80 centimètres de haut et disposant de lames tranchantes sur toutes les faces extérieures. Ils étaient tout de même moins employés que les couteaux de jet à quatre branches. D'une dimension d'environ 45 centimètres et d'une portée maximale de 100 mètres, ceux-ci se lançaient à plat de façon à planer tout en tournant. Leur trajectoire était courbe et inclinée vers la gauche du tireur. Dans la pratique, ils étaient nettement plus sollicités que les couteaux de jet à trois branches. En cas de conflit, chaque combattant était équipé d'au moins quatre couteaux de jet de cette nature qu'il accrochait minutieusement à l'intérieur de son bouclier.

Variant selon les ethnies de l'Oubangui, la diversité des formes des couteaux de jet apparaît nettement dans les exemplaires récoltés par les officiers. En privilégiant la collection de Savorgnan de Brazza, l'attention est portée vers ceux qui étaient fabriqués par les ethnies Yaka, Yangéré et Bayanda⁵⁴¹.

⁵⁴¹ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Pierre Savorgnan de Brazza. Couteau de jet n° 71.1896.28.28, couteau de jet n° 71.1896.28.29, couteau de jet n° 71.1896.28.30, couteau de jet n° 71.1896.28.31.

En comparaison des couteaux de jet rapportés par Brazza, ceux extraits de la collection Dybowski proviennent des peuples comme les Yakoma, N'gapou et Dakwa⁵⁴².

⁵⁴² - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Dybowski. Couteau de jet n° 71.1893.56.46, couteau de jet n° 71.1893.52.16, couteau de jet n° 71.1893.56.41.

Cet éventail d'armes circulant jadis en Oubangui-Chari a permis surtout de mettre en valeur la diversité de l'équipement guerrier indigène pendant la conquête coloniale de l'Afrique. En dépit de cet intérêt, il est souhaitable de nuancer leurs fonctions car certaines pièces classées au Musée du Quai Branly dans la catégorie des armes ont d'autres attributions qui n'ont rien à voir avec le thème de la guerre. C'est le cas des couteaux de jet qui, en dehors des périodes conflictuelles, étaient utilisés à d'autres fins. Ainsi, dans les zones situées entre les rapides de l'Oubangui jusque dans la vallée du Haut-Oubangui, ils étaient d'un usage général alors que sur les bords de l'Oubangui, ils servaient essentiellement d'instruments de parade. A ce titre, ils étaient de formes compliquées et souvent munis d'ornements représentant parfois des figures de caïmans. Ces motifs témoignent de la minutie indispensable pour leur élaboration. Stefan Eisenhofer a repéré, par exemple, dans l'Etat islamique du Madhi⁵⁴³ un couteau de jet « découpé avec une grande sensibilité formelle »⁵⁴⁴. Sans pour autant contester leur usage en temps de guerre, il signale que les couteaux de jet de forme artistique « n'étaient pas toujours utilisés uniquement comme armes... En tant qu'objets publics, c'étaient souvent de prestigieux attributs de pouvoir qui rehaussaient le prestige de ceux qui les portaient. Ils jouaient aussi le rôle de précieux moyens de paiement, par exemple pour les dots. Chez les Azande, les couteaux de jet artistiquement ouvragés étaient remis par les princes et les rois à leurs courtisans et aux membres de leur suite méritants, en guise de symbole de solidarité et aussi comme passeport pour accéder aux cercles internes de la cour »⁵⁴⁵. Dans l'ensemble, les officiers découvraient la multiplicité d'armes indigènes ainsi que leurs diverses fonctions sans hésiter d'en collecter une série. En relevant l'intime lien entre les techniques de défense et d'attaque en Afrique et l'organisation sociale des habitants, ils étaient souvent obnubilés par les formes de ces armes ainsi que celles d'autres objets rassemblés. Sur le terrain, ils n'étaient pas les seuls voyageurs européens qui contemplaient les articles africains. A titre indicatif, les militaires anglais furent impressionnés par les pièces béninoises. « Ce furent surtout les plaques en relief de bronze et les sculptures sur ivoire qui laissèrent l'impression la plus profonde chez les soldats britanniques »⁵⁴⁶. A l'instar des représentants d'autres puissances coloniales, ceux-ci récoltèrent les produits locaux comme ce fut le cas d'« un certain capitaine Albert

⁵⁴³ - Comprenant de vastes régions du Soudan moyen et oriental, l'Etat islamique du Madhi fut fondé en 1885 par Madhi Muhammad Ahmad qui avait conduit la première révolte africaine contre les colons européens.

⁵⁴⁴ - Le couteau de jet concerné a été présenté par Stefan EISENHOFER dans *l'Art africain, op.cit*, p.82 : « Le couteau de jet fut découpé avec une grande sensibilité formelle dans une plaque de fer et par un procédé de gravure à l'acide ».

⁵⁴⁵ - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit*, p.82

⁵⁴⁶ - Barbara PLANKESTEINER (dir.), *Bénin. Cinq siècles d'art royal, op.cit*, p. 33

Maschmann de Hambourg, qui joua le rôle d'intermédiaire pour un propriétaire probablement britannique d'une collection d'objets de Bénin à Lagos »⁵⁴⁷. Le travail accompli par ce dernier a été apprécié par Armand Duchâteau⁵⁴⁸. Au-delà de cette expérience vécue par les explorateurs anglais et français, certains d'entre eux s'efforçaient de déposer dans les musées leurs collections africaines.

Les officiers coloniaux animés par le souci de sauvegarder les objets africains

Les officiers français, en dépit de leurs multiples tâches sur la scène coloniale, étaient animés par le souci de conserver leurs acquisitions dans un lieu approprié. A part les objets rapportés en métropole, on retrouve d'innombrables traces des articles liés à la colonisation dans les musées créés sur place en Afrique. Les uns furent le fruit des initiatives développées par ces militaires ; les autres, le résultat de l'action de quelques bonnes volontés, marquée le plus souvent par la contribution des militaires.

Le donateur militaire n'était pas forcément le collectionneur

Les collections africaines des explorateurs civils étaient généralement réalisées par ces voyageurs eux-mêmes. Ce qui n'était pas forcément le cas des officiers. Acteurs de la conquête militaire de l'Afrique, ces derniers tenaient compte des règles liées à leur corps d'appartenance et à sa spécificité. Ils se rendaient alors dans les colonies en tant qu'éléments de l'armée française, même s'ils recevaient des instructions du ministère de l'Instruction publique et d'autres institutions françaises comme il était d'usage à l'époque. Avant leur départ, le ministère de la Guerre demandait leur détachement de leur régiment afin de les associer à une expédition. Comme il a été déjà mentionné, les soldats rattachés à une mission d'exploration recevaient de la structure organisatrice des directives, entre autres, celles de récolter une certaine catégorie d'objets. L'application de ces consignes n'allait pas à l'encontre des principes militaires. Le général Robert Huré reconnaît que « Les officiers et les sous-officiers ont agi par esprit de discipline, pour obéir aux ordres du Gouvernement et

⁵⁴⁷ - Barbara PLANKESTEINER (dir.), *Bénin. Cinq siècles d'art royal*, op.cit, p. 35

⁵⁴⁸ - Armand DUCHATEAU, *Benin. Royal art of Africa*, op.cit, p.106 : « A collection consisting of ninety items (inventory nos. 64.743-64 ; figs. 109-120) was purchased for £995, or 12,060 gulden, by subscription from Lagos through the efforts of an intermediary, Captain Albert Maschmann ».

parfaitement conscients d'être des missionnaires de la civilisation »⁵⁴⁹. Cet extrait résume clairement l'état d'esprit des militaires durant l'expansion coloniale. Cette notion de la hiérarchie apparaît même sur le champ des collectes d'objets africains. Ce faisant, il n'est pas surprenant de voir un soldat transmettre les pièces recueillies à son chef hiérarchique. L'exemple le plus frappant est celui de l'administrateur Clozel expliquant dans son courrier comment il était parvenu à entrer en possession de quatre têtes d'animaux en bois. Celles-ci furent collectées par « M. le commandant Colonna d'Istria, et m'ont été gracieusement données par M. le général Combe »⁵⁵⁰. Le respect de la hiérarchie, une valeur essentielle dans l'armée, se dévoile dans les propos de Clozel. Au nom de ce principe, le commandant Colonna, qui était pourtant l'auteur des découvertes, les avait remises au général qui le commandait. Parallèlement, cette règle prévalait également dans les rangs des militaires anglais engagés dans les colonies. Dans le cas présent, il peut être analysé lors du partage du butin de l'armée britannique à la suite de l'expédition punitive conduite au Bénin en 1897. Il est prouvé que cette opération fut effectuée en fonction des grades des participants : « Le capitaine Egerton, par exemple, reçut environ une douzaine de pièces remarquables, tandis que d'autres durent se contenter d'une épée de cérémonie ou d'un bracelet »⁵⁵¹.

Si on transpose la notion de la hiérarchie dans le domaine des collections africaines, on peut avancer que quelques objets remis aux musées français par les officiers pouvaient être découverts par les hommes du rang qu'ils commandaient. Etant sur le terrain, ce sont ces soldats qui étaient logiquement censés rassembler un éventail d'objets contrairement aux officiers qui étaient souvent préoccupés par le commandement des troupes. On n'exclut pas les situations où les articles furent même envoyés aux musées sur ordre d'une autorité hiérarchique. Avec ce constat lié à l'application du code militaire dans les possessions françaises, on peut en déduire que les officiers supposés être à l'époque les donateurs du Musée d'Ethnographie du Trocadéro ou d'autres établissements métropolitains n'étaient pas forcément les collectionneurs. Il est probable que les objets légués aient été récoltés par les hommes du rang appelés à les remettre à leur chef hiérarchique. Partant, seuls les noms des officiers figurent sur la liste des donateurs de ces centres de conservation. D'emblée, il en découle un inconvénient : la présentation d'une vision restrictive des donateurs militaires dans les archives consultées. Celles du Musée de l'Homme⁵⁵², font, par exemple, allusion aux

⁵⁴⁹ - Cette affirmation a été extraite de l'ouvrage du général Robert HURE, *L'Armée d'Afrique 1830-1962*, Paris, Charles Lavauzelle, 1977, p.125

⁵⁵⁰ - Arch Nat. Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840, Clozel, Bingerville, le 11 juillet 1901

⁵⁵¹ - Barbara PLANKESTEINER (dir.), *Bénin. Cinq siècles d'art royal*, op.cit, p. 33

⁵⁵² - Musée de l'Homme. Département de l'Afrique Noire : Liste Donateurs et Vendeurs

dépôts des officiers comme Archinard, Lenfant, Marchand, Tilho. Aux Archives Nationales, on relève dans les dossiers relatifs au Muséum d'Histoire Naturelle⁵⁵³ d'autres noms tels que ceux de Savorgnan de Brazza, Lamy et l'amiral Dumas Vence.

Les officiers devenus administrateurs jouèrent un rôle crucial durant le transfert des collections africaines dans les musées ethnologiques français. Dans un courrier daté du 15 novembre 1897, le général Gallieni, gouverneur de Madagascar et Dépendances, informait le directeur du Muséum, Milne Edwards, de l'envoi des articles malgaches. Il précise que les administrateurs et les commandants de cercle se chargeaient de cette commission : “ Je suis heureux que vous veuillez bien suppléer à l'insuffisance de nos connaissances techniques en procédant à l'étude des objets recueillis à Madagascar qui vous seront adressés directement par les administrateurs et commandants de cercle. ”⁵⁵⁴. Suivant les pas de Gallieni, les officiers nommés gouverneurs s'intéressaient aux collectes d'objets africains au début du XX^e siècle. Comme les campagnes qui leur donnaient l'opportunité de réaliser d'importantes collections africaines étaient terminées à cette période, ils étaient désormais préoccupés par l'organisation administrative des régions conquises. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur le sort de leurs acquisitions qui remontaient à la phase d'exploration de ces territoires.

L'initiative des officiers coloniaux de créer des musées dans les colonies : cas des musées mis en place par Faidherbe et Gallieni

Dans les colonies, les officiers entraînaient en possession des objets africains sans toutefois perdre de vue le rôle déterminant qu'ils devaient jouer dans la conduite de l'action militaire. On ne peut pas contester le fait que cette opération ait permis de placer les populations sous l'influence française. Etant donné que la phase d'élaboration des collections africaines n'était pas une fin en soi, un autre chantier s'ouvrait à eux à l'issue de cette période. Il s'agit de sauvegarder les objets africains récoltés. Sans ce souci, leurs traces pouvaient disparaître annulant ainsi tout l'effort consenti. Comme on peut s'y attendre, ces militaires avaient pris les mesures nécessaires pour sauver cet acquis de l'oubli.

Au courant du XIX^e siècle, un fait retient l'attention : des officiers comme Faidherbe et Gallieni décidèrent de fonder un musée respectivement au Sénégal et à Madagascar à la

⁵⁵³ - Il s'agit des relevés des dons déposés au Muséum au cours des années 1886 et 1887.

⁵⁵⁴ - Arch Nat. Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840 : Le général Gallieni, Tananarive, le 15 novembre 1897

différence de leurs frères d'armes qui avaient tendance à rapporter leurs découvertes dans les établissements métropolitains. Avec cette démarche restée néanmoins ponctuelle se dégage la contribution des militaires pour la sauvegarde des objets africains dans les régions qu'ils avaient administrées durant leur carrière. Mais il faut se garder de croire que la création d'un musée ne repose que sur une initiative personnelle. Même dans les colonies, ce projet devait absolument recevoir l'aval et l'intervention des autorités publiques car il s'inscrivait bel et bien dans la définition d'une politique coloniale. On se réfère ici à deux centres de conservation : le musée de Tananarive et celui de Saint-Louis⁵⁵⁵ créés respectivement par Gallieni et Faidherbe.

Pour ces musées coloniaux, on ne dispose pas d'éléments nécessaires pour présenter les conditions d'appropriation de leur réserve et le temps mis pour constituer une quantité d'articles suffisante pour alimenter le plateau d'exposition permanente. Toujours est-il que ces établissements furent l'œuvre des officiers ayant passé une longue durée de service dans les colonies qui accueillaient ces structures. Les cas de Faidherbe au Sénégal et de Gallieni à Madagascar, en poste en tant qu'administrateurs, ne démontrent pas le contraire. Rien n'indique, par contre, que les acquisitions étaient le fruit de leur entreprise individuelle. Chose invraisemblable compte tenu du nombre important d'objets indispensables pour remplir les rayons des musées. Cependant, on peut affirmer, sans aucun doute, que l'effort consenti pour concrétiser le projet entre dans leur action coloniale. Ainsi Faidherbe, alors gouverneur du Sénégal, développa-t-il, dans les années 1860, une politique culturelle dont un axe portait sur la création d'un musée colonial. Pour y parvenir, il récolta des centaines d'articles auprès des Occidentaux vivant à Saint-Louis. En 1862, la création du musée fut ratifiée par décret ministériel. Il fallut attendre le 10 septembre 1865 pour assister à la signature de l'arrêté relatif à la création de cet établissement dénommé le Musée Industriel, Ethnographique et d'Histoire⁵⁵⁶. Il devait répondre à une double préoccupation d'éducation de la population et de mise en valeur de la colonie en s'appuyant sur « plus de 400 espèces et pièces différentes »⁵⁵⁷. Il y figure aussi bien des objets issus de l'artisanat local ainsi que des pièces d'histoire naturelle. Contrairement aux spécimens du milieu naturel aisément classés, ces objets étaient exposés selon les matières utilisées ou plus simplement sous la rubrique

⁵⁵⁵ - Capitale de la colonie du Sénégal, Saint-Louis était le premier établissement permanent français sur les côtes africaines.

⁵⁵⁶ - L'Arrêté portant création d'un Musée Industriel Ethnographique et d'Histoire Naturelle et celui relatif à la nomination du directeur de l'établissement ont été insérés dans le volet des Annexes du manuscrit.

⁵⁵⁷ - Anne Gague, « Musées et colonisation en Afrique tropicale », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol.39, 1999, p.728

« divers » avec des indications sommaires et limitées sur leurs provenances ethniques et géographiques. A l'issue du transfert des acquisitions à Dakar en 1869, le musée arrêta de fonctionner quelques années après l'opération. Une tentative de réouverture fut annoncée en 1919. Hélas, elle fut aussi infructueuse. En dépit de sa fermeture prématurée, l'établissement reste dans les annales comme « le premier musée public en Afrique tropicale »⁵⁵⁸ qui, dans les faits « s'inscrivait dans une politique publique métropolitaine plus large de mise en scène du folklore et de l'ethnographie »⁵⁵⁹. Parallèlement à cette remarquable initiative de Faidherbe et à sa brillante action coloniale au Sénégal, il n'a été relevé ni au Musée de l'Homme, ni au Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie les traces de sa collection africaine. Peut-être cette absence traduit-elle sa volonté de conserver sur place dans ce musée colonial tous les objets recueillis dans les différentes régions du Sénégal sillonnées.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que le Musée d'Ethnographie du Trocadéro n'existait pas encore au moment de la création du musée de Saint-Louis. A défaut d'un établissement pouvant accueillir les collections africaines, il est tout à fait compréhensible que Faidherbe s'investisse pour la mise en place d'une structure dans le pays où il avait passé la plus grande partie de sa carrière en tant que gouverneur. En s'appuyant sur sa biographie, on a pu remarquer que son œuvre en Afrique précéda celle de la majorité de donateurs militaires. L'analyse de l'itinéraire des collections africaines a permis de se rendre compte d'une réalité : toute grande action coloniale d'un officier n'appelle pas absolument le dépôt d'objets africains dans les musées français. Comme Faidherbe, le général Gallieni oeuvra également pour l'ouverture d'un centre dans la région qu'il administrait. Il s'agit du Musée de Tananarive à Madagascar évoqué dans sa note du 15 novembre 1897⁵⁶⁰. Faute de documents sur cette institution, il n'a pas été possible de donner la nature des objets conservés comme il a été fait pour le cas du précédent musée de Saint-Louis. Les dossiers consultés ne donnent pas non plus d'informations précises sur ce que sont devenus aujourd'hui les objets exposés autrefois à Tananarive.

Indépendamment des musées du Sénégal et de Madagascar créés dans la seconde moitié du XIX^e siècle par les officiers, on a trouvé en Côte d'Ivoire un autre exemple. Il est question du musée de l'Art africain mis en place dans la première moitié du XX^e siècle. Ce

⁵⁵⁸ - Anne Gauge, « Musées et colonisation en Afrique tropicale, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol.39, 1999, p.727

⁵⁵⁹ - Marie-Albane De SUREMAIN, « La mise en musée des cultures africaines, le musée de l'IFAN » in Sophie DULUCQ, Colette ZYTNIKI (dir.), *La colonisation culture dans l'empire français, Outre-Mers*, 2^eme semestre 2007, p.152

⁵⁶⁰ - Arch Nat. Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840 : Le général Gallieni, Tananarive, le 15 novembre 1897.

n'était pas une création d'un militaire. En revanche, son ouverture est liée à un long processus marqué par la contribution des officiers. Pour ce faire, on entend mettre en relief leur intervention pour empêcher, en quelque sorte, l'exode massif des objets africains vers les pays européens, en l'occurrence la France. Même si leurs transferts furent encouragés et officiellement favorisés par les organismes publics et privés pendant la colonisation de l'Afrique, on assiste, avec ce phénomène, à un tournant décisif de l'histoire des collections africaines après la conquête militaire du continent et plus précisément au moment de l'élaboration des structures administratives. Compte tenu de ce facteur, il est évident que les principaux acteurs de ce mouvement furent les officiers administrateurs. Parmi eux, on retrouve les commandants de cercles. C'est donc à juste titre que Gallieni a précédemment insisté sur leur fonction en matière de collectes d'objets africains. Chargés de faciliter les recherches dans les territoires soumis à leur contrôle, ils jouaient un rôle déterminant dans ce domaine en incitant leurs administrés à acquérir, le plus possible, les collections africaines amassées par des amateurs et n'ayant pas été envoyées en France. Les uns préparaient le terrain en fournissant aux voyageurs les indications nécessaires sur les lieux où se trouvaient les échantillons, les autres n'hésitaient pas à les recueillir eux-mêmes. Les divers objets rassemblés étaient généralement mis à la disposition des gouverneurs qui décidaient de leur sort. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les articles fournis à Hubert Deschamps⁵⁶¹ lui avaient permis d'ouvrir en 1941 «Le Musée de l'art africain ». En dehors du précieux concours des commandants de cercles, l'enrichissement de sa réserve s'est opéré, entre autres, grâce à la contribution du sculpteur Pierre Meauzé, lui aussi, attiré par les sujets africains, suite à un séjour de huit années en Afrique occidentale où il parvint à réunir des trésors en bronze et en terre cuite. Sa rencontre avec Deschamps eut lieu à Abidjan lors d'un séjour inscrit dans le cadre d'une mission organisée par le gouvernement général de l'AOF.

Concernant la nature des objets exposés, Madeleine Rousseau⁵⁶² affirme que le

⁵⁶¹ - Ancien élève de l'Ecole Coloniale et fondateur du Centre d'études indigènes en Côte d'Ivoire, Hubert Deschamps (1900-1979) connut une carrière marquée par sa nomination au poste de gouverneur de 3^{ème} classe des Colonies. Il se distinguait d'autres gouverneurs de l'époque par l'intérêt porté à l'anthropologie comme le montre le sujet de sa thèse fondée sur la géographie, l'histoire et les coutumes de la population de Madagascar où il fut administrateur de 1926 à 1936. Au-delà de cette région, il s'intéressa aux divers aspects de l'histoire de l'Afrique dans son ensemble et a fait preuve d'un grand talent d'historien. Outre son ouvrage sur *l'Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des archipels* (1970), il a multiplié des publications sur l'Afrique dont *Les institutions politiques de l'Afrique* (1962), *Les religions de l'Afrique noire* (1970).

⁵⁶² - Madeleine ROUSSEAU, « Pour des musées d'art nègre en Afrique », *Le Musée vivant*, numéro spécial consacré aux problèmes culturels de l'Afrique noire, 1948, pp.81-83. Selon cet auteur, les collections du musée renferment des armes (Absence d'informations sur le type d'armes concernées), des tambours, des poteaux et des portes de cases sculptés, des masques de danses, des statues et des poteries funéraires, des bijoux d'or provenant des anciens trésors des chefs, des poids de bronze pour peser la poudre d'or au nombre de 700, des poulies de métier à tisser et des marteaux à musique.

musée conservait des pièces de toutes les techniques. De ce fait, le plateau d'exposition attirait de nombreux visiteurs soucieux de découvrir les différentes facettes de la civilisation africaine. Au fil du temps, il accueillit les dons de bonnes volontés. En collaborant avec la population locale qui concourrait au développement de cette institution, celle-ci avait su trouver le moyen d'enrichir sa réserve. En moins d'un an et demi, elle avait pu réunir près de trois milles articles représentant les divers peuples (Baoulé, Gouro, Dan, Man, Guerzé, Sénoufo, Mossi, Lobi, Bobo, Attié...) de la Côte d'Ivoire. En raison de la richesse de ses acquisitions, elle fut considérée comme le premier musée d'art nègre.

Par ailleurs, d'autres centres de conservation ouvrirent leur porte après la proclamation des indépendances des pays africains. On privilégie le choix du Musée national du Tchad⁵⁶³ créé dans la seconde moitié du XX^e siècle. Cet établissement présente quelques particularités par rapport aux précédents musées. Compte tenu de la période de sa création, on ne peut pas parler d'un musée colonial. Il porte néanmoins l'empreinte d'un officier colonial, le colonel Jean Chapelle⁵⁶⁴ et de Jean-Paul Lebeuf⁵⁶⁵, élève de Griaule, explorateur, fonctionnaire au CNRS et donateur au Musée de l'Homme. En dépit de leur différence professionnelle, ces coloniaux avaient contribué à l'enrichissement ethnologique du musée de N'Djamena. La diversité de ses acquisitions représente aujourd'hui la richesse du patrimoine tchadien. L'analyse de sa collection prévue en février 2007 n'a pas pu avoir lieu en raison du

⁵⁶³ - C'est lors d'un colloque organisé en Afrique de l'Ouest (Bénin, Ghana, Togo) en novembre 1991 sur la problématique « Quels musées pour l'Afrique ? » que le directeur du musée National de N'Djaména a présenté les événements qui ont marqué l'histoire de l'établissement. Dans son discours, il n'a malheureusement pas fait allusion à la nature des objets stockés dans les réserves. Les objets présentés sur son plateau d'exposition sont réparties dans cinq salles : Salle d'ethnographie (objets traditionnels de différentes ethnies du Tchad : instruments de musique, parures, outils de chasse, de pêche, de guerre), salle d'histoire et de costumes traditionnels (costumes de souverains des anciens royaumes du Tchad tels que le Kanem et le Baguirmi, des arbres généalogiques, des familles dynastiques, des monarchies soudaniennes et sahéliennes), salle de préhistoire et protohistoire (vestiges préhistoriques datant du paléolithique, du néolithique et de l'âge de fer : pointes de flèches, reproduction des gravures rupestres de la région de Tibesti, peintures rupestres de la région de l'Ennedi, des fragments de crânes et de squelettes...), la salle d'économie (instruments aratoires de différentes régions du Tchad : outils à tisser, ustensiles de pêche, des statistiques et des échantillons des productions des industries nationales) et la salle d'archéologie (objets d'art sao, poteries, objets en bronze datant du V^e siècle, pipes, labrets, bracelets, urnes funéraires, monnaies en terre cuite, pendentifs, poids de filets, des représentations humaines et animales).

⁵⁶⁴ - Au départ du colonel Jean Chapelle du Tchad en 1974, le musée national du Tchad renfermait plus de 8000 pièces représentant les diverses régions et ethnies de ce pays. En dépit de l'action coloniale de cet officier, on constate que sa biographie ne figure ni dans *Les grands soldats coloniaux*, ni dans le *Dictionnaire de la France Coloniale* contrairement aux grandes figures militaires telles que Faidherbe et Gallieni. Il fallut approfondir les recherches pour retrouver son portrait présenté par Bernard LANNE, « Jean-CHAPELLE (1905-1986) » in Robert CORNEVIN, *Hommes et Destins : dictionnaire biographique d'Outre Mer*. T.VIII. Gouverneurs-Administrateurs, magistrats, op.cit, pp.74-75 : « Né à Sète en 1905, Jean Chapelle fut admis à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. A sa sortie, il fut affecté dans l'infanterie coloniale et entama une carrière qui – à de rares exceptions près, se déroula dans les régions sahariennes et sahéliennes de l'Afrique : Niger, Soudan français (aujourd'hui Mali), Mauritanie... ».

⁵⁶⁵ - Formé à l'Ecole pratique des hautes études et au Collège de France, Jean-Paul Lebeuf fréquenta également l'Institut de géographie et l'Institut d'art et d'archéologie.

déclenchement de la guerre civile. Contrairement aux musées du Sénégal et de Madagascar, on en sait davantage sur son historique. En effet, son siège n'est autre que l'ancienne habitation des gouverneurs. Il avait abrité la mairie de Fort-Lamy jusqu'à 1960 avant d'accueillir le musée national en 1962⁵⁶⁶, deux ans après la proclamation de l'indépendance du Tchad.

Peut-on considérer cette transformation comme le produit d'un pur hasard ou un exemple symbolique pour mettre en valeur l'action coloniale dans le domaine de la conservation des objets en Afrique ?

Cette illustration laisse supposer que l'intégralité des collections africaines des explorateurs ne fut pas systématiquement envoyée en France. Le cas des musées déjà évoqués ne remet pas en cause cette idée. Outre le Sénégal, Madagascar, la Côte d'Ivoire et le Tchad, il n'est pas à exclure que d'autres officiers aient multiplié de telles initiatives dans d'autres régions africaines, même si la méconnaissance de l'historique de la plupart des musées africains ne permet pas d'affirmer cette hypothèse. Avec ces exemples, on retient que l'histoire de l'Afrique a été marquée par l'apparition des musées. En revanche, les conditions et les motifs de leur création ainsi que les thématiques développées sont susceptibles d'évoluer d'une époque à l'autre ou d'un établissement à l'autre. Pour les musées créés par Faidherbe et Gallieni, la documentation relative à ces institutions met en évidence les initiatives de ces officiers sans toutefois donner des précisions sur ceux qui avaient contribué à l'enrichissement de leurs collections. Cette constatation n'empêche tout de même pas de supposer une éventuelle intervention indigène dans ce processus. On pense ici à l'apport des soldats noirs qui accompagnaient les militaires lors de leurs séjours en Afrique. A ce titre, on peut prendre en exemple les fidèles compagnons de Faidherbe comme Alioun Sal et Bou El Mogdad. Si ces Africains étaient à leurs côtés durant leurs déplacements, il est probable qu'ils participaient aux collectes des articles sollicités. Si cette hypothèse n'est pas rejetée, on constate cependant que leurs noms n'apparaissent nulle part dans les registres des musées français fréquentés. Comme ces établissements, ceux de l'Afrique contiennent des œuvres issues de la conquête coloniale. Il convient de noter que les motivations de leurs conservateurs peuvent être différentes de celles de la France. Compte tenu du nombre limité de musées ouverts dans les anciennes colonies françaises et dans le souci de procéder à une étude comparative, il est souhaitable d'élargir l'étude sur les centres de conservation ouverts par d'autres puissances coloniales, notamment le Portugal, l'Angleterre et la Belgique.

⁵⁶⁶ - Cette transformation a été officialisée par décret n°180/PR/EN du 6 octobre 1962 créant les annexes du musée national dans les villes de Sarh et Abéché.

Il importe de relever que la création des musées durant la conquête coloniale de l'Afrique n'était pas un monopole exclusif de la France. D'autres pays européens emboîtèrent ses pas. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les Britanniques et les Portugais avaient ouverts dans leurs colonies des musées de sciences naturelles ou d'histoire de la colonisation européenne. On assiste à l'apparition des premiers musées au Congo belge dans l'entre-deux-guerres marquée, par ailleurs, par la diversification des collections. Ainsi les expositions ethnographiques, archéologiques et historiques se développaient-elles en dépit de la prédominance des musées d'histoire naturelle (géologie, minéralogie, zoologie). Comme le cas du précédent Musée de Saint-Louis, la conservation et l'étude des acquisitions de ces établissements devaient permettre la mise en valeur des territoires conquis. Rassemblées en 1904, les premières pièces du musée d'Entebbe en Ouganda renfermaient, par exemple, les minéraux exploitables. Outre cette possession anglaise, il existe également ce type de musées dans les colonies portugaises comme le Mozambique abritant le musée géologique Feire de Andrade, à Maputo. Son objectif était de montrer aux prospecteurs et aux explorateurs les diverses espèces de minéraux qui pouvaient les aider dans leurs activités minières. Parallèlement à la démarche de la France, la décision de créer un musée dans les colonies britanniques et portugaises relevait le plus souvent « d'associations scientifiques ou de départements administratifs compétents »⁵⁶⁷. A titre indicatif, la création du musée de Bulawayo en Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe) fut une initiative conjointe de la Chambre des mines et de l'Association scientifique de Rhodésie.

Après la conquête de l'Afrique, celle-ci était entrée dans une phase de décolonisation matérialisée dans la seconde moitié du XX^e siècle par la proclamation des indépendances des anciennes colonies françaises dans les années 1960⁵⁶⁸. Ironie du sort, cet événement va être marqué par un net développement des musées⁵⁶⁹ nationaux ou publics. Cette tendance a été

⁵⁶⁷ - Anne GAUGUE, « Musées et colonisations en Afrique tropicale », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol.39, 1999, p. 729

⁵⁶⁸ - Les années 1960 étaient marquées par une vague de proclamations d'indépendance des anciennes colonies françaises : Bénin, Burkina-Faso, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Mali, Sénégal, Tchad.

⁵⁶⁹ - L'accession de la plupart des anciennes colonies françaises à l'indépendance dans les années 1960 a été accompagnée par l'ouverture d'une multitude de musées en Afrique : Musée d'art africain Cheick Anta Diop de Dakar au Sénégal (1961), Musée National du Burkina à Ouagadougou (1962), Musée national tchadien à N'Djaména (1962), Musée national des arts et traditions à Libreville au Gabon (1963), Musée national de Brazzaville au Congo (1965), Musée Barthélémy Boganda de Brangui en Centrafrique (1966), Musée ethnographique de Porto-Novo (1966) et Musée d'histoire de Ouidah (1967) au Bénin. D'autres musées ouvrirent leurs portes dans les années 1980. Il y a, par exemple, le Musée régional de Zinder au Niger (1987), le Musée national de Bamako et le Musée du Sahel de Gao fondés en 1981 au Mali.

relevée par Anne Gaugue⁵⁷⁰. A ces établissements s'ajoutent les musées privés construits grâce aux initiatives des populations avec le fréquent appui des chercheurs européens. Deux exemples éloquentes peuvent être cités en Centrafrique : le musée Baya de Bouar et celui de Bangassou (1969) furent ouverts respectivement avec le concours des chercheurs français Pierre Vidal et Eric de Dampierre, ancien directeur du laboratoire d'anthropologie à l'Université de Nanterre.

La problématique sur la représentation de la colonisation dans les musées africains fut abordée lors d'un colloque organisé en 1981 à Gao⁵⁷¹ au Mali sur leur rôle dans les régions sahéliennes. Malgré les indépendances des pays africains, il apparaît l'idée que les établissements fondés ont tendance à laisser une place importante à l'évocation de la colonisation au point que celle-ci se reflète sur leurs approches. Il n'est donc pas surprenant que la majorité d'entre eux disposent d'un espace sur l'histoire coloniale. Ce thème n'est pas traité dans son ensemble en considération de ses multiples facettes. Ainsi, ils se contentent de présenter quelques aspects de la question en fonction de leurs centres d'intérêt minutieusement analysés par Anne Gaugue⁵⁷². La notion de l'unité est privilégiée sur les plateaux des établissements comme le Musée ethnographique de Porto Novo au Bénin et le Musée de Korhogo en Côte d'Ivoire. Paradoxalement, la diversité culturelle et ethnique reste une réalité incontestable dans ces pays. Le Musée de Gorée au Sénégal, quant à lui, insiste sur le rôle des tirailleurs sénégalais alors que le Musée de Kinkala au Congo, le Musée Maji-Maji et le Musée d'Iringa en Tanzanie mettent en valeur la thématique des guerres coloniales en se focalisant sur les résistances africaines. Celui de Dar es-Salaam en Tanzanie se focalise sur la

⁵⁷⁰ - Anne GAUGUE, *Les Etats africains et leurs musées. La mise en scène de la Nation*, op.cit, pp.207-213. Outre cette remarque, l'auteur présente dans son ouvrage une liste exhaustive des musées existant dans la plupart des pays africains, qu'ils soient francophones ou anglophones. Il est possible d'en extraire d'intéressantes informations sur l'évolution de la muséologie en Afrique. Sur le plan numérique, il apparaît que le nombre de musées anglophones est nettement supérieur aux établissements francophones. En 1997, elle relève moins de cinq musées dans la plupart des pays de l'Afrique centrale (Tchad, Niger, Centrafrique, Guinée Bissau...) alors que de nombreux pays anglophones (Namibie, Mozambique, Nigeria...) en comptent plus d'une dizaine.

⁵⁷¹ - Le choix de Gao pour accueillir ce colloque est sûrement lié aux raisons historiques. En effet, Gao fut fondé au temps de l'empire songhaï. Il n'a été conquis par l'Empire du Mali qu'en 1325. En marge de vives discussions sur la place de la colonisation dans les expositions des musées, la plupart des participants n'avaient pas contesté l'existence entre ce fait historique et le choix de cette ville.

⁵⁷² - Anne GAUGUE, *Les Etats africains et leurs musées. La mise en scène de la nation*, op.cit, p.69 : « Dans 65% des musées, il s'agit de la lutte contre les Européens, soit au XIX^e siècle (dans 38% des cas), soit au moment des indépendances (27%) ; 20% exposent sur la vie quotidienne à l'époque coloniale et 15% l'instauration des régimes coloniaux par la signature des traités ». Concernant la nature d'objets conservés, l'auteur note que sur 58 des musées inaugurés à l'issue de la vague des indépendances, 55 renferment des collections ethnographiques. Il a été décelé sur le plateau d'exposition du Musée d'art africain de Dakar une importante collection d'objets de culte hors usage provenant de l'ethnie sénoufo et recueillis en 1958 lors de la désacralisation d'un enclos d'initiation dans la région de Khorhogo en Côte d'Ivoire. Dans l'ensemble, les musées africains ont tendance à attribuer aux objets qu'ils conservent un certain nombre de statuts : statut de document historique, de témoin ethnographique ou d'œuvre d'art.

colonisation britannique illustrée par quelques portraits de gouverneurs tandis que le Musée de Banjul (Gambie) en expose pour résumer l'époque coloniale. Au Nigeria, on a trouvé aussi dans l'enceinte du *Old Residency Museum*⁵⁷³ à Calabar des photos de cette période ainsi que divers objets (fusils, meubles...) utilisés par les colons.

Il va sans dire que l'orientation thématique de ces musées africains va avoir de l'influence sur le mode de classification de leurs collections. En général, ils optent pour un classement thématique des objets. Celui fondé sur les critères ethniques ou géographiques n'est pas à l'ordre du jour. Comme ces établissements, les musées français tels que le Musée du Quai Branly, le Musée de l'Armée et le Musée africain de Lyon s'efforcent de conserver les traces du passé colonial ainsi que certains trésors du patrimoine culturel africain malgré les bouleversements (colonisation, proclamation des indépendances, conflits internes...) ayant marqué l'histoire de l'Afrique.

⁵⁷³- Le *Old Residency Museum* a ouvert ses portes en 1986 dans l'ancien siège de l'administration consulaire britannique.

DEUXIEME PARTIE

**L'EXPLORATION DES COLLECTIONS ETHNOLOGIQUES AFRICAINES PAR
LES OFFICIERS COLONIAUX**

INTRODUCTION

Considérés comme des structures où l'on trie, les musées forment un cadre idéal de conservation des objets africains hérités de la colonisation. L'appréciation de ceux-ci varie en fonction des époques et des institutions qui les accueillent. En dehors de cette préoccupation, on se rend très vite compte que la définition du mot « objet » pose problème et reste difficile à cerner car elle varie selon les époques et les disciples. C'est pourquoi, il est nécessaire de le réexaminer sous plusieurs angles. Cette démarche incitera à établir dans les prochains paragraphes une distinction entre l'objet ethnographique et l'objet témoin. Alimentant de nombreux débats, ces définitions invitent à la prudence lorsqu'il s'agit de discuter du sens des mots des disciplines qui s'y rapportent comme l'ethnographie et l'ethnologie. Il en est de même pour la définition des termes comme l'art et les arts premiers dont la conception n'a cessé d'évoluer et dont l'interprétation actuelle peut être bien éloignée des théories qui prévalurent dans les siècles précédents. Face à cette terminologie, il est nécessaire de faire appel à un lexique inscrit dans le cadre de l'étude du thème de recherche pour éviter de se perdre dans les généralités.

Compte tenu du rapport entre les musées et leurs collections, il faut aborder la question des premières acquisitions en France avant de s'attarder sur la présentation de ces centres ainsi que sur celle de leurs différentes fonctions. Dans l'optique de remonter aux origines de ce qui représente aujourd'hui les musées, il est nécessaire de s'intéresser au préalable aux structures qui fonctionnaient bien avant leur création.

En France, le souci de conservation des objets venus d'horizons étrangers ne datait pas de la fin du XIX^e siècle où de nombreux articles africains furent enregistrés. Déjà au début de l'Empire, les gens aisés collectionnaient, par exemple, des statuettes et des peintures venues d'Egypte. « Il faudrait remonter bien loin dans le passé de la monarchie pour trouver les premières traces de ces collections royales de raretés, de singularités, de curiosités ... »⁵⁷⁴. Les acquisitions royales étaient essentiellement composées d'objets exotiques obtenus grâce aux dons des ambassades ou à ceux des missions diverses revenant de lointains voyages. Au XVIII^e siècle, ces articles étaient choisis en fonction de leur rareté. Parmi les pièces présentées au Roi, il ne conservait généralement que les plus précieuses comme les ustensiles et les bijoux de l'Orient, ou de l'Inde. Ces produits furent placés dans des lieux spéciaux

⁵⁷⁴-Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.5

désignés sous le nom de cabinets de curiosités⁵⁷⁵. Le docteur Ernest-Théodore Hamy et Yves Laissus⁵⁷⁶ ont examiné l'évolution de ces institutions.

C'est surtout sous le règne de François Ier (Roi de France : 1515-1547) que se développa le phénomène des cabinets de curiosité. Dans sa démarche, il décida de mettre en place un cabinet spécial pour recueillir les "curiosités proprement dites"⁵⁷⁷. A cet effet, il envoya des voyageurs à la découverte de nouvelles terres. Ces derniers empruntaient surtout la voie maritime pour se lancer dans cette aventure. A l'issue de leur périple, ils lui rapportèrent divers objets. Henri IV (Roi de France : 1589-1610) suivit les pas de son prédécesseur et entra en possession d'importants produits exotiques. Les missions scientifiques, quant à elles, ne virent le jour que sous Louis XIV (Roi de France : 1643-1715). A cette période, il est possible d'évoquer l'apparition des premiers musées français. Sous son règne, ce Roi réceptionnait généralement des spécimens en provenance de l'Amérique, mais c'est surtout sous Louis XVI (Roi de France : 1774-1791) que furent constituées les premières collections ethnographiques.

La tendance à créer les cabinets de curiosité ne se limitait pas seulement à la France. Répandu dans toute l'Europe occidentale, ce phénomène était lié au développement de grands voyages sous la Renaissance. A l'époque, les articles collectés devaient servir à "comprendre l'agencement du monde et de la nature"⁵⁷⁸. Autrement dit, les acquisitions pouvaient permettre de trouver une explication au fonctionnement de l'univers. A partir du XVI^e siècle, de nombreux naturalistes s'impliquèrent dans cette œuvre en observant la nature et en collectionnant les échantillons extraits de cet environnement. A la fin du XIX^e siècle, les données avaient changé avec la multiplication des voyages de découvertes. Désormais, les collectionneurs ne se contentaient plus de dresser l'inventaire des produits de la nature. En revanche, ils s'efforçaient d'élargir leur champ d'investigation. Ainsi apparut-il dans les cabinets de curiosités des collections ethnologiques dont les traces s'effacèrent très vite. En dépit de cette situation, ces cabinets ne disparurent pas pour autant en France. Bien au contraire, ils connurent plusieurs siècles d'existence, y compris le XX^e siècle. Souvent, ils ont été suivis par les muséums d'histoire naturelle considérés d'ailleurs comme leurs héritiers.

⁵⁷⁵ - L'appellation de « cabinet de curiosités » ou « cabinet de singularitez », décelée dans les écrits du XVI^e siècle, représente un véritable programme. Ce phénomène est également désigné dans d'autres langues sous le nom de « muséum ».

⁵⁷⁶ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, 322p. Yves LAISSUS, « Les cabinets d'histoire naturelle » in René TATON (dir.), *L'Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 1964, pp.659-670

⁵⁷⁷ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.6

⁵⁷⁸ - Josette RIVALLAIN, « Collectes et collections ethnologiques : une histoire d'hommes et d'institutions », *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, T.88, n°332-333, 2001, P.18

« Ces musées, aux lointaines racines, restent le reflet des habitudes, des goûts, des préoccupations et des choix politiques lors de différentes étapes de notre histoire »⁵⁷⁹.

Dans les faits, les motifs premiers des cabinets de curiosités consistent à « amasser, isoler, ordonner »⁵⁸⁰. Ces espaces dont l'historiographie est largement décrite par Patrick Mauries⁵⁸¹ n'avaient pas à l'origine une structure appropriée en tant que telle. En général, ils n'occupaient qu'un simple espace sur un mur ou dans un coin de meuble. Il est possible d'y repérer des objets comme les tableaux, les pièces provenant des pays lointains et celles relatives à la nature ainsi que des meubles particuliers. « La mode des cabinets a gagné tous les milieux, toutes les classes de la société française : famille royale et monde de la cour, grands seigneurs de la capitale et des provinces, ministres et hauts fonctionnaires, magistrats et gens de robes, militaires, ecclésiastiques, artistes, négociants et hommes d'affaires »⁵⁸². On remarque une nette dominance numérique des hommes les plus nantis. Cette réalité changea avec la Révolution Française de 1789. Elle eut une grande influence sur le domaine culturel en y apportant une bouffée d'oxygène. Dorénavant, tout le peuple français, sans distinction de classes sociales, pouvait gérer ces espaces. Le recueil des objets n'était plus un domaine réservé à un milieu donné. Ainsi, « D'importants hommes de science, naturalistes, médecins, apothicaires...rassemblent également les collections d'histoire naturelle. Ces collections sont alors des matériaux de travail plus que de simples objets de curiosité et profitent davantage à l'étude qu'à la vanité du collectionneur »⁵⁸³. Les efforts du gouvernement ont préparé le terrain à ce mouvement. L'Etat prit un certain nombre de mesures visant au regroupement et surtout à la redistribution des collections. Celles-ci provenaient majoritairement des biens des riches émigrés qui avaient dû quitter la France au moment de la Révolution. Pour répertorier ces biens, le gouvernement demanda à l'automne 1789 aux comités des administrations départementales de dresser la liste de toutes ces richesses quelle que soit leur nature. Le résultat de l'inventaire n'était pas exhaustif, toutefois, les objets enregistrés devaient servir à l'instruction et à la formation. Les principales œuvres étaient centralisées à Paris tandis que

⁵⁷⁹ - Josette RIVALLAIN, « Les collections ethnographiques des muséums » in *Collection ethnographique de Côte d'Ivoire. L'esprit et la matière*, Paris, Somogy Editions d'Art, 2007, p.26

⁵⁸⁰ - Patrick MAURIES, *Cabinets de curiosités*, Paris, Gallimard, 2002, p.24

⁵⁸¹ - Patrick MAURIES, *Cabinets de curiosités, op.cit.*, p.7 : « L'histoire des cabinets de curiosités est d'abord celle d'une poignée de figures mangées d'ombres, dispersées aux quatre coins de l'Europe baroque. John Tradescant ou Elias Ashmole à Oxford, Ulisse Aldrovandi et Manfredo Settala à Milan, Lodovico Moscardo à Verone, Ferdinando Cospì à Bologne, le père Molinet à Paris, Nicolas Pereisc à Aix-en-Provence, Oleaus Worms à Copenhague, Leonhard Fuchs ou Konrad Gessner à Bâle et à Zurich et quelques autres enfin qui nous reviennent des tréfonds de l'histoire dans un tumulte d'objets ».

⁵⁸² - Yves LAISSUS, « Les cabinets d'histoire naturelle » in René TATON (dir.), *L'Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e siècle, op.cit.*, p.664.

⁵⁸³ - Yves LAISSUS, « Les cabinets d'histoire naturelle » in René TATON (dir.), *L'Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e siècle, op.cit.*, p.664

les secondaires furent distribuées dans les départements. Parallèlement, une autre répercussion fut la multiplication des sociétés savantes et l'apparition d'innombrables courants de pensées pendant le siècle des Lumières. Sur le plan littéraire, par exemple, il a été particulièrement marqué par l'exotisme. Ce thème incitait de nombreux voyageurs à se lancer dans la découverte de nouveaux horizons et à y récolter toute sorte d'objets qu'ils rapportaient ensuite en France.

En s'interrogeant sur les éventuelles traces des objets africains dans les cabinets de curiosité, on s'aperçoit qu'au moment de la découverte des côtes africaines et du commerce triangulaire, peu d'articles furent rapportés dans ces établissements, à l'exception des ivoires afro-portugais qui y trouvèrent une place de choix. Entre 1759 et 1789 figura dans la collection du négociant Denis Fayolle un masque d'initiation de Casamance dont on ignore les conditions d'acquisition. Après la Révolution, cet objet fut reversé à la bibliothèque de Versailles. Il est difficile de retrouver un tel exemple avant la fin du XIX^e siècle où se poursuivaient d'ailleurs les mêmes habitudes des voyageurs que ceux des siècles précédents. Ainsi les explorateurs de retour d'Algérie où la France est présente depuis 1830 rapportaient-ils en métropole les premiers fonds renfermant une multitude d'armes blanches et d'armes défensives. En raison de la pureté de leurs formes et l'originalité des matériaux utilisés pour leur fabrication, ces articles attisaient la curiosité des voyageurs. Cependant, dans le fond, ils donnaient une image partielle de la culture matérielle des peuples africains. Comme le cas des objets rapportés de l'Algérie, les pièces africaines enregistrées en France du XV^e au XVIII^e siècle furent appréciées essentiellement pour la valeur de leur matériau et la richesse de leur décoration. Il fallut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour assister à la multiplication des preuves de cette culture en métropole. La ruée européenne vers l'Afrique ne fit qu'accentuer le mouvement dans le dernier quart du siècle où les explorateurs, toutes professions confondues, rassemblaient durant l'expansion coloniale une diversité d'articles. Concernant l'esprit de collectes de ces voyageurs du XIX^e siècle, il est jugé légitime de préciser qu'il ne s'éloignait pas de celui des voyageurs des siècles précédents. Ce qui n'exclut pas que la nature des acquisitions et leurs lieux de conservation diffèrent d'une époque à l'autre. Dès le XVI^e siècle et le XVII^e siècle, voire le XVIII^e siècle, les voyageurs et les missionnaires rapportaient de leurs périples des objets (usuels, guerriers et religieux). Plus que de simples souvenirs de leurs pérégrinations, ils représentaient des preuves tangibles de leurs récits et étaient destinés à rejoindre dans les cabinets de naturalistes ou les bibliothèques, les animaux, les pierres... provenant d'autres voyages et d'autres lieux. Les mêmes habitudes se poursuivaient au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Il existe, par exemple, au Muséum

d'Histoire Naturelle de Bordeaux les collections acquises durant plus de deux siècles. La plus ancienne fut enregistrée en 1751 et la plus importante, en 1791. Il s'agit de la collection Journu dont l'entrée dans les fonds publics remontait à 1804 et le transfert à Bordeaux, en 1862. Grâce à la participation de nombreux donateurs à l'enrichissement de la réserve du Muséum, il renfermait des milliers de spécimens. Ses fonds provenaient des achats, dons ou legs, des collections d'Outre-Mer puis des dépôts régionaux ayant trait à la zoologie, l'ostéologie, la paléontologie, la géologie.

Comme tenu du thème de la recherche, celle-ci est sollicitée d'un point de vue ethnologique. Aborder la question des collections africaines conservées dans les musées français conduit, par ailleurs, à l'étude du statut de leur régime juridique. Les différentes facettes de cet aspect ont été examinées par Françoise Chatelain et Pierre Taugoureau⁵⁸⁴. Compte tenu de la formulation du sujet, il est nécessaire de s'interroger sur la définition du concept du musée, sur l'histoire de la muséologie et de l'ethnologie française.

« Concrètement, le musée travaille avec des *objets* qui forment des *collections* »⁵⁸⁵. Le concept du musée évolue au cours de l'histoire. Existait sous la forme latine (*museum*) et italienne (*museo*) au XV^e siècle pour désigner une collection, un ensemble d'objets de nature artistique ou culturelle, ce terme apparaît en France dans le même usage vers 1560. Il désigne à l'origine la « maison de campagne que le prévôt de Paris, Antoine Duprat, fait installer à Vanves par l'humaniste florentin Gabriel Simeoni »⁵⁸⁶. En dépit de cet éclaircissement, il n'est pas facile de définir ce concept du fait de la diversité de ses caractéristiques : le musée a vocation à être comme « tout établissement permanent créé en vue de conserver, étudier, exposer, pour la délectation et l'éducation du public, des collections d'objets d'intérêt artistique, scientifique et historique »⁵⁸⁷. Ainsi se dégagent plusieurs notions comme :

- La permanence de l'établissement : Cette notion est indispensable pour l'accomplissement de la mission de conservation et suppose une salle d'exposition.
- L'ouverture au public : Le musée a le rôle d'exposer, de présenter au public ses acquisitions. Dans la plupart des cas, celles-ci sont inventoriées, classées ou même utilisées pour des recherches scientifiques. Cette perception des choses renvoie à son

⁵⁸⁴ - Françoise CHATELAIN, Pierre TAUGOUREAU, *Œuvres d'art et objets de collection en droit français*, *op.cit.*, 218p

⁵⁸⁵ - André DESVALLEES, François MAIRESSE, (dir), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p.20

⁵⁸⁶ - Edouard POMMIER, « Le problème du musée à la veille de la Révolution », *Les cahiers du Musée Girodet*, n°1, Montargis, 1989, p.8

⁵⁸⁷ - André GOB, Noémie DROUGUET, *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, 2004, 239p

double rôle : celui d'être un lieu de recherche et un cadre de conservation.

- L'intérêt général : A l'origine, le musée n'a pas un but lucratif. Sa mission première consiste à être au service de la société toute entière.
- La conservation et l'exposition des collections : Celles-ci constituent en quelque sorte le noyau central des musées. C'est à ce titre qu'elles alimentent leurs rayons. D'ailleurs, les premiers musées résultent de la transformation des acquisitions rassemblées par des souverains ou des particuliers. Partant, l'étude d'une institution muséale implique d'une manière ou d'une autre celle de l'histoire des articles qui y figurent. De ce fait, ceux-ci peuvent être considérés comme la base de tout musée. Cela explique l'existence d'un lien étroit entre ces deux éléments. Ce rapport est tel que dans certaines situations, on résume le musée à sa collection.

Cette tendance à l'assimilation apparaît dans la définition du musée énoncée dans le *Journal Officiel* : “ Est considérée comme musée, au sens de la présente loi, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ”⁵⁸⁸. Si on se réfère aux époques passées, certains aspects permettent de les différencier.

Au cours du XIX^e siècle, siècle de musée par excellence, se produit une nette diffusion des musées à travers l'Europe. Ainsi assiste-t-on à l'apparition de trois types de centres de conservation qui varient en fonction de la nature de leurs fonds :

- Les musées d'art : Ces établissements rassemblent des peintures, sculptures, antiquités, moulages issus généralement des grandes collections privées. Ils sont majoritaires et sont marqués par leur élitisme. A l'inverse, les musées locaux sont mis en place dans plusieurs pays d'Europe à l'initiative des sociétés savantes.
- Les musées de sciences naturelles ou muséums : Dans cette branche d'établissements, les uns exposent des spécimens naturalisés, des fossiles, des cristaux et des roches, des herbiers, des planches illustrées ; les autres, des plantes et des animaux vivants : jardins botaniques et ménageries. Il faut noter que ces institutions ne conservent pas exclusivement ces pièces d'histoire naturelle. Il est possible d'y retrouver des traces de collections d'ethnographie africaine comme celles gardées au Muséum d'histoire naturelle de Besançon, de Toulouse ou de la Rochelle. C'est d'ailleurs cette raison qui explique l'évocation régulière de ce type d'établissements. L'historique de ceux-ci ainsi que la nature des acquisitions provenant de l'Afrique ont été largement décrites par Josette

⁵⁸⁸ - Loi du 4 janvier 2002. *Journal Officiel* du 5 janvier 2002, p.305

Rivallain⁵⁸⁹.

- Les musées d'histoire : En nombre plus réduit, ils regroupent principalement des galeries de portraits et de tableaux historiques.
- Les musées ethnographiques : Le musée qualifié d'ethnographique apparaît en France en 1878 avec la création du Musée d'Ethnographie du Trocadéro suite à l'Exposition Universelle organisée la même année. Avec l'ouverture de cet établissement, l'ethnographie semblait surtout s'orienter vers la description des productions matérielles extra-européennes.

En s'inscrivant sur le registre des musées d'ethnographie, le musée du Trocadéro s'écarte de la conception des musées coloniaux. Parallèlement à ceux créés par Faidherbe et Gallieni en Afrique vers la fin du XIX^e siècle, on voit se développer en France d'autres centres accueillant des objets provenant des colonies. Il faut souligner que leur création s'inscrivait dans la définition de la colonisation culturelle de la métropole. A l'époque, la France ne cachait pas son intention de multiplier sur le territoire national des musées à but lucratif et érigés en de véritables institutions publiques de soutien au commerce national et international à l'instar des établissements similaires existant dans d'autres pays. En Europe, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique (Anvers, Liège...) en disposaient. Ouvert en 1882, le musée de Bruxelles devenait une sorte de modèle pour la France. Aux Etats-Unis, on retrouve de telles structures, par exemple, à Philadelphie et à Harlem⁵⁹⁰. Quel que soit le continent, tous ces pays utilisaient les musées comme un moyen idéal pour relancer le commerce. Dans l'optique de stimuler l'activité sur l'ensemble de la métropole, le ministère de Commerce français emboîta les pas de ces Etats en lançant un vaste débat sur la nécessité de créer des musées commerciaux. En 1883, le ministre du Commerce, Hérisson, envoya une circulaire à toutes les chambres de commerce pour les consulter sur l'opportunité d'ouvrir soit un à Paris, soit une multitude dans les autres grandes villes. Les instances consultées se rallièrent majoritairement à la seconde proposition et une commission fut d'emblée nommée par le ministre pour étudier les conditions d'application d'un tel projet. Suite à ses travaux, elle entérina et encouragea cette option dans un rapport rendu public en mars 1884. Les provinces françaises mirent alors en exécution cette décision et on assiste à la création des

⁵⁸⁹ - Josette RIVALLAIN, « Les collections africaines des muséums d'histoire naturelle », *La lettre de l'OCIM*, n°91, janvier-février 2004

⁵⁹⁰ - Moins important que le musée de Philadelphie, le musée de Harlem fut créé en 1871. Il exposait à la fois des produits commerciaux (naturels et manufacturés) et des objets au statut ambigu comme des tissus ou des armes provenant des colonies hollandaises. Ce musée envoya même une collection de produits scolaires au musée colonial et commercial de Bordeaux.

musées coloniaux et commerciaux dans les villes comme Lille (1885) et Marseille (1896). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la France n'était pas la seule puissance coloniale qui développa de telles initiatives. En Belgique, par exemple, cette période fut marquée par l'ouverture du Musée d'Art Africain de Tervuren⁵⁹¹ qui se distingue par le fait que sa création fait suite à une décision royale. En effet, c'est en 1897 que le roi Léopold II en personne décida de mettre en place cet établissement pour conserver les objets provenant du Congo qui allait être cédé à la Belgique en 1908.

En France, les musées provinciaux évoqués étaient destinés à conserver et à exposer les collections issues des territoires d'Outre Mer. Ayant une vocation coloniale, ils avaient noué des liens plus ou moins étroits avec les sphères du pouvoir. A ce propos, on peut faire allusion au musée colonial et commercial de Bordeaux et celui de Nice dont la création fut l'œuvre de l'Institut colonial de la région. A la différence des établissements construits à la fin du XIX^e siècle, celui de Bordeaux commença à fonctionner au début du XX^e siècle (en 1901). En Afrique, ce contexte se caractérise par la conquête militaire de son espace et l'apparition des premières structures administratives dans les régions parcourues après l'effort déployé par les colonisateurs pour inventorier et connaître leurs géographies ainsi que les habitants et les mœurs. Chose inattendue, d'autres centres de conservation ouvrirent leur porte en Afrique du Nord (Alger, Tunis...). Quelle que soit leur situation géographique, les musées coloniaux fonctionnaient sur le même modèle. Le dispositif habituel renfermait des salles d'exposition, un bureau de renseignements ainsi que des institutions de recherche et de documentation. D'une manière générale, ils privilégiaient la fonction commerciale, à l'exception du musée de Marseille qui, à l'époque, fut l'un des rares établissements à afficher une vocation scientifique par la conservation exclusive des plantes d'Outre-Mer.

En comparaison de la date d'apparition des premières collections avec celle des premiers musées, la muséologie reste une discipline récente. Située au confluent de plusieurs sciences sociales, elle confond à la fois, sur le champ muséal, les missions et la place du musée dans la société « tandis que son aspect pratique est désigné par la muséographie »⁵⁹². Dans son sens le plus général, elle se définit comme la science de l'organisation des musées, de la conservation et de la mise en valeur de leurs collections. Elle englobe tous les types et toutes les formes de musées. Georges Henri Rivière la perçoit comme « Une science appliquée, la science du musée. Elle en étudie l'histoire et le rôle dans la société, les formes

⁵⁹¹ - Le Musée d'Art Africain de Tervuren regorge aujourd'hui d'une quantité importante de pièces du Congo Belge. Outre les pièces d'histoire naturelle, il est possible d'y retrouver des monceaux de fétiches, masques et parures.

⁵⁹² - André DESVALLEES, François MAIRESSE (dir), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie, op.cit.*, p.19

spécifiques de recherche et de conservation physique, de présentation, d'animation et de diffusion, d'organisation et de fonctionnement, d'architecture neuve ou muséalisée, les sites reçus ou choisis, la typologie, la déontologie »⁵⁹³. Concernant l'historique de la muséologie, celle-ci fit son apparition sur la scène culturelle française il y a moins d'un siècle. En fait, les premières recherches sur le musée, sa fonction, la manière de le concevoir ne débutent réellement que dans le second quart du XX^e siècle, même si des études préliminaires ont commencé avant cette date. La problématique suscitée par cette discipline porte sur l'architecture des musées et la méthode de la conservation des objets et des œuvres d'art. Dans le domaine académique, il faut attendre les années 1960 pour que les cours de muséologie soient introduits en cycle universitaire dans le programme d'histoire de l'art et d'archéologie.

Comme cette présente étude est fondée essentiellement sur les collections ethnologiques, il semble utile d'exposer à grands traits l'évolution de l'ethnologie dans l'enseignement français. En effet, le terme ancien désignant l'étude des ethnies est le mot ethnographie⁵⁹⁴. Ce concept s'occupe de leur aspect descriptif. A la fin du XIX^e siècle, ethnologie et ethnographie représentent des sciences humaines. Celles-ci comprennent, entre autres, des disciplines comme l'anthropologie⁵⁹⁵. En France, le socio-anthropologue Marcel Mauss est considéré comme le père de cette matière. Sa biographie, son parcours ainsi que sa brillante carrière ont été présentés par de nombreux auteurs dont Sylvain Dzimirra et Marcel Fournier⁵⁹⁶. Même si Mauss n'était pas un ethnologue, il avait tout de même marqué à l'époque le milieu culturel français en jouant un rôle déterminant dans l'histoire des pratiques ethnographiques. L'intérêt accordé à l'enseignement de l'ethnographie montre son attachement à cette discipline.

De nos jours, le terme ethnologie renvoie à l'étude scientifique des ethnies. L'ethnographie est alors considérée comme une branche de l'ethnologie. Elle livre de multiples informations (observations, descriptions, documents...). Par contre, elle exclut toutes investigations biologiques et anatomiques relevant du domaine de l'anthropologie. A la

⁵⁹³ - André GOB, Noémie DROUGUET (dir.), *La muséologie, développements, enjeux actuels*, op.cit, pp.13-14

⁵⁹⁴ - Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie en France*, op.cit, p.30 : « Confinée dans le registre de la description et de la collecte des matériaux, l'analyse et la synthèse étant du ressort de l'ethnologie, l'ethnographie n'était qu'une source d'information et, de ce fait, une branche de l'anthropologie au sens large ».

⁵⁹⁵ - Définie dans la seconde moitié du XIX^e siècle comme l'étude de l'homme sous le point de vue physique, l'« anthropologie s'applique à déterminer et à classer les diverses races humaines » (*Dictionnaire de l'académie française*, 7^{ème} édition, Paris, 1878, p.77).

⁵⁹⁶ - Sylvain DZIMIRRA, *Marcel Mauss, savant et politique*, op.cit, 238p. Marcel FOURNIER, *Marcel Mauss*, op.cit, 1994, 844p

différence de cette discipline, l'ethnologie prit en France un nouvel élan entre les deux guerres mondiales. Cette tendance fut marquée par la fondation à Paris de l'Institut d'Ethnologie⁵⁹⁷ dont l'ébauche fut élaborée par Marcel Mauss. Déjà en 1913, celui-ci envoya au ministre de l'Instruction publique un « Projet de présentation d'un bureau d'Ethnologie »⁵⁹⁸. Parfaitement décrit par Emmanuelle Sibeud, ce document n'était autre que la conclusion pratique d'une mission d'étude des institutions ethnographiques que lui avait confiée ce ministère en 1912. Mauss justifie son initiative par le retard constaté en France en matière d'ethnographie et la nécessité de cette grande puissance coloniale de s'en servir pour administrer les « peuples primitifs » soumis à sa domination. Sa préoccupation première consiste donc à définir une politique coloniale républicaine dans le cadre de la mission civilisatrice. Au delà de cet aspect, la particularité de la démarche de Mauss se traduit par l'accent mis sur l'utilité coloniale de l'ethnographie. Dans sa vision, celle-ci doit se désintéresser de la main-d'oeuvre indigène contrairement à l'attitude des milieux coloniaux. Cette posture ne doit pas, à son avis, restreindre le champ d'investigation du bureau d'ethnologie. Il suggère que celui-ci porte un intérêt particulier aux recherches ethnographiques et à l'expertise coloniale avec pour finalité la professionnalisation de la pratique ethnographique. Outre la définition restrictive de l'ethnographie en raison de son orientation exclusive vers les « sociétés primitives », le projet a développé certains thèmes qui remettent en cause sa fiabilité. La volonté d'associer l'ethnographie à la sociologie durkheimienne perçue comme un symbole d'une forme de pouvoir intellectuel ainsi que l'affirmation d'une professionnalisation élitiste et d'une option exclusivement universitaire ont, dans une certaine mesure, remis en cause la fiabilité de son projet et contribué à son rejet par le ministère de l'Instruction publique. En dépit de cet échec, Mauss n'a pas mis aux oubliettes son fameux dessein. Bien au contraire, il entreprit, avec l'appui du sociologue et anthropologue Lucien Lévy-Bruhl⁵⁹⁹, une série d'ajustements avec les ethnographes coloniaux sans oublier les autorités métropolitaines et coloniales en leur faisant comprendre que la question de l'ethnologie en situation coloniale devait être une préoccupation commune. Cet effort porte ses fruits et on assiste le 1^{er} Août 1925, à la promulgation du décret relatif à la création de l'Institut d'Ethnologie. Cette décision symbolise en quelque sorte l'institutionnalisation de cette discipline. Considérée comme un

⁵⁹⁷- Voir le *Journal Officiel de la République Française*, « Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris », 6 août 1925.

⁵⁹⁸ - Emmanuelle SIBEUD, Marcel Mauss : « Projet de présentation d'un bureau d'ethnologie » (1913), *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2004/1(n°10), pp.105-115

⁵⁹⁹ - Lucien Lévy-Bruhl (1857-1939) est un philosophe, sociologue et anthropologue français, dont les travaux au début du XX^e siècle, ont principalement porté sur l'étude des peuples sans écritures.

point de repère précieux en ce qui concerne la pratique de l'enquête de terrain en ethnologie, cette création fortement soutenue par le ministre des Colonies Edouard Daladier⁶⁰⁰ est un fait marquant dans l'histoire de l'ethnologie française et peut être considérée comme une grande avancée sur le plan ethnologique. Avec cette nouvelle donne, les universités prirent le relais en matière des enseignements à caractère ethnologique jadis dispensés par les établissements comme le Muséum d'Histoire Naturelle. La coupure s'était effectuée avec l'Exposition Universelle de 1878 et la définition de l'ethnographie.

Concernant l'objectif de l'Institut d'Ethnologie et la nature de l'enseignement dispensé largement décrite par Marcel Fournier dans le chapitre portant sur la « Fondation de l'ethnologie »⁶⁰¹, ce dernier relève qu'il « a pour objet de coordonner, d'organiser et de développer les études ethnologiques, en particulier celles qui se rapportent aux colonies françaises, de former des travailleurs pour ces études et de publier leurs travaux. L'institut pourra, après accord avec les gouverneurs, envoyer des missions aux colonies... »⁶⁰². Ce programme a engendré une innovation dans le domaine ethnologique ; celle qui consiste à assurer la formation professionnelle des ethnologues avant de se rendre sur le terrain. Ce qui était différent de la logique du XIX^e où tout voyageur, peu importe sa qualification ou sa profession, était appelé à constituer les collections ethnologiques sous l'incitation des institutions publiques ou privées. Outre la formation des ethnologues spécialisés, cet organe d'enseignement devait « dispenser à des futurs fonctionnaires les connaissances ethnologiques dont ils auront besoin aux colonies, d'organiser et d'appuyer les missions d'étude, et de centraliser les enquêtes et les travaux »⁶⁰³. A partir de 1925, année de l'ouverture de l'Institut, les missions ethnologiques n'étaient plus conduites par des amateurs, mais par des ethnologues professionnels. Cet institut exprime clairement sa volonté de mettre en place un personnel qualifié pour mener ce genre d'opérations. Sa mission peut se résumer à travers la préoccupation suivante : « Former des ethnologues professionnels et donner à tous ceux qui vivent aux colonies ou sont destinés à vivre aux colonies, le goût des études ethnologiques, les instructions nécessaires pour les poursuivre utilement »⁶⁰⁴. Cette innovation marque une nouvelle ère dans l'histoire des collections africaines. La professionnalisation des ethnologues

⁶⁰⁰ - Edouard Daladier avait occupé les postes de ministre des Colonies en 1924, de la Guerre en 1925, de l'Instruction publique en 1926 et des travaux publics entre 1930 et 1932, puis Président du Conseil à diverses reprises de 1933 à 1940

⁶⁰¹ - Marcel FOURNIER, *Marcel Mauss, op.cit.*, pp.501-512

⁶⁰² - Bibliothèque de Musée de l'Homme. Archives de l'Institut d'Ethnologie (1925-1961), 2AM 2 B. Les statuts de l'Institut, 1925, mars 2001 et janvier 2003.

⁶⁰³ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques, op.cit.*, p.6

⁶⁰⁴ - Bibliothèque du Musée de l'Homme. Archives de l'Institut d'Ethnologie, 2 AM C1 « Fonctionnement de l'Institut : note sur l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris »

implique de leur part un travail de sélection. Grâce à l'action des hommes engagés en Afrique, la réflexion sur les pièces ethnologiques africaines prit alors une nouvelle tournure, avec une tendance à l'élaboration de collections spécialisées. Ce qui n'est pas le cas des découvertes des officiers coloniaux dont la démarche était fondée sur la recherche des articles jugés représentatifs à l'époque par les organismes publics et privés. A l'inverse de ce qu'on peut imaginer, ils manifestaient leur volonté d'apporter leur contribution à la connaissance de l'environnement social africain en recueillant pêle-mêle les objets, même si leur statut militaire ne semblait pas les prédestiner à cette activité. A l'issue de leurs périples, ils rapportaient en France les collections réalisées et les déposaient généralement au Musée d'Ethnographie du Trocadéro à l'instar des civils engagés aussi dans les contrées africaines. Il en découle une grande similitude entre la nature des dons de ces acteurs coloniaux issus des sociétés civiles et militaires. Les particularités de leurs collections africaines ne peuvent être révélées que grâce à une étude minutieuse sur le contenu de ces acquisitions. Celles-ci servent de matières d'étude sur les pratiques quotidiennes, l'art, la technique, le niveau d'évolution de l'équipement et le savoir-faire des Africains à une période donnée de l'histoire de l'Afrique, c'est-à-dire celle où la conquête coloniale battait son plein. Elles renseignent, par ailleurs, sur d'autres aspects du continent.

Le but de l'ethnologie consiste à dégager le rapport entre les objets et les écrits pour définir des cultures vivantes. Or, dans le cas des officiers coloniaux, il n'est pas évident d'établir ce lien faute d'informations sur la quasi-totalité des articles récoltés. En réalité, les militaires et les autres voyageurs de l'époque écrivaient peu sur leurs collections et n'avaient pas l'habitude d'insister sur leurs détails. Livrer des informations minutieuses sur leurs trouvailles n'était pas en conséquence la priorité des militaires contrairement à l'acte de rassembler les objets. L'exemple parlant est celui de Savorgnan de Brazza qui, dans les centaines de pages de son rapport⁶⁰⁵ sur sa première mission d'exploration, parle accidentellement de telle ou telle pièce, alors qu'il décrit de long en large le résultat de ses observations sur le milieu naturel africain et les mœurs des populations locales.

Cette illustration est un indice marquant pour des individus qui ne sont pas des ethnographes. Dans les centres d'archives, on a néanmoins remarqué qu'elles apparaissent le plus souvent dans les comptes-rendus, en l'occurrence leurs correspondances au ministre de l'Instruction publique ou au personnel des musées au sujet des dons effectués. Dans le but d'étayer le raisonnement, il faut se référer à la lettre d'Archinard du 10 juillet 1883 déjà citée.

⁶⁰⁵ - Service Historique de la Marine, BB4 1448 : Rapport de P. Savorgnan de Brazza sur son expédition dans l'Afrique équatoriale entre août 1875 et novembre 1878.

Dans cette note adressée au Musée d'Ethnographie du Trocadéro et retrouvée dans les archives du Musée de l'Homme, on peut lire qu'il a « laissé chez la concierge du musée d'ethnographie au Trocadéro un certain nombre d'objets provenant du Niger et de l'armée de Samory⁶⁰⁶ ». Il livre à cette occasion des informations sur la provenance géographique des objets ainsi que sur celles de leur mode d'acquisition (il s'agit des prises de guerre). Cependant, un grand silence règne sur la nature de la collection comme il a été précédemment précisé. Cet élément requiert pourtant des détails pour faire le rapprochement avec d'autres documents sur les découvertes d'Archinard dans leur ensemble. Comme ses dossiers, on ne relève que des bribes d'informations sur les dépôts d'autres militaires. Cette constatation soulève le récurrent problème de manque de précision.

En marge de la fonction de ces réserves, l'analyse des traces des collections africaines des officiers va être articulée en trois chapitres. Le premier volet sur les pièces rapportées dans les musées français à l'issue de la conquête coloniale évoque de manière insistante les différents établissements français ayant conservé ces collections. C'est d'ailleurs de ces apports que sont extraits les objets étudiés. En raison de leur immensité, on est contraint de procéder à une sélection avant de les examiner. Cette option touche aussi les dons autrefois déposés dans ces musées. L'étude des acquisitions fera l'objet du deuxième chapitre. En privilégiant la présentation des collections provenant de l'AEF et de l'AOF, on débouche sur celle des donateurs ainsi que celle du mode actuel de leur conservation et de leur gestion en France, en particulier au Musée du Quai Branly et au Musée de l'Armée. Aujourd'hui, ces centres de conservation représentent les espaces idéaux où il est possible de dégager certains dépôts des militaires. Avec l'usure liée à la longue durée de conservation, que reste-t-il de cet héritage ? Quelle est sa place dans ces institutions et par extension, dans la société contemporaine ?

Telle est la problématique à laquelle il faut placer au cœur de la réflexion du troisième chapitre. Celui-ci va soulever d'autres interrogations, notamment celles relatives au devenir de cet héritage de plus en plus revendiqué par les pays d'origine.

⁶⁰⁶ - Musée de l'Homme, Laboratoire d'Ethnologie – Dossier technique : Courrier du capitaine d'artillerie de marine, Archinard, Paris le 10 juillet 1883.

CHAPITRE I: LES TRACES DES COLLECTIONS AFRICAINES DANS LES MUSEES FRANÇAIS

Dans le cas présent, il s'agit des articles africains conservés essentiellement dans les musées ethnologiques français. Dans les faits, la recherche ne va pas sans difficultés. D'une part, certaines apparaissent lors des enquêtes de terrain où il a été inventorié une série d'archives et de dossiers sur les objets issus de la conquête coloniale. Si les travaux effectués dans divers musées parisiens (Musée de l'Armée, Musée de l'Homme, Musée du Quai Branly...) et provinciaux (Musée Africain de Lyon, Musée de Piré en Ille-et-Vilaine...) ont permis de découvrir les principaux enjeux de la politique coloniale de la France en Afrique, ils n'ont cependant pas débouché sur les résultats escomptés en raison de nombreuses lacunes relevées durant l'exploitation des fiches sur leurs fonds africains. En dehors des dossiers (correspondances, carnets de route...) souvent entachés de préjugés et d'interprétations erronées, les imprécisions constituent une grande entrave pour mener une étude approfondie sur les objets africains malgré l'apport des éléments extraits des biographies des donateurs militaires. Par ailleurs, il faut faire allusion au manque cruel d'informations entourant les articles présentés sur les plateaux d'exposition permanente à l'exception des renseignements relatifs à leur nature, leur provenance géographique et leur origine ethnique. A part ces caractéristiques, il apparaît généralement sur ces fiches les années d'enregistrement des objets. Paradoxalement, les imprécisions sur le moment approximatif de leur collecte en Afrique sont courantes. Les circonstances où se sont produites les opérations à l'époque ne facilitent pas la récolte de ce type de données. Dans de rares moments, ces informations peuvent être extraites des correspondances de certains voyageurs ou des références historiques pour le cas du butin de la conquête coloniale. Le doute peut même subsister dans cette situation. Face à la difficulté de rassembler les données sur les objets exposés, il n'a été guère possible de reconstituer l'histoire de quelques objets représentatifs déjà présentés. Au Musée Africain de Lyon, par exemple, le bon état de conservation de sa collection africaine n'empêche pas de relever une grande lacune sur les périodes de collectes des objets, les conditions de leurs acquisitions et les détails sur leurs caractéristiques matérielles. A défaut de ces éléments, il est difficile, lors de la visite à la vitrine sur les armes blanches, de déceler les particularités de l'équipement de combat (lances, couteaux de jet...) de telle ou telle partie de l'Afrique. Le personnel a déploré l'absence de fiches détaillées des dons dans les archives de l'établissement. Cette lacune est liée à des facteurs comme les pertes de données au cours de

différentes étapes précédant la création du musée et l'élaboration de sa collection. A titre indicatif, une perte de données fut constatée en 1975 lors de la mise en caisse des objets suivie de la destruction des étiquettes et notices jugées inesthétiques. A cette occasion, on enregistre la disparition irrémédiable de toutes les informations précieuses qu'elles contenaient. D'autre part, d'énormes problèmes surgissent lorsqu'il s'agit d'examiner le statut des collections africaines liées à la conquête coloniale et leur place dans la société contemporaine. Lors des enquêtes de terrain dans certains musées situés à Paris, on a rencontré beaucoup de difficulté pour entrer en possession des documents sur les découvertes des officiers. C'est ce qui s'est produit au Musée de la Marine. Même si on ne conteste pas la pertinence des dossiers qu'il a fournis sur la biographie de Pierre Savorgnan de Brazza ainsi que sur l'exposition organisée sur ce personnage dans les années 1980, les recherches sur les traces des objets ayant alimenté cette opération restent infructueuses. Selon l'établissement, les articles qu'il avait conservés à l'issue de cette manifestation furent transférés au Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Cette information a ouvert une piste de recherche au Musée du Quai Branly censé accueillir les collections de l'ancien musée après sa fermeture. La difficulté évoquée en cache une autre : celle d'avoir accès au service de conservation du Musée de la Marine. Etant donné que Brazza fut un officier de Marine, ce musée doit être en principe le lieu idéal pour garder les données fiables sur ses dépôts. C'est pourquoi, on a jugé légitime d'entrer en relation avec le service de conservation. Ce contact n'a malheureusement pas pu être établi. Cette réticence n'a pas seulement été constatée à Paris. Un problème similaire a été rencontré au Musée de Lyon qui a néanmoins fourni d'intéressants renseignements sur les pièces en provenance d'Afrique de l'ouest.

Face aux lacunes évoquées, il fallut s'imbibber d'une large documentation sur le sujet pour donner une orientation à l'étude. Mais très vite, on est confronté à un manque cruel de documents détaillés sur les collections africaines héritées de la conquête coloniale. A part les remarquables publications de Josette Rivallain et de Laurick Zerbini⁶⁰⁷ ainsi que celles de Laure Meyer⁶⁰⁸ insistant sur les attributions des objets dans leurs communautés d'origine, la

⁶⁰⁷ - Josette RIVALLAIN, *Catalogue des collections africaines*, Bordeaux, Musée d'Ethnographie de l'Université de Bordeaux II, 1982, 193p. Laurick ZERBINI, *L'Afrique de nos réserves. Collections en Rhône-Alpes*, *op.cit.*, 111p

⁶⁰⁸ - Laure MEYER, *Objets africains. Vie quotidienne. Rites. Arts de cour*, Paris, Terrail, 1994, 207p.

Afrique Noire. Masques. Sculptures. Bijoux, Paris, Terrail, 1991, 224p

Afrique Noire. Masques. Sculptures. Bijoux, Paris, Terrail/EDIGROUP, 2010, 255p

Amulettes et talismans d'Afrique noire, Paris, Sépia, 2010, 54p

majorité des documents consultés⁶⁰⁹ n'est pas le résultat d'un travail de spécialistes, même s'ils donnent une idée générale sur certaines caractéristiques de la culture matérielle en Afrique. Force est donc de se tourner vers les dossiers élaborés par le personnel des musées. Il peut y exister des situations où quelques informations extraites des archives conservées permettent de déboucher sur d'autres pistes de recherches. Nécessitant de longues heures de dépouillement, certaines données recueillies renseignent sur les noms des donateurs, la nature des acquisitions, l'année de leurs enregistrements et éventuellement leurs provenances ethniques ou géographiques. Dans le cas du Musée Africain de Lyon, la lecture de ses bordereaux⁶¹⁰ a permis de combler quelques lacunes par rapport à l'étude des dons enregistrés. Portant sur les armes blanches, les armes de jet et de parade, ces bordereaux ont surtout fait l'objet d'un travail minutieux. Parallèlement, d'autres éclaircissements se dégagent de la liste des donateurs et vendeurs du Musée de l'Homme⁶¹¹. S'il a été possible d'en extraire les données sur la provenance géographique des objets ainsi que les noms des donateurs militaires (les officiers Archinard, Bretonnet, Lenfant, Marchand, Moll, Tilho, les médecins militaires Voillot, Théodore Théremin, le sous-officier Joseph Cholet...), il est de bon ton de ne pas seulement se fier aux éléments présentés car, à défaut d'être actualisée, il arrive que la liste concernée ne soit pas exhaustive. A titre indicatif, à part l'évocation de la mission de l'Ouest Africain, le nom de Savorgnan de Brazza n'y figure pas en dépit de l'importance des objets qu'il avait rassemblés lors de ces nombreux séjours en Afrique. En se référant uniquement à cette liste, des conclusions erronées tendant à démontrer l'inexistence de ses dépôts au Musée de l'Homme auraient surgi. Il fallut alors analyser d'autres dossiers d'archives pour s'apercevoir qu'il renferme bel et bien une collection africaine offerte par Brazza. Elle faisait partie du fonds du Musée d'Ethnographie du Trocadéro⁶¹².

L'étude de la liste des donateurs et vendeurs du Musée de l'Homme a donc permis de comprendre le problème de manque d'informations exhaustives dans certains documents consultés. De surcroît, elle a incité à mettre l'accent sur la nécessité d'explorer bon nombre de

⁶⁰⁹ - Parmi les documents consultés sur la question, il figure, entre autres, les mémoires de Saint-Cyr des sous-lieutenants Alioun Gueye et Keita Sory respectivement sur « Faidherbe et son action culturelle au Sénégal et au Soudan (Entre gouvernement et préoccupations ethnologiques) et sur « L'apport d'Archinard à la connaissance ethnographique du Soudan Occidental : missions de 1888 à 1893 ». A ces deux mémoires présentés en juin 1998 s'ajoute le rapport de stage réalisé par Jean-Baptiste Clais sur « Les collections du Musée de l'Armée : bilan et perspectives » (2003).

⁶¹⁰ - Musée Africain (Lyon). Bordereau préparatoire aux cartels du musée, n°13 : Titre : Armes blanches

Bordereau préparatoire aux cartels du musée, n°15 : Armes de jet et de parade

⁶¹¹ - Musée de l'Homme, Département de l'Afrique Noire : Liste des donateurs et vendeurs

⁶¹² - Dans le fonds Savorgnan de Brazza du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, certaines collections sont répertoriées, par exemple, sous les numéros 86.79 et 89.131.

pistes de recherche afin d'accumuler diverses données pour en tirer des conclusions fiables. C'est dans cette perspective qu'il convient d'approfondir l'étude en confrontant les données de cette institution avec celles d'autres musées, en l'occurrence le Musée du Quai Branly qui conserve aujourd'hui ses fiches techniques et sa réserve après la fermeture de ses laboratoires d'ethnologie et d'Afrique noire. En dépit de cette situation, les dossiers tirés de ces départements restent tout à fait exploitables, quitte à les compléter avec des informations contenues dans la base de données des collections du récent établissement. Leurs différents aspects ont été dévoilés par Yves Le Fur⁶¹³.

Suite au travail remarquable effectué sur des acquisitions des officiers coloniaux⁶¹⁴, il importe d'étendre la sphère d'étude sur l'art africain dans son ensemble en vue de comprendre les attributions de leurs composantes. Très vite, il a été établi que ce domaine n'a été découvert que tardivement au début du XX^e siècle et n'a été apprécié que pour ses qualités sculpturales. Paradoxalement, les collections africaines provenant de la conquête coloniale avaient été massivement rapportées en France vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Il fallut attendre les années 1930 avec les publications sur l'Exposition Coloniale⁶¹⁵ et les écrits d'auteurs comme Michel Leiris⁶¹⁶ pour saisir la dimension religieuse et sociale des objets africains. Le travail entrepris par Marcel Griaule⁶¹⁷ au Mali chez les Dogons ne fait que contribuer à redonner à ces articles leur réel sens. Malcolm McLeod et Erich Herold⁶¹⁸ ont également apporté des éclaircissements sur la question. Cette préoccupation ne fait que s'accroître avec les récentes publications de Hélène Joubert, Ezio Bassani et Stefan Eisenhofer⁶¹⁹.

La rareté des publications sur les collections ethnologiques africaines n'efface

⁶¹³ - Yves Le FUR, Le Musée du Quai Branly. *La collection*, Paris, Flammarion, 2009, 479p

⁶¹⁴ - Musée du Quai Branly. Notices de la base de gestion des collections : collections Archinard, Pierre Savorgnan de Brazza, Tilho, Moll, Voillot, Thérémin...

⁶¹⁵ - Parmi les publications effectuées au lendemain de la l'Exposition Coloniale figure l'ouvrage sur *Les grands soldats coloniaux*, Paris, Henri Jonquières, 1931

⁶¹⁶ - Michel LEIRIS, *Miroir de l'Afrique*, Paris, Gallimard, 1996, 1476p

⁶¹⁷ - *L'Afrique d'hier à demain, et les hommes qui l'ont fait*, op.cit, pp.277-279 : Ces pages révèlent que Marcel Griaule est né le 16 mai 1898 à Aisey-Sur-Armançon dans l'Yonne. Après des études primaires à Villeneuve-Le-Grand, puis au lycée de Sens, il prépara au lycée Louis-Le-Grand le concours de l'Ecole Polytechnique, malheureusement son projet vola en éclat durant la Première Guerre Mondiale. En 1917, il décida de s'engager dans l'armée. A l'issue d'une formation à l'Ecole d'Application d'artillerie, il entra dans l'aviation comme observateur aérien. Il était resté sous les drapeaux jusqu'à 1921 et a participé même en Syrie à la guerre contre les Turcs en tant que sous-lieutenant d'aviation. A l'issue de ce parcours, il quitta l'armée et reprit les études universitaires, mais avec une vision tournée vers l'ethnologie et les langues à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) et à l'Ecole des langues orientales (devenue aujourd'hui INALCO) où il fut un élève du linguiste et sociologue Marcel Cohen.

⁶¹⁸ - Malcom Mc LEOD, *Trésors de l'art africain*, Lausanne-Paris, La bibliothèque des Arts, 1960, 136p. Erich HEROLD, *Rites et coutumes dans l'art africain*, op.cit, 240p

⁶¹⁹ - Hélène JOUBERT, *L'art africain*, op.cit, 127p. Ezio BASSANI, *L'art africain*, Paris, Skira, 2012, 107p. Stefan EISENHOFER, *Art africain*, op.cit, 96p.

cependant pas l'existence de leurs traces dans les musées ethnologiques français où il est question de rechercher les dépôts des officiers. Sur le plan chronologique, c'est au XIX^e siècle que de nombreux musées furent officialisés. En se référant à l'histoire de ces acquisitions, on note que la seconde moitié de ce siècle fut marquée par l'ouverture du Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Très vite, les officiers en mission en Afrique le perçurent comme un lieu approprié où ils pouvaient déposer les objets qu'ils rapportaient en France à l'issue de leur périple africain. Les multiples échanges épistolaires entre ces militaires et le service de conservation témoignent de l'intérêt qu'ils accordaient à cet établissement. Compte tenu de sa place en matière d'ethnographie, il est tout à fait utile de le présenter ainsi que le fonds africain qu'il conservait à l'époque. Cette démarche autorise à mettre en valeur son caractère hétérogène ainsi que son mode de conservation. Avec l'ouverture du Musée de l'Homme en 1938, la politique du Musée d'Ethnographie du Trocadéro fut poursuivie au palais de Chaillot. Il est judicieux de s'intéresser aux événements liés à cette initiative. En quoi celle-ci marquait-elle une continuité avec le précédent établissement ? Qu'est-ce qui distinguait la conception du Musée de l'Homme de celle du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie ? En matière de gestion des collections africaines, existe-t-il des points de convergence entre ces institutions et le Musée de l'Armée ou le Musée Africain de Lyon ?

Il n'est pas possible de répondre à ces interrogations sans évoquer certains traits relatifs à l'historique du Musée de l'Homme et celle de ses collections africaines portant les traces des objets rapportés par les officiers. Ces articles renferment essentiellement des prises de guerre prélevées à la fin du XIX^e siècle lors de la conquête militaire de l'Afrique. Le butin rappelle l'action coloniale des militaires comme Dodds et Archinard. Mais l'accent mis sur ce point n'exclut pas que cet établissement ait accueilli à cette période une diversité d'objets dont il faudrait examiner les différentes caractéristiques. Au XXI^e siècle, la tendance semble aller vers la réunion des collections africaines dispersées dans ce centre de conservation et au Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Ce phénomène se concrétise avec l'ouverture du Musée du Quai Branly qui conserve aujourd'hui les pièces autrefois offertes aux deux institutions. Après la présentation de ses principaux aspects, il faudrait chercher à savoir si sa création symbolise une rupture avec les précédents établissements ?

Cette démonstration ne consiste pas uniquement à retracer l'historique de ces musées. En permettant de faire un tour d'horizon sur ces différentes salles ayant largement contribué à la sauvegarde des traces des collections africaines, elle vise, au contraire, à mettre l'accent sur la provenance de leurs composantes dont l'histoire reste indissociable de celle de ces centres. En insistant sur le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, le Musée de l'Homme et le

Musée du Quai Branly fondés respectivement au XIXe, XXe et XXI^e siècles, on entend mettre en valeur l'historique et surtout la gestion du trésor africain depuis la conquête coloniale jusqu'à l'ère numérique actuelle. Il va sans dire que la nature des objets présentés sur les plateaux d'exposition permanente varie généralement en fonction du statut des musées et des époques concernées. A ce titre, il sera évoqué, outre ces établissements à caractère ethnologique, les musées gérés par les militaires et les missionnaires, en l'occurrence le Musée de l'Armée et le Musée Africain de Lyon. Le fait de s'intéresser aux différents types d'institutions expose d'emblée à une variété d'articles. Avec cette large diversité, on reconnaît qu'il n'est certes pas évident de cerner tous les contours des œuvres exposées. Cependant, cet éventail ne présente pas que des inconvénients. Il peut permettre de faire des rapprochements entre une série d'acquisitions en vue de faire la lumière sur les particularités de celles qui sont liées de la conquête coloniale de l'Afrique.

Les collections africaines et la création du Musée d'Ethnographie du Trocadéro dans la seconde moitié du XIX^e siècle

Examiné sous ses différents aspects par Ernest-Théodore Hamy, Nélia Dias, Benoît de l'Estoile et Fabrice Grognet⁶²⁰, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro fut créé en 1878 suite à l'Exposition Universelle organisée la même année au palais du Trocadéro construit à cet effet par les architectes Davioud et Bourdais. Marquée par la présentation de la collection d'ethnologie de François Ier, cette exposition n'est pas sans intérêt. Elle a permis de mettre en valeur le thème de l'exotisme grâce à la présence des produits africains et asiatiques relatifs aux conquêtes menées par les pays européens. A l'instar de cet établissement français, ceux-ci fondèrent de nombreux musées d'ethnographie aux lendemains des expositions universelles. Ce fut le cas de l'India Museum de Londres en 1887 ou encore le musée du Congo de Tervuren en Belgique en 1898.

Ayant hérité un certain nombre de pièces présentées à cette occasion, le Musée

⁶²⁰ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit. Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie*, op.cit. Benoît de l'ESTOILE, *Le goût des autres de l'Exposition Coloniale aux arts premiers*, op.cit. Fabrice GROGNET, *D'un Trocadéro à l'autre, histoire de métamorphoses*, Paris, MNHN, mémoire de DEA sous la direction de Louis PERROIS et Françoise COUSIN, 1998

d’Ethnographie du Trocadéro créé dans le sillage de cet événement fut placé sous la tutelle du ministère de l’Instruction publique. Par ailleurs, il avait le soutien des institutions à vocation coloniale comme les ministères de la Marine et des Colonies, le gouvernement général de l’Algérie et le Conseil colonial du Sénégal. A ce soutien s’ajoute le concours des particuliers, notamment les collectionneurs, les explorateurs, les mécènes, le sous-secrétaire d’Etat à la Marine et aux Colonies, Victor Schoelcher en 1848. Rattaché en 1928 au Muséum d’Histoire Naturelle et plus spécialement à sa Chaire d’Anthropologie, le musée du Trocadéro, ouvert au public en 1879, fut fondé dans l’optique de conserver et surtout de présenter les missions du ministère de l’Instruction publique. Celles-ci comprenaient évidemment des officiers qui y déposèrent des articles après leurs périples en Afrique. Il faudrait présenter les circonstances de création de ce musée avant de s’intéresser à la nature de sa collection africaine constituée au fil du temps.

Le souci de classification et la création du Musée d’Ethnographie du Trocadéro

Sur le plan historique, la création du Musée d’Ethnographie du Trocadéro fait suite à un projet d’un grand musée d’ethnographie à Paris remontant au début du XIX^e siècle. Cette initiative dont les caractéristiques méritent d’être mises en lumière fut conduit dès 1831 par le géographe Edme François Jomard⁶²¹. Animé par l’idée de rassembler dans ce département les multiples objets ethnographiques disséminés dans diverses collections, ce dernier dévoila son intention après sa nomination en 1819 par le Roi Charles X au poste de conservateur du dépôt de géographie à la Bibliothèque du Roi. La composition de ce dépôt témoigne de l’importance de son contenu. Il y figure, par exemple, des cartes et plans, des documents statistiques, des objets et différents instruments issus des voyages scientifiques. D’après la conception de Jomard, le musée d’ethnographie préconisé devait être calqué sur le modèle du Muséum National d’Histoire Naturelle et considérer l’ethnographie comme une branche de la géographie humaine, soit une science sociale. Selon lui, cet établissement est censé recevoir les produits des voyages lointains en vue d’éclaircir les mœurs et les usages des peuplades non connues et surtout d’évaluer le degré de développement des sociétés « primitives ». Il

⁶²¹ - Membre de l’Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l’ingénieur-géographe et archéologue Edme François Jomard (1777-1862) fut cofondateur, en 1821, puis président, en 1848, de la Société de géographie et créateur, en 1828, du département des cartes et plans de la Bibliothèque royale, dont il devint conservateur en 1838.

définit ainsi l'objectif principal d'une collection ethnographique et établit, par la même occasion, pour les objets susceptibles d'être conservés, une classification dont les aspects ont été relevés par Laurick Zerbini : « La collection, divisée en dix classes par nature d'objets, se propose de dresser un tableau évolutif des besoins de l'être humain, partant des plus élémentaires (aliments, habillement) aux plus intellectuels (les arts et les sciences), pour s'élever enfin vers les besoins spirituels (religion, cultes) »⁶²². Concernant leur articulation, ces classes se divisent en sous-sections, appelées « ordres ». La II^e classe renvoie, par exemple, aux :

Ordre I^{er} : l'agriculture : genres et espèces

Ordre II^e : la chasse : genres et espèces

Ordre III^e : la pêche.

Cette classification a le mérite de mettre en place une grille de lecture où l'objet a acquis une autre dimension. Il s'agit certes d'un discours scientifique. Dans le fond, il a une connotation coloniale en raison de la position de Jomard par rapport à la civilisation occidentale. Quelques indices permettent de mettre en exergue cette réalité. Dans sa démarche, la peinture et le dessin, par exemple, étaient considérés comme le privilège des peuples civilisés. De ce fait, les œuvres picturales et graphiques sont classées dans la section réservée aux « Arts » (classe VII) tandis que l'art sculptural lié aux « Religions et cultes » (Classe X) renvoie aux sociétés « primitives ». Ces aspects de la classification muséographique émis par Jomard montrent suffisamment que sa théorie s'inscrit dans le mouvement de pensée répandue à la fin du XIX^e siècle. Dans cette conception, ces sociétés sans écriture sont présentées comme l'antichambre de la culture occidentale. Au-delà de la démarche individuelle de Jomard, la classification reste un élément déterminant dans le jugement que l'Occident portait sur les sociétés primitives. Cette préoccupation traduit à l'époque, d'une certaine manière, l'état d'esprit de l'Européen face à leurs productions matérielles. Pour revenir au cas de la France, il faut noter que bien avant la création du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, le Muséum d'Histoire Naturelle se préoccupait déjà de la question de méthode et de classement de sa collection. L'institution avait privilégié « l'ordre méthodique, qui distribue les choses qu'elle comprend en classes, en genres et en espèces... »⁶²³. Compte tenu de l'intérêt accordé, entre autres, à la classification en classes, on comprend donc que ce n'est pas par hasard que Jomard, pour élaborer sa théorie

⁶²² - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français du XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Karthala, 2009, p.68

⁶²³ - Yves LAISSUS, « Les cabinets d'histoire naturelle », in René TATON (dir.), *L'enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e siècle*, op.cit, 660

d'agencement des objets, s'inspirait du modèle de cet établissement. Pour enrichir sa collection, il faut savoir que c'est sous la Restauration que cette institution créa une école de « voyageurs naturalistes »⁶²⁴ qui publia, à partir de 1824, des instructions écrites remises à ces derniers avant le départ. En général, ces recommandations « définissent l'objectif du voyage, précisent les objets dignes d'être observés, décrits ou recueillis, expliquent la manière de s'y prendre »⁶²⁵.

Concrètement, le volet lié au projet d'un musée ethnographique qui avait d'ailleurs inspiré à Jomard l'organisation de sa classification ne s'est pas concrétisé. Toutefois, sa méthode ne disparut pas pour autant. Au contraire, elle va influencer d'autres conceptions comme celle du docteur Ernest-Théodore Hamy qui s'en était inspiré pour présenter une double classification. S'appuyant également sur la réflexion de l'anthropologue Armand de Quatrefages⁶²⁶ qui préconisait dès 1856 « d'étudier l'homme à travers les conditions physiques et naturelles de son existence ainsi que ses productions matérielles »⁶²⁷, le principe élaboré s'articule « autour du critère géographique selon les grandes aires et un ordre systématique selon la nature et l'usage des objets »⁶²⁸. Si on fait un rapprochement entre les théories de Jomard, de Quatrefages et de Hamy, il se dégage un point commun lié à la classification par rapport à la nature des objets.

A l'instar de Jomard, Hamy opère une classification ethnographique en dix classes. Il reprend certes le même schéma que celui de son prédécesseur mais s'éloigne de la logique de celui-ci « en partant des caractères physiques et ethniques pour aller vers les besoins »⁶²⁹. Il répartit ainsi les objets selon un plan⁶³⁰ allant des besoins les plus simples (habillement, alimentation) pour terminer sur les productions de la vie sociale (coutumes, cérémonies).

⁶²⁴ - Danielle LECOQ, Antoine CHAMBARD, *Terre à découvrir, terres à parcourir. Exploration et connaissance du monde XIIè-XIXè siècles, op.cit*, p.186

⁶²⁵ - Danielle LECOQ, Antoine CHAMBARD, *Terre à découvrir, terres à parcourir. Exploration et connaissance du monde XIIè-XIXè siècles, op.cit*, p.186

⁶²⁶ - Armand de Quatrefages (1810-1892) est un biologiste, zoologiste et anthropologue français. Elu membre de l'Académie des sciences en 1852, il intègre en 1855 la Chaire d'anthropologie et d'ethnographie du Muséum National d'Histoire Naturelle.

⁶²⁷ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français du XIXè et XXè siècle, op.cit*, p.69

⁶²⁸ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français du XIXè et XXè siècle, Idem*

⁶²⁹ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français du XIXè et XXè siècles, Idem*

⁶³⁰ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie, op.cit*, pp.257-265

Classe 1^{er}. Images représentant la physiologie des indigènes

II. Objets et ustensiles propres à procurer la nourriture

III. Objets relatifs au vêtement

IV. Objets relatifs au logement et aux constructions

V. Economie domestique

VI. Objets propres à la défense de l'homme

VII. Objets relatifs aux arts divers et aux sciences

VIII. Musique

XI. Mœurs et usages

X. Objets de culte

En approfondissant les recherches, on découvre que Hamy énumère une série d'objets dans chaque classe. On a choisi la sixième classe. Renfermant les éléments de l'équipement guerrier, ce volet est composé de :

- Armes défensives : armures, boucliers, casques, cuirasses, cottes de mailles, brassards, casques formés de la dépouille d'un poisson épineux...

- Armes offensives : casse-têtes, massues, tomahawks, haches d'armes, frondes, arbalètes, javelots, arcs, flèches, candjiars, camas, yatagans, poignards, kriss, goloks, sabres, épées, djérids, lacets à boule, masses d'armes, sagayes, épées à dents de requin. (Les poignards et kriss sont à manche de narval, rhinocéros, licorne, ambre...).

- Insignes à la guerre : drapeaux, enseignes, étendards, toncs, guidons, instruments...

Dans l'ensemble, Hamy privilégie une classification selon laquelle chaque objet trouve sa place dans un type prédéterminé en relation avec sa forme. Outre cet exemple, la classification de Jomard, établie, comme il a déjà été noté, dans la première moitié du XIX^e siècle a été reprise, dans ses grandes lignes, par les folkloristes. Autant d'illustrations qui prouvent son intérêt dans le milieu culturel français. Même au XX^e siècle, on se rend compte que l'idée de classification des objets extra-européens n'a pas disparu pour autant. Au contraire, elle devint une préoccupation pour les collectionneurs comme Paul Guillaume⁶³¹. En publiant un album sur les *Sculptures nègres* en mars 1917, ce dernier s'efforça de procéder à leur classification par région dans un volet consacré à l'*Afrique*. Dans son argumentation, il a démontré que « Si la statuaire et les masques relèvent du champ religieux, d'autres pièces,

⁶³¹ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français du XIX^e et XX^e siècle*, op.cit, p.78 : « Paul Guillaume n'était pas seulement collectionneur et marchand, il était également un théoricien, passionné par les sculptures de l'Afrique subsaharienne ».

chasse-mouches ou instruments de musique, développent un « sens de l'architecture et de la décoration qui surprend »⁶³². Au fil du temps vont se multiplier en Europe d'autres méthodes comme celles du belge Pieter Jan Vanhenhoute⁶³³. Il s'agit de la *classification stylistique des masques Dan et Guéré de la Côte d'Ivoire occidentale (AOF)* éditée en 1948 à l'issue d'une expédition dans cette région entre 1938 et 1939. Hormis cet exemple, la question de classification reste, d'une manière ou d'une autre, d'actualité dans la plupart des musées occidentaux qui conservent aujourd'hui les objets africains.

Contrairement à l'importance accordée à l'idée de classification lancée par Jomard, son plan relatif à un grand musée d'ethnographie, n'eut malheureusement pas de suite. D'un autre côté, il a néanmoins lancé l'idée de rassembler dans un musée les objets ethnographiques. Ainsi remarque-t-on dans la seconde moitié du XX^e siècle que la France, en qualité de grand pays colonialiste, était préoccupée par le projet d'un grand musée consacré à l'ethnographie et aux voyages sur lequel elle devait s'appuyer pour conduire sa politique expansionniste. Par ailleurs, l'émergence de l'ethnographie en tant que science ne fait qu'accentuer le manque d'un tel établissement à Paris au début des années 1870 alors qu'à cette période d'autres pays européens (Angleterre, Suède, Danemark, Belgique, Pays-Bas...) en disposaient. Faire doter la métropole d'une telle institution suscitait donc l'intérêt du ministère de l'Instruction publique. Face à l'accroissement incessant des collections provenant soit des missions scientifiques, soit des dons particuliers, le ministère ressentit alors le besoin de centraliser et de classer dans un lieu précis les multiples objets rapportés en France et dispersés dans les bibliothèques publiques et dans les collections d'art, d'archéologie, d'histoire naturelle. C'est dans cette logique qu'il mit en place une commission pour mener à bien cette entreprise. Durant l'hiver de l'année 1877, son Service des Missions prit l'initiative d'organiser au palais de l'Industrie (Champs Elysées) une exposition provisoire des missions scientifiques. Le public apprécia cette initiative. Ce succès incita le ministère à créer une autre commission dont les travaux aboutirent au projet de centralisation de toutes les collections ethnographiques ; un siège fut même choisi : « le rapporteur concluait qu'il fallait installer le futur musée dans une des galeries du Champs de Mars construite pour l'exposition »⁶³⁴. Ernest-Théodore Hamy s'intéressa de près à l'évolution de ce dossier car son aboutissement

⁶³²- Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français du XIX^e et XX^e siècle*, op.cit, p.76

⁶³³- C'est sous la direction de l'anthropologue Frans Olbrechts que Pieter Jan Vandenhoute alors étudiant au Vleeschhuis Museum of Antwerp en Belgique récolta au sein d'une expédition en Côte d'Ivoire entre 1938 et 1939 un large éventail d'objets Dan, Senoufo et Wé.

⁶³⁴ - Arch Nat. Fonds du Ministère de l'Instruction Publique, F/17/13567 : MET

pouvait permettre de pallier aux problèmes liés aux acquisitions de la Chaire d'Anthropologie du Muséum d'Histoire Naturelle. Ayant une conception d'une anthropologie " au sens large " ⁶³⁵, pour reprendre les termes de Nélia Dias, Hamy orienta son étude vers les caractères physiques ainsi que sur les traits culturels. Mais très vite, il se rendit compte que les échantillons conservés par la Chaire d'Anthropologie ne correspondaient qu'en partie à sa vision des choses. Face à cette incohérence, il insista sur la nécessité de former une collection d'une grande richesse pour l'étude des civilisations.

Le docteur Hamy s'inspira de cette idée pour envisager avec d'autres collaborateurs de réunir " en un musée unique les quelques collections ethnographiques dispersées dans divers établissements de l'Etat. " ⁶³⁶. Considéré comme un élément déclencheur, le succès populaire des stands des collections ethnographiques montés durant l'Exposition Universelle de 1878 incita alors le ministère de l'Instruction publique à envisager une présentation permanente. Le musée d'ethnographie ainsi créé centralisait dans ses locaux diverses oeuvres, notamment les pièces ethnologiques africaines issues de la conquête coloniale. Sur le plan chronologique, cette ouverture se produisit sept années après celle du musée missionnaire de Lyon. Comme l'indique le rapport de la commission déjà évoqué, le Champs de Mars abrita le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Cet espace ne resta pas pour autant le siège définitif de l'institution. En 1879, les collections recueillies furent transférées dans la partie centrale du palais du Trocadéro. Avec ce choix s'ouvrait alors un immense cadre prêt à accueillir les objets africains rassemblés par les explorateurs français, y compris les officiers. Parallèlement, on a remarqué qu'en Grande Bretagne un musée accueillait les collections africaines offertes par les militaires anglais. Il s'agit du British Museum dont les premiers articles béninois avaient été acquis « dès juin 1897 avec les moyens du Christy Fund du capitaine William Cockburn » ⁶³⁷. Renfermant les produits de tous les continents et se définissant plutôt comme un musée d'histoire et de la culture humaine, cet établissement se distingue du Musée d'Ethnographie du Trocadéro par un certain nombre de traits. En effet, plus d'un siècle avant l'existence de celui-ci, il avait ouvert ses portes au public en 1759 alors que sa création officielle fut prononcée en 1753. En dépit de l'année de son ouverture, c'est surtout après 1940 que sa réserve atteint par étapes successives le volume actuel (environ 7 millions d'objets) grâce à l'entrée des anciennes collections privées comme celles du musée

⁶³⁵ - Nélia DIAS, *Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro : 1878-1908. Anthropologie et muséologie en France*, *op.cit.*, p.2

⁶³⁶- Bibliothèque du Musée de l'Homme. 2 AM 1 C2 : Articles : tapuscrit d'un article de Paul Rivet " L'ethnologie ", *La Science française*, t.II, 1934

⁶³⁷ - Barbara PLANKESTEINER (dir.), *Bénin. Cinq siècles d'art royal*, *op.cit.*, p.36

Cranmore de Harry Geoffroy en 1944 et celles du Wellcome Historical Medical Museum en 1954. Pour ce qui relève des échantillons liés à la conquête coloniale, le British Museum enregistra également à cette époque d'innombrables trésors déposés par les descendants des membres de l'expédition britannique au Bénin en 1897.

Comme le British Museum, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro avait des rapports avec d'autres centres de conservation français, notamment ceux de provinces dont l'objectif était avant tout d'informer. A force de recevoir les collections des voyageurs, les sociétés savantes avaient joué au XIX^e siècle un rôle essentiel pour leur création et eurent l'idée d'œuvrer pour leur développement. Dans l'optique d'enrichir leurs acquisitions et de favoriser les échanges d'objets entre les musées français suite à la publication de l'arrêté ministériel de 1877, le docteur Hamy adressa le 14 octobre 1881 une note au ministère de l'Instruction publique pour lui demander de leur envoyer les doubles des articles répertoriés au musée du Trocadéro. Créé en 1894 au sein de la Faculté de Médecine, le Musée d'Ethnographie de Bordeaux, par exemple, a bénéficié, pour des raisons purement pédagogiques, d'un nombre considérable d'objets en provenance du palais de Chaillot. Cela se produisit après la décision du ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes qui « autorisa le transfert de 326 pièces demandées au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par Bordeaux, le 7 décembre 1906 »⁶³⁸. Contre toute attente, le Musée Africain de Lyon ne resta pas en marge des procédures d'échanges de collections⁶³⁹ en dépit de son statut particulier.

Loin de se limiter au niveau national, ces opérations s'effectuaient également à l'échelle internationale⁶⁴⁰. Elles permettent de compléter les fonds des musées concernés et occasionnent la circulation d'une diversité d'objets, y compris ceux provenant de la conquête coloniale de l'Afrique.

⁶³⁸ - Josette RIVALLAIN, *Catalogue des collections africaines*, op.cit, p.22

⁶³⁹ - Le Musée Africain de Lyon multiplie même de nos jours des opérations de prêts d'objets. En 1995, par exemple, il emprunta à la commune de Chaponost, située au Sud-Ouest de Lyon, environ une trentaine de statuettes et de masques dans le cadre de l'organisation d'une exposition.

⁶⁴⁰ - En 1995, le musée de Lyon emprunta 35 pièces de la Côte d'Ivoire et du Bénin à la maison de la Société des Missions Africaines de Gènes, en Italie. En 1960, il envoya au musée des Missions Africaines des Etats-Unis quelques œuvres africaines pour alimenter l'exposition *African Art of African. Missions Tenafly*. En 2001, c'est au tour de l'Argentine de recevoir 16 objets africains pour exposition permanente.

L'hétérogénéité des dons des officiers

Un an après sa création, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro s'était vu doter de personnel. Ancien rapporteur de la Commission spéciale sur le Musée ethnographique, Hamy devint le conservateur et succéda dans le même intervalle de temps à Jean Louis de Quatrefages de Bréau à la Chaire d'Anthropologie. Soucieux du développement de la collection du palais de Chaillot, il n'hésita pas à solliciter auprès du ministère de l'Instruction publique l'envoi des doubles de pièces conservées dans des établissements comme le Musée de Saint-Germain⁶⁴¹ et le Musée du Louvre⁶⁴² qui procédèrent, par exemple, au transfert des oeuvres d'archéologie américaines. Grâce à l'effort consenti par Hamy, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro devint un lieu de conservation des collections disparates d'une grande diversité géographique. Nélia Dias⁶⁴³ y a repéré, entre autres, des articles américains, océaniens, asiatiques, européens et africains.

En raison de la maigre somme accordée aux achats⁶⁴⁴, les acquisitions du Musée d'Ethnographie du Trocadéro étaient constituées essentiellement des dons de « tout un cercle de gens depuis les explorateurs jusqu'aux administrateurs coloniaux en passant par les mécènes »⁶⁴⁵. Faute d'une documentation étoffée sur tous les dépôts, il n'est pas évident de dresser l'état des collections du musée et donc de donner avec exactitude le nombre d'objets africains offerts par les officiers coloniaux. S'appuyant sur des matériaux parsemés, Dias s'est efforcé néanmoins de présenter un tableau récapitulatif des acquisitions enregistrées. On note

⁶⁴¹ - Ancien Musée des Antiquités celtiques et gallo-romaines inauguré en 1867, le Musée de Saint-Germain représente une collection de près de 35000 objets offrant un panorama de la vie quotidienne, des techniques et des croyances des populations de la Préhistoire à l'époque carolingienne. Au sujet de la nature de sa collection, celle-ci est étroitement liée au développement de l'archéologie française à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

⁶⁴² - Situé dans l'ancienne résidence des rois de France, le Musée du Louvre illustre parfaitement le fort lien existant entre le paysage royal et l'histoire des musées français. Inauguré le 10 Août 1793 sous le nom de « Muséum central des arts de la République » suite au décret du 6 mai 1791 relatif à la décision de sa création, cet établissement reste le plus grand musée parisien et est connu sur le plan international pour ses collections et son cadre exceptionnel dans un ancien palais royal, le Palais du Louvre. Il enregistre plus de 8 millions de visiteurs par an ; ce qui le place aujourd'hui en tête des musées les plus visités dans le monde.

⁶⁴³ - Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie en France*, *op.cit.* pp.175-203. Dans le chapitre VII sur « Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro (1880-1900) », l'auteur a analysé respectivement les collections africaines, océaniques, asiatiques et européennes du musée.

⁶⁴⁴ - Arch Nat. F 17/3847. Ces archives renferment un inventaire détaillé des achats effectués par le Musée d'Ethnographie du Trocadéro de 1879 à 1893. Il étiquetait généralement les produits acquis avec la mention « achat ». La date de l'opération, une description sommaire des articles et leur prix figurent sur les registres des achats.

⁶⁴⁵ - Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie en France*, *op.cit.*, p.198

une entrée considérable des objets entre les années 1895 et 1900, avec un faible taux de ceux issus du continent africain.

Concernant l'enrichissement de la réserve du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, on sait « par Verneau (1899) qu'en 1898 les collections ethnographiques se sont accrues de 2 155 pièces, sans compter les collections européennes, parmi lesquelles 219 provenant d'Afrique, 1901 d'Amérique et 31 d'Océanie »⁶⁴⁶. Dans le cas présent, l'étude est tournée vers les caractéristiques du fonds africain conservé dans le vestibule ouest du côté de Paris et exposé au public dès 1882. Sur le plan géographique, on relève à cette période sur le plateau d'exposition permanente de riches objets somaliens provenant des expéditions de Georges Révoil⁶⁴⁷. Progressivement, ces articles furent complétés par ceux émanant d'autres parties du continent africain, avec une accumulation de pièces d'Afrique blanche (Egypte, Maroc, Algérie...) et celles extraites des dons de l'explorateur Henri Duveyrier⁶⁴⁸. Très vite, les collections provenant de cette zone prédominèrent au musée en raison de la présence française fortement enracinée.

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, période correspondant au retour de nombreux acteurs coloniaux en France, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro connut une entrée massive d'objets africains. Parmi les dons les plus importants répertoriés à cette occasion figurent celles de Savorgnan de Brazza et de Jean Dybowski conservées aujourd'hui au Musée du Quai Branly. Il apparaît dans sa base de données que Brazza avait déposé au palais de Chaillot environ 421 objets entre 1886 et 1889 alors que Dybowski en avait fourni près de 585 pour la seule année 1893. Dans l'ensemble, plus de 760 articles furent enregistrés au titre de la collection de cet agronome ; ce qui représente une entrée de plus de 1000 objets légués par ces deux voyageurs dans les dernières décennies du XIX^e siècle. A cette époque, il faut noter que les dons des médecins coloniaux ne faisaient pas exception à la règle. Ainsi, la collection Clozel/Herr impressionne par son contenu. Effectuée en 1896, elle renferme plus de 260 articles.

En dehors des dons des explorateurs, la contribution de quelques institutions en vue de l'accroissement du fonds du Musée d'Ethnographie du Trocadéro reste, par ailleurs, importante. En procédant à une étude sur l'afflux des produits africains dans sa réserve à sa création (1877) jusqu'au début du XX^e siècle, on a pu relever, par exemple, les apports de la

⁶⁴⁶ - Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et muséologie en France*, *op.cit.*, p.198

⁶⁴⁷ - Le voyageur Georges Révoil avait organisé en Afrique orientale deux expéditions entre 1877 et 1879.

⁶⁴⁸ - Avec le concours de la Société de Géographie, Henri Duveyrier effectua une expédition au Sahara entre 1859 et 1861. A cette expédition s'ajoutent d'autres voyages en Afrique du Nord comme celui réalisé en Algérie en 1874 et trois autres en Tripolitaine et au Maroc en 1883, 1885 et 1886.

Société de Géographie de Paris. On a trouvé, entre autres, un bouclier⁶⁴⁹ légué en 1884 et conservé actuellement au Musée du Quai Branly. Par ailleurs, il est possible d'insister sur le concours de diverses structures administratives implantées en Afrique pendant la colonisation. Au titre des acquisitions reçues, on peut citer par exemple un récipient offert par le Gouvernement de l'Égypte en 1878 et un fusil, par le gouvernement général de l'Algérie, en 1899. À partir de XX^e siècle, on a remarqué l'existence des dons effectués par les comités ayant participé à l'Exposition Universelle de 1900. À titre indicatif, le comité de la Côte d'Ivoire avait légué un masque au terme de cette manifestation alors que deux poteaux funéraires furent enregistrés en 1901 de la part de celui de Madagascar.

Au-delà des dépôts considérables enregistrés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro connut d'autres entrées sporadiques d'objets jusqu'à son remplacement par le Musée de l'Homme en 1938. Avant cette ouverture, d'innombrables produits africains furent rapportés au précédent musée par des administrateurs coloniaux comme Henri Labouret. Celui-ci y déposa à lui seul plus de 2600 objets sans compter une collection datée de 1921. Au fil du temps, les dons des particuliers semblaient être éclipsés par ceux des institutions intéressées par la cause coloniale comme le Musée colonial de Marseille. Il importe de relever que les offres de ces organismes sont généralement dépourvues de noms de collectionneurs. Seuls les titres des établissements donateurs apparaissent. Ce n'est pas le cas des découvertes des particuliers qui portent toujours les noms de ces derniers.

Au sujet des échantillons issus de l'Afrique noire, il faut retenir qu'ils ont augmenté au rythme de l'exploration et de la conquête militaire de cette zone. Partant, les dépôts renvoient à un certain nombre d'événements ayant marqué l'histoire de l'expansion coloniale française en AEF et en AOF. En se référant à l'action des officiers, on peut évoquer, par exemple, la mission de l'Ouest Africain (1883-1885) et les collections rapportées en 1886 par le chef d'expédition Savorgnan de Brazza. Après avoir été exposées au Muséum d'Histoire naturelle, elles furent réparties entre cette institution et le musée du Trocadéro. Un autre cas éloquent concerne le butin offert par Archinard en 1889 après la campagne menée contre les bandes de Samory en 1888-1889. Restant dans le registre de prises de guerres léguées au palais de Chaillot, il semble utile de faire allusion aux pièces royales remises par le général Dodds en 1893 à l'issue de la conquête du Dahomey en 1892-1893. Compte tenu des circonstances d'acquisition, les trésors récoltés dans le palais du roi Béhanzin ont une haute valeur

⁶⁴⁹ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection de la Société de Géographie de Paris : bouclier, n° 71.1884.104.14.

symbolique. Il y figure, par exemple, le trône de ce personnage. Autant d'événements qui ont jalonné l'histoire de la colonisation française en Afrique et aussi celle de la collection africaine du Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Ces épisodes prouvent suffisamment qu'elle était dépendante des concours des explorateurs, y compris les officiers cités. Ce faisant, ce établissement était « tributaire des dons des explorateurs et d'administrateurs pour l'accroissement des collections africaines »⁶⁵⁰. Dans ce processus du développement du fonds africain, le rôle de ces acteurs coloniaux est crucial en ce sens qu'à défaut de collectionneurs proprement dits, il leur revenait la charge de rassembler les articles africains qui, à l'époque, n'avaient pas encore été promus au rang d'objets d'art, et donc d'être susceptibles d'être convoités en raison de leur valeur marchande. Ce n'est pas le cas des objets américains enregistrés.

Une autre caractéristique du musée du Trocadéro est l'hétérogénéité de sa collection. Cet aspect conduit à s'interroger sur la nature des acquisitions. Comme les officiers rassemblaient un éventail d'objets africains, la sphère d'étude de leurs dépôts reste très vaste et par conséquent, difficile à cerner. Pour bien apprécier la question, il est souhaitable de concentrer l'argumentation sur un cas concret tel que celui des dons effectués par Archinard. En effet, ses multiples campagnes en Afrique lui donnaient l'opportunité d'entrer en possession d'une variété d'articles qu'il prit soin de déposer au palais de Chaillot. Quelle est la nature de ses apports ?

On insiste sur les apports évoqués dans les correspondances⁶⁵¹ qu'il avait adressées au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. A part les échantillons de pierres, minerais, terre, produits de haut fourneau ramassés en juillet 1881 et juillet 1882 sur le plateau séparant les bassins du Sénégal et ceux du Niger, on relève l'existence des offres (costume de sorcier remis à Archinard par le lieutenant de vaisseau Hourst qui commandait la canonnière *Niger*, lime d'un forgeron reçue à Bamako en 1884), des instruments de musique (tam-tam, tambour), des objets de culte (amulette, talisman, blouse garnie d'amulettes et de talismans, gris-gris, petite corne d'antilope, porte Coran, chapelet...), des objets usuels ou domestiques (quenouilles et métier à tisser avec une bande de coton, enclume, aiguilles à traiter le coton, hachette en pierre, faucille avec lame en fer et manche en bois, une hache de l'âge de la pierre du Sénégal (la seule que le donateur avait découvert en 1883 durant son séjour dans cette

⁶⁵⁰ - Nélia DIAS, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro (1878-1908). Anthropologie et Muséologie en France*, op.cit, p.183

⁶⁵¹ - Mémoire de Sory KEITA (sous-lieutenant), *L'apport d'Archinard à la connaissance ethnographique du Soudan Occidental : Missions de 1888 à 1893*, op.cit, pp.70-75. Les sources d'informations utilisées ne sont malheureusement pas données dans le manuscrit.

région) et divers articles d'origine mandingue et bambara (serrure en bois avec un pêne, grand vase en terre cuite, pipe bambara, tabatière en bois, coton filé sur baguette de bois pour tisserand, chapeau de paille de forme conique, cavalier en terre cuite, dessin des habitations en terre, paires de sandales en bois, pantalon en coton indigène teint d'indigo, ceinture en coton indigène, couvre-plat en vannerie tressée, deux navettes en bois de tisserand, deux grandes poteries en forme de bouteille...). Cette gamme de produits appelle quelques remarques.

Hormis les offres reçues par Archinard à titre personnel, les autres échantillons étaient le fruit des collectes réalisées soit auprès de différentes ethnies, soit sur le champ de bataille et dans les ruines après les combats. La troupe qui l'accompagnait devait jouer un grand rôle dans cette entreprise, même si les dons enregistrés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro ne portent que le nom d'Archinard. Il est peu vraisemblable qu'il ait récolté tout seul cet éventail d'articles. A l'instar de ses acquisitions, les collections africaines de Savorgnan de Brazza et de Jean Tilho sont hétérogènes.

A l'image de la France, la Grande Bretagne avait accueilli les objets rassemblés dans les colonies par les officiers anglais comme le capitaine James Cook⁶⁵². Déjà évoquée, l'existence des découvertes de ses pairs dans le fonds du British Museum ne fait que confirmer la contribution de ces militaires dans le domaine ethnologique. Concernant les pièces héritées de la colonisation, on constate qu'elles n'étaient pas toujours offertes directement par les soldats anglais comme le faisaient les officiers français au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Un intermédiaire a été relevé. Il s'agit du Foreign Office qui semble s'être occupé de la conservation du butin réalisé en Afrique par l'armée britannique. La preuve est que le British Museum sollicitait régulièrement auprès de ce département des Affaires Etrangères des objets africains pour alimenter ses expositions permanentes ou temporaires. C'est ainsi qu'à la suite de l'expédition punitive de 1897 au Bénin, le musée « exposait 300 plaques en bronze prêtées par le Foreign Office »⁶⁵³. Au cours de la même année, ce service lui envoya, après d'incessantes demandes, « 200 reliefs en bronze »⁶⁵⁴. Grâce à ces exemples, on peut déduire que cet organe britannique jouait un rôle capital en matière de gestion des collections africaines issues de la conquête coloniale et de leurs prêts aux musées britanniques. En France, on n'a pas relevé un département similaire centralisant de tels apports à l'insu du Musée d'Ethnographie du Trocadéro dont il faut interroger le mode de conservation de ses acquisitions.

⁶⁵² - Armand DUCHATEAU, *Benin. Royal Art of Africa, op.cit*, p. 105 : « ...The collection that the explorer Captain James Cook had bought at an auction in London »

⁶⁵³ - Barbara PLANKENSTEINER, *Bénin. Cinq siècles d'art royal, op.cit*, p.33

⁶⁵⁴ - Barbara PLANKENSTEINER, *Bénin. Cinq siècles d'art royal, op.cit*, p.36

Le mode de conservation des collections africaines

Un temps relativement long pouvait s'écouler entre la période de la réalisation des collections africaines et celle de leurs dépôts dans les centres de conservation français. Dans le cas du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, il n'est pas évident d'évaluer cette durée en raison du fait que le moment de remise de dons était généralement décidé par le voyageur. Concernant les officiers coloniaux, on remarque qu'ils ne remettaient pas systématiquement à l'établissement leurs découvertes juste à leur retour en France au terme d'une mission d'exploration ou pour des raisons de congés ou des problèmes de santé. Les uns préféraient le faire à l'occasion d'un événement culturel (exposition, ...), les autres, à l'approche d'un autre périple. Par ailleurs, il est possible que quelques militaires aient conservé certaines pièces à titre individuel dans le cercle familial. Il s'agit des collections privées dont le contrôle échappe aux musées. Faute de traces, il n'est pas facile de mener de recherches sur leur contenu si les héritiers ne manifestent pas leur volonté de les léguer aux structures muséales ou de les faire présenter lors des expositions temporaires. Pour ce qui est des objets africains conservés dans les musées, il revient aux explorateurs de les faire enregistrer dans tel ou tel établissement selon la nature des articles. En parlant de l'envoi de quatre têtes d'animaux en bois au directeur du Muséum d'Histoire Naturelle, l'administrateur François-Joseph Clozel écrivait dans un courrier daté du 11 juillet 1901 : “ Dans le cas où elles ne pourraient trouver place dans les collections du Muséum, je désirerais qu'elles fussent remises au Musée d'Ethnographie que dirige M. le Professeur Hamy ”⁶⁵⁵.

On retient de cet extrait que la question de la répartition des acquisitions entre divers musées ne semblait pas intéresser les donateurs. Elle fut autrefois gérée au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par la “ Commission de Surveillance ”⁶⁵⁶. Le procès-verbal du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts stipule à l'article 3 que cette commission devait veiller à la répartition entre les différents établissements de l'Etat des objets scientifiques gérés par le ministère. De surcroît, elle devait donner son avis sur la détermination et surtout sur le classement des collections. Qu'il s'agisse du musée du Trocadéro ou d'autres centres de conservation français, l'objectif poursuivi est le même : celui d'informer. Cette tâche passe évidemment par le biais des objets perçus aujourd'hui comme “ des témoins de savoir-faire qui se sont transformés très vite au cours du XX^e siècle ”⁶⁵⁷.

⁶⁵⁵ - Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840 : Clozel, Bingerville, le 11 juillet 1901

⁶⁵⁶ - Arch Nat, Fonds du Ministère de l'Instruction Publique, F/17/13567 : MET

⁶⁵⁷ - Josette RIVALLAIN, “ Appel à contribution : Histoire des collections ”, *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, t.86, n°322-323, 1999, p.424

Comme l'idée de leur enregistrement s'accompagne de celle de leur organisation dans un espace donné, il va sans dire que chaque musée est amené à procéder au classement des articles enregistrés susceptibles de devenir de véritables éléments d'étude. Durant l'expansion coloniale, les conservateurs ou les directeurs des musées n'étaient pas les seuls à s'occuper de cet aspect. Certains officiers y contribuèrent à leur façon et, souvent, en collaboration avec le personnel de ces établissements. Dans un de ses courriers au directeur du Muséum d'Histoire Naturelle⁶⁵⁸, le capitaine d'artillerie de Marine Archinard révèle : « Je n'ai pas eu le temps de faire la nomenclature des objets que j'ai déposés...Je serais heureux de vous rencontrer pour classer les objets que j'ai rapportés ». Dans cet extrait, il ne dissimule pas son souci d'apporter des informations nécessaires en vue d'aider au classement des collections africaines réalisées. Le gouverneur général de Madagascar, Gallieni, quant à lui, se préoccupa du classement de la réserve du Musée de Tananarive en sollicitant l'apport technique du directeur du Muséum, Milne Edwards. Ce soutien, souligne-t-il, devait « faciliter le classement des collections qui seront conservées au Musée de Tananarive »⁶⁵⁹. Concernant la disposition des objets, il faut souligner que les méthodes utilisées varient d'une époque à l'autre, et d'une institution à l'autre. Au début du XX^e siècle, période correspondant à la fin de la conquête militaire de l'Afrique, on assista à une entrée massive des collections africaines au Musée d'Ethnographie du Trocadéro sans que les « voyageurs impliqués aient le souci de documenter les objets »⁶⁶⁰ faute d'instruments adéquats pour opérer des classifications fiables. Cette situation n'est pas seulement relevée chez les officiers. Bien au contraire, elle était une caractéristique de l'ensemble des donateurs de l'époque. Une des conséquences de cette réalité est l'absence des listes exhaustives des objets africains dans les musées ethnologiques français entre 1890 et 1914. Faute d'éléments précis, ils enregistraient les pièces en utilisant les données dont ils disposaient. Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro a ainsi opté de répertorier les dons en leur attribuant des numéros d'identification comme ce fut le cas de la collection Archinard⁶⁶¹. En conservant une diversité d'objets de l'AEF et de l'AOF, il représentait, en quelque sorte, un lieu de mémoire gardant les traces d'un passé africain et celles des articles jadis utilisés par les habitants. Il est donc cité parmi les « lieux d'archives matérielles provenant d'époques

⁶⁵⁸ - Musée de l'Homme – Laboratoire d'Ethnologie. Dossier technique, Archinard, Paris, le 10 juillet 1883

⁶⁵⁹ - Arch Nat, Fonds du Muséum d'Histoire Naturelle, AJ/15/840. Le général Gallieni, Tananarive le 15 novembre 1897.

⁶⁶⁰ - Josette RIVALLAIN, « Les collections africaines des muséums d'Histoire naturelle », *La Lettre de l'OCIM*, n°91, janvier-février 2004, p.17

⁶⁶¹ - Arch Nat, Fonds du Ministère de l'Instruction Publique, AN F/17/3846/2. Collection Archinard, 1883, envoi du capitaine Archinard d'objets du Haut-Sénégal. Les dons d'Archinard repérés dans les Archives du Musée de l'Homme sont enregistrés sous les numéros suivants : 83.45, 84.42, 89.2, 02.12, 02.16. Chaque numéro est accompagné de la région de provenance des objets.

précises avec une gamme de produits de valeurs très variables »⁶⁶². Malgré l'importance de l'articulation de son plateau d'exposition, il connaissait de sérieuses lacunes en matière de conservation des acquisitions. On se demande comment il pouvait fonctionner sans être en mesure d'assurer cette tâche primordiale d'un musée.

Face à cette situation délicate, le successeur du docteur Hamy, le docteur Verneau proposa en 1919 de réorganiser le Musée d'Ethnographie du Trocadéro pour qu'il puisse répondre à son but de conservation, de présentation et d'enseignement. Pour ce faire, il préconisa, par exemple, de dégager les vitrines trop encombrées, de procéder à un classement méthodique des objets, de constituer des séries comparatives permettant de suivre l'évolution des civilisations et surtout de réexaminer le problème des locaux au motif que le Palais du Trocadéro se révéla inadapté pour assurer la fonction d'un musée. Ce projet de réforme esquissé par Verneau ne se concrétisa pas du jour au lendemain. Il fallut attendre jusqu'à 1928 pour assister au début des travaux de réorganisation occasionnant la fermeture de l'établissement dirigé, entre temps, par le docteur Paul Rivet. Considéré par l'auteur Christine Laurière comme « le père fondateur de l'ethnologie française telle qu'elle se bâtit dans les années 1920-1930⁶⁶³, Rivet fut chargé désormais de conduire le projet du Musée d'Ethnographie du Trocadéro avec l'appui de son adjoint, Georges Henri Rivière⁶⁶⁴. Dès lors, il envisagea la séparation des collections françaises des acquisitions exotiques et prépara un programme de remplacement de cet établissement. C'est dans ce cadre que dès 1935 débuta la démolition du Palais du Trocadéro qui céda la place, à partir de 1937 au palais de Chaillot dont l'inauguration est liée à l'Exposition Universelle. Suite à cet événement, cet espace accueille le Musée de l'Homme. Avec, à sa tête, Rivet que Laurière désigne sous le titre de « fondateur-directeur »⁶⁶⁵. A son ouverture, cet établissement possédait les plus importantes collections sur la vie et l'histoire de l'Homme sur le plan national.

⁶⁶² - Josette RIVALLAIN, « Appel à contribution : Histoire des collections », *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, *op.cit*, p.423

⁶⁶³ - Pour la biographie de Paul Rivet, se référer à Christine LAURIERE, *Paul Rivet. Le savant et le politique*, Paris, Publications scientifiques du MNHN, 2008, p.9 : « Cet homme est pourtant, aux côtés de Marcel Mauss, le père fondateur de l'ethnologie française telle qu'elle se bâtit dans les années 1920-1930. Cheville ouvrière de l'institutionnalisation de l'ethnologie de l'ethnologie, il fut co-secrétaire de l'Institut d'Ethnologie de l'université de Paris à partir d'août 1925, élu professeur d'anthropologie au Muséum national d'Histoire naturelle en mars 1928, directeur du musée d'Ethnographie du Trocadéro avant de devenir le fondateur-directeur du révolutionnaire musée de l'Homme, en 1937 ».

⁶⁶⁴ - C'est Georges Henri Rivière qui, porté par l'idéologie démocratique du Front populaire, décida d'obtenir la création d'un musée consacré aux arts et traditions populaires de la France.

⁶⁶⁵ - Christine LAURIERE, *Paul Rivet. Le savant et le politique*, *op.cit*, p.9

L'ouverture du Musée de l'Homme dans la première moitié du XX^e siècle

Héritier du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, le Musée de l'Homme accueille au fil du temps une multitude d'objets en provenance de l'Afrique. Son histoire est liée à l'Exposition Universelle de 1937. Après l'examen des conditions de son ouverture, il importe de s'intéresser à la nature des articles conservés ainsi qu'à ses donateurs. Cette étape va permettre de porter exclusivement l'attention sur sa réserve africaine ainsi qu'à ses caractéristiques.

La conservation d'objets de différentes natures

En 1937, l'Exposition Universelle devait avoir lieu autour du palais du Trocadéro. Son organisation nécessita de grands travaux de modernisation confiés à l'architecte Jacques Carlu assisté de Louis-Hyppolite Boileau et Léon Azema. Suite à cette opération, les collections ethnographiques et anthropologiques furent conservées dans une aile du palais (côté Passy). Ce lieu abrita désormais le Musée de l'Homme qui remplaça le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Il ouvrit ses portes la même année en 1937. En revanche, son inauguration eut lieu le 20 juin 1938 par le président de la République, Albert Lebrun. Compte tenu de son statut juridique, le musée est placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale. Ses subventions provenaient essentiellement du ministère des Colonies. Avec l'appellation « Musée de l'Homme », celui-ci entend incarner une forme de maquette universelle des cultures où une place importante est laissée au rêve de l'universalisme et de l'encyclopédisme. Son objectif consiste à insuffler à la politique coloniale française la notion de la diversité culturelle en associant « l'idée de race » et celle de civilisation dans sa conception muséographique. Sa création a surtout permis d'amorcer une nette évolution sur le plan ethnologique. Elle favorise la coordination définitive de tous les efforts menés à Paris en matière d'étude des races et des civilisations humaines ainsi que de sa diffusion. Grâce à cette initiative, les trois éléments essentiels de l'organisation ethnologique (L'Institut d'Ethnologie dans une dépendance universitaire, les pièces scientifiques et zoologiques dans les locaux du Muséum National d'Histoire Naturelle, les collections ethnographiques dans le palais du Trocadéro) éloignés les uns des autres trouvent un point de convergence. Créé par la volonté nationale de centraliser les trésors du monde entier (y compris le continent africain) et devenu un lieu de recherche et d'enseignement, doté d'une renommée internationale, le Musée de

l'Homme représente un véritable centre de documentation ethnologique. Par sa détermination d'incarner une façade de l'ethnologie française, il élaborait une politique d'accroissement des collections en vue d'enrichir ses fonds. Cette idée l'incita à organiser des missions de collectes d'objets menées généralement en équipes. L'intérêt accordé à ce type d'activités atteste du lien étroit existant entre les enquêtes de terrain et l'institution muséale.

En marge de cette préoccupation ethnologique, le Musée de l'Homme a eu le privilège de réunir les articles de différentes natures dans un même lieu pour la première fois dans l'histoire des collections en France. Partant, l'anthropologie, l'ethnographie et la préhistoire trouvent leur place au sein de cette structure. Ces trois disciplines vont désormais alimenter les recherches de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, au phénomène humain. Les spécimens anthropologiques et ethnographiques exposés furent sélectionnés parmi les plus typiques. Les collections restantes sont conservées dans de vastes magasins afin de rendre l'établissement plus avenant au public et d'en renouveler constamment l'attrait. Au sujet du plan d'exposition, l'institution a opté pour une présentation par groupement humain pour permettre aux visiteurs de trouver des renseignements précis, des documents commentés, des spécimens choisis sur les caractères physiques et différentiels des races. Parallèlement à ce mode de classification, certaines de ses salles exposaient les objets selon un triple classement : géographique, tribal et technologique. Une riche documentation entoure les œuvres rangées. Dans sa conception, l'établissement privilégie le modèle traditionnel du musée en mettant l'accent sur la visibilité des acquisitions et sur la lisibilité du parcours d'exposition. Grâce à cette présentation, il entend mettre en évidence les manifestations les plus caractéristiques des civilisations des peuples au cours des âges en s'appuyant sur des faits essentiels assortis d'une documentation simplifiée. Ce souci vise à donner au public des idées claires et précises. C'est à cette condition qu'il peut refléter une " image de la vie, c'est-à-dire offrir au visiteur un spectacle mouvant " ⁶⁶⁶. Il est intéressant de constater qu'au départ, ce centre de conservation n'avait pas la vocation d'être un musée d'art africain, même si on retrouve dans ses rayons des articles hérités de la conquête coloniale de l'Afrique.

En définitive, la transformation du Musée d'Ethnographie du Trocadéro en Musée de l'Homme renvoie à la réflexion sur le rôle exact d'un musée d'ethnographie. De ce processus émane l'idée qu'un musée ne doit pas seulement être considéré comme un conservatoire du

⁶⁶⁶ - Musée de l'Homme (Bibliothèque). 2AM2C2 : Articles

passé. A l'instar du Musée de l'Homme, les structures muséales doivent dépasser cette fonction apparente de conservation d'objets pour devenir un véritable lieu de recherche et d'enseignement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'Etat n'hésite pas à les doter des services d'enseignement adéquats. Pour revenir au cas du Musée de l'Homme, ce centre de conservation, outre ses salles d'exposition, se caractérise par sa bibliothèque, sa photothèque, ses salles de travail et ses laboratoires. Ceux-ci sont répartis en trois départements : ceux d'anthropologie biologique, de préhistoire et d'ethnologie. On a procédé à l'identification d'un certain nombre d'objets africains dans la photothèque de l'établissement.

L'exploration de la réserve africaine

L'exploration de collection africaine du Musée de l'Homme a été possible grâce à l'analyse de la liste des donateurs et des vendeurs⁶⁶⁷. L'intérêt de ce document réside dans le fait qu'elle renferme les noms de l'ensemble de personnes et d'institutions françaises et étrangères ayant offert des objets à cet établissement à un moment ou à un autre de son histoire. L'attention est ici tournée vers les dons des acteurs coloniaux ayant sillonné le continent africain à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Avec plus de 300 noms répertoriés, la liste est dominée par la présence des donateurs civils comme Jean Dybowski, Casimir Maistre, Ferdinand de Behagle, Fernand Foureau, les administrateurs coloniaux Henri Bretonnet et Albert Dolisie. On y compte au maximum 30 officiers, ce qui représente moins de 10% des donateurs militaires. A part le sous-officier Joseph Cholet, les officiers Archinard, Eugène Lenfant, Jean-Baptiste Marchand, Henri Moll, Charles Monteil, Jean Tilho, Alfred Dodds..., on note la présence des médecins militaires tels que Herr, Theremin, Voillot et le pharmacien Liotard. Il convient de préciser que cette énumération n'est pas exhaustive. Il n'est pas évident d'identifier tous les noms des officiers du fait de nombreuses imprécisions sur l'identité des donateurs. Si le répertoire consulté ne renseigne pas sur la nature d'objets existant dans les collections africaines de ces militaires, il permet cependant de donner une idée sur leurs provenances géographiques intégralement numérotées par le Musée de l'Homme. Par la suite, les informations recueillies ont été complétées par les dossiers de la photothèque qui s'est révélée riche en illustrations sur les pièces ethnologiques africaines, en particulier celles extraites du butin de la conquête coloniale. De tels éléments n'ont pas été

⁶⁶⁷ - Musée de l'Homme. Laboratoire d'Afrique Noire. Liste Donateurs et Vendeurs.

relevés à Vincennes lors des recherches à la photothèque du Service Historique de l'Armée de Terre.

Pour ce qui relève des officiers, on a consulté un certain nombre de dossiers, en l'occurrence ceux de Savorgnan de Brazza, mais le travail est resté inachevé du fait de la fermeture de la photothèque du palais de Chaillot au cours du premier semestre 2005 dans le cadre du transfert de la documentation du Musée de l'Homme au Musée du Quai Branly. Avant cette opération, on a néanmoins eu accès aux manuscrits sur d'autres officiers coloniaux. Ceux portant sur le général Archinard⁶⁶⁸ renferment une multitude de photographies de ses collaborateurs comme les capitaines Passaga et Valentin, le lieutenant de vaisseau Hourst ainsi que le commissaire des colonies Drilhon. L'intérêt de ce dossier réside dans le fait qu'il permet de replonger en plein cœur du Soudan français où apparaissent les itinéraires suivis par ces explorateurs pendant leurs séjours en Afrique. Ce qui autorise, par la même occasion, à apprécier l'effort consenti pour reconstituer ces itinéraires sur les cartes. De cette observation, il découle la conclusion que les routes ont été presque uniquement des pistes ou des sentiers jusqu'à la Grande Guerre. A titre indicatif, la route la plus suivie pour ravitailler le Tchad en 1914 était encore celle que les troupes françaises avaient empruntée depuis Crampel en 1891 jusqu'à Gentil de 1895 à 1900. Le dossier du général Archinard n'a pu être dépouillé en détail contrairement à celui de Jean Dybowski qui avait déjà fait l'objet d'un travail minutieux. Une trentaine de fiches du Musée de l'Homme⁶⁶⁹ sur les dons de cet agronome ont été explorées. Ces acquisitions proviennent essentiellement de la région de l'Oubangui-Chari. Chaque feuille est numérotée ainsi que tous les articles qui y figurent. Elle présente, par ailleurs, la nature, les provenances ethnique et géographique de chaque objet. Ces fiches sont regroupées en trois séries :

<u>N° du don</u>	<u>Nombre de fiches</u>	<u>Nombre d'objets répertoriés</u>
93.52	7	119
93.53	6	112
93.56	13	225

Il est indispensable d'apporter d'autres éclaircissements pour faciliter leur compréhension. Il apparaît sur le titre de chaque fiche des éléments sur le mode d'acquisition (dons, achats, legs...) des pièces concernées. Ces éléments sont accompagnés de l'identité du

⁶⁶⁸ - Musée de l'Homme – Photothèque, 191 : général Archinard

⁶⁶⁹ - Musée de l'Homme – Laboratoire d'Ethnologie, AFN 527

donateur. Dans le présent cas, il ne s'agit que des offres de Dybowski. On relève également des informations sur les caractéristiques des dons (nature, provenance ethnique et géographique des objets qui gardent leurs appellations d'origine, même si celles-ci ne sont plus d'actualités). A droite de la fiche apparaissent les anciens numéros d'enregistrement des articles par le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Concernant les numéros des acquisitions, les deux premiers chiffres correspondent à l'année d'enregistrement de l'objet tandis que les deux derniers renvoient au numéro de la collection où il est extrait. Par exemple, pour le don 93.52, il s'agit de la 52^{ème} collection enregistrée au cours de l'année 1893. Le Musée de l'Homme a arrêté ces numéros en conformité avec les normes internationales. Chaque article est, par ailleurs, numéroté par ordre chronologique et est généralement suivi de la lettre " f " lorsqu'il a fait l'objet d'une fiche.

Pour illustrer cette présentation, trois fiches ont été choisies pour en extraire quelques éléments. La démarche a consisté à répertorier les centaines d'objets de la collection Dybowski avant de les regrouper en fonction de leur usage dans les sociétés africaines. Il existe sur la liste des armes, du textile, des outils de chasse, des instruments de musique, des parures, des objets usuels, des monnaies... A l'issue de cet exercice, un travail d'identification a été jugé nécessaire. Cette opération repose sur l'association du numéro de don à celui attribué à chaque objet. Chaque numéro obtenu correspond donc à un article. Le résultat a donné lieu à la comptabilité des centaines d'objets africains de toute nature. Après avoir analysé cet ensemble à l'aide d'un support visuel, trois d'entre eux ont été sélectionnés : un couteau banziri (93.56.24), un couteau de jet yakoma (93.56.221) et un sabre sabanga (93.56.87). Voici les reproductions de ces différentes armes :

1- M.H.93.56.24. Couteau avec une lame gravée, décor représentant un caïman (Ethnie Banziri, Oubangui-Chari)

2- M.H . 93.56.221. Couteau de jet en fer à trois bras (Ethnie Yakoma, Oubangui-Chari)

3- M.H.93.56.87. Un sabre à lame courbe avec un manche en bois à extrémité garnie de clous de laiton, et le fourreau en cuir (Ethnie Sabanga, Oubangui Chari)

Concrètement, la visualisation des articles de Dybowski à la photothèque du Musée de l'Homme a permis d'apprécier l'éventail d'objets utilisés par les différentes ethnies de l'Oubangui-Chari pendant l'expansion coloniale et rassemblés par ce dernier lors de son séjours en Afrique. Il aurait été souhaitable d'élargir cet exercice à l'ensemble des fiches relatives aux dons des officiers français au Musée d'Ethnographie du Trocadéro afin de les confronter avec celles des explorateurs civils, en l'occurrence celles de Dybowski dont on dispose d'importants éléments. Malheureusement, cela n'a pas été le cas car il n'a pas été possible d'obtenir les fiches des donateurs militaires. Les multiples demandes formulées auprès du personnel de la photothèque sont restées lettre morte. En raison de l'absence de ces fiches, l'étude comparative envisagée n'a pas pu être menée. En fait, la période n'était peut-être pas propice parce qu'elle correspondait au moment de transfert des dossiers de Musée de l'Homme au Musée du Quai Branly. Opérée en plusieurs étapes, cette phase avait rendu par la suite impossible l'accès à la documentation sur les collections africaines ainsi qu'à l'ensemble d'archives et de périodiques sur la question coloniale. Ce qui a d'ailleurs considérablement ralenti l'avancée des travaux. Sur le plan ethnologique, environ 300 000 objets devaient être soustraits de la réserve du Musée de l'Homme. Ce qui a suscité des polémiques et des controverses au point que l'établissement fut paralysé par une grève générale en 2001, année du lancement des travaux au Quai Branly. Les recherches complémentaires y ont donc été menées suite à la fermeture du Laboratoire d'Ethnologie intervenue à cette occasion. Les oeuvres transférées ont été complétées par celles provenant du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.

Quelques points de convergence apparaissent lorsqu'on retrace l'historique du Musée de l'Homme et celle du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Mis en place dans les années 1930, ces deux établissements s'inscrivent dans le sillage des expositions temporaires. D'une part, le premier musée doit sa création à l'Exposition Universelle de 1937, d'autre part, le second s'inscrit dans le sillage de l'Exposition Coloniale Internationale⁶⁷⁰ organisée à Paris en 1931. Héritière des Expositions Universelles qui avaient marqué la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, cette manifestation constituait une réelle innovation à

⁶⁷⁰ - L'Exposition Coloniale Internationale de Paris fut inaugurée par le Président de la République, Gaston Doumergue. Celui-ci fut accompagné du ministre des Colonies, Paul Reynaud, des présidents des deux chambres, du Président du Conseil, Pierre Laval, des membres du gouvernement et du corps diplomatique au grand complet. Outre l'*Exposition Coloniale Internationale de Paris*, 1931, Bibliothèque de la ville de Paris, novembre 1981, cet événement a été décrit, entre autre, par Eric ORSENNA, *L'Exposition coloniale*, Paris, Le Seuil, 1988, 576p, Laure BLEVIS, Hélène LAFONT-COUTURIER, Nanette JACOMIJN SNOEP, Claire ZALC (dir.), *1931. Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale*, Paris, Gallimard/CNHI, 2008, 191p, Didier GRANDSART, *Paris 1931. Revoir l'Exposition coloniale*, Paris, Editions FVW, 2010, 263p, Benoît de L'ESTOILE, *Le goût des Autres. De l'Exposition coloniale aux arts premiers*, op.cit.

l'époque où les expositions coloniales se déroulaient généralement en provinces (Bordeaux, Lyon, Marseille...), et plus précisément là où le commerce colonial fut fortement implanté. Ce fut le cas des Expositions Coloniales de Marseille de 1906 et 1922. Celles-ci avaient, d'ailleurs, pu convaincre les milieux les plus réticents de l'utilité d'encourager une activité similaire dans la capitale.

L'Exposition Coloniale Internationale ouvrit ses portes à Vincennes le 6 mai 1931 pour une durée de six mois. Le poste du commissaire général fut attribué au maréchal Hubert Lyautey. Organisé moins d'un quart de siècle après la participation des soldats africains à la Première Guerre Mondiale, cet événement réserva une place notable aux questions sur les colonies. Son objectif était surtout, et avant tout, de les faire connaître. Ce qui n'était pas l'orientation des expositions universelles qui, par leur connotation, englobait des champs variés tels que « l'Education et l'Enseignement, les progrès techniques et le développement de la science, les produits coloniaux, ou l'évolution du commerce extra-métropolitain »⁶⁷¹. En 1931, l'exposition était organisée autour de cinq sections comparables à l'empire colonial français en miniature. Il convient de s'interroger sur la nature et la provenance des objets africains sollicités et sur les conditions de leur transfert de l'Afrique vers la France.

Il apparaît en réalité que les produits africains furent envoyés à Vincennes par le gouvernement général de l'AEF et d'autres gouverneurs en poste dans les colonies. Leurs collections furent complétées par celles issues des prêts des institutions et des particuliers. Parmi les objets rassemblés, il est possible de découvrir quelques pièces secondaires ou d'artisanat local, souvent fabriquées par les Européens. Les articles envoyés ne parvinrent à destination que dans les derniers jours du mois de mars 1931. Dès l'ouverture de l'exposition, ils ont pris place dans le pavillon du Gouvernement Général et son annexe avant leurs répartitions dans diverses sections. Les objets africains exposés provenaient de différentes régions d'Afrique. La galerie d'art nègre au pavillon de l'AOF présentait, entre autres, des étoffes, des armes et des fétiches du Dahomey, des fétiches du Soudan en bois et en cuivre, des bracelets, des masques et des dessus de masques, des sièges, des serrures et des récipients du Sénégal, des poignards, des colliers et des amulettes bambara, une canne de chef en argent de Mauritanie, une cuiller touareg, des statues fétiches et des masques de danse de la Côte d'Ivoire. Outre l'articulation de ce pavillon, on découvre avec beaucoup de surprise celui des

⁶⁷¹ - *Exposition Coloniale Internationale de Paris, 1931*, Bibliothèques de la ville de Paris, novembre 1981, p.5. Il figure dans cette brochure le plan global de l'exposition, accompagnée de différentes installations permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le dispositif réservé aux nombreuses colonies représentées à travers l'étalage des coutumes, des rites religieux et une série d'objets. Avant la tenue de cette manifestation, les expositions universelles (1867, 1878, 1889, 1900) se déroulaient avec un écart d'intervalle de 11 ans.

Missions Catholiques monté par le Musée Africain de Lyon. Celui-ci y avait présenté des pièces africaines comme les masques de la Côte d'Ivoire, les objets en bois du Bénin, et en cuivre, du Nigeria, les armes du Nord Bénin et du Niger. La participation de ce musée à caractère religieux à ce grand rendez-vous traduit l'implication de la Société des Missions Africaines dans l'environnement colonial. L'établissement s'était appuyé sur ces acquisitions pour mettre en valeur l'œuvre des missionnaires durant la colonisation de l'Afrique. La manifestation s'acheva le 15 novembre 1931 et avait marqué les esprits à l'époque. L'afflux de visiteurs⁶⁷² atteste suffisamment de son succès.

Le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie diffère du Musée de l'Homme sur un point. Par rapport au second musée régi par le ministère de l'Education nationale, le premier était affranchi de l'ethnologie et dépendait de la direction des musées de France au sein du ministère de la Culture et de la Communication. Progressivement, ses espaces muséographiques abritèrent l'une des plus belles collections d'art d'Europe provenant de l'Afrique et l'Océanie. D'une part, le cadre consacré au continent africain présentait, par exemple, des masques de danse et de cérémonie avec, en particulier, de beaux cimiers de masques Bambara ainsi que des masques pendentifs Ashantis en or de la côte ghanéenne et des statues magiques du Congo. Parallèlement, la tradition rurale et citadine du Maghreb fut symbolisée par des tapis, des pots en céramique et des bijoux berbères, pour ne citer que ces articles. D'autre part, l'Océanie était représentée, entre autres, par des collections de masques en écorce battue de la Nouvelle-Guinée⁶⁷³ et d'impressionnants mannequins funéraires à têtes de mort ainsi que des sculptures réalisées à partir des racines de fougères arborescentes. Il faut souligner qu'avant que naisse à Paris l'idée de réunir en un même lieu les objets océaniens, ceux-ci étaient dispersés dans plusieurs établissements, en l'occurrence le Muséum d'Histoire Naturelle, le Musée de la Marine, la Bibliothèque nationale, le Musée de l'Artillerie et celui de Saint-Germain-en-Laye.

Après avoir évoqué quelques caractéristiques du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, on peut en déduire plusieurs enseignements. Tous ces établissements furent créés dans le sillage des expositions. Il s'agit respectivement des expositions de 1878, 1931 et 1937. Posant la question des

⁶⁷² - Feriel BEN MAHMOUD, *Voyage dans l'empire colonial français*, Paris, Editions Place des Victoires, 2007, p.6. Il estime à huit millions le nombre de visiteurs des stands montés. Ce nombre est même revu en hausse par le ministère de la Culture et de la Communication évaluant les entrées à 34 millions de personnes dans *Musée des Arts Africains et Océaniens* (1987).

⁶⁷³ - C'est une Grande île de 800 000 km² situé au nord de l'Australie et dont la partie occidentale est indonésienne.

rapports entre les expositions et les musées, ces cas concrets permettent de dégager ces liens indéniables. Globalement, la multiplication des expositions s'inscrit dans la période correspondant à la fin des explorations en Afrique et au retour des voyageurs en métropole. Compte tenu de la diversité des thèmes des expositions, les unes avaient un caractère international ou universel, les autres, un caractère colonial. Les premières furent organisées dans la capitale dans la plupart des cas. La toute première, par exemple, eut lieu à Paris en 1854 tandis que l'année 1937 fut marquée par la tenue de l'Exposition Universelle au palais du Trocadéro. Les secondes, aussi dans la capitale, comme le cas de l'Exposition Coloniale de 1931, mais surtout dans les provinces. A ce propos, il est possible de faire allusion aux Expositions coloniales de Marseille de 1906 et de 1922 déjà citées. A l'époque, la France n'était pas la seule puissance coloniale à organiser ces activités. Toute l'Europe et principalement l'Europe occidentale ne cessèrent de multiplier ce genre de manifestations. Elles furent généralement fondées sur des thèmes précis. Par exemple, pour illustrer l'œuvre de l'armée française dans les expositions en Europe occidentale, elles peuvent présenter les pièces du Musée d'Ethnographie du Trocadéro comme les prises de guerres issues de grandes campagnes militaires dirigées par des officiers tels que Dodds et Archinard. Qu'elles soient universelles ou coloniales, les expositions regroupaient des articles provenant de différents horizons. D'une manière ou d'une autre, elles offrent au public français l'opportunité d'apprécier toute une diversité d'objets africains. La nature des collections présentées varie en fonction du thème arrêté. Se fondant sur les expositions précédemment évoquées, on remarque qu'elles s'étaient déroulées entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle et étaient souvent placées sous l'égide du ministère de l'Instruction publique. De surcroît, elles regroupaient les pièces rassemblées par de nombreux explorateurs, à l'exception de brillants exemples des acteurs coloniaux comme Savorgnan de Brazza et Jean Dybowski, capables de remplir les stands avec leurs découvertes. Cette tradition des siècles précédents d'organiser ces activités se perpétue de nos jours. Les expositions universelles, quant à elles, s'ouvrent à un certain nombre de nations comme le montre celle de Shanghai (Chine)⁶⁷⁴ tenue en 2010.

Quelle que soit la période considérée, les organisateurs font régulièrement appel aux collections des musées pour monter les expositions. Compte tenu de leur lien avec ces établissements, elles constituent une de leurs fonctions spécifiques qui les différencient

⁶⁷⁴- L'Exposition Universelle de Shanghai s'est étalée sur six mois (mai-fin octobre 2010). Elle avait attiré près de 73 millions de visiteurs. Le pavillon de la France avait le privilège d'obtenir la palme du pavillon individuel le plus visité, avec plus de 10 millions de visiteurs.

d'autres instruments de culture comme les bibliothèques. Dans les faits, elles n'exposent les objets que sur un intervalle de temps bien déterminé tandis que les musées, quel que soit leur statut, conservent les articles sur une durée relativement longue. C'est le cas du Musée du Quai Branly où on peut retrouver aujourd'hui les traces des collections africaines récoltées par les explorateurs. Celles des officiers coloniaux en font partie. Avec l'ouverture de cette institution, le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie dut fermer ses portes le 31 janvier 2003 pour procéder au transfert de ses collections. En accueillant les objets africains de la Porte Dorée ainsi que ceux du palais de Chaillot et d'autres institutions françaises présentées par Yves Le Fur⁶⁷⁵, le Musée du Quai Branly se distingue par l'importance de sa réserve africaine aussi bien au niveau national que sur le plan international.

Les collections africaines transférées au Musée du Quai Branly au début du XXI^e siècle

La collection africaine du Musée du Quai Branly est constituée, en grande partie, d'objets transférés du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. L'étude de ses caractéristiques conduit ainsi à explorer les différents aspects des fonds de ces deux établissements. L'accent déjà mis sur leur présentation permettra d'illustrer le chemin parcouru par cette collection avant son entrée au Quai Branly. Cet itinéraire renvoie à la question du grand nomadisme des oeuvres extra-européennes, en particulier de celles provenant de l'Afrique.

Il est nécessaire de présenter ce centre de conservation et de s'intéresser ensuite à sa réserve proprement dite. A cette occasion, les objets africains seront examinés. En raison de leur richesse, ils représentent aujourd'hui « une des plus importantes du monde »⁶⁷⁶. C'est pourquoi, il sera légitime de décrire leurs caractéristiques et surtout celles des acquisitions des officiers ayant séjourné en AEF et AOF.

⁶⁷⁵ - Yves le FUR, *Le Musée du Quai Branly. La collection, op.cit.*, pp.456-457. Outre le Musée de l'Armée, le Muséum d'Histoire naturelle, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, le Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, le Musée de l'Homme, l'auteur ajoute sur la liste des institutions ayant eu la garde des collections du musée du quai Branly la Bibliothèque nationale, le Musée du Louvre, le Musée des Antiquités Nationales.

⁶⁷⁶ - Christiane LAVAQUERIE-KLEIN, Laurence PAIX-RUSTERHOLTZ, *Objectif musée du quai Branly*, Paris, ACTES SUD JUNIOR/musée du quai Branly, 2010, p.33

Les acquisitions du Musée du Quai Branly

Sur le plan ethnologique, la création Musée du Quai Branly⁶⁷⁷ marque une étape cruciale dans le processus de transformation du statut de l'objet ethnographique. Avec la notion d'arts premiers, on assiste à sa patrimonialisation comme il sera expliqué dans un prochain volet consacré à cette question. Présenté par une série de publications dont celles d'Armelle Lavadou et Jean-Paul Robert, Christiane Lavaquerie-Klein et Laurence Paix-Rusterholtz⁶⁷⁸, cet établissement conserve exclusivement les collections extra-européennes. Unique en Europe, il est surtout et avant tout dédié aux arts non-occidentaux, notamment ceux d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique. Erigé en un véritable lieu d'exposition réunissant des objets provenant de quatre coins de la planète, il a le prestige d'être le premier musée français du XXI^e siècle. A la différence du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, et du Musée de l'Homme inscrits respectivement dans le sillage des expositions déjà mentionnées, la création du Musée du Quai Branly fait suite à un projet politique⁶⁷⁹. Environ 10 ans après l'élaboration de ce plan, il a été inauguré officiellement le 20 juin 2006. Hasard du calendrier ou choix prémédité, cette date correspond au soixante huitième anniversaire de l'inauguration du Musée de l'Homme. Contrairement à cette institution et au musée de la Porte Dorée ayant hérité des bâtiments abritant respectivement le Musée d'Ethnographie du Trocadéro et le Musée de la France d'Outre Mer, le Musée du Quai Branly bénéficie d'une architecture moderne conçue spécialement pour l'accueillir. Faisant la part belle au végétal, le bâtiment construit fut tapissé de près de 150 variétés de plantes. Cette réalisation gigantesque et originale n'est pas un fait du hasard. En raison de la surface imposante du musée, on a supposé qu'il aurait pour effet d'attirer de nombreux donateurs détenant encore de précieuses collections privées. Leur mise en valeur pourrait allonger la liste des oeuvres extra-européennes déjà enregistrées. Il va sans dire que

⁶⁷⁷ - Concernant l'appellation du nouveau musée, de nombreuses propositions ont été faites à savoir le Musée des Arts premiers, puis le Musée des Arts et Civilisations. C'est finalement la dénomination de Musée du Quai Branly qui a été retenue.

⁶⁷⁸ - Armelle LAVADOU, Jean-Paul ROBERT, *Le musée du quai Branly, op.cit.*, 143p. Christiane LAVAQUERIE-KLEIN, Laurence PAIX-RUSTERHOLTZ, *Objectif musée du quai Branly, op.cit.*, 92p.

⁶⁷⁹ - S'étendant sur une superficie de 4500m², avec un coût total de 235 millions d'euros et Inauguré en 2006 en présence de hautes personnalités dont l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan et les deux anciens premiers ministres Lionel Jospin et Jean-Pierre Raffarin, le Musée du Quai Branly a été créé grâce à la décision de l'ancien Président Jacques Chirac, avec la collaboration de Jacques Kerchache, auteur du manifeste *Les chefs d'œuvre du monde entier naissent libres et égaux en droit*. Un tel grand projet présidentiel n'est pas le premier qu'a connu la V^eme République. Celle-ci a réalisé, par exemple, les chantiers culturels de Beaubourg, d'Orsay et du Grand Louvre portant respectivement les empreintes des présidents Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterand. Le plan du musée a été conçu par l'architecte Jean Nouvel, créateur de l'Institut du Monde Arabe et de la Fondation Cartier.

les objets africains rapportés peuvent devenir matière d'étude pour les passionnés de l'art, ouvrant ainsi de nouveaux horizons aux investigations relatives à la culture matérielle de l'Afrique. En plus de sa fonction de conservation, le Musée du Quai Branly se veut un véritable centre de recherches⁶⁸⁰, tant pour les chercheurs que pour un public amateur d'événements culturels. De renommée internationale, il attire chaque année un nombre considérable de visiteurs⁶⁸¹.

Déterminé à regrouper en un seul lieu les objets éparpillés çà et là, il renferme d'innombrables collections extra-européennes jadis dispersées dans plusieurs institutions françaises. C'est d'ailleurs là, le mérite de cette structure qui, à travers cet effort d'assemblage, conserve aujourd'hui dans ses locaux, les plus beaux trésors venus de quatre continents (Afrique, Asie, Amérique et Océanie) et relevant d'une variété de disciplines dont la préhistoire, l'histoire, l'ethnologie ou les beaux-arts. Comme il a été précédemment souligné, sa réserve provenait essentiellement du palais de Chaillot et de la Porte Dorée. Le nombre de pièces ainsi accueillies est évalué à 285 000 pièces. A la fin de l'année 2007, les estimations convergent vers 300 000 articles. De ce chiffre impressionnant, seulement 25 000 pièces, majoritairement constituées à partir des collections coloniales héritées de l'ancien Musée de la France d'Outre Mer, proviennent du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie tandis qu'une grande partie des trésors transférés est fournie par le Musée de l'Homme. Avec environ 250 000 articles, il reste le principal pourvoyeur du fonds du Musée du Quai Branly. On peut y retrouver des objets issus de diverses expéditions coloniales et portant la marque des officiers comme les généraux Archinard, Dodds, l'officier de Marine, Savorgnan de Brazza... Ces militaires avaient la présence d'esprit de déposer au Musée d'Ethnographie du Trocadéro les pièces collectées en Afrique ainsi que le butin prélevé après la conquête militaire du continent.

Après l'ouverture du Musée de Quai Branly, d'autres acquisitions des particuliers viennent compléter sa réserve. Selon Yves le Fur⁶⁸², directeur adjoint des collections

⁶⁸⁰ - Outre son plateau d'exposition permanente, le Musée du Quai Branly dispose d'une médiathèque de 250 000 volumes, d'une collection de 700 000 clichés, d'un département de recherche, de salles de cours et de conférences, d'un amphithéâtre et d'une salle de cinéma. Sur le plan académique, le département de l'enseignement et de la recherche est piloté à l'ouverture du musée par Anne-Christine Taylor alors que les conférences de l'université populaire sont dirigées par Catherine Clément.

⁶⁸¹ - Selon les estimations du Directeur du musée, Stéphane Martin, l'établissement a franchi le cap du million de visiteurs juste un an après son ouverture. Le nombre de 1,7 millions a été avancé pour une prévision de 800 000 à 1,2 millions. Quatre années après son inauguration, le musée a eu le prestige d'accueillir son millionième visiteur. Sans doute sa proximité à la Tour Eiffel favoriserait-elle l'augmentation du nombre de visiteurs.

⁶⁸² - Yves le Fur, *Le Musée du Quai Branly. La Collection*, op.cit, 480p. Dans cet ouvrage, l'ancien conservateur du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie a analysé les différentes facettes de la collection du Musée du Quai Branly.

permanentes et ancien conservateur du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, les dons et les achats ne sont acceptés que selon des critères bien établis. Par ailleurs, l'établissement accueille les œuvres d'artistes contemporains, en particulier celles d'Australie. Avec la multiplicité et la diversité géographique des collections recueillies, il dispose d'un ensemble composé d'une grande variété de produits. On peut citer par exemple des objets populaires ou tribaux d'Asie continentale, des objets précolombiens anciens dont l'origine est établie par les archéologues, des objets de toute nature rassemblés à la faveur de l'expansion coloniale du XV^e siècle à nos jours en Afrique, Océanie, Amérique et Asie insulaire. Concernant les dépôts, il importe de souligner qu'ils ont connu un parcours intermédiaire avant d'être répertoriés au Quai Branly. Il faut ici mentionner le chantier des collections que le conservateur général du patrimoine, Christiane Naffah, définit comme « l'ensemble des opérations permettant d'assurer le transfert et la mise à niveau, tant sur le plan matériel que sur le plan documentaire »⁶⁸³ des acquisitions provenant du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. En quoi cette opération consiste-t-elle concrètement ?

Egalement repris par Armelle Lavadou et Jean-Paul Robert⁶⁸⁴, ce concept est inconnu des deux précédents musées. Christiane Naffah le perçoit comme une nouvelle culture muséale, celle de la conservation préventive comme préambule de toute ouverture de salle au public, à l'échelle de toute une collection pour chacun de ses objets sans aucune exception. Il porte ainsi sur l'intégrité physique des articles, l'examen de leur statut juridique, l'organisation des œuvres, la sauvegarde et l'extension des données. A priori, il ne fut pas évident à réaliser. Dirigé par un responsable et un conducteur d'opération, il fut mené par toute une équipe structurée dont Naffah a tenu à présenter l'organigramme, précédé de la cinématique de la chaîne de traitement.

⁶⁸³ - Christiane NAFFAH, *Le chantier des collections du Musée du Quai Branly : conservation préventive à l'échelle d'une collection nationale*, Paris, Musée du Quai Branly, 2004, p.16

⁶⁸⁴ - Armelle LAVALOU, Jean Paul ROBERT, *Le musée du quai Branly, op.cit*, 143p

En fait, c'est en 2001 que ladite équipe se mit à l'œuvre alors que les travaux commencèrent au Quai Branly. Le chantier des collections comprend différentes étapes. Face à leur complexité, Naffah a levé le voile sur leurs maillons en reproduisant le schéma de la cinématique de la chaîne de traitement. Elle y a indiqué clairement le lieu concerné par chacune des étapes. Quatre principales phases⁶⁸⁵ se dégagent ainsi de l'organisation de ce chantier. Au terme de l'opération, la tâche de la gestion des collections revient aux conservateurs ou assimilés du musée. Chargés de la tenue de l'inventaire, de la mise à jour de la documentation, la diffusion à travers les publications, les expositions..., ils sont soutenus dans l'exercice de leur fonction par un service de gestion rattaché à la direction du patrimoine et des collections. C'est à eux de proposer les acquisitions, les manoeuvres de restauration et les modes de présentation des articles en étroite collaboration avec d'autres spécialistes des disciplines liées aux musées.

Le mode de gestion des collections

L'étude du mode de gestion du fonds du Musée du Quai Branly permet de faire la lumière sur les techniques de conservation et le mode de classification de ses composantes. Hormis les œuvres amassées dans les réserves, les pièces figurant sur le plateau d'exposition permanente sont réparties en « zones continentales » (l'Afrique, l'Asie et les Amériques). Sur l'ensemble des collections provenant du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, seules 3 500 pièces minutieusement triées sont présentées dans plus de 500 vitrines sur une superficie de 200 mètres de long. Il importe de relever qu'elles sont issues exclusivement du musée du Trocadéro. La collection d'ethnologie sélectionnée renferme certains éléments relatifs à l'historique des objets et à leurs sociétés d'origine. Parallèlement, l'histoire coloniale n'est évoquée que de façon superficielle à l'aide d'écrans introductifs. Cette représentation joue surtout le rôle de support d'information et appelle des interrogations sur le mode d'exposition adopté par le Musée du Quai Branly : son concept muséologique va-t-il marquer une rupture avec la méthode des précédents musées, en l'occurrence le Musée

⁶⁸⁵ - La première phase de la chaîne de traitement des objets est marquée par le prélèvement, le récolement et l'emballage des collections des deux musées d'origine. A l'issue de cette phase, la chaîne se poursuit à l'hôtel le Berlier ; les opérations de pointage et d'étiquetage, de nettoyage, d'identification photographique se déroulant au sixième étage de l'hôtel alors que l'anoxie des objets organiques a lieu au rez-de-chaussée du bâtiment. Les articles traités sont ensuite transférés au sous-sol de la Bibliothèque Nationale de France pour le stockage provisoire. La chaîne se termine dans les salles d'exposition ou les réserves du Musée du Quai Branly en vue de procéder aux opérations de déballage, de pointage et d'installation.

de l'Homme ?

Ce questionnement conduit à chercher à savoir si des points de convergence ou de divergence existent dans l'organisation des musées concernés. En effet, le fonds du Musée du Quai Branly s'est constitué par le démembrement, le regroupement et l'acquisition des collections à l'instar du Musée d'Ethnographie du Trocadéro et du Musée de l'Homme. Mais la grande différence en est que les deux dernières institutions oeuvraient par rapport à un savoir disciplinaire (ethnographie pour le premier, ethnologie pour le second) tandis que le récent musée échappe à toute emprise disciplinaire en se situant dans le domaine des arts et des civilisations. Pour ce qui relève du mode de classement de sa collection, il a été avancé qu'il est diamétralement opposé au concept du Musée de l'Homme marqué par des galeries publiques renfermant plus de 15 000 objets dans les années 1930. Dans les faits, le Musée du Quai Branly rompt avec ce système encyclopédique en réduisant la fonction de documentation à celle de complément d'information. Partant, il ne se focalise pas sur une présentation surchargée ou entachée de références sur contexte historique ou ethnographique. Dans sa conception, ce ne sont pas ces éléments qui créent le contexte des objets. Celui-ci est plutôt assuré par leur mode d'exposition. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'architecture fait bel et bien partie de ce décor. En optant pour cette démarche, il remet donc profondément en cause le modèle traditionnel du musée.

Absentes du plateau d'exposition permanente et regroupées sous le nom de « Collection historique », les 25 000 pièces héritées de la Porte Dorée sont néanmoins conservées dans les réserves du Quai Branly comme le reliquat considérable d'objets du palais de Chaillot non exposés. En comparant ces ensembles avec ceux présentés au public, on note que sur le plan numérique, les réserves englobent largement plus d'objets que le plateau d'exposition. Cette constatation permet de soulever un problème majeur que connaissent les musées : de nombreuses collections sont accumulées dans les réserves inaccessibles aux visiteurs et surtout aux chercheurs. Il s'agit d'une difficulté récurrente déjà constatée au Laboratoire d'Ethnologie du Musée de l'Homme. Face à cette situation, une avancée a été réalisée au Musée du Quai Branly qui, contrairement au précédent établissement, est doté d'une réserve visitable. Grâce à ce moyen, les articles exclus du plateau des collections permanentes sont présentés sur son site web⁶⁸⁶ et vont servir à agrémenter les expositions temporaires.

Par le biais de ces activités ponctuelles, le Musée du Quai Branly entend faire

⁶⁸⁶ - La réserve du Musée du Quai Branly est accessible sur son site web (www.quaibrantly.fr)

découvrir à un large public des thématiques de fond, tout en mettant en valeur la richesse de ses acquisitions. Il en organise régulièrement chaque année. Tenue du 18 septembre 2006 au 21 janvier 2007, juste quelques mois après son ouverture, la première exposition en date porte sur le thème intitulé « D'un regard l'autre »⁶⁸⁷ et a fait l'objet d'un album photographique. Appuyée par les souvenirs des voyageurs témoignant d'environ cinq siècles de rencontres à travers mille et un objets, elle révèle les regards des Européens sur une humanité différente, une théorie de la relativité humaine entachée de visions et de sensibilités occidentales. Au moyen de cette démonstration, le musée exprime sa volonté d'inaugurer la programmation de ses activités par une réflexion sur les approches occidentales successives des cultures extra-européennes. Il s'agit de savoir quel regard les voyageurs occidentaux portaient sur d'autres peuples (Africains, Américains, Asiatiques...) à une période donnée de l'histoire des explorations. Suite à cet événement inaugural, d'autres expositions furent montées. L'intérêt a été porté à celle qui a insisté sur les collections africaines, en particulier les « objets blessés. La réparation en Afrique »⁶⁸⁸. Le choix de ce thème a permis de dégager la particularité de l'art africain à travers les articles exposés.

Grâce à toutes ses innovations, le Musée du Quai Branly, incarne, pour ainsi dire, un nouveau modèle muséologique qui est dominé par un statut « culturel » de l'objet.

L'identification de la collection du Musée du Quai Branly

Comme il est invraisemblable de compter toutes les pièces de la réserve du Musée du Quai Branly, il vaut mieux s'appesantir sur sa collection africaine afin de pouvoir y identifier quelques objets récoltés par les officiers. D'emblée, il apparaît une difficulté. « Il n'est pas facile d'identifier avec certitude l'objet qu'on a sous les yeux car il a souvent été collecté à la hâte, sans aucun souci d'en connaître le sens »⁶⁸⁹.

⁶⁸⁷ - L'exposition temporaire sur le thème « D'un regard l'autre » a fait l'objet d'un catalogue publié par le Musée du Quai Branly (coédition Musée du Quai Branly/Reunion des musées nationaux).

⁶⁸⁸ - Montée du 19 juin au 16 septembre 2007, l'exposition sur les « Objets blessés. La réparation en Afrique » a également eu droit à une série de publications dont celle de Gaetano SPERANZA sur *Les Objets blessés. La réparation en Afrique*, *op.cit.*

⁶⁸⁹ - Alain DERBIER, *Musée Africain*, *op.cit.*, p.19

L'identification de la collection africaine

Le travail d'identification a été partiellement effectué sur les fiches des acquisitions du Musée de l'Homme avant leur transfert au Musée du Quai Branly. De ce fait, il est logique, voire nécessaire, de poursuivre les enquêtes de terrain dans cet établissement apprécié pour ses programmes multimédias. Cette tendance à la numérisation des collections n'est pas seulement typique à cette institution française. Elle se généralise dans de nombreux musées en Europe où on relève des avancées considérables. Amorcé en Autriche lors de la conférence de Vienne⁶⁹⁰ sur la conservation des documents des bibliothèques, cet effort vise à assurer la sauvegarde du patrimoine documentaire mondial et surtout à favoriser son accès universel. C'est dans cette optique que l'Union Européenne encourage la numérisation des données des bibliothèques et celle des collections de musées. Dans l'ensemble, ce processus présente un certain nombre d'avantages : il fournit d'énormes informations sur les objets et facilite leur accès, même si cela reste virtuel. Pour les échanges entre les musées européens, l'information numérique ne peut qu'élargir l'éventail pour les prêts des articles entre ces établissements. A l'instar de l'Europe, ce phénomène se développe dans le monde au point de prendre une dimension planétaire, surtout de nos jours où les ressources culturelles sont de plus en plus produites, distribuées et consultées sous forme numérique, au détriment du support papier. Avec cette nouvelle donne, la maîtrise des programmes numériques du Musée du Quai Branly s'impose. C'est pourquoi, il est légitime de s'initier à l'utilisation de ces programmes avant de procéder à l'identification de la réserve africaine proprement dite. Cette étape fut marquée par une formation sur l'utilisation de la base de données des collections de l'établissement. Il convient d'exposer le principe de cet enseignement avant d'entrer dans le vif du sujet.

Suivie en grande partie dans la salle des archives et de la documentation des collections, la formation a été entamée environ un semestre après l'ouverture du musée. Mise en place lors du déroulement du chantier des collections, la base de données utilisée a été vérifiée par un assistant d'exposition, puis validée par le responsable de la muséographie. Nécessitant un long travail de numérisation des notices sur les objets, elle est gérée par le

⁶⁹⁰ - Organisée en 1986, cette conférence a été sponsorisée par la CDNL (Conférence des directeurs des bibliothèques nationales), l'IFLA (The International federation of Library Associations et institutions : La Fédération internationale des associations des bibliothécaires et institutions) et l'UNESCO qui encourage la numérisation des données dans la Charte sur la conservation du patrimoine numérique.

logiciel TMS (The Museum System)⁶⁹¹ et présente un contenu très hétérogène où il apparaît les dimensions et les photos numériques des articles insérés. Concernant son élaboration, il faut noter qu'elle est constituée à partir des fiches d'enregistrement et des fiches descriptives des objets déjà élaborées par le Musée de l'Homme (ou le Musée d'Ethnographie du Trocadéro avant la création de celui-ci) et le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Pour les numéros d'enregistrement des collections, celles provenant du palais de Chaillot commencent systématiquement par le chiffre 71. Dans le cas où les anciens numéros des pièces recherchées sont déjà connus, on procède directement à leur interrogation en y ajoutant ce chiffre. Il faut plutôt commencer par le chiffre 73 ou 75 lorsqu'il s'agit d'échantillons émanant de la Porte Dorée. Ces nombres renvoient respectivement aux œuvres issues du Fonds Histoire et du Fonds Afrique Noire. Il importe de préciser que ces dons ne sont généralement pas les dépôts des officiers coloniaux ou les médecins militaires, mais ceux effectués par leurs héritiers. Leurs acquisitions étaient d'une grande diversité. On a trouvé, entre autres, des photographies, des sculptures et des bustes des officiers comme Marchand. Il est souvent question des articles ayant appartenu à ces militaires et ceux qu'ils avaient utilisés durant leurs missions en Afrique. En s'intéressant à la nature des dépôts de leurs descendants, on a découvert, par exemple, des pièces extraites de leurs collections privées (armes africaines, présents offerts probablement par les chefs locaux en signe d'amitié...) ainsi que des médailles, des décorations reçues, des outils et objets de campement comme la chaise de campagne identifiée dans la collection de Savorgnan de Brazza, des instruments d'observation astronomiques, magnétiques ou météorologiques, du matériel de photographie... Ces dons des héritiers sont complétés par ceux émanant de diverses institutions françaises. Ainsi, on a noté l'existence d'un certain nombre d'articles ayant alimenté l'Exposition de 1931 comme le masque issu du Pavillon de l'AEF. Tout cet éventail d'objets est enregistré dans le Fonds Afrique Noire et le Fonds Histoire sous les noms de tel ou tel militaire quand bien même celui-ci n'en était pas le donateur. Face à cette situation, il faut s'interroger sur les principales raisons de l'absence des dépôts effectués par les officiers eux-mêmes dans la réserve du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie.

L'explication qui semble la plus appropriée se trouve dans l'historique de la

⁶⁹¹ - Le Musée du Quai Branly offre trois données en accès professionnel. Il s'agit de TMS Objet (Base de données des collections d'objets), TMS Icono (Base de données des collections photographiques) et Doc-Muséale (Base de données des archives et de la documentation des collections présentant des images numériques des documents et l'inventaire des documents constituant le dossier. Le TMS Objet a été privilégié du fait de la possibilité d'interroger les collections par numéro d'objets ou de collections, par nom de collecteur ou d'institution, par aire géographique, par toponymes et ethnonymes, par matériaux et par anciens numéros.

constitution du fonds africain du Musée de la France d'Outre-Mer et de son enrichissement au fil du temps, notamment dans la seconde moitié du XX^e siècle. Créé dans les années 1930 avant d'être transformée en Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie dans les années 1960 où les anciennes colonies françaises aspiraient à leur indépendance, l'établissement n'existait pas encore au moment où les officiers rapportaient massivement d'objets en France après la conquête militaire de l'Afrique vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. En revanche, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro fonctionnait déjà durant cette période et il est tout à fait compréhensible que ces militaires y multiplièrent les dons au terme de leurs périples africains.

Quel que soit leur musée d'origine, tous les objets n'ayant pas de numéro d'inventaire avant leur transfert au Musée du Quai Branly se voient attribués la lettre X. Certains numéros accordés dans cette circonstance sont tout de même provisoires. Grâce aux données d'identification évoquées, il est donc possible de savoir dans quel musée était conservé un article quelconque avant son entrée au Quai Branly. Selon le procédé de numérotation adopté, ces éléments sont suivis par l'année où la collection fut remise dans tel ou tel musée. Ainsi a-t-on extrait de la collection Archinard un fragment de fusil enregistré sous le numéro 71.1884.42.1, à savoir que :

- 71 renvoyant au Musée de l'Homme (dons effectués au Musée d'Ethnographie du Trocadéro) d'où provient l'objet
- 1884, étant l'année d'enregistrement de l'objet par le musée
- 42, le numéro de la collection
- 1, le numéro de l'objet

Voici la reproduction du fragment de fusil⁶⁹².

⁶⁹² - Musée du Quai Branly. Notice de la base de données des collections. Collection Archinard : Fragments de fusil n° 71.1884.42.1

A l'issue de la formation sur son procédé d'utilisation, la base de données des collections s'est avérée d'une grande utilité lors de l'analyse de la collection africaine du Musée du Quai Branly. Elle offre de nombreuses possibilités d'identification et facilite l'accès aux informations entourant les objets rendus visibles sous tous les angles. On peut les interroger soit par leur numéro d'enregistrement, soit par les noms des donateurs ou ceux des institutions ayant favorisé leur entrée au palais de Chaillot ou à la Porte Dorée. On a opté pour le second procédé qui a l'avantage de déboucher systématiquement sur l'articulation des acquisitions sollicitées. Si cette base de données ne donne pas d'informations sur la période approximative de la collecte des objets (ce qui n'est pas évident car à l'époque les explorateurs se souciaient peu de cet aspect), elle se révèle cependant, en raison de sa qualité de conception, comme un véritable outil de travail pour les chercheurs ou simplement pour un public soucieux de découvrir le patrimoine culturel de l'Afrique sans pour autant exclure celui de l'Asie, de l'Océanie et des Amériques. En dépit de ces avantages, elle ne fournit pas, dans certaines situations, tous les détails relatifs aux dons des officiers. C'est pourquoi, on a été conduit à procéder à des décomptes en se fondant sur le résultat global affiché. Cette précision est nécessaire pour apprécier le dénombrement général avec un pourcentage d'erreur raisonnable. Plus le volume de la collection est important, plus la marge d'erreur monte en flèche. Par ailleurs, ce volume est en constant changement à cause de nouvelles acquisitions. De ce fait, on s'efforce de préciser régulièrement la période où on a travaillé sur une collection donnée.

Au-delà de la lacune évoquée, la base de données des collections du Musée du Quai Branly offre l'opportunité de passer en revue et de visionner sous différents angles leur contenu, avec la possibilité d'obtenir des informations parfois détaillées sur les objets. Ceux-ci sont énumérés en fonction de leur année d'enregistrement. Partant, la présentation de leur liste par ordre chronologique reste courante. Compte tenu de l'importance et de la qualité des éléments souvent introuvables dans les autres musées fréquentés, cette démarche constitue une grande avancée dans le processus d'analyse des collections africaines et ouvre la voie à d'innombrables traces du trésor africain rapporté en France à l'issue de la conquête coloniale. Grâce aux données disponibles, on a pu répertorier environ 85590 articles⁶⁹³ de la réserve africaine de l'établissement. Dominé par les œuvres provenant du Musée de l'Homme, ce fonds enrichi par les récents dépôts renferme d'importantes pièces des officiers coloniaux.

⁶⁹³- Ce nombre a été obtenu lors des recherches menées au Musée du Quai Branly au cours du mois de décembre 2010.

L'identification des collections africaines rassemblées par les officiers coloniaux

Dans le cadre de l'étude de la réserve africaine du Musée du Quai Branly, la liste des donateurs et vendeurs du Musée de l'Homme déjà évoquée a été sollicitée car elle renferme une centaine de noms d'explorateurs français ainsi que les numéros d'enregistrement de leurs dépôts. Après avoir répertorié les noms des militaires, tous grades confondus, d'indispensables traces des collections africaines des officiers repérés ont été extraites en vue de les confronter à celles figurant dans la base de données du Musée du Quai Branly. Les militaires concernés ne sont pas retenus selon des critères spécifiques. La priorité a été donnée à ceux dont la biographie a été précédemment abordée comme Tilho, Lenfant, Savorgnan de Brazza, Dodds, Archinard. Les détails de leurs découvertes seront précisés. D'aucuns avaient fondé leur action essentiellement au centre du continent, d'autres, dans la zone occidentale.

Une fois cet exercice préparatoire effectué, l'opération d'identification a commencé par la visualisation de l'ensemble des objets contenus dans ladite base de données. L'objectif de cette démarche consiste à avoir une idée générale sur la diversité géographique des pièces conservées. Des milliers d'articles ont été inventoriés quelles que soient leurs provenances géographiques. Après cet examen qui reste tout de même superficiel, l'intérêt s'est porté particulièrement sur ceux hérités de la conquête coloniale de l'Afrique. Ce qui n'exclut nullement l'analyse des objets récoltés après cette période cruciale. A titre indicatif, on a exploré la collection considérable (environ 2600 objets) de l'administrateur colonial Henri Labouret⁶⁹⁴ enregistrée au Musée d'Ethnographie du Trocadéro dans les années 1930. Ce résultat permet de tirer quelques enseignements sur sa provenance géographique et la période d'enregistrement de ses composantes. Il apparaît que celles offertes de 1921 à 1933 provenaient de l'AEF tandis que les autres déposées en 1934 et en 1938 émanaient du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée. A ce stade de l'investigation, certains aspects des collections africaines ont été privilégiés. C'est pourquoi, les recherches les concernant sont désormais abordées en tenant compte de leurs provenances géographiques et la profession de leurs donateurs. Dans la ligne de mire, on retient les explorateurs civils comme Jean Dybowski, Fernand Foureau et Charles de Chavannes.

Dans l'ensemble, les objets africains visionnés sont d'une richesse remarquable. Ils proviennent de différents horizons, notamment du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et Madagascar. Cet aspect permet de relever le mérite du Musée du Quai Branly de parvenir à

⁶⁹⁴ - Les collections de Larouret examinées sont enregistrées dans la base de données du Musée du Quai Branly sous les numéros 71.1933.40, 71.1934.171 et 71.1938.18.

réunir en un seul lieu toutes ces pièces d'une grande diversité géographique. Ceci s'accompagne d'ailleurs d'une variété exceptionnelle de styles, de cultures et d'histoires et autorise surtout à s'intéresser à la muséographie de la collection africaine de l'établissement. En effet, cette conception remonte à l'année 1999 où un groupe de travail composé des équipes du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie engagèrent des discussions sur le type d'approches à élaborer. Deux options ont finalement été retenues. D'une part, celle fondée sur un parcours thématique a été arrêtée afin de permettre de découvrir les œuvres et de les apprécier selon leurs usages et leurs techniques de réalisation. D'autre part, un parcours géographique a été associé au circuit thématique. Il est agrémenté par des articles provenant essentiellement d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, un volet est consacré exclusivement à l'Afrique équatoriale, centrale et australe, ainsi qu'à Madagascar. Renfermant une multitude d'objets issus de la conquête coloniale, l'Afrique subsaharienne a attiré l'attention. On y découvre divers échantillons fabriqués dans des régions comme le Mali, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Gabon. Les collections d'Afrique équatoriale, quant à elles, sont particulièrement anciennes. Figurant parmi les premières acquisitions du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, elles provenaient majoritairement des missions célèbres dirigées par des chefs d'expédition civils et militaires. L'exemple le plus frappant est celui de Pierre Savorgnan de Brazza dont les premiers dons remontent à l'année 1886.

Après l'appréciation de la valeur et de la quantité remarquable des objets africains identifiés, il a été jugé indispensable de restreindre la recherche dans un cadre géographique donné. Cette démarche s'impose compte tenu de la mobilité géographique des officiers coloniaux. Comme il a été déjà souligné, ceux-ci avaient tendance à intervenir dans une série de régions en Afrique, voire dans un autre continent tel que l'Asie. A l'instar des explorateurs civils, ces militaires avaient récolté un éventail d'objets, même si leurs conditions d'acquisition pouvaient différer selon les types d'expéditions. Les prises de guerres prélevées, par exemple, sur le champ de bataille traduisent ces conditions particulières de collectes de certains articles déposés au musée du Trocadéro. Sur le plan géographique, l'intérêt de la réflexion porte sur les collections constituées en AOF et AEF. Le moyen adéquat d'apprécier la nature des produits issus de ces zones est de s'intéresser aux fichiers sur les gouvernements de ces deux fédérations. On retient de cette étude l'existence d'un grand écart entre la quantité de pièces extraites de ces territoires. Il a été dénombré plus de 780 objets (la plus grande partie provenant de l'Exposition Coloniale de 1931) sur le registre du gouvernement de l'AOF alors que celui de l'AEF compte moins de 10 articles. Par ailleurs, l'apport de quelques

institutions comme le ministère des Colonies (la base de données affiche une trentaine d'objets offerts) ne peut être négligé ainsi que les réalisations des administrateurs qui avaient eu le privilège de passer un certain nombre d'années en Afrique. Dans le cas de l'AEF, le nom de Savorgnan de Brazza vient à l'esprit car c'est lui qui a jeté les bases de cette fédération. Concernant l'AOF, le général Archinard figure parmi les explorateurs qui avaient sillonné de nombreuses régions de cette partie du continent et y avaient exercé des fonctions importantes. Nommé au poste de commandant supérieur du Soudan français, il y avait mené trois campagnes et devint même gouverneur après avoir conquis les territoires de Médine vers la région de Ségou et Bamako face aux troupes du sultan Ahmadou. Certains objets récupérés à cette occasion sont aujourd'hui conservés au Musée du Quai Branly. A la différence d'Archinard, l'action de Faidherbe s'inscrit surtout au Sénégal où il avait occupé durant de longues années le poste de gouverneur. Malgré sa grande œuvre coloniale, il n'a pas été possible de retrouver les traces de ses articles dans la base de données des collections de ce musée. Sans doute, il avait préféré conserver au Sénégal ses récoltes dans le Musée industriel et d'histoire naturelle de Saint-Louis au lieu de les rapporter au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Si c'est le cas, cette démarche reste exceptionnelle lorsqu'on sait qu'à l'époque les explorateurs avaient surtout tendance à faire don de leurs collections à cet établissement français.

Outre l'aspect géographique, il convient de s'intéresser à une catégorie de donateurs ciblés. Parmi les voyageurs de différentes professions, c'est essentiellement le groupe de militaires, en particulier celui d'officiers qui est au cœur de cet exercice. D'emblée, il faut noter que leurs collections africaines ne sont pas classées dans un volet spécial, ni regroupées dans un espace bien donné. Au contraire, elles sont dissimulées dans l'ensemble des acquisitions du Musée du Quai Branly au même titre que celles issues de la société civile. De ce fait, il n'est pas évident de dénombrer les milliers d'objets acquis. Cependant, il est clair que l'importance de leurs acquisitions peut varier d'un officier à un autre en fonction de la durée du séjour ou du nombre de missions effectuées en Afrique. D'aucuns avaient rapporté en France des centaines d'articles comme Savorgnan de Brazza, le médecin militaire Herr, le général Archinard qui comptent dans la base de données respectivement 451, 245 et 149 objets. D'autres militaires, par contre, comptabilisent moins de 100 objets. C'est le cas de Tilho et de Lenfant dont les collections n'affichent que 82 et 43 objets.

Il a pu sembler utile de compléter les informations figurant dans la base de données avec les éléments extraits de la réserve africaine du Musée du Quai Branly pour avoir une idée sur la quantité réelle des acquisitions. En analysant son contenu grâce à la confrontation

de la collection provenant du Musée de l'Homme avec celle du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, il apparaît que le nombre d'objets issus du premier établissement dépasse largement celui du second. L'examen d'un corpus des collections africaines de dix officiers dont cinq médecins militaires ne remet pas en cause ce résultat.

	Musée de l'Homme	Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie
Archinard	149 objets	6 objets
Cholet	250 objets	–
Dodds	28 objets	2 objets
Herr/Clozel	284 objets	–
Lenfant	43 objets	–
Liotard	8 objets	3 objets
Savorgnan de Brazza	421 objets	14 objets
Tilho	82 objets	–
Thérémin	38 objets	–
Voillot	42 objets	–

Comme le montre le présent tableau, un nombre considérable d'objets africains furent offerts au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par les officiers lors de la conquête coloniale de l'Afrique. Ce résultat traduit plus ou moins la tendance de l'époque de choisir le Trocadéro comme le lieu privilégié de conservation des acquisitions. Ce n'est pas le cas du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie qui, comme il a été précédemment mentionné, a ouvert ses portes dans les années 1930 à une période où l'on était essentiellement préoccupé par l'organisation administrative du continent africain déjà largement exploré et conquis à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Contrairement à l'importance des objets africains conservés au Musée du Quai Branly, son plateau d'exposition permanente reflète une autre réalité : sur près de 820 articles exposés (ce qui représente moins de 10% de la collection globale du musée) d'après le résultat des investigations menées, seuls 15 articles issus des dons des militaires sont présentés au public. Parmi eux, on relève trois noms d'officiers. Il s'agit de Savorgnan de Brazza, d'Alfred Dodds et du médecin militaire Théodore Thérémin. Partant du constat que le musée n'a pas choisi d'y exposer exclusivement des objets extraits des collections africaines des officiers, il

a été relevé, en outre, le nom du sous-officier Joseph Cholet. Les offres de ces quatre militaires ont été décryptées. Représentant seulement une dizaine d'articles sur le plateau d'exposition permanente, ce nombre reste tout de même infime par rapport aux centaines d'objets des donateurs civils retenus. On peut retenir, par exemple, le nom de Jean Dybowski dont deux dépôts⁶⁹⁵ ont été repérés.

On déplore cette restriction opérée sur l'exposition des produits rapportés en France par les officiers surtout que nul ne conteste leur contribution à l'enrichissement des collections ethnologiques du Musée d'Ethnographie du Trocadéro durant la colonisation de l'Afrique. En raison de la multiplicité d'objets africains du Musée de l'Homme transférés au Quai Branly, on ne peut affirmer que le résultat obtenu soit exhaustif. Il est possible que d'autres pièces rassemblées par les militaires aient échappé aux décomptes lors des séances d'identification. En dépit de cette hypothèse, elles constituent une étape indispensable dans l'opération de repérage des articles africains hérités de la colonisation. Cependant, elles peuvent manquer de consistance si elles ne sont pas accompagnées d'éléments relatifs à la nature des dons des militaires sélectionnés. Cet aspect appelle d'ailleurs quelques remarques. Concernant l'articulation des objets exposés au Musée du Quai Branly, il apparaît d'emblée une forte représentation de statues et de statuettes à caractère magique et royal, quand bien même les acquisitions de la plupart des militaires ne sont pas dominées par ce type d'articles. Contre toute attente, aucune arme ne figure sur le plateau d'exposition. Tout en mentionnant les apports du sous-officier Joseph Cholet, le tableau⁶⁹⁶ ci-après permet d'illustrer ce propos.

⁶⁹⁵ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Dybowski. Panier n° 71.1893.51.26, panier n° 71.1894.16.1-2

⁶⁹⁶ - Ce tableau résulte des études effectuées dans la Salle des archives et de la documentation des collections du Musée du quai Branly. Elaboré à partir des informations extraites de la base de données des collections de l'établissement, il est l'aboutissement de minutieuses recherches clôturées au début de l'année 2011. Après cette période, il n'est pas à exclure l'entrée d'autres objets des militaires sur le plateau d'exposition.

	Article	Numéro d'inventaire
Thérémin	Statuette magique	71.1892.52.2
	Statuette magique	71.1892.52.5
	Statuette magique	71.1892.52.17
Cholet	Statuette zoomorphe	71.1892.70.4
	Statuette magique	71.1892.70.8
	Statuette magique	71.1892.70.22
	Statuette magique	71.1896.51.1
Dodds	Statue	71.1893.45.1
	Statue royale	71.1893.45.2
	Statue royale	71.1893.45.3
	Trône du roi Glèlè	71.1895.16.7
Brazza	Masque et costume	71.1896.51.26
	Panier en vannerie	71.1896.51.44.1-2
	Panier avec couvercle	71.1896.51.45.1-2
	Panier avec couvercle	71.1896.51.54.1-2

L'étude des critères de sélection des articles exposés n'a pas été approfondie. En revanche, leur méconnaissance n'exclut pas de noter, à l'aide de ce tableau, que le centre d'intérêt du Musée du Quai Branly semble être tourné vers les objets provenant aussi bien de l'AEF (collections de Théodore Thérémin, de Joseph Cholet et de Pierre Savorgnan de Brazza) que de l'AOF (collection de Dodds). Un autre élément qui peut être une matière à réflexion porte sur la période de dépôt (entre 1892 et 1896) des articles concernés. Ceci laisse supposer que l'établissement a pris en compte ce facteur dans ces critères de choix : tous les objets sollicités sont ceux qui furent offerts au Musée d'Ethnographie du Trocadéro dans la dernière décennie de l'année 1890. Si la prise en compte de cet indice est vérifiée, elle exclut d'emblée tous les articles émanant de la réserve du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie comme le montre le tableau. Il s'agit en effet des pièces extraites intégralement de la réserve du Musée de l'Homme enrichie par de nombreuses offres des officiers. Ce n'est pas le cas du musée de la Porte Dorée pour les raisons déjà évoquées.

Provenant de ces établissements, la collection africaine du Musée du Quai Branly n'a pas forcément les mêmes caractéristiques que celle des musées militaires. En raison des rapports entre diverses institutions françaises, il serait souhaitable d'élargir cette étude sur le fonds du Musée de l'Armée. Compte tenu de son statut, il faut s'attendre aux acquisitions portant en majorité les empreintes des militaires. Il suffit de parcourir les pages des registres de ses donateurs pour se rendre compte de cette évidence.

Le musée de l'Armée

Au moment des collectes des objets africains, il s'agit de possessions françaises. Ce faisant, les milliers d'articles rapportés en France ne furent pas transférés systématiquement au ministère de la Guerre ou dans d'autres organismes militaires. Ce qui rend aujourd'hui difficile la tâche consistant à retrouver les traces des collections africaines dans ces institutions à l'exception du Musée de l'Armée. Placé sous la tutelle du ministère de la Défense, cet établissement public à caractère administratif fut créé en 1905 à la suite de la fusion du Musée de l'Artillerie⁶⁹⁷ et du Musée Historique de l'Armée. Sa particularité suscite des interrogations quant à son évocation dans une étude portant sur les pièces ethnologiques africaines. L'existence de leurs traces dans ses locaux conduit à analyser sa réserve, même s'il n'est pas question d'un musée ethnologique proprement dit. En dehors de cet élément, il fait partie intégrante des institutions françaises ayant eu la garde de certains objets actuellement conservés au Musée du Quai Branly comme l'a attesté Yves Le Fur⁶⁹⁸. En revanche, il se distingue du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie par le fait qu'il n'a pas légué à cet établissement la totalité de ses acquisitions. De ce fait, sa réserve africaine existe toujours contrairement aux deux précédents musées.

Il a paru utile de s'intéresser à cette collection pour deux raisons principales. D'une part, le Musée de l'Armée renferme des pièces issues de la conquête coloniale, d'autre part, il garde aujourd'hui les traces des objets recueillis à cette époque par les officiers.

⁶⁹⁷ - Le terme artillerie n'est pas à prendre dans sa signification actuelle. Il désigne ici tout ce qui touche aux armes et aux techniques de l'armement

⁶⁹⁸ - Yves Le FUR, *Musée du Quai Branly. La collection, op.cit.*, pp.456-457. Le Musée de l'Armée apparaît bel et bien sur le tableau chronologique que Le Fur a dressé en vue de mettre l'accent sur l'histoire des institutions françaises ayant eu la garde des collections du musée du quai Branly.

Le fonds d'objets du Musée de l'Armée

Sur son plateau d'exposition permanente, le Musée de l'Armée, outre les matériels et symboles militaires (armes, armures, uniformes, emblèmes, artillerie, drapeaux, souvenirs historiques...), présente des collections relevant de divers domaines : l'histoire, l'archéologie, l'ethnographie, les beaux-arts, les sciences et techniques, etc. Grâce à sa dimension pluridisciplinaire, il retrace l'histoire de l'armée française et de ses campagnes sous différents angles. Concernant le classement de ses acquisitions, elles sont regroupées en plusieurs ensembles thématiques et chronologiques allant du Moyen Age jusqu'à nos jours. La Renaissance, par exemple, est très largement représentée par un éventail d'armes prestigieuses (cabinets d'armes des rois de France, armures de jouets et de tournoi...). Parmi les armes à feu, une grande place est réservée aux armes de chasse. Dans cette catégorie, il existe une collection orientale dont les pièces proviennent de différents horizons, notamment le Proche-Orient, la Chine, le Japon.

En dépit de l'existence des objets exotiques dans les locaux du musée, il est surtout préoccupé par l'histoire militaire de la France. A l'aide des armes, uniformes, tableaux et estampes, il retrace les faits marquants depuis le règne de Louis XIII jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Les souvenirs de la Grande Armée de Napoléon y figurent ainsi que ses effets personnels (une redingote grise, plusieurs chapeaux, le lit mortuaire de Sainte-Hélène...). Sur le plan national, il abrite la plus importante collection française de pièces d'artillerie destinées à l'instruction des officiers. A l'origine, son histoire n'a pas de rapports directs avec celle des collections ethnologiques africaines conservées. Il est pressant de savoir comment il est parvenu à en acquérir.

A l'issue de grandes expéditions en Afrique, bon nombre d'officiers firent don d'objets de toutes sortes au Musée de l'Armée. Ainsi, il enregistra une série de prises de guerre et divers articles offerts par ces militaires. Le nom de Jean-Baptiste Marchand, par exemple, apparaît sur son registre. Ses dépôts renferment surtout des dépouilles prélevées lors des campagnes lancées contre les camps des résistants africains tels que Béhanzin, Samory et Ahmadou. A l'aide de tous ces dons qui seront présentés ultérieurement, le musée monta à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle des salles consacrées à l'Algérie et aux guerres coloniales, pour reprendre la terminologie de l'époque. C'est dans ce cadre qu'un espace était réservé au Sahara, au Sénégal, au Soudan ; un autre, à Madagascar. Malgré cette attention portée au butin de la conquête coloniale, l'établissement n'a toutefois pas mené une véritable politique en matière de gestion des collections africaines, même si de longues listes de lances,

de sagaies, de boucliers furent établies. Par contre, il accorda une grande importance aux périodes napoléoniennes.

Dans la pratique, toutes ces salles déjà évoquées ne firent malheureusement pas long feu. Elles furent en partie démontées après la Première Guerre mondiale puis au moment de l'Exposition Coloniale Internationale de 1931. Il n'en restait pratiquement plus rien à la déclaration du second conflit international. Aujourd'hui, les espaces consacrés à l'histoire coloniale française n'existent plus. C'est le Département contemporain⁶⁹⁹ qui est à l'heure actuelle responsable de la période allant de 1871 jusqu'à nos jours. Suite à un programme de restructuration et de modernisation conduit par le ministère de la Défense au début du XXI^e siècle, le Musée de l'Armée a mis en place d'autres structures couvrant la période de la conquête de l'Afrique. Par cette préoccupation, il entend redonner une place à l'histoire de la colonisation française, en particulier celle des trésors africains liés à cette période. Cette volonté se traduit à la réouverture du musée par la présentation au public d'une partie de sa réserve africaine et par l'organisation d'une exposition consacrée exclusivement à ses composantes. Leurs aspects ont été explorés.

La richesse de la collection africaine de cet établissement est appréciée. Le nombre d'articles conservés est considérable. Selon ses estimations, le corpus est constitué d'environ 450 objets dont une centaine de lances. Celles-ci constituent en quelque sorte une substance d'étude pour l'équipement guerrier africain. Leur date d'enregistrement se situe approximativement entre 1880 et 1930. Cette période porte bel et bien sur celle qui est ici étudiée. Cette évaluation est le résultat d'un inventaire initié au cours de l'année 2002 par le personnel de conservation. Il en résulte le dépoussiérage, la constatation de l'état et le rangement de l'ensemble du fonds africain. La démarche adoptée a consisté à filmer l'intégralité des objets avant d'intégrer les photographies dans un inventaire imprimé. A partir des numéros attribués, il fallait chercher des fiches correspondant aux acquisitions ; le cas échéant, leurs bulletins d'entrée. Cette procédure était approfondie lorsqu'il était question des échantillons n'ayant pas de numéros d'inventaire. Leur nombre s'élevait à une soixantaine d'articles. A la suite d'un travail minutieux de dépouillement des registres et des fichiers selon les typologies d'objets ou leurs modes d'entrée, le musée est parvenu à retrouver les numéros d'une trentaine d'articles. Le travail ne se limitait pas à ce stade. Déterminé à retrouver dans d'autres établissements les pièces semblables à celles de sa réserve, son personnel se lança

⁶⁹⁹ - Le Département contemporain du Musée de l'Armée dispose d'une salle de 300m² environ sur la Première Guerre mondiale et d'une autre, de 200m² dédiée à la Seconde. Inaugurés au cours de l'année 2000, ces espaces mettent en exergue l'histoire de la guerre et l'action de la France Libre.

dans une recherche iconographique dans les grandes bibliothèques parisiennes et les centres d'archives comme le Service Historique de l'Armée de Terre et la photothèque du Musée de l'Homme. D'après les découvertes de l'équipe, le musée du Trocadéro conservait au moment de l'enquête des objets royaux du Dahomey versés à l'établissement après la conquête du royaume par le général Dodds. Le résultat de cette recherche documentaire constitue de véritables avancées pour l'élaboration de l'inventaire de la collection africaine du Musée de l'Armée. Un an après cette enquête, elle fut complétée par une étude sur cette réserve conduite par le doctorant en ethnologie, Jean-Baptiste Clais⁷⁰⁰. Dans sa démarche, il a entrepris simultanément une vérification des numéros d'inventaire et des fiches d'une quinzaine de produits européens. Si les travaux menés ont le mérite de faire la lumière sur l'existence des objets d'une grande diversité géographique dans la collection africaine de l'institution, ils n'ont pas, en revanche, débouché sur l'identification de l'ensemble du trésor africain conservé. Quelles en sont les raisons principales ?

Effectuées vers la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, les collectes d'objets se déroulaient avant l'arrivée massive en Afrique des anthropologues et des ethnologues censés réaliser des études pointues sur les populations et leurs cultures matérielles. Faute d'informations sur la provenance géographique ou ethnique de certains articles, ils n'ont pas pu être identifiés. Quelques-uns ont même cessé d'être produits avant le début de l'enquête les concernant. Cette difficulté se pose particulièrement pour les lances qui représentent la plus grande partie des objets non inventoriés par le musée. Il reconnaît qu'il est extrêmement difficile de déterminer leur nature en l'absence de documents attestant des conditions d'acquisition. Même s'il existe de rares publications sur ces armes, elles ne sont pas assez exhaustives pour aboutir à un résultat fiable. Parallèlement, on relève des articles dont le processus d'identification est resté inachevé. Nombre d'entre eux proviennent d'Afrique de l'Ouest et ont été légués par les héritiers du général Gouraud. Il s'agit soit d'objets inconnus, soit d'articles très répandus dans la zone et qu'il n'est pas évident de situer sur le plan géographique et ethnologique. Au final, les travaux effectués ont permis de comprendre la difficulté d'analyser l'intégralité de la collection africaine effectuée durant la conquête coloniale. Les établissements comme le Musée de l'Homme et le Musée Africain de Lyon sont souvent confrontés à ce problème. Ce qui sous-entend qu'un vaste champ d'étude est ouvert aux chercheurs intéressés par la question de cet héritage colonial. L'aboutissement des

⁷⁰⁰ - Jean Baptiste CLAIS, *Les collections africaines du Musée de l'Armée : bilan et perspectives*, synthèse des résultats de stage, mai à septembre 2003, pp.78-88. Il s'agit là d'un rapport de stage portant sur le récolement et l'identification des objets africains du Musée de l'Armée. Par ailleurs, le chercheur a étendu son champ d'étude sur une cinquantaine d'objets originaires de divers pays asiatiques dont la Chine.

résultats concrets dans ce domaine reste tout de même une entreprise de longue haleine. Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas possible d'associer les noms des officiers aux objets non identifiés. En dépit de cette lacune générale, le Musée de l'Armée s'efforce d'apporter des éclaircissements sur la provenance géographique de certaines composantes de son fonds africain.

Les objets provenant de différentes parties de l'Afrique

La réserve africaine du Musée de l'Armée couvre pratiquement toutes les parties de l'Afrique. Les collections d'Afrique du Sud, du Nord et de l'Est sont nettement moins importantes que celles de la partie centrale et occidentale du continent. L'étude de ces deux zones a été approfondie. Elle permettra d'apprécier plus ou moins les réalisations des populations de l'AEF et de l'AOF. Néanmoins, de façon très succincte, quelques pièces issues d'autres parties de l'Afrique seront également présentées.

Pour ce qui relève des collections d'Afrique du Sud, le corpus comprend une dizaine de sagaies ainsi que diverses lances destinées à la guerre, à la chasse et aux sacrifices d'animaux. Les pièces d'Afrique du Nord, quant à elles, forment un ensemble disparate (quelques objets usuels, quelques armes de qualité variable, des effets d'habillement, de harnachement, de décoration d'intérieur...). Il est loin de refléter la qualité et la variété de l'artisanat du Maghreb. Concernant l'Afrique de l'Est, les objets conservés proviennent essentiellement des Somalis. Ceux-ci forment une population de pasteurs habitant la corne de l'Afrique (Somalie, Erythrée, Ethiopie, Djibouti). Leur principale activité est l'élevage de moutons, de dromadaires et de bovins. Ils pratiquent un artisanat varié alliant le travail du cuir, des métaux ou du bois. De cet artisanat, le Musée de l'Armée détient des objets de combat qui donnent un aperçu de l'équipement d'un guerrier somali. L'élément caractérisant la collection somalie est le décor en torsade de fil de cuivre autour des articles de natures différentes. Le décor apparaît sur les lances au niveau de l'emmanchement de la lame tandis que sur les coutelas, il se situe soit au centre de la poignée, soit à l'extrémité du fourreau juste avant la boulerolle. Son principal handicap est sa fragilité qui pose problème en matière de conservation des pièces. Le musée en a perdu un certain nombre et n'en garde actuellement qu'une demi-douzaine en parfait état.

Après avoir survolé quelques échantillons issus de l'Afrique du Sud, du Nord et de l'Est, il faut s'appesantir sur ceux provenant du centre du continent. Il est évoqué au Musée de

l'Armée à travers les objets oubangiens et fangs. D'une part, le Haut-Oubangui dans l'actuelle République centrafricaine est représenté par divers articles fabriqués par un grand nombre d'ethnies (Yakoma, Zandé...) dont les cultures matérielles restent assez semblables. Il y figure, par exemple, quatre boucliers oblongs en osier tressé dont la forme est caractéristique de cette région, même si chaque ethnie les décore à sa façon. Leur état de conservation n'est pas déplorable. Il faut préciser que le corpus d'objets oubangiens ne se réduit pas seulement à ces armes défensives. A celles-ci s'ajoutent des armes offensives comme le couteau de jet zandé, une épée courte et une demi-douzaine de lances. D'autre part, le trésor des Fangs, habitants de l'actuelle République du Gabon, est dominé par les couteaux. Au nombre de neuf, ils sont destinés soit à la guerre, soit à la chasse. Sur leur aspect extérieur, l'accent est mis sur leur poignée en bois avec une croisée centrale et leur " lame en forme de langue de carpe " ⁷⁰¹ qui n'est pas entièrement garnie par le fourreau comme il apparaît dans la reproduction ci-après ; la partie non couverte est généralement décorée.

⁷⁰¹ - Jean Baptiste CLAIS, *Les collections africaines du Musée de l'Armée : bilan et perspectives, op.cit*, p.83

Malgré des similitudes formelles de l'ensemble des couteaux de la population fang, leur décor est unique. Les exemplaires conservés au musée sont munis de fourreaux en peau de varan, à l'exception d'un seul doté d'un fourreau en métal. L'intérêt accordé aux couteaux de chasse et de guerre fangs n'exclut pas l'existence d'autres articles de cette ethnie dans la réserve africaine. Elle renferme également d'autres catégories d'armes offensives et quelques objets de musique. Deux tambours cylindriques et monoxyles, par exemple, ont été repérés. De dimensions différentes, ils sont ornés par une série de trois anneaux en fort relief. Les anneaux du plus petit tambour sont garnis de motifs géométriques sculptés. Par ailleurs, on a trouvé dans la collection fang une lance avec un emmanchement orné d'une torsade métallique et d'une longue hampe en bois sur laquelle est fixée une lame à douille. Celle-ci porte une arête centrale dont la forme présente des caractéristiques communes avec celles des couteaux fangs. Trois arbalètes accompagnées d'un carquois en peau viennent augmenter le nombre d'armes de l'ethnie fang. Une d'entre elles porte les traces d'usage confirmant sa fonction utilitaire. Ce n'est pas le cas des deux autres. En se fondant sur leur décor et leur proportion atypiques, le musée les classe dans la catégorie d'objets d'apparat au lieu de les inscrire sur la liste des armes usuelles. Il avance même l'hypothèse qu'il peut s'agir des articles fabriqués en vue d'en faire des cadeaux diplomatiques ou de les échanger contre les produits européens. Si tout cet éventail d'objets d'Afrique centrale ne présente pas forcément les mêmes caractéristiques que ceux provenant de la partie occidentale du continent, ceux-ci méritent, cependant, une attention particulière.

Au Musée de l'Armée, l'Afrique de l'Ouest est représentée principalement par les objets touareg⁷⁰², mandingues et dahoméens. Concernant les objets touareg, ils proviennent des ethnies comme les Chamba (ou Chaamba), Telek, Ahrer, Enefel. Leurs articles sont généralement fabriqués en cuivre. Répandu sur leurs territoires, ce métal a l'avantage de conférer aux objets une longue durée de conservation. La collection existante compte un nombre important de lances. Leur particularité tient à leur décor propre. Cet élément n'exclut pas l'existence de points convergents. Fabriquées intégralement en métal, ces armes ont un contrepoids terminal plat en forme de long rectangle s'évasant à son extrémité et une pointe très peu large avec une arête centrale très marquée " précédée de fines barbelures peu saillantes et d'un décor de bandeaux incrustés bi ou trimétalliques sur toute la hampe " ⁷⁰³. Ce décor apparaît précisément sur les manches des poignards de bras telek. Il représente un trait caractéristique chez cette ethnie qui croit à son pouvoir magique et prophylactique.

⁷⁰² - Touareg, c'est un pluriel ; le singulier est targui.

⁷⁰³ - Jean Baptiste CLAIS, *Les collections africaines du Musée de l'Armée : bilan et perspectives, op.cit*, p.81

Parallèlement, cet aspect se retrouve sur trois boucliers Ahrer. D'après le Musée de l'Armée, un exemplaire est conservé dans de bonnes conditions. Il a gardé sa forme originelle, ses appliques métalliques ainsi que toute sa polychromie de laine brodée sur les motifs du cuir. Ces traits n'apparaissent pas forcément sur l'intégralité de lances touareg concernées. On compte six modèles uniques présentant des points communs avec la gamme targuie. Quelques-unes d'entre elles n'ont pas de décor métallique. Le musée en a enregistré une dont la lame est précédée de barbelures très saillantes formant une arête de poisson. Par ailleurs, 11 lances usuelles chambas figurent dans la collection targuie. Munies d'un contrepoids et emmanchées sur une hampe en bois, elles constituent de véritables javelots. Voici la reproduction d'une lance de cette ethnie.

D'autres objets touareg sont enregistrés au Musée de l'Armée. Il conserve un petit portefeuille enefel, une très rare jupe de captif touareg en cuir frangé et trois sacoches à l'aspect grossier à l'extérieur déployant sur leurs parties internes un superbe travail de cuir découpé, ajouré, teinté pour former une délicate résille de motifs végétaux colorés. Si cette présentation donne un aperçu sur les divers objets utilisés par les Touareg, elle ne livre pas cependant un panorama complet de la culture matérielle de cette ethnie. Quant aux Mandigues (Bambara, Dioula, Mandé...), leurs articles sont faits en cuir et ont une durée de conservation nettement réduite. Comme le travail du cuir était l'activité principale de cette population, celle-ci est appréciée pour son art de confectionner des produits particulièrement ornés avec cette matière. Le musée détient divers objets de ce type, notamment un cimier, un grand tambour et une tunique de chasseur bambara ornée d'amulettes protectrices, un magnifique carquois dont le décor est constitué d'un tressage de cuir bicolore et de pampilles de cuir comme le montre l'exemplaire ci-après.

Les traits ornementaux des réalisations des Mandingues apparaissent aussi bien sur les objets d'utilité quotidienne que sur les accessoires de l'équipement guerrier. Le lot que renferme le Musée de l'Armée est constitué surtout de sabres " au fourreau orné de cuir teinté, tressé, peint, traité en pendants "704. Les pièces mandingues sont complétées par des objets dahoméens à caractère royal comme le tabouret de reine, le trône de roi, le tabouret à figurine sculptée ainsi que quelques articles de prestige. Dans ce registre, l'établissement a répertorié une série de récales. Ils étaient habituellement remis par les rois d'Abomey à leurs envoyés et changeaient de décor à chaque nouveau règne. A part ces insignes, l'institution recèle diverses pièces historiques des chefs dahoméens ayant incarné la résistance africaine durant la conquête coloniale. A cet effet, on peut évoquer les objets du roi Béhanzin. Leurs caractéristiques vont être présentées ultérieurement. Ayant un caractère historique, les pièces royales restent de véritables symboles. Leur évocation renvoie aux différentes campagnes coloniales. Ce faisant, elles constituent une particularité de la collection dahoméenne par rapport à celle d'autres populations d'Afrique de l'Ouest. En général, la collection provenant de cette zone est nettement plus importante que celle d'autres régions de l'Afrique. Ceci n'est pas un fait du hasard car c'est dans cet espace, perçu comme le fief de la résistance africaine, qu'avaient eu lieu les grandes campagnes françaises. Elles y mobilisèrent des troupes françaises généralement dirigées par les officiers. Il n'est pas surprenant que ces derniers y aient rassemblé avec leurs soldats une multitude d'articles qu'ils déposèrent au Musée de l'Armée suite à leur aventure coloniale.

L'objectif de cette présentation est de mettre l'accent sur l'hétérogénéité des dépôts des officiers au Musée de l'Armée. Il en découle que toutes les parties de l'Afrique sont plus ou moins représentées en raison de la présence des combattants français dans de nombreuses contrées africaines. Leur mobilité géographique ne fait qu'accentuer la possibilité de récolter des objets de différentes ethnies. Les exemplaires identifiés ont permis de toucher du doigt la particularité des pièces utilisées par les Africains avant et au moment de la conquête coloniale. Leur étude donne l'opportunité de comprendre le sens de créativité des populations qui les avaient fabriquées.

Dans le domaine muséographique, les acquisitions du Musée de l'Armée ne sont pas systématiquement accompagnées des noms des donateurs comme au Musée du Quai Branly. Ce qui ne facilite pas l'identification des noms des officiers ayant effectué des dépôts. Face à

⁷⁰⁴ - Jean Baptiste CLAIS, *Les collections africaines du Musée de l'Armée : bilan et perspectives*, op.cit, pp.82-83. L'auteur précise que toutes les lames des sabres ne sont pas fabriquées avec les produits locaux. Quelques-unes sont d'importation étrangère. Ainsi a-t-il repéré dans la collection africaine du Musée de l'Armée un sabre dont « la lame porte le poinçon d'une fabrique européenne ».

cette lacune, l'examen d'éventuelles provenances des dons de cet établissement militaire s'impose.

Le butin de la conquête coloniale

On envisage de s'attarder sur cet aspect en s'appuyant sur l'action des principaux donateurs du Musée de l'Armée. Cette étude peut être abordée sous deux angles : d'une part, il faut mettre en exergue le rôle de certaines structures coloniales et militaires en matière d'enrichissement de sa réserve africaine ; d'autre part, il serait intéressant d'approfondir la question en mettant en valeur la contribution des officiers.

Durant la colonisation de l'Afrique, il a été établi que les dons au profit de ce musée furent remis aussi bien par des particuliers que par des structures coloniales. Parmi elles, on retient l'Office colonial chargé de renseigner les candidats à l'émigration et les investisseurs dans les colonies et oeuvrant, par ailleurs, pour « le fonctionnement d'une exposition permanente »⁷⁰⁵. Pour ce qui relève de son organisation et de la conduite de sa politique, il est doté de trois sections qui renvoient à divers domaines. La première s'intéressait aux questions liées à la colonisation⁷⁰⁶, l'agriculture, le travail et la bibliothèque alors que la deuxième traitait les dossiers relatifs au commerce, à l'industrie et aux données statistiques. Participant aux expositions en provinces et à l'étranger, la troisième et dernière section était spécialisée, quant à elle, dans l'organisation des expositions permanentes et temporaires ainsi que celle des conférences. Elle a retenu l'attention en raison de l'importance de son domaine d'action. Chargée de fournir des renseignements sur les transports, préparer la participation de l'Office colonial aux activités énumérées, elle avait pour mission de centraliser et de communiquer au public les documents relatifs au transport des voyageurs et des marchandises, soit par voie ferrée, soit par voie maritime et fluviale. Grâce à cette tâche, elle entraînait en possession d'un grand nombre de produits africains. C'est sans doute cette section qui devait déposer ces

⁷⁰⁵ - L'Office colonial fut créé par décret le 14 mars 1899. Ses objectifs sont clairement définis dans le *Journal Officiel de la République Française*, "Décret portant règlement d'administration publique sur l'organisation, l'administration et le régime financier de l'Office colonial", 20 avril 1910. Le premier article de ce décret stipule que : « L'Office colonial a pour objet :

1°- De centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce, l'industrie et les conditions de travail dans les colonies et les pays de protectorat.
2°- D'assurer le fonctionnement d'une exposition permanente du commerce et d'une bibliothèque publique centrale ».

⁷⁰⁶ - Le service de colonisation, chargé d'administrer les crédits inscrits au budget colonial, a disparu au profit de la rubrique « Emigration des travailleurs aux Colonies » à la fin de l'expansion coloniale française.

produits au Musée de l'Armée en considération de son implication dans l'organisation des expositions. Elle patronnait, de surcroît, la gestion des musées commerciaux.

Parallèlement, l'implication des régiments ayant participé aux campagnes en Afrique n'est pas à négliger dans le processus de l'enrichissement de la collection du Musée de l'Armée. Pour pouvoir identifier les objets légués, il s'appuie souvent sur les récits circulant au sein de ces régiments. Faute de numéros des détachements donateurs, il n'a pas été possible de retrouver les traces des pièces existantes concernées dans l'optique de présenter les principaux aspects. En tout état de cause, cette intervention des régiments est typique, voire spécifique à la sphère militaire. Ceci explique le fait que leurs noms n'apparaissent pas sur les registres d'autres musées français tels que le Musée de l'Homme ou le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Cette constatation n'exclut pas que ces centres de conservation font souvent allusion aux militaires figurant également parmi les donateurs du Musée de l'Armée. Ce faisant, il n'est pas surprenant de retrouver le nom de tel ou tel officier aussi bien sur le répertoire de ce musée que sur celui d'autres établissements du fait qu'il avait offert des objets à différentes institutions. On peut prendre en exemple le général Archinard qui est cité au palais de Chaillot et à l'Hôtel des Invalides.

Au Musée de l'Armée, les dons effectués par les officiers proviennent essentiellement des collections réalisées pendant la colonisation de l'Afrique entre 1850 et 1915. Il est possible d'en extraire le butin constitué lors des campagnes militaires, notamment celles conduites en Afrique de l'Ouest par les généraux Gallieni (campagnes contre Ahmadou aboutissant à la signature de plusieurs négociations en 1880), Archinard (campagnes au Haut-Sénégal : 1881-1883, campagnes au Soudan contre Ahmadou : 1888-1890. Celles-ci débouchent en avril 1890 sur la prise de la région de Ségou, capitale de l'empire toucouleur), Dodds (Campagnes au Dahomey contre le roi Béhanzin : 1892-1894. Déchu, il a vu son royaume placé sous le protectorat de la France) et Henri Gouraud⁷⁰⁷ (première campagne au Soudan : 1894-1896, deuxième campagne au Soudan : 1897-1899. Celle-ci fut marquée par la capture du résistant Samory). Il convient de s'intéresser au contenu du butin de ces quatre militaires.

Contre toute attente, les acquisitions de Gallieni n'ont pas été retrouvées dans les archives du Musée de l'Armée. En revanche, elles figurent dans celles du Musée du Quai Branly. Ceci n'est pas étonnant du fait qu'il a bénéficié d'un certain nombre d'objets provenant de ce musée militaire. Concernant la nature des dons effectués, il s'agit des

⁷⁰⁷ - Sorti de Saint-Cyr dans les chasseurs à pied en 1888 et capitaine en 1895, Henri Gouraud (1867-1946) était le commissaire du Gouvernement général en Mauritanie entre 1907 et 1910.

« bijoux d'Ahmadou découverts par le général (Gral) Gallieni lors de la conquête du Soudan »⁷⁰⁸. Outre les reproductions manuscrites, les détails relatifs à quelques pièces ainsi que leurs anciens numéros d'enregistrement figurent sur les fiches ci-après émanant dudit dossier sur le trésor d'Ahmadou conservé au Musée du Quai Branly :

⁷⁰⁸ - Musée du Quai Branly. Dossier Trésor d'Ahmadou, trésor d'El-Hadj Omar (D004164).

Le dossier déjà cité renseigne également sur les offres d'Archinard au Musée de l'Armée en juillet 1910. En plus des indications sur l'année exacte du dépôt, il a le mérite de donner des précisions sur le lieu et les modes de leurs acquisitions : « Archinard déclare avoir trouvé pour 200 000 à 300 000 F d'or (76 kg) dans le palais d'Ahmadou »⁷⁰⁹. Les sources d'information diffèrent quand il s'agit de s'intéresser aux apports de Dodds au Musée de l'Armée. L'attention a été portée sur le bâton de commandement du roi Béhanzin désigné sous le vocable de « récade »⁷¹⁰. Classé parmi les objets précieux de l'établissement, ce bâton, le seul en son genre, se trouve dans un excellent état. Il est fabriqué en laiton et acier et a la « forme de L dont l'extrémité de la petite branche est une tête stylisée et celle de la longue un personnage assis »⁷¹¹. Ces caractéristiques apparaissent sur la copie de l'article élaboré par l'institution.

⁷⁰⁹ - Archives Musée du Quai Branly. Dossier Trésor d'Ahmadou, trésor d'El Hadj Omar (D.004146)

⁷¹⁰ - Alain DERBIER, Musée Africain, *op.cit*, p.11 : « Les récades, ou bois de commandement, des rois du Dahomey, sont la stylisation d'une arme traditionnelle. Elles sont souvent ornées d'un emblème métallique qui évoque un événement historique majeur ».

⁷¹¹ - Jean Baptiste CLAIS, *Les collections africaines du Musée de l'Armée : bilan et perspectives*, *op.cit*, p.85

Après l'évocation de la récade, on découvre une statue ayant appartenu à Béhanzin. Représentant un colonial assis, elle provenait de la collection personnelle d'œuvres d'art du roi. Sur le plan historique, on accorde plus d'importance au symbole de commandement du roi qu'à cet article. Outre le trésor de Béhanzin enregistré à l'Hôtel des Invalides, on a trouvé Musée Africain de Lyon une autre récade de ce dernier. Cette découverte intrigue. Exposée précisément dans la vitrine sur les symboles de pouvoir, cette pièce est digne d'intérêt. Même si quelques éléments⁷¹² entourent cet objet de nature royale, il n'en demeure pas moins que l'information sur son mode d'acquisition et surtout sur les conditions de son enregistrement à Lyon fait défaut. De ce fait, sa présence soulève des interrogations : les missionnaires avaient-ils des contacts avec la cour royale d'Abomey où fut extrait l'article ? Si ce n'est pas le cas, comment parvinrent-ils à y acquérir ? Est-il possible que l'objet soit déposé au musée de Lyon par un militaire ayant participé à la conquête du royaume du Dahomey ? Existe-t-il un lien entre cet exemplaire et les autres symboles de pouvoir de Béhanzin conservés au Musée de l'Armée et au Musée du Quai Branly ?...Autant de questions sur l'itinéraire de cette pièce royale restées toujours sans réponse exhaustive. Faute d'éléments explicatifs, le Musée Africain n'a pu apporter des éclaircissements sur les conditions de son obtention.

Des campagnes conduites par Gouraud contre Samory, le Musée de l'Armée détient quelques articles personnels de cette figure emblématique de la résistance africaine. Trois d'entre eux ont été retenus. Il s'agit d'une hache, d'un bonnet de guerre et d'un chasse-mouche⁷¹³.

⁷¹² - Musée Africain. Récade du roi Béhanzin, fon, Bénin, fin XIX^e siècle, fer, 51,5 cm

⁷¹³ - Musée de l'Armée. Chasse-mouche de Samory n° d'inventaire 04739. Bonnet de guerre de Samory, n° d'inventaire 2292. Hache de Samory, n° d'inventaire 8870.

Si ces fiches insistent sur la nature et les dimensions des objets de Samory présentés, elles ne livrent cependant pas d'amples détails sur l'année de leur entrée dans la collection du Musée de l'Armée. Actuellement, il s'efforce de réunir les informations nécessaires pour présenter l'itinéraire de ce type d'acquisitions. Il importe de relever que celles-ci renferment moins d'informations que celles du Musée de l'Homme transférées au Musée du Quai Branly. S'appuyant sur les articles extraits du camp de Samory, il a été établi que les objets personnels des résistants africains ont, sur le plan pédagogique, une valeur historique. Souvent, ils n'ont jamais fait l'objet d'une exposition depuis les années 1930, à l'exception de ceux qui ont été présentés à l'Exposition coloniale. Nombre de ces échantillons témoignent de l'existence de grandes figures africaines, des royaumes et des empires en Afrique avant l'arrivée des Européens. Grâce aux pièces historiques déjà citées (bâton de commandement du roi Béhanzin...) renvoyant à la résistance africaine face à l'occupation territoriale de l'Afrique, le Musée de l'Armée entend mettre en exergue la victoire des troupes françaises sur les acteurs de ce mouvement. Cette conception traduit l'esprit dans lequel les donateurs militaires se livraient aux collectes d'une certaine catégorie d'objets. A leurs yeux, ceux-ci représentaient des preuves manifestes de l'action valeureuse de l'armée française dans les colonies. Les explorateurs civils n'avaient pas la même vision des choses. Même si l'établissement accorde un net intérêt aux objets historiques, il ne minimise pourtant pas la valeur des articles ayant appartenu aux officiers coloniaux et aux troupes françaises (uniformes, armes,...de l'Armée coloniale, de l'Armée d'Afrique...) à cause de leur caractère tout à fait symbolique. Les uniformes portés durant telle ou telle campagne en Afrique permettent, par exemple, au musée d'évoquer l'action, le courage, l'abnégation et le panache des soldats français au-delà des frontières nationales. A ce titre, ils sont considérés comme des héros. En somme, la présentation des objets historiques et symboliques ainsi que celle de divers articles africains renseignent sur leur provenance géographique ou ethnique, leur nature, leur utilité en Afrique. En revanche, ces pièces ne restituent pas totalement le contenu de la réserve africaine du musée. Toute manœuvre allant dans ce sens s'avère délicate compte tenu du fait que certaines composantes n'ont toujours pas été identifiées.

Au fil du temps, le fonds du Musée de l'Armée s'était accru grâce aux acquisitions provenant des descendants des officiers coloniaux. Ce phénomène montre à juste titre que toutes leurs collections privées ne restent pas éternellement dans le cercle familial. Il existe des situations où, après le décès de ces militaires, leurs familles ou leurs héritiers décident de les offrir à l'Hôtel des Invalides. Dans ce cas, il va sans dire que les donateurs ne sont pas les auteurs des collectes d'objets. Il s'agit des dons par personnes interposées. Habituellement, un

intervalle de temps assez considérable existe entre la période de leur appropriation et celle de leur entrée au musée. A l'image de cette institution française, le British Museum a bénéficié d'importantes pièces héritées de l'expédition britannique au Bénin en 1897. C'est surtout dans la seconde moitié du XX^e siècle que de nombreux descendants des membres de cette équipe léguèrent ces articles à l'établissement.

Au Musée de l'Armée, l'enregistrement de la dernière série d'objets africains provenant des missions coloniales remonte à l'année 1994. Ce qui représente un intervalle de près d'un siècle entre le moment approximatif de leurs collectes en Afrique et celle de leurs dépôts. Ce genre d'acquisition soulève un problème crucial : celui de la fiabilité des informations entourant les objets. Pour pallier à cette lacune, l'établissement a procédé à l'identification des legs en se reposant sur la base de souvenirs des conversations que les héritiers avaient pu avoir avec le collectionneur. Ces appréciations ne portent malheureusement pas sur tous les articles. Ce qui laisse des zones d'ombre dans l'étude des dons effectués dans cette circonstance.

Que peut-on dire de la particularité de la collection du Musée de l'Armée par rapport à la réserve d'autres musées français ; en l'occurrence le Musée du Quai Branly et le Musée Africain de Lyon ?

La particularité de la collection du Musée de l'Armée

Compte tenu du statut particulier du Musée de l'Armée, il est possible, sans aucun risque de se tromper, d'avancer l'idée que les explorateurs ayant constitué sa collection étaient majoritairement des militaires. On exclut, bien sûr, du registre les offres de l'Office colonial et celles des héritiers. A propos de la nature de sa collection africaine, cet établissement a la particularité de conserver des articles inexistant dans d'autres types de musées comme le Musée Africain. Ainsi la visite des rayons de ce centre militaire a-t-elle permis de découvrir les traces des tenues de l'armée coloniale exposées dans l'optique de mettre en valeur son action glorieuse durant la conquête de l'Afrique. A cela s'ajoutent quelques tenues portées par les officiers qui avaient dirigé des expéditions dans telle ou telle partie du continent. Parallèlement, l'existence des collections militaires à l'Hôtel des Invalides n'exclut pas la présence des pièces ethnologiques. Comme il a été déjà mentionné, sa réserve africaine renferme les traces de nombreux accessoires de l'équipement guerrier indigène ont été décelées. On y découvre plus d'armes offensives que celles ayant un caractère défensif.

De surcroît, cet espace recèle des objets qui n'ont aucun rapport avec les armes. C'est le cas des tambours précédemment identifiés dans la collection fang.

D'une manière générale, les acquisitions de cet établissement sont hétérogènes ainsi que celles du Musée du Quai Branly. Comme il a déjà été souligné, celui-ci conserve les objets des militaires ainsi que ceux des civils. Il donne régulièrement, pour ne pas dire systématiquement, les noms des donateurs. Ce qui n'est pas la préoccupation du Musée de l'Armée tourné plutôt vers les offres des expéditions militaires françaises en Afrique. L'anonymat reste donc une caractéristique dans la gestion des dons du musée. Ce facteur cache une autre réalité : l'institution insiste souvent sur la provenance géographique et ethnique des articles. Cette démarche est accentuée lorsqu'il s'agit des articles résultant des campagnes des officiers déjà cités.

Malgré son statut, le Musée de l'Armée entretient des contacts avec les autres centres de conservation français. Ses rapports ne datent pas d'aujourd'hui. Durant le fonctionnement du Musée d'Ethnographie du Trocadéro considéré autrefois comme la référence en matière de gestion des collections africaines, il y avait engagé des recherches iconographiques en vue de faire le rapprochement entre ses objets et les siens. Quel que soit le musée considéré, on note que les informations liées aux conditions de collectes des objets conservés sont précises lorsque l'écart entre le moment de leur acquisition et la date de leur enregistrement n'est pas considérable. En général, les éléments relatifs aux aspects ethnologiques restent superficiels et rudimentaires. Le contexte d'expansion coloniale, marqué par la tendance des explorateurs civils et militaires à faire abstraction des détails de leurs découvertes, peut expliquer ce fait. L'objectif de ces voyageurs était surtout d'amasser un maximum de pièces ornant le cadre naturel et social des régions sillonnées. Ce réflexe est manifeste dans l'articulation de la réserve du Musée de l'Armée ainsi que celles du Musée de l'Homme et du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie qui font aujourd'hui partie de la collection du Musée du Quai Branly. Le Musée Africain ne fait pas non plus exception à la règle.

La conception du musée de Lyon s'écarte de celle du Quai Branly ouvert aux collections des quatre coins de l'Afrique par le fait qu'il renferme des objets provenant majoritairement d'une zone bien donnée du continent. Il s'agit de la partie occidentale où se déroulaient les campagnes d'évangélisation lancées par les missionnaires. Comme on a déjà noté, ils rapportaient au musée une diversité d'objets africains (anneaux, monnaies, bracelets, boucliers, lances, couteaux de jet, armes blanches, carquois et flèches...) dont une série décore aujourd'hui ses différentes salles. Par ailleurs, elles exposent des œuvres royales de l'art béninois comme les biens du roi Béhanzin précédemment cités. L'ensemble des objets

conservés ne fait que confirmer l'hétérogénéité de la collection africaine de l'établissement. En dépit de ce caractère, il accorde une place capitale aux divers cultes de l'Afrique de l'Ouest. Les commentaires pointilleux relatifs à cet aspect ont permis de se rendre très vite compte de cette réalité. Les objets de culte présentés sont composés d'un éventail d'articles parmi lesquels il existe des statuets remontant à la fin du XIX^e siècle. Ayant des traits bien marqués, ces sculptures représentent généralement des divinités considérées comme des symboles des forces de la nature utilisés par les indigènes pour se protéger, par exemple, des calamités. Le Musée du Quai Branly semble ne pas abonder dans ce sens en ce qui concerne les vertus des statuets. Il insiste plutôt sur leurs caractères magiques en parlant des pièces extraites des collections du sous-officier Joseph Cholet et du médecin militaire Théodore Thérémin. Sur le plan géographique, les statuets conservés ne proviennent pas de la même partie de l'Afrique. Elles n'ont pas non plus les mêmes fonctions. Cependant, elles présentent quelques traits caractéristiques communs au niveau esthétique. Dans le registre des objets de culte enregistrés, le Musée Africain compte un ensemble d'articles avec des attributs multiples. A cet égard, on peut faire allusion aux masques qui, d'après les croyances des populations locales, jouaient un rôle majeur dans les sociétés traditionnelles en protégeant les individus, les maisons, les marchés et les localités qui les utilisaient. Les fiches du Musée de l'Homme n'insistent pas sur leur rôle protecteur, mais sur leur usage comme des accessoires de danses lors des cérémonies rituelles. Dans la même lignée, on peut citer les amulettes rapportées du Bénin et du Togo par les missionnaires vers l'année 1900. Les fiches consultées à Lyon précisent qu'il s'agit des objets autrefois portés par les officiants de cultes. En revanche, les détails sur leur composition n'ont pas été révélés. C'est pourquoi, il faut se tourner vers le Musée du Quai Branly pour voir éventuellement s'il donne des informations fiables sur ce type d'articles. L'étude des amulettes de la collection Dybowski a été effectuée à cette occasion mais les recherches n'aboutissent pas aux résultats escomptés. Aucun commentaire n'apparaît dans le volet réservé à la description des objets de culte.

Partant du fait que certains officiers sillonnaient les régions d'Afrique de l'Ouest en même temps que se déroulaient les campagnes d'évangélisation, il est tout à fait évident qu'il existe des similitudes entre les objets exposés au Musée Africain et ceux du Musée du Quai Branly. D'emblée, une des particularités de l'établissement de Lyon par rapport à ce centre de conservation parisien et au Musée de l'Armée apparaît lorsqu'on insiste sur la présentation d'une statuaire chrétienne. Chose impensable dans d'autres types de musées mais qui peut revêtir une importance capitale pour cette structure montée par les missionnaires. N'est-ce pas pour eux une manière de mettre l'accent sur le résultat de leur œuvre chrétienne en Afrique ?

Datant en général du début du XX^e siècle, comme la représentation du Christ en croix de l'ethnie yoruba du Nigeria (1918), les statues conservées pourraient être fabriquées par les Africains évangélisés par les missionnaires engagés en Afrique de l'Ouest si on prend en considération leur année d'acquisition et surtout leur caractère chrétien. Ce genre de statues n'existe pas dans d'autres musées français. Avec cette caractéristique, on peut parler ici d'une spécificité du Musée Africain. Au-delà de cet aspect, les collections africaines rassemblées par les religieux ainsi que celles constituées par les militaires et les autres explorateurs ont plus ou moins contribué à l'enrichissement de tous les établissements présentés. Ceux-ci se rapprochent par leur effort consistant à entourer les objets des informations relatives à leurs caractéristiques (nature, fonction, provenance ethnique géographique et ethnique...). Le Musée du Quai Branly, par exemple, met l'accent sur les fiches nominatives. Ce qui n'est pas le cas du musée de Lyon qui néglige les noms des donateurs au profit de ceux des congrégations d'où furent issus les éventuels collectionneurs missionnaires. Ceci rend impossible une étude comparative entre leurs apports et l'investissement d'autres coloniaux en matière d'enrichissement du fonds africain de l'institution. Sans doute cette tendance peut-elle traduire sa volonté de mettre en exergue l'œuvre collective des congrégations au détriment de l'apport individuel des donateurs. Par ailleurs, on remarque que les données sur l'entrée des objets au Musée Africain sont truffées d'imprécisions à la différence de celles du Musée de l'Homme et du Musée du Quai Branly qui précisent régulièrement les années d'enregistrement des acquisitions. Ces imprécisions sont facilement décelables à la lecture des répertoires du musée de Lyon. L'emploi du terme « vers » concernant la période des dépôts est un indice de l'idée d'approximation déjà évoquée. Selon le personnel de l'établissement, ces lacunes sont essentiellement dues à un problème de mise à jour des fiches, poussant ainsi le service de conservation à faire des estimations sur les années de réception des objets dont les dossiers auraient été perdus lors des travaux de rénovation. Malgré ce problème, ce musée reste un lieu privilégié de recherche sur la culture matérielle de l'Afrique de l'Ouest en raison de la quantité d'œuvres conservées sur les populations de cette partie du continent. En matière d'aire de collection et d'identité des donateurs, il se distingue du Musée du Quai Branly par le fait que celui-ci englobe les articles provenant de différentes régions africaines et ceux collectés par les explorateurs civils et militaires. Parmi ceux-ci vont être extraits les noms d'un certain nombre d'officiers dont les collections africaines feront l'objet d'une étude minutieuse.

CHAPITRE II : LES DIFFERENTES FACETTES DES COLLECTIONS ETHNOLOGIQUES AFRICAINES RAPPORTEES PAR LES OFFICIERS A L'ISSUE DE LA CONQUETE COLONIALE

Après l'étude relative aux apports des officiers aux musées français, il convient à présent de procéder à l'exploration des collections africaines rassemblées au cours de leurs périples. D'emblée, on s'interroge sur les motifs qui pouvaient être à l'origine de la collection.

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués. La curiosité, par exemple, pouvait pousser à récolter des objets insolites, curieux et rares, le goût du passé, un certain sentiment et une certaine mystique de l'objet, le culte de la beauté ou l'intérêt de la valeur marchande. Ce qui n'est pas forcément le cas des officiers, même s'il ne faut pas exclure que ces éléments peuvent avoir influé sur leur élan colonial. Contrairement à quelques cas isolés, ces militaires ne semblaient pas réaliser des collections africaines pour satisfaire leur goût de curiosité. La preuve en est qu'au terme de leur séjour dans les colonies, ils les rapportaient en France et en faisaient don aux musées chargés de les enregistrer, les classer et les conserver. En dépit de ces considérations individuelles ou collectives, le souci de conservation anime certains officiers déterminés à sauvegarder les témoins d'autres époques ou d'autres cultures en vue de les préserver de l'oubli, de la disparition ou de l'altération. En outre, il s'agit de savoir s'ils collectaient instinctivement les objets africains dans l'optique de laisser aux futures générations les traces de l'histoire de l'Afrique coloniale. Avant de présenter les principales caractéristiques de leurs apports, il est judicieux d'apporter quelques précisions sur l'emploi du terme « collections » afin d'éviter de sombrer dans une sorte de confusion.

L'évocation de la collection d'un officier colonial renvoie à l'ensemble d'objets associé à son nom en qualité de donateur, quelle que soit leur provenance géographique (Afrique, Asie...). L'orientation de l'étude vers les articles africains a justement pour objectif de réduire le champ d'investigation. Outre les offres du militaire lui-même ou celles des autres membres de sa mission, les pièces léguées par ses héritiers et son entourage font partie intégrante de cet ensemble. L'exemple parlant est celui de la collection Savorgnan de Brazza qui renferme les dépôts de sa belle famille, la famille René de Chambrun.

Au moyen des acquisitions des officiers coloniaux, il s'agit de mettre l'accent sur la diversité des objets africains recueillis, même si dans leur démarche, il se dégage un net ascendant des collectes d'armes. Elle a ainsi permis d'apprécier l'importance de leurs réalisations et surtout de leur investissement durant la conquête coloniale de l'Afrique.

Compte tenu de l'intérêt accordé à la réserve africaine du Musée du Quai Branly révélée par Christiane Lavaquerie-Klein et Laurence Paix-Rusterholtz⁷¹⁴, il semble utile de privilégier l'analyse de certains objets résultant des découvertes inscrites sur cette période. Pour l'heure, ce musée renferme la plus importante quantité d'œuvres africaines rassemblées par les explorateurs civils et militaires. Aucune découverte de cette taille n'a été décelée dans les autres musées fréquentés.

En raison du nombre pléthorique d'objets récoltés, il n'est guère possible ici d'en citer et d'en analyser la totalité. C'est pourquoi, un choix s'impose en fonction des apports des officiers. L'attention a été d'abord portée vers les collections réalisées en Afrique centrale par des militaires tels que Savorgnan de Brazza, Eugène Lenfant et Jean Tilho. La priorité a ensuite été accordée à celles des officiers présents en Afrique de l'Ouest comme Archinard et Dodds. Face à ces donateurs, on s'est très vite rendu compte que les offres portent généralement le nom des chefs de mission ; ceci est valable aussi bien pour les dons des explorateurs civils. A cet effet, on peut parler, par exemple, de la collection Dybowski ou de la collection Maistre. Même si les dépôts portent souvent les noms des officiers placés à la tête des expéditions, il n'est pas dit que les acquisitions aient été produites exclusivement par ces derniers. Force est de constater qu'elles furent le fruit de l'effort de l'ensemble des membres des missions, quels que soient leurs grades ou les fonctions occupées. C'est pourquoi, il ne faudrait pas examiner les objets rapportés sans prendre en considération l'implication des membres de ces expéditions. Dans la présente étude, il sera question de mettre en exergue les différents aspects des collections africaines des médecins militaires comme les docteurs Herr, Voillot, Théodore Théremin et le pharmacien de Marine Victor Liotard. Cet exercice va donner l'opportunité de s'intéresser parallèlement aux articles des collaborateurs civils et militaires de Savorgnan de Brazza, en l'occurrence son frère Jacques, le sous-officier Joseph Cholet, Charles de Chavannes et Albert Dolisie. Cette démonstration autorise ainsi à confronter les caractéristiques des objets de toutes les couches professionnelles impliquées.

⁷¹⁴ - Christiane LAVAQUERIE-KLEIN, Laurence PAIX-RUSTERHOLTZ, *Objectif musée du quai Branly*, *op.cit.*, p.33 : « La collection d'Afrique, riche de plus de 70 000 pièces dont près de 1000 sont exposées, est une des plus importantes du monde. Les objets ont été collectés lors des expéditions d'exploration du XIX^e siècle et au cours des missions conduites par les ethnologues ». Ce nombre est revu en baisse par Eric VERNAY. Il estime à 60 000 le nombre d'œuvres africaines conservées tout en soulignant que celles-ci sont en bon état à l'exception de 600 d'entre elles qui portent la trace d'une réparation. Avec les recherches dans la salle des archives et de la documentation des collections du musée durant le premier trimestre 2010, les nombres avancés par les auteurs déjà cités ont été revus en hausse. La base de données consultée indique 85575 objets africains sans compter ceux provenant du Fonds Histoire du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Durant le temps écoulé entre la période de ces publications et celle de l'exécution de la présente recherche, il est possible que le musée ait enregistré d'autres dons, augmentant ainsi le nombre de composantes de sa réserve africaine.

Les collections africaines des officiers coloniaux ayant œuvré en Afrique centrale

Comme il apparaît dans le précédent chapitre, nombreux furent les officiers qui, à un moment ou un autre de l'histoire de conquête coloniale de l'Afrique, eurent l'idée de déposer dans les musées français leurs découvertes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Compte tenu de la difficulté de reconstituer leurs itinéraires, il serait utopique de songer à retrouver toutes leurs traces dans ces établissements. C'est pourquoi, il faut réduire le champ d'étude aux découvertes des grandes figures militaires précédemment présentées, même si on n'exclut pas l'hypothèse de s'intéresser à quelques cas exceptionnels. En Afrique centrale, on va insister sur les collections africaines de Savorgnan de Brazza remarqué pour son action coloniale ayant débouché sur la création de l'AEF.

Les collections africaines de Savorgnan de Brazza

Lors de ses différentes missions d'exploration déjà présentées, Savorgnan de Brazza s'était lancé dans la collecte d'une diversité de pièces africaines conservées dans un certain nombre de musées français. Outre les pièces d'histoire naturelle précédemment évoquées dans la réserve du Muséum d'Histoire Naturelle et dont l'étude a fourni d'intéressantes informations sur la faune africaine, on a trouvé au Musée du Quai Branly sa collection africaine qui impressionne par son contenu. D'une grande diversité, elle est dominée par les objets provenant du Musée de l'Homme. Il y figure, par exemple, de nombreux couteaux de jet, boucliers, lances, arcs, bracelets, vases, statuettes, et quelques tambours.

La base de données du Musée du Quai Branly affiche au titre de cette collection le nombre de 421 objets⁷¹⁵ dont 5 n'ayant pas de numéros d'inventaire. A part les dons effectués par Brazza lui-même au Musée d'Ethnographie du Trocadéro et éventuellement par certains membres de ses différentes missions, ce chiffre comprend évidemment les acquisitions des particuliers qui, d'après le résultat des travaux, sont extraites de la collection du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Parmi les 14 articles transférés, le Fonds Afrique Noire ne relève l'existence que d'un objet offert par un donateur nommé Charles Henri Olivier alors que le Fonds Histoire renferme 13 objets dont 7 proviennent de la famille René de

⁷¹⁵ - Ce résultat remonte des recherches effectuées au Musée du Quai Branly au mois de décembre 2010. Il est susceptible d'augmenter en cas de nouvelles acquisitions concernant l'officier Savorgnan de Brazza.

Chambrun. Il s'agit d'un médaillon, d'une chaise de campagne ayant appartenu à Brazza, d'une photographie de Brazza, de trois portraits et d'un porte papier à lettre. Ces objets ont été identifiés parmi les pièces associées au nom de Savorgnan de Brazza au titre des offres enregistrées vers la fin du XIX^e siècle au musée du Trocadéro. Sur cet intervalle de temps, trois dons remis respectivement en 1886, 1889, 1896 ont été repérés. Les périodes de dépôt correspondent plus ou moins à celles de retour en France de chacune de ses expéditions. Par ailleurs, on remarque que les offres devenaient de plus en plus importantes au retour de chaque mission. A titre indicatif, la dernière représente plus de la moitié de l'ensemble de la collection Savorgnan de Brazza, celle de 1889 renferme 114 objets alors que le tout premier don n'est constitué que de 28 articles. Voici deux couteaux de jet issus du dépôt de 1896⁷¹⁶ :

⁷¹⁶ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Pierre Savorgnan de Brazza : couteau de jet n°71.1896.28.33, couteau de jet n°71.1896.28.34.

Sans vouloir minimiser l'importance de la collection Savorgnan de Brazza provenant du Musée de l'Homme, on a décidé d'approfondir les recherches sur d'éventuelles traces de ses objets dans d'autres établissements. Le Musée de la Marine⁷¹⁷ a été retenu en raison de l'appartenance de Brazza au corps de la Marine. Situé au palais de Chaillot comme le précédent musée et décrit par Luc-Marie Bayle et Jacques Mordal⁷¹⁸, il compte parmi ses conservateurs l'ingénieur de Génie maritime Amédée Pierre Zédé⁷¹⁹. Aujourd'hui, il présente principalement les maquettes de navires de guerre à voile de toutes les époques, notamment ceux des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Il dispose également d'une section consacrée aux armes et uniformes de la Marine ainsi que des vitrines renfermant des instruments de Marine du XVII^e et du XIX^e siècles. En l'absence des collections africaines, cette articulation du plateau d'exposition soulève des interrogations. C'est pour cette raison qu'il a été légitime de se rapprocher du service de conservation de l'établissement pour avoir des éclaircissements sur les traces des articles de certains marins ayant séjourné en Afrique durant la conquête coloniale. Le musée reconnaît avoir conservé à un moment de son histoire les produits issus de ce continent. Quelques articles de Brazza furent jadis mis en dépôt dans ses locaux. Il ne s'agit absolument pas d'objets extraits de sa collection africaine. L'étude est alors élargie à ses biens personnels susceptibles de renfermer des pièces africaines. Elle permet aussi et surtout de s'intéresser à leur itinéraire.

En effet, l'héritage de Brazza géré par sa femme, Thérèse de Chambrun, fut, à sa disparition en 1948, légué au frère de cette dernière, le général Aldebert de Chambrun connu d'ailleurs pour avoir énormément écrit sur l'action de Brazza. Il décida d'offrir au gouvernement général de l'Algérie la maison de Brazza (Villa Dar-el-Sangha) à Alger ainsi que ses biens qui s'y trouvaient. Le Gouvernement en avait fait un musée. Inauguré en 1952,

⁷¹⁷ - La création du Musée de la Marine fut l'initiative de Charles X qui signa le 27 décembre 1827 une ordonnance royale relative à cette décision. Une partie des salles disponibles du Louvre abrita alors le musée. Il fallut attendre l'année 1837 pour que les collections ethnographiques du musée soient rendues publiques. Depuis 1943, l'établissement est installé au palais de Chaillot à Paris. Doté des annexes en provinces (Brest, Rochefort, Toulon...), il est devenu à partir de 1972 un établissement public national placé sous la tutelle du ministère de la Défense. Aujourd'hui, l'exposition permanente du Musée de la Marine se tient dans l'aile de Passy de ce palais.

⁷¹⁸ - Luc-Marie BAYLE, Jacques MORDAL, *Le Musée de la Marine*, Rennes, Ouest France, 1980, 32p

⁷¹⁹ - Amédée Perre Zédé fut promu en janvier 1828 conservateur du Musée de la Marine désigné entre temps sous l'appellation de Musée Dauphin en l'honneur du duc d'Angoulême. Après avoir pris ses fonctions, ce dernier parvint à faire entrer dans la collection de cette structure une diversité d'objets. A cet effet, il parcourut la France en diligence, se rendant ainsi à Cherbourg, à Brest, à Lorient et à Rochefort. Par ailleurs, il donna l'ordre à Toulon d'expédier au Louvre un certain nombre de fragments de sculpture, obtint de Versailles les modèles du Palais de Trianon. Il se permit même de commander aux meilleurs sculpteurs de l'époque les bustes des marins les plus célèbres et de faire fabriquer vingt-six grandes vitrines en acajou, ornées aux angles de dauphins en bronze. Tous les modèles précités vinrent compléter le nombre de ceux du Louvre ainsi que ceux récupérés dans les arsenaux. L'enrichissement des collections de différentes natures se poursuivit au fil du temps. Dans la collection du musée existe celle offerte au roi Louis XV par le physicien, botaniste et agronome Henri Louis Duhamel de Monceau.

cet établissement avait conservé et exposé durant une dizaine d'années cet héritage sous le contrôle de son conservateur qui n'était autre que le fils de Brazza lui-même. A son décès en 1962, son cousin René de Chambrun, fils du Général Aldebert, ne ménagea aucun effort pour faire revenir en France les souvenirs de Brazza qu'il légua à l'Etat. Chargé désormais de s'occuper des conditions de conservation, il fit placer ces dons au Musée de la France d'Outre-Mer. Lorsque le centre prit l'appellation de Musée des Arts d'Afrique et Océanie, son directeur prit l'initiative de les mettre en dépôt au Musée de la Marine. Celui-ci affirme que les articles enregistrés font actuellement partie de la collection du Musée du Quai Branly. Les recherches menées ont permis d'y retrouver effectivement une liste des biens personnels, des médailles, des décorations de Brazza ainsi qu'un certain nombre de ses portraits et surtout les tenues et le matériel qu'il avait utilisés lors de ses différents périple en Afrique. Paradoxalement, aucune trace d'objets africains n'y figure. Néanmoins, on note la présence d'une canne à pommeau d'argent, mais rien n'indique s'il s'agisse d'un article africain.

En dépit des legs de la famille Chambrun à l'Etat, on ne peut douter de l'existence de quelques pièces de Brazza dans sa collection privée. L'articulation des prêts de cette famille pour l'exposition organisée en 1980 au Musée de la Marine ne remet pas en cause cette idée. Les documents officiels (acte de naissance et de baptême, acte de mariage, acte de décès, traité avec Makoko...) et les distinctions (Légion d'honneur, médaille coloniale Gabon-Congo) de Brazza sont accompagnés de certains objets dont la provenance africaine reste incontestable. On peut faire allusion à un bracelet offert par le roi Makoko et à un lourd anneau en bronze qui enserrait la cheville d'une esclave libérée par Brazza. Cet article revêtait pour lui un caractère particulier au point de l'utiliser comme un presse-papier durant toute sa carrière. Dans cette logique, on peut le considérer comme son objet fétiche tout en cherchant à dégager les réelles raisons d'un tel attachement.

Cet intérêt est peut-être lié aux circonstances d'obtention et à la fonction de l'article en question. Il ne s'agit pas ici simplement d'un ordinaire anneau communément utilisé dans les sociétés africaines comme un accessoire de beauté, mais d'un objet ayant servi à enchaîner une esclave qui, de surcroît, fut libérée par Brazza lui-même. Par cet acte et cet attachement, il pouvait afficher son combat contre l'esclavage pratiqué dans les régions explorées. Cette action a été menée durant toute sa vie, tel cet anneau de bronze qu'il avait précieusement conservé et dont il ne s'était jamais détaché jusqu'à sa mort le 14 septembre 1905, à l'hôpital de Dakar, sur le chemin du retour en France. A l'inverse d'autres découvertes de Brazza, cet anneau est entouré d'informations permettant de reconstituer son itinéraire depuis son acquisition jusqu'à son entrée dans la collection privée de la famille René Chambrun. Rares

sont les situations où on retrouve autant d'éléments sur une pièce comme ce cas de figure. Inexistant sur la liste des dépôts de cette famille au Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, cet article ne figure pas aujourd'hui dans la réserve du Musée du Quai Branly.

Compte tenu de la réputation de Brazza et de la préoccupation de faire revivre la mémoire des marins illustres, le Musée de la Marine a eu le privilège d'accueillir à son honneur ladite exposition qui reste dans les annales⁷²⁰. Sans les catalogues de cette institution, il aurait été difficile d'accéder aux précieuses informations relatives à cet événement. Une telle manifestation témoigne de l'intérêt porté à l'œuvre remarquable de Brazza dans la seconde moitié du XX^e siècle. Inaugurée le 26 février 1980 par le ministre de la Défense, Yvon Bourges, en présence du ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Philippe Lecat, elle avait eu lieu au palais de Chaillot du 27 février au 23 mars. Très vite, elle s'est révélée comme une véritable piste de recherche pouvant permettre de déceler les traces de collections ethnologiques africaines de Brazza. Placée sous la direction de Luc-Marie Bayle⁷²¹, elle résulte d'un fonds Brazza mis en dépôt au Musée de la Marine par la Direction des Musées de France à la suite de son dessaisissement par le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie qui n'abritait que des œuvres artistiques au moment de la tenue de l'exposition. De surcroît, d'autres musées avaient participé à l'organisation de l'événement. A titre indicatif, on note les prêts du Musée de l'Armée renfermant divers objets dont sept sagaies africaines, une canne de notable d'Afrique équatoriale et un instrument de percussion africain (tam-tam). Ces prêts sont néanmoins moins importants que ceux du Musée de l'Homme⁷²². Grâce à la liste exhaustive des emprunts, on constate qu'il s'agit d'articles provenant essentiellement du Congo. Ils sont composés d'un tambour en bois polychrome, d'une statuette magique, d'une pipe en forme de corne, d'une pipe droite, de trois fourreaux de pipe, d'un couteau de jet, de jambières en cuivre, d'un haut de reliquaire, à l'exception de trois couteaux portant la marque des ethnies du Gabon. Les éléments précis sur la nature des objets exposés sont d'autant plus intéressants qu'il n'a été relevé nulle part de cas similaires concernant d'autres officiers. A ces

⁷²⁰ - Lors du déroulement de l'exposition sur Savorgnan de Brazza, de nombreuses publications ont fait écho de cet événement comme celle de Philippe Decraene dans le *Monde* et celle de Jean-Marc Terrasse dans son article « Un dimanche aux colonies », *Paris-Hebdo*, n°10, 12-18 mars 1980, p.56.

⁷²¹ - Au moment de la tenue de l'exposition Brazza, Luc-Marie Bayle occupait la fonction de directeur des seize musées de la Marine que compte la France. Ayant eu l'opportunité d'accompagner les expéditions françaises en terre Adélie (terre d'Antarctique française découverte par Dumont d'Urville en 1840), il devint alors un peintre de la mer très connu, notamment pour ses œuvres sur l'Antarctique.

⁷²² - A ces prêts du Musée de l'Homme s'ajoutent les prêts d'objets et de documents effectués par différentes institutions dont le Service des archives et de documentation du ministère des Affaires Etrangères, le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, le Service Historique de la Marine, la Société de Géographie, la Compagnie des « Chargeurs Réunis » et la Section Outre-Mer qui a d'ailleurs eu le privilège d'emprunter au Musée de la Marine l'original du traité Brazza-Makoko du 10 septembre 1880.

prêts s'ajoutent les pièces issues de l'héritage de Brazza. Dans les collections personnelles du comte et de la comtesse René de Chambrun, par exemple, il existe un bracelet offert par le roi Makoko. Ces acquisitions furent complétées par les objets des collectionneurs privés⁷²³ et ceux d'établissements comme la Maison Vuitton. Leur intervention prouve suffisamment la volonté des organisateurs d'insister le côté esthétique de certains produits présentés. Encore faut-il que les visiteurs parviennent à comprendre toute l'esthétique qui s'y rapportait. Au-delà de cet aspect, la particularité de cette exposition réside dans l'effet émotionnel qu'elle pouvait produire sur les participants en voyant reconstitué le campement de Brazza. On pouvait y découvrir sa tente, son lit de toile et les moustiquaires ainsi que sa machine à écrire. Face à cette présentation, ses admirateurs ne pouvaient s'empêcher d'éprouver de la nostalgie. Avec la tenue de cet événement, le Musée de la Marine, outre son rôle de conservation permanente d'objets, s'était attelé à mettre en valeur les œuvres de cette grande figure coloniale. C'est aussi et surtout une manière d'évoquer le souvenir de celui qui avait marqué le milieu culturel par ses considérables réalisations ethnologiques. Il est judicieux de savoir ce qu'est devenu le fonds Brazza après la clôture de la manifestation.

Au terme de cette opération, il est donc apparu logique que le Musée de la Marine recueille cette collection appartenant au patrimoine culturel de la France. Il convient de s'interroger sur ses traces au palais de Chaillot dans l'optique d'analyser les dossiers relatifs à l'activité et éventuellement aux articles exposés à cette occasion. Les résultats des recherches menées dans ce lieu ont été décevants. Le service de conservation a indiqué que le fonds ne fait plus partie de la réserve du musée. Il a été transféré au Musée du Quai Branly où il est actuellement conservé. L'existence des objets de Brazza dans sa base de données ne fait que confirmer l'information qui renvoie à un problème épineux : la complexité et la difficulté de reconstituer l'itinéraire des collections africaines des officiers coloniaux comme le présent cas de Brazza. Celui-ci se distingue par le fait que certains de ses articles étaient conservés dans un musée en Afrique (en Algérie) avant de faire leur entrée dans les musées français, en l'occurrence le Musée de la France d'Outre-mer, le Musée de la Marine et aujourd'hui le Musée du Quai Branly qui a le mérite de garder également les acquisitions des collaborateurs de Brazza.

⁷²³- Parmi les collectionneurs privés figurent, par exemple, Mme Michel Gomart, MM de Beuchêne, Brenet, Desnoyers, Hervigo.

Les caractéristiques des collections africaines des collaborateurs de Savorgnan de Brazza

Après avoir insisté sur la diversité d'objets rassemblés par Savorgnan de Brazza, l'étude de sa collection africaine s'avère d'autant plus enrichissante qu'elle n'est pas dissociée de celle de ses collaborateurs, y compris ceux de la société civile. Elle va permettre, entre autres, de découvrir les caractéristiques des dons déposés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par les membres de ses différentes missions d'exploration. On retrouve au Musée du Quai Branly les traces des découvertes de ces explorateurs qui avaient plus ou moins joué un rôle important auprès du chef d'expédition. De ce fait, il est utile de s'intéresser à leurs apports en vue de dégager d'éventuels points de convergence. Il faut donc étayer les caractéristiques des objets africains rassemblés par les accompagnateurs de Brazza. Un de ses frères figure parmi eux. Il est fait ici allusion à Jacques de Brazza. D'autres compagnons n'avaient aucun lien de parenté avec Pierre Savorgnan de Brazza. C'est le cas d'Alfred Marche, de Charles de Chavannes et d'Albert Dolisie. En s'appuyant sur leurs aperçus biographiques, il est indispensable de chercher à savoir si le fait qu'ils soient issus de la société civile aura un impact sur la nature de leurs collections africaines. Il se peut qu'elles se rapprochent de celles des militaires comme leur chef de mission, même si ce n'est toujours pas le cas.

L'accent mis sur l'action de ces civils n'exclut pas pour autant l'évocation de celle des collaborateurs militaires. Sera dégagée ici la collection africaine du soldat Joseph Cholet qui avait servi aux côtés de Brazza en tant que sous-officier. Numa Broc⁷²⁴ a fourni des informations fiables sur son œuvre auprès de Brazza. En revanche, il passe sous silence les éléments relatifs à sa biographie. Ses dossiers militaires restent, par ailleurs, introuvables dans les archives de Vincennes. Ce qui rend impossible la présentation de son parcours militaire depuis son entrée dans l'armée jusqu'à son intégration au sein de la Mission de l'Ouest Africain (1883-1885). Après cette démonstration, il est souhaitable de s'intéresser aux objets recueillis par d'autres officiers français durant l'exploration de l'Afrique centrale.

⁷²⁴ - Numa BROC, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIX^e siècle*. Vol.I. *Afrique*, op.cit, pp. 77-79. Par ailleurs, dans le livre d'Elisabeth RABUT, *Brazza, commissaire général : le Congo français 1886-1897*, op.cit, il y a de nombreuses critiques de Cholet par Brazza, notamment pour avoir envoyé fonder le poste de Bangui et le drame qui s'ensuivit à cause de la jeunesse et de l'inexpérience de Musy. Egalement de Dolisie à cause de l'intérim de Cholet à Brazzaville et de faux renseignements sur le cours de la Sangha et des incidents sur la route de portage Loango-Brazzaville.

a- Les collections africaines du sous-officier Joseph Cholet

Intégré au sein de la Mission de l'Ouest Africain, Joseph Cholet fut chargé, avec Dolisie de mener des missions de reconnaissance entre Loango et Brazzaville. Ayant la direction du poste de Loudima en 1885, il explora de ce fait toute la région située entre le Pool et l'Océan. En 1890, il entreprit l'exploration des affluents de la rive droite du Congo et notamment de la Sangha dont le confluent avait été reconnu par Jacques de Brazza. Cette mission lui a été confiée par Savorgnan de Brazza alors qu'il occupait le poste de commissaire général du gouvernement dans le Congo français. A bord du vapeur le *Ballay*, Cholet navigua sur la Sangha en prenant soin de relever le cours de la rivière et de noter les noms des peuples et des villages traversés. Voici l'itinéraire⁷²⁵ suivi par Joseph Cholet.

⁷²⁵ - L'itinéraire de Joseph Cholet a été reproduit par Numa BROU dans le *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle. Afrique, op.cit, p.79*

L'intérêt de cette reproduction réside dans le fait qu'elle présente les principaux fleuves empruntés par les explorateurs français durant leurs séjours en Afrique centrale. En relevant les zones parcourues par Cholet, on entend mettre en valeur l'éventuelle provenance géographique de ses collections africaines, même si on ne dispose pas d'indications précises à ce sujet. En dépit de cette lacune, il faut noter que l'exploration de différentes régions lui donna l'opportunité de récolter un certain nombre d'objets comme l'atteste l'existence de la collection Joseph Cholet au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Cet élément laisse supposer que ses dons furent effectués à titre individuel, et non au nom de la Mission de l'Ouest Africain. Par ailleurs, on a trouvé dans les acquisitions de Savorgnan de Brazza une trompe à embouchure latérale déposée par ce sous-officier. A part cette pièce, l'établissement enregistra l'ensemble des objets de Cholet entre 1886 et 1896. Compte tenu de la période où les dons furent effectués, il est invraisemblable que toutes les composantes proviennent uniquement de la Mission de l'Ouest Africain. Faute d'informations sur le parcours de Cholet, il est impossible de dire avec précision dans quelles circonstances il avait rassemblé d'autres objets africains en dehors de cette expédition. Cette méconnaissance n'empêche tout de même pas de relever qu'il fut l'un des rares sous-officiers à pouvoir remettre au palais de Chaillot une série de dons. Cette constatation intrigue. C'est la première fois que les recherches débouchent sur une collection africaine de cette envergure constituée par un sous-officier qui, de surcroît, n'était qu'un membre de l'équipe. Un tel exemple est rare à l'époque. Dans la quasi-totalité des situations, il n'est question que des découvertes des officiers placés à la tête des missions d'exploration.

Concernant le dépôt de Cholet actuellement conservé au Musée du Quai Branly, la base de données révèle l'existence de 250 objets dont 229 provenant du Musée de l'Homme et 21 restés non identifiés. Chose inédite, au moins 5 armes (couteaux et couteaux avec fourreau) sur la liste n'ont pas été inventoriées. La collection datant de l'année 1886 compte une cinquantaine d'articles. Il y figure quelques statuettes et insignes de pouvoirs ainsi que trois armes. Parmi elles, il a été repéré deux couteaux dans la réserve du Musée du Quai Branly⁷²⁶.

⁷²⁶ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Cholet : couteau n°71.1886.59.11, couteau n°71.1886.59.12.

Pour ce qui relève des dons effectués en 1886, la provenance ethnique des deux premiers articles est indiquée (Bakouni, Bakamba ou Foulila) alors que le troisième n'est pas entouré de ce type d'information. Quant au dépôt de 1890, il ne renferme que 6 objets classés exclusivement dans la catégorie d'instruments de musique. D'autres opérations se produisirent en 1891 (environ 80 objets), 1892 (une vingtaine d'objets) et 1896 (une cinquantaine d'objets). La particularité de la dernière offre réside dans le fait qu'elle est entachée d'articles portant l'empreinte de Savorgnan de Brazza. Il se peut que leur recherche ait été menée par lui ou d'autres membres de l'expédition, probablement en présence de Cholet. Dans cet ensemble, seulement 4 objets sont déposés à titre individuel par le sous-officier. L'étude de la composition des trois dépôts réunis relève un point : on remarque une nette rareté d'armes indigènes sur un total de près de 150 articles. Ce qui représente plus de la moitié de pièces rapportées en France par Cholet. Hormis l'existence des couteaux déjà évoqués, la collection Cholet ne renferme pas de lances, de couteaux de jet, ni de boucliers. En revanche, elle est composée de divers articles (statuettes, bracelets, boîtes, sacs, miroirs, paquets...) ayant trait à la magie. Estimés au nombre de 26, ces objets font surtout partie de la collection de 1892.

En raison de l'appartenance de Joseph Cholet à la Mission de l'Ouest Africain, il n'est pas possible de dissocier ici son action de celle d'autres membres de l'expédition dont Jacques Brazza et Attilio Pecile.

b- Les collections africaines de Jacques de Brazza et de Attilio Pecile

L'intervention de Jacques de Brazza auprès de son frère Pierre se dessine véritablement durant le déroulement de la Mission de l'Ouest Africain où d'autres membres étaient illustrés en réalisant d'importantes collections africaines comme le cas de précédentes missions dirigées par Savorgnan de Brazza. On a repéré le nom d'Alfred Marche parmi les donateurs du Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Il dut écourter sa participation à la première mission d'exploration (1875-1879) à cause de problèmes de santé. Le Musée du Quai Branly indique que sa collection compte plus de 550 objets. Au premier trimestre de l'année académique 2010-2011, la base de données affiche exactement 595 articles dont 9 sans numéro d'inventaire. Chose impressionnante, ce résultat dépasse largement celui de l'ensemble des objets recueillis par les différentes missions de Savorgnan de Brazza. Cette situation amène alors à approfondir les recherches sur les divers aspects des apports d'Alfred

Marche qui avait remonté, juste avant Brazza, l'Ogooué sur plus de quatre cents kilomètres.

Très vite, on en arrive à la conclusion que sa collection n'est pas seulement composée d'objets fabriqués en Afrique. Les articles émanant de ce continent ne représentent qu'une infime partie de ses dépôts. Celui effectué au Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1877 ne renferme que 27 articles. Le rapprochement entre le temps écoulé entre la période de ce dépôt et l'année de la première mission Brazza permet d'avancer l'idée qu'il peut s'agir d'objets rassemblés au cours de cette expédition. En réalité, la plus grande partie de la collection Marche fut produite en Océanie après cette mission. Il y récolta une série d'articles qu'il déposa au palais de Chaillot en trois séquences, notamment en 1883, 1894 et 1902. La dernière découverte représente la plus importante collection.

Sur le plan professionnel, le profil de Marche se rapproche de celui de Jacques de Brazza par le fait que ce dernier avait reçu également une formation de naturaliste. Ce docteur ès-sciences fit ses premières études géologiques dans les Alpes à la différence du parcours militaire de son frère Pierre. En dehors du lien familial, les hommes avaient développé un excellent rapport de collaboration sur le terrain. Ayant intégré la Mission de l'Ouest Africain en janvier 1883, Jacques de Brazza gagna le Congo en compagnie d'Attilio Pecile, un jeune naturaliste de Turin. Accompagnés d'une trentaine d'indigènes, ils se lancèrent à partir du mois de juillet 1885 dans l'exploration de l'Ogooué avant de rejoindre les bords du Congo à la fin de l'année. Frappé par la richesse de la faune des zones traversées, Jacques de Brazza y mena d'intéressantes études. Les résultats de son périple ont largement contribué à la connaissance du Congo. Il y réalisa d'intéressantes collections botaniques, zoologiques, ethnographiques. Rapportées en France, elles furent exposées au Muséum d'Histoire Naturelle en juillet 1886. Aujourd'hui, les traces de ses pièces ethnologiques existent dans la réserve du Musée du Quai Branly. Il y conserve 192 objets parmi lesquels 27 n'ont pas été inventoriés. Les objets identifiés émanent tous du Musée de l'Homme. Il importe de souligner que Jacques de Brazza n'était pas le seul donateur de tous ces articles. Son collaborateur Attilio Pecile s'était associé à lui lors des dépôts au Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1886 suite à la Mission de l'Ouest Africain. Cela explique que la collection concernée comporte les noms de ces deux donateurs contrairement à la tendance générale où chaque ensemble est désigné uniquement sous le nom de celui qui effectua le don. On a trouvé dans la collection Attilio Pecile/Jacques Savorgnan de Brazza un poignard et son étui⁷²⁷ fabriqués par l'ethnie Apfuru.

⁷²⁷ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Attilio Pecile/Jacques Savorgnan de Brazza : Poignard et son étui n°71.1891.31.7

Parmi les objets enregistrés au palais de Chaillot, 9 sont extraits de la collection de 1886. Cet indice permet de supposer qu'il s'agit des dépôts effectués après la participation de Jacques de Brazza et d'Attilio Pecile à l'expédition déjà évoquée. Il a été établi que cette collection est le résultat des offres de trois donateurs : les deux frères Brazza déposèrent chacun 2 articles alors que les 5 objets restant portent le nom de Pecile. Ainsi peut-on retrouver dans la réserve du Musée du Quai Branly des pièces portant les noms des deux frères ou de ceux de Pierre Savorgnan de Brazza et d'Attilio Pecile. Au sujet du second cas, il a été découvert, par exemple, dans la base de données de l'établissement une statue de gardien de reliquaire⁷²⁸. Les recherches ont été menées en vue d'obtenir des informations précises sur cette figure reproduite par Louis Perrois⁷²⁹ :

⁷²⁸ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Pierre Savorgnan de Brazza/Antillio Pecile : statue de gardien de reliquaire n° 71.1886.79.5

⁷²⁹ - Louis PERROIS, « Arts africains : objets, artistes et sociétés », *Historiens et Géographes*, n°367, juillet-août 1999, p.117

Parallèlement, l'ombre des frères Brazza semble planer sur d'autres offres de Pecile. C'est le cas de celle de 1889 dominée par une multitude de couteaux et de lances. En revanche, le nom de Pierre Savorgnan de Brazza disparaît de la collection de 1891 pour laisser la place à quelques découvertes de Jacques et de Pecile. Le contenu de leurs dons présente des objets comme des carquois, des coutelas et des bracelets.

Compte tenu de la participation de Jacques Brazza et Attilio Pecile à la Mission de l'Ouest Africain, il n'est pas surprenant qu'ils aient remis à Pierre Savorgnan de Brazza quelques pièces récoltées à cette occasion. A l'instar de ces deux explorateurs, d'autres civils avaient épaulé le chef de mission dans son action coloniale en Afrique centrale. Le nom de Charles de Chavannes y figure.

c- Les collections africaines de Charles de Chavannes et d'Albert Dolisie

Quelques points de convergence apparaissent dans les parcours de Charles de Chavannes et du sous-officier Joseph Cholet. Ayant appartenu tous les deux à la Mission de l'Ouest Africain, ils y avaient joué un rôle déterminant auprès de Savorgnan de Brazza lors de l'exploration du Congo. L'étude de leur itinéraire professionnel révèle qu'ils n'ont jamais occupé le poste de chef de mission au cours de leur carrière en Afrique. Ces éléments n'appellent pas forcément des similitudes dans les métiers exercés par l'un et par l'autre. Comparativement au militaire Joseph Cholet, Charles de Chavannes fut un administrateur colonial. Il fut un grand ami et un proche collaborateur de Brazza. La teneur de ses écrits traduit sa familiarité avec cette figure coloniale. Après ses études en droit, cet originaire de Lyon devint avocat en 1877. Mais très vite, il changea de trajectoire professionnelle pour proposer ses services à Brazza de retour de sa deuxième mission d'exploration au Congo (1879-1882). Sa demande tomba à point nommé car ce dernier était en pleine préparation de la troisième expédition. Engagé au sein de l'équipe comme secrétaire, Chavannes quitta la France avec le chef de mission en mars 1883. Au cours du voyage, il remonta l'Ogooué avant de se voir confier le commandement d'un poste sur l'Alima qu'il descendit l'année suivante en compagnie de Brazza sur le *Ballay*. En mars 1884, il assista à la remise du traité de protectorat à Makoko et participa, quelque temps après cet événement, à la fondation de Brazzaville. A l'issue de cette opération, il créa de nombreux postes sur l'Oubangui et regagna la France après la signature de l'Acte de Berlin en février 1885. Une année plus tard, il retourna en Afrique pour s'installer à Brazzaville. En 1889, il fut nommé lieutenant-

gouverneur à Libreville. Il dut quitter cette région pour rentrer en métropole en raison de problèmes de santé.

Les périples africains de Chavannes lui permirent donc d'effectuer une série de missions de reconnaissance en vue de la création des postes. Sans doute avait-il collecté, à titre individuel, des objets au cours de ces manœuvres menées à l'écart d'autres membres de l'expédition. Les résultats des recherches d'identification sur la base de données du Musée du Quai Branly confirment l'existence de la collection Chavannes. Sur le plan numérique, elle est nettement moins importante que celle du sous-officier Cholet. Remontant à l'année 1886, la collection Chavannes est composée de 16 objets, à savoir 7 lances, 5 boucliers et 4 articles non identifiés⁷³⁰. En dépit du nombre réduit de ses découvertes, ce qui est exceptionnel et original, c'est l'homogénéité du contenu. Contrairement à la tendance de l'époque tournée vers le recueil d'articles de diverses natures, la collection Chavannes n'est dominée que par des armes. De surcroît, l'éventail ne semble être réduit qu'à deux catégories, notamment les lances et les boucliers. Il a été relevé de ce corpus deux lances Basannga et deux boucliers Wangata⁷³¹.

⁷³⁰ - Parmi les 4 objets non identifiés, 3 furent déposés par un particulier nommé Thollon et 1, par Chavannes.

⁷³¹ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Chavannes : lance n°71.1886.83.6, lance n°71.1886.83.12, bouclier : 71.1886.83, bouclier n°71.1886.83.11,

L'absence d'autres types d'armes répandues au Congo comme les couteaux et les couteaux de jet interpelle. Le choix de Chavannes semble être délibéré, même si les douze articles rassemblés ne permettent pas de donner une appréciation exacte de son intention. Dans l'ensemble, les recherches révèlent la rareté des dons composés exclusivement d'objets de même catégorie comme la présente situation. Ironie du sort, un autre exemple se dégage parmi les collaborateurs de Savorgnan de Brazza. Il s'agit de l'administrateur Albert Dolisie. Comme le cas de Chavannes, l'étude de la collection Cholet donne l'occasion de s'intéresser aux réalisations ethnologiques de son compagnon et chef Albert Dolisie. A l'instar du sous-officier, il était issu de la société militaire qu'il quitta pour s'engager dans la Mission de l'Ouest Africain en 1883. Il n'intégra donc pas cette expédition pour le compte de l'armée française. A l'issue de cette expérience, il entra dans l'administration coloniale en 1886.

L'évocation du parcours d'Albert Dolisie vise à localiser les principales périodes d'acquisition de ses collections africaines. Deux grandes étapes méritent d'être relevées. La première, durant le déroulement de ladite mission ; la seconde, lors de l'exercice de ses fonctions administratives en Afrique centrale. A propos de ses apports, la base de données du Musée du Quai Branly présente un total de 17 objets : à part 2 restés sans numéros d'inventaire, 15 provenaient du Musée de l'Homme et furent offerts au Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1889 et 1891. Renfermant 8 objets, le premier dépôt est marqué, entre autres, par la présence de 2 boucliers⁷³² ; la seconde, quant à elle, ne dispose d'aucune arme. Par contre, elle est dominée par des ustensiles renfermant 3 pots et 2 bols. Il est intéressant d'interroger les périodes de ces deux dépôts.

Grâce aux références sur les années d'entrée des articles au palais de Chaillot, il est possible de déduire que les premiers dépôts de Dolisie eurent lieu quelques années après le retour de la mission déjà citée. En revanche, ils ne furent pas effectués au cours de l'année 1886 comme ce fut le cas de la plupart des collections des collaborateurs de Brazza. De ce fait, rien n'indique si les objets évoqués émanent réellement de cette expédition. Concernant les secondes acquisitions, il est clair que les composantes furent réunies lorsque Dolisie exerçait ses fonctions administratives.

Comme on a pu le constater, l'apport ethnologique des membres de la Mission de l'Ouest Africain ainsi que ceux d'autres expéditions de Brazza reste considérable. Dans l'ensemble, les pièces enregistrées avoisinent 1000 objets. Rares sont les situations où il a été dénombré autant de produits au titre des explorations dirigées par un officier, même si dans le

⁷³² - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Dolisie. Bouclier n°71.1889.104.4, bouclier n°71.1889.104.5

cas présent, certains collaborateurs préféraient que les dons portent leur propre nom. En dépit de ce nombre pléthorique, tous les objets rassemblés lors de la Mission de l'Ouest Africain ne furent pas systématiquement déposés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par les membres de l'expédition au cours de l'année 1886. Un exemple manifeste d'un article ayant échappé à ce lot est évoqué par Louis Perrois⁷³³. Il porte sur une figure de reliquaire et son panier-ossuaire.

⁷³³ - Louis PERROIS, « Arts africains : objets, artistes et sociétés », *Historiens et Géographes*, n°367, juillet-août 1999, p.117

Il est indiqué que cette figure de reliquaire fut découverte par la Mission de l'Ouest Africain vers 1884. Le nom du collectionneur en question n'est pas précisé. Cependant, il est établi qu'il fut offert par un particulier nommé Charles Roche. Faute d'information, il est impossible de dire comment ce dernier avait pu entrer en possession de cet objet qui devait en principe faire partie de la collection du chef de mission ou du moins celle d'un membre de l'expédition. Parallèlement à cette observation, l'exercice visant à faire un rapprochement entre la contribution des civils et des militaires de l'équipe a permis de mettre l'accent sur les principales caractéristiques des collections africaines issues de la conquête coloniale. Il a surtout donné l'opportunité de soulever un certain nombre de questions ayant trait à l'étude de la spécificité des collections africaines de ces acteurs coloniaux. D'une manière générale, les conclusions tirées ne permettent pas de parler de spécificité en évoquant les dépôts enregistrés dans les musées français, en l'occurrence le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Ce qui est aussi valable en ce qui concerne les dons des militaires sans pour autant exclure systématiquement l'influence du milieu professionnel sur la nature des acquisitions.

En Afrique centrale, la Mission de l'Ouest Africain ouvre la voie à d'autres explorateurs comme les officiers Lenfant et Tilho.

Les collections africaines de Tilho et de Lenfant au début du XX^e siècle

A la différence des collections africaines remises majoritairement au Musée d'Ethnographie du Trocadéro vers la fin du XIX^e siècle par les membres de la troisième mission de Brazza, les dons de Lenfant et Tilho firent leur entrée dans la réserve de cet établissement au début du XX^e siècle. De surcroît, le nombre d'objets rassemblés (moins de 150 articles) par ces deux officiers reste nettement inférieur à celui des participants de la précédente expédition. Au titre de la collection Lenfant, le Musée du Quai Branly ne dispose que 43 objets. L'égués en 1904, ils sont issus du fonds du Musée de l'Homme à l'exception d'une pièce émanant du Fonds Maghreb du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie et de cinq articles qui n'ont pas été inventoriés. Cet ensemble a la particularité d'être dominé par une diversité d'armes indigènes. 10 lances et un arc accompagné d'un carquois ont été identifiés dans ce corpus. L'existence de cet éventail d'armes rappelle la composition de la collection Chavannes. Ce qui n'exclut pourtant pas la présence d'autres objets n'ayant pas trait à la

guerre. L'exemple le plus éloquent est celui d'une flûte terminale à encoche⁷³⁴ classée dans la catégorie des instruments de musique. A côté de cet article, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro a enregistré en 1902 au titre des dépôts de Lenfant des objets de la vie quotidienne comme le porte-feuille touareg⁷³⁵ ici présenté :

⁷³⁴ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Lenfant : Flûte terminale à encoche n°71.1904.15.15 Af

⁷³⁵ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Lenfant : Porte-feuille n°71.1902.32.3.1-2

Le fait que Lenfant ait dirigé une série de missions d'exploration au Soudan, au Niger et au Tchad dans un intervalle de temps restreint (1898 à 1904) ne permet pas de dire avec exactitude de quelle expédition fut extrait le portefeuille touareg. Il est probable qu'il provienne de son séjour comme commandant de la « Compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie au Soudan » à Koulokorro à 60 km en aval de Bamako de 1898 à juin 1900. Des contacts furent certes établis avec les Touareg à cette occasion et surtout lors des reconnaissances menées à Gao et à Tombouctou. Cependant, ces éléments ne sont pas suffisants pour confirmer cette hypothèse. On est confronté à une situation similaire en parlant de la collection de 1904. Ainsi, il n'est pas à exclure que certains articles de cette offre peuvent provenir de la Mission du Bas-Niger (1900 à 1902). L'année de l'offre correspond, par ailleurs, à celle de la fin de la Mission Bénoué-Tchad (1903-1904). Face à cette constatation, il est légitime de se demander si Lenfant s'était arrangé à insérer dans la collection quelques objets récoltés au cours de cette expédition. Si c'est le cas, le dépôt devait résulter de ces deux missions. Cette idée semble se confirmer du fait qu'on ne recense pas dans la présente gamme des pièces enregistrées après l'année 1904.

Quelques années après ce dépôt, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro accueillit d'autres articles provenant de certaines zones déjà sillonnées par Lenfant comme ceux déposés par Tilho. A l'instar des apports de son prédécesseur, ses acquisitions étaient issues de la réserve du Musée de l'Homme sauf 5 qui n'ont pas été identifiés. Constituée de 82 objets, cette collection remonte à 1909. En effet, cette année correspond à celle du déroulement de l'expédition organisée au Tchad. On se demande s'il s'agit des découvertes produites dans ce pays ou des articles que Tilho rassembla au cours de ses précédents séjours en Afrique.

La diversité géographique et ethnique du contenu de la collection Tilho n'apporte pas d'éclaircissement sur cette interrogation. On constate cependant qu'elle renferme essentiellement un ensemble de bracelets ainsi différentes catégories d'armes offensives et défensives. Il y figure environ 9 lances et 5 boucliers ainsi qu'un poignard avec fourreau et une épée dont les conditions d'acquisition ne sont pas mentionnées. Les deux derniers articles sont référenciés au Musée du Quai Branly⁷³⁶. Voici leur reproduction :

⁷³⁶ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Tilho : Poignard avec fourreau, n° 71.1909.4.19 Anpo et épée n° 71.1909.4.78

Concernant la provenance ethnique des articles présentés, il convient de préciser qu'il s'agit d'objets fabriqués par les Touareg. Ils ont la même étiquette ethnique que le portefeuille déjà identifié dans la collection Lenfant. C'est un indice qui permet de dire que les officiers Lenfant et Tilho avaient été en contact avec les mêmes populations durant leurs périples en Afrique centrale. Cela peut s'expliquer simplement par le fait que leurs voyages pouvaient être inscrits dans le même espace.

En résumé, l'analyse des collections africaines issues de cette partie du continent montre que leurs composantes varient d'un individu à un autre. Ce qui également valable pour le nombre d'articles rapportés en France. Il en est de même pour les dépôts des officiers ayant sillonné l'Afrique de l'Ouest.

Les collections africaines des officiers coloniaux ayant sillonné l'Afrique de l'Ouest

Comme il a déjà été fait pour les collections provenant de l'Afrique centrale, l'étude se fonde sur les réalisations ethnologiques d'une grande figure militaire ayant évolué en Afrique de l'Ouest avant de l'élargir sur celles d'autres officiers qui avaient vécu dans cet environnement. L'accent est mis sur l'action coloniale de Jean Louis Archinard. Il avait marqué cette zone par toutes les campagnes lancées contre les résistances africaines. Ces campagnes ont nécessité l'intervention d'autres militaires qui, en marge de leur mission, s'intéressaient aux objets africains.

La collection Archinard

Durant ses séjours en Afrique, Jean Louis Archinard avait constitué une collection remarquable à l'instar de Savorgnan de Brazza, même si le nombre d'articles recueillis dépasse largement celui d'Archinard. Ayant enregistré moins de 150 articles⁷³⁷ de la part de ce dernier, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro avait reçu quelques notes⁷³⁸ dans lesquelles

⁷³⁷ - Lors des recherches effectuées au Musée du Quai Branly au cours de l'année 2010, sa base de données affiche 133 objets au titre de la collection Archinard.

⁷³⁸ - Musée de l'Homme, Laboratoire d'Ethnologie, Dossier Technique, Archinard, Paris le 10 juillet 1883. Dans cette note évoquée précédemment en parlant des prises de guerres, Archinard note que lors d'un passage à Paris, il avait déposé au musée « un certain nombre d'objets... »

il faisait allusion à un certain nombre d'objets. Ils sont en majorité conservés aujourd'hui au Musée du Quai Branly. Avant de s'intéresser à l'articulation des différents dépôts de ce Général, une étude relative à l'ensemble de ses acquisitions montre qu'elles sont dominées par des objets ayant trait aux amulettes (amulettes, sac-amulettes, collier-amulettes, bracelet-amulettes...). Ce type d'articles représente plus de la moitié de la collection Archinard. En dépit de cette réalité, celle-ci renferme un nombre réduit (moins de 50 objets), mais représentatif de pièces classées dans d'autres catégories comme les instruments de musique (timbale : 71.1883.45.1, arc musical : 71.1883.45.30, tambour à tension variable : 71.1902.12.57...), le textile (boubou : 71.1883.45.12.1-3, tunique : 71.1883.45.24, tunique talismanique : 71.1902.12.48, tunique protectrice : 71.1902.12.49...), les armes telles que les fragments de fusils déjà présentés en tant que trophées. La présence de ces articles de différentes natures permet de mettre en valeur la diversité des acquisitions de cet officier. A l'aide d'une liste exhaustive⁷³⁹ de ses offres conservées au Musée du Quai Branly, il a été possible de procéder à un examen minutieux de ses principales caractéristiques. La typologie des objets extraits de cet ensemble va permettre de les dégager.

Hormis le « numéro d'objet » et son « appellation », un volet est réservé à sa « description ». Celle-ci reste intéressante en raison des informations sur la nature et l'usage de la pièce quand ces éléments sont connus par le donateur Louis Archinard. Même dans ce cas, on constate que ces données restent partielles, imprécises voire incomplètes et ne donnent ainsi qu'une vague idée sur certains aspects recherchés. La période de l'élaboration de la collection allant des années 1880 au début du XX^e siècle peut expliquer cette situation marquée par un manque de renseignements sur les productions matérielles locales durant l'exploration des contrées africaines. C'est donc à juste titre qu'on a dénombré une vingtaine d'articles ne portant aucune indication lorsqu'on se réfère à leur « description ». En comparaison des dons effectués par Archinard en 1883 et 1889, ceux de 1902 semblent être entourés d'amples informations sur leur usage probablement à cause des avancées des travaux ethnologiques en Afrique à cette période. Ainsi le collier-amulette n° 71.1902.12.37 porte-t-il les mentions suivantes : « Sachet en coton, teint à l'indigo, forme rectangulaire, une courroie de suspension passe sous le côté supérieur. Contient probablement des versets du Coran. Long. 10,5 cm ; Larg. : 8 cm. Porté surtout autour du cou, sur la poitrine ou au plafond pour se préserver de certains dangers »⁷⁴⁰.

⁷³⁹ - Pour la lecture de la liste exhaustive de la collection Archinard, se référer à l'Annexe IV : Les pièces d'histoire naturelle et les collections ethnologiques dans les musées français : les offres d'Archinard.

⁷⁴⁰ - Musée du quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : Collier-amulette n°71.1902.12.37

La colonne relative aux « matériaux et techniques », quant à elle, renseigne sur la constitution des objets. En se référant à la typologie des matériaux de Judith Miller précédemment évoquée, on retient que les articles concernés sont majoritairement conçus à l'aide des « matériaux provenant de ressources naturelles » et ceux « dérivés d'animaux domestiques ou sauvages »⁷⁴¹. Représentant plus de la moitié de la collection, les amulettes étaient généralement fabriquées en cuir ou en coton. Souvent, elles étaient constituées par ces deux matériaux (Exemple : Amulette : 71.1902.12.33, collier-amulette : 71.1902.12.36) auxquels il est possible d'associer, par exemple, du bois, fer, métal ou fibres végétales. A titre indicatif, celle enregistrée sous le n°71.1883.45.2 est composée de « corne, fibres végétales, cuir »⁷⁴². Dans le dépôt où elle a été extraite, on a identifié, par ailleurs, un chapelet (71.1883.45.10) fabriqué à l'aide de « bois, coton, cuir »⁷⁴³.

⁷⁴¹ - Judith Miller, *Les arts premiers, op.cit*, p.10

⁷⁴² - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : amulette n° 71.1883.45.2

⁷⁴³ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : chapelet n° 71.1883.45.10

Dans l'ensemble, les informations figurant sur la liste de la collection Archinard évoquée sont indispensables mais restent tout de même insuffisantes pour mener une étude poussée sur son articulation. C'est pourquoi, il a été jugé nécessaire d'approfondir la recherche en s'appuyant séparément, par le biais du numéro d'inventaire, sur les notices figurant sur la fiche descriptive de chaque objet. Dans le cas présent, l'«unité patrimoniale» renvoie à l'«Afrique» comme il ne s'agit que des acquisitions africaines du général Archinard. La situation semble plus délicate lorsqu'il faut s'intéresser au toponyme (pays, régions...) de ses trouvailles. Faisant allusion à la situation géographique (pays, région, lieu de collectes), cette notion est censée retracer systématiquement les origines des objets, depuis le continent jusqu'au lieu de collecte ou de fabrication. Il apparaît que la quasi-totalité de la collection provenait de l'Afrique occidentale (surtout le Mali et le Haut-Niger) compte tenu des missions d'Archinard inscrites dans ces régions. Quelques articles se distinguent par leurs précisions toponymiques comme le cas d'un chapelet musulman (71.1883.45.10) retrouvé à « Bamako-Bamako (district)-Mali-Afrique occidentale-Afrique (Environs de Bamako) » et celui des amulettes n° 71.1883.45.9 et n° 71.1889.2.3 récoltées respectivement à « Kayes-Kayes (région)-Mali-Afrique occidentale-Afrique (Environs de Kayes) » et à « Wassoulou (ville)-Kayes (région)-Mali-Afrique occidentale-Afrique » et Paradoxalement, des doutes matérialisés par l'emploi des points d'interrogation subsistent lors de l'exercice consistant à localiser exactement la provenance géographique d'un certain nombre d'objets tels que le boubou n° 71.1883.45.15.1-3⁷⁴⁴ de l'«Afrique occidentale-Afrique (Mali ou Sénégal ?)», le bonnet n° 71.1883.45.7⁷⁴⁵ du « Mali-Afrique occidentale-Afrique-Fouladougou ? », l'amulette n° 71.1883.45.22⁷⁴⁶ de l'« Afrique occidentale-Afrique-(Mali ou Sénégal ?) ainsi que le bonnet n° 71.1883.45.25⁷⁴⁷ de l'« Afrique occidentale-Afrique (Mali ou Sénégal, ville de Fouladougou ? ». De telles imprécisions relevées exclusivement sur les aires géographiques des objets rassemblés en 1883 disparaissent complètement dans l'articulation des dépôts d'Archinard de 1889 et de 1902 probablement en raison des avancées réalisées en matière de la géographie des régions africaines. Sont présentées ci-après les fiches relatives aux derniers quatre articles évoqués.

⁷⁴⁴ - Musée du Quai Branly. Notice de la gestion des collections. Collection Archinard : boubou n°71.1883.45.1-3

⁷⁴⁵ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : bonnet n°71.1883.45.7

⁷⁴⁶ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : amulette n°71.1883.45.22

⁷⁴⁷ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : bonnet n°71.1883.45.25

Cette insuffisance d'informations déjà soulignée refait surface de manière très significative en abordant la question de l'ethnonyme (peuples, ethnies...). Contrairement au volet lié au toponyme, la présente rubrique ne figure pas sur la quasi-totalité des fiches des objets de la collection Archinard. Ce qui peut s'expliquer par le fait que le Général ne disposait pas de données sur leurs provenances ethniques au moment des collectes.

Après avoir procédé à une étude d'identification minutieuse, on se rend compte que seulement une dizaine d'objets de la collection sont accompagnés d'ethnonymes. A l'exception de 2 articles bamana sans références toponymiques issus du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, 13 pièces provenant de la réserve du Musée de l'Homme ont été repérés dont 7 extraits du dépôt de 1883, 1, de celui de 1889 et 5 de l'offre de 1902. Ce résultat ne représente approximativement que 10% de l'ensemble des acquisitions d'Archinard conservées actuellement au Musée du Quai Branly comme il apparaît sur le présent tableau.

Année	objet	numéro	Ethnonyme	Toponyme
1883	Fragment de Collier-amulette	71.1883.36.1.1	Wolof	Sénégal
	Amulette	71.1883.45.2	Bamana	Mali
	Sac-amulette	71.1883.45.3	Malinké	Sénégal
	Amulette	71.1883.45.9	Malinké	Mali (Kayes)
	Chapelet	71.1883.45.10	Wolof	Mali
	Boubou	71.1883.45.15.1-3	Wolof	Mali ou Sénégal ?
	Bonnet	71.1883.45.25	Malinké	Mali ou Sénégal ?
1889	Amulette	71.1889.2.3	Mandé	Mali
1902	Collier-amulette	71.1902.12.1	Bamana	Mali
	Collier-amulette	71.1902.12.2	Bamana	Mali
	Amulette <i>Tira</i>	71.1902.12.34	Djerma	Niger
	Collier-amulette <i>(Tira en Djerma)</i>	71.1902.12.37	Djerma	Mali
	Collier-amulette <i>(Tira en Djerma)</i>	71.1902.12.38	Djerma	Mali

A l'inverse de la rubrique « Description » contenant des informations précises à propos des dons remontant à 1902, celle liée à l'« Ethnonyme » ne semble pas présenter une évolution au niveau de la teneur des mentions se rapportant aux objets. Par ailleurs, d'autres réflexions peuvent être soulevées à la lecture du précédent tableau. D'emblée, on note une diversité géographique (Sénégal, Mali, Niger) et ethnique (Wolof, Bamana, Malinké, Mandé, Djerma) des articles dont certains noms vernaculaires ont été retranscrits. C'est le cas des deux derniers collier-amulettes Djerma appelés « *Tira* » au Mali. Cette même appellation désigne une amulette au Niger. A ce sujet, il est légitime de se demander si on est confronté aux productions matérielles d'un seul peuple occupant autrefois des territoires différents. Parallèlement, les aspects évoqués cachent une autre réalité : l'ethnonyme et le toponyme varient en fonction des pièces en question. De ce fait, il n'est pas évident d'établir une règle générale en ce qui concerne les produits utilisés par les mêmes populations réparties sur diverses régions composant l'AOF. Comme le général Archinard avait rassemblé les objets énumérés avant la délimitation des frontières des pays africains, il est difficile qu'il les restitue exactement dans le cadre géographique dessiné après la décolonisation de l'Afrique. A cette époque, la mobilité de certaines peuplades nomades rencontrées par ce militaire au cours de ses missions ne pouvait que rendre complexe la tâche de classement de leurs productions matérielles. La preuve en est qu'il était, face au doute, dans l'impossibilité de situer sur le plan géographique certaines découvertes. Dans le cas présent, il s'agit du boubou wolof et du bonnet malinké provenant peut-être du Mali ou du Sénégal. Sur le plan ethnologique, l'intérêt d'Archinard semble porter, dans l'ensemble, vers les objets fabriqués par les Wolof, Bamana et Malinké. Une seule amulette Mandé figure dans le dépôt de 1889⁷⁴⁸.

⁷⁴⁸- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : Amulette n°71.1889.2.2. Sur la liste de la collection Archinard, il a été précisé que des versets de coran ont été insérés à l'intérieur de cet article.

Permettant de mettre en valeur la diversité des produits de la collection Archinard en dépit de l'absence de données sur leur provenance ethnique et géographique, la liste exhaustive des acquisitions de cet officier ayant servi de base à l'étude précédemment effectuée donne une idée sur la quantité d'objets réunis. Avec cette présentation, on souhaite insister sur la multiplicité d'articles que les officiers pouvaient rapporter dans les musées français. Cette liste appelle, par ailleurs, quelques réflexions. Sur le plan numérique, elle renferme 133 objets émanant entièrement du Musée de l'Homme sauf un objet issu du Fonds Afrique Noire du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Il s'agit d'un masque zoomorphe (73.1963.0.158) remis par un particulier. Parallèlement, quatre objets restent sans numéro d'inventaire. Dans l'ensemble, les dons d'Archinard au Musée d'Ethnographie du Trocadéro s'échelonnaient sur l'intervalle de temps allant de 1883 à 1902. Cette période laisse supposer que les apports pouvaient résulter de ses différentes campagnes en Afrique de l'Ouest. L'existence de quelques armes (couteaux, fer de lance...) dans la collection montre qu'il peut s'agir de prises de guerre. Mais, face aux nombreuses opérations menées, il n'est pas évident de dire avec exactitude de quelle campagne provenait tel ou tel objet compte tenu de la difficulté de déterminer le temps écoulé entre la période d'acquisition des pièces et celle de leur dépôt afin de pouvoir établir un rapport entre ces deux étapes.

L'année d'enregistrement des acquisitions peut être un indice permettant d'avancer quelques hypothèses sur la période de leurs collectes. L'articulation des dons effectués par Archinard en 1884 révèle les traces d'une série de fragments de fusil. Deux d'entre eux ont retenu l'attention. Ils sont enregistrés au Musée du Quai Branly sous les numéros 71.1884.42.1 et 71.1884.42.5⁷⁴⁹ :

⁷⁴⁹- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : Fragments de fusil n°71.1884.42.1 et fragments de fusils n°71.1884.42.5

Sans doute ces fragments de fusil pouvaient-ils être issus de la troisième campagne (1882-1883) que Borgnis-Desbordes, épaulé par le capitaine Archinard, mena contre Samory. Faute d'informations précises sur leur origine, il est impossible de dire si ces pièces font réellement partie du butin. Un autre élément accentue cette imprécision. En raison du rapprochement de l'intervalle de temps entre les différentes campagnes, il n'est pas à exclure qu'elles auraient pu être prélevées lors des manœuvres lancées avant 1882.

L'année du dépôt elle-même intrigue : elle correspond à la période où le chef d'escadron Archinard, épuisé par une dysenterie, écourta son séjour en Afrique pour aller se faire soigner en France. Cette coïncidence de calendrier laisse penser qu'il avait peut-être profité de cette évacuation sanitaire pour rapporter quelques objets au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. A la différence de la collection de 1884, on note une quasi-absence d'échantillons d'armes dans les autres offres. En matière d'équipement de combat, celle de 1883 ne renferme qu'un couteau et fourreau accompagnés des carquois et flèches. En revanche, elle est marquée par la présence des objets culturels composites (amulettes, collier-amulettes, bracelet-amulettes...). C'est cette catégorie d'articles qui constitue la collection de 1889. Celle-ci n'est composée exclusivement que d'amulettes de différentes variantes perçues par les indigènes comme un objet protecteur contre les forces du mal. Au total, elles sont au nombre de cinq. Un exemplaire conservé au Musée du Quai Branly⁷⁵⁰ a été identifié :

⁷⁵⁰ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : Amulette n°71.1889.2.3

Représentant la plus grande partie de la collection Archinard avec plus de 80 objets, l'offre de 1902, quant à elle, est composée d'une diversité d'objets culturels. L'absence d'armes ne réfute pas l'idée que ces pièces pouvaient être extraites du butin. Il s'agit des objets généralement utilisés par des populations islamisées comme le cas du collier-amulette et du chapelet de marabout⁷⁵¹ ici sélectionnés.

⁷⁵¹ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : collier-amulette n°71.1902.12.61 et chapelet n°71.1902.12.68. Concernant la matière utilisée pour la fabrication de ces objets, il convient de préciser que le premier article est une corne fétiche en cuir alors que le second est un chapelet de marabout en perles de bois et d'os.

Cet indice suffit-il pour affirmer que ces articles provenaient des troupes du résistant Ahmadou considéré comme un grand chef converti à l'islam ?

L'insuffisance d'éléments précis ne permet pas d'apporter une réponse concrète à cette interrogation. Si on manque d'informations sur ces objets provenant de la réserve du Musée de l'Homme, celle du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie apporte des éclaircissements sur quelques articles répertoriés dans la collection Archinard. Ceux-ci sont extraits du Trésor d'El Hadj Omar qui n'est autre que le père d'Ahmadou. A titre indicatif, on peut relever l'existence d'un collier à trois pendentifs et d'un collier avec fermoir et trois pendentifs⁷⁵² restés toujours sans numéro d'inventaire.

⁷⁵²- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Archinard : Collier à trois pendentifs. Trésor d'El Hadj Omar (X384573) et collier avec fermoir et trois pendentifs. Trésor d'El Hadj Omar (X384574).

Outre l'étude de la collection Archinard au Musée du Quai Branly, des recherches de ses éventuelles découvertes ont été conduites dans d'autres établissements français. La mairie de Poitiers a confirmé l'existence de dossiers dans ses locaux. Malheureusement, le temps imparti n'a pas permis d'effectuer une enquête de terrain dans cet établissement qui a évoqué l'impossibilité de communiquer à distance le contenu de ces documents. Même s'il s'avère qu'on n'a pas pu retrouver toutes les traces des objets africains rassemblés par Archinard, l'importance de son œuvre ethnologique est incontestable ainsi que son action coloniale en Afrique de l'Ouest. Durant ses campagnes, il y avait côtoyé de nombreux officiers qui avaient procédé aux prélèvements d'articles locaux comme lui. Dodds fait partie de ces militaires.

La collection Dodds

Comme il a déjà été souligné, Dodds avait joué un rôle capital au Dahomey pour venir au bout de la résistance conduite par le roi Béhanzin. Lors des opérations de neutralisation engagées, il récupéra dans cette région un certain nombre d'objets conservés aujourd'hui au Musée du Quai Branly. D'après les renseignements recueillis, ils ont été enregistrés au titre de la collection Dodds mais ne furent pas totalement remis au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par cet officier en personne. Issues du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, deux pièces résultent des offres des particuliers. Le don de Suzanne Vérité est extrait du Fonds Afrique Noire alors que celui de Mme Andriot vient du Fonds Historique. Hormis les apports de ces donatrices, les dépôts de Dodds émanent intégralement de la réserve du Musée de l'Homme. La collection ainsi constituée est dotée de 26 objets rapportés au palais de Chaillot en 1893 et 1895. Sur le plan chronologique, ils furent récoltés après la victoire de la mission Dodds sur les troupes de Béhanzin. Cet élément alimente l'hypothèse de l'existence dans cet ensemble des pièces provenant du palais de ce roi déchu. A côté de la collection Archinard, celle de Dodds a la particularité de contenir en majorité les trésors à caractère royal. L'acquisition de 1893 ne renferme d'ailleurs que les articles de cette catégorie. On compte, entre autres, des statues, un siège ainsi qu'une porte du palais. Dans l'optique de donner une idée sur le butin, il est présenté ici le siège ainsi qu'une statue de nature royale⁷⁵³.

⁷⁵³- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Dodds : Siège royal n°71.1893.45.8 et statue anthropo-zoomorphe n°71.1893.45.3.

A la différence du caractère homogène de la précédente collection, celle de 1895 est composée d'objets hétérogènes renfermant des articles comme les statues et les récades. Voici la reproduction d'une récade extraite de la base de données du Musée du Quai Branly⁷⁵⁴ :

⁷⁵⁴- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Dodds : Récade n°71.1895.16.158. Cet article est une œuvre de l'ethnie Fon.

Forte de 18 objets, la collection de 1895 se distingue de la précédente par la présence remarquable de deux trônes ayant appartenu aux rois du Bénin ainsi que d'autres pièces royales. On a pu identifier dans cet ensemble le trône du roi Glèlè⁷⁵⁵ et un autel portatif aux emblèmes du roi Béhanzin⁷⁵⁶ :

⁷⁵⁵- Le roi Glèlè d'Abomey régna de 1858 à 1889. Dans son ouvrage sur l'*Afrique Noire. Masques. Sculptures. Bijoux*, Paris, Editions Terrail/EDIGROUP, 2010, p.163, Laure Meyer présente une statue le représentant en dieu Gu, dieu du métal et de la guerre.

⁷⁵⁶- Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Dodds : Trône du roi Glèlè n°71.1895.16.7 et autel portatif aux emblèmes de Béhanzin n°71.1895.16.4.

On ne peut pas rester indifférent aux pièces relevées dans la collection Dodds. Il devient alors nécessaire de s'interroger sur les circonstances particulières de leurs acquisitions. Cette démarche conduit à s'intéresser aux différents aspects de l'exposition sur le « Bénin, cinq siècles d'art royal »⁷⁵⁷ au Musée du Quai Branly. Cette initiative ouvre une piste de recherche sur les traces des œuvres béninoises dans la réserve de ce musée ainsi que celle d'autres établissements occidentaux. Sur le plan européen, elle revêt un intérêt particulier : elle fut l'occasion, pour la première fois en Europe, de rassembler en un seul lieu les diverses pièces béninoises conservées principalement en Angleterre, en Allemagne et en Autriche. De surcroît, elle constitue, par la qualité exceptionnelle de sa production artistique, un événement marquant de l'histoire de l'Afrique, en particulier celle de l'empire de Bénin du XV^e au XIX^e siècle. Offrant un panorama de son art et de sa culture, les collections en bronze et en ivoire exposées et illustrées par des cartes, manuscrits et chroniques de voyages témoignent de la richesse des composantes et renvoient surtout à l'évocation des rois du Dahomey, en l'occurrence, Béhanzin dont le centenaire de la mort fut commémoré en grande pompe à cette occasion. Ce fut pour le Musée du Quai Branly l'ultime opportunité de faire découvrir au public français les caractéristiques culturelles et l'histoire de ce royaume grâce à la présentation d'une trentaine d'objets issus du palais d'Abomey. Dans cet ensemble, on note la présence des articles ayant appartenu à Béhanzin ainsi que ceux de ses prédécesseurs et de son successeur, même si l'accent est essentiellement mis sur les souvenirs de cette figure de la résistance africaine.

Quelle est la nature de ces articles et dans quelles circonstances Dodds était-il parvenu à s'en procurer ?

Il est difficile d'apporter une réponse précise à ces interrogations lorsque qu'on sait qu'à l'approche des troupes de Dodds vers les résidences de Béhanzin en 1892, celui-ci, avant de prendre la fuite d'Abomey, mit le feu aux palais royaux, détruisant ainsi les précieux trésors qui s'y trouvaient. Sans doute cet acte traduit-il sa volonté de ne pas voir tomber entre les mains des étrangers les objets emblématiques du pouvoir de Dahomey. Loin de cette hypothèse, cette destruction n'a pas conduit à la disparition systématique de leurs traces. Chose impressionnante, Dodds était même parvenu à prélever dans le palais en flamme un trône de Béhanzin abandonné. Il le rapporta au Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1895. Faute d'éléments relatifs à cette pièce, il est impossible de reconstituer son itinéraire quand on s'aperçoit qu'il n'est pas conservé au Musée du Quai Branly.

⁷⁵⁷ - Cette exposition est organisée du 2 octobre 2007 au 6 janvier 2008 dans la galerie Jardin du Musée du Quai Branly.

Deux ans avant ce dépôt, Dodds fit don au palais de Chaillot d'autres objets à caractère royal. L'attention a été portée vers deux portes du tombeau du roi Glèlè qu'il avait tenu à rapporter personnellement en France. En effet, quelques mois après la fuite de Béhanzin, il découvrit à Abomey une importante cachette constituée d'une série de trésors royaux du Dahomey. Aucune information n'est donnée sur l'identité de ceux qui les mirent à l'abri. Cependant, leur caractère laisse supposer une action préméditée par l'entourage du roi avant son départ de la capitale. La présence de son trône parmi les prises de guerre peut traduire cette intention. Dodds l'a offert en 1894 au ministre de la Marine de l'époque. A l'heure actuelle, ce précieux symbole de pouvoir fait partie d'une collection privée. Il appartient désormais à un particulier nommé Lionel Zinsou. Celui-ci en a fait l'acquisition en décembre 2004. Hormis l'itinéraire atypique de cette pièce, l'analyse de la collection Dodds est révélatrice de la dispersion des articles du Dahomey à la suite de la chute de Béhanzin en 1894. Cette problématique sous-entend la difficulté de retrouver aujourd'hui les traces de ces trésors éparpillés dans le monde. Il importe dès à présent d'en rechercher les indices dans les musées français, en l'occurrence au Musée du Quai Branly.

L'étude du fonds de cet établissement révèle que les pièces royales béninoises entrèrent progressivement dans les collections françaises à partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'à 1960. Celles qu'il conserve actuellement sont surtout le résultat de nombreuses initiatives individuelles non directement liées à l'événement de la destitution de Béhanzin. Ainsi dénombre-t-on dans ce corpus une canne très particulière ayant appartenu à ce roi. L'analyse de son historique montre qu'elle intégra les collections françaises en 1906 et fut donnée par le docteur Bayol, présent lors de la campagne du Dahomey. A cela s'ajoutent quelques objets de l'armée et du cercle royal. Une fiche d'acquisition, datant de l'année 1932, atteste l'existence d'une récade utilisée par Béhanzin lui-même. Face à l'éparpillement des œuvres royales béninoises, il est évident que le Musée du Quai Branly ne soit pas l'unique institution à en conserver les traces. Les recherches menées en juin 2008 au Musée Africain de Lyon débouchent sur la découverte de la fameuse récade précédemment évoquée. Conservée dans la vitrine des « symboles de pouvoir », elle est entourée d'informations sur certaines de ses caractéristiques ainsi que sur son entrée dans la collection de cet établissement. Il indique que cette récade mesure 51,5 cm et que les matériaux utilisés pour sa fabrication sont le bois et le fer.

Concernant la période de son dépôt, elle remonte à la fin du XIX^e siècle et suscite d'emblée des interrogations : comment cette pièce est-elle entrée dans la réserve de ce centre religieux ? Fut-elle rapportée par un missionnaire de la Société des Missions Africaines dont

la zone d'évangélisation s'étendait jusqu'au Bénin ?

Autant de questions qui nécessitent des recherches approfondies sur l'objet concerné. De préférence, elles ne doivent pas seulement se limiter à cet article. Bien au contraire, elles peuvent être plus pertinentes si elles prennent en compte d'autres œuvres royales béninoises comme la récade du roi Glèlè décelée dans la même vitrine que se trouve celle de Béhanzin. Il a été procédé à la comparaison des deux récades afin de dégager la particularité de chacune d'entre elles. Le résultat de ce rapprochement révèle des points convergents : à l'instar du symbole de pouvoir de Béhanzin, celui de son prédécesseur Glèlè est en bois et en fer, et intègre la collection du musée de Lyon à la fin du XIX^e siècle. La seule différence réside au niveau de la taille des récades. A en croire les estimations de l'établissement, celle de ce dernier ne mesure que 45,5 cm.

Comme Dodds et Archinard, les officiers engagés en Afrique de l'Ouest collectèrent une multitude d'objets dont l'examen permet d'apprécier la richesse culturelle des régions où ils menèrent des campagnes. A l'instar d'eux, d'autres militaires réalisèrent des collections africaines lors de leurs missions dans cette partie du continent. Compte tenu du nombre important de soldats envoyés sur le terrain, il n'est pas évident de présenter l'ensemble de leurs découvertes. Cet exercice reste périlleux d'autant plus que certaines traces restent introuvables dans les musées français. C'est pourquoi, il est souhaitable de se concentrer sur les apports des médecins militaires.

Les collections africaines des médecins militaires

On a déjà vu que la grande partie des collections africaines rapportées par les militaires français au Musée d'Ethnographie du Trocadéro à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle porte les empreintes des officiers. Ce qui ne signifie pas forcément que les pièces héritées de la colonisation de l'Afrique restent une exclusivité ou un monopole des hauts gradés de l'armée française. Il existe bel et bien des exceptions à cette tendance générale. Une illustration a été précédemment effleurée avec l'évocation des dépôts du sous-officier Joseph Cholet. Cet exemple particulier cache d'autres illustrations. Il s'agit de l'existence inattendue des noms des médecins militaires sur la liste des donateurs du musée du Trocadéro. Cet indice prouve suffisamment leur implication dans la recherche des objets africains. A l'instar des officiers, ces médecins étaient engagés dans cette activité en dépit de la particularité de leur spécialité et déposaient généralement au palais de Chaillot le résultat de

leurs collectes à l'issue de leurs missions en Afrique.

Comme dans le cas des officiers précédemment évoqués, la base de données du Musée du Quai Branly fournit aujourd'hui les traces des découvertes des médecins militaires. Déposés à l'origine au Musée d'Ethnographie du Trocadéro, leurs articles font partie des collections transférées du Musée de l'Homme. On insiste sur quatre donateurs, à savoir les docteurs Herr, Alphonse Voillot, Théodore Theremin et le pharmacien Victor Liotard. L'étude de leurs dons permet de dégager des particularités dans leurs approches par rapport aux autres donateurs militaires de l'époque. Par leur action médicale, ils apportèrent des éclaircissements sur la vision des habitants des régions sillonnées sur le concept de la maladie.

Les dons du docteur Herr

Entre la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, la grande majorité des médecins se trouvant dans les territoires africains comme le Congo et l'Oubangui-Chari étaient des militaires. Comme déjà mentionnée, leur action ne se limitait pas seulement aux troupes métropolitaines. Au contraire, elle s'élargissait aux soins des populations locales. A première vue, on a du mal à imaginer que la lourde tâche de ces médecins coloniaux leur ait autorisé à réaliser des collections africaines. Pourtant, ils se lancèrent dans cette activité à l'instar de la plupart des explorateurs. Lors de l'exercice de leurs fonctions, ils bénéficiaient d'ailleurs d'une situation privilégiée par rapport à ces derniers. Ils avaient la possibilité de pénétrer les milieux africains difficiles d'accès aux autres voyageurs et d'y être accueillis à bras ouverts. En effet, la présence des médecins venus administrer des soins aux indigènes semblait les rassurer à la différence de celle des soldats armés. Cet avantage est lié à leur statut qui leur procurait plus de facilités de côtoyer les autochtones que les militaires d'autres spécialités, offrant ainsi à certains d'entre eux l'opportunité de se livrer à des études ethnographiques dans les territoires traversés. Leur proximité ou leur familiarité avec les habitants créait un climat de confiance au point que quelques indigènes finissaient par s'attacher à eux et les accepter comme membres de leur société. On peut mesurer le degré de cet attachement, par exemple, à travers la tristesse qui se lisait sur le visage des Africains lors du départ du médecin pour la métropole ou le désarroi qui planait sur une région au moment où celui-ci fut emporté par une maladie tropicale comme ce fut le cas du docteur François Crozat qui succomba en octobre 1893 à la suite d'une hématurie bileuse. A l'annonce du

décès de ce médecin colonial dont le parcours en Afrique a été retracé par Numa Broc⁷⁵⁸, tous les Noirs de la région l'avaient pleuré. Ce qui était le plus bel éloge des habitants pour rendre hommage à l'homme qui s'était toujours préoccupé de leur état de santé. Au-delà de cette expression d'attachement collective au docteur Crozat, les patients pouvaient manifester individuellement leur reconnaissance aux médecins en leur offrant des objets souvent inaccessibles aux autres militaires.

En général, les donateurs issus du personnel de santé de l'armée n'étaient pas des chefs de mission contrairement à la plupart des officiers déjà cités. Le docteur Herr, par exemple, fut détaché de son régiment pour intégrer la mission Clozel entre 1893 et 1895 en tant que médecin aide-major de première classe. Il s'occupa des soins du personnel au sein de l'équipe. S'appuyant sur ses connaissances médicales, il recueillit des renseignements dans différents domaines, notamment l'astronomie, la météorologie, l'histoire naturelle, l'anthropologie, la géographie, l'ethnographie. Au cours du voyage, il parvint à réunir divers articles africains avec la collaboration de son chef hiérarchique François-Joseph Clozel. Sa trajectoire professionnelle diffère de la sienne. L'évocation de cette expédition permet de dévoiler quelques points relatifs à la carrière de celui qui la dirigea. Diplômé de l'École des Langues Orientales et de l'École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, Clozel avait déjà participé à la mission conduite par Casimir Maistre avant de prendre la tête de cette équipe financée par le ministère des Colonies, avec l'appui de la Société de Géographie. Lors du périple, la délégation reçut des offes et acheta des objets. Par ailleurs, elle réalisa d'importantes acquisitions en échangeant des produits européens contre des articles africains. Le docteur Herr prolongea la liste des apports de la mission par les siens. Dans la base de données du Musée du Quai Branly, la collection Herr en tant que telle n'a pas été exhumée. À partir du nom de ce médecin militaire, on retrouve 261 objets alors que 284 articles sont identifiés lorsque la recherche porte sur Clozel. Dans les deux cas, il s'agit tout de même des listes plus ou moins similaires et des articles dont l'acquisition fut signée par cet explorateur civil. Juste quelques objets portant l'empreinte de Herr sont dissimilés dans cet ensemble. Le musée en compte quatre dont deux sont enregistrés par le Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1896, la même année où fut effectuée l'offre de Clozel. Il est question de deux

⁷⁵⁸ - Numa BROC, *Dictionnaire illustré des explorateurs du XIX^e siècle*. Vol.I. Afrique, *op.cit*, p.98 : «Médecin de la Marine, Crozat est affecté au Soudan en 1887. En 1889, Archinard l'envoie dans le Fouta Djallon (...). À partir de mai 1890, il parcourt les pays de la boucle du Niger sur les traces de Binger (...). En 1892, Crozat fait partie de la mission de délimitation des frontières de la Côte d'Ivoire commandée par Binger.

bracelets. Répertorié sous le numéro 71.1896.42.54⁷⁵⁹, l'un d'entre eux figure dans la collection du Musée du Quai Branly. Voici la reproduction du bracelet concerné :

⁷⁵⁹ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Clozel/Herr : Bracelet n°71.1896.42.54.

Le cas évoqué n'autorise pas de parler des dons enregistrés exclusivement sous le nom de Clozel ou celui de Herr. L'évocation de la collection Clozel/Herr est privilégiée par le Musée de l'Homme pour mettre l'accent sur la contribution des deux explorateurs. Un cas similaire a été précédemment évoqué en analysant la collection Jacques Savorgnan de Brazza/Attilio Pecile. Parallèlement, la recherche sur les découvertes de la mission Clozel a permis de dégager une particularité de la collection Clozel/Herr : environ une vingtaine d'objets (26 d'après le décompte réalisé) sont dépourvus d'éléments sur l'identité de leur donateur. Ce faisant, rien n'indique s'il s'agit des objets rapportés par le chef de mission ou le médecin militaire. Par ailleurs, il ne faut pas exclure le dépôt par un autre membre de l'expédition souhaitant probablement rester dans l'anonymat.

Sur l'ensemble des composantes de la collection Clozel/Herr, seuls 15 articles n'ont pas été inventoriés. A part ces échantillons, les articles identifiés sont entièrement issus du Musée de l'Homme. Même s'ils sont enregistrés au cours de la même année, force est donc de constater que leurs dépôts furent effectués en plusieurs étapes, comme le relève le registre du Musée d'Ethnographie du Trocadéro⁷⁶⁰. Parallèlement, une diversité d'objets (armes, parures, objets domestiques, accessoires de fumeurs, vêtements, objets de culte, instruments de musique, bracelets...) alimente cette collection. Il a été établi qu'elle renferme majoritairement des armes comme les couteaux de jet, les boucliers et les lances accompagnées d'une série de couteaux. Selon les estimations avancées par Emmanuel Perrat⁷⁶¹, l'équipement guerrier représente 45% de l'ensemble des pièces recueillies.

La collection africaine de Herr associée à celle de Clozel reste une exception lors de l'examen de la plupart des apports des médecins militaires. En général, ils en faisaient don au Musée d'Ethnographie du Trocadéro à titre individuel. L'exemple des docteurs Alphonse Voillot et Théodore Thérémin illustre cette situation qui conduit à se tourner vers la nature exacte de leurs acquisitions.

⁷⁶⁰ - Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro avait répertorié les articles de la collection Clozel/Herr sous plusieurs numéros dont : 96.36, 96.40 et 96.42.

⁷⁶¹ - Emmanuel PERRAT, *Etude préliminaire du contexte sociologique et esthétique qui présida à la collecte des objets originaires d'Afrique Centrale entrés dans les collections françaises antérieurement à 1905*, mémoire de maîtrise sous la direction de Mr Eric de DAMPIERRE, Université de Paris X – Nanterre, 1987

Les dons de Voillot et de Thérémin

A l'instar de Herr, le nom d'un autre médecin militaire figure dans la base de données du Musée du Quai Branly en tant que donateur. Il s'agit du médecin auxiliaire des colonies, Alphonse Voillot. Faute d'éléments sur sa biographie dans les archives du Musée de l'Armée et celles de Vincennes, il fallut approfondir les recherches à partir d'autres institutions françaises telles que les Archives Nationales⁷⁶² pour apprendre qu'il était un ancien préparateur à la faculté de médecine de Lyon avant d'inscrire son action au Congo. On note, par ailleurs, qu'il n'était pas parti en Afrique en tant que membre d'une expédition comme ce fut le cas de Herr. Au contraire, il fut envoyé en mission par le ministère de l'Instruction publique dans la Haute-Sangha et au Tchad pour récolter des collections ethnographiques, anthropologiques et d'histoire nationale pour le Muséum comme il l'avait déjà fait lors de son précédent voyage.

A l'image de la collection Clozel/Herr, celle de Voillot n'est pas composée d'un grand nombre d'articles. Elle compte 42⁷⁶³ objets dont 6 n'ayant pas de numéro d'inventaire. La démarche du docteur Herr consistant à déposer au Musée d'Ethnographie du Trocadéro au cours de la même année (1896) les articles rassemblés en Afrique diffère de celle de Voillot. Celui-ci opta d'étaler l'enregistrement de ses dépôts sur une longue période. De surcroît, ils ne sont pas exclusivement issus du continent africain. S'écartant de la tendance générale, la composition des trois premiers dons au musée en 1895 ne présente pas seulement d'objets ethnologiques. On y découvre également des objets archéologiques émanant de l'Amérique. Cette référence géographique a énormément surpris. Les dossiers consultés sur le médecin militaire ne font pas état de son périple américain et des circonstances d'obtention de ces échantillons. L'analyse de l'articulation de la collection Voillot peut dégager d'éventuels indices.

Comme les acquisitions de Clozel et de Herr, les dons du docteur Voillot⁷⁶⁴ renferment, à l'exception d'armes indigènes, une diversité d'articles tels que les figurines, les statuettes et les bracelets. Au-delà de cet aspect, la méthode de Voillot reste, néanmoins,

⁷⁶² - Archives Nationales. Missions scientifiques et littéraires dans l'Afrique subsaharienne. Dossiers individuels : F/17/17292. VOILLOT (Dr Alphonse). Né le 21 février 1867, ce médecin avait effectué une mission médicale au Brésil à l'occasion de l'épidémie de fièvre jaune. A l'issue de cette mission, il publia un manuel sur la Contribution à l'étude de la tuberculose aux colonies (1898).

⁷⁶³ - Ce résultat a été obtenu lors du décompte réalisé au second trimestre de l'année académique 2010-2011.

⁷⁶⁴ - Musée de l'Homme, Département de l'Afrique Noire : Liste donateurs et vendeurs. Il ressort de cette liste que les donations de Voillot étaient enregistrées au Musée d'Ethnographie du Trocadéro sous les numéros 00.36 et 01.50.

sélective. Sur le terrain, il avait tendance à s'intéresser aux objets rituels. Ainsi sa collection est-elle dominée par les accessoires d'initiation, les statuettes du Congo et les représentations d'animaux utilisées dans le culte des ancêtres. En s'attardant sur ses offres au Musée d'Ethnographie du Trocadéro, on remarque qu'il y déposa, hormis la collection de 1895, les pièces africaines au début du XX^e siècle alors que la majorité des médecins militaires (c'est le cas de Herr) le firent vers la fin du XIX^e siècle. On compte 22 objets au titre de la collection de 1900, et 11, concernant celle de 1901. La composition du second dépôt suscite une interrogation sur l'origine africaine d'un pagne⁷⁶⁵. Les circonstances d'acquisition de cet article d'apparence européenne ne sont pas élucidées. Parallèlement, il a été repéré un objet légué par le comité du Bénin de l'Exposition Universelle de 1900. Il s'agit d'une coiffe conique en vannerie⁷⁶⁶.

Dans l'ensemble, une des caractéristiques de la collection Voillot est son homogénéité similaire à celle des découvertes de Joseph Cholet. Ce point de convergence pousse à se demander si les deux explorateurs opéraient sur le terrain des choix d'objets à intégrer dans leurs collections. Les types d'articles récoltés par Cholet restent tout de même différents de ceux de Voillot. Par contre, ceux-ci se rapprochent des échantillons de Théodore Thérémin par leur nature et leur nombre. En dépit de cet aspect, il est convenu que ces deux médecins militaires n'avaient pas la même conception en matière de collection.

Lors de son séjour à Loango, le docteur Thérémin avait rassemblé essentiellement des fétiches curieux. Tout comme Voillot, il accorda une nette importance aux objets de culte, mais dans une optique tout à fait différente de celle du médecin-auxiliaire. Malgré l'élaboration d'une intéressante collection thématique, Thérémin ne précise pas systématiquement les conditions d'acquisition des objets, même s'il faut reconnaître que leur présentation reste néanmoins nettement plus étoffée que celle des médecins Herr et Voillot. Contrairement à ces derniers, le Musée du Quai Branly conserve de précieux dossiers sur la collection Thérémin⁷⁶⁷. L'intérêt est porté à un courrier daté du 18 octobre 1891. Il est d'une importance capitale en raison des informations fournies sur l'itinéraire de ce trésor. En revanche, il a été établi qu'il ne fut pas écrit par Thérémin, mais par Maurice Vernes, un ami du médecin à qui il avait confié le suivi de ses découvertes. En même temps, il chargea le père de son ami, le Pasteur Vernes, de faire le nécessaire pour qu'elles soient offertes à une institution publique à Paris, en l'occurrence le Musée d'Ethnographie du Trocadéro, d'après

⁷⁶⁵ - Ce pagne est répertorié sous le numéro 71.1901.2.11 dans la base de données des collections du Musée du Quai Branly.

⁷⁶⁶ - Cette coiffe conique a été identifiée au Quai Branly sous le numéro 71.1901.2.16.

⁷⁶⁷ - Archives Musée du Quai Branly. Dossier collection 71.1892.52 (Thérémin) D000135.

la suggestion de Maurice. Atteint d'une fièvre pernicieuse, Thérémin émit ce vœu ardent en guise de testament avant de succomber au moment où il rentrait en France. Ce cas relève une situation exceptionnelle où les dons ne furent pas effectués directement par l'explorateur lui-même, mais par des personnes interposées après le décès du propriétaire. Il est donc question d'une acquisition à titre posthume. Ce trait constitue d'ailleurs la particularité de la collection Thérémin.

Après sa disparition, sa volonté fut respectée. Transférées en France, ses acquisitions furent d'abord conservées dans un orphelinat protestant situé au 15, rue Clairant (Batignolles). Cette adresse a été indiquée dans le courrier déjà évoqué. C'est seulement à l'issue de ce transit qu'elles furent définitivement enregistrées au musée du Trocadéro sous le nom du défunt comme l'a souhaité sa famille. Il en découle une autre caractéristique relative à l'itinéraire de la collection Thérémin : avec ce lieu de conservation provisoire, elle s'écarte des apports d'autres médecins militaires qui ne connurent pas cette étape avant leur entrée au palais de Chaillot. Les objets de Thérémin furent gardés dans cet établissement jusqu'à leur transfert au Musée du Quai Branly au début du XXI^e siècle. Sa base de données relève l'existence de 39 objets au titre de l'unique collection Thérémin caractérisée par la variété de son contenu. On y trouve, par exemple, des statuettes, des figurines et des instruments de musique. A part cette diversité apparente, les articles ont un trait commun : ils ont tous un caractère magique. Enregistrés en 1892 sous le nom de Théodore Thérémin comme si celui-ci en était le donateur, ils sont issus de la réserve du Musée de l'Homme et ont le mérite d'être entièrement identifiés. Voici trois statuettes de la collection Thérémin extraites du fonds du Musée du Quai Branly.

Ces trois statuettes diffèrent les unes des autres sur le plan esthétique en dépit de leur trait magique. A l'exemple de ces pièces, les acquisitions de Thérémin ainsi que celles des docteurs Herr et Voillot sont des témoins manifestes de la contribution ethnologique des médecins militaires lors de l'expansion coloniale française en Afrique. L'élaboration de la collection de Victor Liotard s'inscrit dans cette logique.

La collection du pharmacien de la Marine Victor Liotard

Faute de documents détaillés sur les parcours des médecins militaires Herr, Voillot et Thérémin, la présentation de leurs portraits est restée très partielle. C'est pourquoi, il est nécessaire de combler cette lacune en insistant sur certains éléments biographiques du pharmacien militaire Victor Liotard. Il se distingue par le fait qu'il avait occupé, au cours de sa carrière en Afrique, d'importantes fonctions administratives couronnées par sa nomination aux postes de gouverneur du Dahomey (1900-1906) et de la Guinée (1908-1910). Lors de ses périples, il avait côtoyé des officiers comme Savorgnan de Brazza et Gallieni. C'est peut-être son rapprochement de ces grandes figures militaires qui a favorisé sa renommée dans le milieu colonial contrairement aux autres membres du service de santé des armées engagés en Afrique. En effet, après avoir servi en Guadeloupe et en Guyane, Liotard fut affecté en 1883 à la pharmacie et aux laboratoires du service de santé de Libreville. L'effort déployé le fit très vite remarquer par sa hiérarchie. Ainsi ses aptitudes furent-elles appréciées par son chef du service de santé, le docteur Kueneman. Trois ans plus tard, il fut affecté au Soudan et placé sous le commandement du colonel Gallieni. Impressionné par l'activité du pharmacien, ce dernier ne cessait d'apprécier son action au point de lui confier deux missions d'études scientifiques en Haute-Guinée respectivement en 1887 et 1888. La première consiste à dresser la carte géologique et botanique de la région afin de recenser les ressources naturelles, et la seconde, à se lancer dans une enquête politique, économique et scientifique de certaines parties de la zone. Liotard accomplit avec succès ces opérations. Ce qui lui valut une bonne notation de la part de Gallieni qui le proposa, par ailleurs, pour la Légion d'honneur. En 1888, il fut nommé pharmacien de 2^{ème} classe à quelques mois de son trentième anniversaire.

Gallieni n'était pas le seul officier à remarquer la motivation de Liotard sur le terrain. Durant son voyage au Gabon, Savorgnan de Brazza ne resta pas indifférent à ses aptitudes. Il entretenait d'excellents rapports avec lui au point d'intervenir auprès du ministère des Colonies pour solliciter son admission dans le corps de Santé des Colonies ainsi que son

affectation au Congo français comme détaché en mission. Brazza insista sur cet aspect car il envisagea de lui assigner la tâche d'explorer les régions inconnues entre le bassin du Congo et celui du Nil. Son souhait se concrétisa. En 1891, la décision de détachement de Liotard tomba et le plaçait sans équivoque sous l'autorité de Brazza. Chargé par les ministères des Affaires Etrangères et de l'Instruction publique, et par le sous-sécretariat d'Etat aux Colonies d'intervenir en Haut-Oubangui, Liotard devait concentrer ses efforts sur trois points principaux. Il devait d'abord habituer les indigènes à la présence française et la rendre ensuite perceptible autour des postes mis en place. Après cette étape, il avait enfin la responsabilité de préparer l'expansion vers le Nil. En présentant les buts de l'opération, Anne-Claude de Mazières répond à la question relative à son fondement : « Il s'agissait de recueillir des renseignements géographiques, ethnographiques et de rapporter des collections scientifiques destinées à l'Etat. »⁷⁶⁸. La récolte des objets africains était donc une des priorités de Liotard au point de considérer cet aspect comme le noyau principal de l'expédition. Une fois sur le terrain, il ne perdit pas de vue cet objectif. Il se livra corps et âme dans cette activité dans la région du Haut-Oubangui où il fut affecté.

Les recherches d'éventuelles découvertes de Liotard dans cette région ont été entreprises. Elles ont effectivement permis de déceler les traces de ses trouvailles dans la base de données du Musée du Quai Branly⁷⁶⁹. A première vue, la collection Liotard présente une particularité par rapport aux dons des médecins militaires en général. Elle se distingue par le fait qu'aucun objet ne fut enregistré sous le nom de Liotard, même si l'offre porte son nom. L'établissement indique que les articles furent déposés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par un donateur nommé E. Raoul en 1897, c'est-à-dire environ six années après le début de ladite mission. L'intervention de ce personnage intrigue. Fut-il chargé par Liotard d'intervenir à son profit ? Avait-il effectué ce don en tant que membre de l'équipe du pharmacien ou en qualité d'explorateur dont les chemins s'étaient croisés avec ceux du chef de mission pendant son acquisition en Oubangui ?

Concernant l'articulation de la collection Liotard, elle est composée de cinq articles dont quatre couteaux de jet et un instrument de musique, à savoir une harpe arquée. Une fiche conservée au Musée du Quai Branly donne des détails précis sur les couteaux de jet ainsi que sur le procédé de leur fabrication. On privilégie la description de celui qui est inventorié sous

⁷⁶⁸ - Anne-Claude de MAZIERES, *La marche au Nil de Victor Liotard. Histoire de l'implantation française dans le Haut-Oubangui : 1891-1899*, Aix-en-Provence, Institut d'histoire des pays d'Outre-Mer, 1982, p. 14

⁷⁶⁹ - Les recherches sur la collection Liotard au Musée du Quai Branly remontent au début de l'année 2012.

le numéro 71.1897.50.3⁷⁷⁰. Il est mentionné que cette arme offensive était munie d'une poignée entourée de cordes. Elle avait été fabriquée dans les fours indigènes par les procédés primitifs de fonte. Résultant du travail de martelage exécuté par les forgerons, elle présente trois pointes courbes, une quatrième droite très petite et une cinquième semi-circulaire à peine perceptible. Ces caractéristiques apparaissent clairement dans la reproduction ci-après.

⁷⁷⁰ - Musée du Quai Branly. Notice de base de gestion des collections. Collection Victor Liotard : couteau de jet n° 71.1897.50.3.

Les cinq articles de la collection Liotard sont complétés par trois autres objets non identifiés de provenance muséale différente. Il est question d'un bicornet et de deux médailles. On dénombre une Croix d'officier de la Légion d'honneur et une médaille Coloniale. Il se peut que ce soit des décorations ayant appartenu à ce personnage. Après vérification, il est établi que ces pièces provenaient du Fonds d'Histoire du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Elles furent offertes par André Liotard, un probable héritier de Victor Liotard. Faute d'informations précises sur ce donateur, il est impossible de déterminer avec exactitude sa filiation avec le pharmacien.

Parallèlement, le dépouillement des archives sur l'action coloniale des médecins militaires a donné l'opportunité de découvrir dans leurs correspondances avec le Musée d'Ethnographie du Trocadéro le nom du docteur Charles Etournaud. Il avait servi comme médecin sous les ordres des capitaines Marchand et Manet. La lecture de son courrier envoyé au directeur de cet établissement le 24 novembre 1893 a permis d'affirmer son implication dans le domaine de la recherche des produits africains. Au terme de ses périples en Afrique, il mentionne clairement qu'il avait rapporté en France « une collection très intéressante et complète comprenant les objets les plus curieux »⁷⁷¹, notamment deux tams-tams et un lot de poids comprenant environ 50 pièces. Il est important de savoir s'il avait réalisé une collection privée à partir de ses découvertes ou s'il les avait déposées au palais de Chaillot comme il était d'usage à l'époque. La base de données du Musée du Quai Branly a alors été interrogée.

Le résultat des investigations confirme l'existence des acquisitions au nom de Charles Etournaud. Renfermant 147 objets émanant du Musée de l'Homme et 2 autres non identifiés, la collection Etournaud est composée d'une variété d'articles : lances, couteaux, sabres, statuettes, tambours, tabatière, cartouchière avec étui... En dépit de cette diversité apparente, elle cache une quantité de poids à peser d'or jamais découverte dans une caisse d'un autre explorateur français. Environ 110 pièces ont été dénombrées. Ce qui représente plus de la moitié de ses apports.

Outre les cas évoqués, tous les médecins militaires présents en Afrique durant la conquête coloniale ne s'étaient pas systématiquement livrés aux collectes d'objets. Cette activité n'était pas une préoccupation, ni une priorité pour le médecin-major Gaillard, par exemple. Appartenant à la mission conduite par Jean Tilho en 1906, Gaillard privilégia plutôt l'histoire naturelle. Loin de tout ce qu'on pouvait penser, il n'avait pas déposé au Musée d'Ethnographie du Trocadéro ses dons renfermant essentiellement des photographies.

⁷⁷¹ - Musée du Quai Branly. Dossier de collection 71.1895.41 (Etournaud) DB 000008.

Estimées au nombre de 67, celles-ci représentent les portraits des indigènes et les paysages des régions traversées (troncs d'arbres, villages...). Le Musée du Quai Branly conserve d'autres œuvres qu'il avait réalisées sur l'instruction de son chef d'expédition dans le cadre de la mission de gestion de la documentation photographique. L'orientation de la nature de ses découvertes est certes différente de celle des autres médecins militaires déjà cités. Mais, il existe des contextes où certains d'entre eux se détournaient complètement des collections africaines. A titre indicatif, les travaux au Musée du Quai Branly n'ont donné aucun résultat au sujet du médecin auxiliaire de Marine Ballay de la première mission de Savorgnan de Brazza (1875-1879), ni du médecin de Marine Jules Emily de la Mission Marchand (1898-1899). Quelle interprétation peut-on attribuer à cette situation ?

L'inexistence des traces des apports de ces médecins dans la base de données du musée est un indice qui conduit à déduire qu'ils n'avaient pas effectué des dépôts au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. De ce fait, leurs noms ne figurent pas sur la liste des donateurs de cet établissement. Cependant, cette constatation ne prouve en aucune manière qu'ils s'étaient mis à l'écart de l'activité des collectes d'objets africains. Il se peut qu'ils les aient rassemblés en optant de les conserver à titre privé ou dans un autre musée qu'au palais de Chaillot. En marge de ces cas ponctuels, l'implication des médecins militaires en matière de collection reste incontestable. L'étude des dons du personnel du service de santé montre que l'existence de différentes spécialités dans l'armée française n'empêche pas la participation de ses éléments dans ce domaine. Cette réalité n'est pas seulement une exclusivité des militaires français. Les recherches menées révèlent que les officiers coloniaux anglais, quelle que soit leur formation, ne font pas exception à la règle. Parmi les participants de l'expédition britannique au Bénin (1897) déjà évoquée, on a trouvé le nom d'un médecin militaire sur la liste des donateurs du Free Public Museum de Liverpool. Il s'agit de Félix Roth. Il avait offert à Henry Ogg Forbes, le directeur de cet établissement, des trésors béninois. Par ailleurs, on découvre que « La première collection importante put être acquise par le British Museum dès juin 1897 avec les moyens du Christy Fund du capitaine William Cockburn »⁷⁷².

Au-delà de ces illustrations, la contribution des militaires anglais pour l'enrichissement des collections des musées britanniques reste précieuse comme celle des officiers français au profit des établissements qui conservent en France les objets africains hérités de la conquête coloniale.

⁷⁷² - Barbara PLANKESTEINER (dir.), *Bénin. Cinq siècles d'art royal*, op.cit, p.36.

Quelle contribution ethnologique des officiers français en matière de collection ?

Au terme de l'exposé relatif aux apports des officiers, d'une part, et ceux des médecins militaires, d'autre part, on peut en déduire plusieurs enseignements à partir des données extraites au Musée du Quai Branly. On peut résumer certains éléments dans le tableau ci-après.

Donateur	Don 1880-1890	Don 1890-1900	Don 1900-1915
Archinard	1883, 1884, 1889 (+ 50 objets)		1902 (+ 80 objets)
Dodds		1893, 1895 (26 objets)	
Brazza	1886,1889 (+170 objets)	1896 (+200 objets)	
Cholet	1886 (+50 objets)	1890, 1891, 1896 (+ 150 objets)	
Lenfant			1904 (43 objets)
Tilho			1906 (82 objets)
Théremin		1892 (39 objets)	
Clozel/Herr		1896 (+250 objets)	
Voillot			1900, 1901 (20 objets)

Comme on a relevé dans les précédentes parties, il figure parmi les donateurs d'une part les officiers ayant œuvré essentiellement en AOF comme Archinard et Dodds, d'autre part, ceux ayant concentré leur action en AEF. C'est le cas de Savorgnan de Brazza dans la seconde moitié du XIX^e siècle et de Tilho ainsi que celui de Lenfant au début du XX^e siècle. Le fait que ces deux fédérations soient composées de nombreux territoires occupés par des populations ne parlant pas forcément les mêmes dialectes explique la diversité géographique et ethnique des dons des militaires aux musées français. Cette diversité reste aujourd'hui une des caractéristiques de la collection africaine du Musée du Quai Branly conservant des objets provenant de ces régions.

Partant du constat que l'AOF fut conquise à la fin du XIX^e siècle grâce, par exemple, à l'intervention des colonnes dirigées par Gallieni, Archinard et Dodds alors que l'aboutissement de la conquête de l'AEF ne se produisit qu'au début du XX^e siècle à l'issue de l'action de la mission Foureau-Lamy et celle des deux autres colonnes de renfort précédemment citées, on peut supposer que les plus anciennes collections africaines du Musée d'Ethnographie du Trocadéro devaient provenir de l'AOF comme en attestent les premiers dons d'Archinard qui remontent à l'année 1883. Contrairement à cette zone, l'exploration de l'AEF a continué même après la conquête militaire de cette fédération comme le montre l'existence des expéditions conduites par Lenfant et Tilho dans la première décennie du XX^e siècle. De ce fait, cette période fut marquée au musée du Trocadéro par des entrées d'objets africains en provenance de l'Afrique centrale. Les dons de Lenfant et Tilho furent accueillis respectivement en 1904 et 1906. Comme il apparaît sur le tableau déjà présenté, cette réalité n'est pas vérifiée pour ce qui relève des acquisitions émanant de l'Afrique de l'Ouest qui semblent être clôturées à la fin du XIX^e siècle, à part une offre d'Archinard enregistré en 1902.

Sur le plan chronologique, on insiste sur les dépôts effectués entre 1880 et 1915. La recherche qui a porté sur un nombre relativement réduit de militaires (5 officiers, 3 médecins et un sous-officier) ne permet pas de déboucher sur des résultats fiables. Cependant, elle dégage une tendance générale : sur la période considérée, on remarque que ces donateurs avaient massivement remis au Musée d'Ethnographie du Trocadéro des produits africains entre 1890 et 1900. Pour se rendre compte de ce fait, il suffit de procéder aux décomptes des collections africaines de Savorgnan de Brazza, Cholet, Clozel/Herr qui représentent à elles seules plus de 600 objets. Ce résultat est largement supérieur à celui des apports de Brazza, Archinard et Cholet entre 1880 et 1890 (Moins de 200 objets déposés) et à celui des offres d'Archinard, Lenfant, Tilho et Voillot entre 1900 et 1915 (moins de 250 objets enregistrés).

Parallèlement, la tendance constatée peut être lue dans la composition individuelle des acquisitions de certains militaires. A l'exception d'Archinard, Brazza et les associés Clozel et Herr ont réalisé les dons les plus importants de l'ensemble de leurs découvertes entre 1890 et 1900. Cette période reste, par ailleurs, pour le général Dodds et le médecin militaire Thérémin un moment particulier en matière de contribution ethnologique. En effet, c'est dans cet intervalle de temps que le Musée d'Ethnographie du Trocadéro enregistra leur unique dépôt.

La plupart des objets figurant sur le tableau présenté résultent donc de l'effort consenti en Afrique par les militaires dans le domaine des collections. Ils y avaient rassemblé un nombre considérable d'articles dont les traces restent encore palpables sur les plateaux d'exposition permanente des musées français comme le Musée du Quai Branly. En dépit de cette préoccupation, il est à déplorer qu'ils se soient lancés généralement dans cette activité sans tenir compte des détails entourant les pièces récoltées. Comme cette tâche, encouragée par les institutions publiques et privées, était répandue durant l'expansion coloniale, on a eu l'impression qu'ils amassaient instinctivement les produits locaux au point de se crisper sur ce besoin et de négliger les éléments relatifs à leurs circonstances d'obtention en l'absence d'un cahier de charges précis pour effectuer la collecte. Perçu comme une tendance générale de l'époque, ce phénomène se manifesta au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par un manque cruel d'informations sur les dépôts des voyageurs de la société militaire, même s'ils peuvent présenter quelques points communs avec les collections africaines des civils.

A part l'influence des instructions sur la nature des acquisitions, d'autres facteurs peuvent expliquer les similitudes relatives à la composition des objets rapportés par les civils et les militaires. L'environnement dans lequel ils menaient leur mission reste un élément déterminant. En effet, ces explorateurs, quel que soit leur milieu professionnel, n'évoluaient pas en cercle fermé. Au sujet des membres des expéditions, on note que l'effectif des soldats augmentait à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle lorsqu'il s'est agi de la conquête militaire de l'Afrique proprement dite. Hormis ce brassage entre les différents acteurs coloniaux, il importe de relever que les collections africaines furent inscrites dans un cadre géographique exploré aussi bien par les civils que les militaires. De ce fait, ils côtoyaient les mêmes ethnies et s'intéressaient à leurs produits. Cet aspect n'exclut pas que certains points de divergence apparaissent quant à la démarche adoptée par chaque explorateur. Liée généralement à des motivations d'ordre personnel, elle peut différer d'un individu à l'autre. Comme il a été souligné précédemment, celle de Dybowski, par exemple, fut stimulée à l'origine par un projet d'organiser une exposition à son retour en métropole. En raison de la grande proximité entre les explorateurs civils et militaires dans les colonies, il va sans dire

que les dons au Musée d'Ethnographie du Trocadéro présentent des traits communs en ce qui concerne la nature des objets rassemblés. Les informations extraites des fiches du Musée de l'Homme indiquent que, contrairement à la tendance de l'époque, ces voyageurs semblaient porter une attention particulière à la provenance géographique et ethnique de leurs collections africaines. Compte tenu des données relevées, il n'est pas évident de parler distinctement des collections africaines de la société civile et celles de la société militaire quand il manque énormément d'éléments exhaustifs pour procéder à une étude fiable des découvertes de telle ou telle catégorie professionnelle. Concernant les officiers, la présentation de leurs offres a donné l'opportunité de s'appesantir sur leurs différents aspects. Elle a plus ou moins préparé le terrain à une étude comparative de leurs dépôts avec ceux provenant de la société civile. A ce titre, il a été indispensable d'analyser d'abord les acquisitions du personnel militaire (officiers, sous-officiers, médecins militaires...) en tenant compte de différentes spécialités de l'armée française avant de dégager une éventuelle spécificité dans la démarche des médecins coloniaux.

Le résultat des travaux au Musée du Quai Branly sur les traces des articles des militaires n'autorise pas de confirmer cette hypothèse. Néanmoins, on relève un certain nombre de particularités variant des offres d'un médecin à un autre. Il est probable que quelques facteurs personnels (milieu social, milieu familial...) aient eu une influence sur les choix opérés. Ainsi, un médecin pouvait avoir un penchant pour une catégorie d'objets donnée alors qu'un autre préférait élargir sa recherche sur divers échantillons selon sa sensibilité et sa perception de l'environnement africain. A ces facteurs s'ajoutent des influences professionnelles. On note une sorte de collection ciblée où les découvertes servaient souvent de matière d'étude pour les médecins militaires. Le cas le plus manifeste est celui de Thérémin qui s'intéressa exclusivement aux statuettes. Cette attention s'explique par son désir d'étudier l'effet thérapeutique de ce type d'objets sur les populations locales. Ce qui se traduit dans les faits par l'élaboration d'une collection composée essentiellement d'accessoires de culte et de ceux ayant trait aux thérapies médicales. Sur le terrain, Thérémin associa des échantillons afférents aux maladies physiologiques et maladies mentales. Il s'agit surtout des articles déjà utilisés par le guérisseur traditionnel pour ses patients. Cette démarche est complètement différente de celle de la majorité des officiers coloniaux. En général, ceux qui recherchaient les statuettes étaient surtout attirés par leur aspect esthétique. N'ayant pas la même vision que Thérémin, les missionnaires, quant à eux, les collectaient en cherchant à établir un lien entre ce genre d'objets et les croyances des autochtones. Ils insistaient particulièrement sur cette étape car elle leur permettait d'élaborer une stratégie

visant à les détourner de ces fétiches pour pouvoir les christianiser sans difficulté majeure. Cette évocation des statuettes paraît tout à fait banale. Cependant, elle donne l'opportunité de mettre le doigt sur une réalité assez courante chez les civils et les militaires : la collecte d'un même type d'objets n'a pas la même connotation dans tous les milieux coloniaux. Elle peut alors varier d'une classe professionnelle à une autre selon la perception des acteurs impliqués. Dans le cas présent, l'accent est mis sur la vision des médecins, des missionnaires et des officiers sur les statuettes africaines. Dans la pratique, on s'aperçoit que la logique des militaires s'écarte de celle des religieux par le fait qu'ils semblaient être attirés par les armes offensives et défensives africaines. Au moyen des milliers de pièces acquises, ils entendaient étudier la capacité de résistance des guerriers indigènes. Les armes blanches comme les couteaux couramment utilisés comme des ustensiles de cuisine font partie de ce registre. Il en est de même pour les armes de parade comme les couteaux de jet destinés uniquement aux cérémonies traditionnelles. Hormis certains accessoires de lutte (arcs, flèches, boucliers,...) dont l'usage comme instruments de combat n'est pas remis en cause, il n'est pas évident de présenter une liste exhaustive de l'équipement guerrier en Afrique surtout lorsqu'il s'agit des articles à fonctions multiples comme ceux qu'on vient de citer. Compte tenu de la méconnaissance de toutes les variantes d'armes existant dans les collections africaines, on ne peut d'ailleurs pas dire avec précision à quelle fin était vouée tel ou tel objet. Cette lacune est accentuée par le manque d'éclaircissement sur l'usage de tous les articles déposés à l'époque au Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

Aujourd'hui, le Musée du Quai Branly conserve de nombreuses armes africaines issues du butin de la conquête coloniale constitué par les officiers. A ces prises de guerres s'ajoutent les armes rassemblées par les civils. Ceux-ci s'étaient, certes, intéressés à ce type d'objets. Mais en comparaison de la démarche des militaires, ils ne semblaient pas intégrer dans leur centre d'intérêt la collection de cette catégorie d'articles. C'est en tout cas l'impression générale qui se dégage de la lecture de l'articulation des acquisitions d'un certain nombre d'entre eux. La composition de la collection africaine de l'administrateur colonial Fernand Foureau, par exemple, ne remet pas en cause cette remarque. A part un objet qui n'a pas été identifié, le Musée du Quai Branly conserve 64 objets au titre de ses dons au musée du Trocadéro. Cet ancien engagé volontaire de la Marine avait effectué les dépôts respectivement en 1894, 1895, 1896 et 1902. La particularité de l'ensemble de ses dépôts réside dans le fait qu'elles sont constituées majoritairement de vêtements et de bracelets. Comme on a déjà mentionné, son attirance pour le textile et les accessoires de beauté africains semble cacher son désintéressement pour les armes représentées seulement par deux fragments de fusils. En

général, L'absence de telles pièces dans les découvertes d'un explorateur, quelle que soit sa classe professionnelle, n'explique pas systématiquement son indifférence pour la recherche de ce type d'articles. Globalement, la nature des objets réunis peut varier en fonction des régions où se déroulaient les explorations et surtout en fonction des qualités guerrières des habitants. Il est tout à fait évident que les voyageurs qui sillonnaient les zones pacifiques devaient avoir de la peine à rassembler une multitude d'armes.

Outre les divergences sur les centres d'intérêt des civils et militaires, il convient de préciser que la logique de récolte peut différencier d'un acteur colonial à un autre ou d'un chef de mission d'exploration à un autre. Déjà évoqué, le cas le plus parlant est celui de Jean Dybowski qui fut obnubilé par son projet d'organiser une exposition au terme de son périple. Pour y arriver, il dut prendre un certain nombre de dispositions. Sur le plan matériel, il prépara des caisses pour recueillir les collections africaines et assurer leur meilleure conservation lors de leur acheminement vers la métropole. Une telle attention n'apparaît pas dans la démarche des officiers préoccupés surtout par l'organisation matérielle et l'articulation du personnel. Dans le cas de Dybowski, les mesures de précaution prises portèrent leur fruit. Il parvint à entrer en possession d'un nombre considérable de pièces africaines précieusement conservées et transférées en France dans de bonnes conditions. Au Musée du Quai Branly, la collection Dybowski provenant du Musée de l'Homme compte plus de 600 objets. Elle renferme de nombreux couteaux de jet fabriqués par différentes ethnies. Une des caractéristiques de ces armes est la variété de leurs formes selon les régions de provenance. Concernant la performance de Dybowski, elle reste tout de même exceptionnelle car rares sont les civils qui avaient pu réaliser une collection de cette échelle. Par exemple, celle de Jean-Ferdinand de Behagle ne renferme qu'un seul objet. Chef de l'arrière-garde de la mission Maistre (1892-1893), c'est sans doute à son retour en France qu'il déposa l'article au Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1893. Cette unicité a poussé à s'interroger sur la nature de ce don.

Les résultats des investigations débouchent sur la présence d'un couteau de jet dont les caractéristiques sont dévoilées dans la base de données du Musée du Quai Branly. Cette arme offensive se présente sous forme d'une lame en fer. Celle-ci est dotée d'une pointe transversale et d'une autre oblique, pourvue chacune d'une petite pointe secondaire. La reproduction ci après permet d'apprécier les caractéristiques du couteau de jet décrit⁷⁷³ :

⁷⁷³ - Musée du Quai Branly. Notice de gestion de la base de collection. Collection Behagle : couteau de jet n°71.1893.57.1.

Ce cas suscite des interrogations. Comme le Musée d'Ethnographie du Trocadéro enregistra en 1893 une collection Maistre composée de 21 objets dont 3 non inventoriés, il faut se demander pourquoi Behagle n'avait pas inséré son unique objet dans cet ensemble constitué au cours de la même année. Il est possible que les dépôts n'aient pas eu lieu à la même période. Toujours est-il qu'il remit au musée à titre individuel cet unique article susceptible d'être découvert en dehors du déroulement de la mission Maistre ou sur le chemin de retour en métropole. Ces hypothèses soulèvent par ailleurs des réflexions sur les circonstances d'enregistrement de cette pièce au palais de Chaillot.

Il est probable que l'objet ait été offert lors d'un passage occasionnel de Behagle au musée du Trocadéro si on se réfère à la tendance générale. Dans la plupart des situations, on constate que la réception d'un nombre négligeable d'articles se produisait souvent au retour en France de l'explorateur pour de problèmes de santé ou pour ses congés. Par contre, les dons effectués à l'issue d'un périple dans les colonies étaient généralement importants. A l'heure actuelle, ils représentent dans les musées français un véritable héritage colonial.

CHAPITRE III : LES COLLECTIONS AFRICAINES AU CŒUR DE LA QUESTION DE GESTION DE L'HERITAGE COLONIAL

Après avoir présenté les différents aspects des collections ethnologiques africaines issues de la colonisation, il est tout à fait légitime de faire un état des lieux. La gestion de ces acquisitions pose avec acuité le problème du devenir de l'héritage colonial dont elles font partie. Ce sujet reste aujourd'hui préoccupant au point de refaire régulièrement surface dans les colloques internationaux⁷⁷⁴. A l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la Conférence de Berlin et de la commémoration du 50^{ème} anniversaire des indépendances des anciennes colonies françaises, le début du XXI^{ème} siècle fut riche en actualités africaines⁷⁷⁵ où cette question est évoquée. Elle soulève, entre autres, la problématique sur la place du trésor africain dans la société contemporaine, en particulier dans les musées français.

D'autres interrogations surgissent quand il s'agit d'examiner le statut des objets rassemblés par les officiers à la suite de la conquête coloniale. Il va sans dire que ce contexte eut des influences sur leur démarche. C'est pourquoi, il importe de prendre en considération leur état d'esprit au moment de l'acquisition de ces articles pour mettre en valeur les principes colonialistes qui prévalaient à l'époque. Cela va permettre de se renseigner sur le regard que les militaires portaient sur leurs découvertes. Comme les explorateurs civils, ils partaient en Afrique avec, en tête, de nombreux préjugés ou idées reçues sur les peuples à coloniser ainsi que sur les produits jugés représentatifs. Les instructions diffusées par les institutions publiques et privées entraient largement dans ce cadre. Les principes émis eurent des répercussions sur le rapport établi avec les populations locales. Comme il a été expliqué dans les précédentes parties, ces sociétés primitives étaient perçues comme l'état antérieur des

⁷⁷⁴ - Dans le cadre du débat sur « Les héritages de l'esclavage et de la colonisation », l'Université Paris VIII a organisé le 7 juin 2011 une conférence internationale sur le thème intitulé « A l'intersection des situations de domination : perspectives transnationales et transdisciplinaires ».

⁷⁷⁵ - On peut évoquer la tenue au second semestre 2010 du 25^{ème} sommet Afrique-France placé sous le signe du renouveau et du 125^{ème} anniversaire de la Conférence de Berlin. Cet événement correspondait avec le 50^{ème} anniversaire des indépendances africaines. Elles furent l'objet de nombreux débats. Ainsi la CADE organisa-t-elle le 13 avril de la même année une table ronde sur « Les regards croisés sur cinquante ans d'indépendance africaine ». Du 3 au 4 juin, c'est au tour de l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense de proposer au public français et à la diaspora africaine une conférence sur l'«Afrique, 50 ans d'indépendances : bilan et perspectives ». Le Musée du Quai Branly, quant à lui, a célébré cet événement en organisant dans ses locaux du 4 au 10 octobre de nombreuses manifestations rythmées par la musique et les archives sonores, le cinéma et les extraits de documentaires renvoyant à cette commémoration. Celle-ci atteignit son point culminant avec l'invitation par la France des chefs d'Etat des anciennes colonies françaises à la cérémonie du 14 juillet marquée essentiellement par le défilé des armées africaines sur les Champs-Élysées.

sociétés occidentales. Dans ce contexte, le terme « primitif » a une connotation péjorative et rappelle que certaines populations considérées comme arriérées portent les marques d'un archaïsme et qu'elles sont restées au stade primaire de l'évolution humaine.

Jugeant leur action par le fait que l'Afrique, peuplée de populations primitives ou sauvages, avait besoin de la tutelle française, les soldats se voyaient confier la mission de favoriser leur accession à la civilisation. Il s'agit là de la mission civilisatrice. En insistant sur les différentes facettes de cette théorie, Marc Ferro⁷⁷⁶ a tiré la conclusion que le colonisateur, obnubilé par ses privilèges, trouve dans la violence exercée sur les colonisés une satisfaction de domination. Il se dessine là clairement la nature du rapport entre le colonisé et le colonisateur. Ce lien est fondé, pour l'autochtone, sur la notion d'infériorité et pour l'arrivant, sur celle de la supériorité et ne pouvait qu'alimenter, de ce fait, que la notion d'inégalité, voire de scission entre les colonisés et les colonisateurs ou d'une manière générale, entre les peuples dits « de race supérieure » et ceux « de race inférieure ». Il va sans dire que cette règle reste tout à fait valable lors de l'appréciation des objets africains par l'Occident.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le processus de la colonisation, s'amplifiant, réactualisa l'imagerie du barbare à l'opposé de l'homme civilisé. Il va sans dire que les préjugés animant celui-ci avaient inévitablement une influence sur le regard qu'il portait sur les articles africains. Ceux-ci furent répertoriés comme de simples témoignages. Réalisées dans ce contexte, les collections ethnographiques issues de l'Afrique furent réparties dans les musées français qui reflétaient d'ailleurs cette préoccupation comme le montre la démarche du Musée d'Ethnographie du Trocadéro qui avait, entre autres, pour vocation de présenter les productions matérielles des peuplades « primitives ». Ce musée créé en 1878 ne s'écartait donc pas du débat du début de ce siècle sur les races humaines et les origines de l'homme. Les thèmes comme ceux relatifs aux caractères physiques furent ainsi mis en relief dans les milieux anthropologiques français. L'anthropologue Paul Broca (1824-1880), par exemple, établit un rapport entre l'infériorité d'une race et ses traits physiques. Par ailleurs, se développent des théories telles que le darwinisme⁷⁷⁷ ainsi que celles considérant les sociétés primitives comme archaïques et de ce fait comme l'état antérieur de la civilisation occidentale

⁷⁷⁶ - Marc FERRO, *Le livre noir du colonialisme : XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Robert Laffont, 2003,843p

⁷⁷⁷ - Le darwinisme est, au sens strict, une théorie avancée en 1859 par Charles Darwin dans son ouvrage *De l'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle* selon laquelle l'évolution du règne animal reposerait sur un principe, à l'époque inédit, de sélection naturelle. Cet ouvrage a été traduit en français en 1862 par Clémence Royer.

placée, quant à elle, au sommet de l'échelle de l'humanité.

En tant qu'explorateurs, les officiers percevaient alors les collections africaines comme « des trophées ou comme des preuves de l'infériorité artistique et technologique des Africains »⁷⁷⁸. On assiste donc à la dévalorisation des acquisitions perçues à l'époque comme le résultat de la « symbolisation de la sauvagerie africaine »⁷⁷⁹. Avec une telle représentation, la principale mission conférée aux objets dans la seconde moitié du XIX^e siècle est de « légitimer, à titre de matériau ethnographique, les visions comparatives de prétendues phases de l'évolution de l'humanité »⁷⁸⁰.

Cette idée va évoluer au fil du temps. En effet, vers la fin du XIX^e siècle, cette conception à l'égard de l'Afrique et des produits locaux va profondément être remise en cause par quelques épisodes coloniaux, en l'occurrence la conquête du royaume du Dahomey à partir de 1897. Grâce à l'entrée en Europe des milliers d'objets d'ivoire sculpté et de bronze à la suite de cet événement, le regard occidental sur les collections africaines dut changer : « La perfection de l'exécution artisanale et la technique accomplie de coulage du métal satisfaisaient de toute évidence aux critères européens de « civilisation » »⁷⁸¹. Il est nécessaire de voir comment cette nouvelle donne avait marqué les esprits dans les pays européens, en l'occurrence la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Sur le terrain, l'arrivée en Europe du butin, rassemblé par les Anglais après le pillage du royaume du Bénin lors de l'expédition punitive, avait manifestement attiré l'attention au point de donner lieu à de nombreuses publications germanophones et anglophones. Un exemple éloquent est celui des auteurs anglais Charles Read et Ormond Dalton sur les *Antiquities from the City of Benin* (1899) ainsi que l'ouvrage de Pitt-Rivers intitulé *Antique Works of Art from Benin* (1900). En France, par contre, les trophées du général Dodds ne semblaient pas produire le même effet. Contrairement aux écrits germanophones et anglophones, les publications françaises sur ces productions matérielles africaines se faisaient rares. On constate que seules les revues laïques (*Le tour du Monde, Le Monde pittoresque...*)

⁷⁷⁸ - Hélène JOUBERT, *L'art africain, op.cit.*, p.19 : « Les sculptures africaines qui parviennent en Europe sont alors généralement considérées comme des trophées ou comme la preuve de l'infériorité artistique et technologique des Africains ».

⁷⁷⁹ - Stephan EISENHOFER, *Art africain, op.cit.*, 96p. Cette citation est extraite du résumé présenté à la couverture de l'ouvrage.

⁷⁸⁰ - Stephan EISENHOFER, *Art africain, op.cit.*, p.9 : « Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, politique et science s'étaient fondues pour former une symbiose entre colonialisme et évolutionnisme. Les objets africains avaient alors pour mission en Europe de légitimer, à titre de matériau ethnographique, les visions comparatives de prétendues phases antérieures de l'évolution de l'humanité : le monde occidental passant pour la plus développée de l'évolution humaine, tandis que l'Afrique et l'Océanie témoignaient de phases de l'histoire de l'humanité que l'Europe avait déjà laissées derrière ».

⁷⁸¹ - Stephan EISENHOFER, *Art africain, op.cit.*, p.10

et missionnaires (*Les Missions Catholiques...*) s'efforçaient de publier des gravures d'objets africains pour illustrer soit les récits de voyages, soit l'action missionnaire en Afrique. Loin d'insister sur la valeur artistique de ces articles, ces revues semblaient les utiliser essentiellement dans le cadre de la propagande. Dans les faits, c'est aussi la situation des pièces en bronze et en ivoire du royaume d'Abomey récupérées après la neutralisation de la résistance du Roi Béhanzin en 1893. Elles sont surtout perçues comme un butin glorifiant la conquête coloniale sans aucune considération socio-culturelle. Une certaine avancée a été constatée à partir de 1932. A cette date, il a été organisé au Musée d'Ethnographie du Trocadéro une exposition sur *Bronze et d'Ivoires du Royaumes du Bénin* censée proposer un ensemble d'œuvres provenant de la même culture. Même si à l'époque l'accent n'a pas été mis sur la valeur artistique de ce butin, il faut reconnaître que ce trophée avait d'une manière ou d'une autre enrichi la collection africaine déjà existante dans les musées français durant la colonisation.

Le principe de la gestion de cet héritage colonial va dégager un certain nombre de pistes de réflexion. Tout d'abord, l'analyse va porter sur le devenir de ces dons dans les musées. A ce titre, on va s'appesantir sur une des causes de la difficulté de reconstituer les itinéraires de pièces africaines. Il s'agit de la question de leur nomadisme depuis leurs collectes jusqu'à leurs entrées dans les centres de conservation. Au terme de ce parcours, les objets sont gardés dans ces établissements chargés de définir leurs fonctions réelles et le rôle à jouer dans cet environnement. Cette démarche ne pourrait être comprise sans l'étude de leur place dans la société contemporaine. Héritage de la conquête coloniale, les collections africaines peuvent être utilisées comme une véritable source d'information historique. D'emblée, il faut reconnaître qu'il est difficile d'y parvenir face au manque de données sur leur existence. A cette lacune s'ajoute l'épineuse question de leur restitution aux pays d'origine.

Il sera ensuite judicieux de s'intéresser à la politique encourageant dans la mesure du possible la circulation des objets africains entre les musées français où ils sont conservés et les pays revendiquant ce trésor. La concrétisation de cette politique nécessiterait sans doute le renforcement des liens de coopération et la multiplication des partenariats entre la France et ses anciennes colonies. Cette démarche pourrait-elle valoriser les cultures africaines, en particulier celles du Tchad ? C'est cette interrogation qui va enfin être examinée en s'appuyant essentiellement sur la situation des musées tchadiens.

Le devenir des collections africaines

Composées en grande partie d'objets rituels et d'utilité quotidienne, les articles rassemblés en Afrique par les officiers et d'autres voyageurs perdent leurs fonctions traditionnelles après leur transfert en France et leur enregistrement par les musées français. Il revient donc à ces établissements de les utiliser à des fins purement muséologiques. En raison de leur nomadisme, il n'est pas évident de pouvoir reconstituer intégralement les itinéraires des dépôts. Pour se rendre compte de cette difficulté, il a semblé utile d'avoir recours aux apports des officiers comme Faidherbe, Gallieni, Savorgnan de Brazza.

Les collections africaines face à la question du nomadisme

Les collections africaines sont souvent perçues de manière globale. Cependant, elles renferment diverses catégories de pièces. Le fait qu'elles furent rassemblées à la même époque n'implique pas forcément une uniformité de leurs itinéraires. Ceux-ci sont marqués par plusieurs étapes présentées par Christine Naffah⁷⁸². Elle note que tout article s'inscrit dans un passé, dans une culture et dans un usage. Tout ce parcours plonge inéluctablement dans l'étude de la genèse et de l'histoire de l'objet. La première phase de ce processus est celle de sa fabrication et de son apparition dans un lieu et dans une période bien déterminés. Après son inscription dans un cadre donné, il y a ensuite le temps de son utilisation où il peut soit être jeté ou détruit, soit être collecté. Compte tenu de l'intérêt accordé à l'étude sur les objets africains, on privilégie le second cas de figure où ils sont désormais perçus comme collectionnables. A cette échelle, ils connaissent désormais une transformation quant à leur usage fonctionnel.

A différents niveaux, plusieurs regards sont portés sur ces articles tout au long de leur genèse. Outre ceux de leurs fabricants (forgerons, artisans...) et des ethnies qui les avaient utilisés, il faut ajouter ceux des explorateurs qui les avaient récoltés. Comme on l'a déjà souligné, le regard occidental peut varier selon le milieu social, la profession ou simplement, le profil des voyageurs. Leurs sensibilités personnelles sont également des facteurs à prendre en compte. Par ailleurs, les circonstances d'acquisition des produits peuvent avoir des influences sur leur perception. Ainsi la position des officiers sur le butin est-elle différente, par exemple, de celle des missionnaires qui s'intéressaient particulièrement aux objets rituels

⁷⁸² - Christiane NAFFAH, *Le chantier des collections du Musée du Quai Branly : conservation préventive à l'échelle d'une collection nationale*, op.cit

durant les campagnes d'évangélisation menées pendant la colonisation de l'Afrique.

Concrètement, l'étude des itinéraires des collections africaines pose la question de leur nomadisme. En raison des moyens de transport rudimentaires de l'époque, il est raisonnable de penser que toutes les pièces amassées ne soient pas arrivées à destination. Il devait y avoir des pertes ou des détériorations d'un certain nombre d'objets lors de leur transfert des colonies à la métropole. Dans les *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, on relève deux sortes de dangers au cours de ce mouvement : « Les uns tiennent aux chocs auxquels ils se trouvent exposés pendant le voyage, les autres à des facteurs tels que l'action des insectes, celle de l'humidité ambiante, etc... »⁷⁸³. En France, de tels risques ou la possibilité de la conservation des découvertes à titre privé n'étaient pas pour autant écartés. Partant, il est impossible d'affirmer que tout le trésor africain rapporté ait été systématiquement enregistré par les musées français. A défaut des traces de tous les échantillons accumulés, on est confronté à un manque cruel d'informations quand il s'agit de présenter leurs caractéristiques. Ce qui soulève un problème crucial : celui de reconstituer leurs itinéraires depuis leurs découvertes en Afrique jusqu'à leurs entrées dans ces établissements. Cette lacune peut être comprise en s'attardant sur les apports des militaires.

Lors du déroulement des missions d'exploration, nombreux furent les officiers qui avaient tendance à retracer sur des cartes les parcours suivis durant leurs séjours en Afrique. Cette idée n'est pas contestée par Philippe Heduy⁷⁸⁴ qui a reproduit, par exemple, ceux des missions dirigées par Marchand et Liotard. Par ailleurs, il n'est pas à exclure que certains itinéraires soient reproduits dans les carnets de route. Ce n'est pas forcément le cas des collections africaines dont la reconstitution des trajectoires s'avère périlleuse et donc difficilement réalisable faute d'éléments précis les concernant, même si le but poursuivi consiste à s'appuyer sur quelques cas concrets pour pouvoir dégager un schéma plus ou moins représentatif. Cette problématique appelle alors une série d'informations sur les conditions d'acquisition des objets et celles de leur transfert en France, leur enregistrement dans les musées français, leur mode de conservation et de classement dans les réserves ou sur les plateaux d'exposition permanente. D'une manière globale, comment retracer aujourd'hui la vie d'un article africain issu de la conquête coloniale ou simplement comment reconstituer son histoire à partir des maigres éléments dont on dispose ?

En effet, les fiches de préparation des voyages d'exploration ne font généralement pas

⁷⁸³ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, op.cit, p.26

⁷⁸⁴ - Philippe HEDUY, *Histoire de l'Afrique. Afrique Occidentale Française-Afrique Equatoriale Française-Madagascar 1364-1960*, op.cit, p. 247

allusion à l'existence d'une structure chargée du transfert des collections africaines dans les musées français. Cette tâche revenait alors à l'acteur colonial lui-même. La démarche empruntée restait donc individuelle. Cependant, il existait des situations où il demandait l'appui matériel de quelques agences commerciales qui utilisaient la voie maritime pour faire acheminer les colis vers la métropole. On peut citer en exemple Dybowski qui avait bénéficié des services de ces agences pour transférer de siens vers la métropole. Parallèlement, on a trouvé dans les correspondances des officiers des indices sur les conditions de remise de leurs acquisitions. Plusieurs cas sont envisageables. D'une part, les dons pouvaient être effectués par une personne interposée. Comme tout voyageur de l'époque, le militaire pouvait profiter du retour d'un collaborateur en France pour lui remettre des pièces soit pour le Muséum d'Histoire Naturelle, soit pour le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Dans certaines situations, il pouvait même confier à un membre de sa famille des échantillons pour ces établissements. D'autre part, quelques officiers préféraient se rendre personnellement au musée pour faire enregistrer leurs apports. Ces dépôts pouvaient avoir lieu lors de leurs passages en France (problèmes de santé, congés...) ou au terme de leurs missions. Dans cette circonstance, ils ne remettaient pas forcément les objets au directeur ou au conservateur. Quelques-uns ne se préoccupaient même pas de préciser l'identité de celui qui réceptionnait les dons. A titre indicatif, le capitaine d'artillerie de Marine Archinard avait remis des articles à la concierge du palais de Chaillot avant d'en informer le directeur. Cette offre fut effectuée alors qu'il était de passage à Paris et qu'il s'apprêtait à se rendre dans sa famille : "...j'ai laissé chez la concierge au Musée d'Ethnographie de Trocadéro un certain nombre d'objets provenant de l'armée de Samory. Je ne suis que de passage à Paris et me rends dans ma famille qui m'attend..."⁷⁸⁵.

Le geste d'Archinard a intrigué. Est-il l'expression qu'il accordait plus d'importance à l'acte de léguer ces objets à ce musée qu'à l'identité de la personne qui les recevait ?

Cette illustration permettant d'insister sur la difficulté de reconstituer les itinéraires des pièces africaines soulève, par ailleurs, la question de leur nomadisme après leurs collectes vers la fin du XIX^e siècle. Pour ce qui relève des militaires, elle peut être étudiée sous deux angles. D'une part, il y a des acquisitions conservées en Afrique à l'époque coloniale dans des centres mis en place par les officiers. Les exemples déjà évoqués sont ceux des musées de Saint-Louis et de Tananarive créés respectivement par Faidherbe et Gallieni. Il importe de savoir ce que sont devenus leurs fonds après la proclamation des indépendances des anciennes

⁷⁸⁵ - Musée de l'Homme, Laboratoire d'Ethnologie – Dossier Technique, Archinard, Paris, le 10 juillet 1883

colonies et de se demander s'ils furent transférés en France ou conservés par les musées nationaux à l'issue de cet événement.

Autant d'interrogations qui conduisent à mettre l'accent sur la complexité de retrouver les traces des collections africaines, même si elles étaient recueillies et gardées sur place en Afrique. D'autre part, il s'agit des pièces rapportées dans les musées français. N'échappant pas à la règle, l'étude des itinéraires de celles qui furent transférées en métropole reste périlleuse. Compte tenu de la multitude d'objets concernés, il est préférable de se limiter à ceux qui sont répertoriés au Musée du Quai Branly. Conservant des objets ayant des itinéraires différents comme il a été précédemment démontré, cet établissement a hérité en grande majorité des dons issus de la conquête coloniale et déposés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro par les explorateurs civils et militaires comme Archinard. Cette contribution ne signifie pas forcément que toutes ses acquisitions aient suivi intégralement le même parcours (Musée d'Ethnographie du Trocadéro – Musée de l'Homme – Musée du Quai Branly). C'est ainsi que le Musée de Poitiers en avait accueilli une partie. Déjà évoqués, les dossiers d'Archinard actuellement conservés dans les archives municipales de sa ville natale peuvent renfermer les traces de ce don.

En dehors de cet exemple, d'autres situations particulières sont à considérer. Le cas le plus révélateur est celui des découvertes de Savorgnan de Brazza précédemment analysées. A part celles qui provenaient du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, une partie de sa collection fut gardée après sa mort dans un musée à Alger avant d'entrer au Musée de la Marine. C'est à l'issue de cette étape intermédiaire qu'elle intègre la réserve du Musée du Quai Branly. L'étude des acquisitions de Jean Pouplier peut aussi confirmer l'idée de la diversité et de la complexité des itinéraires des échantillons hérités de la colonisation. Après vérification, on en arrive à la conclusion que le nom de Pouplier, commandant la canonnière *Oubangui*, n'existe pas sur la liste des donateurs du Musée de l'Homme. Ce qui laisse supposer qu'il n'avait pas déposé au Trocadéro des objets africains contrairement à la majorité des voyageurs civils et militaires de l'époque. Cette réalité cache pourtant une autre particularité. Contre toute attente, on a pu retrouver les traces de ses acquisitions en Ile-et-Vilaine au Musée de Piré situé au sein d'une maison de retraite des Pères du Saint-Esprit. D'emblée, on se demande comment ses articles sont enregistrés dans une enceinte religieuse alors qu'il n'appartenait à aucune congrégation et que sa profession n'avait rien à voir avec cette institution.

Les recherches menées révèlent que ce n'est pas Pouplier lui-même qui avait remis les objets à la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Composé en grande partie des colliers et

surtout des armes de toute nature, le don a été effectué par des personnes interposées. Pour reprendre les faits, la collection africaine fut achetée le 23 décembre 1929 à sa famille par le Père Pédrón, un membre de cette congrégation. Celle-ci conserva d'abord précieusement les objets dans un de ses locaux à Piré avant de procéder à leur classement durant la semaine sainte de l'année 1930. La salle fut ouverte au public le jour de la fête de Pâques de la même année. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les acquisitions furent transférées au noviciat de Piré. A partir de 1955, elles furent mises au service des ateliers du Centre de formation pour les futurs frères de la congrégation jusqu'à la fin des années 1960. C'est seulement en 1974 qu'un lieu de conservation fut retenu dans cette enceinte religieuse. Il est devenu le siège de l'actuel Musée de Piré.

Cet itinéraire atypique montre combien il est souvent difficile de reproduire les parcours des collections ethnologiques africaines, même après leur entrée en France. A priori, rien ne permet de supposer que les objets de Pouplier puissent être conservés dans un établissement religieux. Cet exercice de reconstitution doit être délicat, voire irréalisable sans les traces de sa collection évoquée dans les archives du Musée de l'Homme. Comme le présent cas, la recherche des indices relatifs aux pièces africaines issues de la conquête coloniale reste donc le moyen adéquat pour approfondir les investigations sur leur devenir dans les musées français. Ce qui donne l'opportunité de chercher à savoir comment ceux-ci les perçoivent aujourd'hui.

La fonction des collections africaines dans les musées français

On ne peut aborder la problématique de l'héritage colonial sans faire allusion aux transformations subies par les collections africaines à leur entrée dans un musée français, en l'occurrence le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Accompagnées d'un changement de cadre géographique, ces transformations se situent à plusieurs niveaux. Il faut s'intéresser à celles liées à l'éloignement des objets de leur milieu d'origine et de leur contexte social. Ce fait ne va pas sans conséquences.

Après avoir traversé des décennies et des frontières, ces articles rapportés en France se voient complètement coupés de leur environnement pour mieux répondre aux aspirations des musées. Eloignés du continent africain, ils vont connaître une nouvelle vie en métropole. Autrefois objets fonctionnels dans les sociétés traditionnelles, ils se retrouvent " isolés de leur

contexte initial »⁷⁸⁶. Dans cet état, ils ne donnent pas toutes les informations sur ces communautés, même si, sous l'incitation des directives des institutions publiques et privées, les officiers semblaient leur attribuer cette fonction. En effet, ils ne peuvent que donner un aperçu sur certains aspects de la culture matérielle de l'Afrique. Ainsi, il est impossible qu'ils décrivent, à eux seuls, ses multiples facettes. C'est dans cette optique que Laurick Zerbini⁷⁸⁷ doute du fait que l'objet africain constitue une image fidèle de sa communauté d'origine après sa métamorphose en France. Il s'agit désormais d'un article décalé et différent de la photographie d'une société.

Ayant fait partie d'un quotidien et d'une réalité sociale ou religieuse, les produits usuels et rituels vont changer de statut, d'attribution ainsi que de valeur d'usage après leurs récoltes : « Dès son entrée dans un musée, l'objet change de statut : il perd sa fonction utilitaire ou rituelle et devient le témoin d'une culture, d'une technique de fabrication ou d'une facture esthétique »⁷⁸⁸. C'est donc à juste titre que « Les musées d'ethnologie utilisent souvent le terme « objets » pour désigner les pièces de leurs collections, afin de signaler qu'elles ont eu avant leur entrée dans l'institution une fonction utilitaire ou sacré »⁷⁸⁹. Voués avant tout à cet usage, les échantillons rapportés en France par les militaires souvent fascinés par leurs diverses formes « avaient tous, sans exception, une fonction pragmatique dans leurs sociétés autochtones c'est-à-dire qu'ils étaient utilisés en de nombreuses occasions culturelles, politiques, sociales ou quotidiennes... »⁷⁹⁰. Ce rôle implique un usage temporel ou éphémère comme le montre l'existence des pièces fabriquées avec des matériaux périssables dans les collections africaines. N'ayant pas été conçues en premier lieu pour être contemplées, elles n'étaient donc pas destinées à l'origine à une exposition temporaire ou à un plateau d'exposition permanente. Avec leur nouveau statut, la tâche des établissements français est de redonner un sens à cet héritage colonial. Le rôle des conservateurs s'avère indispensable dans ce processus. Elaboré par ces derniers, souvent appuyés par le personnel du service de conservation, ce message entourant les objets varie d'une époque à une autre et d'un type de

⁷⁸⁶ - Leod MC MALCOLM, *Trésors de l'art africain*, op.cit, p.7. Poussant plus loin sa réflexion, cet ancien conservateur du Département d'Ethnographie du British Museum note que quelques ethnies africaines auxquelles on associe les objets conservés n'existent plus aujourd'hui.

⁷⁸⁷ - Laurick ZERBINI, *L'Afrique de nos réserves. Collections en Rhône-Alpes*, op.cit, p.71 : Peut-on dire que tous les objets « africains » présentés de nos jours en France dans les diverses manifestations constituent une image fidèle de ce qu'ils étaient dans leur communauté d'origine ? Rien n'est moins sûr. Avant qu'ils incarnent ou ne reflètent la différence culturelle, bon nombre de ces pièces sont passées par une nébuleuse d'interventions humaines, sur fond de vieillissement des matériaux, qui leur a forgé une image fort différente de ce qu'ils auraient été dans leur contexte initial »

⁷⁸⁸ - Gaetano SPERANZA, *Objets blessés. La réparation en Afrique*, op.cit, p.25

⁷⁸⁹ - Cette définition a été donnée par Michèle Dejean dans son article sur les « objets réparés, objets restaurés » sous la direction de Gaetano SPERANZA dans *Objets blessés. La réparation en Afrique*, op.cit, p.25

⁷⁹⁰ - Stefan EISENHOFER, *Art africain*, op.cit, p.15

musée à un autre. Compte tenu du contexte historique, il faut s'interroger sur le caractère objectif des commentaires entourant les découvertes liées à la conquête coloniale. Il arrive souvent qu'ils ne correspondent pas à la réalité. Cette réflexion met l'accent sur la limite des informations fournies par les articles. D'ailleurs, à la base, celles diffusées par les explorateurs restent confuses du fait que ces derniers se souciaient peu des détails entourant les articles qu'ils rassemblaient comme il a été déjà souligné.

Dans les musées français, la métamorphose de la fonction des objets africains va s'accompagner de la transformation des regards portés désormais sur eux. D'une part, les pièces présentées au public sont confrontées à la vision des milliers de visiteurs venus les contempler, d'autre part, à celle du personnel qui est chargé de leur conservation, leur classification et leur exposition. A différentes échelles, cette perception évolue selon les époques et les institutions. A titre indicatif, il est rappelé que les collections africaines conservées actuellement au Musée du Quai Branly ont transité majoritairement par le Musée d'Ethnographie du Trocadéro ouvert en 1878 avant d'être abritées dans les années 1930 au Musée de l'Homme. Avec le nomadisme des objets transférés, il est prévisible que ces changements d'établissements s'accompagnent de multiples jugements sur les acquisitions depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.

Quel que soit le musée considéré, l'isolement des collections ethnologiques africaines réunies pendant la colonisation peut être une source d'erreur et donner lieu à des attributions erronées de leur contenu. Pour obtenir des résultats certains et fiables, Ezio Bassani envisage «de procéder à une confrontation directe, à des analyses comparées du bois, du métal, de la terre et des patines, et à une vérification du lieu de production et des modalités de collecte des œuvres et des informations»⁷⁹¹. Traduire dans les faits ces idées reste aujourd'hui un exercice délicat. Conscient du fait que les résultats des enquêtes sur la question sont pour l'heure modestes en comparaison de ceux produits dans le domaine des arts européens, Bassani reconnaît que cette tâche est rendue extrêmement difficile par l'absence d'écriture, donc de documents, pour établir une datation. A cette lacune s'ajoute la dispersion d'un bon nombre d'articles dans de nombreux musées du monde sans compter celles qui sont jalousement conservées à titre privée. Hormis les opportunités offertes par les expositions temporaires, ces situations rendent impossible une comparaison directe des pièces concernées. En dehors de cette lacune, c'est la métamorphose du statut de l'objet dans les établissements français qui préoccupe.

⁷⁹¹ - Ezio BASSANI, *L'Art africain*, op.cit, p.137

De la métamorphose du statut de l'objet à sa patrimonialisation

Dans les précédents volets relatifs au nomadisme et à la fonction des acquisitions, la question du statut des collections africaines a été partiellement abordée lorsqu'il s'agit d'évoquer les circonstances de leur transfert des colonies vers la métropole. Sur le plan géographique, cela a donné l'opportunité de s'intéresser aux différents regards portés sur elles tout au long de ce parcours. Au-delà de ce cas précis se dessine une réflexion générale qui mérite d'être évoquée. C'est celle liée au statut de l'objet extra-européen (y compris celui issu des sociétés « primitives » d'Océanie, des Amériques) dans son ensemble et surtout au processus de sa transformation à travers les principales étapes traversées. Déjà évoqué, l'historique de différents musées français (Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Musée de l'Homme, Musée du Quai Branly) va servir de cadre d'étude et permettre d'insister sur les aspects de cette mutation au fil du temps.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il a paru utile d'insister sur la notion d'« objet ethnographique ». En effet, elle remonte au début du XIX^e siècle à une époque où l'ethnographie se définit comme la description des peuples. Compte tenu du contexte d'acquisition lié à l'expansion coloniale, l'objet ethnographique émergeant à cette époque « n'a de sens que mis en relation avec d'autres, constituant ainsi une collection, base de la réflexion et du discours scientifique »⁷⁹². Marcel Mauss plaide d'ailleurs en faveur d'une instrumentalisation de l'ethnographie dans l'exercice de la documentation coloniale du fait que les pouvoirs publics s'en sont désintéressés depuis l'ouverture du Musée d'Ethnographie du Trocadéro. Selon lui, l'ethnographie ne porte que sur les « peuples primitifs » réduisant ainsi la définition de l'ethnologie à « la forme descriptive de l'étude des groupements humains et plutôt celle des populations dites improprement primitives »⁷⁹³ vouées à une mort⁷⁹⁴ certaine.

Bien avant le débat portant sur les modes de classification préconisées dans un musée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, celui sur l'objet ethnographique prit de l'ampleur au début de ce siècle. Il va sans dire que la conception de l'objet de l'époque ainsi que les définitions apportées rejoignent le mouvement de pensée qui prévalait. Ses caractéristiques

⁷⁹² - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, p.50

⁷⁹³ - Marcel FOURNIER, *Marcel Mauss, op.cit.*, p.505

⁷⁹⁴ - Marcel FOURNIER, *Marcel Mauss, op.cit.*, p.517 : « Pour qualifier les faits de « suggestion collective », Mauss recourra à nouveau, dans son étude sur « l'idée de mort suggérée par la collectivité », à la notion de « faits totaux », car ces faits mettent bien en évidence une caractéristique (la totalité) propre à ceux qu'on appelle improprement des primitifs ».

ont été précédemment abordées. Pour Jomard, l'objet ethnographique doit restituer une évolution des sociétés primitives – sociétés sans écriture – en intégrant les ensembles dans « des séries selon leur nature et leur utilité »⁷⁹⁵. Autrement dit, l'accent est mis sur une fonction sociale précise en dehors d'un cadre historique.

En s'appuyant sur cette argumentation, l'auteur Laurick Zerbini va définir l'objet ethnographique comme un document qui concourt « à former un ensemble de témoignages sur les manifestations culturelles des sociétés « primitives ». Il n'a de sens qu'au regard de ses traits sociaux »⁷⁹⁶. Cette vision réductrice de la fonction de l'objet ethnographique canalise le débat sur la définition de son statut. Enfermé dans une approche systématique, il n'est pas considéré comme un objet d'art en raison de la négation de toute historicité (...) et l'absence de toute signature apposée à l'œuvre »⁷⁹⁷ rendant ainsi impossible son analyse selon la conception occidentale. De ce fait, l'objet africain produit par le « primitif » que le XIX^e siècle a privé de « toute faculté et de toute démarche conceptuelle »⁷⁹⁸ est catégoriquement exclu de la liste des chefs d'œuvres européens. Une des conséquences de cette perception porte d'une manière globale sur l'appréciation des collections africaines longtemps « qualifiées, de façon erronée d'« anonymes », adjectif qui niait le caractère individuel de la création. Une hypothétique paternité collective diffuse, impersonnelle – héritage de l'ethnographie colonialiste qui s'adaptait comme un gant à l'image d'une Afrique primitive – était acceptée sans la moindre critique... »⁷⁹⁹. Au-delà de cette réflexion, c'est l'art africain dans son ensemble qui fut qualifié autrefois de « primitif » c'est-à-dire « interprété au stade premier de l'évolution (...), né de l'impulsion, de la spontanéité. C'est un art né de l'instinct, un art de besoin »⁸⁰⁰.

Ces idées émises furent remises en cause dans la première moitié du XX^e siècle. Des voix s'élevèrent alors pour considérer les objets africains comme des œuvres d'art et faire ainsi sortir l'art africain du cadre ethnographique du musée. Le marchand et collectionneur

⁷⁹⁵ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, op.cit, p.68 : « Pour Jomard, l'objet ethnographique n'a d'intérêt qu'autant qu'il puisse fournir une illustration de l'évolution des sociétés primitives – sociétés sans écritures – dans leur accession au progrès. En les intégrant dans des séries selon leur nature et leur utilité, il les subordonne à une fonction sociale prédéterminée, en dehors de tout cadre historique ».

⁷⁹⁶ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, op.cit, p.70

⁷⁹⁷ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, Idem

⁷⁹⁸ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e siècle et XX^e siècle*, Idem

⁷⁹⁹ - Ezio BASSANI, *L'Art Africain*, op.cit, p.137

⁸⁰⁰ - Oissila SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, op.cit, p.70

d'art moderne Paul Guillaume (1891-1934) fut l'un des premiers à défendre cette cause. Prônant une étude de l'objet dans une perspective artistique, « il envisage la même démarche d'analyse que celle jusque-là réservée aux arts occidentaux »⁸⁰¹. Pour traduire dans les faits sa conception, Guillaume présenta à Paris en 1916, après la tenue d'une première exposition des objets africains dans les locaux des galeries Levesque en 1913, vingt cinq de ses sculptures africaines aux côtés des peintures des grands artistes comme Picasso. Sa proposition consistait à mettre en valeur les caractères artistiques des pièces africaines et non leurs aspects ethniques ou archéologiques. Marquée par la volonté de hisser ces objets extra-européens au rang d'œuvre d'art, cette initiative est une première de l'histoire de l'art africain. En dépit de cette idée novatrice lancée au cours de ces activités ponctuelles, cette conception avait de la peine à s'imposer dans le milieu culturel français à une époque où l'art africain était inscrit dans le cadre ethnographique du musée.

D'un autre côté, ces indices sont des signes précurseurs en matière de modification du statut de l'objet. Avec la création en 1925 de l'Institut d'Ethnologie favorable à la professionnalisation de l'ethnographie en France et sous l'impulsion de Paul Rivet et de Georges Henri Rivière après leur arrivée à la direction du Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1928, on assiste à cette nouvelle orientation de l'objet ethnographique sous l'influence de Marcel Mauss. En s'écartant de la définition de l'ethnographie comme la description exhaustive des sociétés, ce dernier préconise plutôt l'observation directe des peuples dits « primitifs », l'anthropologie physique s'occupant de la dimension anatomique, et la préhistoire des civilisations disparues. Avec cette vision, le voyageur devait s'effacer au profit de l'ethnologue spécialisé comme le préconise l'Institut d'Ethnologie.

En prônant la professionnalisation des ethnologues, la préoccupation de ce département marque-t-elle une rupture avec la démarche coloniale incitant systématiquement les voyageurs, quelles que soient leurs qualifications, à récolter les objets étrangers ? Comment cet organe pouvait-il traduire dans les faits ce concept dans les possessions françaises où les explorateurs se sont accaparés des collectes d'objets avant sa création ?

Cette approche défendue par l'Institut d'Ethnologie va véritablement se concrétiser dans les années 1930 marquées, entre autres, par une nette prise en considération des valeurs artistiques des objets extra-européens, en particulier ceux provenant du continent africain. C'est donc à juste titre que Jacques Frémeaux note que « c'est véritablement à partir des années 1930 que les ethnologues commencent à révéler la richesse des cultures dites

⁸⁰¹ - Oissilia SAAÏDIA, Laurick ZERBINI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, op.cit, p.75

« primitives », qui se révèle dans tous les domaines, depuis l'organisation sociale et familiale jusqu'à la création artistique »⁸⁰². La mission Dakar-Djibouti inscrite sur cette période est l'exemple éloquent qui met en valeur cette nouvelle conception fondée sur la professionnalisation des acteurs engagés dans les colonies. Effectuée à une période où le Musée d'Ethnographie du Trocadéro « ne possède, au point de vue africain, que peu de collections parfaitement déterminées ou comprenant des séries complètes pour une contrée donnée »⁸⁰³ et conçue de ce fait comme une entreprise de collecte d'objets ethnographiques censée combler les lacunes importantes relevées, cette expédition de grande envergure, placée sous le patronage du ministère de l'Instruction publique, en collaboration avec cet établissement, mérite d'être présentée. Cet intérêt est accentué par l'existence des traces des pièces rapportées dans la collection du Musée du Quai Branly sous le nom de la Collection Marcel Griaule.

Décidée par la loi du 31 mars 1931, l'organisation de ce voyage fut votée à l'unanimité au Parlement grâce aux interventions de Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique, et de Gaston Palewski, chef du cabinet de Paul Reynaud alors ministre des Colonies. En dehors de l'appui de l'Institut d'Ethnologie et de celui du Muséum d'Histoire Naturelle, la mission reçut le soutien financier et matériel de nombreux organismes publics (ministères, gouvernements généraux des colonies, instituts universitaires), des associations et sociétés savantes, des établissements privés et des personnalités comme les auteurs français Raymond Roussel et Georges Wildenstein⁸⁰⁴. Sa direction administrative et scientifique fut confiée à Marcel Griaule de retour en France en 1929 à l'issue d'une exploration en Afrique⁸⁰⁵. Un an après ce périple, il prépara à partir de 1930 un projet visant à traverser le continent d'ouest en est, à collecter le maximum d'informations ethnologiques sur les populations rencontrées et surtout à rapporter de quoi enrichir les collections du Musée d'Ethnographie du Trocadéro afin d'inciter les chercheurs à s'intéresser à l'ethnographie. Le plan fut apprécié par le gouvernement français qui le parraina officiellement et mit à sa disposition l'équipement nécessaire et du personnel parmi lequel figure Michel Leiris⁸⁰⁶.

⁸⁰² - Jacques FREMEAUX, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002, p.142

⁸⁰³ - Benoît de l'Estoile, *Le goût des autres de l'Exposition coloniale aux arts premiers*, op.cit, p.79

⁸⁰⁴ - En 1910, L'écrivain Raymond Roussel (1877-1933) et le collectionneur Georges Wildenstein (1892-1963) ont publié respectivement *Impressions d'Afrique* et *La peinture française au XVIII^e siècle*.

⁸⁰⁵ - Lors de la mission organisée en 1928 par le ministère de l'Instruction publique et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Marcel Griaule avait effectué une assez longue enquête ethnographique et linguistique dans une province du centre-ouest de l'Ethiopie appelée à l'époque Abyssinie.

⁸⁰⁶ - Michel Leiris est l'auteur de nombreuses publications sur la mission Dakar-Djibouti. Les différents aspects de celle-ci sont présentés dans *Miroir de l'Afrique* (1996). Leiris revient sur les événements quotidiens de cette mission dans l'ouvrage *L'Afrique fantôme* (1988) présenté sous forme de carnet de route ou de journal intime.

Partie de la France en mai 1931, la mission atteignit Djibouti en février 1933. Etalée sur près de deux ans à travers l'Afrique, elle associa à son ambitieux programme de collectes d'objets usuels, religieux, musicaux... des enquêtes ethnographiques ponctuelles, de forme intensive, en deux ou trois endroits, particulièrement chez les Dogons du Mali actuel et chez les Ethiopiens. Aux collections systématiques s'ajoutèrent alors des recherches approfondies.

Dans l'ensemble, la mission Dakar-Djibouti a marqué le domaine culturel en France en tournant la page sur la période des grandes expéditions ethnographiques que les nations colonisatrices d'Europe occidentale (Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas ...) avaient suscitées avant la Première Guerre mondiale. Elle inaugure ainsi l'ère des enquêtes de terrain encouragée pour l'Institut d'Ethnologie.

Compte tenu de l'importance de cette mission, celle-ci avait indéniablement des répercussions sur le domaine ethnologique dans les possessions françaises en Afrique. Un indice permet d'affirmer avec force cette idée : l'ethnologue Marcel Griaule placé à la tête de cette expédition avait été sollicitée pour être le directeur de l'IFAN mis en place à Dakar en 1936 pour œuvrer « à l'élaboration d'une science africaine »⁸⁰⁷. Cette proposition déclinée par Griaule au motif qu'il occupait déjà un poste similaire à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes ne pouvait pas être gratuite à cause du rôle crucial joué sur le plan ethnologique par cet Institut créé dans les années 1930. Comme il a déjà été indiqué, celles-ci furent marquées en métropole par la professionnalisation des ethnologues suite à la création de l'Institut d'Ethnologie de Paris et à la définition du statut de l'objet témoin dans les musées français, en l'occurrence le Musée de l'Homme. C'est dans ce contexte que l'IFAN plaça l'ethnologie en position centrale en ouvrant des centres locaux à partir desquels furent créés les musées en AOF. Parmi les établissements dépendant de cette institution figure le musée d'Abidjan, conçu en 1941 à une période où la France jugea nécessaire l'ouverture des centres de conservation dans les colonies d'Afrique tropicale. Déjà présenté dans l'optique de mettre en lumière l'apport des militaires français dans le processus d'enrichissement de sa collection, le musée d'Abidjan vantait une conception scientifique qui restait tout de même ambitieuse. Malgré ce discours, sa démarche ne se détachait pas pour autant de la vision coloniale. C'est donc à juste titre que Marie-Albane De Suremain le perçoit comme « un fleuron d'une politique culturelle qui comportait une dimension instrumentale bien coloniale »⁸⁰⁸. Ainsi

⁸⁰⁷ - Gérard GALLIOT, Josette RIVALLAIN, Yves MONNIER, Angèle GNONSA, *Collection ethnographique de Côte d'Ivoire. L'esprit et la matière*, Paris, Somogy Editions d'Art, 2007, p.30

⁸⁰⁸ - Marie-Albane De SUREMAIN, « La mise en musée des cultures africaines, le musée de l'Ifan 1940-1960 » in Sophie DULUCQ, Colette ZTYNICKI (dir.), *La colonisation culturelle dans l'empire français, Outre-Mers*, 2^{ème} semestre 2007, p.154

devait-il montrer la diversité des peuples d’Afrique de l’Ouest. En cela, il rejoignait le projet du Musée de l’Homme où il s’agissait de « se positionner par rapport à l’idéologie et la propagande en valorisant les cultures des peuples colonisés à la différence de l’ancien Musée d’Ethnographie du Trocadéro »⁸⁰⁹.

Concernant la fonction de l’objet dans ce musée africain, celui-ci semble lui attribuer un « statut avant tout artistique »⁸¹⁰. D’ailleurs, l’IFAN ne cache pas cette intention lorsqu’il confie à cette institution la mission de mettre en valeur les productions des artistes traditionnels ivoiriens et d’en conserver les meilleurs échantillons. Diverses pièces de la Côte d’Ivoire comme des bijoux en or, poids de bronze, masques, statues étaient ainsi conservées essentiellement d’après leurs qualités esthétiques. On comprend donc que ce n’était pas par hasard que le sculpteur, Pierre Mauzé, fut l’un des concepteurs du musée. D’ailleurs en 1944, Théodore Monod, alors directeur de l’IFAN reconnaît que les collections, « excellentes dans l’ensemble, ont cependant le défaut d’avoir été rassemblées dans un esprit beaucoup plus esthétique qu’ethnographique ». Il va sans dire que les consignes pour la collecte d’objets ethnographiques publiées par l’IFAN en 1948 avaient largement contribué à cette orientation. Concrètement, ces instructions insistaient particulièrement sur leur « valeur d’usage » (...). Une collection ethnographique n’est pas une collection d’œuvres d’art rarissimes. Elle doit, bien au contraire, comprendre avant tout des objets appartenant véritablement à la vie réelle »⁸¹¹. Cette définition émise par Théodore Monod dans les *Instructions sommaires. Conseils aux chercheurs* se rapproche fortement de celle du Musée d’Ethnographie de Paris : « Une collection d’objets ethnographiques n’est ni une collection de curiosités, ni une collection d’œuvres d’art »⁸¹². La formulation similaire des titres de ces deux manuels laisse supposer que Monod s’était inspiré du modèle métropolitain pour l’élaboration du concept et du statut de l’objet au musée d’Abidjan. A propos de l’agencement des objets ethnographiques dans cet établissement, ils étaient répartis dans diverses sections (géologique, zoologique, botanique, anthropologique et préhistorique, économique et artistique) et « classés par genre et si possible par époques, prêtant ainsi à de fructueuses comparaisons. En cela, elle fait écho à l’ambition synthétique de l’ethnologie telle que la concevait Paul

⁸⁰⁹ - Marie-Albane De SUREMAIN, « La mise en musée des cultures africaines, le musée de l’Ifan 1940-1960 » in Sophie DULUCQ, Colette ZTYNICKI (dir.), *La colonisation culturelle dans l’empire français, Outre-Mers*, 2^{ème} semestre 2007, p.152

⁸¹⁰ - Gérard GALLIOT, Josette RIVALLAIN, Yves MONNIER, Angèle GNONSA, *Collection ethnographique de Côte d’Ivoire. L’esprit et la matière*, op.cit, p.31

⁸¹¹ - Théodore MONOD, *Instructions sommaires. Conseils aux chercheurs*, Dakar, IFAN, 1948

⁸¹² - *Instructions sommaires pour les collecteurs d’objets ethnographiques*, op.cit, p.8

Rivet »⁸¹³.

En France, avec la professionnalisation des ethnologues dans la première moitié du XX^e siècle, l'objet récolté n'a plus la même connotation à son enregistrement dans un musée. On assiste à la mutation de son statut. Transformé en un objet d'une culture, il s'érige en un « témoin » au point de l'assimiler à cette fonction. De ce point de vue, il « doit être envisagé en fonction des renseignements qu'il apporte sur une civilisation »⁸¹⁴. De ce fait, les collections réalisées devaient refléter cette réalité afin de constituer « un riche recueil de « pièces à conviction »⁸¹⁵. Outre le changement de l'objet dans le cadre géographique et culturel, il s'est donc opéré une transformation sur le plan conceptuel. Par ailleurs, la période d'apparition de la notion de l'objet « témoin » doit être prise en considération. Lancée à un moment où le contexte colonial était déjà établi, cette notion traduit la préoccupation de la première moitié de XX^e siècle visant à amasser « avant qu'il ne soit tard »⁸¹⁶ des objets de la culture africaine en voie de disparition ou ceux susceptibles d'être remplacés par les articles en provenance de l'Europe. Chargé de cette tâche, l'ethnographe de l'époque peut, à juste titre, être considéré comme « le sauveteur des témoins matériels »⁸¹⁷, pour reprendre les termes de Fabrice Grognet. Cette opération de sauvetage se déroula dans les années 1930 qui connurent, outre l'Exposition Coloniale de 1931 et la fondation du Musée des arts et traditions populaires en 1937 par Georges Henri Rivière, l'inauguration du Musée de l'Homme. A cette période, cet établissement n'utilisait plus les objets comme un moyen pour mettre l'accent sur le faible degré d'évolution des sociétés primitives. Au contraire, il s'appuyait sur les acquisitions pour présenter la diversité culturelle des peuples. Cette inscription de ces deux faits sur un même intervalle de temps incite à réfléchir sur l'existence d'un éventuel rapport entre ces événements. Si on ne peut pas affirmer avec force ce lien faute d'une étude approfondie sur la question, on peut néanmoins reconnaître que l'ouverture du Musée de l'Homme correspond à une ère marquée par les collectes des objets témoins. Elle semble tomber à point nommé pour accueillir dans ses locaux ce type d'articles, marquant en quelque sorte une rupture avec le Musée d'Ethnographie du Trocadéro censé être le centre privilégié de conservation des objets ethnographiques rapportés par les explorateurs à la fin du XIX^e et au

⁸¹³ - Marie-Albane De SUREMAIN, « La mise en musée des cultures africaines, le musée de l'Ifan 1940-1960 » in Sophie DULUCQ, Colette ZTYNICKI (dir.), *La colonisation culturelle dans l'empire français, Outre-Mers*, 2^{ème} semestre 2007, p.153

⁸¹⁴ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.8

⁸¹⁵ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.6

⁸¹⁶ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, *op.cit.*, p.7

⁸¹⁷ - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, p.55

début du XX^e siècle à l'heure où la colonisation battait son plein en Afrique. Cette catégorie de produits se différencie d'autres genres de collection surtout par le fait qu'elle « est avant tout une collection de choses vivantes (...). Il faut donc conserver à l'objet ce qui lui donne la vie »⁸¹⁸. Vouloir établir une distinction entre l'objet ethnographique et l'objet témoin amène à s'interroger sur la conception scientifique de celui-ci et sur les critères sur lesquels s'appuie l'ethnologue pour choisir lors de son observation les productions matérielles représentatives du mode de vie d'une société.

Comme le cas des collections africaines précédemment évoquées, l'itinéraire de l'objet témoin est marqué par plusieurs étapes. A l'issue de son acquisition au moment de sa collecte, il est inventorié au musée après une opération de nettoyage à l'aide de gaz désinfectants. Son inscription au registre d'inventaire constitue une période déterminante de son parcours car elle représente en quelque sorte sa naissance officielle. Perçue comme une rupture définitive avec son milieu originel, cette étape est le point de départ d'une nouvelle vie au sein de l'établissement. L'intégration de l'objet dans sa collection implique alors son identification, son enregistrement et sa numérotation en vue de sa conservation dans les réserves ou sa présentation sur le plateau d'exposition. D'une manière globale, ce parcours de l'objet témoin est similaire à celui de l'objet ethnographique, même s'il faut reconnaître que la collecte de l'un ou l'autre ne s'est pas produite dans la même période. Cette constatation pousse donc à approfondir la réflexion sur les réels traits distinctifs entre ces deux réalités.

Contrairement à l'objet ethnographique qui n'est pas du tout une œuvre d'un scientifique, l'objet témoin est le fruit du travail de l'ethnologue chargé de sélectionner parmi les productions matérielles des sociétés extra-européennes celles qui sont susceptibles d'être archivées dans un musée. Les articles retenus deviennent alors des « témoins scientifiques »⁸¹⁹ d'une culture avec des objets utilitaires et de la vie quotidienne.

A première vue, les principales informations relatives à ce discours s'appuient sur la fiche descriptive des acquisitions. Selon les *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*, chaque fiche devait être établie en deux exemplaires (l'un, conservé dans les archives du collecteur, l'autre, envoyé au Musée d'Ethnographie) et renfermer des « renseignements, aussi précis et nombreux que possible sur la fabrication, l'aire de fabrication, l'usage, l'aire d'usage, les idées et coutumes rattachées à l'objet, etc... »⁸²⁰. Autrement dit, l'ethnologue devait être animé par le souci de détails contrairement

⁸¹⁸ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques, op.cit*, p.10

⁸¹⁹ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques, op.cit*, p.25 : « ...L'objet recueilli aura une valeur scientifique. »

⁸²⁰ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques, op.cit*, p.24

à la démarche de la plupart des explorateurs prêts à amasser pêle-mêle les articles sans se préoccuper de noter les informations les entourant. Dans le cadre de l'objet témoin, il s'agit donc d'un discours scientifique qui s'écarte évidemment de la vision coloniale sur l'objet extra-européen définie à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Dans les faits, on remarque néanmoins que ce discours ne se détourne pas de la terminologie coloniale. Ainsi l'ethnologue maintient-il le lexique utilisé par les colonisateurs (Exemple : « masque », « fétiche », « récade ») avant la professionnalisation de l'ethnographie et l'apparition du concept de l'objet témoin. Cette tendance aidant, on ne peut pas exclure toute influence de la politique coloniale sur le discours scientifique et la démarche de l'ethnologue. En dépit de cette répercussion, celui-ci jouait un rôle déterminant en matière d'affirmation de la fonction de l'objet témoin. « C'est en entourant l'objet d'une masse de renseignements techniques ou autres, et de toute une documentation (photos, dessins, observations) qu'on parviendra à éviter qu'une fois dans le musée il se transforme en objet mort, abstrait de son milieu et incapable de servir de base à la moindre reconstitution »⁸²¹.

En marge de la présentation de la notion de l'objet témoin, celle-ci reste relative. Ce faisant, « il est loin d'exister une vision universelle et unanime de ce que doit être un objet témoin et chaque musée ethnographique tend à définir une conception qui peut l'éloigner de celle développée dans une institution théoriquement similaire »⁸²². Un exemple précis porte sur le Musée d'Ethnographie de Neuchâtel en Suisse qui a accepté d'alimenter sa collection des « nains de jardin »⁸²³ à l'occasion de son exposition sur les *Objets prétextes, objets manipulés* tenue en 1984. Ce qui n'est pas le cas du Musée de l'Homme qui a opté plutôt pour la présentation des « objets traditionnels, y compris en salle de vente, délaissant entre autres l'art d'aéroport pourtant révélateur (dans une certaine mesure) de ce qu'une société veut qu'un étranger retienne d'elle »⁸²⁴. Cette divergence de point de vue de ces deux établissements sur la notion de l'objet témoin relève son caractère subjectif. Au-delà de cet aspect, c'est le décalage entre la définition théorique de ce concept et sa perception dans une institution conservatrice qui est mis en exergue. Cette question incite à réfléchir, par ailleurs, sur sa dimension matérielle et plus précisément sur la notion de copie dans le cadre du discours scientifique du musée.

⁸²¹ - *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques, op.cit, p.10*

⁸²² - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, p.55

⁸²³ - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, *idem*

⁸²⁴ - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, *idem*

Contrairement au faux et aux imitations des produits authentiques, la copie pouvait être inventoriée dans un centre de conservation. L'intervention des ethnologues lors du recueil de certains articles reproduits à leur demande ne fait que confirmer la compatibilité entre le substitut et l'objet témoin. Les articles extra-européens ainsi rapportés étaient généralement neufs. Ce qui signifie qu'ils n'avaient jamais servi à la différence des objets d'utilité quotidienne enregistrés dans les établissements français dans la première moitié du XX^e siècle. Cette remarque soulève la problématique relative à la nature des objets devant être accueillis dans les musées. Dans l'inconscient collectif, ceux-ci sont considérés comme des institutions présentant uniquement des originaux. D'ailleurs, leur discours scientifique privilégie l'authenticité fonctionnelle de leur collection. Une ambiguïté de ce genre semble se manifester quand il s'agit de parler des objets portant un numéro en « X » comme ceux qui ont précédemment évoqués lors de la présentation des collections africaines des officiers coloniaux.

Ayant perdu leur numéro d'inventaire sans lequel il est quasiment impossible de retrouver toute trace ou toute information relative à leur identification (informations liées aux lieux, circonstances et période d'acquisition...), ces articles constituent-ils les limites de l'objet témoin ? Faute d'éléments cités, il faut se demander sur quelle base les institutions conservatrices peuvent se fonder pour prouver leur caractère scientifique.

En général, la position de l'ethnologue varie en fonction de la nature du rapport entre l'Occident et les sociétés étrangères. Compte tenu de ce facteur, la conception de l'objet témoin évolue dans le temps. De ce fait, il ne peut pas être perçu comme une réalité immuable. Perçu dans les années 1930 comme un produit renvoyant à la culture à l'ère coloniale, il a pris une autre dimension à partir des années 1960 avec le contexte historique de la décolonisation marquée, entre autres, par la mutation en 1962 du Musée de la France d'Outre-Mer en Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. En dépit du fait que les textes et le discours sont élaborés par les scientifiques attachés aux musées, on remarque que ceux-ci s'écartent peu à peu du cadre d'expositions de la science ethnologique. Délaisant la méthode scientifique classique au profit de la valeur spectaculaire et artistique de l'objet, ils privilégient désormais une présentation avec un minimum d'explications. On assiste alors à un net désintérêt de l'ethnologie pour les collections. Ce qui se traduit par un désintéressement de la recherche ethnologique face aux objets. Au fil du temps, cette tendance ne fait que s'accroître.

Dans ce contexte, la fermeture du Laboratoire d'ethnologie du Musée de l'Homme au début du XXI^e siècle traduit-elle un malaise persistant ou une crise dans les institutions

conservatrices françaises ? Entre-t-on dans une nouvelle ère avec l'ouverture du Musée du Quai Branly considéré comme le musée des arts premiers par excellence ?

Concrétisée au début du XXI^e siècle comme il a déjà été précisé, la création de cet établissement marque une étape importante sur le plan muséographique en ce sens qu'elle avait un net impact sur le processus de transformation du statut de l'objet. Cette initiative s'accompagne de l'apparition de la notion des arts premiers. D'ailleurs, avant le choix de l'actuelle appellation, il figure d'ailleurs parmi les propositions de titre celui du Musée des Arts Premiers. En réalité, le Musée du Quai Branly ouvre ses portes à un moment où il y a un regain d'intérêt sur cette question comme le montrent les intitulés de nombreuses publications. Parmi celles-ci, on peut faire allusion aux ouvrages de Lionel Richard, de Bénérice Geoffroy-Schneiter, de Gabriel Mandel, de Judith Miller et de Marine Degli en collaboration avec Marie Mauzé⁸²⁵. Cette préoccupation inscrite dans la première décennie du XXI^e siècle pour un sujet qui semble ne plus être d'actualité intrigue. Sa résurgence sur la scène culturelle française suscite des réflexions sur la conception actuelle des productions matérielles issues des sociétés autrefois dites « primitives ».

L'étude des arts premiers amène à s'interroger sur ce qu'est réellement l'art. Sa définition habituelle comme le témoin de son temps semble ne pas avoir de valeur dans le cadre de la présente réflexion. Partant du constat général que l'art représente le témoin des évolutions historiques dans toutes les régions du monde, l'auteur Gabriel Mandel apporte une réponse plus pertinente en le percevant comme « l'expression formelle de la réalité tribale »⁸²⁶. « Lorsque des opérations techniques atteignent un certain niveau d'excellence, que la maîtrise des processus mis en œuvre est telle qu'elle aboutit à la production des formes types, on appelle *art* cet ensemble d'opérations »⁸²⁷ a-t-il complété, de son côté, l'auteur Franz Boas. Indispensables pour la compréhension des arts premiers, les éléments avancés permettent de procéder d'une manière objective à sa définition. Celle-ci a été présentée par Bénérice Geoffroy-Schneiter dans son ouvrage sur les *Arts premiers. Mode d'emploi*⁸²⁸. Selon elle, ce concept utilisé de nos jours correspondait autrefois à l'expression contestable « arts nègres » ou « arts primitifs ». La même idée a été reprise par Fabrice Grognet lorsqu'il

⁸²⁵ - Lionel RICHARD, *Arts premiers. L'évolution d'un regard*, Paris, éditions du Chêne, 2005, 223p, Bénérice GEOFFROY-SCHNEITER, *Arts premiers. T.II : Indiens, Eskimos, Aborigènes*, Paris, Assouline Editions, 2006, 399p. Gabriel MANDEL, *Les arts premiers*, Paris, Solar, 2001, 191p. Judith Miller, *Les arts premiers, op.cit.* Marine DEGLI, Marie MAUZÉ, *Les arts premiers, le temps de la renaissance*, Paris, Paris Découvertes/Réunion des Musées nationaux, 2000, 160p

⁸²⁶ - Gabriel MANDEL, *Les arts premiers, op.cit.*, p.10

⁸²⁷ - Franz BOAS, *L'art primitif*, Paris, Société nouvelle Adam Biro, 2003, p.40

⁸²⁸ - Bénérice GEOFFROY-SCHNEITER, *Arts premiers. Mode d'emploi*, Paris, Flammarion, 2012, 256p

souligne que « cette nouvelle appellation tant décriée d'arts premiers ne fait que renommer des objets autrefois qualifiés d'art nègre, primitif ou encore tribal »⁸²⁹. « Autant d'appellations, qui loin d'être neutres, présentent des jugements de valeur, des approches et des conceptions reflétant une idéologie proprement européenne »⁸³⁰. Il apparaît donc clairement que cette vision semble connaître aujourd'hui « le temps de renaissance » comme il ressort de l'intitulé de l'ouvrage de Marine Degli et Marie Mauzé déjà cité. Les mobiles de ce revirement de situation méritent d'être élucidés.

Sur le plan chronologique, ce regain d'intérêt reflète en quelque sorte l'évolution du regard porté par l'Occident sur les sociétés extra-européennes, depuis les siècles précédents à nos jours. Il ne s'agit pas seulement de celles d'Afrique : celles d'Océanie et des Amériques sont aussi concernées. C'est donc à juste titre que le Musée du Quai Branly s'intéresse aujourd'hui à l'ensemble des objets issus de ces espaces. Dans la réflexion menée sur les *Arts premiers. L'évolution d'un regard*⁸³¹, Lionel Richard s'est attardé sur la question en montrant dans quelles circonstances et à quelles fins les objets fabriqués par les sociétés anciennes ont été pris en considération par les Occidentaux après avoir été longtemps tenus pour barbares, puis seulement comme des spécimens classés au niveau inférieur sur l'échelle de l'évolution humaine comme il a précédemment été mentionné. Au-delà de la métamorphose du statut de ces productions matérielles, c'est aussi celle de la conception de l'art et des musées dans le monde actuel qui est ainsi mise en valeur. Elle ne peut avoir tout son sens que lorsqu'elle tend vers une finalité.

Commencée au Musée d'Ethnographie au XIX^e siècle avant son inscription au Musée de l'Homme au XX^e siècle, cette métamorphose se poursuit jusqu'à nos jours au Musée du Quai Branly. L'ouverture de cet établissement suscite une question cruciale : « Les objets ethnologiques peuvent-ils devenir des objets de patrimoine ? »⁸³².

Si la création du Musée du Quai Branly ne marque pas absolument la fin de ce processus, elle symbolise néanmoins le début d'une nouvelle vie ou simplement l'apparition d'un nouveau statut dans l'existence de ces productions. Avec la notion d'Arts premiers à la place d'objet ethnographique, on assiste à un changement de conception avec une

⁸²⁹ - Fabrice GROGNET, « objets de musée, n'avez-vous donc qu'une seule vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, p.59

⁸³⁰ - Oissila SAAÏDA, Laurick ZERBIBI, *La construction du discours colonial. L'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, op.cit, p.86

⁸³¹ - Lionel RICHARD, *Arts premiers. L'évolution d'un regard*, op.cit

⁸³² - Jean Davallon, « Les objets ethnologiques peuvent-ils devenir des objets de patrimoine ? » in *Le musée cannibale*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p.169

patrimonialisation des produits extra-européens décrite, entre autres, par Fabrice Grognet⁸³³. « Comme on le voit, l'ancien objet ethnographique, devenu témoin de pratiques disparues, se fait patrimonial »⁸³⁴ devenant ainsi un élément constitutif du patrimoine culturel français. Doté ainsi d'une telle existence légale, il n'appartient plus à celui qui l'a fabriqué et d'une manière générale aux anciennes colonies françaises d'où il est issu quand il s'agit des collections africaines liées à la colonisation. Ce qui pose problème et complique la tâche des pays africains qui les revendique aujourd'hui. Cet aspect va être examiné ultérieurement.

A la différence de l'objet témoin résultant d'un travail des ethnologues comme il a été précisé dans les précédents paragraphes, l'article relevant d'un statut patrimonial est authentifié par le corps des conservateurs de Musée comme l'a montré Gérard Collomb dans son article sur l'« Ethnicité, nation, musée en situation post-coloniale »⁸³⁵. Le rôle de cette équipe est d'autant plus crucial que l'auteur Anne Gaugue note que lorsqu'un objet extra-européen est sorti de son milieu d'origine et exposé dans une galerie de musée, il « acquiert un sens que, médiatisé par un discours, il devient le support d'un message préalablement défini par les conservateurs »⁸³⁶. A cette étape, l'intervention des historiens d'art n'est, par ailleurs, pas à exclure. Grâce à la patrimonialisation, les acquisitions concernées acquièrent désormais le statut d'œuvres d'art.

« Qui eût cru, en effet, moins d'un siècle auparavant, que les productions de ces sauvages d'Africains et d'Océaniens – peuples jugés sans histoire, sans écriture, sans culture, bref, des « barbares » - allaient un jour acquérir le rang d'œuvres d'art ? »⁸³⁷. Enfin exprimée, cette reconnaissance à ce titre des objets extra-européens, en particulier ceux provenant de l'Afrique, valide-t-elle leur place dans l'histoire de l'art contemporain ?

La place des collections africaines dans la société contemporaine

La question de la gestion des acquis coloniaux relance le débat de la place actuelle des collections africaines rassemblées autrefois pour mettre en valeur les ressources des

⁸³³ - Fabrice GROGNET, Le concept de musée : la patrimonialisation de la culture des « autres » : d'une rive à l'autre, du Trocadéro à Branly. Thèse de doctorat en Ethnologie et anthropologie sociale sous la direction de Jean JAMIN, Paris, EHESS, 1418p

⁸³⁴ - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, p.59

⁸³⁵ - Gérard COLLOMB, « Ethnicité, nation, musée en situation post-coloniale », *Ethnologie française*, 1999/3, pp.33-36

⁸³⁶ - Anne GAUGUE, *Les Etats africains et leurs musées, la mise en scène de la Nation*, op.cit., p.106

⁸³⁷ - Bénérice GEOFFROY-SCHNEITER, *Arts premiers*, Paris, Assouline, 1999, p.13

anciennes possessions françaises. D'un autre côté, elle soulève l'interrogation sur le bien fondé de leur conservation dans les musées français. Dans ces établissements, elles représentent donc les traces d'une époque marquée par la colonisation. Véritables pièces d'étude, elles symbolisent le savoir-faire des sociétés traditionnelles à un moment donné de l'histoire de l'Afrique. Cet objectif a été d'une manière ou d'une autre atteint. Or, à l'issue de cette période, le continent a subi des bouleversements politiques et socio-économiques importants. Ces événements ont changé la vision et le regard portés sur les articles africains recueillis entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Force est de constater que la majorité des pays africains utilisent aujourd'hui les objets modernes au point qu'il est souvent difficile d'obtenir des précisions sur les produits autrefois répandus en Afrique. Ce phénomène met alors au second rang l'utilisation des objets figurant dans les fonds africains des musées français. Certains d'entre eux ont même complètement disparu des ménages africains.

Il convient de noter que de nombreux articles hérités de la conquête coloniale de l'Afrique s'amoncellent aujourd'hui dans les réserves de ces établissements. Il suffit d'analyser leur composition pour se rendre compte d'une réalité : le nombre d'échantillons placés en réserves dépasse largement ceux qui sont présentés sur le plateau d'exposition permanente. Selon les estimations de Fabrice Grognet, ils représentent « une large majorité des objets conservés dans le musée ».⁸³⁸ Le Musée Africain de Lyon, par exemple, « offre à ses visiteurs la vision de 2126 pièces en exposition permanente »⁸³⁹ réparties dans 138 vitrines alors que sa collection représente plus de 6000 objets émanant d'Afrique de l'Ouest. Ce qui signifie que plus du double du nombre de pièces exposées se trouve dans sa réserve. L'organisation de celle du Musée du Quai Branly ne déroge pas à la règle. Sur environ 300 000 pièces de l'ensemble de ses acquisitions extra-européennes et 70 000 pièces de sa collection africaine, seules « près de 1000 sont exposées »⁸⁴⁰. Le nombre d'articles figurant sur son plateau d'exposition est donc largement inférieur à celui de sa réserve dont l'accès n'est malheureusement pas autorisé au public. Ce problème n'est pas seulement typique au Musée du Quai Branly et au Musée Africain. Bien d'autres établissements comme le Musée de l'Armée sont dans la même situation.

⁸³⁸ - Fabrice GROGNET, « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une seule vie ? », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et de muséologie*, 2/2005, p.55

⁸³⁹ - Alain DERBIER, *Le Musée Africain. Art et culture de l'Afrique*, Lyon, Musée Africain, 2002, p.2

⁸⁴⁰ - Christiane LAVAQUERIE-KLEIN, Laurence PAIX-RUSTERHOLTZ, *Objectif musée du quai Branly*, *op.cit.*, p.33

Face cette réalité, on s'inquiète du risque de considérer les musées détenant les produits africains comme une sorte de conservatoires ou de "dépositions des œuvres"⁸⁴¹ pour reprendre les termes de Lyne Therrien. Cette constatation permet de soulever un fait majeur que connaissent aujourd'hui de nombreux musées français : des milliers et des milliers de trésors conservés dans les réserves n'ont pas fait l'objet d'un travail de classification en tant que tel et restent encore inexplorés, même s'ils constituent, compte tenu de leur importance numérique, un manque à gagner en matière d'histoire de l'art africain. Il en découle des problèmes d'accessibilité aux visiteurs et aux chercheurs en quête d'informations relatives aux collections africaines. Cette délicate situation a été vécue lors des enquêtes de terrain dans les musées. Les multiples démarches engagées en vue d'explorer les réserves du Musée de l'Homme et du Musée de l'Armée sont restées lettre morte. Il est intéressant de savoir si la logique de conservation de ces établissements se rapproche de celle des autels et des sanctuaires existant en Afrique à l'époque.

D'une manière globale, la démarche africaine semble être complètement différente de la conception muséale occidentale. Celle-ci se concentre sur les qualités de la forme extérieure des objets alors que dans l'esprit africain « l'importance et l'essence même de l'œuvre n'étaient pas visibles »⁸⁴². Ceci dit, la présentation isolée des pièces africaines dans les pratiques d'exposition occidentale, en particulier dans les musées français, est « à l'opposé des autels ou sanctuaires en Afrique, où l'objectif recherché n'est pas la concentration sur un objet unique, mais le rassemblement et l'accumulation du maximum d'objets chargés de pouvoirs magiques »⁸⁴³. Renfermant une catégorie d'articles donnée, ces lieux sont « considérés comme des points de concentration de forces où convergeaient les énergies des objets et substances les plus divers »⁸⁴⁴. Il y figure, par exemple, des objets rituels, des parures de cérémonies, des insignes royaux précieux utilisés ou exhibés exclusivement dans des situations exceptionnelles (fêtes traditionnelles, cérémonies d'intronisation des chefs locaux, cérémonies rituelles, période d'initiation...). L'évocation de ces autels ou sanctuaires accessibles seulement aux utilisateurs permet de reconnaître le souci de conservation ou de préservation des œuvres dans les sociétés africaines avant l'arrivée des colonisateurs sur le

⁸⁴¹ - Lyne THERRIEN, "Musées d'art et recherches, perspectives historiques : l'histoire de l'art en tant que recherche dans les musées d'art au XIX^e siècle", *Musées et recherches*, Actes du colloque, Paris, les 29, 30 novembre au 1^{er} décembre 1993, p.35

⁸⁴² - Stefan EISENHOFER, *Art africain*, op.cit, p.19

⁸⁴³ - Stefan EISENHOFER, *Art africain*, op.cit, p.20

⁸⁴⁴ - Stefan EISENHOFER, *Art africain*, op.cit, p.17 : « Très souvent, dans leur environnement d'origine, les objets d'art africain se trouvaient dans des sanctuaires ou sur des autels. Ces autels étaient considérés comme des points de concentration de forces où convergeaient les énergies des objets et substances les plus divers ».

continent africain. Ce facteur conduit souvent à assimiler « ces lieux traditionnels de conservation aux premiers musées que l’Afrique ait connus »⁸⁴⁵, d’autres parlent simplement d’une conservation d’articles destinés uniquement à des usages occasionnels. Quelle que soit la vision considérée, on ne peut douter de la manifestation d’une intention muséale ou simplement d’un instinct de conservation dans ces communautés bien avant la colonisation européenne. A la différence de la conception africaine, les musées français conservent une série de produits marqués d’une histoire. Il s’agit ici de ceux liés à la conquête coloniale. Comme il a été évoqué précédemment, c’est sous l’incitation des institutions publiques et privées que les arrivants récoltèrent les pièces qu’ils rapportaient à ces établissements au terme de leurs périples en Afrique. Ce faisant, ils enregistraient un nombre considérable d’objets dont “ une bonne part (...) reste muette ”⁸⁴⁶, et donc quasiment inexploitable, voire sans intérêt ethnologique. Quitte aux centres de conservation de la valoriser. Mais comment peuvent-ils parvenir à redonner vie à ces articles muets accumulés dans leurs réserves ?

Le Musée du Quai Branly a le mérite de prendre à bras le corps cette question en s’efforçant de pallier les difficultés d’accessibilité à sa réserve⁸⁴⁷. Avec l’ouverture de cette institution, on est tenté de s’interroger sur le rôle des collections africaines dans la société contemporaine et sa perception sur cet héritage colonial. Contrairement au Musée de l’Homme, ce récent établissement est doté de structures modernes adéquates et a franchi un grand pas en mettant à la disposition des enseignants et des chercheurs quatre salles d’études où il est possible d’examiner sur demande les objets amassés. Tous les efforts consentis entrent dans le cadre de sa politique qui consiste à associer très étroitement l’enseignement et la recherche fondamentale aux activités classiques d’un musée. Cette initiative est une innovation bénéfique en ce sens qu’elle a ouvert les portes d’un espace renfermant d’énormes trésors africains restés autrefois inaccessibles et donc impossibles à analyser. En plus de cette avancée, la base de données de ses acquisitions permet de visionner, en dehors des objets présentés sur le plateau d’exposition, ceux de sa réserve. A l’aide de cet outil, il y a donc la possibilité de découvrir les différentes facettes des collections africaines des officiers (Savorgnan de Brazza, Alfred Dodds, Archinard...) ayant effectué des dons au Musée

⁸⁴⁵ - Anne GAUGUE, *Les Etats africains et leurs musées. La mise en scène de la Nation*, op.cit, p.105

⁸⁴⁶ - Josette RIVALLAIN, “ Appel à contribution : Histoire des collections ”, *Revue Française d’Histoire d’Outre Mer*, T.86, n°322-323, 1999, p.423

⁸⁴⁷ - Les réserves du Musée du Quai Branly sont conservées dans des salles de rangement dessinées sur un plan orthogonal. Réparties dans une quinzaine de salles sécurisées de part et d’autre d’une voie de desserte intérieure, elles sont disposées selon un mode de classification donné : les objets enregistrés sont classés par origine géographique dans un ensemble de rayonnages en acier, ajusté avec beaucoup de soin. Le dispositif est installé de telle manière que les volumes et les surfaces de classement soient adaptés à chaque type d’objets.

d’Ethnographie du Trocadéro. Ce qui constitue un gain de temps énorme en matière de la découverte des objets africains rapportés par ces militaires. Cette méthode reste virtuelle, cependant, elle donne une idée sur certaines caractéristiques de cet héritage colonial dont la gestion est souvent remise en cause aujourd’hui. Face à l’interrogation sur le bien fondé de la conservation de ces articles voués essentiellement à faire miroiter l’action coloniale française qui leur attribuait une fonction purement démonstrative à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, une réorientation de la politique muséologique s’impose donc aux établissements chargés de leur garde. Cette nécessité peut avoir des répercussions, parfois néfastes, sur l’organisation, et surtout sur l’existence de ces institutions. N’est-ce pas cet aspect qui a conduit à la fermeture du Musée des Arts d’Afrique et d’Océanie et celle du Laboratoire d’Ethnologie du Musée de l’Homme ? Ces fermetures annoncent-elles la déchéance des musées ayant conservé des échantillons ethnographiques rassemblés généralement pêle-mêle à l’issue de la conquête de l’Afrique ? Parallèlement, il se pose la question de savoir si l’ouverture du Musée du Quai Branly traduit dans l’histoire des musées en France une volonté de rupture avec le passé colonial, même si les traces de ce vécu restent indélébiles sur les collections africaines dont l’établissement a héritées des deux précédents musées.

Au-delà de cette réflexion, la question centrale porte sur le nouveau rôle des musées dans le contexte actuel où les objets africains ne sont plus perçus comme des œuvres démonstratives ou représentatives des mœurs (vie culturelle, sociale, religieuse...) de différentes ethnies, mais comme des trésors des civilisations et de l’art africains. L’heure semble être à la remise en cause de la « dévalorisation de l’Afrique et des œuvres créées sur le continent »⁸⁴⁸ et à leur reconnaissance par les cultures occidentales mais au prix d’une mutation de l’objet. Le « travail de mise en valeur ne peut se réaliser sans le concours étroit des détenteurs de mémoire vivant dans les différentes cultures d’où proviennent ces collections et sans celui des professionnels de notre propre culture »⁸⁴⁹.

Dans l’ensemble, la nouvelle conception des musées appelle leur ouverture à d’autres établissements en ce qui concerne la gestion des collections africaines. A ce titre, ces musées ne fonctionnent plus comme des entités autonomes. Au contraire, ils s’efforcent de vivre en réseau en multipliant des échanges. C’est dans ce cadre que le musée est défini comme « un lieu vivant dont les collections s’enrichissent par différents procédés dont celui des échanges

⁸⁴⁸ - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit*, p. 10

⁸⁴⁹ - Josette RIVALLAIN, « Les collections africaines des muséums d’Histoire naturelle », *La Lettre de l’OCIM*, n°91, janvier-février 2004, p.91

d'un établissement à l'autre »⁸⁵⁰. Cela est une tendance tout à fait encourageante car elle favorise la circulation des produits africains par les prêts d'objets entre différentes institutions. Ces opérations sont certes fréquentes, cependant elles ne sont pas systématiques. La question de confiance et d'intérêt reste un élément important quand il s'agit de prendre cet engagement. Souvent, les centres de conservation ne prêtent qu'à des partenaires fiables. En général, les échanges se produisent dans le cadre des expositions temporaires. Ainsi est-il de plus en plus courant qu'un musée qui entend mettre en valeur un aspect particulier des collections africaines puisse faire appel aux acquisitions d'autres institutions nationales et européennes. Par exemple, il n'est pas surprenant que les objets du Musée d'Art Africain de Tervuren en Belgique soient sollicités par la France quand elle organise une exposition sur l'art congolais. Par ailleurs, les musées européens peuvent recourir aux objets provenant des établissements du monde entier pour monter une exposition. Dans ce contexte, l'apport des musées africains n'est pas à exclure. Ayant pour principal objectif de faire connaître et surtout de faire apprécier les arts de l'Afrique subsaharienne grâce à un éventail d'objets⁸⁵¹, l'exposition sur les « Arts d'Afrique »⁸⁵² est un exemple éloquent. Regroupant les articles de différents horizons, elle fut organisée en 2001 par le musée Dapper soucieux de faire découvrir au public français les richesses du passé de l'Afrique, ainsi que celles de son devenir dans la dynamique de sa modernité. Le Musée du Louvre ne déroge pas à la règle. Placée sous son égide, l'exposition sur « Méroé, un empire sur le Nil » fut agrémentée d'emprunts émanant de nombreux musées européens⁸⁵³. A ces manifestations s'ajoute l'exposition sur le « Bénin, cinq siècles d'art royal »⁸⁵⁴ montée par le Musée du Quai Branly en 2007. A titre de comparaison, les pièces présentées à cette occasion représentent environ le

⁸⁵⁰ - Josette RIVALLAIN, « Les collections africaines des muséums d'Histoire naturelle », *La Lettre de l'OCIM*, n°91, janvier-février 2004, p.16

⁸⁵¹ - Parmi les pièces majeures exposées, on peut découvrir les terres cuites sao (Tchad), les bronzes de l'ancien royaume du Bénin, les sculptures des Dogon (Mali), les autels et les statuettes des Lobi (Burkina Faso), les objets de culte des Yoruba (Nigéria), les masques des Woyo (Congo) et ceux des Mukuyi (Gabon).

⁸⁵² - Environ 150 œuvres africaines ont alimentée cette exposition. Elles proviennent des musées et collections privées de nombreux pays : New-York (The Metropolitan Museum of Art), France (le Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie de Paris, le Musée des Arts africains, océaniens et amérindiens de Marseille), Lisbonne (Museum Nacional de Ethnologia), Genève (le Musée d'Ethnographie et bien d'autres Etats encore...)

⁸⁵³ - L'exposition sur « Méroé, un empire sur le Nil » était alimentée par des emprunts émanant de nombreux musées européens dont ceux de Londres (British Museum), de Berlin, de Munich, de Liverpool et de Leyde. Ces emprunts étaient enrichis par quelques pièces provenant des fouilles menées par des équipes françaises au Soudan y comprises celle du Louvre. Outre les musées européens, le Musée archéologique de Khartoum avait emprunté au Louvre un certain nombre de pièces. Pour l'occasion, ces établissements ont emprunté au Musée du Louvre environ 200 œuvres dont les objets en céramique, des bijoux, des statues, des armes, des stèles ainsi que des tables d'offrande.

⁸⁵⁴ - Les œuvres de la civilisation et de l'art du royaume du Bénin présentées à cette occasion figurent parmi les pièces les plus précieuses de l'art africain. Elles provenaient de différents musées dont ceux de l'Europe, du Nigeria et des Etats-Unis. Grâce aux prêts réalisés, le Musée du quai Branly a réussi à rassembler plus de 300 œuvres en bronze et en ivoire sur les 4 000 disséminées dans le monde entier. Ce qui est un exploit remarquable.

double de celui ayant alimenté l'exposition précédente. Soucieuse de la construction de son réseau international, cette institution ne cesse de multiplier ses prêts avec d'autres musées de la planète. Ainsi compte-t-il environ dix fois plus de pièces prêtées en 2009 qu'en 2006 et 2007.

En marge des échanges inscrits à l'échelle internationale, l'Union européenne œuvre pour favoriser la mobilité des collections au sein de la Communauté. Considérant les prêts des objets culturels et des œuvres d'art comme des activités essentielles pour les musées, elle a vu l'implication du Conseil, de la Commission européenne, des Etats membres et des experts dans la mise en place d'une politique allant dans ce sens. Cette mobilisation va avoir un impact sur la circulation des articles dans la sphère européenne, en accentuant dorénavant les prêts et les emprunts entre les musées européens. Il semble utile de préciser que ces opérations ne portent pas seulement sur les collections africaines, même si on insiste sur les expositions temporaires relatives aux produits liés à la conquête coloniale de l'Afrique.

En clair, la multiplication des emprunts et des échanges d'objets entre plusieurs pays contribue au renforcement d'un brassage culturel à l'échelle planétaire par le biais des métissages entre traditions différentes, occidentales et non-occidentales. Cela peut atténuer les distinctions classiques entre l'art primitif et l'art savant. L'effort de dépasser ce clivage peut permettre de ne pas percevoir seulement les collections africaines comme un héritage colonial mais comme des œuvres ayant leur place dans la société moderne. A cette condition, l'art africain dans son ensemble peut tenir une place particulière dans le concert des civilisations mondiales.

Les collections africaines, une véritable source d'information historique difficile à exploiter

Il n'a pas été possible d'obtenir des documents originaux provenant de la presse locale du fait de l'intérêt accordé à la tradition orale en Afrique lors des collectes d'objets durant la conquête coloniale du continent. Etant de première importance à l'époque, l'oralité pouvait se manifester sous diverses formes. Par exemple, à travers les épopées africaines par des récits généalogiques, des serments, des devises proclamées ou chantées, des genres musicaux

généralement accompagnés des instruments de musique traditionnelle⁸⁵⁵ d'une grande diversité. Certains de ces récits et des objets sollicités peuvent avoir une valeur de source d'information historique. Mais comment peut-on le démontrer en l'absence d'écrits sur toutes ces manifestations qui faisaient régulièrement appel à quelques articles susceptibles d'être récoltés lors de la période coloniale ?

Cette question soulève celle de l'exploitation des sources orales dans les sociétés traditionnelles. Outre les récits généalogiques, les chants dynastiques et populaires répandus autrefois en Afrique, de nombreux chemins peuvent mener à l'histoire. Celle-ci est indissociable, par exemple, des masques, des cultes animistes, des lieux où furent fabriqués certains objets usuels et rituels conservés aujourd'hui dans les musées français. A partir de ces sources orales, on se demande comment il est possible de les dater ou de proposer leur cadre chronologique.

Il n'est pas facile de répondre à cette interrogation en sachant pertinemment qu'une des caractéristiques des collections ethnologiques africaines est de contenir des articles sans signataires, sans commentaires des fabricants et des utilisateurs locaux à part ceux livrés par les voyageurs. Si cette démonstration ne semble pas évidente aujourd'hui, elle ne devait pas, non plus, être facile pour les acteurs coloniaux. En effet, le manque de traces écrites émanant des populations locales (féticheurs, forgerons, artisans...) ne facilite pas actuellement les investigations. Ce faisant, on se retrouve face à un vaste champ d'étude marqué par une nette absence de documents pour pouvoir procéder aux recoupements des informations. Dans le cas présent, la rareté d'éléments sur l'histoire des collections africaines issues de la conquête coloniale est généralement liée au manque de certaines données. Force est donc de fonder la réflexion sur des bribes d'éléments tirés des articles de la presse européenne ainsi que sur des dossiers coloniaux à caractère administratif (notes ministérielles, dossiers officiels sur l'organisation des missions d'exploration...) et des documents personnels des militaires (carnets de route, correspondances, dossiers de retraites, dossiers sur les avancements...), même s'il ne faut pas exclure que ces écrits ne donnent pas toujours les précisions recherchées et sont souvent entachés de préjugés et d'interprétations erronées.

Etant donné que les colonies furent à l'époque dominées, comme il a déjà été précisé, « dans de grandes parties de leur histoire par l'expression orale et par des images, non par l'écriture »⁸⁵⁶, les officiers furent d'emblée confrontés à un manque cruel d'écrits sur les

⁸⁵⁵ - Alain DERBIER, *Musée Africain*, *op.cit.*, p.14 : « Les instruments de musique sont fort variés. Mais l'essentiel est constitué d'un orchestre de rythme de formes et de matières très diverses : hochets, sonnailles, bracelets à grelots et toutes sortes de tambours dont certains sont les fameux « tam-tam parleurs ».

⁸⁵⁶ - Stefan EISENHOFER, *Art africain*, *op.cit.*, p.15

habitants et leur culture. Ce vide ne facilitait pas l'étude des mœurs des différentes ethnies. Le général Baratier a mis l'accent sur cette question en parlant des populations du Congo : « l'ethnographie de toutes ces races ... est excessivement compliquée. Si ces peuples ont une histoire, elle est inconnue, et nous en sommes réduits à des hypothèses, sans pouvoir prétendre à des certitudes »⁸⁵⁷. Sur le plan ethnologique, cette lacune s'accompagne de la difficulté de comprendre certains aspects du mode de vie des sociétés africaines. Elle est essentiellement accentuée par le problème de communication que connaissaient les militaires qui ne maîtrisaient pas les langues des peuples rencontrés. Dans cette situation, la linguistique pouvait être sollicitée. Et c'est à sa juste valeur que Louis Faidherbe et Jean Tilho, par exemple, s'étaient lancés dans l'étude des langues africaines pour pouvoir surmonter ces obstacles. De ces handicaps découlent des interprétations et erreurs d'appréciation dans les discours de nombreux officiers coloniaux. Face à cette réalité, on comprend pourquoi les écrits du XIX^e siècle sont entachés de confusions dans la transcription des noms des populations ou des régions, et d'erreurs sur la fonction réelle de certaines pièces africaines : « La distinction entre objet utilitaire, rituel et œuvre d'art, est loin d'être évidente. Il est souvent impossible de savoir quand la fonctionnalité ou le symbolisme prévalent sur la qualité formelle, notamment dans les nombreux cas où ces aspects se mêlent et détiennent la même importance »⁸⁵⁸. Hamy souligne, par ailleurs, que le « nom que les indigènes donnaient à leurs instruments dépendait de la forme ou de la matière utilisée pour leur fabrication. Un lien existait donc entre leurs objets et leurs langues. »⁸⁵⁹. Une telle subtilité ne pouvait pas être comprise par les arrivants qui ne maîtrisaient aucun dialecte.

Dans cette situation, les militaires devaient forcément avoir de la peine à cerner les subtilités du fonctionnement des sociétés traditionnelles en foulant le sol africain. Dans cette phase de découverte, ils passaient sous silence beaucoup de détails sur le mode de vie des habitants, créant ainsi un certain nombre de non-dits. En revanche, ils arrivaient à percevoir quelques aspects sociaux à force de côtoyer les populations, et surtout les porteurs et les interprètes. Entre leur discours et les réalités africaines, il est difficile de porter le regard sur ce qui n'est pas écrit. C'est donc à juste titre que certains d'entre eux tenaient régulièrement des carnets de route pour sauvegarder les informations reçues et présenter par la même occasion leurs observations sur l'environnement où ils évoluaient. Parallèlement, les officiers

⁸⁵⁷ - BARATIER (Général), *Au Congo, souvenirs de la mission Marchand*, op.cit, p.127-128

⁸⁵⁸ - Ezio BASSANI, *L'Art africain*, op.cit, p.215. Professeur fut chargé en 1977 de l'enseignement de l'histoire des arts africains à l'université d'art à Florence, Ezio Bassani a développé cette idée dans son ouvrage dans le chapitre portant sur les « objets utilitaires - objets d'art » (pp.215-240).

⁸⁵⁹ - Ernest-Théodore HAMY, *Les origines du Musée d'Ethnographie*, op.cit, p.129

rassemblèrent les articles africains tout en cherchant à connaître leur utilité en Afrique. Empruntant une démarche occidentale doublée d'une vision rationnelle, ils se limitaient à l'aspect matériel des objets, à leurs qualités sculpturales ou simplement à leurs impacts conceptuels et à leurs formes extraordinaires. Or, ces peuples n'avaient pas la même conception : « Les figures africaines ont, en majorité, d'autres proportions que celles auxquelles est habitué notre regard formé à l'école de la tradition picturale occidentale »⁸⁶⁰. Cette nette différence pose des problèmes quant à la perception des produits locaux par les Occidentaux. A cet effet, « Aborder les arts de l'Afrique sous l'angle exclusivement esthétique aboutit à les priver d'une grande partie de leur signification, de leur point d'humanité »⁸⁶¹. Partant, il importe d'avoir toujours présent à l'esprit qu'il s'agit à l'époque de populations animistes. Celles-ci n'appréciaient pas seulement les choses à travers leur aspect matériel et esthétique. Au contraire, elles croyaient au pouvoir de certains objets et à la sauvegarde qu'ils pouvaient leur procurer. Les fétiches font partie de ce registre. Il est donc difficile de dissocier les accessoires de leurs rites à leurs croyances. A la différence de la définition de l'objet précédemment évoquée, elles les considéraient comme des « intermédiaires entre les sphères terrestres et supraterrrestres »⁸⁶². Grâce à ce rôle, elles étaient convaincues que ces articles étaient dotés de pouvoirs protecteurs. C'est le cas des masques qui « incarnent de puissantes créatures du monde de l'au-delà, ancêtres, esprits du monde sauvage, ou figurines mythiques »⁸⁶³. Par ailleurs, les boucliers précédemment présentés comme des armes défensives reflètent aussi et surtout « les croyances, les superstitions, la variété des cultes et des matériaux »⁸⁶⁴. Selon la conception africaine, ces œuvres avaient pour mission de conférer à celui qui le porte une sorte de force supérieure qui pouvait lui permettre d'entrer en relation avec l'esprit des ancêtres ou directement avec les forces de la nature dans l'intérêt de la collectivité. Concernant ces croyances, Laure Meyer interprète le recours incessant à ces objets par le fait que les sociétés traditionnelles semblaient être environnées de « multiples forces inconnues impossibles à localiser ou à

⁸⁶⁰ - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit*, pp. 17-18 : « Les figures africaines ont, en majorité, d'autres proportions que celles auxquelles est habitué notre regard formé à l'école de la tradition picturale occidentale. Cela tient notamment à la valeur symbolique et la hiérarchisation des parties du corps. Ainsi la tête ou le ventre avec le nombril sont-ils souvent représentés grossis, parce qu'ils symbolisent le lien avec le monde des ancêtres et sont donc considérés comme plus importants que les bras ou les jambes, qui sont alors beaucoup plus courts qu'au naturel ».

⁸⁶¹ - Laure MEYER, *Afrique Noire. Masques. Sculptures. Bijoux, op.cit*, p.7

⁸⁶² - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit*, p.16

⁸⁶³ - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit*, p.21

⁸⁶⁴ - Emmanuel PIERRAT, *Comprendre l'art africain, op.cit*, p.167

comprendre »⁸⁶⁵. Il est tout à fait évident que la vision animiste ou fétichiste échappe à la compréhension de la conception occidentale. La preuve est que de nombreux explorateurs civils et militaires doutent du pouvoir des articles évoqués. En parlant des masques, Clozel note, par exemple, sur un ton sceptique que “ les femmes qui les verraient mouraient inmanquablement, d’après les croyances indigènes ”⁸⁶⁶. A l’instar de Clozel, les officiers du 3^{ème} Régiment de Tirailleurs relèvent dans le rapport déjà cité l’idée que le pouvoir attribué aux objets n’était pas réel, mais devait être une invention ou une manipulation des fabricants qui sous le nom de féticheurs “ figent la crédulité des (...) simples qu’ils exploitent ”⁸⁶⁷.

La remise en cause des fonctions traditionnelles des pièces africaines par les voyageurs civils et militaires rend aujourd’hui difficile la démarche d’interprétation des découvertes issues de la conquête coloniale et actuellement conservées dans les musées français. Ce facteur conduit à approfondir leur étude en les abordant sous différents thèmes pour pouvoir dégager certains aspects de la conception africaine les concernant. C’est dans cette perspective que des ouvrages déjà évoqués comme ceux de Stefan Eisenhofer et de Laure Meyer s’efforcent de décrire les contextes social et religieux des objets africains hors desquels ils ne peuvent pas être intégralement compris. Pour interpréter ces acquisitions, Laurick Zerbini préconise de recourir aux « méthodes développées par d’autres disciplines »⁸⁶⁸ comme celles de la sémiologie. Ces techniques peuvent se révéler efficace si elles prennent en considération les réflexions des auteurs africains initiés aux rites traditionnels. On peut prendre en exemple l’auteur camerounais Mbog Bassang⁸⁶⁹. Initié à l’ordre ancestral chez les Bassa du Cameroun, il s’appuie sur cet acquis pour approfondir les rapports entre les sciences de l’univers et la régulation des sociétés humaines. Cette démarche s’impose pour un éventuel regain d’intérêt aux collections africaines de plus en plus réclamées par leurs communautés d’origine.

⁸⁶⁵ - Laure MEYER, *Amulettes et talismans d’Afrique noire*, *op.cit.*, p.19 : Environné de multiples forces impossibles à localiser ou à comprendre, n’importe quel individu en Afrique est prêt de recourir à toutes les formes possibles de protection ».

⁸⁶⁶ - Arch Nat. Fonds du Muséum d’Histoire Naturelle, AJ/15/840, Clozel, Bingerville le 11 juillet 1901

⁸⁶⁷ - SHAT. Service de microfilm, Série N : III^e République, 15H53 : Gabon, D2 : conférences faites sur le Gabon par les officiers du 3^e régiment de Tirailleurs : historique, géographie, ethnologie, populations, villes, ports et voies de communication, politique indigène, justice, gouvernement et administration (1920-1924)

⁸⁶⁸ - Laurick ZERBINI, *L’Afrique de nos réserves. Collections en Rhône-Alpes*, *op.cit.*, p.59 : « Depuis quelques décennies, l’histoire de l’art n’hésite pas à recourir aux méthodes développées par d’autres disciplines pour interpréter ses œuvres. La sémiologie, en linguistique structurale, par exemple, semble trouver dans l’art un champ d’étude favorable.

⁸⁶⁹ - Mbog BASSONG, *Esthétique de l’art africain. Symbolique et complexité*, *op.cit.*

Faudrait-il restituer aux pays d'origine les collections africaines conservées dans les musées français?

La question de la restitution des trésors aux pays d'origine se pose aujourd'hui avec acuité. Quelques Etats comme l'Égypte ont même lancé des campagnes pour réclamer à cor et à cri leurs œuvres d'art conservées ou exposées à l'étranger. Ces initiatives peuvent entraîner dans leur sillage d'autres régions. A titre indicatif, on note l'apparition de faisceaux de réclamation au Pérou, en Syrie, au Nigéria, en Grèce.

Le Pérou cherche à récupérer les merveilles de la cité inca⁸⁷⁰ disséminées dans le monde. Par ailleurs, la Syrie réclame cinq objets actuellement détenus par le Musée du Louvre tandis que le Nigeria sollicite un certain nombre d'articles conservés au British Museum. Celui-ci conserve également un chef-d'œuvre vivement revendiqué par la Grèce pour enrichir la réserve du musée de l'Acropole inauguré en l'an 2000. L'Égypte, de son côté, exige des musées européens le retour au bercail des productions majeures de son histoire nationale. Autant d'exemples permettant de comprendre l'ampleur des revendications des objets lancées aux pays comme la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Il est fréquent que ces réclamations prennent une tournure litigieuse au point de susciter de vives discussions, voire de discorde entre les anciennes colonies et les puissances coloniales de l'époque. Le cas égyptien illustre cette situation. En effet, quelques chefs-d'œuvre⁸⁷¹ sont au cœur de la polémique entre les musées européens et l'Égypte qui n'hésite pas à poser le problème sur le

⁸⁷⁰ - La cité inca fut l'ancienne capitale de l'empire inca dont la population n'était au XIII^e siècle qu'une ethnie aux origines obscures. Mais à partir du XV^e siècle, les Incas arrivèrent à dominer les Andes en régissant un empire qui comptait à son apogée (début du XVI^e siècle) près de 6 millions d'Indiens. Couvrant à cette époque une superficie de 950 000 km², l'empire inca s'étendait de l'actuel Equateur jusqu'au sud du Chili. Même de nos jours, la culture des Incas suscite des intérêts. L'année 2011 fut marquée par la tenue à la Pinacothèque de Paris d'une exposition sur « L'or des Incas : origines et mystères ». La culture de ce peuple a été analysée par Carolina ORSINI (conservatrice des collections extra-européennes du Musée des arts appliqués du Castello Sforzesco de Milan). *Les Incas. Trésors d'une civilisation ancienne*, Massimo Borch, Archivio White Star, 2012, 207p

⁸⁷¹ - Parmi les œuvres égyptiennes réclamées figurent, par exemple, le buste de Néfertiti (conservé au Neues Museum – Nouveau musée), ce buste haut de 47 cm avec un poids de 20 kg et daté du XIV^e siècle avant Jésus-Christ est à l'origine de violente dispute entre l'Allemagne et l'Égypte depuis 1925); le zodiaque de Dendérah (Faisant partie d'une multitude d'objets collectés lors de la campagne d'Égypte de Bonaparte, cette représentation d'un zodiaque circulaire est l'objet de discorde entre le Musée du Louvre et les autorités égyptiennes. Le bloc de pierre monumental est unique dans l'histoire de l'Égypte antique); la pierre de rosette (A l'instar du zodiaque de Dendérah, cette pierre est issue de la campagne de Bonaparte. A cette occasion, elle fut découverte le 15 juillet 1799 dans le Delta du Nil par un officier français dont le nom n'a pas été identifié. Suite à la défaite des troupes françaises, elle tomba entre les mains des Britanniques et est devenu une propriété de la Grande Bretagne depuis 1802. Elle est actuellement conservée au British Museum de Londres en dépit de la réclamation de l'Égypte), et la statue de Ramsès II (Découverte au XIX^e siècle par l'archéologue italien Vitaliano Donati, cette statue monumentale du pharaon Ramsès II, revendiquée par l'Égypte, est l'une des pièces principales du musée égyptologique italien.

plan politique. Ces trésors dont la plupart remonte d'ailleurs à l'antiquité permettent de montrer que les pièces sollicitées de nos jours n'ont pas été seulement collectées ou pillées durant la conquête coloniale.

Pour ce qui relève des collections africaines issues de cette période, il n'a pas été enregistré de grandes restitutions aux pays d'origine. Ces découvertes font partie intégrante de l'héritage colonial et c'est à juste titre que se pose la question de savoir en finir avec ce passé. Cette préoccupation mérite une réponse plutôt nuancée. Il n'est pas évident d'exiger la restitution systématique. Concrètement, cette tâche s'annonce d'autant plus délicate du fait qu'il est quasi impossible de repérer tous les lieux de provenance de ces acquisitions lorsqu'on sait qu'elles furent majoritairement constituées avant les tracés des frontières africaines et surtout avant la proclamation des indépendances des anciennes colonies. Face à l'importance numérique de produits locaux dans les musées français et au manque cruel de ces articles dans les établissements africains, il serait légitime que la question de revendication devienne de plus en plus pressante. Le cas du musée national de N'Djamena peut justifier cette position : les objets des Sao, les ancêtres de la population tchadienne, se comptent du bout des doigts dans les rayons de cet établissement alors qu'il en existe toute une gamme dans les collections du Musée du Quai Branly.

Une telle contradiction ne peut qu'intriguer les passionnés de l'art africain. Comme cet établissement tchadien, d'autres musées africains sont confrontés aux mêmes problèmes. Certains d'entre eux laissent même entendre que quelques pièces conservées sur place ne seraient que les copies des objets dont les originaux sont exposés en Occident. N'ayant pas mené une étude comparative sur ce sujet, il est impossible de vérifier le bien-fondé de telles rumeurs grandissantes. Dans le contexte actuel où les anciennes colonies françaises ou anglaises redécouvrent la richesse du patrimoine africain disséminé dans le monde, la préoccupation des musées africains de garnir leur plateau d'exposition des articles hérités de la colonisation a engendré un regain d'intérêt pour les collections africaines. Cela accentue souvent la revendication de ce patrimoine. Encore faut-il que les pays africains s'assurent des conditions de sa conservation en cas de réponse favorable. Compte tenu de l'instabilité politique apparente dans certains de ces régions et du risque de pillages ou de destructions en cas de conflit armé, on se demande si une éventuelle restitution de ces collections ne serait pas entachée de risques quant à la sécurité des acquisitions.

Cette problématique renvoie au devenir du patrimoine culturel dans les musées africains et au rôle de chaque Etat dans le domaine de la conservation de ce trésor. Quelques cas concrets montrent que les pièces conservées ne sont pas à l'abri lors des conflits armés

fréquents en Afrique. Au Tchad, par exemple, le musée national n'a pas été épargné par les bombardements lors de la guerre civile de 1979. Le bâtiment et une partie d'articles furent détruits. Outre les dégâts matériels, sa collection a fait l'objet de pillages. Le bilan des articles disparus au cours de cet événement est alarmant : « plus de 80% des objets volés, dérobés ou détruits »⁸⁷². Ces pertes massives constituent un manque à gagner pour le patrimoine culturel tchadien. Il fallut attendre les années 1980 pour assister à la réouverture du musée. Après une longue période de travaux de reconstruction⁸⁷³, il procéda à la reconstitution de sa réserve en achetant divers accessoires traditionnels pour combler (ce qui est théoriquement impossible) le vide laissé par le conflit évoqué. C'est seulement à partir de 1985 qu'une exposition permanente fut mise en place grâce aux objets achetés. Ceux-ci vont venus compléter le reliquat d'articles ayant échappé aux pillages et vols qu'avaient connus l'établissement au cours de son histoire. Comme l'exemple du musée du Tchad, les désordres et les pillages ont fait un désert au musée de Boganda de Bangui en République Centrafricaine. Ces handicaps ne font qu'accentuer la pauvreté matérielle qui compromet, à l'origine, le bon fonctionnement de ces institutions.

En marge de cette analyse, le problème délicat qui reste à résoudre en amont est celui des modalités de restitution des trésors africains réclamés. L'idée de la tenue d'une conférence entre les Etats détenteurs des acquisitions et les pays d'origine peut être une réponse envisageable pour ouvrir une piste de réflexion ou simplement pour se pencher sur les conditions de leurs emprunts entre différents territoires. Une telle rencontre peut être d'autant plus fructueuse qu'elle puisse rassembler autour d'une même table les représentants des anciennes colonies et puissances coloniales pour débayer le terrain et faciliter la circulation de ces trésors entre l'Afrique et l'Europe. Sur le continent africain, l'Egypte fut l'un des premiers pays à traduire dans les faits une telle idée. Animée par le projet d'emprunter aux musées européens (Londres, Paris, Berlin) les œuvres égyptiennes qu'ils détiennent dans la cadre de la reconstitution de son patrimoine en vue de l'ouverture de son grand musée des Pyramides, au Caire en 2011, elle avait organisé au préalable dans cette ville une conférence internationale pour trouver les alliés afin d'aborder la question. Cette démarche et surtout cette initiative égyptienne sont dans l'ensemble bien perçues. Pourtant,

⁸⁷² - « Quel musée pour l'Afrique ? Le devenir du patrimoine », Acte de colloque, Bénin, Ghana, Togo, 18-23 novembre 1992, ICOM, 1992, p.73

⁸⁷³ - Les travaux de reconstruction du musée furent financés par des organisations internationales (PNUD, UNESCO) et les pays occidentaux (France, Allemagne, Etats-Unis). En 1992, les bâtiments de l'établissement restaurés ont été rénovés dans le cadre d'une politique d'extension financée par l'Allemagne et la Coopération française).

elles n'ont pas reçu un accueil favorable de la part des pays européens sollicités. L'invitation adressée est restée lettre morte. N'ayant pas envoyé leurs représentants à la réunion, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne étaient les grandes absentes de cette rencontre.

Comment peut-on interpréter l'attitude adoptée par ces Etats ? Sont-ils favorables à un statu quo ou considèrent-ils la problématique de la restitution des collections africaines aux pays d'origine comme un sujet tabou ? Leur absence traduit-elle leur réticence ou le refus de trouver un consensus avec les pays en voie de développement sur le sort des trésors africains conservés dans les musées occidentaux ?

Certes, ces produits font partie intégrante des éléments constitutifs de ces établissements. Leur histoire est intimement liée à celle de ces objets. De ce point de vue, il est possible de justifier leur attachement et leur difficulté de s'en détacher en un jour. Si les choses sont perçues sous un autre angle, la position des pays européens soulève d'autres interrogations. On peut se demander si cette attitude traduit leur réticence d'entrer dans le temps postcolonial proprement dit. A ce titre, il est légitime de savoir s'ils sont prêts à tourner la page sur certains réflexes d'anciennes puissances coloniales. En dépit de la réserve des Etats européens à affronter la question de la restitution des trésors étrangers comme le cas égyptien déjà évoqué, on remarque ces dernières années une certaine souplesse en Europe face à ce sujet délicat. En France, par exemple, une étape a été franchie lorsque le gouvernement a créé un précédent le 14 décembre 2009 en remettant à l'Egypte un des cinq fragments de fresques murales d'un tombeau égyptien exposés au Louvre. D'autres pays ont également procédé à des restitutions face aux incessantes réclamations de l'Egypte⁸⁷⁴. A part ce cas, d'autres initiatives ont été enregistrées en faveur des pays comme la Nouvelle-Zélande qui a pu entrer en possession des têtes maories⁸⁷⁵. Toutes ces illustrations reflètent une évolution de mentalité et une nette avancée dans les rapports entre les pays détenteurs des trésors étrangers et les pays d'origine. Ces efforts sont encourageants, même s'ils restent ponctuels et concernent surtout le domaine des antiquités. Paradoxalement, la restitution des collections africaines rassemblées durant la conquête coloniale ne semble pas être actuellement une préoccupation majeure des musées européens, malgré l'insistance de nombreux établissements africains. En tout état de cause, les signaux positifs relevés en matière des antiquités laisse apparaître une lueur d'espoir quant aux attentes du continent

⁸⁷⁴ - Le chef du Conseil suprême des Antiquités égyptiennes, Zahi Hawass, estime avoir fait revenir au pays près de 36 000 objets. Cette estimation est vivement contestée par de nombreux scientifiques qui reprochent à cette personnalité sa tendance d'avancer des chiffres mirobolants en vue de satisfaire sa mégalomanie.

⁸⁷⁵ - Sur près de 500 têtes maories recensées dans le monde, 322 auraient déjà été rendues à la Nouvelle-Zélande. En France, la restitution d'une quinzaine de ces têtes a été approuvée à la quasi-unanimité au Parlement en 2010.

africain rêvant de la possibilité de retour de son patrimoine éparpillé dans le monde, surtout en ce début du XXI^e siècle où la France avait célébré avec grande pompe le cinquantenaire des indépendances des anciennes colonies d'où provenaient les collections africaines.

En cas d'éventuel avis positif aux réclamations, quelle est la procédure à suivre par les pays d'origine en vue de la restitution de leur trésor ? Le pays demandeur doit-il introduire sa demande auprès de quelle instance française ? La décision finale est-elle du ressort du parlement français ? Combien de temps peut-il écouler entre la période de réclamation et la réponse de la France ?

A aucune de ces questions, il n'est possible d'apporter des réponses précises. Il faut savoir qu'en général la revendication n'est pas directement adressée aux musées français. Cependant, la procédure reste lourde et souvent sans issue, même si c'est la voie gouvernementale qui est privilégiée dans la plupart des cas. Cet inconvénient n'empêche toutefois pas certains pays africains (anciens membres de l'AEF et l'AOF) d'insister sur la question lors des conférences ayant trait au patrimoine culturel. Le colloque sur le thème « Quels musées pour l'Afrique. Patrimoine en devenir »⁸⁷⁶ fut, par exemple, pour le Tchad l'occasion de lancer un appel pour le retour de ses biens culturels conservés à l'étranger. On constate que les réclamations formulées à de telles occasions restent souvent vagues. De surcroît, les messages ne s'adressent pas directement à un pays occidental donné. Ainsi, il n'est pas évident d'avoir des informations précises sur la nature des trésors sollicités, les structures d'accueil et les conditions de conservation des objets réclamés en cas de restitution.

Toutes les pistes de réflexion dégagées amènent à avancer des propositions et des suggestions pour pallier aux failles relatives à l'analyse des collections africaines héritées de la colonisation.

Quelle politique adéquate pour les collections ethnologiques africaines conservées dans les musées français ?

La question de la restitution des collections africaines appelle celle de leur devenir dans les musées européens, notamment ceux de France. Comme il a déjà été noté, leur restitution systématique ne semble pas être à l'ordre du jour. C'est pourquoi, il est souhaitable de réfléchir sur des propositions pouvant permettre aux populations locales et à

⁸⁷⁶ - Voir les actes du colloque sur « Quels musées pour l'Afrique ? Patrimoine en devenir », Bénin, Ghana, Togo, 18-23 novembre 1992, *op.cit.*

leurs musées de profiter de leur patrimoine actuellement conservé en Occident. Ces initiatives doivent surtout être fondées sur des échanges et des partenariats entre divers établissements. Elles peuvent porter sur plusieurs domaines et appeler des projets tels que l'élaboration de nouveaux espaces culturels où il est possible de mettre en valeur les pièces africaines. Il semble utile que ces projets soient inspirés des structures existantes.

Favoriser la circulation des collections africaines entre les musées français et africains

Face au manque de volonté des pays européens d'associer les anciennes colonies à la gestion des collections africaines liées à la conquête coloniale, comment peut-on faciliter les échanges d'objets et leur circulation entre leurs musées respectifs ?

A vrai dire, l'intervention des gouvernements de ces Etats paraît indispensable pour trouver un terrain d'entente en matière de politique de conservation des trésors africains et permettre la circulation de ces pièces de grande valeur dans les pays concernés. Dans le cas de la France, il est préconisé que ses musées associent les ressortissants des anciennes colonies françaises à la gestion des acquisitions héritées de la conquête coloniale de l'Afrique afin qu'un grand public puisse en bénéficier. C'est dans cette perspective d'ailleurs que le Conseil international des Musées (International Council of Museums) insiste sur la nécessité de prendre en compte les points de vue des communautés⁸⁷⁷ d'où proviennent les articles conservés dans les établissements européens. Une idée similaire a déjà fleuri aux Etats-Unis où le Museum of American Indians de New York a associé les représentants des Indiens au personnel du service de conservation. Cette implication des autochtones dans le champ muséal n'est pas le fait du hasard. Elle fait suite aux revendications incessantes des organisations non gouvernementales, des associations et surtout d'une élite indienne composée, entre autres, d'artistes et d'écrivains. Un autre exemple éloquent porte sur le musée national du Victoria (National Gallery of Victoria)⁸⁷⁸ qui va jusqu'à solliciter l'intervention des aborigènes dans le cadre de l'interprétation de ses objets et de l'ensemble de ses pratiques muséales. A l'instar des Indiens, il fallut que des voix se lèvent dans les milieux aborigènes pour obtenir ces privilèges. En Europe, on peut parler d'une grande avancée si les musées existants s'inspirent des modèles évoqués pour l'appliquer dans le

⁸⁷⁷ - Ces communautés sont communément désignées sous le nom de « communautés d'origine » ou « communautés sources ».

⁸⁷⁸ - Le National Gallery of Victoria est un musée d'art situé à Melbourne en Australie. Créé en 1861, il est le plus vieux et le grand musée d'Australie.

domaine des collections africaines.

En France, un schéma similaire à celui des Etats-Unis et de l'Australie n'a pas été relevé. Néanmoins, on constate des progrès en ce qui concerne la coopération entre les établissements français et quelques populations africaines, même si elles ne sont pas directement impliquées dans leur politique muséale gestion. Les cas les plus parlants ont été initiés par le Musée du Quai Branly et sont essentiellement tournés vers les descendants du roi Béhanzin du Bénin, cette ancienne colonie qui avait vu s'envoler un nombre considérable de ses trésors lors des épisodes de sa conquête militaire par la France. Conservant le butin rapporté en métropole par l'armée française à l'issue de la défaite de Béhanzin, le musée a tenu à inviter en avril 2010 à l'exposition sur « *La Fabrique des images* » Joseph Béhanzin qui porte actuellement le titre honorifique du roi de Bénin. A cette occasion, il découvrit une statue représentant un de ses ancêtres. Trois ans avant cette initiative tout à fait salubre, les représentants du quai Branly ont assisté, sur l'invitation du Bénin, à la commémoration du centième anniversaire de la mort de Béhanzin dont les circonstances ont déjà été présentées. Chose inédite, l'établissement a fait le déplacement avec une partie de sa collection béninoise pour en faire profiter les populations sur place. Par ailleurs, il s'en est servi pour monter à Cotonou une exposition dans une fondation d'art contemporain, dénommé la fondation Zinsou. Cette exposition fut pour environ trois mille jeunes béninois l'unique occasion de voir et d'apprécier pour la première fois le trésor royal béninois conservé en France. Les articles exposés sont rentrés au Quai Branly à l'issue de la commémoration, créant un sentiment de frustration chez les visiteurs qui rêvent au jour du retour définitif des précieuses œuvres béninoises présentées.

A la différence de l'illustration américaine, le cas français reste sélectif du fait qu'il n'a concerné que la classe royale béninoise d'une part, et que l'exposition temporaire de la collection béninoise à la communauté d'origine ne s'est pas produite dans un musée français mais sur le sol béninois, d'autre part. Quoique ponctuelle, cette initiative du Musée du Quai Branly en faveur du Bénin a le mérite d'avoir donné aux habitants de Cotonou l'opportunité de découvrir, le temps d'une exposition, les objets fabriqués par leurs propres ancêtres et éloignés du pays d'origine par les explorateurs durant la conquête coloniale. La démarche de cet établissement est encourageante en ce sens qu'elle ouvre à ces Africains l'accès aux produits locaux conservés en France et portant l'empreinte de l'histoire coloniale de l'Afrique. Quitte aux autres musées français de suivre l'exemple de cette institution qui ne cache d'ailleurs pas son souci d'entretenir des rapports fructueux avec ses partenaires africains comme ce fut le cas du Bénin.

Développer la coopération et le partenariat entre les musées français et africains

Le développement des échanges culturels et des liens de coopération entre les musées français et les musées africains peut être un moyen pour favoriser la circulation des collections africaines entre la France et l'Afrique. Un cas récent de coopération se dégage à travers l'exposition organisée au musée de Bamako sur l'officier colonial Gustave Louis Binger⁸⁷⁹. Une telle activité mise en place d'un commun accord entre les institutions françaises et africaines ne peut qu'être vivement encouragée. Mais en dehors des liens de coopération inter-musées matérialisés par l'organisation des expositions, il faut se demander s'il n'y a éventuellement pas la possibilité d'élaborer d'autres formes de rapports entre ces centres de conservation. Il peut être bénéfique pour eux de développer les formes de partenariat fondés, par exemple, sur le parrainage et le jumelage.

Dans l'optique de favoriser la circulation des collections africaines, les parrainages des musées africains par des institutions comme le Musée du Quai Branly et le Musée de l'Armée peuvent être préconisés. Dans cette situation, les établissements français peuvent lever d'éventuels obstacles aux prêts de leurs objets africains. En parrainant les musées locaux, ils peuvent leur fournir régulièrement des articles pour alimenter des programmes comme les expositions sur certains aspects de la colonisation. Le besoin d'être parrainé peut être d'autant plus profitable pour ces structures qui manquent cruellement de collections africaines comme le cas du musée de Bamako et celui de N'Djamena dont certains projets sont appuyés par la Coopération Française.

En dépit de cette tendance, il paraît légitime de souligner que la plupart de ces établissements souffrent cruellement de la pauvreté et surtout de l'absence d'objets sur leur plateau d'expositions permanentes ou temporaires. Au Tchad, on relève une insuffisance notoire d'articles ne permettant pas de représenter la richesse et la diversité du patrimoine culturel tchadien. Confronté au même problème, le musée de Bamako⁸⁸⁰ n'a pas été en mesure d'agrémenter avec des objets sa fameuse exposition sur Gustave Louis Binger. Faute d'accessoires relatifs à la vie de cet officier français, elle ne fut émaillée que de simples pièces de documentation comme les photographies de la période coloniale et des débuts de

⁸⁷⁹ - Il s'agit de l'exposition sur « *L'Afrique en noir et blanc. Du fleuve Niger au Golfe de Guinée (1887-1892) : Gustave Louis Binger Explorateur* » tenue du 15 avril au 15 juin 2010.

⁸⁸⁰ - L'inauguration récente du Musée de Bamako peut expliquer cette pauvreté en matière de collections africaines. En effet, ce musée ne fut inauguré qu'en décembre 2003 à l'issue de deux expositions temporaires. La première étant intitulé « Bamako au fil des siècles » et la seconde mettant en valeur les artistes contemporains qui y ont travaillé sur de nombreux aspects de la ville.

l'indépendance du Mali. Le recours à ces supports témoigne suffisamment de la pauvreté du musée en matière d'acquisitions africaines alors que les musées français comme le Musée du Quai Branly et le Musée Africain de Lyon en disposent en grande quantité. Quoiqu'il en soit, cette lacune relevée au Mali cache un problème réel : l'insuffisance de moyens financiers entravant largement le bon fonctionnement du musée de Bamako et de ses projets. Dans le cas de la présente exposition, il n'a pas pu monter cette opération avec ses propres moyens. Celle-ci a été organisée grâce aux concours matériels et financiers des institutions françaises⁸⁸¹. Le musée de N'Djamena connaît la même difficulté que celui de Bamako au point de faire appel à l'aide étrangère pour n'avoir pu réaliser ses toutes premières expositions temporaires⁸⁸² qu'à partir de l'année 1990, ce qui représente une trentaine d'années après sa création.

Hormis les parrainages, le jumelage peut être envisagé dans l'optique de favoriser la coordination des activités inscrites dans le programme des musées français et africains. Dans cette situation, une transposition d'une activité d'un centre à un autre est possible. Ainsi une exposition organisée en France sur un thème donné peut-elle avoir sa réplique en Afrique dans une région jumelée avec une ville française. Un tel projet devait s'appuyer sur les jumelages déjà existants. Au Tchad, par exemple, on relève que les villes de N'Djamena, Sarh et Moundou sont jumelées respectivement avec Toulouse, Poitiers et Cherbourg dans le cadre des échanges culturels. Par ailleurs, le jumelage peut cacher d'autres points positifs. Ce lien peut, par exemple, inciter une institution française à léguer à son partenaire africain les objets dont il dispose en plusieurs exemplaires.

Ces systèmes de parrainage et de jumelage peuvent avoir plus de consistance s'ils sont accompagnés par une formation des Africains sur les principaux aspects des collections africaines. Une telle initiative leur permettrait sans doute de toucher du doigt les différences existant entre les articles de leur pays d'origine et ceux d'autres Etats africains, même si des points communs peuvent apparaître lorsqu'on évoque leurs caractéristiques, quelles que soient leurs régions de provenance. Il est souhaitable que cette formation soit, en priorité, insérée dans le programme d'instruction des conservateurs africains. Un enseignement pointu et pratique tourné vers les acquisitions de leurs pays respectives serait le bienvenu, en ayant présent à l'esprit qu'un tel volet ne peut que compléter l'instruction générale en muséologie

⁸⁸¹ - L'exposition au Mali a été financée grâce à la coopération entre le Musée de Bamako et l'Association Images et Mémoires, les Archives Nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) et le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq (L'Isle-Adam).

⁸⁸² - Ces expositions ont pu être organisées grâce aux financements respectifs de Lyons Club, de l'ambassade d'Allemagne et de la Coopération franco-américaine. Les thèmes choisis portent sur « Les bijoux du Tchad », « Le mariage traditionnel » et « l'habitat traditionnel ».

diffusée actuellement à ces ressortissants africains lors de leur stage dans les établissements français tels que le Musée du Louvre et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Pour qu'une telle initiative touche un large public, il est souhaitable de l'élargir à l'ensemble du personnel des musées étrangers formé en France ainsi qu'aux chercheurs africains dont les disciplines ont trait à la muséologie ou à l'histoire de l'art. Pour leur donner l'opportunité d'analyser les trésors de leur pays d'origine, un tel programme peut se dérouler dans un cadre spécialisé comme le Département Afrique du Musée du Quai Branly ou un autre service calqué sur le modèle de l'ancien Laboratoire d'Afrique Noire du Musée de l'Homme où il était possible d'approfondir les recherches sur les pièces africaines provenant de l'AEF et de l'AOF. Un projet de cette nature n'empêche pas de réfléchir sur la création des espaces dédiés aux héritages coloniaux avec un regard tourné exclusivement vers les collections africaines issues de la conquête coloniale quelle que soit leur provenance ethnique et géographique.

La nécessité de la création des espaces dédiés aux cultures africaines et à leurs objets

Les multiples objets africains conservés aujourd'hui dans les musées français reflètent l'expression des cultures autochtones à une époque donnée de l'histoire de l'Afrique. Outre ces établissements, il est intéressant de réfléchir sur l'élaboration d'autres espaces pour faire connaître ces cultures ainsi que leurs différentes productions.

Pour la création d'un musée dédié aux héritages coloniaux

L'idée de la création en France d'un musée dédié aux héritages coloniaux dont font partie les collections africaines rassemblées par les officiers mérite d'être développée. Elle peut être inspirée de l'exemple du musée international de l'Esclavage (International Slavery Museum) de Liverpool⁸⁸³ en Angleterre. Consacré à l'héritage de la traite transatlantique des esclaves dans une perception historique et contemporaine, il aborde maintes facettes de cet acquis pour les populations vivant aux quatre coins de la planète : Afrique, Caraïbes, Amérique du Nord et du Sud... On peut supposer alors l'existence d'objets africains rapportés

⁸⁸³ - La ville de Liverpool n'a pas été choisie par hasard pour accueillir ce musée. En effet, ce choix peut être lié au rôle clé joué par cette ville pendant la période de la traite.

lors de la déportation des esclaves originaires du continent africain. A part l'établissement de Liverpool, l'Angleterre, à la différence de la France, a inauguré au début du XXI^e siècle un musée dédié à la colonisation, ou, plus précisément, aux héritages coloniaux. Il s'agit du Musée de l'Empire et du Commonwealth (British Empire and Commonwealth Museum) de Bristol⁸⁸⁴. S'efforçant de jeter un regard objectif sur l'expérience coloniale grâce à son exposition permanente sur « L'Empire et Nous », il présente les différents aspects de cette expérience. Il renferme, entre autres, un panneau sur les guerres coloniales et même des références sur l'expédition punitive au Bénin en 1898 précédemment évoquée en parlant des pillages d'objets orchestrés par la Grande Bretagne. En dépit de la diversité de la politique conduite dans ces colonies par ce pays et la France, celle-ci peut aujourd'hui s'inspirer du modèle britannique. La suggestion peut s'avérer utopique. Constatant que le projet du musée de Bristol ne s'est concrétisé qu'il y a une décennie, il n'y a pas de raison de s'alarmer sur le sort de la France. D'ailleurs, quelques événements survenus au début de ce XXI^e siècle comme l'instauration d'une journée commémorative de l'abolition de l'esclavage⁸⁸⁵ sont autant d'indices de nouvelles orientations dans la politique culturelle française. Ces initiatives peuvent être perçues comme des avancées laissant apparaître une lueur d'espoir dans son appréhension de la question d'héritage colonial dans son ensemble. L'absence en France de structures similaires au modèle anglais suscite néanmoins des réactions. Elle a fait l'objet d'une réflexion menée par Pascal Blanchard⁸⁸⁶. Partant du triste constat que l'Etat ne dispose pas d'un musée de ce type alors qu'elle compte plus de 10 000 musées, il se pose des questions sur cette contraction flagrante : celle-ci traduit-elle la réticence de la France d'entrer dans le temps de l'histoire et des mémoires partagées ? Cette position signifie-t-elle que le pays a encore la nostalgie du temps colonial ?

Cette réflexion va permettre à Blanchard de proposer la création à Paris d'un musée de l'esclavage, des colonisations et des outre-mers. D'après sa conception, ce lieu doit être capable d'être en résonance avec l'actualité et en lien étroit avec l'Education nationale. Loin de toute repentance ou de toute nostalgie, il doit refuser les postures idéologiques et parler surtout de toutes les mémoires. Cette proposition a le mérite de suggérer la création d'un lieu

⁸⁸⁴ - Créé en 2002, ce musée est construit dans un lieu tout à fait symbolique. En effet, Bristol fut au XVIII^e siècle le principal port britannique durant la traite négrière. Important point d'importation du sucre et du rhum des Caraïbes, ce port aurait vendu environ quatre millions d'esclaves africains.

⁸⁸⁵ - C'est en 2001 que le Parlement français a adopté la loi « Taubira » instituant la date du 10 mai comme la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition tout en reconnaissant la traite comme un « crime contre l'Humanité ».

⁸⁸⁶ - L'historien Pascal Blanchard intervient au CNRS en tant que chercheur au Laboratoire Communication et Politique.

d'histoire dans son ensemble. A la différence de cette idée fondée essentiellement sur le thème de l'esclavage, il faut privilégier la mise en place d'une structure inscrite dans un cadre général englobant les différentes cultures, populations ou ethnies africaines ayant été confrontées à la réalité coloniale. Dans la présente étude, il est souhaitable de mettre l'accent sur les acquis coloniaux et de préconiser l'élaboration d'un musée devant abriter exclusivement les collections africaines dispersées dans les différents musées français comme le Musée du Quai Branly, le Musée de l'Armée et le Musée Africain de Lyon. Leur concentration dans ces espaces n'empêche pas, par ailleurs, de réfléchir à l'élaboration d'autres projets en Afrique, et plus précisément dans les communautés où elles furent extraites.

Pour la création des espaces consacrés aux cultures africaines

Face à la diversité culturelle, régionale et ethnique en Afrique, il est recommandé la création de structures dédiées aux cultures africaines. Il est de bon ton qu'elles soient mises en place en Afrique dans les anciennes colonies françaises. Ainsi, on peut penser, par exemple, à un centre dédié à la culture Dogon au Mali, à la culture Baoulé, en Côte-d'Ivoire ou à la culture Sao⁸⁸⁷ représentée au Musée du Quai Branly par des articles comme une statuette en terre cuite⁸⁸⁸ de la collection de Jean-Paul Lebeuf. Il faut retenir que c'est en février 1936 que ce dernier intégra la quatrième mission de Marcel Griaule chargé d'étudier les Peuls nomades et les peuples du nord du Cameroun. Après avoir mis à jour au Tchad des sépultures livrant un riche mobilier de têtes de terre cuite et une fine tête de gazelle en bronze ciselé, il multiplia avec Griaule des fouilles archéologiques sur les sites sao. La récolte fut bonne : environ 8 500 objets⁸⁸⁹ furent découverts. Faute des recherches approfondies sur les conditions d'entrée des articles sao au Musée de l'Homme, il est impossible de dire avec exactitude si ces pièces faisaient partie des trésors recueillis lors de la conquête du Tchad. Concernant les structures suggérées, il serait souhaitable qu'elles soient inspirées d'une réalisation de la

⁸⁸⁷ - Les Sao sont considérés comme les ancêtres du peuple tchadien. L'officier colonial Tilho a présenté leurs mœurs et leurs systèmes d'organisation dans ses fameux documents scientifiques : *Documents scientifiques de la Mission Tilho (1906-1909)* : T.III, Paris, Emile Larose, 1914, 484p.

⁸⁸⁸ - Musée du Quai Branly. Notice de la base de gestion des collections. Collection Mission : Jean-Paul Lebeuf : Statuette, terre cuite, représentation humaine, n°71.1949.3.865.

⁸⁸⁹ - Ce nombre a été avancé par Michel LEVALLOIS, « Jean-Paul Lebeuf (1907-1994). Ethnologue, archéologue des civilisations d'Afrique noire, *Hommes et Destins : dictionnaire biographique d'Outre mer*, T.XI. *Afrique noire*, Paris, ASOM, l'Harmattan, 2011, p.453

France en Nouvelle-Calédonie. On fait ici allusion au centre culturel Jean-Marie Tjibaou⁸⁹⁰ à Nouméa dédié exclusivement à la civilisation kanak. Il ne s'agit pas d'un musée renfermant des collections africaines ou d'un espace consacré à une culture africaine donnée. Cependant, ce centre a le mérite de s'inscrire dans la perspective muséale où une place est réservée aux cultures autochtones. La transposition du modèle de la Nouvelle-Calédonie en Afrique va forcément susciter des problèmes pratiques. Avec la multiplicité culturelle, sur quels critères chaque pays africain doit-il s'appuyer pour la construction d'un espace dédié à tel ou tel groupe ethnique ? Quelles vont être les sources de financement d'un tel projet ? Par ailleurs, comment va-t-il être possible de mettre en place un centre dédié à une culture donnée lorsqu'il est pertinemment connu que les objets représentatifs devant alimenter cet espace sont éparpillés dans divers musées occidentaux qui les conservent jalousement ?

Pour remédier à ce problème, il faut peut-être envisager de rattacher ledit espace à certains musées occidentaux pouvant lui emprunter régulièrement les œuvres sollicitées. En attendant leur retour définitif, il est plus raisonnable de miser sur des structures existantes comme les centres culturels français implantés dans l'ensemble des pays africains. De par leur collaboration avec les musées français, on propose qu'ils puissent élaborer un jour dans leur enceinte des salles réservées à la présentation des collections du pays qui les accueille. Le souhait porte essentiellement sur les objets issus de la conquête coloniale et surtout ceux qui sont introuvables dans les musées locaux. Dans cette perspective, le Centre Culturel Français de N'Djamena pourrait, entre autres, présenter des objets saouvenant de leur emprunt au Musée du Quai Branly. Ce qui pourrait donner aux jeunes Tchadiens l'occasion de découvrir les articles fabriqués par leurs ancêtres et conservés en France comme ce fut l'exemple déjà évoqué en parlant de l'initiative développée par cet établissement en faveur de la population béninoise.

La problématique de l'élaboration d'un tel projet bilatéral ne peut pas être soulevée sans pour autant réfléchir sur les sources de son financement. La réflexion sur le volet financier reste aussi valable pour toutes les autres suggestions présentées ainsi que d'autres programmes comme la création d'une association, en sachant que la concrétisation d'une telle entreprise nécessite nettement moins de moyens que dans le cas de l'ouverture de centres consacrés à un thème précis. Un avis favorable se dégage alors pour la création d'une

⁸⁹⁰ - Figurant parmi les principaux investigateurs du projet d'un centre, Jean-Marie Tjibaou fut un grand leader kanak. La création du centre culturel portant son nom a été décidée dans le cadre des accords de Matignon en 1988. Il a fallu attendre dix ans (le 4 mai 1998) pour que le projet soit concrétisé. S'inspirant directement des huttes de la culture kanak, l'établissement comprend 10 pavillons organisés en sorte de villages immergés dans la végétation.

association pour les droits culturels en raison de la présence en France d'une diversité de communautés issues des anciennes colonies françaises et représentant surtout de multiples aires de civilisations. Ce projet peut s'inspirer du modèle de l'association dénommée ADELAO⁸⁹¹. Bien entendu, l'organisation a été créée en vue de développer les échanges interculturels. Son mérite est qu'il prend appui sur l'art. C'est d'ailleurs cet aspect qui a attiré l'attention, même si les collections africaines sont plutôt privilégiées dans le présent cas. Les initiatives de ce groupe sont à encourager. Cependant, il n'a pas été constaté sa participation dans les manifestations culturelles liées aux héritages coloniaux ainsi que dans les activités des musées renfermant diverses collections comme l'exemple du Musée du Quai Branly. Ceci peut être un manque à gagner pour son rayonnement sur le plan national et international. Le modèle évoqué peut inspirer, par ailleurs, la création d'une organisation similaire dans les anciennes colonies. Pour le cas du Tchad, une telle suggestion reste un moyen précieux pour favoriser le brassage culturel de nombreuses ethnies vivant sur le territoire.

Quel apport pour le développement des musées du Tchad et l'enrichissement de leurs collections ?

Au-delà de la préoccupation d'élaborer un système de circulation des objets tchadiens entre la France et le Musée national de N'Djamena, il est pressant de s'interroger sur le rôle qu'on peut concrètement jouer au sein de cet établissement actuellement en pleine restructuration. Ce qui permet sans doute de voir dans quelle mesure on peut mettre à son service les connaissances ethnologiques et muséologiques acquises au Musée de l'Homme, au Muséum National d'Histoire Naturelle, au Musée du Quai Branly et autres musées français fréquentés.

Comme la plupart des institutions africaines, le centre de conservation de N'Djamena connaît de véritables problèmes en matière de gestion de son patrimoine culturel. Même si les enquêtes de terrain approfondies n'ont pas été menées sur son fonds, les occasions de visite du site ont néanmoins permis de comprendre les difficultés qu'il rencontre tant sur le plan de

⁸⁹¹ - La signification de l'appellation ADELAO n'apparaît pas dans les dossiers du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Inscrivant dans ses projets la création des sections devant œuvrer pour un épanouissement culturel en France, cette association créée en 1984 organise régulièrement des ateliers appelés « Ateliers de la découverte ». Comme le nom indique, ceux-ci consistent à une initiation aux arts impliqués des régions impliquées dans le programme associatif afin de promouvoir une action culturelle diversifiée. Cette volonté passe également par des expositions visant à mettre l'accent sur le passé. Par ailleurs, ces expositions visent à faire connaître l'œuvre des artistes issus de différents milieux culturels.

son fonctionnement que sur celui de la gestion de sa collection. A première vue, l'établissement est confronté à un problème de sous-effectif du personnel et de manque d'une équipe qualifiée devant mener son programme. Jusque dans les années 1990, il ne disposait que d'un personnel technique composé de six agents dont trois seulement ont suivi une formation dans le cadre de la muséologie. L'augmentation de son effectif et la nécessité de faire appel à une équipe qualifiée formée dans des musées de renommée internationale comme le Musée du Louvre et le Musée du Quai Branly s'avèrent nécessaires afin de lui permettre de jouer réellement sur le plan national et international son rôle de garant et de protecteur du patrimoine culturel tchadien.

A ces lacunes s'ajoute la pauvreté des collections présentées sur le plateau d'exposition. Comme déjà noté, ceci a été accentué par les pillages qui ont marqué l'histoire de ce musée. Il va sans dire qu'ils furent accompagnés de la disparition d'un nombre considérable d'objets ainsi que leurs fiches. Faute de moyens, il est peu probable qu'il parvienne à mettre à jour les dossiers restants dans un bref délai. Parallèlement, il est important d'insister sur le problème de détériorations de sa collection en raison de mauvaises conditions de conservation. Il est indispensable de lancer un cri d'alarme face à cette situation désastreuse qui, à la longue, peut conduire à la disparition du trésor conservé dans ce lieu. Celui-ci compte sur les dons et les dépôts des particuliers pour remédier à la pauvreté de ses présentations, mais le taux d'entrée des acquisitions reste extrêmement faible. Par ailleurs, on relève une réelle difficulté en ce qui concerne la classification des objets. Sur la forme, leur répartition dans une série de salles (salle d'ethnographie, salle d'archéologie, salle d'histoire et de costumes traditionnels...) laisse penser à une orientation purement thématique, mais dans le fond, cette méthode ne semble être fondée ni sur une approche géographique, ni sur une approche historique. Cette lacune relative au respect des logiques muséologiques a été relevée par Jean-Loup Pivin⁸⁹².

Face à ces multiples difficultés entravant le bon fonctionnement du musée de N'Djamena, des mesures s'imposent dans le domaine de la classification de ses articles ainsi que celui de l'enrichissement de son fonds. On peut remédier à ces failles en organisant des collectes d'objets traditionnels dans certains villages du Tchad et en lançant des appels de dons à l'attention des particuliers qui détiennent des collections privées sur le pays. Un tel projet ne peut pas porter de fruits s'il est mené à titre individuel. C'est pourquoi, pour apporter à l'établissement des idées novatrices, il est indispensable d'intégrer un groupe de

⁸⁹² -Jean-Loup Pivin fut un expert de la Coopération française venu au Tchad en 1985 dans le cadre de la mission de réhabilitation du patrimoine face au fait que les collections du musée de N'Djaména sont stockées pêle-mêle.

travail préoccupé par la question du patrimoine culturel. L'allusion est faite ici à l'Institut National des Sciences Humaines qui œuvre activement dans ce sens en procédant à l'identification des objets d'arts au cours des fouilles. Installé à N'Djamena, il travaille en collaboration avec le musée qui, de surcroît, est placé sous sa tutelle. De ce fait, il abrite une partie de ses acquisitions en dépit de l'état de ses bâtiments qui nécessitent de grands travaux de rénovation. L'apport de l'Institut est considérable du fait qu'il regroupe les chercheurs de différentes disciplines. Des historiens, des géographes, des archéologues et des ethnologues tchadiens et français travaillent tous ensemble au sein de cette organisation pour le rayonnement du musée sur le plan national et international. Aujourd'hui, cet objectif est loin d'être atteint en raison d'un très faible taux de visites malgré la gratuité d'accès du public au plateau d'exposition permanente et l'ouverture de ses réserves aux chercheurs, après avis du directeur de l'établissement. Selon les données recueillies au cours de l'année 1991, le taux de fréquentation n'est que de trente visiteurs par jours⁸⁹³. Trois expositions organisées dans les années 1990 ont permis d'augmenter ce nombre à 100 personnes par jour, mais cette hausse n'a été que temporaire compte tenu du caractère ponctuel de ces manifestations culturelles.

Ce facteur appelle des réflexions et des mesures concrètes pour favoriser l'attrait des visiteurs. Cela ne pourrait passer que par une politique de sensibilisation du public et un programme conçu dans ce sens en collaboration avec ledit Institut. Cette idée devrait porter sur l'intérêt et la valeur du trésor conservé dans les locaux du musée national. Dans la démarche à emprunter, il faudrait lancer un appel de mobilisation et d'action en insistant sur le fait que, si rien n'est fait, l'établissement court le risque de voir disparaître son patrimoine culturel souvent menacé par des pillages et des vols clandestins. Avant son extension sur le plan national, ce projet devrait, en priorité, s'adresser aux habitants de N'Djamena et ceux des villes de Sarh et d'Abéché où se trouvent les annexes du musée national. Il pourrait être fiable s'il comporte un volet destiné aux écoles grâce à l'organisation des expositions et des visites guidées pour faire découvrir aux élèves l'art tchadien dans son ensemble.

En marge du programme inscrit au musée de N'Djamena et ses annexes, une attention particulière devrait être portée sur un autre centre de conservation tchadien ouvert il y a quelques années. Il s'agit du musée de Gaoui⁸⁹⁴. A la différence des institutions déjà évoquées, il a la particularité d'être une structure locale créée à la demande de la population,

⁸⁹³ - Cette estimation a été avancée par le directeur du musée National de N'Djamena lors d'un colloque sur « Quels musées pour l'Afrique » organisée en Afrique de l'Ouest (Bénin, Ghana, Togo) en novembre 1991.

⁸⁹⁴ - Le musée de Gaoui est situé à 15 km de la ville de N'Djaména et fonctionne depuis le mois de janvier 1991. Il est dirigé par un comité de gestion regroupant les autorités du village de Gaoui ainsi que les ressortissants vivant à N'Djamena.

et plus précisément à celle des personnes âgées et des chefs traditionnels. Mis en place par l'ethnie Kotoko⁸⁹⁵, il se distingue par le fait qu'il abrite un bâtiment construit par ce peuple qui, de surcroît, s'était impliqué corps et âme dans la collecte des objets devant être présentés. Dans l'optique d'étendre le champ de l'exposition à l'ensemble du territoire Kotoko étendu jusqu'au Cameroun, plus de dix chefferies traditionnelles des principautés Kotoko du Tchad et du Cameroun ont contribué financièrement à l'aboutissement du projet et n'ont pas hésité à faire parvenir à Gaoui un ensemble des articles. Les conditions de la création de cet établissement permettent d'apprécier la détermination de la population pour l'ouverture d'un musée privé. Il est nécessaire d'encourager une telle initiative locale en appuyant cet effort sur les connaissances acquises en ethnologie et muséologie. Grâce à la détermination populaire, les rayons du musée de Gaoui sont aujourd'hui garnis d'une diversité d'articles tels que les objets sao (poteries, bronzes, perles...), les armes anciennes, les objets usuels, les habits et les parures de cérémonies. En dépit des détails sur la nature des pièces conservées, on ignore le mode de classification adopté. Concernant leurs conditions d'acquisition, il faut souligner qu'elles ne sont pas issues de dons. Au contraire, elles proviennent des prêts des particuliers. Ce faisant, ceux-ci en restent les propriétaires et peuvent les retirer du plateau d'exposition permanente quand ils le souhaitent. De ce fait, le musée court le risque d'une carence d'objets en cas de retrait massif des dépôts. Une telle éventualité pourrait même entraîner la fermeture définitive de cette institution si d'autres moyens d'approvisionnement de sa collection ne sont pas prévus. Pour éviter une situation désastreuse, on envisage d'œuvrer pour que le projet d'enrichissement de sa réserve soit inséré dans le programme de l'Institut National des Sciences Humaines au même titre que le musée national du Tchad. Celui-ci pourrait, par ailleurs, emprunter des objets à ce centre privé soutenu par le Service des Musées tchadiens et la Coopération française. Avec ce concours, le financement des expositions temporaires dans les locaux du musée de Gaoui pourrait permettre de le faire connaître sur le plan national et international en étroite collaboration avec les établissements tchadiens existants.

⁸⁹⁵- Le village de Gaoui où se trouve le siège du musée est une principauté de l'ethnie Kotoko régnant sur la région avant même la création de la capitale du Tchad.

CONCLUSION

Perçue comme « une entreprise militaire et économique défendue, ensuite par un régime administratif approprié »⁸⁹⁶, la colonisation française a laissé des héritages plus ou moins complexes. Leurs traces sont toujours présentes comme en témoigne l'existence des collections africaines à caractère colonial dans les musées français. L'histoire des objets rapportés est donc indissociable du contexte historique de l'Afrique. Inscrite dans le sillage de la conquête coloniale qu'avait connu le continent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, elle est en quelque sorte tributaire de ce mouvement. A part cet aspect, la colonisation avait mobilisé un grand nombre de voyageurs appelés à explorer les contrées africaines demeurées, en grande partie, très peu connues au XIX^e siècle alors qu'elles recelaient d'importantes ressources naturelles. Elle fut aussi et surtout l'occasion de rencontres entre les explorateurs et les peuples africains ainsi que leurs produits. Ce contact a malheureusement « entraîné des modifications et des traumatismes profonds dans les objets »⁸⁹⁷.

Pour la France, les colonies représentaient un immense marché à exploiter. Ce faisant, elle y envoyait des missions d'exploration à l'instar d'autres pays européens. C'est au cours de leurs périple que les voyageurs rassemblèrent des ensembles d'objets. C'est pourquoi, il est difficile de les dissocier des collectionneurs. Ceux-ci étaient des représentants de différentes puissances coloniales (Belgique, Angleterre,...). A ce titre, on peut déduire que cette activité n'était pas une exclusivité ou une spécificité de la France. Celle-ci n'avait donc pas à elle seule le monopole des collections africaines. Ainsi, l'étude de leur contenu, c'est aussi l'analyse de la culture matérielle africaine par les pays colonisateurs.

Dans les possessions françaises, la recherche des articles africains se déroulait dans une ambiance où la notion de détails (circonstances d'acquisition, provenance géographique et ethnique des objets, nature des découvertes...) n'était pas à l'ordre du jour faute d'instruments adéquats pour permettre aux collectionneurs d'opérer des classifications satisfaisantes. Ceci était une tendance générale à l'époque. La conséquence de cet état d'esprit est le manque cruel d'informations précises et pointues devant permettre aux chercheurs d'examiner les caractéristiques des pièces africaines rassemblées pendant la conquête coloniale. Cet appel à réaliser les collections fut encouragé par les institutions publiques et

⁸⁹⁶ - Albert Adu BOADEN, *Histoire générale de l'Afrique*. Vol.VII. *L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*, op.cit, p.23

⁸⁹⁷ - Gaetano SPERANZA, *Objets blessés. La réparation en Afrique*, op.cit, p.34

privées. Les explorateurs collectaient alors les objets en fonction des instructions reçues. Ce qui n'exclut toutefois pas que dans le choix de ces articles se dégagent les préférences personnelles de ces acteurs coloniaux. Parmi eux, il y avait des militaires. Ceux-ci participèrent largement aux collectes malgré la spécificité de leur statut. On relève ainsi une large contribution des officiers formés dans les grandes écoles militaires. Vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, ils rapportaient en France les pièces rassemblées. La plupart d'entre eux les avaient offerts aux musées français chargés de leur conservation. Au-delà des apports de l'armée française se profile la singularité de l'aventure humaine personnelle des officiers comme Brazza, Gallieni, Faidherbe ou Archinard. De ce fait, la scène coloniale se présente comme étant un terrain approprié où on découvre des personnalités, des talents, des génies, voire des héros. Pour ces militaires, les colonies étaient donc comme une école où il fallait apprendre à faire de grandes choses avec les petits moyens existants. Cette situation exigeait le triomphe incessant de l'esprit d'initiative. C'est donc à juste titre que la période des grandes explorations africaines fut considérée comme celle de « l'âge d'or »⁸⁹⁸ de ces officiers. Engagés dans cette aventure, ils devinrent les serviteurs passionnés de la cause de l'expansion coloniale en exerçant de nombreuses tâches (explorateur, administrateur, géographe, ethnologue, linguiste, historien...) dans les contrées africaines. Cette polyvalence rend extrêmement complexe leur véritable rôle sur le terrain, même s'il est connu qu'ils étaient avant tout des soldats animés par un esprit de sacrifice et de dévouement. A l'image d'autres explorateurs, ils étaient des témoins d'une époque. Leurs mémoires, récits historiques et carnets de route constituent aujourd'hui des œuvres d'un grand intérêt reflétant leur vision des choses souvent influencée par les principes militaires et les consignes reçues. Leurs réalisations permettent d'apprécier leurs contributions en matière de collection ainsi que leurs apports ethnologiques grâce à leurs dons aux musées français, en particulier le Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

Considérées comme « le reflet d'un aspect de l'histoire de notre pays »⁸⁹⁹, les diverses collections africaines témoignent du regard des acteurs coloniaux sur les sociétés traditionnelles. Leur mode d'acquisition demeure multiple. Grâce aux informations tirées des registres de ces établissements et des correspondances des civils et des militaires, il apparaît que leurs acquisitions sont le résultat des rencontres fortuites, des échanges et des achats, des prises de guerre... Par l'éventail de produits récoltés dans différentes régions de l'Afrique, ce

⁸⁹⁸ - Jean FERRANDI, *L'officier colonial, op.cit*, p.53 : « L'âge d'or des officiers coloniaux fut certainement l'époque des grandes explorations africaines ».

⁸⁹⁹ - Josette RIVALLAIN, « Les collections africaines des muséums d'Histoire naturelle », *La Lettre de l'OCIM*, n°91, janvier-février 2004, p.25

travail illustre toute la diversité de la culture matérielle africaine. Durant la conquête coloniale, on ne parlait pas encore de l'art. Il était pratiquement inexistant sur le continent. « Il est toujours subordonné à une idéologie ou à une nécessité du moment »⁹⁰⁰ comme le montrent les attributions des pièces rituelles et celles d'utilité quotidienne. Partant, les articles collectés ne peuvent pas être considérés comme des objets d'art. Néanmoins, il est reconnu que quelques-uns semblent être fabriqués selon « des critères d'ordre véritablement esthétique »⁹⁰¹. Aujourd'hui, ils représentent des ensembles originaux riches en informations sur la vision des Africains d'une part et sur la conception de l'objet africain dans l'esprit occidental entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, d'autre part. Ils portent d'ailleurs l'empreinte et surtout les stigmates d'un passé colonial tragique que nombre de musées français passent sous silence. Cet aspect fait pourtant partie de l'histoire coloniale de l'Afrique dans toute sa complexité.

Comme d'autres épisodes de cette période, comment peut-on réintégrer ses zones d'ombre dans l'histoire de la France ainsi que celle de ses anciennes colonies ?

Faute d'informations précises, il n'est pas évident d'établir un lien entre les collections africaines et les dons enregistrés dans les musées français. La tâche reste également ardue lorsqu'il s'agit de dégager le rapport entre les collectionneurs et les donateurs, surtout dans le cas des militaires où prédomine le principe du respect de la hiérarchie. Tous ces facteurs rendent délicate la reconstitution de l'historique des objets issus de la colonisation. D'une manière générale, ces lacunes permettent de comprendre les difficultés liées à l'étude et à l'histoire de l'héritage colonial. Elles ont souvent soulevé une série de problématiques pertinentes. Confronté à un passé de plus en plus lointain, on constate deux faits essentiels : l'ambiguïté fondamentale des conduites et des apports des officiers, et l'ignorance parfois confondante des contemporains sur certaines réalités coloniales. En dépit de cette situation, il a été établi que les objets collectés constituent de véritables sources historiques sur le passé de l'Afrique en complément de leur aspect matériel et esthétique. C'est donc avec un regard nouveau, non plus celui du curieux, de l'explorateur ou du voyageur qu'a été abordée cette analyse dans les musées souvent confrontés à la pression médiatique au sujet de la gestion de cet héritage colonial.

Concrètement, ce travail est une invitation à retrouver ses racines ou à dépasser les

⁹⁰⁰ - Alain DERBIER, *Musée africain, op.cit.*, p.14

⁹⁰¹ - Stefan EISENHOFER, *Art africain, op.cit.*, p.16 : « Même si l'art était pratiquement inexistant en Afrique, il y avait et il y a toujours des critères d'ordre véritablement esthétique. Ils étaient fixés par les commanditaires respectifs et leur société, mais pouvaient néanmoins être sensiblement modifiés par l'artiste à l'intérieur de ce cadre ».

horizons. Il est l'aboutissement d'une double vision sur les réalisations ethnologiques des officiers coloniaux. En premier lieu, en tant qu'un ancien élève de Saint-Cyr (Promotion colonel Cazeilles : 1995-1998), on porte un intérêt particulier à la diversité d'articles rassemblés par les anciens saint-cyriens comme Gallieni, Monteil, Lamy, Tilho, pour ne citer que ces exemples fameux. Cette thèse est donc l'ultime occasion de saluer leur dévouement et leur abnégation dans les colonies. En second lieu, c'est la perception d'un ressortissant du Tchad, ancien colonie de l'AEF, qui avait vu sillonner sur son sol une multitude de militaires français. Certains étaient même tombés sur le champ de bataille comme le commandant Lamy honoré dans la capitale du Tchad d'abord dénommée Fort-Lamy en sa mémoire. En revanche, ce regard n'est pas celui d'un spécialiste en ethnologie, mais celui d'un chercheur en histoire. Il ne s'agit pas là de la même vision des choses. Ce faisant, de nombreux trésors africains conservés dans les musées français n'évoquent pas grand-chose en dehors de leur aspect esthétique comme ce fut à l'époque le cas des officiers coloniaux. Ainsi, il n'est pas facile de mener une étude fiable de ces ensembles perçus aujourd'hui plus par leur valeur marchande.

Comme on a déjà souligné, les recherches se sont déroulées exclusivement dans des centres d'archives et de documentation français. Il s'agit là de la vision des Européens sur les Africains et leur savoir-faire au moment de l'expansion coloniale. A l'avenir, il serait intéressant d'examiner les points de vue africains en multipliant des séances sur le terrain en vue de confronter ce qui est écrit et ce qui reste aujourd'hui du savoir-faire dans les anciennes possessions françaises. Et cela, en interrogeant et en recueillant les propos des vieillards africains détenant encore des connaissances sur cette période. La plupart d'entre eux sont certes décédés, mais certains ont transmis aux jeunes générations ces connaissances avant leur disparition. Grâce à cette démarche, il sera possible de procéder à des analyses poussées sur le regard des militaires français sur les autochtones ainsi que leurs objets, et vice versa. Par ailleurs, il sera utile de réduire le champ d'étude à une catégorie d'articles précis comme les couteaux de jet et leurs variantes chez les différentes ethnies qui en font encore usage au Tchad. Ce qui permettra de relever ce qu'ils symbolisent durant les rites et dans la vie quotidienne pour pouvoir dégager leur place dans les sociétés traditionnelles, leur rôle pendant la colonisation et après l'indépendance du pays. C'est à ce prix qu'on pourra acquérir des éléments complémentaires pour nuancer quelques thèmes abordés dans la présente thèse sur le destin des objets africains en France.

